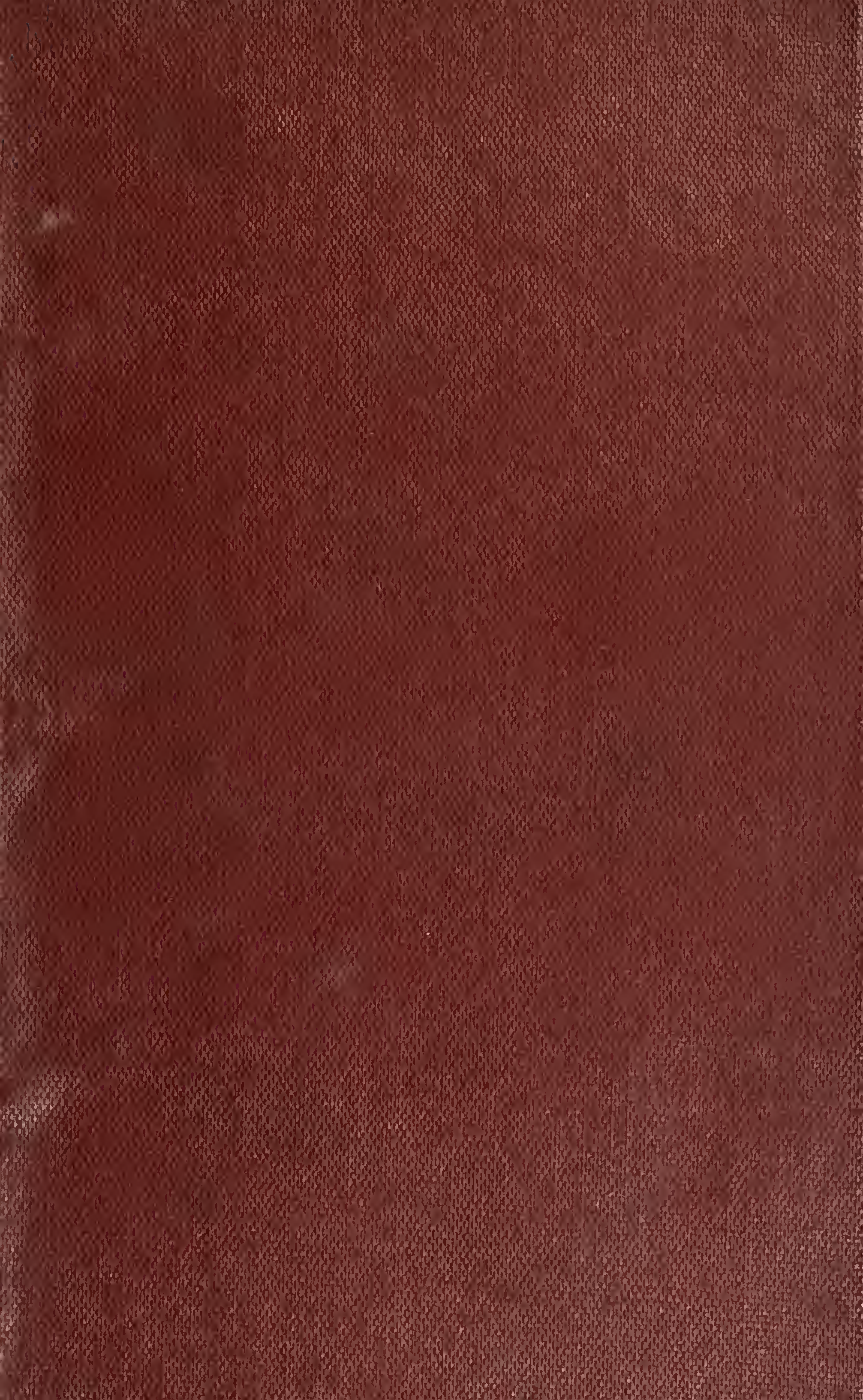
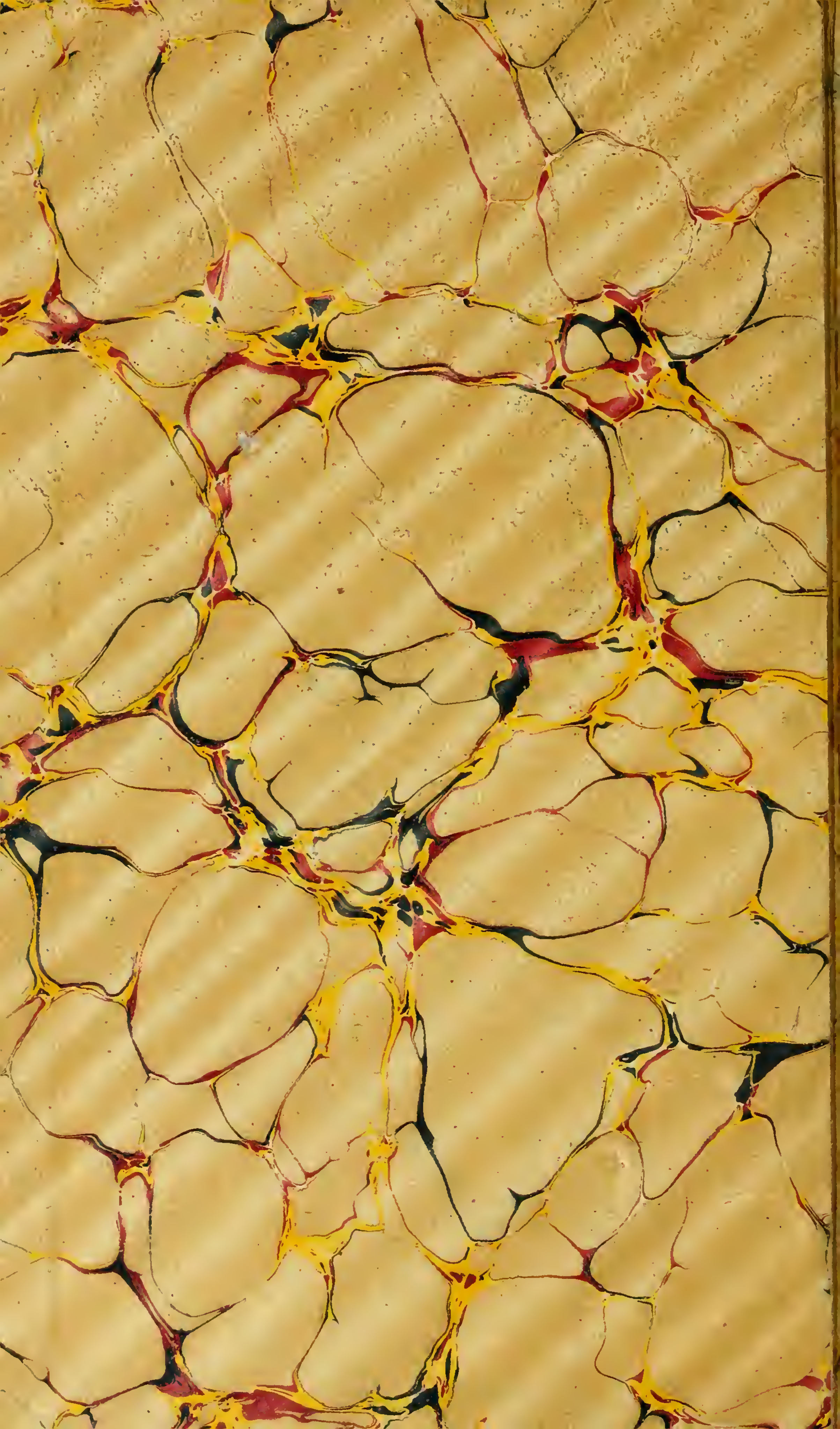
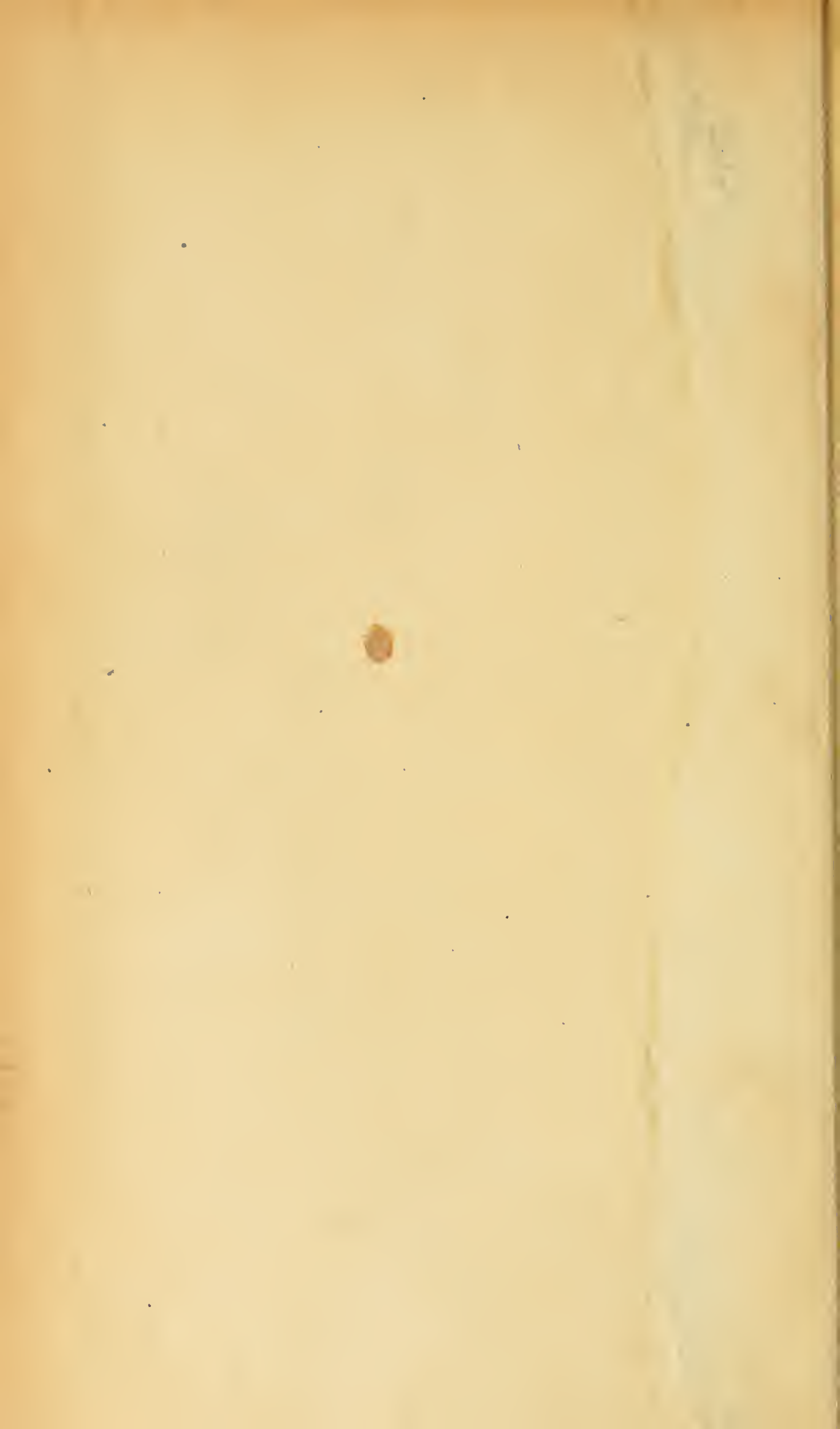








ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1913

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1913

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS,
AUGUSTE PICARD, SUCCESSEUR.
LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES
82, RUE BONAPARTE, 82

M DCCCC XIII

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 3 JANVIER

PRÉSIDENCE DE MM. LOUIS LEGER ET NOËL VALOIS.

M. Leger, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« En quittant ce fauteuil, mon premier devoir est de vous remercier de m'y avoir appelé. J'aurais voulu être tout à fait digne de l'honneur que vous m'avez fait ; malheureusement mes forces m'ont trahi : une grave maladie m'a éloigné de vos séances pendant de longues semaines. Ç'a été pour moi un grand chagrin de ne pouvoir être le premier à saluer le quatre-vingt et unième anniversaire de notre cher Secrétaire perpétuel qui, suivant le mot d'un de nos confrères[1], nous prouve chaque jour qu'il n'a pas quatre-vingts ans, mais quatre fois vingt ans. J'ai été non moins désolé de ne pouvoir présider notre solen-

1. Auber.

nité annuelle et proclamer les lauréats. Mon excellent ami, M. Valois, a bien voulu lire et compléter mon rapport et me laisser les honneurs de la séance, ce dont je lui suis profondément reconnaissant. Je lui demande bien pardon du surcroît de labeur que je lui ai imposé et dont il s'est acquitté avec tant d'obligeance et de zèle. Grâce à son précieux concours, grâce à la haute expérience de M. le Secrétaire perpétuel, la tâche du Président — en tant qu'il pouvait l'accomplir — a été aussi douce que possible. Ce n'est pas sans quelque regret que j'abandonne ces deux excellents confrères.

« En appelant à ce fauteuil mon cher vice-président, M. Valois, je suis assuré que les intérêts de l'Académie seront en de bonnes mains. Je ne lui ai fourni, hélas ! que trop d'occasions de s'initier à ses fonctions. Je le prie de vouloir bien prendre place au fauteuil, et j'invite M. Chatelain à venir siéger à côté de lui, en qualité de vice-président. »

M. Noël Valois, président, s'exprime ensuite en ces termes :

« Messieurs,

« En m'asseyant, pour la première fois comme Président, sur ce fauteuil que les circonstances m'ont trop souvent forcé d'occuper prématurément, je ne puis me défendre d'un regret à la pensée que je succède à un véritable ami dont je désespère d'égaler l'érudition variée, la verve primesautière et l'impeccable ponctualité. Attentif à tous les débats, présent à toutes les commissions, passé maître dans l'art d'ouvrir et de lever une séance à l'heure dite, M. Louis Leger nous a enseigné, cette année, que, si l'exactitude est la politesse des rois, elle est aussi la suprême élégance des présidents d'académies. La maladie même n'a pu prendre notre confrère en défaut : un discours qu'il avait eu soin de rédiger longtemps à l'avance a été lu sous la Coupole alors que, depuis plusieurs semaines, la fièvre condamnait au silence et au repos cette féconde et toujours jeune activité. Avant cette dure épreuve, notre Président s'était quelque temps éloigné, mais pour aller, une fois de plus, faire acclamer le nom de la France et les couleurs de l'Institut parmi ces populations slaves dont nul ne sait mieux que lui les langues

et l'histoire, et qui fixent, en ce moment, les regards de toute l'Europe. Sans plus tarder, je vous propose d'adresser à notre cher Président sortant nos remerciements unanimes.

« A mon tour, à présent, de vous adresser les miens. Je suis d'autant plus flatté, je dois le dire, de vos suffrages que vous ne pouviez plus vous faire aucune illusion sur mon compte. Vous m'aviez pris à l'essai, contrairement aux usages, et rien ne devait vous échapper de mes gaucheries coutumières ou de mes fâcheuses insuffisances. Si vous avez passé outre, c'est un titre de plus que vous acquérez à ma reconnaissance, et c'est pour moi une raison de plus de redoubler d'efforts afin de m'élever à la hauteur d'une fonction dont j'envisage avec effroi la glorieuse, mais redoutable, responsabilité.

« Quand nos pères du moyen âge laissaient reproduire leurs traits par le pinceau d'un artiste, ils n'osaient, le plus souvent, se faire représenter que dans l'attitude de la prière, ayant à leur côté un ou quelquefois deux patrons, qui étendaient paternellement la main sur leur épaule ou sur leur tête. C'est encadré de la sorte que je me flatte de paraître désormais devant vous. A ma droite, j'aurai le Secrétaire perpétuel, dont j'ai commencé de longue date à apprécier l'autorité et la docte bienveillance, dès le temps fort lointain où, au bruit du canon et en uniforme de garde national, M. Perrot s'abaissait à corriger mes discours latins. De l'autre côté, j'aurai comme second protecteur et soutien un aimable et savant confrère, dont la fine ironie, l'érudition multiple ne me seront pas, je pense, d'un médiocre secours. L'un et l'autre, non contents de me rassurer par leur présence, sauront aussi, à l'occasion, me toucher à l'épaule ou me pousser le coude pour m'avertir de quelque oubli, de quelque inadvertance grave.

« Messieurs, le moment où nous sommes est celui des étrennes et des vœux : permettez-moi de vous souhaiter, pour cette année 1913, la paix dans la cité, le bonheur dans vos foyers, la pleine jouissance de vos forces, de votre santé, de votre talent, toutes les circonstances, en un mot, propres à favoriser un travail ininterrompu et fécond, tel que celui dont depuis longtemps vous me donnez l'exemple. »

Au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage, M. Héron de Villefosse communique la copie d'une inscription votive à la déesse Céleste, récemment découverte dans les ruines de cette ville [1].

L'intégrité du texte constitue une rareté au milieu des débris épigraphiques qu'on recueille ordinairement à Carthage. Il est gravé sur une grosse dalle de calcaire gris, brisée à la partie inférieure. Dans son état actuel, il mesure 0 m 96 de hauteur ; la largeur est de 0 m 38 ; l'épaisseur de 0 m 13. A l'intérieur d'une moulure formant cadre, on lit :

CAELESTI·
AVG· SACR·
L· EGRILIVS
FELIX
MAXIMVS
PRAENESTINIANVS
IVSSV· DEAE
FECIT

Hauteur des lettres 0 m 055. A la fin de la ligne 6, les deux dernières lettres VS sont liées.

Le monument a été élevé *jussu deae*, c'est-à-dire à la suite d'un ordre donné au dédicant par la déesse qui, sans doute, lui était apparue en songe. Il est dû à un Italien dont un des surnoms indique une origine prénestine plus ou moins éloignée. Le gentilice Egrilius est d'ailleurs très répandu dans le Latium, en particulier à Ostie.

M. Salomon Reinach fait une communication sur la colonne de Mayence :

« En 1905, dans le camp romain de Mayence, on découvrit une colonne historiée surmontée d'une statue en bronze de Jupiter et dédiée à Néron. Bien qu'elle fût brisée en 2.000 morceaux, on a pu la reconstituer avec certitude. Cette colonne est ornée de 28 images de dieux, dont 25 ont été identifiées. Trois d'entre elles ont été diversement interprétées, en dernier lieu,

1. Sur *Caelestis* et son culte en Afrique, voir Aug. Audollent, *Carthage romaine*, p. 369-394.

par M. Oxé, comme des personnifications des trois provinces gauloises. M. S. Reinach montre qu'il s'agit, en réalité, de Cérès, de Vesta (avec un âne) et de Vénus, cette dernière tenant une balance, comme sur les deniers romains de la famille Cordia. »

M. Monceaux donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours pour le prix Gobert.

L'Académie procède ensuite à la continuation des nominations des Commissions annuelles et des Commissions des prix. Sont élus :

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Senart, Barth, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Senart, Barth, Cordier, le P. Scheil.

Commission de la fondation Piot : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Pottier, Haussoullier, le Cte Durrieu.

Commission de la fondation De Clercq : MM. de Vogüé, Heuzey, Babelon, Pottier, le P. Scheil.

Commission du prix ordinaire (*Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils*) : MM. Paul Meyer, Viollet, de Lasteyrie, Maurice Prou.

Commission du prix Allier de Hauteroche (Numismatique ancienne) : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon.

Commission du prix Bordin annuel (Orient) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Barth, le P. Scheil.

Commission du prix extraordinaire Bordin (*Histoire du texte de Platon*) : MM. Alfred Croiset, Maurice Croiset, Haussoullier, Paul Girard.

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier.

Commission du prix de La Grange : MM. Paul Meyer, É. Picot, Thomas, Morel-Fatio.

Commission du prix du duc de Loubat (études américaines) : MM. Senart, Barth, Leger, Cordier.

Commission de la nouvelle fondation du duc de Loubat (fonds de secours) : MM. Heuzey, Senart, Paul Meyer, Schlumberger.

Commission du prix Saintour (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Bouché-Leclercq, Cagnat, Maurice Croiset.

Commission du prix J.-J. Berger (au meilleur ouvrage concernant la ville de Paris) : MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Émile Picot, Omont, Durrieu, Maurice Prou.

Commission du prix Auguste Prost : MM. Collignon, Omont, Élie Berger, le P. Scheil.

Commission du prix Honoré Chavée : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, L. Havet, Thomas, Morel-Fatio.

Commission de la médaille Paul Blanchet : MM. Héron de Villefosse, Cagnat, Babelon, Monceaux.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des Concours de l'Académie pour 1913 :

Prix ordinaire (*Étude sur les impôts royaux en France sous le règne de Philippe Ier et de ses fils*) : pas de mémoire;

Antiquités de la France : 15 concurrents;

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) : 1 concurrent.

Prix Bordin (Orient) : 8 concurrents;

Prix extraordinaire Bordin (*Histoire du texte de Platon*) : 1 mémoire.

Prix Stanislas Julien : 2 concurrents ;

Prix de La Grange : 2 concurrents ;

Prix du duc de Loubat (études américaines) : aucun concurrent ;

Prix Saintour (antiquité classique) : 10 concurrents ;

Prix J. J. Berger (ouvrages concernant la ville de Paris) : 12 concurrents ;

Prix Auguste Prost (ouvrage sur Metz et les pays voisins) : 5 concurrents.

Prix Honoré Chavée (linguistique) : 2 concurrents.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage intitulé : *Les décrets royaux de l'ancien empire égyptien*, étude sur les décrets royaux trouvés à Koptos au cours des travaux de la Société française des fouilles archéologiques, par M. Raymond Weill (Paris, 1912, in-4°) ;

Et au nom de M. V. Jagic, correspondant étranger, un volume intitulé : *Entstehungsgeschichte der kirchenslavischen Sprache* (Berlin, 1913, in-8°).

M. N. Valois offre, au nom de son confrère, M. le chanoine Ulysse Chevalier, le 1er et le 2e fascicule du tome Ier du *Regeste dauphinois* ou *Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'année 1349* (Valence, 1911, in-fol.).

SÉANCE DU 10 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Henri Cordier a reçu de M. le commandant Tilho une lettre datée de Mao, territoire militaire du Tchad, 4 novembre 1912 :

« J'espérais pouvoir vous donner dès mon arrivée à Mao des nouvelles un peu détaillées de mon voyage à travers le Congo, et voici qu'à peine arrivé et n'ayant pas eu le temps de défaire toutes mes caisses, je suis obligé de partir pour effectuer dans l'Est du Kanem une inspection de nos fractions méharistes qui nomadisent le long de la frontière et défendent nos protégés nomades et sédentaires contre les razzias des pillards réfugiés au Borkou et au Tibesti.

« La seule observation que nous ayons pu tenter a été pour le moment négative. J'ai profité de la pleine lune d'octobre pour enlever un cerf-volant portant une antenne de 275 m. de longueur afin d'écouter les signaux horaires nocturnes de la Tour Eiffel.

« Mais la saison est défavorable, car la saison des pluies s'achève à peine, et de nombreux parasites, presque incessants et parfois très forts, couvrent toutes les transmissions à étincelles rares que nous aurions pu capter ; il est juste de dire que nous n'avons pas davantage entendu de transmissions à étincelles musicales.

« Ce résultat ne doit pas néanmoins nous décourager ; nous entrons dans la période froide, et il est à espérer que les bruits parasites dus à l'état électrique assez trouble de l'atmosphère en saison et en fin de saison des pluies iront en s'atténuant.

« La situation que j'ai trouvée ici est bonne au point de vue politique, mais très confuse au point de vue administratif local. La politique sage et prudente du colonel Largeau, la mobilité, la hardiesse et l'endurance de nos troupes noires ont fait comprendre aux fauteurs de désordres, aux pillards invétérés, que

l'ère des coups de main est close désormais. Ils se soumettent ; mais comme il faut vivre, il s'ensuit de nombreuses contestations locales qui se terminent souvent par des rixes sanglantes. Notre rôle d'arbitres et de guides en est assurément rendu plus difficile, mais notre désir de surmonter toutes ces difficultés nous rend la tâche plus attachante encore que si elle était toute simple. »

M. Collignon communique une note de M. Pierre Paris sur un vase ibérique trouvé à Carthage et appartenant au Musée Saint-Louis. C'est un grand cratère de forme grecque décoré de zones remplies de demi-cercles et de quarts de cercles. M. Paris y reconnaît un vase ibérique, importé d'Espagne à Carthage, et offrant des caractères déjà connus par les monuments céramiques trouvés en Espagne[1].

M. André Humbert fait une communication au sujet des fresques qu'il a découvertes dans l'église de Brinay (Cher). Le chœur de l'église est entièrement revêtu de fresques, représentant, en deux étages superposés, toutes les scènes de la vie du Christ depuis l'Annonciation jusqu'aux Noces de Cana, ainsi qu'une figuration, malheureusement incomplète, des principaux prophètes et des évangélistes. Des deux côtés d'une fenêtre romane qui était murée, il a retrouvé aussi le bas des figures des deux donateurs, un chevalier et sa femme, et dans la douelle de l'arc doubleau qui fait communiquer le chœur avec la nef, il a encore mis au jour une illustration complète des douze mois. L'œuvre, qui était couverte de badigeons successifs et d'une couche de plâtre superficielle, présente des qualités artistiques extrêmement remarquables qui la mettent au premier rang des peintures romanes exécutées en France à une époque oscillant entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle. M. André Humbert fait passer sous les yeux des membres de la Compagnie des photographies de sa découverte, prises au cours des travaux qu'il a dû exécuter, depuis un an, pour dégager et mettre au jour ces fresques qui marqueront un point important dans l'histoire de la primitive école française.

1. Voir ci-après.

M. le comte Durrieu fait ressortir le mérite qu'a eu M. André Humbert de découvrir et de dégager ces fresques.

MM. Prou, Dieulafoy et Durrieu échangent quelques observations sur la date que l'on doit attribuer à ces peintures.

M. Homolle commence la lecture de son rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes pendant l'année 1912.

COMMUNICATION

VASE IBÉRIQUE TROUVÉ A CARTHAGE (MUSÉE SAINT-LOUIS), PAR M. PIERRE PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

J'ai fait connaître, dans mon *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, quelques vases complets et un grand nombre de tessons d'une céramique peinte ancienne de l'Espagne qui jusqu'alors avait passé inaperçue, et, la désignant sous le nom de céramique ibérique, j'ai essayé d'en esquisser l'histoire depuis l'époque où elle apparaît, à la fin de l'époque néolithique sans doute, jusqu'à l'époque romaine, où on la retrouve ayant gardé quelques-uns de ses caractères et de ses motifs décoratifs, mais très stylisée, routinière et conventionnelle.

Depuis lors, cette industrie a retenu l'attention des archéologues, et je dois dire que mes idées ont été souvent combattues.

En particulier, on a critiqué plusieurs fois la théorie qui veut rechercher dans la céramique crétoise et mycénienne quelques-uns des éléments décoratifs de l'ibérique, qui aurait subi des influences venues de l'Est aussi bien que la sculpture et l'architecture, par exemple en ce qui concerne la construction de certaines murailles dites cyclopéennes,



Vase ibérique trouvé à Carthage.

ou de certains tombeaux à coupole et à *dromos*. J'avoue, comme je l'ai déjà fait, qu'il y a à cette opinion de fortes difficultés chronologiques, et je ne la soutiens qu'avec des atténuations importantes, bien qu'elle plaise à des savants comme M. Evans.

Mais on a prétendu aussi que la qualification d'ibérique n'est pas juste. M. Louis Siret, en particulier, avec l'autorité que lui valent ses importantes fouilles dans la province d'Almeria et ses études sur l'Espagne primitive, soutient que tout cet art céramique fut importé par les Carthaginois, vers le VIe siècle, et qu'il ne peut à aucun titre être qualifié d'indigène. Tout au plus concède-t-il que cette industrie, purement punique au début, s'est *ibérisée* dans la suite.

M. Siret a naturellement étudié à Carthage et à Tunis la céramique punique, afin de contrôler son idée, et il croit avoir trouvé des preuves très fortes pour y persister. Il a bien voulu m'écrire une lettre où il énumère les fragments certainement puniques du Bardo et de Saint-Louis où il retrouve certains éléments du décor que j'appelle plus spécialement ibérique. Mais j'ai moi-même, au cours d'un récent voyage, examiné ces débris, et je suis moins sûr que M. Siret qu'ils aient des rapports avec l'art ibérique. Il peut y avoir là matière à une discussion que je n'ai pas à entreprendre dans cette note.

D'autre part, il existe au Musée Saint-Louis un grand vase en forme de cratère grec provenant de la nécropole de Sainte-Monique (IVe siècle), au sujet duquel M. Siret m'a écrit : « C'est une pièce tout à fait extraordinaire, couverte même à l'intérieur, jusqu'à 6 centimètres du bord, de zones formées par les motifs typiques des vases les plus caractéristiques d'Espagne, ceux que vous attribuez, comme moi, à la période la plus ancienne de la peinture céramique en Espagne. » Il ajoute que, avec les demi-cercles et quarts de cercles, cette pièce unique montre une exubérance de ces motifs qu'on n'a pas constatée sur les vases d'Espagne. Et

il est convaincu que cette pièce unique, de fabrique carthaginoise, suffit à prouver que tous les vases à décor similaire sont importés ou, s'ils sont fabriqués sur place, *ibérisés*.

Il m'a semblé qu'il y avait intérêt à présenter à l'Académie une image fidèle de ce vase unique, que j'ai pu étudier de très près, grâce à la bienveillance de mon illustre confrère le R. P. Delattre.

Contrairement à M. Siret, je crois que ce vase est ibérique, importé d'Espagne. Cette exubérance, sur laquelle insiste mon contradicteur, est loin d'être rare en Espagne ; elle est plutôt la règle, et c'est avant tout par elle que le vase se distingue de tous ceux qui l'environnent au Musée Saint-Louis et dont le décor est toujours maigre et clairsemé. C'est une caractéristique de la céramique espagnole de ne pas aimer les fonds vides. On en peut juger par le décor de tous les vases de l'Amarejo, de la Zaida, de Numance, d'Archena, d'Elche, quel qu'en soit l'élément, linéaire, floréal, animal ou humain, quelle qu'en soit aussi la date. Les grandes urnes d'Orihuela, bien plus anciennes que le vase de Carthage, si patiemment reconstituées par le R. P. Furgus, et dont la décoration consiste aussi en demicercles et quarts de cercles, sont, en l'espèce, le témoignage le plus fort contre M. Siret.

De plus, ce vase a la forme, très bien copiée, d'un cratère grec, et par cela même, il se distingue très nettement parmi les vases puniques où n'apparaît pas une fois ce type, du moins à ma connaissance. D'ailleurs, la poterie punique ne semble pas avoir subi l'influence grecque, ni dans la technique, ni dans la forme, ni dans l'ornementation. Elle reste, à mon jugement, singulièrement pauvre et presque barbare en présence de la poterie grecque. Mais nous savons, en revanche, que nombre des vases que j'appelle ibériques affectent des formes grecques, et que beaucoup de tessons laissent voir, sans grand succès il est vrai, le

désir d'imiter la Grèce. Je citerai, par exemple, certains fragments décorés d'oves, et le curieux morceau d'Ampurias, récemment découvert et publié par M. Cazurro, où l'on voit une chasse au cerf, peinte à l'imitation des vases grecs à figures noires.

Enfin M. Siret reconnaît que ce cratère est une pièce unique dans l'Afrique du Nord. Cela ne l'effraie pas, mais j'en suis effrayé. Les vases et les débris de vases ayant même couleur de terre et de peinture, même système et mêmes motifs de décoration, pullulent en Espagne (depuis mon premier inventaire, c'est par centaines qu'on les a retrouvés un peu partout et, dans la seule fouille d'Almedinilla, j'aurais pu en remplir plusieurs tombereaux), tandis qu'en territoire punique, à Carthage, où les fouilles sont ininterrompues, même dans l'Iviza carthaginoise, toute proche de l'Espagne, sans parler de Malte, de la Sicile et de la Sardaigne, on ne peut montrer qu'un vase et quelques tessons. Il me semble alors tout à fait illogique de faire honneur aux Carthaginois d'une céramique si exceptionnelle chez eux et autour d'eux, et si abondante en Espagne.

Au contraire, il est très simple d'admettre qu'étant données les relations constantes des Carthaginois et des Espagnols, un voyageur, marchand ou touriste, ait rapporté de quelque ville tartessienne ou ibère un produit vraiment intéressant de l'industrie locale.

Si je diminue ainsi l'importance historique que l'on veut donner au cratère de Sainte-Monique, je reconnais du moins sa grande valeur et son mérite. Il vaudrait la peine de l'étudier comme un des produits les plus intéressants qui nous soient parvenus d'un atelier ibérique assez récent, où les ouvriers usèrent avec indiscrétion, mais avec une maîtrise un peu routinière, de dessins qui depuis des siècles n'avaient cessé de plaire et devaient plaire encore longtemps. Il n'y a pas lieu, à ce que je crois, d'en faire la base d'une théorie que les découvertes multipliées d'ateliers

ibériques ébranlent trop fortement. Mais il ne faudrait pas non plus l'opposer, vu sa date, comme argument à M. Siret, lorsqu'il affirme que les motifs des systèmes verticaux de lignes ondulées, de demi-cercles, de quarts de cercles, sont plus anciens à Carthage qu'en Espagne. Il est possible, mais non certain, qu'il ait raison sur ce point. Il ne me déplairait pas même qu'il en fût ainsi, car ces motifs sont antérieurs, et de beaucoup, à l'industrie punique, qui les a empruntés elle-même à l'Orient méditerranéen. Et c'est peut-être par cet intermédiaire que la céramique ibérique se rattache à la céramique crétoise et mycénienne.

LIVRES OFFERTS

M. Prou offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. L. Despois, un livre intitulé : *Histoire de l'autorité royale dans le comté de Nivernais* :

« La restauration de l'autorité publique en la forme monarchique a été l'œuvre essentielle de nos rois, de Hugues Capet à Louis XVI. Il leur a fallu regagner pied à pied le royaume sur les grands feudataires, reconstituer l'unité territoriale, l'unité politique, l'unité administrative. M. Despois a justement pensé que le meilleur moyen de marquer les progrès de l'autorité royale était de les suivre dans un territoire bien délimité. Il a choisi le Nivernais, qui présente cette particularité d'avoir subsisté jusqu'à la Révolution comme fief indépendant, qui, en d'autres termes, n'a pas été réuni au domaine royal, soit, comme le pense M. Despois, que de propos délibéré les rois l'aient laissé longtemps subsister comme un auxiliaire contre le duché de Bourgogne, soit plutôt que les circonstances n'aient pas favorisé l'union à la couronne. L'une des idées originales de M. Despois est celle-ci : que la royauté, pour reconstituer son autorité, s'est, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, appuyée sur le droit féodal, c'est-à-dire qu'elle a cherché, dans l'organisation même de la féodalité, de quoi la combattre et la ruiner. Puis, à partir du XIVe siècle, et de plus en plus, elle a invoqué les droits qui sont, dans l'essence même

de la royauté, le principe monarchique, les prérogatives de la majesté royale.

« Et c'est ainsi que, dans le Nivernais particulièrement, la royauté, après s'être superposée à l'autorité comtale, s'est substituée à elle, jusqu'à réduire le comte au rôle de lieutenant, au moment même qu'elle l'élevait en dignité, ayant érigé le comté en duché.

« On ne saurait trop louer, dans l'excellent livre de M. Despois, la netteté du dessein et la fermeté de l'exécution. Les idées directrices, dégagées dans la préface, dominent tout le livre ; autour d'elles se groupent les faits dont les documents, patiemment et critiquement recueillis et étudiés, rendent témoignage. Ainsi M. Despois a parfaitement montré dans les détails, sans jamais perdre de vue l'ensemble de l'histoire du droit public français, « la transformation lente d'un quasi-État du type féodal en une province d'un État moderne. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. de La Martinière, une brochure intitulée : *Esquisse de l'histoire du Maroc avant l'arrivée des Arabes.*

M. Salomon Reinach dépose sur le bureau deux ouvrages dont il est l'auteur :

1° *Répertoire de reliefs grecs et romains.* Tome III. *Italie-Suisse* (Paris, 1912, in-8°) ;

2° *Cultes, mythes et religions.* Tome IV (Paris, 1912, in-8°).

M. Pottier présente à l'Académie, de la part de M. François Thureau-Dangin, *Une Relation de la huitième campagne de Sargon* (714 av. J.-C.), éditée par M. Geuthner pour le Département des Antiquités Orientales. L'auteur a déchiffré et commenté une grande tablette cunéiforme de 430 lignes, acquise par le Musée du Louvre. C'est un des plus importants textes historiques qui nous ait été conservé pour les annales assyriennes et il forme un digne pendant à la belle tablette du roi Toukoulti-ninip II, déjà acquise par l'entremise de notre confrère le P. Scheil et traduite par lui dans les *Comptes rendus*, 1909, p. 807. Le roi Sargon, résidant à Kalaḫ, envoie à son dieu de la ville d'Assour un rapport sur les opérations militaires qu'il vient de diriger. On y suit toutes les étapes de l'armée royale dans le pays montagneux qui avoisine le lac de Van et le lac d'Ourmiah. Le récit est fait avec tant de précision que M. Thureau-Dangin a pu dresser une carte et y marquer l'itinéraire et les arrêts principaux des troupes victorieuses. Le style, par la brièveté concise par la netteté un peu sèche des énumérations, est celui d'un véri-

table journal de campagne. Quelquefois cependant le scribe n'a pas dédaigné des indications pittoresques, comme dans le passage qui fait penser à un vers célèbre de La Fontaine et où il dépeint un pic élevé « dont, en haut, la tête soutient le ciel et dont, en bas, la racine atteint le centre des Enfers ». On lira avec curiosité les pages où sont mentionnés les tributs apportés par les populations subjuguées, les trésors que le roi a pillés sur son passage ; on y voit notés des boucliers d'or sur lesquels se détachent en relief des têtes de chiens grimaçants, une serrure d'or en forme de main humaine, une clôture de battant sur laquelle un dragon ailé était couché, des clefs d'or en forme de déesses coiffées de la tiare et portant la harpè dentelée, etc. On y trouve aussi des descriptions de statues royales. Ce sont des renseignements précieux sur l'art et le mobilier des Orientaux au VIIIe siècle.

De cette relation, M. Thureau-Dangin a rapproché les quelques textes cunéiformes que nous possédions déjà sur la même campagne de Sargon ; la comparaison montre combien le nouveau document est plus riche et plus détaillé. Nous avons dans cette inscription, destinée à devenir un monument classique, non seulement une pièce d'archives qui éclaire le règne et le caractère d'un des plus grands conquérants de l'histoire orientale, mais aussi un spécimen typique de la littérature militaire chez les Assyriens En lisant ces pages, parfois si fortes dans leur sobriété, on ne peut s'empêcher de songer à certaines pages des *Commentaires* de César ou des *Mémoires* de Villehardouin.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. J. Pilloy, le troisième fascicule du tome III de ses *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne* (1912).

Ce fascicule est le dernier du grand ouvrage de M. Pilloy ; il comprend trois parties distinctes :

1° Une étude sur le cimetière franc de Concevreux, situé près du village de Pontavert (à peu de distance de la rivière d'Aisne), dans laquelle l'auteur décrit les armes, les ustensiles et les bijoux découverts dans ces tombes ; il met en lumière une très belle gourde en bronze chargée d'inscriptions chrétiennes. Cette première partie se termine par cinq planches doubles dues au talent de M. Pilloy et tirées hors texte.

2° Des recherches critiques sur les arts industriels dans le Nord de la France, au commencement de l'ère chrétienne, et notamment sur les boucles de ceintures militaires. Les fouilles de Vermand lui

ont fourni un nombre considérable de documents ; on a découvert là un tombeau militaire dont l'important mobilier, acquis par M. Pierpont Morgan, est malheureusement passé en Angleterre.

3° Une notice étendue sur la verrerie romaine trouvée en Picardie dans laquelle il est question des barillets portant la marque de la fabrique frontinienne et aussi des coupes chrétiennes décorées de gravures au trait, provenant de la Germanie ou de la Belgique.

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Paul Courteault, professeur à l'Université de Bordeaux, le tome Ier d'une nouvelle édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc. On pouvait penser que l'édition donnée de 1864 à 1867, pour la Société de l'Histoire de France, par notre regretté confrère le baron Alphonse de Ruble, était définitive ; mais, outre que les exemplaires n'en sont plus communs, aucune œuvre scientifique ne peut être considérée comme définitive. Des publications faites depuis un demi-siècle par une foule d'érudits et, plus spécialement, les travaux préparatoires poursuivis par M. Courteault en vue de sa thèse de doctorat, dont le sujet est Blaise de Monluc, l'ont mis à même d'améliorer l'annotation, d'identifier de nombreux personnages demeurés inconnus. Quant au texte, l'édition imprimée, en 1592, par les soins de Florimond de Rœmond, édition qui paraît reproduire une copie revue et corrigée par Monluc lui-même, a été fidèlement suivie par M. Courteault ; mais toutes les variantes fournies par les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale ont été relevées avec soin. La disposition typographique adoptée permet de voir d'un coup d'œil les différences qu'offrent les diverses rédactions. Le présent volume sera certainement accueilli avec faveur par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XVIe siècle. »

SÉANCE DU 17 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« L'Académie a malheureusement perdu, dans les premiers jours de ce mois, un de ses correspondants étrangers. M. le Dr Jules Euting, ardent chercheur, voyageur intrépide, a dû, au cours de sa 74e année, accomplir le suprême voyage.

« Né à Stuttgart, le 11 juillet 1839, et ayant complété par des séjours à Paris, à Londres et à Oxford les fortes études qu'il avait poursuivies en Allemagne, il entra, en 1866, dans le service des bibliothèques, et remplit successivement les fonctions de bibliothécaire à Tübingen, de premier bibliothécaire (1871) puis de directeur de bibliothèque (1900) à Strasbourg. Mais la vie sédentaire du rédacteur de catalogues — Euting publia, en 1877, celui de la section arabe de sa bibliothèque — et du conservateur de livres ne pouvait suffire à l'activité de ce petit homme doué, à la fois, d'une santé vigoureuse et d'une curiosité hardie. A un âge où d'ordinaire on aspire au repos, et alors que ses premières publications (*Qolasta*, 1867 ; *Pünische Steine*, 1871 ; *Erläuterung einer zweiten Opferverordnung aus Karthago*, 1874 ; *Sechs phönitische Inschriften aus Idalion*, 1875, etc.) lui assignaient déjà un rang distingué parmi les orientalistes, il entreprit une série de voyages, dont plusieurs ne laissaient pas que d'offrir des dangers. Après une exploration dans le Nord de l'Afrique, il s'aventura, en 1884, dans les régions les plus inhospitalières de la péninsule arabique ; il y rencontra notre compatriote Charles Huber, mais, plus prudent ou plus heureux que lui, sut échapper aux embûches des Bédouins. Sa connaissance pratique de la langue arabe ne le servait pas moins que son rare talent de dessinateur, qui lui permettait de reproduire avec fidélité textes et monuments. En 1890, il retourna dans la pénin-

sule sinaïtique, en 1898, dans l'Arabie Pétrée. De chacun de ces voyages, il rapporta une ample moisson de documents, copies ou estampages, qui lui fournirent la matière de publications épigraphiques d'un intérêt capital. Je citerai, dans l'ordre chronologique, son Recueil d'inscriptions carthaginoises, qui contient toutes les inscriptions puniques conservées alors à Carthage (1883), ses deux séries de Mélanges épigraphiques publiés, de 1885 à 1887, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin et qui renferment principalement des inscriptions phéniciennes et palmyréniennes, ses *Nabatäische* et ses *Sinaitische Inschriften* (1885 et 1890), son Journal d'un voyage dans l'Arabie centrale (1896). Dès ses premières publications, il avait montré l'intérêt qu'il portait à la paléographie sémitique : il a donné de nombreux facsimilés et aussi, dans plusieurs de ses ouvrages, des tableaux comparatifs d'alphabets, dressés avec une grande habileté, qui, en rendant compte de l'évolution des formes de caractères, constituent comme une histoire abrégée de l'écriture.

« De manières simples et cordiales, célèbre par sa bonhomie, le Dr Euting était, avant tout, obligeant : nul ne se souvient de s'être vu refuser par lui une communication. Il ne comptait que des amis parmi les orientalistes, à quelque nationalité qu'ils appartinssent. Notre Académie a eu particulièrement à se louer de ses bons offices. Le 23 décembre 1898, le jour où vos suffrages lui conférèrent le titre de correspondant, il en faisait fonction, en réalité, depuis plus de dix ans, ainsi que notre confrère M. le marquis de Vogüé vous le fit justement remarquer : en lui, les membres de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* avaient trouvé, dans toute la force du terme, un collaborateur, aussi libéral qu'assidu. C'est ainsi que, les estampages qui avaient été pris par Charles Huber, en Arabie centrale, ayant été perdus lors du massacre de notre malheureux compatriote, Jules Euting s'était empressé de nous communiquer obligeamment ceux qu'il avait recueillis de son côté. C'est ainsi encore que, la Commission étant sur le point de faire paraître le fascicule du *Corpus* qui renferme les inscriptions de Petra, le même savant, qui arrivait alors de cette contrée, nous transmit ses estampages, ses copies et ses carnets de notes, avant d'en avoir fait personnellement usage, nous permettant de la

sorte de combler des lacunes que les brigands de la Mer Morte avaient violemment produites dans les collections du P. Lagrange. Fort sensible à sa nomination de correspondant de l'Académie, Euting nous adressa bientôt, en guise de remerciement, un mémoire sur un papyrus araméen trouvé à Éléphantine et conservé à Strasbourg, travail qu'on peut lire dans le tome XI des *Mémoires présentés par divers savants* : ce fut la première apparition de ces fameux papyrus judéo-araméens qui ont depuis suscité tant de doctes controverses. Dans la séance du 19 août 1904, on lut encore un mémoire, envoyé par Euting, sur une inscription hébraïque relative à la synagogue de Tâdif, et l'un de ses derniers travaux est sans doute le très curieux article inséré par lui, sous le titre de *Notulæ epigraphicæ*, dans le *Florilegium*, dédié naguère à notre confrère M. le marquis de Vogüé.

« L'Académie conservera longtemps le souvenir d'un aimable savant qui traça un sillon profond dans le champ de l'épigraphie orientale, et qui fut, durant vingt ans, le modèle des correspondants étrangers. »

M. Homolle achève la lecture de son rapport sur les travaux de l'École française d'Athènes en 1912.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Meyer présente à l'Académie un ouvrage de M. J. Loth, professeur au Collège de France, intitulé : *Contributions à l'étude des Romans de la Table ronde* (Paris, Champion, 1912 ; extr. de la *Revue celtique*, 1909, 1911, 1912). L'Académie se rappelle que, il y a environ un an (séance du 26 janvier 1912), M. Loth a lu ici un mémoire dans lequel, étudiant spécialement les rédactions françaises en vers de la légende de Tristan, il a montré que ces rédactions se rattachent, non point, comme on le supposait, au pays de Galles, mais à la Cornwall, région qui, comme on le sait, est restée de langue celtique jusqu'à la fin du moyen âge. En effet, c'est de là que viennent la plupart des noms de lieux que citent les poèmes sur Tristan de Thomas et Béroul. C'est là un point nouveau et intéressant qui paraît maintenant bien établi. M. Loth a étudié d'autres faits concernant la

légende de Tristan, qu'il serait trop long d'exposer ici, mais qui seront certainement examinés et sans doute acceptés par ceux qui s'intéressent aux romans français d'origine celtique, sur « le drame moral de Tristan et Iseut », sur « le bouclier de Tristan », sur « les noms de Tristan et Iseut », etc.

M. Paul Meyer présente ensuite à l'Académie la suite du grand Dictionnaire historique de la langue anglaise, dirigé et en grande partie rédigé par notre correspondant Sir James Murray. La lettre *S* est presque terminée (cinq livraisons; il en manque encore deux ou trois). Mais en même temps la lettre *T* est fort avancée : nous en avons les premières livraisons qui terminent le tome IX et commencent le tome X.

M. Alfred Croiset offre à l'Académie, de la part de M. von Wilamowitz-Moellendorff, associé étranger de l'Académie, un volume intitulé : *Sappho und Simonides*, Untersuchungen über griechische Lyriker (Berlin, 1913) :

« M. de Wilamowitz réunit dans ce volume un certain nombre d'articles et d'études déjà parues sur un sujet qui a bien souvent occupé l'auteur, et il y a ajouté beaucoup de pages nouvelles qu'il a tirées de son enseignement. On sait assez la profonde connaissance de la littérature grecque et la pénétration originale qui sont la marque de tout ce qu'écrit M. von Wilamowitz. Ces qualités donnent un intérêt très vif à tout le volume. Beaucoup de ces pages sont consacrées à caractériser la physionomie artistique ou morale des personnages qu'il étudie. Les unes ont une allure plutôt synthétique et forment des études d'ensemble. D'autres sont constituées par des analyses très minutieuses et précises d'un certain nombre de textes, en particulier de ceux qui ont été récemment découverts. Toutes retiendront l'attention des hellénistes. La question de la personnalité morale de Sappho, reprise récemment par notre confrère M. Th. Reinach, y est notamment traitée et résolue dans le même sens, avec une vigueur qui ne supprime pas toutes les obscurités, mais qui oblige en tout cas à y regarder de près. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« L'Institut archéologique autrichien adresse à l'Académie des inscriptions le second volume de ses *Recherches à Éphèse* (*Forschungen in Ephesos*, Band II. Wien, Alfred Hölder. 1912).

« Retardée par la mort de notre regretté correspondant Otto Benndorf et par la fin prématurée de son successeur Robert von Schneider, cette magnifique publication reprend désormais son cours régulier.

« Le second volume, consacré au *Théâtre*, est l'œuvre de R. Heberdey, G. Niemann et W. Wilberg. La part la plus considérable est celle de R. Heberdey qui a brièvement raconté les fouilles, et rédigé, avec W. Wilberg, la description et l'histoire du monument pendant la période hellénistique et la période romaine, enfin qui a publié un choix des inscriptions découvertes au théâtre. M. G. Niemann s'est réservé le chapitre consacré au mur de la scène construit à l'époque romaine : il est mort lui-même avant l'achèvement de l'impression.

« D'importants *Indices* facilitent les recherches dans les deux premiers volumes.

« Les auteurs se sont attachés à suivre les traditions établies par leur maître commun, Otto Benndorf. Si, contrairement au plan primitif, ils ont dû réserver pour un volume spécial les sculptures découvertes dans la fouille du théâtre, ils ont voulu que ce second volume fût digne du premier par le soin apporté à l'impression, par le luxe des gravures et l'abondance des illustrations. Ils y ont réussi, et ce tome II, qui mérite une étude approfondie, leur fait grand honneur. Ils se sont montrés les vrais continuateurs d'Otto Benndorf, dont le nom restera définitivement attaché à l'exploration d'Éphèse. »

M. Salomon Reinach dépose sur le bureau de l'Académie un discours prononcé par M. Édouard Naville au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Genève.

SÉANCE DU 24 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Antoine Thomas fait la communication suivante :

« En 1844, Natalis de Wailly remarqua que le ms. latin 1294, bréviaire à l'usage du diocèse de Paris, écrit en 1472 par Jean de l'Épine, clerc du diocèse de Quimper, contenait, au bas du fol. 198, quatre lignes de breton. Il s'empressa de signaler ces quatre lignes à Hersart de La Villemarqué, qui lui en adressa immédiatement la traduction ; mais c'est seulement le 30 juin 1877 que ce dernier fit part à la Société archéologique du Finis-

tère de cette intéressante découverte et publia le texte dû à Jean de l'Épine en l'accompagnant d'un commentaire[1].

« C'est grand dommage pour les progrès de la science, il me semble, que la lumière puisse être tenue si longtemps sous le boisseau. Je crois donc devoir communiquer, dès aujourd'hui, à l'Académie une découverte analogue qu'il m'est arrivé de faire, le 20 de ce mois, dans notre inépuisable dépôt de la rue Richelieu, encore que je ne sois pas en état d'en faire pleinement ressortir devant elle tout l'intérêt linguistique. Un volumineux manuscrit du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, suivi de la Table alphabétique de Jean Hautfuné, qui forme deux volumes (lat. 14354 et 14355), écrits de la même main et, sans aucun doute possible, dans le courant du XIVe siècle[2], contient, en cinq endroits différents, de courtes phrases dans lesquelles je n'ai pas eu de peine à reconnaître au premier aspect la langue bretonne, bien que mon insuffisante préparation ne m'ait pas permis d'arriver à la pleine intelligence du sens. Ce sont boutades humoristiques comme les scribes ont coutume d'en laisser échapper de leur plume quand ils arrivent à la fin de leur tâche fastidieuse : elles sont entremêlées aux formules latines souvent signalées, les unes graves, les autres plaisantes, telle que :

> Explicit, expliceat (*sic*) ; ludere scriptor eat.
> Vinum scriptori debetur de meliori.
> Te Deum laudamus, te Deum confitemur[3].

1. Voir *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. V (1877-1878), pp. 41-45. Depuis lors, M. Ernault a republié ce texte, dont la lecture et l'interprétation laissaient à désirer : les quatre lignes forment deux vers de seize syllabes à rimes intérieures et sont le plus ancien spécimen daté qui nous soit parvenu de la poésie bretonne ; voir *Revue celtique*, XXXI (1910), pp. 72-73.

2. La reproduction photographique qui accompagne la présente communication édifiera le lecteur sur l'écriture que nos confrères MM. Omont, Prou et Morel-Fatio sont d'accord avec moi pour rapporter aux environs de 1350. J'ajoute que la Table de Jean Hautfuné, dédiée au cardinal Simon d'Archiac (1320-1323), fournit pour la date un *terminus a quo* assez précis.

3. Cf. W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter*, 3e éd., Leipzig, 1896, pp. 491-534, chap. intitulé : « Unterschriften der Schreiber ».

« Il ne faut donc rien en attendre qui honore grandement la pensée humaine au moyen âge. En revanche, si l'on songe que, pour la langue bretonne, nous n'avons, avant la seconde moitié du xve siècle, aucun texte suivi, mais seulement des gloses et des mots isolés, on peut espérer que les celtisants y trouveront matière à d'utiles remarques grammaticales. Comme depuis la mort de notre regretté confrère H. d'Arbois de Jubainville, les études celtiques n'ont pas de représentant parmi nous, j'ai remis ma copie entre les mains de M. J. Loth, professeur de langue et littérature celtiques au Collège de France, qui se propose d'entretenir prochainement l'Académie de cette trouvaille inopinée. J'ajoute que c'est au cours de recherches poursuivies à la Bibliothèque nationale, tant en vue de ma conférence de lexicographie française à la Faculté des lettres, qu'en vue de ma collaboration à l'*Histoire littéraire de la France*, publiée par l'Académie, que j'ai eu le plaisir de faire cette trouvaille

« A titre de document, je donne ci-dessous la reproduction diplomatique des textes bretons qui se trouvent dans le manuscrit de Vincent de Beauvais, en suivant l'ordre des feuillets [1] :

1°, ms. lat. 14354, fol. 14c :

Au guen e heguen amlouenas anegarat an laclas.

2°, ibid., fol. 247b :

Au guen heguen hamlouenas hanegarat au lac.

3°, ibid., fol. 263d :

Au vu heguen amlouenas annegarat anlaclas.

4°, ms. lat. 14355, fol. 326d :

Mons omen inhoguen.

1. La distinction des lettres *n* et *u* n'est pas très nette.

5°, ibid., fol. 399ᵇ (cf. le fac similé ci-joint) :

> Iuonet omnes so map mat ha quar.
> Panesen ha suruguen hambezou dameren et cᵃ.

6°, ibid. :

> Marhamguorant va karantit da vout in
> nos ohecostit uamgaret. nep pret. et cᵃ. va. »

M. le comte Paul Durrieu demande à signaler que la Belgique s'apprête à élever, à Gand, un monument aux deux artistes géniaux que furent les frères Van Eyck, Hubert et Jean, et qu'elle veut donner un caractère international à cette manifestation, en y associant particulièrement la France. Notre pays, en effet, se trouve touché par la question. La Flandre où les Van Eyck ont travaillé, faisait, à leur époque, partie intégrante du royaume des Fleurs de lys ; leurs protecteurs furent des princes de la maison de France ; enfin le style de peinture dont ils sont les plus hauts représentants tient à beaucoup d'égard à la France, soit par ses attaches, soit par l'influence qu'il a exercée. Un Comité français a été formé pour participer à l'œuvre commune, en recueillant des souscriptions. Les efforts de ce Comité méritent d'être approuvés et soutenus, moralement et matériellement, par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du développement des arts au moyen âge sur le territoire compris dans les limites de la Gaule antique.

Le Président rappelle que son prédécesseur vient d'être l'objet d'un hommage des plus flatteurs : le Bureau du Conseil municipal de la ville de Paris s'est transporté au domicile de M. Louis Leger et lui a remis solennellement une plaquette qui lui était envoyée par la ville de Prague en témoignage de la reconnaissance des populations tchèques. Le Président, à cette occasion, adresse à son confrère les vives félicitations de l'Académie.

M. Cagnat communique, de la part de M. Alfred Merlin, correspondant de l'Académie à Tunis, la note suivante :

« Je dois à un colon des environs de Mateur, M. Marchegay, la connaissance d'une inscription latine qui a été récemment découverte dans sa propriété de Naïmine Er-Rodoui, presque à fleur de terre, à une centaine de mètres au Sud de la ruine qui porte le n° 310 sur la feuille « Mateur » de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*.

« L'inscription est gravée dans un cartouche à queues d'aronde sur la face antérieure d'une pierre de forme triangulaire, longue de 1 m 10, haute au centre de 0 m 45, ayant constitué le fronton, aujourd'hui brisé en deux morceaux se raccordant, et mutilé à

son angle supérieur ainsi qu'à son extrémité droite, d'un édicule qui était élevé à une divinité dont nous ignorons le nom.

« Le texte est ainsi conçu :

MILITAVIT ANNIS XXXV
C IIVRNIVS QVARTIO EQVES LEGIONIS III
sic GALLICAE CVI IMP AVG BELLO PHARTICO SELEVCIA
BABYLONIA TORQVEM ET ARMILLAS DONAVERVN*t*
VOTVM SVVM REDDIDI*t*

« A la première ligne, les caractères sont plus grands et mieux faits qu'aux autres. Le nom du personnage demeure incertain, peut-être TITVRNIVS, mais il sera nécessaire de voir l'original pour préciser.

« Au-dessus de l'inscription a été figuré un *torques* entre deux *armillae*. C'est au cours d'une guerre contre les Parthes que Quartio reçut ces récompenses des *imp(eratores) Aug(usti)* pour sa brillante conduite à Séleucie de Babylonie[1]. Cette guerre peut être celle qui eut lieu soit en 164 sous Marc Aurèle et Verus, soit en 198 sous Septime Sévère et Caracalla ; dans l'une et l'autre expédition, la Babylonie fut envahie, Séleucie occupée et la légion *III^a Gallica*, campée en Syrie[2], dut prendre part aux opérations. Il est vraisemblable qu'il convient d'écarter la première campagne ; car en 164, Séleucie ouvrit sans combat ses portes aux Romains[3], et les hauts faits qui valurent à Quartio ses distinctions honorifiques paraissent plus plausibles en 198 ; notre inscription daterait donc du début du IIIe siècle[4] et nous apporterait de précieux renseignements sur la guerre parthique de Septime Sévère et pour l'histoire de la *III^a Gallica*.

1. *Seleuciae, quae... Babylonia cognominatur* (Pline, *Nat. hist.*, VI, 122 ; cf. *ibid.*, 129, 133, 212).

2. Cagnat, art. *Legio*, dans Daremberg, Saglio et Pottier, *Dict. des antiquités*, III, p. 1080.

3. Mommsen, *Hist. romaine*, X, trad. Cagnat-Toutain, p. 248, cf. p. 252.

4. D'après Borghesi (*Œuvres*, II, p. 340, 469), après Caracalla les *dona militaria* ne figurent plus sur les inscriptions ; cf. Fiebiger, art. *Dona militaria*, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, V, col. 1530-1531. Voir cependant Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1900, n° 95.

« La mention, à cette époque, du *torques* et des *armillae*[1] va contre la théorie soutenue jadis par Henzen[2], et admise depuis[3], suivant laquelle ces indications ne se rencontrent plus dans les textes épigraphiques depuis Hadrien et sont remplacées par la formule *donis militaribus donatus*[4].

« Quartio n'est pas le seul légionnaire de la *III*ª *Gallica* qu'on trouve en Afrique. A Lambèse et dans les environs, on a découvert plusieurs épitaphes concernant des militaires qui ont été tranférés dans la légion d'Afrique, la *III*ª *Augusta*, après avoir servi dans la *III*ª *Gallica*. Cette mutation survint sans doute à la suite de la révolte du légat commandant ce corps sous Élagabale ; ses soldats qu'il avait entraînés dans sa rébellion furent licenciés, c'est-à-dire versés dans d'autres unités, d'une fidélité éprouvée[5]. Nous n'avons aucune raison de croire que la présence de Quartio en Afrique est due au même motif, car l'inscription ne fait pas connaître qu'il ait jamais été incorporé dans la légion *III*ª *Augusta* ; il est préférable sans doute de supposer qu'Africain de naissance et ayant été envoyé dans une légion de Syrie, il revint trente-cinq ans après, désireux de finir ses jours dans son pays natal ; quand il éleva un petit temple pour s'acquitter d'un vœu, il se plut à rappeler la gloire qu'il s'était acquise au fond de l'Orient, dans cette mystérieuse et lointaine Babylonie, où les hasards de la guerre l'avaient mené. »

MM. Ebersolt et Thiers, chargés de mission à Constantinople par le Ministère de l'instruction publique et par l'Académie,

1. En général, on donnait à la fois *armillae*, *phalerae* et *torques* ; néanmoins il y a des cas où, comme dans le nôtre, les *phalerae* manquent (Fiebiger, *loc. cit.*, col. 1529).

2. *Annali dell' Instituto*, 1860, p. 208 ; cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, p. 114, note.

3. Marquardt, *Organisation militaire*, p. 328 ; Saglio, art. *Dona militaria* dans Daremberg, Saglio et Pottier, *op. cit.*, II, p. 363, n. 11.

4. Notre inscription n'est d'ailleurs pas la seule qui soit en contradiction avec la thèse d'Henzen ; en voici d'autres : *C. I. L.*, VIII, 217 : mention relative à l'expédition parthique de Septime Sévère ; Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, 1900, n° 95 : mentions se rapportant à l'époque de Marc Aurèle et Vérus, sur une inscription postérieure à Caracalla.

5. Sur toute cette question, cf. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, 2ᵉ édition, p. 116 et suiv.

rendent compte des recherches poursuivies pendant l'été 1912. Ces recherches ont eu pour objet l'étude de substructions et de ruines rendues accessibles à la suite d'un incendie qui a dégagé l'emplacement sur lequel s'élevait le Grand Palais des Empereurs byzantins [1].

M. É. Michon entretient l'Académie d'une inscription de provenance athénienne récemment acquise par le Musée du Louvre.

Il s'agit d'une plaque de marbre, large de 0 m 255 sur 0 m 04 à 0 m 06 d'épaisseur, dont la partie inférieure subsistante, haute de 0 m 50, contient, en vingt-cinq lignes, la fin d'un décret du dème de Cholargos.

L'inscription, qui est datée de l'archontat de Ktésiklès (334/3 av. J.-C.), a trait à la fête des Thesmophories et énumère les contributions demandées aux déléguées des femmes, lesquelles, comme on sait, étaient seules admises aux Thesmophories, à l'exclusion des hommes.

Deux passages des plaidoyers d'Isée nous faisaient déjà connaître que, dans les dèmes, les femmes dressaient une liste de candidates, dont deux étaient tirées au sort pour ἄρχειν εἰς τὰ Θεσμοφόρια. Le mot, nous le voyons maintenant et maintenant seulement, a toute sa valeur propre : les deux déléguées sont en effet désignées dans notre inscription sous le titre d'ἄρχουσαι.

Elles ont à remettre à la prêtresse de Déméter, qui garde un rôle supérieur εἰς τὴν ἑορτὴν καὶ τὴν ἐπιμέλειαν τῶν Θεσμοφορίων, diverses fournitures en vue du festin par où se terminaient les Thesmophories et que le mari, nous dit Isée, devait donner au nom de sa femme aux autres femmes.

C'étaient d'abord de l'orge et du froment, et de la farine d'orge et de froment, pour la confection des pains et gâteaux variés qui étaient la matière obligée de tout banquet ; puis des figues sèches ; du vin, qui par suite, à l'inverse de ce qu'on aurait pu croire, était admis aux Thesmophories ; de l'huile ; du miel ; du sésame blanc et noir et du pavot, qui entraient dans la composition de pains spéciaux ; du fromage, dont nous savons pourtant qu'il était parfois tenu pour un aliment impur, et de l'ail, prohibé lui aussi dans plusieurs autres cultes. Le menu, on

1. Voir ci-après.

le voit, restait assez modeste et la charge ne constituait qu'une dépense supportable.

Les ἄρχουσαι étaient tenues encore d'offrir une torche d'au moins deux oboles et de payer quatre drachmes en numéraire.

L'inscription se continue enfin par l'énoncé habituel des mesures administratives destinées à assurer l'exécution du décret. Il est à remarquer que, sans doute par une négligence du lapicide, ceux qui sont chargés de veiller à sa gravure, évidemment les trésoriers du dème, ne sont pas mentionnés par le texte, qui porte seulement τοὺς ἐπὶ Κτησικλέους ἄρχοντας. La stèle de marbre blanc sur laquelle il sera transcrit sera érigée dans le Pythion, et les frais seront mis au compte des Cholargiens, ὅ τι δ' ἂν ἀναλώσωσι λογίσασθαι Χολαργεῦσιν.

M. Haussoullier fait ressortir l'intérêt de cette communication.

COMMUNICATION

I. LES RUINES ET LES SUBSTRUCTIONS DU GRAND PALAIS DES EMPEREURS BYZANTINS, PAR MM. J. EBERSOLT ET AD. THIERS.

Nous avons l'honneur de présenter à l'Académie le résultat des recherches poursuivies à Constantinople pendant l'été 1912. La mission dont nous avions été chargés par le Ministère de l'instruction publique et par l'Académie avait pour but de compléter nos observations et nos relevés dans les églises byzantines converties en mosquées[1], et de poursuivre des recherches topographiques. Ces dernières ont

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1909, p. 214-217; J. Ebersolt, *Étude sur la topographie et les monuments de Constantinople* (extr. de la Revue archéologique, 1909, II); *Rapport sommaire sur une mission à Constantinople* (extr. des Archives des missions scientifiques, 1911).



Constantinople. — Ruines du Grand Palais.
Pavillon d'escalier: façade nord.



Constantinople. — Ruines du Grand Palais. Pavillon d'escalier : façade nord et est.

été facilitées par une triste circonstance, qui nous a permis d'étudier et de relever un groupe de ruines et de substructions faisant partie du Grand Palais des Empereurs byzantins.

Le 3 juin dernier, s'allumait à Stamboul, au quartier d'Ishak Pacha, un de ces formidables incendies qui, depuis quelques années, dévastent la ville turque. En 1908, au quartier de Fatih, le feu rendait accessible et dégageait la colonne de Marcien[1]. En 1911, l'ancienne église dite Boudroum-Djami était la proie des flammes. En 1912, le feu réduisait en cendres presque tout le quartier qui s'étend de Kutchuk-Aya-Sofia (l'ancienne église des Saints-Serge-et-Bacchus) aux murs du Vieux-Sérail et de la place de l'At-Meïdan (l'ancien Hippodrome) jusqu'à la mer. L'incendie fut si violent qu'il s'attaqua même à la grande mosquée de Sultan Ahmed, dont il brûlait un des six minarets. Ainsi se trouvait dégagée une grande partie de l'emplacement sur lequel s'élevait autrefois le Grand Palais.

Bien que les soubassements des maisons aient été partout épargnés, il était possible de se rendre compte d'abord de l'aspect du terrain et d'étudier le nivellement. La Préfecture de la Ville a fait dresser, au lendemain de l'incendie, un plan qu'elle nous a très obligeamment communiqué. Le feu rendait en outre accessibles des substructions qui ne l'étaient pas autrefois, situées qu'elles étaient sous les habitations turques. Enfin et surtout, il a dégagé des ruines masquées autrefois par l'agglomération des maisons.

Les souterrains ont été utilisés comme caves ou comme dépotoirs par les propriétaires. Ils sont obstrués et à moitié comblés par des détritus et par des décombres. Partout l'appareil, formé de briques et de mortier, est à nu. Ce sont des voûtes en berceau construites avec ou sans cintrage,

1. Cf. J. Ebersolt, *Étude sur la topographie et les monuments de Constantinople* (Paris, 1909), p. 1-4, fig. 1-2.

des calottes sur pendentifs, des passages étroits, des escaliers. Ces souterrains ne s'étendent pas sur une très grande superficie. On se heurte toujours soit à des décombres, soit à des murs construits par les habitants pour délimiter la propriété du sous-sol. La situation exacte de ces souterrains, leur orientation et leur structure seront indiquées dans l'étude que nous préparons avec la collaboration de M. E. Mamboury qui, au lendemain de l'incendie, a exploré le quartier.

Ces ruines dégagées par le feu forment deux groupes. Le premier a été transformé en une terrasse sur laquelle s'étend le jardin d'une propriété privée. Cette terrasse se termine à l'Est par un mur droit, décoré d'une double série de voûtes superposées, qui ont été murées avec des matériaux récents. Mais l'appareil byzantin est encore visible par endroits. Il est formé de cinq lits de briques alternant avec cinq rangs de moellons, et les arcs des voûtes se composent de deux ou trois épaisseurs de briques superposées.

Le second groupe forme un ensemble plus intéressant. Il se compose d'abord de quatre vastes voûtes en berceau parallèles et communiquant par des arcs en plein cintre avec une cinquième voûte de même structure. Cette dernière, qui est perpendiculaire aux précédentes, donne accès à une longue chambre recouverte par des voûtes en berceau séparées par un arc doubleau. De cette chambre on accède à un escalier à rampes en pente douce, par un arc aujourd'hui à moitié enfoui.

Cet escalier et la chambre d'accès sont disposés à l'intérieur d'un édifice qui a été construit postérieurement aux grandes voûtes en berceau, comme l'indiquent un joint visible sur la façade nord et un arc qui a été caché en partie lors de la construction de ce nouveau bâtiment.

Ce bâtiment est donc un pavillon d'escalier accolé postérieurement pour mettre en communication les grandes voûtes en berceau avec d'autres constructions qui se dres-

saient en bas du pavillon. L'escalier à rampes en pente douce aboutit, en effet, à une petite voûte en berceau, perpendiculaire à la façade orientale de l'édifice. Cette voûte est arrachée ; c'était probablement une galerie de liaison donnant accès autrefois à des constructions qui ont disparu. A côté, est adossée à cette même façade une pile traversée par un arc.

Le pavillon d'escalier contraste par sa structure avec les pesantes voûtes en berceau. Ses façades sont percées de baies étroites. Plusieurs ont été murées ou transformées en fenêtres rectangulaires par les Turcs, qui habitaient avant l'incendie ce corps de bâtiment. Malgré son état de délabrement, cet édifice a conservé son aspect ancien, avec son parement de briques et de moellons alternés, d'épaisseur variable.

Au-dessus du pavillon et au-dessus des grandes voûtes en berceau, s'étend une terrasse à laquelle on accédait par un escalier détruit, qui se trouve à l'angle d'une des grandes voûtes parallèles, celle du côté sud.

D'ici la vue s'étend sur les horizons lumineux de la mer de Marmara, sur la côte d'Asie et les îles des Princes. Il ne paraît pas probable que des édifices anciens se soient élevés sur cette terrasse. Peut-être un belvédère se dressait ici où les empereurs et les impératrices venaient se reposer et prendre le frais.

Les grandes voûtes en berceau n'étaient certainement pas des corps d'habitation. On n'aperçoit dans les murs aucune trace de baies d'éclairage. Elles furent construites pour racheter la déclivité du sol. Quant au pavillon, il mettait en communication deux parties du palais qui n'étaient pas au même niveau.

Au-dessous du pavillon, le terrain s'incline, en effet, en pentes douces jusqu'à la mer. Au-dessus de la terrasse, le terrain qui s'étend jusqu'à la mosquée d'Ahmed et jusqu'à la place de l'At-Meïdan (l'ancien Hippodrome) est presque

plan. Les cotes de niveau ne varient que de quelques mètres. Cette vaste superficie était occupée autrefois par les édifices les plus anciens du Grand Palais, qui communiquait directement avec l'Hippodrome[1]. Ces monuments étaient bordés de terrasses. Les textes signalent à plusieurs reprises la terrasse du Chrysotriclinos, celle du Phare, celle du Triconque et celle de la Magnaure[2]. La construction de ces terrasses s'imposait pour racheter la déclivité du terrain. C'est précisément l'une d'entre elles qui a été dégagée par l'incendie.

Mais il y a plus. Parmi les édifices du Palais, plusieurs sont signalés par les textes comme ayant été situés vers l'Est, du côté de la mer. C'étaient des monuments élevés au IXe siècle, par l'empereur Basile Ier (867-886), entre autres la Nouvelle-Église et le Tzycanistérion, le stade du Palais, qui s'étendait au milieu de jardins, véritables paradis, plantés d'arbres et sans cesse rafraîchis par les eaux courantes[3]. La Nouvelle-Église notamment était reliée au Palais par un escalier (ἀναβάσιον). C'est un escalier analogue qui a été conservé dans le pavillon, construit postérieurement aux grandes voûtes en berceau pour relier les anciennes constructions aux nouvelles qui se dressaient du côté de la mer.

Ainsi ces ruines présentent un grand intérêt. Au point de vue topographique, elles confirment les données établies par les textes. Elles montrent de plus comment se soudaient les unes aux autres les différentes parties de ce Palais qui formait une énorme agglomération d'édifices construits à des époques diverses. Le pavillon d'escalier, vu sous la chaude lumière d'Orient, avec ses colorations alternativement rouges et blanches, montre enfin, par un

1. Cf. J. Ebersolt, *Le Grand Palais de Constantinople et le Livre des Cérémonies* (Paris, 1910), p. 13.

2. *Ibid.*, p. 71, 90, 91, 104, 105, 115, et le plan de restitution dressé par M. Ad. Thiers.

3. *Ibid.*, p. 134, 135, 140, 141, et le plan.

nouvel exemple, le parti heureux que les architectes byzantins surent tirer de la combinaison variée de la brique et de la pierre.

II. L'HIPPODROME DE CONSTANTINOPLE, PAR M. AD. THIERS.

En 1908, au cours d'une mission, j'avais pu faire le relevé des parties de l'Hippodrome, encore visibles, et qui comprennent :

1° Les trois monuments triomphaux qui faisaient partie de la décoration de la Spina ;

2° Le grand mur de soutènement circulaire ou plutôt légèrement elliptique qui terminait l'Hippodrome au Sud et qui doit avoir été construit sous Septime Sévère, lorsque, pour agrandir la piste, on fut obligé, par suite de la déclivité brusque du terrain vers la mer, de construire au moyen d'énormes substructions une terrasse sur laquelle vint reposer le sol de l'arène agrandie ;

3° Les parties du mur parallèle aux gradins qui, partant de l'extrémité de l'ancienne piste, allaient se raccorder aux extrémités de la partie circulaire.

Le mur de l'Est est seul visible dans toute sa hauteur, variable par suite de la déclivité du terrain. Toute cette partie de l'Hippodrome renferme donc, par son système de construction, d'énormes citernes dont il serait intéressant de lever le plan, travail qui n'a pu être effectué jusqu'à présent.

La partie supérieure du mur de la Spina que l'on aperçoit au fond des fosses entourant les trois monuments : obélisques et colonne serpentine, se trouve actuellement à 3 m 20 du sol moderne. Si l'on ajoute à cette cote les deux mètres qui constituaient approximativement la hauteur de la Spina, on voit que le sol antique de l'arène se trouve maintenant à 5 m 50 au-dessous du niveau de la place.

Là se bornait la connaissance que l'on avait des restes de l'Hippodrome. Or, l'année dernière, j'ai pu constater, grâce à la clairvoyance de M. E. Mamboury, professeur de dessin à Constantinople, l'existence d'une partie considérable de l'Hippodrome restée ignorée jusqu'à présent.

La place de l'At-Meïdan est, en effet, occupée sur son côté nord-ouest, en face de la mosquée d'Ahmed, par une suite de boutiques d'artisans, des écuries et des locaux divers. En pénétrant dans l'une de ces boutiques, j'ai constaté qu'elle consistait en une large voûte en berceau nettement byzantine. Elle est appareillée en briques, perpendiculaire à la piste, et repose sur deux murs parallèles également en briques et percés d'arcades en plein cintre.

J'ai pu me rendre compte, en continuant cet examen dans les autres boutiques, qu'il existait une longue suite de berceaux tous semblables, recoupés chaque fois par des arcades formant une galerie parallèle à la piste. Cette galerie se prolonge ainsi, plus ou moins visible, mais intacte encore, sur tout le côté de la place.

Je n'ai pu cette année, le temps m'ayant manqué, faire un relevé de ces restes si importants, mais leur mesure apportera un élément nouveau qui permettra de fixer les dimensions de l'Hippodrome dans toutes ses parties. Il ne restera plus d'hypothétique que le côté des Carceres dont on n'a pu encore fixer l'emplacement exact.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule du mois d'octobre 1912 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1912, in-8°);

2° Au nom de M. Jules Renault, une publication intitulée : *Cahiers d'archéologie tunisienne*. Nouvelle série, 1er cahier (Tunis, 1913, in-8°).

M. Pottier présente le 47e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, qu'il vient de terminer avec le concours de M. G. Lafaye. Il rappelle le souvenir de M. E. Saglio qui a dirigé cette publication pendant tant d'années et adresse des remerciements aux collaborateurs qui ont fourni d'importants articles sur l'architecture, le théâtre, les fêtes, les institutions, la mythologie et la musique antique.

M. Jullian a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ricaud, secrétaire de la Société archéologique de Bordeaux, un livre ayant pour titre : *Souvenirs bordelais ; l'ancienne paroisse Sainte-Colombe* (296 p., 7 pl., et documents justificatifs). Ce n'est que l'histoire d'un petit quartier de Bordeaux, mais un quartier qui, situé au centre de la vie bourgeoise du xiiie siècle, a été étroitement mêlé à la vie communale de la cité, qu'habitent aujourd'hui encore quelques-unes de ses plus anciennes familles, qu'anime toujours son amour-propre municipal. Je ferai remarquer à ce propos que, grâce à M. Courteault, professeur d'histoire de Bordeaux à l'Université, on s'est mis à étudier là-bas de très près la vie propre des différents quartiers ; car les vieilles cités du moyen âge ont eu, comme on sait, des habitudes, des institutions, un patriotisme particulier de quartier, de paroisse, de clocher. M. Alfred Leroux, ancien archiviste de la Haute-Vienne, a publié une excellente monographie de Bacalan ; M. Barennes, une conférence sur Saint-Michel ; M. Léonard-Chalagnac va en donner une sur Saint-Bruno ; et, prêchant d'exemple, M. Courteault parla sur Saint-Seurin. »

SÉANCE DU 31 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Un nouveau vide s'est malheureusement produit dans les rangs de nos correspondants étrangers. Il y a quinze jours, je vous faisais part de la perte du Dr Jules Euting ; aujourd'hui j'ai le regret de vous annoncer la mort de M. Ferdinand Van der Haeghen.

Né à Gand, l'année même où la Belgique proclamait son indépendance, ce savant, qui a tant fait pour la gloire littéraire de son pays, a terminé, le 22 janvier, dans sa ville natale, une carrière longue de 82 ans. Elle a été tout entière parcourue dans l'enceinte de la ville, je pourrais presque dire de la bibliothèque de Gand : dès 1867, Van der Haeghen y entre comme bibliothécaire ; de 1869 à 1911, il l'administre, il l'enrichit, non seulement par les dons multiples qu'il provoque, mais aussi par l'abandon généreux de sa collection particulière. Il avait réuni plus de 30.000 volumes rares, sur lesquels peu à peu, sans bruit, comme en cachette, il appose l'ex-libris de l'Université ; et, pour suppléer à l'insuffisance des crédits de l'État, sa bourse demeure toujours ouverte. C'est profit pour ses compatriotes, c'est profit aussi pour les étrangers : car le prêt des livres s'exerce, à Gand, de la façon la plus libérale, j'ai eu l'occasion d'en faire personnellement l'épreuve. En même temps, le bibliothécaire est l'oracle auquel s'adressent, en désespoir de cause, les travailleurs du monde entier, et très souvent sa vaste érudition, son inépuisable obligeance parviennent à satisfaire leur curiosité.

Parmi ses œuvres, je remarque des publications de textes : l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Marc van Vaernewyck (1872-1881, 5 vol.), les *Actes et dernier supplice de Nicolas le Borgne*, par Josse Lambert et Robert de La Vischerye (1879) ; je remarque également des mémoires élucidant certains points d'histoire locale : *Histoire de la gilde souveraine des coulevriniers, des arquebusiers et canonniers, dite chef-confrérie de Saint-Antoine, à Gand* (1866), *Inauguration de Charles II en Flandre* (1867). Mais, avant tout, Van der Haeghen se révèle comme un excellent bibliographe : sans parler d'une notice sur deux imprimeurs d'Anvers, Michel et Jean Hillenius (1863), ni de son *Dictionnaire des devises* de tous les hommes de lettres, imprimeurs ou sociétés littéraires de Belgique et Hollande (1876), il publie, en sept volumes, une *Bibliographie Gantoise*, dans laquelle sont décrits tous les ouvrages imprimés à Gand. Enfin, il me reste à parler de l'entreprise immense à laquelle il se consacra à partir de 1880, et dont il lègue la continuation à ses plus jeunes collaborateurs : la *Bibliotheca Belgica*, dont il a

paru, à l'heure actuelle, près de 200 livraisons, et dont la première série seule remplit vingt-sept volumes. C'est la description détaillée, minutieusement exacte, de tous les livres imprimés dans les Pays-Bas au xve et au xvie siècle et des principaux ouvrages imprimés dans les mêmes pays depuis 1600 jusqu'à nos jours, en outre, de tous les livres écrits par des Belges ou des Hollandais, enfin des ouvrages relatifs aux Pays-Bas publiés à l'étranger. Notez que ces descriptions sont accompagnées d'analyses littéraires qui supposent toujours un examen approfondi des textes. Remarquez encore que, de l'avis des bibliographes les plus compétents, elles dénotent une sagacité rare, une patience à toute épreuve, une critique étonnamment perspicace : sur beaucoup de points, elles renouvellent les connaissances des historiens de la littérature. Certaines d'entre elles sont assez développées pour constituer de véritables ouvrages, comme la bibliographie des œuvres de Juste Lipse (1888), celle des œuvres de Josse Clicthove (1888), celle des Martyrologes protestants néerlandais (1890), celle enfin des œuvres d'Érasme, qui n'est point terminée, bien qu'elle comprenne déjà plusieurs volumes.

Ferdinand Van der Haeghen fut élu correspondant de notre Académie le 22 décembre 1899. En 1902, quand les amis de Léopold Delisle célébrèrent, dans une salle toute voisine de celle-ci, le cinquantième anniversaire de son entrée à la Bibliothèque nationale, Van der Haeghen fut au nombre des savants étrangers accourus pour lui manifester leur sympathie ; son admiration touchante trouva pour s'exprimer une forme toute flamande : il offrit un hanap à notre éminent confrère. Delisle, quelques années plus tard, lui rendit cette visite, quand il eut été lui-même arraché de sa chère bibliothèque, et notre confrère M. Émile Picot fut témoin, à Gand, de leurs doctes épanchement, prolongés pendant plusieurs jours, ainsi que du travail acharné dans lequel ces deux vieillards, qui avaient plus d'un trait commun, cherchaient l'oubli de leurs tristesses, l'accroissement de leur immense savoir.

En Ferdinand Van der Haeghen nous perdons un grand ami des livres, dont nous devrons effacer le nom de notre Annuaire, mais dont nous garderons la mémoire.

M. Héron de Villefosse signale à l'Académie l'acquisition récente faite par le Musée du Louvre d'un grand bas-relief en marbre blanc qui proviendrait d'Alexandrie, d'après le vendeur. On y voit quatre divinités, Sérapis, Isis, Harpocrate et Dionysos, représentées de grandeur naturelle et regardant vers la droite dans une attitude d'attente. La composition est incomplète : il manque la moitié de la scène, mais les dimensions des figures comme celles du marbre montrent bien qu'un tel fragment ne peut provenir que d'un grand monument où il devait être placé à une certaine hauteur. Les figures divines semblent confirmer la provenance indiquée et démontrer que ce grand monument s'élevait à Alexandrie.

L'intervention des divinités attendant l'arrivée d'un empereur constitue une scène qui se retrouve sur certains reliefs triomphaux, notamment l'arc de Bénévent ; elle autorise à croire que le relief du Louvre devait faire partie de la décoration d'un arc de triomphe. Enfin un document littéraire, rapproché de la représentation gravée au revers d'une monnaie d'or d'Hadrien conservée au Cabinet de France, permet de supposer que cet arc aurait été dédié par les Alexandrins à l'empereur Hadrien après son voyage en Égypte au cours duquel ce prince avait eu l'occasion de leur donner des marques de sa bienveillance.

M. Collignon fait observer que l'on sent dans le bas-relief la persistance des traditions de l'art hellénique.

Le P. Scheil fait une communication sur le temple de Bel à Babylone, d'après une tablette inédite.

M. Babelon fait la seconde lecture de son mémoire sur *Juno Moneta*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de novembre 1912 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1912, in-8°).

M. Henri Cordier, au nom de l'auteur, M. le comte de Charencey, fait hommage à l'Académie de deux mémoires intitulés : *De la formation des voix verbales en Tzotzil* et *Histoire légendaire de la Nouvelle Espagne*. M. de Charencey fait remonter les premiers germes de la civilisation dans le Nouveau-Monde au IIe siècle avant notre ère ; ils remonteraient donc à une époque postérieure à la conquête alexandrine et auraient été apportés par des colons venus de l'autre côté de l'Océan Pacifique. Le fait d'une prédication bouddhique à la Nouvelle-Espagne, vers le VIIe ou le VIIIe siècle de notre ère, et symbolisée par le deuxième Quetzalcohuatl, semble assez supposable à M. le comte de Charencey.

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, Mme Roblot-Delondre, un volume intitulé : *Portraits d'infantes*. Sous ce titre modeste, l'auteur a, en réalité, excellemment écrit l'histoire des infantes d'Espagne au XVIe siècle et des grands peintres espagnols et portugais qui les ont exécutés.

« On voit successivement paraître Jeanne la Folle, les quatre filles de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, Éléonore, Isabeau, Marie d'Autriche, Isabelle de Portugal, l'infante Marie de Portugal, Catherine, Marie et Jeanne d'Autriche, Marguerite de Parme, Marie de Portugal, Marie Tudor, Élisabeth et Isabelle de Valois, Anne d'Autriche, Isabelle-Claire-Eugénie et Catherine-Michelle.

« Tout est à louer dans le volume de Mme Roblot-Delondre : l'iconographie, le texte, les notes, l'exactitude de la documentation, la richesse des sources, l'heureuse nouveauté des parallèles, la sagesse prudente des attributions. C'est une œuvre de tout point remarquable et qui, si elle eût été présentée à l'un de nos concours, y eût été sûrement très remarquée. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 7 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Dieulafoy reprend le texte traduit dans la dernière séance par le P. Scheil et l'interprète au point de vue arithmétique et graphique. Au lieu de procéder par tâtonnement, il introduit dans l'expression des longueurs et des largeurs une unité linéaire (x) et conduit les calculs avec cette inconnue dont la valeur résultera finalement de la résolution d'équations très simples.

M. Dieulafoy indique d'abord que, dans les longueurs et largeurs, l'unité linéaire entre par multiples et sous-multiples de 60. Telle l'heure vaut 60 minutes et la seconde $\frac{1}{60}$ de la minute. Puis, prenant comme exemple la description cotée d'une terrasse, il montre par une étude attentive des coefficients que le scribe chaldéen écrit d'abord la longueur et la largeur en unité linéaire ; puis, qu'il écrit le produit de l'une par l'autre de ces dimensions, qu'il effectue l'opération et en indique le résultat en carré de l'unité linéaire ; ensuite, qu'il pose le produit de la surface par la hauteur de la terrasse au-dessus du sol, qu'il

effectue cette nouvelle opération et en donne le résultat en cube de l'unité linéaire, et, enfin, qu'il reprend l'expression de la surface et la traduit en unité d'arpentage, laquelle unité répond à un carré construit sur 60 unités linéaires. Appliquant l'enchaînement ainsi déterminé à l'interprétation de tous les groupes de côtés, M. Dieulafoy arrive à donner, en fonction de son inconnu, les dimensions de toutes les parties constitutives du temple.

Il y reconnaît d'abord un terre-plein général d'une hauteur uniforme, divisé en trois grandes sections : la Grande terrasse, la terrasse d'Ichtar et Zamama, et la terrasse de l'*ésagil* (pyramide à étages proprement dite). Cette dernière était elle-même caractérisée par un vaste péribole au fond duquel s'élevait l'*ésagil* composé d'une plinthe, d'un très haut soubassement, le *Kigal d'Entéménanki*, et enfin des étages que le texte désigne sous le nom de *nukhar*. Ils étaient au nombre de cinq, et le dernier était couronné d'une chapelle revêtue à l'extérieur de faïences polychromes.

M. Dieulafoy aborde ensuite la détermination de l'unité linéaire et il déduit des formules déjà établies et du rythme des mesures que, d'une part, elle répond à l'U chaldéen de 18 pouces et, de l'autre, qu'elle est très voisine de 0 m 32 et par conséquent du pied grec. Il ne lui reste plus alors qu'à substituer dans les expressions de mesures linéaires 0 m 32 à l'inconnu et, dans les expressions de surfaces agraires, 3 a. 68 c. a., 64 à 60 fois le carré de l'inconnu pour connaître, en mètres et en ares, les dimensions du monument. Elles étaient considérables. C'est ainsi que la pyramide, bien que construite en briques crues et où la brique cuite n'était employée qu'en parement, reposait sur une plinthe carrée de 192 m de côté et s'élevait à 84 m 60 au-dessus du sol.

Enfin M. Dieulafoy compare la description déduite de la tablette avec la description du même temple laissée par Hérodote et les plans du temple de Bel et du temple de Nebo donnés par M. Koldewey. Il n'a pas de peine à établir qu'il existe un accord absolu entre les sources d'information si diverses et que le texte chaldéen présente l'avantage inappréciable d'être complet et décisif. Enfin, il montre qu'en tenant compte de l'éloignement des époques et des lieux, le Mausolée d'Halicarnasse comme le Trophée d'Auguste à la Turbie sont des interpré-

tations encore fidèles mais très élégantes de l'*ésagil* de Bel. Il ajoute que les trois édifices étaient rythmés sur le triangle équilatéral.

M. HOMOLLE a la parole pour une communication :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, pour être soumis à la Commission épigraphique de Délos, le complément et la fin du manuscrit de M. Roussel contenant les décrets et les dédicaces de Délos qui se rapportent à l'époque de l'indépendance délienne. Il arrive, comme l'auteur l'avait annoncé, au début de l'année et permettra de continuer, sans interruption ni à-coups, l'impression, déjà commencée à Berlin, de cette série de textes.

« L'envoi d'aujourd'hui comprend seulement quatre décrets d'associations privées et quelques fragments de catalogues : celui des archontes est précieux pour le contrôle des listes établies d'après les comptes des hiéropes.

« Le véritable intérêt consiste dans les dédicaces, au nombre de 223. Elles forment la 5e classe des inscriptions déliennes et sont divisées en sept sections :

1° Dédicaces du peuple de Délos, monuments élevés à ou par des rois et leurs ministres par la Confédération des Insulaires, les cités étrangères, des généraux, des artistes dionysiaques (nos 1070 à 1136) ;

2° Dédicaces faites par des magistrats (nos 1137 à 1147) ;

3° Dédicaces agonistiques (nos 1148-1163) ;

4° Dédicaces faites par des particuliers indigènes ou étrangers (nos 1164-1200) ;

5° Inscriptions de statues et signatures d'artistes (nos 1201-1214) ;

6° Offrandes consacrées aux dieux égyptiens (nos 1215-1268) ;

7° Offrandes aux autres dieux (nos 1269-1293).

« Cette simple énumération montre l'abondance, la variété et la richesse de la matière. M. Roussel, préparé à sa tâche par de longues années d'études à Délos et par des publications très appréciées, l'a traitée avec le plus grand soin. La plupart des textes étaient déjà connus et avaient été commentés. M. Roussel a tout contrôlé et a souvent ajouté du sien. Dans le chapitre consacré aux divinités égyptiennes et syriennes, il a renouvelé

certaines questions par ses découvertes personnelles et donné des textes inédits.

« Le commentaire est bref, mais toujours pertinent, pénétrant et scrupuleux.

« Aux textes sont jointes quelques photographies des textes les plus importants, destinées à l'illustration du fascicule ; je crois que sur ce point, M. Roussel a péché par discrétion plutôt que par excès et qu'on pourrait puiser plus largement dans les séries de photographies de l'École d'Athènes, parmi les planches et figures publiées par le *Bulletin de Correspondance hellénique* ou dans l'*Exploration archéologique de Délos*. »

L'Académie se forme en Comité secret pour entendre la lecture du rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1912 [1].

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette académie pendant le second semestre de 1912 ; lu dans la séance du 7 février 1912.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 26 juillet 1912, l'Imprimerie nationale a mis en train le tome XXXIX[e] de nos *Mémoires*. Ont été distribués, sous forme de tirages à part, les extraits suivants de ce volume :

Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère, par M. Édouard Cuq.

Chancel carolingien orné d'entrelacs à Schœnnis, canton de Saint-Gall, par M. Prou.

Il a été remis à l'imprimerie pour continuer ce même volume : un article de M. Édouard Cuq : *Une novelle de Justinien*.

1. Voir ci-après.

Du tome XII des *Mémoires des savants étrangers* : *Le portrait d'Apia Jérémie, note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire*, par M. W. de Grüneisen.

Le mémoire du Dr Capitan sur l'*Architecture maya* est en bon à tirer, à l'imprimerie, depuis le mois d'août

Pour la deuxième partie du tome XXXIX des *Notices et extraits*, il a été envoyé à l'imprimerie :

1° Une notice de M. Moïse Schwab sur *le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale.*

2° Une notice de M. Léon Dorez : *Un recueil de poésies latines et un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna.*

Voici l'état du tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France.* Le nombre des feuilles tirées n'est toujours que de 43, comme au mois de juillet ; mais sont, de plus, en bon à tirer les feuilles 44 à 49, qui contiennent des articles de MM. Thomas et P. Meyer. En correction, les épreuves d'un très long article de M. Noël Valois, sur *le pape Jean XXII.* Pour terminer ce volume, il n'y aura plus qu'une *Notice sur Léopold Delisle*, que rédige M. Valois.

Pour la partie de la série des *Chartes et diplômes* dont la direction a été confiée à M. Prou, les *Actes royaux carolingiens*, l'impression des recueils se poursuit moins rapidement qu'on ne l'avait espéré, mais sans interruption.

M. Philippe Lauer est chargé du *Recueil des actes de Louis IV.* Douze feuilles de ce recueil ont été tirées. Or le texte des actes ne forme que treize feuilles et demie. Le bon à tirer de la treizième feuille a été donné le 15 août dernier. La quatorzième feuille devra être complétée au moyen des tables. M. Lauer a remis à M. Prou, dans les premiers jours de décembre, le manuscrit de l'*Introduction* qui constitue une étude diplomatique des actes de Louis IV. On peut donc espérer que le recueil de M. Lauer sera achevé d'imprimer en 1913.

Pour ce qui regarde le *Recueil des actes des rois de Provence* que rédige M. Poupardin, les vingt-deux premiers placards ont

été mis en pages et formeront sept feuilles. Les placards 23 à 55 sont en seconde épreuve. Le texte des actes ne comprend que 55 placards. Il restera l'introduction à écrire.

M. Martin-Chabot a presque achevé la transcription des originaux et la collation des copies des *Actes des premiers Capétiens* et il a pu présenter au directeur de la collection un certain nombre de textes complètement établis. M. Prou a particulièrement remarqué l'intelligence et le soin avec lesquels notre collaborateur s'est acquitté du travail qui lui a été confié.

Il s'en faut de peu que le manuscrit du *Recueil des actes des rois d'Aquitaine*, par M. Léon Levillain, soit achevé. Cet érudit a apporté à l'étude des documents qu'il doit publier, c'est-à-dire dans la discussion de l'authenticité des chartes, dans le classement des copies, dans le choix des variantes, dans la détermination des dates, dans l'identification des noms de lieux, la finesse de critique dont il a donné tant de preuves dans ses précédents travaux.

Vous savez que M. Élie Berger s'est chargé d'achever le recueil des *Actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, préparé par M. Léopold Delisle. C'est un devoir de piété qu'il remplit, en travaillant à s'acquitter de cette tâche, legs de son maître. Il a achevé les recherches qui lui ont livré les pièces que M. Delisle n'a pas pu connaître ; il a collationné tous les textes, vérifié des cotes très nombreuses et révisé toutes les dates. Il n'a plus qu'à procéder au classement définitif des actes. Il espère, dans deux mois environ, pouvoir remettre à l'Académie les textes qui constitueront la première partie du tome II, le tome I restant formé de l'*Introduction* publiée, en 1909, par M. Delisle.

C'est à M. François Delaborde qu'a été confiée la préparation du *Recueil des actes de Philippe Auguste*. Ce travail se poursuit avec régularité. M. Delaborde donne l'assurance qu'à la fin de l'hiver le manuscrit de son premier volume sera entièrement prêt pour l'impression. Les textes qui doivent entrer dans les volumes suivants étant dès maintenant réunis, nous pouvons être assurés que la publication, une fois engagée, ne s'arrêtera plus.

D'accord avec M. Stein, M. Georges Daumet continue les dépouillements qui doivent conduire les deux associés à établir le *Recueil des actes de saint Louis*.

Pouillés et obituaires. Le tome VI des *Pouillés*, première et deuxième partie (*province de Reims*), entièrement imprimé par les soins de notre regretté confrère M. Longnon, est enfin en distribution, après de longs délais imputables à l'Imprimerie nationale.

Du tome V (*province de Trèves*), il ne reste plus à imprimer que l'introduction. La rédaction de cette introduction a été confiée, sous la direction de notre confrère, M. Maurice Prou, à un collaborateur de M. Longnon, M. l'abbé Victor Carrière. Des circonstances imprévues l'ont empêché de remettre la copie à la date qu'il avait fixée, en novembre dernier; mais il la promet pour le mois de juillet.

La Commission des Historiens de France a confié le soin de poursuivre et d'achever la publication du tome VII (*province de Bourges*) à M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret. Trente-six placards seulement avaient été composés du vivant de M. Longnon, et aucune copie, aucune note pour la suite de l'édition n'ont été retrouvées dans les papiers de notre confrère. On comprend que, dans ces conditions, M. Soyer n'ait pu être encore en mesure de fixer une date à la Commission pour la reprise de l'impression du volume.

Deux volumes d'*Obituaires* avaient aussi été en partie imprimés ou préparés par M. Longnon. Du tome VI (*province de Sens*), il ne reste plus à imprimer que les diocèses de Meaux et de Troyes. M. Boutillier du Retail, archiviste de l'Aube, a été chargé de l'achèvement du volume sous la direction de notre confrère M. Omont, et il espère pouvoir en terminer l'impression avant la fin de la présente année.

Pour la préparation du tome V (*province de Lyon*), M. Longnon s'était assuré, il y a plusieurs années, le concours de M. Jacques Laurent, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Dijon. La Commission a confirmé son choix, et notre confrère

M. Omont a bien voulu accepter de diriger la préparation et de surveiller l'impression de ce volume. M. Laurent s'est mis déjà à l'œuvre; mais, pour ce volume aussi, M. Longnon n'a laissé aucune note. On ne peut donc compter sur la remise de la première partie de la copie avant l'an prochain.

Sous le contrôle d'une Commission que préside M. Paul Meyer, M. Kohler, dont vous connaissez tous la compétence, prépare la publication d'un dernier volume des *Historiens occidentaux des croisades*.

On le voit par cet exposé : c'est dans les meilleures conditions que se poursuit, sous la haute direction de la *Commission des travaux littéraires*, l'exécution de la plus importante peut-être des tâches que l'Académie s'est proposées dès ses origines mêmes et dont elle a élargi le programme après sa rénovation au commencement du siècle dernier. C'est toujours avec la même ardeur et avec la même suite qu'elle travaille à réunir les matériaux que devront mettre en œuvre les écrivains qui entreprendront d'écrire l'histoire de notre pays, depuis le temps où il s'appelait la Gaule jusqu'au seuil de l'âge moderne. A ces historiens, elle a entrepris de fournir des documents authentiques, classés dans un ordre qui en facilite l'emploi, des textes contrôlés par une rigoureuse critique. Nous devons être reconnaissants à ceux de nos confrères qui ont été préparés à ce genre de travaux par l'éducation qu'ils ont reçue dans la grande école dont ils sont fiers d'être les élèves. Ils n'épargnent rien pour combler les vides que la mort a faits dans leurs rangs en nous enlevant des confrères tels que MM. Léopold Delisle et Longnon. Grâce à ce qu'ils nous donnent de leurs loisirs ou plutôt de leur labeur, l'œuvre héréditaire et collective se continue sans qu'aucune partie en reste en souffrance.

A mon grand regret, je ne vous apporte pas d'aussi bonnes nouvelles d'un autre recueil, dont la fondation plus récente avait été accueillie avec une faveur marquée par tous les savants de l'Europe et qui paraissait devoir faire honneur à l'Académie. Je veux parler du *Corpus inscriptionum semiticarum*. L'entreprise, conçue sur un plan très large et très bien ordonné, puis

poussée d'abord avec une très vive ardeur, a, par suite de diverses circonstances, subi un ralentissement sensible depuis la mort de son illustre promoteur Ernest Renan. Pour certaines des sections prévues dans ce plan, le travail a été interrompu ou il n'est même pas commencé. Voici les quelques renseignements que me fournissent, sur l'état actuel de la préparation, ceux de nos confrères qui, avec le concours de notre érudit et dévoué auxiliaire, M. l'abbé Chabot, s'emploient à ne point laisser la prescription s'établir, à ne point permettre que tout périsse de cette pensée féconde.

Pour le phénicien — c'était la partie à laquelle Renan tenait le plus et qu'il avait voulu mettre la première en train — tout est resté en suspens depuis la mort de notre regretté confrère Philippe Berger. On ne peut guère songer à reprendre sérieusement le travail avant d'avoir mis de l'ordre dans le fouillis inextricable du *Cabinet du Corpus* où les documents, estampages, moulages, photographies, sont accumulés : « Il faudra des mois de travail, me dit-on, pour remédier à cette situation, et il faudrait surtout un local suffisant. »

Mais ce travail, qui est disposé à l'entreprendre ? Si ce n'était là qu'une question de local, il serait certainement possible de la résoudre. Le jour où l'un des membres de la Commission serait prêt à présider au déménagement des matériaux et à celui de leur rangement dans un nouveau cabinet, on ne saurait manquer de trouver, avec le concours du chef du secrétariat et de l'architecte, une pièce où il serait possible d'opérer l'installation désirée.

Quant à la section des inscriptions hébraïques, rien n'a jamais été fait pour préparer la publication des textes qu'elle doit comprendre et des planches qui les représenteront. Cependant l'Académie et la Commission comptent parmi leurs membres le savant qui a eu l'insigne honneur de découvrir le plus ancien, le plus important de tous les textes hébraïques, puis d'en offrir la première interprétation et le premier commentaire.

La préparation de la *partie himyarite* et celle de la *partie araméenne* du *Corpus* se poursuivent par les soins de notre confrère M. Scheil, et, sous la direction de M. de Vogüé, de l'abbé

Chabot. Dans la partie himyarite, il y a de prêt, pour l'impression, la matière d'une soixantaine de pages du *Corpus*. Les planches correspondantes sont également prêtes pour le tirage. On voudrait que le fascicule entier contînt de 120 à 130 pages. Ce fascicule est consacré à Athar; mais, comme les inscriptions de ce dieu ne suffisent pas à le remplir, on y ajoutera celles du dieu Wadd.

L'impression du fascicule qui contient les inscriptions de Palmyre se continue. Il y a maintenant 62 placards in-folio d'imprimés. L'imprimerie a encore la copie pour une dizaine de placards. La suite est en partie rédigée. En somme, la *partie araméenne* du *Corpus* est celle dont le travail est poussé le plus activement.

Il en est de même pour le *Répertoire*, dont toute la charge porte sur M. l'abbé Chabot. Il y a déjà plusieurs semaines qu'a été donné le bon à tirer de 17 feuilles qui termineront le tome II. Les fiches pour la table de ce volume sont rédigées. La copie pour environ huit feuilles du tome III est à peu près terminée.

Des ouvrages publiés avec le concours de l'Académie, il a paru :

Monuments et Mémoires (fondation Piot), tome XIX, second fascicule.

Le premier fascicule du tome XX est sous presse et sera distribué dans le courant de février. Le second fascicule de ce tome sera représenté par une table analytique des matières contenues dans les vingt premiers volumes du recueil. M. Léon Dorez a bien voulu se charger de compiler cette table, ce qui nous garantit qu'elle ne laissera rien à désirer ni pour la méthode suivie, ni pour l'exactitude des renvois.

Pour les *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*, M. Lafaye n'ayant pas pu aller cet été à Vienne consulter les fiches que l'Académie autrichienne met libéralement à notre disposition et ne pouvant y aller prochainement en raison des événements politiques, le travail de cette publication est provisoirement suspendu.

Pour ce qui est de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, que dirige aussi M. Cagnat, l'*Album* n° 2 (fin du 1er fascicule) a paru. Le numéro 3, avec lequel commencera la reproduction des principales mosaïques de l'Afrique, est à la gravure.

Enfin, sous la surveillance d'une Commission que préside notre confrère, M. Foucart, notre correspondant M. F. Dürrbach, professeur à l'Université de Toulouse, a donné un premier fascicule de ces *Inscriptiones Deli* pour la publication desquelles notre Académie s'est associée à l'Académie royale de Berlin. Dans le nouveau *Corpus inscriptionum græcarum* que publie cette Académie, les inscriptions de Délos représenteront ainsi, de la manière le plus honorable, le travail de fouilles et de découvertes que notre École française a entrepris à Délos depuis près de quarante ans et qu'elle n'a pas cessé d'y poursuivre avec de si brillants résultats.

Les *Comptes rendus* n'ont pas cessé de paraître aussi vite que le permet la fréquente négligence des auteurs à fournir leurs manuscrits et à renvoyer leurs épreuves. Le numéro de novembre 1912 est distribué et le numéro de décembre est sous presse.

Je saisirai l'occasion de ce rapport pour rappeler à ceux de nos confrères qui ont été le plus récemment élus qu'ils nous doivent des notices sur la vie et les travaux de leurs prédécesseurs. Nous attendons celles de M. Morel-Fatio sur M. d'Arbois de Jubainville, de M. Cuq sur M. Longnon, de M. Fournier sur le duc de la Trémoïlle et de M. le chanoine Ulysse Chevalier sur M. Saglio. M. Monceaux n'oubliera pas qu'il occupe le fauteuil de M. Philippe Berger.

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. George Foucart, un volume intitulé *Histoire des Religions et méthode comparative* (Paris, Picard, 1913, clxxiv — 450 pp. in-12) :

« Ce livre est une nouvelle édition, complètement remaniée et augmentée de plus du double, de l'ouvrage que j'ai eu l'honneur de

présenter à l'Académie, il a y quatre ans, sous le titre de : *La méthode comparative dans l'Histoire des Religions* (*C. R. de l'Académie*, 1909, pp. 87-89).

« M. G. F. n'est pas de ceux qui, devançant le moment où leurs idées ont pris leur assiette définitive, sont exposés plus tard à se contredire. Il a complété la première esquisse de sa méthode ; il l'a fortifiée en développant des considérations précédemment indiquées, sans rien retirer des arguments positifs mis en ligne et des réserves faites sur des systèmes concurrents ou des théories auxquelles il refuse son adhésion. Je puis donc m'en tenir, pour le fond, à l'appréciation sommaire que j'ai ébauchée autrefois, avec la discrétion que m'impose de même aujourd'hui un juste sentiment de mon incompétence en la matière. On sait en quoi consiste ce que j'appellerai la thèse de M. G. Foucart. La méthode comparative étant l'instrument nécessaire d'une Histoire des Religions qui soit une histoire des idées exprimées par les rites, et non pas une série incohérente de monographies, il affirme et veut démontrer que le travail de comparaison doit adopter pour étalon hiérologique la religion égyptienne, de préférence à toute autre, parce qu'elle est la plus ancienne qui puisse être historiquement connue, la seule qui se soit développée sur son propre fonds et ait parcouru régulièrement, en cycle maintenant fermé, toutes les étapes de l'évolution religieuse.

« Il y a néanmoins dans le présent livre une partie neuve, une *Introduction* de 174 pages, que l'auteur a mise en relief et détachée du reste par une pagination spéciale. C'est une réponse aux critiques et objections qui ont été faites de divers côtés à la méthode, principalement au nom d'une science d'avenir, mais jeune encore, l'ethnologie ou anthropologie, qui s'occupe des religions en tant que phénomènes sociaux et réceptacles d'idées collectives. Ce n'est pas certes une apologie que M. G. Foucart a voulu écrire, et on aurait bientôt fait le compte des passages où il admet pour cause au débat un simple malentendu. Mais ce n'est pas non plus une polémique acerbe, qui atteint les personnes à travers les doctrines. Il a mis beaucoup de vigueur, mais point d'âpreté, à relever l'insuffisance de celles des théories adverses qui ont eu récemment le plus de succès ; à contester, par exemple, aux ethnologues le droit de supposer archaïques les croyances ou pratiques des non-civilisés d'aujourd'hui, et de prétendre reconstituer la plus ancienne humanité religieuse, celle des primitifs, avec des dégénérés. Il les invite à ne pas accepter sans défiance les renseignements fournis par des indigènes défiants eux-mêmes ou incapables de saisir le sens de questions posées par des enquêteurs ayant de tout autres habitudes d'esprit.

« Parmi les thèses anthropologiques, c'est, comme on pouvait s'y attendre, au totémisme que M. Foucart réserve ses coups les plus directs. La théorie du *totem*, du *tabou* et du sacrifice communiel est à ses yeux un fléau, qui, maintenant désuète en ses pays d'origine, a fait en France des « ravages considérables » (p. LIII), grâce à « l'indifférence ou l'inattention du monde classique » (p. LV). Inattention, je ne crois pas ; plutôt curiosité modeste de gens qui, entraînés hors de leurs études personnelles, ne se sentent pas en mesure de lutter sur un terrain qu'ils connaissent mal. Comme c'est le cas en ce qui me concerne, je n'ai pas à m'immiscer dans ce grave litige, dont l'ampleur dépasse mon horizon. *Non nostrum est tantas componere lites.*

« Je dirai seulement que, comme résumé de la théologie égyptienne fait par un savant d'une compétence indiscutable, autant et plus encore comme revue des divers systèmes entre lesquels se partagent ou que combinent les écoles rivales, l'ouvrage de M. G. Foucart est extrêmement intéressant et de ceux que ne doit pas ignorer quiconque s'occupe de l'histoire des religions. »

M. Henri Cordier dépose sur le bureau un ouvrage, dont il est l'auteur : *Un coin de Paris. L'École des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille* (Paris, 1913, in-8°).

M. le comte Durrieu présente, de la part de l'auteur, M. Paul Biver, un livre intitulé : *L'église abbatiale de Westminster et ses tombeaux* (Paris, 1913, in-8°). Ce livre, accompagné de reproductions d'après des photographies, dont trente-six planches hors texte, fait partie de la très intéressante série de monographies d'ordre archéologique, qu'a entrepris de publier l'éditeur D.-A. Longuet. Il sera un guide excellent pour tous ceux qui voudront visiter l'église de Westminster, avec son incomparable parure de tombeaux et autres souvenirs historiques. Mais c'est, en même temps, une œuvre d'une très solide érudition et d'une critique scrupuleuse. L'auteur commence par raconter l'histoire de l'abbaye de Westminster depuis ses origines. Il décrit ensuite l'édifice actuel, en étudiant ses relations avec des constructions plus anciennes qui l'ont précédé. Il donne enfin la liste de tous les tombeaux dispersés à travers l'édifice, s'attachant spécialement à ceux qui datent du moyen âge et de la Renaissance, et faisant de chacun de ceux-ci le sujet d'une étude très précise. Dans son ensemble, le livre de M. Paul Biver est toujours établi avec le plus grand soin, faisant état de tous les documents, et très intéressant pour le lecteur.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Bernard Haussoullier signale la publication récente, dans le Bulletin de l'Académie royale de Danemark (1912), d'une importante inscription grecque découverte à Lindos, dans l'île de Rhodes, et déjà connue sous le nom de Chronique du temple d'Athana Lindia.

L'inscription qui compte plus de 400 lignes comprend un décret du premier siècle avant J.-C. ordonnant la rédaction de la Chronique. Celle-ci est divisée en deux chapitres : i. Offrandes ; ii. Apparitions et manifestations de la déesse. Le premier chapitre est un vrai défilé de héros, héroïnes, rois fameux depuis Lindos, le héros éponyme, jusqu'au roi de Macédoine Philippe V, y compris Cadmus, Hercule, Ménélas, Hélène et les rois Alexandre, Pyrrhus, etc., qui tous avaient fait quelque belle offrande à la déesse. Le chroniqueur ne manque jamais de citer l'inscription gravée sur l'offrande et — c'est la grande nouveauté de la Chronique — les sources (historiens ou documents d'archives) où il a puisé des renseignements.

Le chapitre des apparitions, plus court, n'est pas moins intéressant. La déesse apparaît en songe à quelque magistrat, demande à son père Jupiter la pluie pour les Lindiens assiégés, ou indique les moyens de purifier le temple souillé par la pendaison d'un homme.

L'inscription est une des plus importantes qui aient été publiées depuis longtemps, et le commentaire, très complet, fait grand honneur à l'auteur, le Prof. Chr. Blinkenberg.

M. Théodore Reinach, à la suite de la communication de M. Haussoullier, propose la restitution d'un passage difficile de l'inscription de Lindos, relatif à une offrande de colons de Cyrène. Il y reconnaît la mention d'un groupe en marbre représentant Héraclès étouffant le lion de Némée en présence de

Pallas. Le monument date du milieu du VI[e] siècle. C'est une intéressante addition à l'histoire de la sculpture archaïque.

M. Foucart discute une des restitutions proposées.

M. Jules Formigé entretient l'Académie des théâtres romains, en prenant comme type ceux d'Arles et d'Orange, qu'il date du règne d'Auguste, et en les comparant à d'autres.

Il insiste en particulier : 1° sur l'orchestre, dont la plus grande partie reste libre, le pourtour seul recevant sur des gradins spéciaux des sièges d'honneur pour les décurions ; 2° sur le fait que l'espace libre de l'orchestre relié directement à la scène par des escaliers devait être réservé à une partie du spectacle ; 3° sur l'emplacement des trigones en arrière des colonnes du *frons scenae* ; 4° sur la manœuvre et la hauteur du rideau qui ne s'élevait à Arles qu'à trois mètres au-dessus du plancher, ne masquant ainsi que les acteurs. Il termine par des remarques de détail sur chaque partie de ces édifices.

MM. Cagnat et Héron de Villefosse présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger offre, de la part de M. Ilie Barbalescu, un volume intitulé : *Relations des Roumains avec les Serbes, les Bulgares, les Grecs et la Croatie* (Bucarest, N. V. Stefanescu et C[ie], 1912).

M. Ilie Barbalescu est professeur de philologie slave à l'Université de Bucarest. En écrivant cet ouvrage en langue française, il a évidemment voulu intéresser le public occidental et les Slaves lettrés à des questions généralement assez mal connues. Certaines parties du volume se rattachent à des polémiques récentes entre les Serbes et les Bulgares à propos de la Macédoine, et paraissent n'avoir plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, étant donnée l'alliance conclue récemment entre les deux nations. Le lecteur impartial tiendra compte, en tout cas, des données philologiques que renferme ce chapitre préliminaire. Il y a beaucoup à apprendre dans ceux où l'auteur traite des rapports de la Roumanie et des Aroumains (on appelle ainsi les Roumains des pays balkaniques) avec le Patriarcat de Cons-

tantinople et les Grecs, puis avec les Serbes, les Bulgares et les Croates. Cette partie renferme beaucoup de faits nouveaux et inconnus pour la plupart des nations intéressées, à plus forte raison des étrangers. Elle a un intérêt général pour l'histoire des Slaves méridionaux, intérêt qui survivra aux circonstances par lesquelles paraît avoir été inspirée une partie du volume.

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Wladimir de Grüneisen, l'auteur du beau livre sur Sainte-Marie-Antique, un exemplaire du tirage à part du mémoire qu'il vient de publier dans l'*Oriens Christianus* sous ce titre : *Un chapiteau et une imposte provenant d'une ville morte. Étude sur l'origine et l'époque des chapiteaux-corbeille.*

« L'antique cité de Tusculum, rivale de Rome au haut moyen âge, fut détruite en 1191 par les Romains d'une manière si complète qu'il n'en est demeuré, pour ainsi dire, aucun vestige. M. de Grüneisen, après avoir refait l'historique de cette malheureuse cité et de ses quelques débris encore existants, s'occupe spécialement d'un chapiteau en forme de corbeille du ve ou du vi^e^ siècle et d'une imposte qu'il attribue au viie siècle. On comprend tout l'intérêt de ces fragments pour l'étude du Tusculum chétien. Mais leur importance s'accroît encore si l'on songe que les chapiteaux-corbeille dans le genre de celui de Tusculum, chapiteaux dont M. de Grüneisen fait ici l'histoire très détaillée, sont fort rares ; qu'ils marquent l'influence de l'Orient ou plutôt de l'Égypte, et que ces formes caractérisent une étape fort intéressante dans l'histoire de l'art en Italie au vi^e^ siècle. — Originaire d'Égypte, le motif du chapiteau-corbeille a été traité diversement à Jérusalem, à Byzance, à Venise et à Rome. Chaque pays y a laissé son empreinte nationale, et celle de Rome est incontestablement la plus caractéristique. Il ne sera pas sans intérêt de le constater : c'est l'Italie méridionale, Otrante, qui nous montre les chapiteaux-corbeille les plus rapprochés du type égyptien. »

SÉANCE DU 21 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Omont annonce à l'Académie l'entrée récente dans les collections de la Bibliothèque nationale, grâce en partie à une libéralité nouvelle de M. Maurice Fenaille, de deux très anciens manuscrits latins, copiés peut-être au VIIe siècle dans l'Ile-de-France. L'un de ces manuscrits, qui contient les *Quatre Évangiles* et les *Épîtres de S. Paul*, est un des rares et des plus remarquables spécimens de l'écriture minuscule, à ligatures nombreuses, usitée pour les diplômes mérovingiens; l'autre, qui comprend les cinq premiers livres des *Morales de S. Grégoire sur Job*, ornés de grandes initiales ichthyomorphiques, offre un très bel exemple de l'écriture semi-onciale française du VIIe siècle.

M. André de Hevesy fait une communication sur la bibliothèque de Mathias Corvin. Ce fameux roi de Hongrie, qui était arrivé, en matière de lettres et d'art, à une compétence égale à celle de Laurent de Médicis et des plus grands amateurs de la Renaissance, avait créé, dans son château de Bude, une somptueuse librairie. Mais, dès la mort de Mathias Corvin, cette bibliothèque subit de grands dommages. Et quand les Turcs s'emparèrent de Bude, en 1526, une partie considérable des manuscrits de l'ancien roi de Hongrie fut envoyée, en guise de trophée, au vieux sérail de Constantinople.

A partir de ce jour, la bibliothèque de Mathias Corvin entre dans le domaine de la légende. On croyait qu'elle contenait les décades qui manquent à l'histoire de Tite Live, des auteurs grecs inconnus, des textes hongrois du moyen âge. En 1862, une mission hongroise obtint de pénétrer dans le vieux sérail. Elle ne trouva là aucune des raretés insignes que l'on espérait découvrir dans ce lieu inaccessible; toutefois elle y releva un grand nombre de volumes ayant appartenu au roi Mathias. Après la guerre russo-turque, en 1877, le sultan donnait ces reliques à l'Univer-

sité de Budapest, pour la remercier du sabre d'honneur que les étudiants hongrois avaient offert à Omer pacha.

Grâce à ces manuscrits et à ceux dispersés dans toutes les librairies de l'Europe, M. de Hevesy a essayé de reconstituer la bibliothèque de Mathias Corvin. Il a relevé 141 manuscrits qui proviennent indéniablement de cette collection, et 47 non retrouvés, mais dont des témoignages écrits attestent qu'ils faisaient partie du cabinet de livres de Bude. — Bien minces épaves de cette bibliothèque, qui fut une des plus remarquables de l'époque, car elle renfermait, en dehors de livres latins, hongrois et orientaux, un fonds grec considérable.

M. de Hevesy montre aussi l'intérêt artistique que présentent les décorations dont les manuscrits de Mathias Corvin sont si riches. Ses recherches l'ont amené à les classer en deux groupes : les volumes dus aux enlumineurs de l'école florentine, et les manuscrits italo-hongrois, exécutés vraisemblablement dans les ateliers de Bude.

Enfin, M. de Hevesy soumet à l'Académie les photographies des plus beaux manuscrits de Mathias Corvin.

MM. C. Jullian, Durrieu et Perrot présentent quelques observations au sujet de cette communication.

M. Babelon fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Allier de Hauteroche a décerné le prix, pour cette année 1913, à M. Jules Maurice pour son ouvrage intitulé *Numismatique constantinienne* (3 vol. in-8° parus en 1908, 1911 et 1912). »

M. Paul Monceaux communique une note de M. l'abbé Bayard, professeur aux Facultés libres de Lille, sur une inscription chrétienne du Musée du Latran. Cette inscription reproduit divers passages de saint Cyprien, mais avec plusieurs variantes qu'on retrouve dans certains manuscrits de cet auteur, et que l'on a proposé de substituer aux leçons du texte usuel. L'objet principal de la note est de montrer qu'il n'y a pas lieu de corriger ce texte usuel, puisque les variantes relevées dans l'inscription sont des leçons de manuscrits inférieurs ou des distractions du lapicide [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE ET SUR DES PASSAGES DE SAINT CYPRIEN, PAR M. L'ABBÉ BAYARD.

Une inscription du Musée du Latran est considérée depuis longtemps comme un instrument de contrôle pour le texte de saint Cyprien. On a proposé de corriger ce texte d'après elle. Il semble qu'il n'en faille rien faire.

Voici cette inscription :

MACVSPVERINNOCENS
ESSEIAMINTERINNOCENTIS COEPISTI
✝ ꝗVAMSTAVILESTIVIHAECVITAEST
ꝗVAMTELETVMEXCIPETMATERECLESIAEDEOC
5 MVNDOREVERTENTEM.COMPREMATVRPECTORVM
CEMITVS.STRVATVR FLETVS OCVLORVM.

La 2e ligne peut-être et la 3e sont des réminiscences de Cyprien (cf. éd. Hartel, p. 12, l. 10 et p. 15, l. 3) ; les trois dernières représentent des citations textuelles (238.8 ; 249.13).

Les deux premières lignes n'offrent pas de difficulté : il s'agit d'un enfant mort en bas âge, et admis au séjour des élus.

La troisième a été bien expliquée par M. l'abbé Saint-Paul Girard dans un article de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1906 (p. 232 et suiv.). Il faut lire *quam stabilis tibi haec vita est*, et l'entendre de la vie nouvelle du petit Magus entré au port du salut éternel.

Les trois dernières lignes, faites de passages de saint Cyprien, présentent des variantes, appuyées par certains manuscrits, que l'on a proposé de substituer aux leçons de l'édition de Vienne : 4 l. *te letum* qui suppose *vos laetos*

(S R) au lieu de *vos laeta* ou *vos laeto sinu* des éditions; *pectorum* (W R), au lieu de *pectoris*; *struatur* (*statur* R) au lieu de *statuatur*.

On peut remarquer que, plus que les autres, le manuscrit R (Reginensis) s'accorde avec l'inscription, donnant la même leçon, ou celle qui s'en écarte le moins.

L'inscription est de la fin du ve siècle ou du commencement du vi^e^; le ms. R, du ixe, d'après Hartel. Il n'a pu servir lui-même pour l'inscription. Mais celle-ci a été gravée vraisemblablement d'après l'archétype de R et C, ou du moins d'après un ancêtre de R, où l'on trouvait déjà certaines fautes que l'on constate beaucoup plus fréquemment qu'ailleurs, dans ce manuscrit, particulièrement des altérations par accommodation aux sons voisins, et aussi des haplographies et des dittographies très fréquentes.

Le texte utilisé pour l'inscription portait sans doute déjà comme R : *vos laetos* que suppose *te letum*, au lieu de *vos laeta* (éditions anciennes) ou *vos laeto sinu* (Hartel) *excipit mater ecclesia ; pectorum*, (comme l'inscription), au lieu de *pectoris* que demande le contexte en saint Cyprien; *statur* ou même *struatur*, au lieu de *statuatur*.

Pourtant, le *struatur* peut provenir d'une distraction du lapicide, qui grave, 4e l., *mater eclesiae* pour *mater eclesia*.

En tout cas, *struatur* ne doit pas être remplacé dans l'inscription par *stringatur*, comme on l'a proposé; car, dans le passage visé (249.13), il s'agit d'*arrêter* des larmes et des sanglots, et on y lit *statuatur* dans tous les manuscrits. D'ailleurs, pour exprimer l'idée d'arrêter quelque chose qui coule, c'est *statuere*, et non *stringere*, ni *struere*, qu'emploie Cyprien. Cf. 355.25, *si fontem siccitas statuat*.

Donc il n'y a pas lieu de corriger, en aucun endroit, le texte cyprianique d'après l'inscription *Magus puer*; car les variantes qu'on y trouve sont celles de manuscrits inférieurs ou représentent des distractions du lapicide.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de la Société des Antiquaires de Londres, le tome LXIII de l'ouvrage intitulé : *Archaeologia or miscellaneous tracts relating to antiquity* publié par cette Société (London, 1912, in-4°).

M. Heuzey offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. Louis Delaporte, le IVe volume de l'Inventaire des Tablettes de Tello. C'est la continuation d'un grand travail d'ensemble à la publication duquel l'Académie a aussi contribué pour une bonne part. Mais ce volume est publié par le Ministère de l'instruction publique, à la suite d'une mission à Constantinople, confiée à l'auteur en 1910. Il comprend 1200 tablettes de l'époque de Goudéa et de celle des rois d'Our, découvertes par Ernest de Sarzec, dans ses campagnes de 1895 et de 1900. Les plus importantes sont copiées en facsimilé ; toutes les autres sont analysées avec soin, et l'auteur en a tiré tous les renseignements utiles pour l'histoire, pour la chronologie et pour la connaissance de la vie chaldéenne. Plusieurs planches donnent aussi des cylindres et des empreintes de cylindres conservés à Constantinople. Si l'on découvrait un dépôt de pièces comptables datant du règne de Clovis, on attacherait un grand intérêt à ce qu'elles soient publiées. Que penser lorsqu'il s'agit d'une époque qui est infiniment plus loin de nous sous tous les rapports ?

M. Homolle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de S. E. Halil Edhem Bey, directeur des Musées impériaux ottomans, et de M. G. Mendel, conservateur, le *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*, de Constantinople.

« L'École d'Athènes a particulièrement bien mérité du Musée impérial : à ses premiers et modestes commencements dans l'Arsenal de Sainte-Irène, il fut décrit par Albert Dumont, en 1868 ; quand il eut été transféré à Tchinili-Kiosk, M. Salomon Reinach en donna le *Catalogue*, notablement accru (1882) ; puis M. Joubin, attaché à la conservation par la confiante amitié de Hamdi Bey, publia successivement un *Catalogue sommaire des sculptures* (1893), les *Monuments funéraires* (même année), les *Bronzes et bijoux* (1898). Depuis que les admirables découvertes de Sidon, qu'une vigilance administra-

tive étendue sur tout l'Empire et une curiosité artistique ouverte à tout, que des constructions vastes, élégantes, parfaitement appropriées à leur but, avaient égalé le Musée de Constantinople aux plus riches et aux mieux organisés, c'était l'ambition de celui qui en fut le véritable créateur d'achever son œuvre par un ensemble de catalogues scientifiques, dignes eux aussi d'être comparés aux meilleurs.

« Il avait confié ceux des séries grecques, romaines et byzantines à M. Mendel ; il a pu voir le *Catalogue des figurines de terre cuite* ; c'est à son frère Halil Edhem Bey, pieux héritier de ses pensées, énergique continuateur de son œuvre, qu'était réservé l'honneur de présenter au public savant le Catalogue des sculptures, rédigé, comme le premier, par l'infatigable travailleur, l'érudit perspicace, qui de l'École d'Athènes est passé au Musée de Constantinople.

« Il comprend deux volumes ; je dépose aujourd'hui le premier sur le bureau ; le second est à la veille de paraître. On jugera de l'importance de l'ouvrage, par ce fait qu'il compte 596 pages ; de l'attention donnée aux monuments, par cette remarque que 256 numéros seulement y sont décrits.

« M. Mendel apporte en effet à tout ce qu'il entreprend une diligence, une patience et une acuité d'observation, un scrupule d'exactitude, qui ont toutes les délicatesses de la vertu. Lui-même s'est demandé s'il n'avait pas dépassé la mesure de la précision nécessaire et efficace et s'il n'aurait pas pu épargner du temps et de l'espace. Mais il a jugé que l'auteur d'un catalogue est un témoin qui doit tout voir et tout dire, pour suppléer au besoin à ce que le temps peut détruire, endommager ou effacer, pour se forcer lui-même et inciter les autres à bien regarder et de tout près. Il a ainsi trouvé matière, même dans les monuments les plus célèbres et les plus étudiés, à des observations personnelles et neuves. Et qui le blâmerait de n'avoir omis ni une cassure, ni une pièce de rapport, ni une trace de couleur. Que n'avons-nous eu de pareils témoins pour tous les monuments, quand ils sortaient de terre, tout frais encore et parés de leurs couleurs toutes vives?

« La rare valeur de la plupart des pièces étudiées dans ce premier volume justifie d'ailleurs l'attention minutieuse qui leur a été consacrée. C'est tout l'ensemble de la nécropole de Sidon : sarcophages anthropoïdes égyptiens, phéniciens et grecs, sarcophage du « Satrape », sarcophage lycien, sarcophages des « Pleureuses » et d'« Alexandre » ; c'est le groupe des monuments de la Lycie, de Milet et de Didymes, les frises de Lagina et de Magnésie du Méandre, les précieuses stèles archaïques de Symi et de Nysiros, les fugitives

peintures des stèles funéraires; les somptueux sarcophages de Sidamara, d'Ismid et de Séleſkié, si intéressants pour l'évolution de l'art romain à l'art christiano-byzantin.

« Grâce à une bibliographie très abondante, toujours de première main, mieux encore par l'étude personnelle des livres autant que des œuvres, le catalogue de M. Mendel, bien loin de ressembler à un simple inventaire, est un exposé très documenté, clair, complet et critique de toutes les questions que peuvent soulever les monuments du Musée. Du vie siècle avant J.-C. jusqu'au iiie siècle après, de l'archaïsme gréco-oriental à la décadence de l'art romain et à la naissance de l'art gréco-byzantin, tous les chapitres de la sculpture antique sont incidemment touchés et éclairés.

« M. Mendel a modelé le plan de son catalogue sur celui des bâtiments du Musée; il en décrit les sculptures salle par salle, et c'est sans doute l'ordre le plus pratique en un livre destiné à servir de guide aux visiteurs. Comme pourtant la chronologie n'a point présidé au classement, mais le sentiment et le goût, l'auteur a cru devoir présenter quelque part un tableau historique des sculptures. C'est ce qu'il a fait dans une table des matières très développée et très bien ordonnée. Cette même table contient une liste complète des provenances, qui ont été établies avec une attention particulière et au prix de longues recherches. Les œuvres sont ainsi classées à la fois géographiquement et chronologiquement. Elles sont ailleurs réparties, par groupes et par types, en séries méthodiques. Ainsi, dès à présent et sans attendre les index qui compléteront le second volume, on a déjà presque tous les bénéfices de ces répertoires. M. Mendel a été guidé par une idée, a poursuivi un but: *servir*; il y a parfaitement réussi; son catalogue est un livre aussi utile qu'excellent.

« Une illustration, abondante ou pour mieux dire presque complète, que Halil Edhem Bey ajoute aux descriptions, le contrôle et le concours de dessins simplifiés, mais fidèles, en achèvent l'impression et en assurent la clarté. M. Payraud, dressé par M. Mendel à l'exactitude, a été pour lui un auxiliaire précieux, auquel tous les lecteurs seront reconnaissants. »

M. Collignon dépose sur le bureau de l'Académie un article qu'il a publié dans « la Revue de l'Art, », XXXIII : *Les stèles peintes de Pagasae au Musée de Volo* (in-8°).

SÉANCE DU 28 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

J'ai le triste devoir de vous annoncer une nouvelle perte : M. Ferdinand de Saussure, que nous comptions depuis 1910 au nombre de nos correspondants étrangers, vient de mourir près de Genève, le 22 février, à la suite d'une maladie qui le tenait, depuis plus d'une année, éloigné de sa chaire de linguistique.

C'est une bien surprenante carrière que celle de ce descendant de zoologistes, de botanistes ou de géologues illustres, qui, dès l'adolescence, se consacre à l'étude comparée des formes du langage, prend part, à Leipzig, aux travaux de la *Grammatische Gesellschaft* dirigée par le professeur Curtius et, à moins de vingt ans, y prépare un ouvrage qui, quand il paraît, en 1878, opère une révolution. Bien aride, en apparence, bien simple et modeste en la forme est ce fameux *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, où l'auteur étudie surtout les formes multiples sous lesquelles se manifeste ce qu'on appelle l'*a* indo-européen ; mais ce mince in-octavo est, de l'avis des hommes compétents, une des œuvres les plus pénétrantes que la science des langues ait produites, une de celles qui ont le plus hardiment frayé de nouvelles voies et qui ont donné aux idées des linguistes leur orientation actuelle. Ferdinand de Saussure n'était pas encore docteur ; — il ne conquit ce grade, à la Faculté de philosophie de Leipzig, qu'en 1880, avec une thèse sur l'*Emploi du génitif absolu en sanscrit* ; — mais déjà, en ce tout jeune homme, on entrevoyait un chef d'école.

Il le fut dans toute la force du terme quand, après un court séjour à l'Université de Berlin et un voyage en Lithuanie, au

cours duquel il avait recherché, dans l'étude directe des dialectes vivants, les secrets de l'histoire de la parole humaine, il fut venu se fixer à Paris. Son jeune frère, peu de temps après, entrait dans la marine française : l'un et l'autre se souvenaient de ces ancêtres lorrains que la tourmente du XVIe siècle avait déracinés du vieux sol. Élève de plusieurs de nos confrères, M. Bréal, Bergaigne, M. Louis Havet, ainsi que de James Darmesteter, Ferdinand de Saussure fut nommé, dès la fin de l'année 1881, maître de conférences pour les langues germaniques à notre École pratique des Hautes Études. Il y fit admirer, jusqu'en 1891, une parole d'une clarté et d'une élégance souveraines, une méthode impeccable, une hauteur de vues qui s'alliait à la précision du détail et à l'étendue de l'information. Cet enseignement exerça une influence décisive sur le développement des études de linguistique en France. Désormais tout un groupe de travailleurs actifs, convaincus, dont plusieurs allaient devenir des maîtres à leur tour, se réclama de Ferdinand de Saussure : disciples fidèles, qui se reconnaissent du premier coup, atteste M. Bréal, « par l'importance qu'ils attachent à la phonétique et par le soin qu'ils apportent à l'analyse des formes du langage ».

Lorsque, plus tard, cédant aux instances de sa famille, Saussure retourna en sa ville natale afin d'occuper une chaire d'histoire et de comparaison des langues indo-européennes créée pour lui en l'Université de Genève, il est tout juste que notre Gouvernement ait voulu qu'il y emportât, sous la forme d'un ruban rouge, un souvenir de la France. Il est encore moins surprenant que ses anciens élèves et ceux qui, sans l'avoir entendu, avaient subi son influence aient eu l'idée de lui offrir un témoignage de leur gratitude : en 1908, parut à Paris, dans la Collection linguistique publiée par la Société dont il avait été, durant neuf ans, le secrétaire adjoint, un volume intitulé *Mélanges de linguistique offerts à M. Ferdinand de Saussure*, et parmi les signataires des quinze mémoires dont ce volume se compose, on aperçoit, à côté des noms de MM. Grammont, R. Gauthiot, G. Dottin, etc., celui de M. Antoine Meillet, qui, lui-même, alla en faire hommage, le 14 juillet, au grand savant genevois, entouré, ce jour-là, de sa famille et des professeurs de l'Université.

Sévère pour lui-même, dédaigneux des succès faciles, content de promener sa rêverie inquiète sur les problèmes les plus épineux, mais éprouvant quelque répugnance à fixer sa pensée dans une rédaction, Ferdinand de Saussure a peu écrit : ses admirateurs ne s'en consolent point. Si aux livres que j'ai mentionnés, d'une si vaste portée, on joint de trop rares articles parus dans les *Indogermanische Forschungen* de Streitberg, dans la *Revue critique* ou dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, si l'on ajoute que, toujours prêt à rendre hommage au mérite des autres, il collabora aux *Mélanges Graux* (1884), aux *Mélanges Renier* (1886), aux *Mélanges L. Havet* (1909), on aura embrassé à peu près toute l'œuvre imprimée d'un savant que j'ai, à plusieurs reprises, entendu qualifier de génial. Il disparaît à l'âge de cinquante-cinq ans, alors que la science était en droit de fonder sur lui encore tant d'espérances. Ce deuil atteint douloureusement notre confrère M. Édouard Naville, à qui vous me permettrez d'adresser, en votre nom, l'expression de nos regrets et de notre sympathie.

L'Ambassadeur de la République française en Espagne et les Recteurs des Académies de Bordeaux et de Toulouse prient l'Académie des inscriptions et belles-lettres de bien vouloir se faire représenter à la séance d'inauguration de l'Institut Français d'Espagne, qui aura lieu à Madrid le 26 mars prochain.

L'Académie délègue M. Collignon.

MM. Henri Cordier et Paul Meyer s'offrent à représenter l'Académie au Congrès international des Études historiques, qui aura lieu à Londres du 3 au 9 avril.

M. Héron de Villefosse présente, au nom de M. Fabia, correspondant de l'Académie, et de M. Germain de Montauzan, les photographies de trois objets provenant des fouilles de Fourvière, une tête en ivoire du dieu Pan, un petit masque ou *oscillum* en terre cuite de Bacchus barbu et un médaillon en relief d'applique, avec une note sur ce médaillon, par malheur incomplet, dont le sujet était soit le châtiment d'Actéon par Diane, soit plutôt la mort de Penthée déchiré par les Bacchantes [1].

1. Voir ci-après.

M. l'abbé Breuil fait une communication sur les découvertes nouvelles de peintures préhistoriques en Espagne :

« En dehors du groupe septentrional des cavernes peintes des Pyrénées cantabriques, qui est en relations étroites avec la France méridionale de l'âge du renne, on ne savait, il y a peu d'années encore, rien des vestiges analogues du reste de la péninsule.

« J'ai eu l'occasion, à diverses reprises, de mentionner les trouvailles d'Aragon et de Catalogne, où des animaux bien dessinés se joignent à des hommes chasseurs et à des femmes vêtues de courtes robes.

« Aujourd'hui, j'entretiendrai l'Académie des découvertes fort nombreuses qui se sont produites dans les trois dernières années, sous l'influence des recherches que j'ai faites au nom de l'Institut de Paléontologie humaine fondé par le Prince de Monaco.

« Ces découvertes sont relatives à trois groupes de faits :

« 1° *La caverne de la Pileta* (Benaojan), province de Malaga : quatre époques de figures, dont les trois premières rappelant étroitement les premières phases de l'art paléolithique du Nord de l'Espagne, soit par les animaux assez bien dessinés, soit par les signes jaunes, rouges, puis noirs. La quatrième phase est exclusivement composée de dessins noirs schématiques, superposés à tous les autres. — La caverne de la Pileta est d'un accès difficile, nécessitant 40 mètres d'échelle de corde ; la découverte en est due au colonel anglais W. Verner, qui a accueilli avec un grand désintéressement la collaboration de l'Institut de Paléontologie.

« 2° Les abris peints de l'Est de l'Espagne, auxquels se rapportent plusieurs trouvailles, antérieurement signalées. Une plus récente est celle d'Alpera, près d'Albacete, où se trouvent des scènes de chasses et de danses des plus curieuses, où des petits archers, semblables aux Boschimans, tirent des flèches sur des cerfs, des bouquetins, des bœufs sauvages, et aussi des *élans* et des chamois qui ont émigré d'Espagne avant l'âge de la pierre polie. Ces peintures sont d'un intérêt extrême pour la reconstitution de certaines scènes de la vie sociale et des costumes ; on retrouve les dames à robes, mais les hommes, qui sont nus.

ont seulement des plumes dans les cheveux, comme les Peaux-rouges.

« 3° Le troisième ensemble, comme le second, est exclusivement composé d'abris sous roches, comprenant la moitié S.-O. de l'Espagne. Une cinquantaine de roches peintes en Sierra Morena ; une trentaine en Estramadure, une douzaine en Murcie livrent des figures de style purement schématique ; au début de ces manifestations, on fait encore assez bien les animaux, puis tout devient schématique; les figures humaines géométriques donnent naissance aux plus bizarres simplifications. Parmi les plus récentes, on peut voir des images d'idoles féminines semblables à celles découvertes dans des tombes néolithiques du Sud de l'Espagne. On voit donc que les peintures naturalistes du paléolithique cèdent petit à petit la place à un art schématique analogue à celui de l'*azilien* français, qui devint insensiblement néolithique et aboutit même à des images rappelant l'idole à tête de chouette de l'époque des dolmens. »

M. le comte Durrieu signale l'existence, dans un livre d'Heures de la Bibliothèque nationale (ms. latin 1363) d'un beau portrait d'homme, vu à mi-corps, dont le caractère rappelle celui de certaines miniatures qui ont été attribuées à Jean Bourdichon. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que, sur un cadre figuré qui entoure l'image, on voit deux lettres dont la première se trouve endommagée, mais dont la seconde est incontestablement un B. M. Durrieu insiste sur la nécessité de ce principe de méthode qui exige que, dans tous les cas semblables, on apporte une extrême prudence à l'interprétation des inscriptions. Il cite des exemples de méprises qui ont été commises autrefois, par suite de la non-observance de ce principe (la devise Fert, des ducs de Savoie, prise pour une signature d'enlumineur, etc.). Néanmoins il lui semble que, tout en faisant les réserves voulues, il ne serait pas trop téméraire d'émettre l'*hypothèse* que ce B, placé à côté du beau portrait découvert par lui, est une marque d'atelier, marque qui deviendrait bien curieuse si l'on parvenait à établir, par l'analyse critique, que l'œuvre se rattache, en effet, de plus ou moins près, aux créations du peintre-miniaturiste Bourdichon.

COMMUNICATION

ACTÉON OU PENTHÉE ?

NOTE SUR UN MÉDAILLON EN TERRE CUITE TROUVÉ A FOURVIÈRE,

PAR MM. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

ET GERMAIN DE MONTAUZAN.

Nous avons l'honneur d'offrir à l'Académie les photographies de trois objets, l'un en ivoire, les deux autres en terre cuite, provenant des fouilles de Fourvière : d'abord,



la face et le profil droit, en grandeur réelle, d'une tête de Pan, adaptée jadis à quelque meuble, comme l'indiquent la section horizontale et une rainure intérieure ; puis, en

grandeur réelle également, un masque de Bacchus barbu, percé aux deux narines de trous visibles sur l'image et d'un troisième trou au sommet du crâne, lesquels le désignent clairement pour un *oscillum*, un *oscillum* du type même que mentionne Virgile dans le passage célèbre des *Géorgiques*[1]; enfin un médaillon en relief d'applique,



par malheur incomplet, dont le sujet n'est pas aussi manifeste. Nous l'avons cru digne d'occuper un instant l'attention de l'Académie, parce qu'il est, sauf erreur de notre part, une pièce unique dans le répertoire de la céramique gallo-romaine, une pièce sans archétype connu dans celui de la mythologie figurée.

1. *Georg.*, II, 387 et suiv. :

> Et te, Bacche, vocant per carmina laeta tibique
> Oscilla ex alta suspendunt mollia pinu.
> Hinc omnis largo pubescit vinea fetu,
> Complentur vallesque cavae saltusque profundi
> Et quocumque deus circum caput egit honestum.

Un homme nu et vigoureusement musclé, dont la tête manque avec la partie supérieure du corps, depuis l'épaule



droite jusqu'au-dessous du sein gauche, a touché terre des deux genoux. Un quadrupède lui mord le mollet gauche. Debout, à sa droite, est une femme vêtue d'une longue robe sans manches aux plis nombreux ramenés en arrière par le

vent, si bien que l'étoffe dessine nettement la jambe droite, et d'un manteau qui derrière elle se soulève et s'infléchit en arc de cercle. Des deux mains elle serre le bras droit de l'homme, de la droite au poignet, de la gauche, que l'on ne voit pas, à la hauteur du biceps, tandis que du pied droit elle lui presse l'articulation de la jambe droite. A la gauche de l'homme il y avait un troisième personnage, dont il ne reste que la main et l'avant-bras droit avec un pan de draperie. Cette main, du bout des doigts, tient un objet long et mince, comme une baguette ou une lanière, qu'elle semble montrer au quadrupède par un geste dont la signification, au premier coup d'œil, n'est pas plus claire que la nature de l'objet n'est distincte.

Supposerons-nous que notre médaillon représentait la vengeance de Diane sur Actéon, quoique cette image diffère sensiblement des représentations certaines que nous connaissons du même sujet[1]? Actéon serait ici, par exception, tombé sur les deux genoux : tel nous le montre le vase étrusque de Volterra[2]; en général, ou bien il est debout, ou bien l'un de ses genoux seulement se ploie ou touche terre. Le personnage féminin, qui serait Diane elle-même ou quelque suivante de Diane, n'a aucun des attributs caractéristiques de la déesse ; mais surtout — voici l'objection capitale contre l'hypothèse que nous envisageons — nulle part ailleurs il n'y a rien qui ressemble à l'attitude de ce personnage dont les mains et le pied droit empêcheraient ici Actéon de se défendre et de se relever ; nulle part ailleurs ni Diane ni aucun personnage ne touche au corps d'Actéon pendant l'attaque des chiens. Le quadrupède devrait être un chien : il n'en a guère la forme, avouons-le. La main du troisième personnage qui, par-

1. La bibliographie la plus complète des recueils où ces représentations sont énumérées, décrites ou reproduites se trouve, croyons-nous, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encycl.*, I, col. 1211.

2. S. Reinach. *Répertoire de reliefs grecs et romains*, 3, 444.

dessus la cuisse gauche de l'homme, tend vers la bête un objet peu distinct, ne rappelle que de loin la main de Lyssa, posée sur le dos du chien qui menace la cuisse droite d'Actéon dans la peinture du vase de Vico Equense[1]. L'objet pourrait être un serpent, que la main d'une Érinys approcherait de la bête pour la mettre en fureur : on sait que les Érinys ou leurs pareilles interviennent quelquefois dans les représentations figurées du châtiment d'Actéon ; outre le cas de Lyssa, que nous venons de citer, il y a celui du personnage féminin, Furie selon toute apparence, qui se tient debout entre Diane et Actéon sur une amphore apulienne du Musée de Berlin[2]. Si le sujet de notre médaillon était celui que nous supposons maintenant, dans la partie manquante se trouvait à coup sûr au moins un autre chien, un chien qui attaquait Actéon, soit à la tête, comme, par exemple, sur l'amphore de Nola[3], soit à l'épaule, comme sur la même amphore, sur le vase d'Eboli[4], sur les urnes étrusques de Florence et de Volterra[5], soit au flanc, comme le mord au sein l'un des chiens du cratère lucanien[6], soit en grimpant, sans le mordre encore, contre sa hanche et son épaule, comme le chien de la métope de Sélinonte[7].

On peut supposer aussi, et cette seconde hypothèse nous semble bien préférable à la première, que le médaillon figurait la mort de Penthée. Les Bacchantes avaient leurs serpents, de même que les Furies : par exemple, sur un relief

1. E. Schwartz, *Ann. dell' Inst.*, LIV, 1882, p. 290 et suiv., et *Mon. dell' Inst.*, XI, tav. 42 ; S. Reinach, *Répertoire des vases peints grecs et étrusques*, I, p. 228.

2. Lenormant et de Witte, *Élite céramographique*, 2, pl. 103 B.

3. *Ibid.*, pl. 99.

4. *Ibid.*, pl. 101 ; Reinach, *Vases*, I, p. 250.

5. Reinach, *Reliefs*, 3, 25 et 444.

6. *Élite*, 2, pl. 103 ; Reinach, *Vases*, 2, p. 214.

7. Rosscher, *Lexikon d. griech. u. röm. Mythologie*, I, col. 215 ; Reinach, *Reliefs*, I, 399.

de Rome [1], les deux Ménades qui attaquent Penthée debout, le visent d'une main à la tête avec le thyrse et de l'autre le menacent au visage avec un serpent enroulé autour de leur bras ; sur le relief de la galerie Giustiniani [2], un serpent s'enroule aux jambes d'une Ménade assise hors du groupe central. L'objet tendu vers la bête pourrait donc garder, dans cette nouvelle interprétation, la nature que nous venons de lui attribuer, et le geste aurait la même signification. Notons pourtant qu'il n'y a rien, du moins à notre connaissance, dans les autres monuments relatifs à la mort de Penthée [3], qui rappelle aucunement ce geste. La bête serait la panthère de Bacchus : elle attaque Penthée, de concert avec les Bacchantes, sur le relief Giustiniani et sur le vase de Calès [4]. Le geste de notre personnage féminin qui tient des deux mains le bras droit de l'homme, est, non pas semblable, mais identique au geste de la Ménade qui occupe la même place dans la scène de la mort de Penthée sur le couvercle d'une pyxide du Louvre [5]. Si le personnage masculin de notre médaillon est Penthée, non Actéon, le pied que la femme a posé sous l'articulation de sa jambe droite, sert, non pas à l'empêcher de se redresser, mais à faciliter l'arrachement de son bras droit. Nous ne connaissons rien de tout à fait identique à ce geste brutal, mais les analogues ne manquent pas : sur le sarcophage du

1. *Bull. della Comm. arch. di Roma*, 1887, p. 215, tav. 13; Reinach *Reliefs*, 3, 330. Cf. Rosscher, 3, col. 1939.

2. Mueller-Wieseler, *Denkmäler d. alten Kunst*, 2, pl. 37; n° 437: *Bull. della Comm.*, 1905, pl. 3-4: Reinach, *Reliefs*, 3, 259 (dessin à l'envers). *Cf* Rosscher, 3, 1940.

3. Voir Rosscher, 3, 1931-42.

4. Rosscher, 3, 1938-40. Le médaillon du vase de Calès est figuré dans *Arch. Zeitung*, XXXI, tab. 7, 3.

5. *Ibid.*, 1934, avec figure. Les deux pieds de cette Ménade sont posés sur le sol. Une autre Ménade tient de la main droite le bras gauche de Penthée au poignet, de la main gauche sa jambe gauche à la cheville. Penthée a ployé le genou droit.

Campo Santo de Pise[1], la Ménade qui a saisi le bras gauche de Penthée tombé sur son séant, prend appui du pied droit contre la nuque du malheureux ; celle qui va lui arracher la jambe droite prend appui du pied gauche contre sa jambe gauche ; il en est de même, du moins pour la première Ménade, sur le relief Giustiniani[2]. Le geste a également ses analogues dans la tradition littéraire, en particulier dans le récit des *Bacchantes*[3] d'Euripide : Agavé, tirant des deux bras sur le bras gauche de Penthée, a le pied posé sur son flanc gauche ; Ino fait la même chose du côté droit. Notre personnage féminin occuperait la place d'Ino. Dans la partie manquante du médaillon il y aurait eu, selon toute vraisemblance, non seulement le personnage accroupi dont la main présente à la bête l'objet que nous supposons être un serpent, mais un personnage féminin debout, faisant le pendant du personnage intact, occupant la même place et jouant le même rôle que l'Agavé du poète.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le colonel Allotte de la Fuÿe, une nouvelle livraison (fasc. II, 1re partie) de ses *Documents présargoniques*, publiés par lui-même, d'après les originaux qui sont en sa possession. Cette livraison ne contient pas de monuments figurés, tels que les précieuses empreintes publiées antérieurement. On y trouvera les copies, exécutées avec le plus grand soin et avec une compétence absolue, de 120 tablettes ; mais

1. Rosscher, 3, 1940, avec figure à la page précédente ; Reinach, *Reliefs*, 3, 106. Voir aussi le relief fragmentaire de Turin, *ibid.*, 3, 425.

2. Avec le relief Giustiniani comparer la fresque de Pompéi publiée par Sogliano, dans *Mon. dei Lincei*, 8, 1898, p. 316 et tav. X.

3. 1125 et suiv.

ce sont des tablettes plus anciennes que le règne de Sargon l'Ancien, c'est-à-dire, pour le moins, du xxv[e] siècle avant notre ère.

« Le colonel, après de grands sacrifices pour se former une collection de cette époque reculée, emploie les années de sa retraite à publier ses trésors scientifiques, et il y met un scrupule, une patience, en même temps qu'une modestie et un désintéressement vraiment dignes d'admiration.

« On peut s'étonner qu'un savant qui, tout près de nous, à Versailles, cultive avec un pareil dévouement les parties les plus abstruses d'une science difficile, intéressant au plus haut point les études que nous patronnons, ne soit pas au moins correspondant de notre Académie. Je ne voudrais pas faire croire que je cherche à peser d'avance sur l'opinion de mes confrères ; mais je ne puis m'empêcher de faire cette observation en toute sincérité et avec une conviction profonde. »

M. Paul Meyer a l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de Madame Gaston Raynaud, le recueil, qu'elle a fait imprimer, en mémoire de son mari décédé en juillet 1911, d'articles variés publiés par lui de 1874 jusqu'à l'époque de sa mort. Cet ouvrage, intitulé *Mélanges de philologie romane*, ne contient pas tous les travaux de même nature qu'a mis au jour Gaston Raynaud, mais seulement les plus importants. On sait d'ailleurs que Raynaud est surtout connu par d'excellentes éditions d'anciens textes français qui lui ont valu plusieurs récompenses de notre Académie. La plupart des mémoires aujourd'hui réunis dans ces *Mélanges* étaient dispersés en divers périodiques où il n'était pas facile de les trouver. On a bien fait de les grouper en un beau volume qui rappellera les grands services rendus aux études romanes par un laborieux érudit qui était loin d'avoir accompli son œuvre.

M. Homolle a la parole pour un hommage :

« Le cinquième fascicule de l'*Exploration archéologique de Délos*, que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, continue dignement la belle publication commencée en 1909 par l'École française d'Athènes et qui s'est accrue régulièrement chaque année d'une ou deux livraisons. Ainsi, grâce à la subvention du Ministère de l'instruction publique, la grande œuvre, commencée modestement en 1873, pourvue depuis 1903 par la munificence de notre confrère le duc de Loubat d'un trésor toujours renouvelé, est portée sans interruption ni retard à la connaissance du monde savant, dont la gratitude s'ajoute à la nôtre.

« Le volume que je présente aujourd'hui est intitulé : *Le Portique*

d'Antigone ou du Nord-Est et les constructions voisines. Il a pour objet principal le grand Portique qui ferme au Nord le péribole d'Apollon Délien, et qui est caractérisé par des métopes décorées de têtes de taureaux. On en raconte la lente découverte, on en décrit les ruines, on en restitue le plan et l'élévation avec une abondance de détails, une rigueur d'exactitude, où se reconnaît l'excellente discipline scientifique imprimée à l'École par M. Holleaux. On démontre par l'étude de la dédicace qu'il fut élevé aux frais d'Antigone, fils de Démétrius, dit Antigone Gonatas, dont maintes fondations pieuses démontrent la dévotion à Apollon Délien.

« Devant le Portique règnent deux suites à peu près continues de monuments votifs, parmi lesquels se distingue celui qui fut élevé par le même Antigone à ses ancêtres (πρόγονοι) : les statues s'alignaient sur une longueur de 21 mètres. Des exèdres, des bases de statues décorent toute cette partie du sanctuaire.

« Mais la découverte la plus curieuse et la plus imprévue est certes celle d'une double sépulture mycénienne ou prémycénienne, respectée par les auteurs de la κάθαρσις en 426, demeurée visible parmi les édifices sacrés et où l'auteur propose de reconnaître les fameux tombeaux d'Opis et Hécaergé.

« Dans la grande voie qui longe au Nord le Portique et le sépare de l'Agora des Italiens, deux constructions méritent une attention particulière : 1° un ἄβατον adossé directement au Portique, enceinte inviolable en forme d'hémicycle qui enfermait un espace frappé de la foudre ; 2° une fontaine où une inscription a permis de reconnaître la Κρήνη Μινώη, plusieurs fois mentionnée dans les comptes des hiéropes déliens.

« On ne peut que louer l'auteur de cette livraison, M. Courby, qui s'y montre à la fois excellent dessinateur dans les relevés, les croquis et les restaurations qui sont de sa main, et pénétrant archéologue dans l'étude des monuments d'architecture, des procédés de construction, dans l'examen des inscriptions, la critique des documents et la rédaction du texte qui est son œuvre personnelle ; puis ses collaborateurs, MM. Convert et Replat, vétérans de Delphes et de Délos, topographes impeccables, et M. Gerhardt Poulsen, le meilleur architecte de cette équipe habile et consciencieuse prêtée à l'École d'Athènes par l'Académie des beaux-arts de Copenhague.

« L'éloge n'est plus à faire de la parfaite exécution matérielle de cette publication si honorable pour l'École et pour la maison Fontemoing : planches, figures dans le texte et hors texte — au nombre de 156 —, composition et tirage, tout porte la marque de celui qui a tout préparé et dirigé jusqu'au bout dans les moindres détails.

avec le constant souci de la perfection. L'Académie aura reconnu M. Holleaux, dont elle a si souvent loué les efforts et applaudi les succès. Elle ne doit pas ignorer non plus la part qu'il a prise, avec une discrétion aussi parfaite que son dévouement, à la direction des fouilles, comme à l'étude des monuments et à la rédaction même du texte.

« L'Académie apprendra, j'espère, avec plaisir que d'autres fascicules sont prêts ou en préparation : un supplément à la *Salle hypostyle* par M. Vallois, qui va être mis sous presse ; la fin de la description géologique de Délos par M. Cayeux, qui contiendra toutes les conclusions historiques et économiques que comporte l'étude du sol ; la description du quartier du Théâtre par M. Chamonard, qui sera comme le résumé de toutes les remarques faites à Délos et contrôlées dans les autres chantiers de fouilles contemporaines sur l'architecture domestique aux trois derniers siècles avant notre ère ; la restauration et l'histoire de la maison des Posidoniastes de Délos, association d'armateurs et de marchands bérytiens, qui est l'œuvre de M. Picard et qui apporte bien des détails curieux sur l'histoire économique et religieuse de Délos au IIe siècle av. J.-C. M. Courby tient en réserve le temple d'Apollon et toute la région centrale du sanctuaire ; M. Vallois, le Portique de Philippe et la région du Théâtre. »

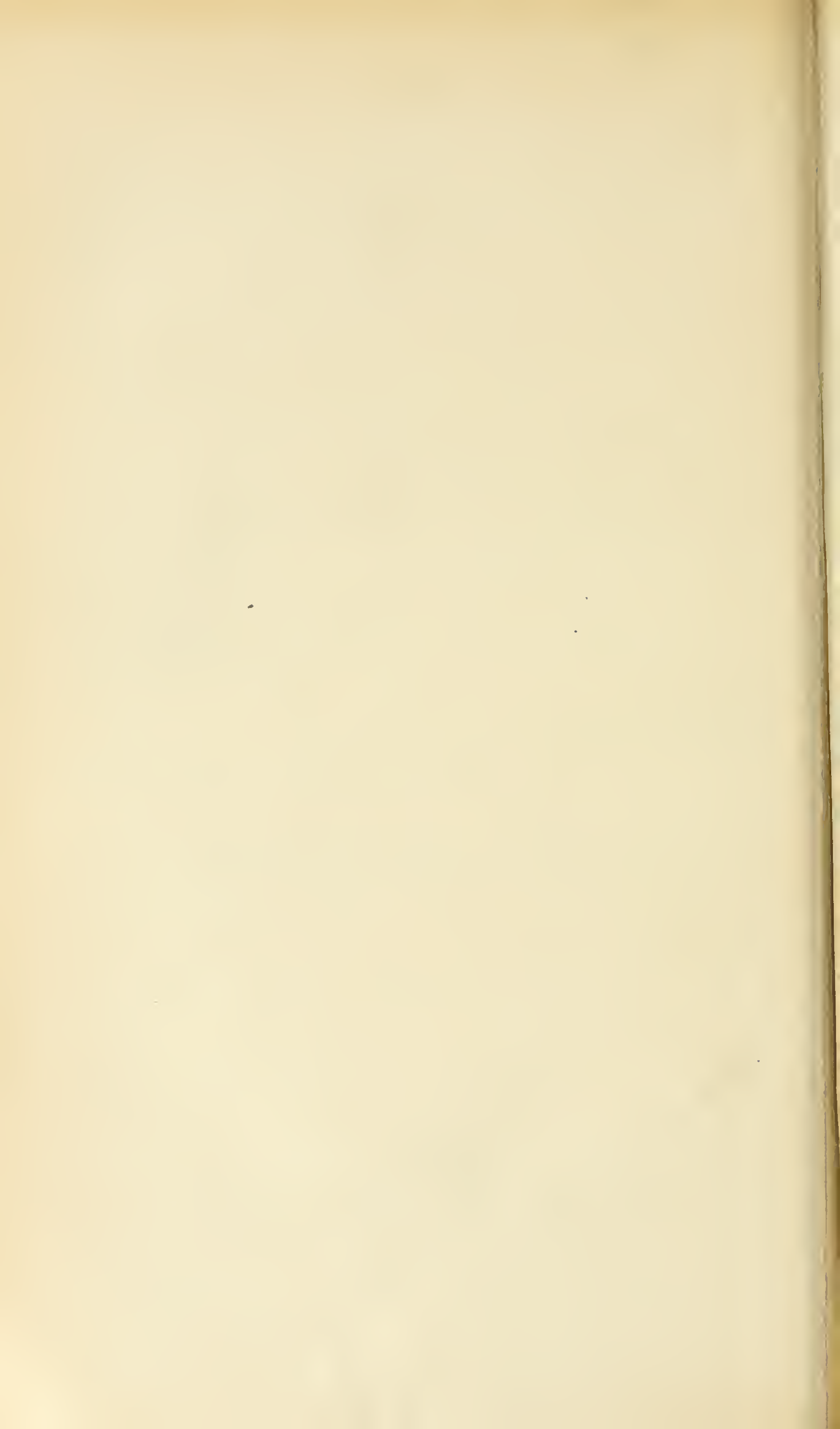
M. Camille Jullian dépose sur le bureau une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : « Ce que l'Alsace doit à la Gaule » (extr. des « Cahiers alsaciens », janvier 1913, in-8°).

M. Valois offre, au nom de Madame A. Bailly, une notice sur *la Vie et les travaux de M. Anatole Bailly, correspondant de l'Institut*, 1833-1911 (Paris, 1913, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.





COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 7 MARS

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Une lettre du Secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg annonce que l'assemblée générale de l'Association internationale des Académies aura lieu à Saint-Pétersbourg du 11 au 17 mai.

M. Schiffer donne lecture d'une note sur le dieu Marsyas et les Phrygiens en Syrie.

MM. Senart, Dieulafoy et Cordier sont délégués par l'Académie à l'inauguration de l'Exposition d'art bouddhique qui aura lieu au Musée Cernuschi dans les premiers jours d'avril.

M. Seymour de Ricci communique un rapport sur un voyage qu'il vient d'accomplir en Allemagne et en Russie, grâce à une subvention que l'Académie lui a allouée. Il avait pour mission de réunir des documents pour le *Recueil des monnaies grecques d'Asie Mineure*, commencé par Waddington et dont la publication a été entreprise par MM. Babelon et Théodore Reinach.

M. de Ricci a relevé la description de près de trois mille cinq cents monnaies antiques du Nord de l'Asie Mineure, les unes conservées au Musée de Berlin et au Cabinet des Médailles de l'Ermitage, les autres appartenant aux riches collections du grand-duc Alexandre Mikhaïlovitch, de M. Yakountchikoff de Saint-Pétersbourg et de M. Théodore Prowe de Moscou. M. de Ricci rapporte également de son voyage la copie de nombreuses inscriptions grecques et latines, une collation minutieuse du Tarif de Palmyre et un catalogue descriptif des manuscrits français du moyen âge conservés dans les bibliothèques de Berlin et de Saint-Pétersbourg.

M. Léon Levillain, professeur au Lycée Charlemagne, communique les résultats de ses recherches sur deux documents carolingiens relatifs à l'abbaye de Moissac.

LIVRES OFFERTS

M. Havet offre, de la part de M. Charles Bémont, une *Notice sur Gabriel Monod* (extr. de « l'Annuaire de l'École des hautes études », 1912-1913), avec la bibliographie des travaux de G. Monod, par M. Émile Chatelain.

M. Collignon présente un fascicule de l'ouvrage intitulé : *Fouilles de Delphes publiées sous la direction de M. Théophile Homolle. Tome III. Épigraphie*, texte par M. G. Colin, deuxième fascicule (fin) :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Commission de publication des fouilles de Delphes, la fin du second fascicule consacré aux inscriptions du Trésor des Athéniens. Le soin de publier cette série d'inscriptions avait été confié à M. Colin, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Nancy. Au cours de plusieurs missions, M. Colin avait procédé à une révision attentive des textes, et trois fascicules, parus de 1909 à 1911, attestaient déjà quelle activité soutenue et persévérante il n'avait pas cessé d'apporter à ce travail. Le présent fascicule le complète aujourd'hui. Il comprend la fin des inscriptions des cippes de la terrasse Est du Trésor, et en particulier le péan et l'hymne à Hestia d'Aristonoos de Corinthe, les inscrip-

tions du mur polygonal de la terrasse Est, et enfin un appendice où sont réunis les textes dont la place ou la provenance restait incertaine. L'auteur se prépare à y joindre un index qui paraîtra très prochainement. Voici donc terminée la publication d'une série considérable de textes épigraphiques, ceux qui sont gravés sur les murs du Trésor des Athéniens, et ceux qui ont été trouvés dans le voisinage immédiat du monument, c'est-à-dire sur le terrain qui appartenait à Athènes. Je suis heureux de rappeler une fois de plus avec quel zèle et quel dévouement M. Colin s'est consacré à cette tâche, et de le féliciter d'avoir si promptement réalisé le programme qu'il se traçait dans l'avant-propos du premier fascicule publié en 1909. »

SÉANCE DU 14 MARS

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Léon Levillain, professeur au Lycée Charlemagne, chargé d'éditer les diplômes des rois d'Aquitaine dans la collection des chartes et diplômes publiée par l'Académie, achève d'exposer le résultat de ses recherches sur deux documents carolingiens intéressant l'histoire de l'abbaye de Moissac : le diplôme d'immunité de Pépin Ier, auquel un faussaire, dans la seconde moitié du XIe siècle, substitua un pseudo-original interpolé ; et la charte originale d'Austoricus, qui fait connaître un diplôme de Pépin II et dont le texte et la date soulèvent d'intéressants problèmes que M. Levillain a résolus dans la mesure du possible.

MM. de Lasteyrie et Maurice Prou présentent quelques observations.

M. Loth commence la lecture d'une note sur l' « Ystoria Trystan » et la question des archétypes de la Table ronde.

M. Paul Lejay propose une explication nouvelle pour trois passages des *Géorgiques* de Virgile I, 101-102 : « Autant la Mysie, quoique sans culture, a de fierté, et cependant le Gargare même s'étonne de ses propres moissons. » — I, 218 : « Le Chien se couche, cédant la place à l'astre qui marche à reculons

(la constellation du Taureau; cf. Manilius, I, 264, et souvent, voy. Bouché-Leclercq, *L'Astrologie grecque*, p. 134). — II, 355 : « Après avoir enfoncé les plants, il reste à ramener de tous les sens dans la direction de leur tige la terre en l'émiettant. » *Capita* désigne non pas les racines, mais les plants eux-mêmes qui se dressent hors de terre avec la hauteur de deux yeux (Columelle, IV, 4, 2).

MM. Havet et Théodore Reinach présentent quelques observations.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. le comte Durrieu sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la Fondation Piot [1].

APPENDICE

RAPPORT DE M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT ; LU DANS LA SÉANCE DU 14 MARS 1913.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission de la Fondation Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1912.

Dans le rapport qu'elle vous a soumis l'an dernier, au mois de janvier 1912, notre Commission vous expliquait qu'elle se trouvait tenue à une réserve de prudence, très justifiée, dans les engagements à prendre pour la distribution des fonds. Elle n'a pas perdu de vue cette considération pour l'exercice qui s'est clos au 31 décembre 1912.

1. Voir ci-après.

I. Au cours de cet exercice, elle vous a proposé, et vous avez accepté de voter, au chapitre des *Fouilles, explorations et missions*, les subventions suivantes ;

1500 francs à M. Homo, à l'effet d'aller à Rome poursuivre la préparation d'un travail sur la topographie de la Ville Éternelle, cette subvention n'étant d'ailleurs que la régularisation d'une ancienne allocation dont M. Homo n'avait pu profiter encore ;

1500 fr. à MM. Germain de Montauzan et Philippe Fabia pour leurs fouilles sur la colline de Fourvière à Lyon ;

1500 fr. à M. Ebersolt pour lui permettre de poursuivre à Constantinople des recherches ayant pour but la préparation d'un ouvrage sur l'architecture byzantine.

Nous vous signalons avec plaisir que les bénéficiaires de ces trois allocations se sont acquittés des obligations qu'ils avaient contractées, du fait de leurs demandes de subvention. Tous ont adressé à la Commission des rapports sur les travaux qu'ils avaient effectués à l'aide du concours financier qui leur avait été donné.

Vous avez entendu aussi un de nos bénéficiaires des années précédentes, M. Raymond Weill, vous entretenir, dans votre séance du 29 septembre dernier, des fouilles exécutées par lui, à Tounah et à Zaouiét el-Maietin (Moyenne-Égypte).

Tout à fait à la fin de l'année 1912, dans la dernière séance de la Commission tenue le 29 novembre, deux subventions ont encore été accordées : l'une de 1500 fr. à M. le docteur Carton, en vue de la reprise de ses fouilles en Tunisie ; l'autre de 600 fr. à M. Pierre Gusman, pour l'aider à préparer un ouvrage consacré à l'histoire de la gravure sur bois et en relief sur métal.

II. *Ouvrages subventionnés.*

L'année 1912 s'ouvrait à peine que vous avez reçu le beau et très savant ouvrage de notre confrère M. R. de Las-

teyrie sur l'*Architecture religieuse en France à l'époque romane*.

Puis ont été distribuées successivement les publications suivantes : *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, publié par nos confrères MM. E. Babelon et Th. Reinach, quatrième fascicule du tome Ier (16 février 1912) ; *Inventaire des tablettes de Tello conservées au Musée impérial de Constantinople*, tome III, deuxième partie, *Textes de l'époque d'Ur*, par M. Henri de Genouillac (19 juillet 1912).

L'éditeur, M. Ernest Leroux, a reçu également la subvention ordinaire de 6000 francs pour la publication du tome XIX des *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, dont les deux fascicules vous ont été distribués au cours de l'année 1912, le 29 mars et le 2 août. C'est un recueil de dix articles et de XXII planches où vous retrouverez les noms de nos confrères MM. Schlumberger, Héron de Villefosse, Collignon et Omont. Il nous sera permis d'attirer particulièrement votre attention sur la présence, dans le premier fascicule, de quatre belles planches tirées en couleurs et reproduisant des miniatures du XIIe siècle.

A propos des publications subventionnées, votre Commission vous demande de rappeler d'une manière bien nette, par la voie de ce présent rapport destiné à être inséré dans les *Comptes rendus des séances*, que toute subvention attribuée sur les arrérages de la Fondation Piot, en vue d'aider à la mise au jour d'un ouvrage, entraîne, pour l'auteur et les éditeurs, cette double obligation formelle :

1° D'imprimer en tête de chaque volume, *sur le titre ou au verso du faux titre*, cette mention dont le texte a été arrêté d'après la rédaction de notre confrère M. Collignon : *Ouvrage publié avec le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (*Fondation Eugène Piot*) ;

2° De remettre à titre gratuit à l'Académie un nombre d'exemplaires suffisant pour faire face aux distributions qu'elle effectue d'ordinaire.

Pour en revenir à la partie qui forme le début de ce rapport, nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver ce compte rendu de l'emploi des fonds au cours de l'année 1912.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule du tome XX des *Monuments et Mémoires* publiés, sur les fonds Eugène Piot, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous la direction de MM. Georges Perrot et Robert de Lasteyrie, membres de l'Académie, avec le concours de M. Paul Jamot, secrétaire de la rédaction (Paris, 1913, in-4°).

M. Paul Meyer présente le tome IV de la *Grammaire historique de la langue française* de M. Nyrop, correspondant de l'Académie (Copenhague, 1913). C'est la cinquième partie de l'œuvre, celle qui concerne la sémantique ; les quatre parties précédentes sont intitulées : histoire générale, phonétique, morphologie, formation des mots. La sixième partie sera la syntaxe. Le terme de sémantique, proprement la signification des mots, créé ou du moins introduit dans la langue par notre confrère M. Bréal dans son célèbre *Essai de sémantique*, publié pour la première fois en 1897, est devenu bientôt courant, et n'a pas tardé à supplanter d'autres termes, non moins grecs, qui sont encore employés en divers pays. Le livre de M. Bréal, ayant un caractère général, citait des exemples de diverses langues, notamment des langues anciennes. Le livre de M. Nyrop est purement français, et au classement excellent des idées, il semble que les faits réunis soient véritablement complets, ou au moins, il y a assez d'exemples pour tous les faits. Certaines parties du sujet sont celles que M. Nyrop a exposées il y a deux ans au Collège de France ; mais il y a ici des chapitres (l'ouvrage est divisé en dix livres) que personne n'avait traités d'une façon méthodique jusqu'à ce jour, et qui sont d'un intérêt, on pourrait dire philosophique, non pas seulement pour les grammairiens. Voir notamment le livre VIII, sur l'assimilation, particulièrement le chapitre de l'étymologie populaire qui est intitulé : *Rime et raison*. Disons que l'ouvrage est bien écrit, mérite à

signaler pour un étranger. Tout est clair; c'est tout au plus si l'on peut regretter que M. Nyrop ait fait trop usage de mots techniques, généralement pris du grec, qui auraient pu être remplacés avantageusement par des mots purement français.

M. Salomon REINACH a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Seymour de Ricci, une publication qui n'a pas été mise dans le commerce et dont il n'existe qu'un petit nombre d'exemplaires : c'est le catalogue illustré de la magnifique collection de bagues antiques formée par feu E. Guilhou. La préface et le texte sont rédigés en anglais et répondent, par leur développement, à l'importance exceptionnelle des séries qu'ils font connaître pour la première fois. »

M. CAGNAT offre à l'Académie, au nom de M. le V[te] de Fontaine de Resbecq, président de la Société archéologique de Valognes, une brochure intitulée : *La vie et les œuvres de Léopold Delisle*.

SÉANCE DU 19 MARS

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Loth continue et achève sa lecture sur l' « Ystoria Trystan » et la question des archétypes des Romans de la Table ronde [1].

Le P. SCHEIL fait la seconde lecture de son mémoire sur le temple de Bel à Babylone.

La tablette inédite éditée par le P. Scheil passa autrefois sous les yeux de G. Smith qui en donna une analyse paraphrasée dans l'*Athenaeum* du 12 février 1876 (p. 232-233). L'original enfin retrouvé sera publié, pour la première fois, dans les *Mémoires* de l'Académie.

Le 1[er] § indique la surface générale du *Dul maḫ* et celle de quelques parties secondaires du temple; puis, énumérant les

1. Voir ci-après.

longueur, largeur et hauteur, établit les surface et volume du *Dul mah* dans son acception la plus stricte. Le *Dul mah* était une sorte de grande cour ou enceinte sacrée formant terrasse.

Le 2e § évalue de même manière le *dul* des dieux Ištar et Zamâmâ.

Le 3e § cite les noms et l'orientation des six portes dégageant le *Dul mah*, et le nom d'une septième porte ouvrant l'Esagil sur le dehors.

Le 4e § donne les mesures de la plate-forme de la Tour à degrés.

Le 5e § semble exprimer un calcul de même genre que le précédent, sur un autre niveau de la même Plate-forme.

Le 6e § décrit la chapelle de Marduk, de Nabû et de Tašmtum.

Le 7e § livre les noms et mesures de divers édicules élevés sur la Plate-forme ; il nomme encore deux autres *dul* et quatre portes.

Le 8e § enregistre les mesures des Étages de la Tour à degrés, longueur, largeur, hauteur, et indique leur mode de construction. Il manque l'évaluation d'un des Étages (le 6e) par le fait, sans doute, d'une erreur de scribe.

Le 9e § marque que ce document est reproduit d'après une copie originaire de *Borsippa*.

Le 10e § énumère les propriétés *rurales* de l'Ésagil.

Enfin, en post-scriptum, le scribe signe et date son travail : « à Uruk, 26 Kislev de l'année 83 de Séleucus, roi (soit 229 av. J.-C.). »

M. Dieulafoy donne la transcription des chiffres des rapports indiqués par le document [1].

M. Bernard Haussoullier étudie une inscription de Sélymbrie publiée par M. Seure dans le « Bulletin de Correspondance hellénique », fasc. V-XII de 1912.

MM. Bouché-Leclercq, Théodore Reinach et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

1. Voir ci-dessus, p. 45-47.

M. Henri Cordier annonce que la Commission du Prix du duc de Loubat a décerné, sur les arrérages de la fondation, un prix de deux mille cinq cents francs à M. Beuchat pour son *Manuel d'archéologie américaine*, et un encouragement de cinq cents francs à M. le capitaine Berthon pour son *Étude sur le précolombien du Bas-Pérou.*

COMMUNICATION

L'« YSTORIA TRYSTAN » ET LA QUESTION DES ARCHÉTYPES DES ROMANS DE LA TABLE RONDE, PAR M. J. LOTH, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

En 1902, M. Gwenogvryn Evans, dans son *Report on manuscripts in the welsh language* (vol. II, part. I, p. 105), a publié une *Ystoria Trystan* ou *Histoire de Tristan*, en prose galloise, assez courte, mal composée, mais qui a le mérite de présenter une solution inédite et fort inattendue du différend entre Marc et Tristan. Le manuscrit le plus ancien qui nous l'ait conservée est à la Bibliothèque de Cardiff et a été écrit vers 1550. La composition ne peut être sensiblement antérieure, en exceptant deux dialogues versifiés qui peuvent être vieillis d'un siècle ou deux. Dans la préface de son *Report* (page IV), M. Gwenogvryn Evans annonce qu'il a découvert le célèbre roman sous sa forme originale; et, à l'appui de son dire, il en donne un résumé ou plutôt un arrangement peu exact. Dans les *Nachträge* à son récent ouvrage [1], M. E. Windisch, le celtiste bien connu, est d'avis, lui aussi, que ce récit, qui lui est parvenu tardivement par l'intermédiaire de M. Kuno Meyer, donne une solution galloise ancienne et sincère de

1. *Das keltische Brittanien bis zu Kaiser Arthur*, p. 283-287.

la légende, sans immixtion d'influences françaises ou germaniques. Il en résulterait ou que le Tristan français remonte à une version entièrement différente de la version galloise, ou que le drame, en somme, n'est pas d'origine celtique.

Rien dans le conte en prose ne saurait justifier l'opinion de M. E. Windisch. L'auteur de l'« Ystoria » ne sait à peu près rien du roman, en dehors des parties versifiées ; son récit est incohérent, plein d'invraisemblances ; la solution n'a rien de celtique ; enfin le caractère comique et facétieux qui le distingue est en complète contradiction avec l'impression dramatique que donne un poème gallois sur Tristan, conservé dans le Livre Noir de Carmarthen, poème dont j'ai donné le texte avec traduction et commentaire dans mes *Contributions à l'étude des Romans de la Table Ronde* ; ce poème est sûrement de la première moitié du xiie siècle.

Voici les parties saillantes de ce conte, débarrassé des dialogues en prose qui n'offrent aucun intérêt :

« Sur ces entrefaites, Trystan ap Tallwch et Esyld, femme de March ap Meirchion, se retirèrent en fugitifs dans le bois de Kelyddon, *Golwg Haf Ddydd* (aspect d'un jour d'été), suivante d'Esyld, et *Y Bach Bychan* (le *Petit Petit*), page de Trystan, emportant avec eux des pâtés et du vin. Un lit de feuillage leur fut fait. »

Je résume en quelques mots ce qui suit. Sur les instances de Marc, son cousin germain, Arthur cerne le bois avec ses troupes. Trystan marche contre les assaillants et se rencontre avec March qui s'écrie qu'il est prêt à perdre la vie, pourvu qu'il tue son rival. Mais les nobles qui l'accompagnent refusent de le seconder et Trystan s'échappe. Nouvelle démarche de Marc auprès d'Arthur. Arthur lui conseille d'envoyer vers Trystan des musiciens pour lui faire entendre de loin leurs mélodies, puis des poètes chargés de chanter les louanges du héros. Par ces moyens, grâce aussi

à l'intervention de Gwalchmai (Gauvain), Trystan revient à la cour. Mais il faut les instances réitérées d'Arthur en personne pour qu'il consente à faire la paix. Vient alors la solution du différend.

« Arthur s'entretint avec eux deux tour à tour, mais aucun ne voulait se passer d'Esyld (*Iseut*). Il décida alors que *l'un l'aurait pendant qu'il n'y a pas de feuilles sur les arbres; l'autre, quand il y en a* : au mari de choisir. Marc choisit l'époque où il n'y a pas de feuilles sur les arbres, *parce qu'alors les nuits sont plus longues*. Arthur en informa Iseut qui s'écria : « Béni soit le jugement et celui qui l'a rendu! » Et alors, elle chanta cet *englyn* (sorte d'épigramme galloise) : *Trois arbres sont d'espèce généreuse : le houx, le lierre et l'if, qui gardent leurs feuilles toute leur vie : je suis à Trystan tant qu'il vivra.* »

Il est incontestable que cette version ne doit rien aux influences françaises ou germaniques, pour l'excellente raison que l'auteur ignore à peu près tout du roman.

Le fait qu'il ignore le nom si parfaitement gallois de la suivante d'Iseut, *Brangien* ou mieux *Branguen* [1], ainsi que celui du nain, suffirait presque à le prouver. Il les remplace par des noms de contes de fées. Or un des traits les plus frappants des traditions galloises sincères, c'est la persistance, l'étonnante fixité non seulement des noms propres, mais même des épithètes.

Aspect d'un jour d'été et le *Petit Petit*, en dépit de leurs noms de contes de fées, sont des personnages d'habitudes méthodiques, fort éloignés de l'esprit insouciant des personnages des légendes celtiques. Ils n'ont aucune confiance dans les ressources que peut offrir, surtout au meilleur des chasseurs de l'Ile de Bretagne, à Trystan, la forêt de Kelydon : ils ignorent l'*Arc-qui-ne-faut*.

Le *lit de feuillage* ne saurait être pris pour un trait

1. La forme sincère est *Brangwen*, forme des x-xi[e] siècles, pour *Branwen*.

archaïque : c'était, sans doute, à une époque presque moderne, chez les Gallois, une chose banale, comme les *maisons de feuillage* : le grand poète gallois du XIV[e] siècle, Davyd ab Guilym, invite, en nombre de passages, ses amies à lui rendre visite dans sa *maison de feuillage*.

M. E. Windisch paraît impressionné par le choix de la forêt de Kelydon comme lieu de retraite pour Trystan : il resterait donc quelque chose de la théorie pictique de Zimmer. C'est la conclusion contraire qu'il faut en tirer. Kelydon est un de ces noms, comme Carleon, Carduel, Tintagel, qui se présentent naturellement aux conteurs ignorants ou dans l'embarras. C'est à peu près le seul nom de forêt que connaissent les Gallois ; aucun n'était plus populaire, parce qu'il était lié indissolublement au nom de Myrdin (Merlin), le grand prophète des Gallois, à l'époque où leur existence nationale est en péril et où les prophéties courant sous son nom raniment leurs espérances.

Loin aussi d'être une preuve d'antiquité, le rôle prépondérant joué par Arthur indique une déformation de la légende. Alfred Nutt, comme je l'ai soutenu moi-même, est d'avis, dans ses notes à l'édition populaire de la traduction des *Mabinogion* de Lady Charlotte Guest, que les romans gallois, même ceux qui n'ont pas subi l'influence française, dans lesquels les personnages des divers cycles apparaissent groupés artificiellement autour d'Arthur et où il intervient comme le maître suprême, ont été sûrement soumis à des remaniements. Arthur paraît aussi dans le Tristan français, mais il n'y joue qu'un rôle superficiel. Dans le conte gallois, au contraire, c'est lui qui dirige tout, et il y apparaît non seulement comme le juge souverain, aux arrêts sans appel, mais presque comme le complice de Trystan.

Kai (le *Keus* des romans français), comme personnage amoureux, et amoureux de la suivante d'Iseut, est une invention du conteur. C'est l'un des héros les plus connus

des conteurs et poètes gallois, le plus fréquemment cité : jamais on ne nous le montre sous ces traits.

Le rôle de Gwalchmai (Gauvain) auprès de Trystan est vraisemblablement dû à une confusion avec d'autres personnages dans l'esprit de l'auteur. C'est exactement le rôle qu'il remplit auprès d'Owein (Ivain), Peredur (Perceval), Gareint (Erec). Il est même probable que Trystan, dans cet épisode, a été substitué à Owein. En effet, les quelques lignes en prose qui précèdent, dans la *Myvyrian Archaeology*, le dialogue entre Gwalchmai et Tristan, nous apprennent que Tristan est absent de la cour depuis trois ans. Or, dans le roman gallois d'Owein, nous lisons que Gwalchmai va tenter, à la prière d'Arthur, de ramener Owein qui est absent, dit Arthur, *depuis trois longues années*.

Le rôle prêté à Marc par le conteur vis-à-vis de Trystan est de la plus grossière invraisemblance. Trystan convaincu d'adultère a été chassé de la cour. Marc, nous dit le conteur, est prêt à périr lui-même pourvu qu'il tue Trystan. Or ce même Marc, si altéré de vengeance, se conduit plus loin, vis-à-vis de son ennemi mortel, comme s'il avait tous les torts. Il lui dépêche des musiciens pour toucher son cœur d'artiste. Il faut encore l'intervention de Gwalchmai et une démarche presque humiliante d'Arthur, pour ramener à la cour un personnage qui l'a déshonoré.

L'invraisemblance de la solution saute aux yeux. Jamais un chef celtique n'y eût songé et il aurait encore moins pensé à l'imposer à des héros surtout de sa parenté. Marc, loin d'obtenir une satisfaction que tout son clan, Arthur le premier, devait, suivant toutes les lois et traditions celtiques, impérieusement obtenir, est bafoué et couvert de ridicule. Ce sont là des solutions à leur place dans des fabliaux et contes facétieux du moyen âge : le mari bafoué et content n'est pas un personnage des vraies traditions celtiques.

Comme le serment d'Iseut, avec sa restriction mentale,

la solution amusante mais peu honnête du différend me paraît être plutôt la trouvaille d'un conteur normand, ami des solutions subtiles, peu scrupuleuses, mais qui gardent une apparence légale. Arthur, dans le roman parfaitement gallois de Kulhweh et Olwen, a un différend analogue à trancher. Gwynn ab Nud a enlevé la femme de Gwythyr avant la consommation du mariage; Gwythyr fait la guerre à Gwynn, mais est battu. Arthur intervient alors et rend un jugement bien celtique : il ordonne le duel, solution légale chez les Celtes insulaires, mais un duel qui n'est à la portée que de personnages surnaturels : chaque année, le 1er mai, les deux héros se battront, et celui qui sera vainqueur le jour du jugement aura la jeune fille qui, jusque-là, restera dans la maison de son père.

Ce conte, sans importance pour les origines celtiques du roman de Tristan, mérite l'attention à deux points de vue. C'est un exemple remarquable des transformations que peut subir une légende, lorsqu'elle n'est pas soutenue par la tradition littéraire, *écrite* ou *orale*. Essentiellement dramatique, la légende tourne au comique et devient un sujet de parodie, lorsque la mémoire populaire a faibli et que la foi dans les traditions des anciens âges a disparu.

Mais ce qui donne surtout à l'*Ystoria* une réelle importance, c'est qu'elle laisse entrevoir assez clairement ce qu'ont dû être les archétypes des romans de la Table Ronde. L'*Ystoria*, en effet, au point de vue de la forme, est un exemple typique, unique, de ce qu'a été l'épopée ou *saga* des Bretons insulaires. Comme l'épopée irlandaise, elle consistait en un récit en prose, coupé, dans les moments pathétiques, de morceaux lyriques et particulièrement de dialogues versifiés. Les parties en vers se transmettaient sans doute oralement avec assez de fidélité. Mais il ne pouvait en être de même de la partie en prose, pour nous la principale. Elle flottait sans doute au gré de la mémoire et de l'imagination des conteurs. En Galles, on n'attachait

d'importance qu'à ce qui était versifié et chanté ; aussi n'avons-nous de plusieurs *sagas* que des fragments versifiés. Le *Livre noir* nous a conservé deux dialogues en vers, l'un entre Gwynn ab Nuđ et Gwyđion, l'autre entre Taliesin et Ugnach, qui sûrement devaient être accompagnés d'un récit explicatif en prose. La *Myvyrian Archaeology* nous en a conservé aussi quelques-uns. Jusqu'à la découverte de M. Gwenogvryn Evans, on ne connaissait de l'« Ystoria » que le dialogue en vers entre Trystan et Gwalchmai. L'auteur du récit tire le plus clair de ses connaissances des parties versifiées. Il prête à Trystan ce privilège que *quiconque lui tirait du sang mourait, que quiconque à qui il en tirait mourait aussi* ; or ce n'est autre chose que le commentaire malencontreux d'un vers du dialogue que le narrateur n'a pas compris.

Il y a, de ces constatations sur la forme de l'épopée celtique, une conclusion des plus importantes à tirer : c'est qu'il est vraisemblablement chimérique de rechercher pour les romans d'origine celtique un archétype brittonique au sens français de ce terme. Les Français établis en Angleterre, lors de la conquête normande, se sont trouvés, tout d'abord, en présence, non pas de romans en langue brittonique entièrement écrits, ni même entièrement fixés, mais de versions dont la partie principale, la partie en prose, variait suivant les régions, suivant le talent des conteurs, même quand les épisodes formaient un noyau solide et constituaient une certaine unité. Les parties versifiées elles-mêmes pouvaient varier : un barde gallois pouvait avoir une certaine prédilection pour certains épisodes ; un Cornouaillais pouvait exercer son talent sur d'autres.

Au XIIe siècle, en Galles, il y a eu un mouvement dans le sens de la mise par écrit, en prose, des traditions nationales, mais il n'a guère été productif, en mettant à part quelques brillantes exceptions. Il s'est arrêté de bonne

heure : au XIII[e] siècle, les Gallois traduisirent des romans français.

S'il est très improbable que les Français établis en Galles aient eu à leur disposition des archétypes entièrement composés pour les romans arthuriens qu'ils ont popularisés dans l'Europe entière, il est tout à fait sûr qu'ils n'ont pu avoir cette bonne fortune en Cornwall. Ce pays était entièrement au pouvoir des Anglo-saxons depuis le commencement du X[e] siècle ; la culture y était anglaise. C'est si vrai, que nous ne possédons aucun texte suivi en langue cornique avant le XV[e] siècle.

Un autre fait certain, c'est qu'en adoptant la forme du vers pour les romans arthuriens, les conteurs français ont été des novateurs ; ils n'ont pas eu en cela assurément de modèles celtiques. Ni les Irlandais ni les Gallois n'ont de romans en vers, ni même de grande composition versifiée. Les Gallois ont bien un poème de dimensions respectables, le Gododin, mais c'est un poème purement lyrique, composé de strophes indépendantes. Il est certain que les poètes français ont dû s'inspirer de récits en grande partie en prose. Il est même vraisemblable que la source a été parfois écrite, et cela en latin. Chrestien de Troyes nous dit, au début de son Graal, que Guillaume d'Alsace lui a remis, pour le *rimer*, un *livre*. A cette époque, un document de ce genre qualifié de *livre* ne peut guère avoir été écrit en langue vulgaire. Nitze, dans son travail, *The Castle of Graal*, croit aussi à une rédaction latine. Kottredge a découvert récemment l'original d'un conte d'origine galloise, Arthur et Gorlagon : il est en prose latine. On peut tirer la même conclusion, pour l'original ou au moins une version antérieure de Peredur, de l'emploi que fait l'auteur gallois du terme *Ystoria*, passé dans la langue sous l'influence de l'*Historia* de Nennius et surtout de l'*Historia* de Gaufrei. Il nous dit, à la fin de l'aventure de Peredur avec l'impératrice : « Peredur gouverna avec l'impératrice quatorze

ans, à ce que dit l'Ystoria. » C'est le pendant des vers de Chrestien (Potvin II, p. 200) :

Et se les paroles sont voires,
Teus com li *livres* les devise.

En terminant l'aventure de Gwalchmai, l'auteur gallois s'exprime ainsi : « L'*Ystoria* n'en dit pas davantage de Gwalchmai à ce sujet. » Précisément, nous lisons chez Chrestien, comme conclusion à ce même épisode :

De monsignor Gauvain se taist
Ici li contes a estal,
Si comence de Perceval.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de décembre 1912 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1912, in-8°).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son correspondant M. Déchelette, la deuxième partie du tome II du grand ouvrage qu'il consacre à nos antiquités nationales sous le titre de *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. Ce volume concerne le premier âge du fer ou époque de Hallstatt ; il est complété par un appendice contenant des statistiques précieuses, qui n'avaient jamais été dressées encore. Les questions relatives au premier âge du fer offrent un intérêt particulier pour notre histoire, car c'est alors que les plus anciens textes viennent éclairer les documents archéologiques. M. Déchelette a montré autant de savoir et de sens critique dans la discussion des témoignages littéraires que dans l'étude des œuvres de l'industrie. Son nouveau volume continue dignement une œuvre de haute valeur, dont on chercherait vainement l'équivalent dans d'autres pays. »

SÉANCE DU 28 MARS

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse l'ampliation d'un décret en date du 20 mars 1913 qui autorise l'Académie à accepter la donation qui lui a été faite par Mlle Lantoine d'une somme de cinq cents francs qui devra être employée à décerner un prix, une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition), écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix portera le nom de « prix Henri Lantoine ».

M. Paul Girard annonce que la Commission du prix extraordinaire Bordin (sujet proposé : *Histoire du texte de Platon*) a décerné ce prix au mémoire no 1.

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire et y lit le nom de M. Henri Alline, professeur de seconde au Lycée de Lyon.

M. l'abbé Jean de Launay fait une communication sur Pierre de Montreuil, architecte de Notre-Dame de Paris :

« L'étranger qui visite les monuments de Paris peut s'étonner de rencontrer l'architecte fameux du xiiie siècle appelé ici Montreuil et là Montereau ; il voit même, au Trocadéro, un système conciliateur qui donne à Pierre les deux noms à la fois.

« Comme son inscription funéraire le disait originaire d'un lieu dit « Musterolo », la traduction « Montereau » permettait de faire de cet homme « ordeneur et souverain en l'art de massonnerie » — « doctor latomorum » une gloire du Gâtinais, alors que la région parisienne le réclame et place son berceau à Montreuil-sous-Bois, ou mieux au village beaucoup plus ancien du même nom, incorporé aujourd'hui à Versailles (de même le village d'Ursines, où la famille de Montreuil avait des terres et de la parenté, fut incorporé à Chaville en 1674 ; Ursines devint la paroisse de Vélizy).

« Une pièce publiée par nous, en 1896 (*Revue de l'Art Chrétien*) et en 1911 (*Revue de l'Histoire de Versailles*), attribue à Pierre de Montreuil la qualité de maître-maçon de Notre-Dame de Paris, et l'on sait qu'il fut l'auteur des travaux entrepris à Saint-Denis, à Saint-Germain-des-Prés, à la Sainte-Chapelle, etc.

« Son nom traduit par « Montreuil » pour tous les membres de sa famille, à Saint-Germain-des-Prés, à la Chartreuse de Vauvert, à Saint-Martin-des-Champs, devint pour la première fois Montereau sous la plume de Félibien, historiographe des Bâtiments du roi, non un chartiste ni un parisien, mais un conservateur de musées.

« Pour soutenir la tradition parisienne, l'abbé Lebeuf écrivit : « L'inscription de sa tombe porte ces mots : « Musterolo natus », « — d'où Félibien, en son Traité des Architectes, a conclu qu'il « était de Montereau, ce qui a été suivi par Moréri. Mais à « moins que cet auteur n'ait eu une preuve positive que cet « architecte était de Montereau-Faut-Yonne, on doit se déter- « miner à regarder Montreuil proche Paris comme son lieu « natal... L'équivoque est levée par l'épitaphe ainsi conçue : « Ici gist Annes feme jadis feu mestre Pierre de Montereul. »

« La vente d'une vigne aux Chartreux par Pierre, en 1265, n'était pas la première de ce genre faite au même lieu par des personnages de son nom, aux chanoines, à l'Hôtel-Dieu de Paris ou à des particuliers ; on y voit Mathieu en 1192 et Barthélemy de Montreuil en 1251.

« Ajoutons qu'en 1297, Nicolas de Montreuil possédait une terre à Bagneux, village tout voisin de Vanves et de la Chartreuse.

« De 1350 à 1386, la famille de Montreuil, ramifiée à Vanves (en quelque sorte son chef-lieu), à Montrouge, Vaugirard et Saint-Marcel, séjourna sans aucune interruption dans cette région de vignes et de carrières et y fut en possession de terres contiguës à celles de Mathieu, Barthélemy et Pierre de Montreuil, c'est-à-dire aux murs des Chartreux, au Long-Rayon, autrement dit la Grande-Pointe-des-Chartreux, et aux Hanapeaux, le tout situé dans la censive de Sainte-Geneviève, et dans les dépendances du prieuré-cure de Vanves.

« Disons que parmi ces Montreuil de Vanves se rencontrent,

outre des « laboureurs de vignes », des maçons et carriers, — des sergents royaux ou seigneuriaux, — au Châtelet, à l'abbaye de Saint-Victor, aux Archers de Paris : tel ce Guillaume de Montreuil, marchand-carrier rue Mouffetard, en 1568, l'un des copropriétaires de terres au Petit-Vanves, au Long-Rayon et au Petit-Montrouge.

« Avant 1285, Eudes de Montreuil, sans doute fils de Pierre, moins célèbre, il est vrai, que celui-ci, mais fort connu cependant, possédait à Cachan des vignes et une carrière près de l'antique château de Pépin le Bref, là où devait se rencontrer Germain Pilon, trois siècles plus tard.

« Sur ces mêmes vignes, Raoul de Montreuil, maître-maçon du roi, bourgeois de Paris (encore vivant en 1301), prenait chaque année les trente sols parisis payables à Noël pour l'anniversaire fondé à Saint-Germain-des-Prés en souvenir d'Agnès, femme de maître Pierre de Montreuil « lequel Pierre a fait, — dit l'obituaire — le réfectoire et la chapelle ».

« Une charte du 1er octobre 1318, transcrite par Dom Philibert Duroussin en 1750, nous montre que Geoffroy le Quarrier avait reçu de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés la permission de vendanger à Cachan, où ledit Geoffroy avait « son ostel » — « illec (c'est-à-dire au même lieu de Cachan), arpent et demy et deux quarrel qui furent maistre *Raoul de Monstreuil*; — item illec trois quartiers ; item illec demy arpent demy quartier qui furent dud. maistre Raoul ».

« En résumé : 1° Les comptes royaux de 1285 : maçon Me Eudes Montreuil aura etc. ;

2° l'acte du cartulaire de Cachan, 1318 : Me Raoul de Montreuil ;

3° la taille de 1313 : Me Raoul de Montreuil, rue du Colombier, quartier Saint-Germain-des-Prés ;

4° les archives de la Chartreuse de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Germain-des-Prés ;

portent toujours Montreuil — conformément à la pierre tombale « d'Agnès femme de Me Pierre de Montreuil ».

« Il n'est plus permis, croyons-nous, d'appeler Pierre du nom de Montereau. »

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. Alfred Merlin, directeur du service des antiquités de la Tunisie et correspondant de l'Académie, une note sur les découvertes récemment faites à Utique, par M. le comte de Chabannes-La Palice.

Le premier des documents signalés remonte à l'époque de la République. On peut le considérer comme un des plus anciens textes latins de l'Afrique ; c'est une dédicace élevée en l'honneur du questeur Q. Numerius Rufus par les *stipendarii* de trois *pagi* africains. Le second est une grande inscription en l'honneur de l'empereur Titus ; le troisième concerne Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien. Le quatrième est un canthare en marbre portant le nom d'un certain *Alcetas*, procurateur des carrières de marbre numidique de Chemtou.

Enfin, en faisant déblayer les ruines d'une maison romaine, le comte de Chabannes a découvert des fresques intéressantes ainsi qu'une grande mosaïque représentant Neptune et Amphitrite, debout dans un char traîné par quatre hippocampes et entourés de monstres marins. Un autre pavage de la même habitation fait voir plusieurs barques montées par des Amours avec Vénus étendue dans l'une des embarcations ; un troisième offre des scènes de chasse, avec des personnages à pied et des chiens, dans un pays accidenté [1].

M. le comte Alexandre de Laborde fait une communication sur un exemplaire de la Bible moralisée, qui est conservé dans la bibliothèque du chapitre métropolitain de Tolède. Il a pu constater que ce manuscrit est l'original ou une réplique fidèle de celui qui se trouve actuellement partagé entre la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, la Bibliothèque nationale de Paris et le British Museum de Londres, et dont il vient de publier les deux premiers volumes. Ces deux exemplaires de la Bible moralisée offrent une similitude parfaite au point de vue de la disposition, de la décoration et de l'illustration, et sortent assurément du même atelier ; ils ne présentent entre eux que des variantes superficielles, en particulier dans le texte. M. de Laborde établit en outre, avec photographies à l'appui, que les 8 feuillets d'une

1. Voir ci-après.

Bible moralisée qui ont figuré à l'Exposition de 1900, et que M. Pierpont Morgan a acquis récemment pour un prix considérable, proviennent des manuscrits de Tolède dont ils constituent exactement les dernières pages. Si l'on considère la reliure qui les renferme, ils ont dû être distraits de l'ouvrage à la fin du XV[e] siècle. Cette identification est importante ; car ces derniers feuillets, qui portent l'image de saint Louis, font penser que la magnifique Bible de Tolède a été écrite, sinon pour ce roi, du moins pour quelqu'un de son entourage. Toutes ces questions seront précisées dans le 4[e] volume de la Bible moralisée que M. de Laborde fera paraître en 1914.

M. Salomon REINACH rappelle que les feuillets qui appartiennent à M. Pierpont Morgan ont été étudiés par M. de Mély et pose quelques autres questions à M. de Laborde.

M. MOREL-FATIO présente une observation sur les armoiries et l'encadrement du fermoir.

M. Schwab, conservateur adjoint honoraire de la Bibliothèque nationale, décrit un manuscrit hébraïco-provençal, qui est conservé aux Archives communales de la ville de Marseille, et intitulé : « Livre de comptes de Mardoché Joseph, banquier et négociant à Marseille en 1374. » C'est un cahier de 48 feuillets, sur lesquels un industriel du XIV[e] siècle inscrivait, presque chaque jour, le montant dû, versé ou avancé à chaque ouvrier employé pour son exploitation de résine, soit de la sève de pin, soit de la poix ou du goudron. Ces pages sont intéressantes autant pour l'histoire du commerce local et de la science numismatique à cette époque, que pour la linguistique et la paléographie, ainsi que pour l'économie politique, puisque l'on y trouve la mention, non seulement des salaires, mais encore du prix des marchandises, soit de matières alimentaires, soit d'objets fabriqués, et jusqu'à la quotité des impositions ou contributions municipales payées par ce négociant.

COMMUNICATION

DÉCOUVERTES A UTIQUE, PAR M. ALFRED MERLIN, DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

M. le comte de Chabannes-La Palice, dont la propriété englobe les ruines d'Utique, a fait récemment, au cours de travaux entrepris pour l'aménagement de son vaste domaine, plusieurs découvertes importantes, dont je voudrais signaler ici les principales [1].

Ce sont d'abord des trouvailles épigraphiques : 1° Plaque de marbre gris foncé, entourée d'une moulure. Haut. 0 m 27 ; larg. 0 m 34 ; lettres 0 m 035-0 m 03, assez maladroitement gravées.

Q·NVMERIO·Q·F
RVFO Q
STIPENDIARIEI
PAGORVM·MVXSI
GVSVSI·ZEVGEI

Le texte est d'un intérêt tout particulier par sa date et sa teneur. Un *Q. Numerius, Q. fil., Vel., Rufus* est déjà connu par l'épigraphie [2]; on l'a identifié avec le tribun du

1. Sur les découvertes survenues pendant ces vingt dernières années à Utique, cf. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 235 et suiv. ; 1897, p. 446-447 : *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, p. 237 et suiv. ; 1904, p. 331-332 ; G. Hauvette, *ibid.*, 1905, p. 262-264 ; Delattre, *ibid.*, 1896, p. 324-325 ; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1906, p. 60 et suiv. ; *Revue Tunisienne*, 1911, p. 323 et suiv. ; Carton, *Bull. Soc. arch. de Sousse*, 1907, p. 35 et suiv. ; *Bull. arch. du Comité*, 1904, p. CLXXXVIII ; Cagnat, *ibid.*, 1906, p. CCXXXII ; Merlin, *ibid.*, 1906, p. CXCVI-CXCVII ; 1912, p. CCXXXIII ; *C.I.L.*, VIII, p. 2517 et suiv.

2. *C.I.L.*, I, 605 ; cf. De Vit, *Onomasticon*, IV, p. 740.

peuple de 697/57, ami de Claudius et ennemi de Cicéron[1]; il est séduisant de l'identifier aussi avec le questeur mentionné dans notre inscription. La présence de la diphtongue *ei* pour *i* long dans *stipendiariei* et *zeugei* ne contredit pas cette hypothèse : cette forme passe pour avoir disparu vers le temps de Sylla, mais on en rencontre des exemples plus récents[2]; ici elle est encore usitée, mais non plus exclusivement, car à côté de *stipendiariei* et *zeugei* nous trouvons *Mursi*, *Gususi*; nous sommes donc à une époque un peu postérieure à Sylla[3]. Il semble bien aussi que nous soyons à une époque antérieure à la translation du gouverneur et de son entourage d'Utique à Carthage restaurée, qui eut lieu sans doute vers 725/29[4]; en effet si cette dédicace à un questeur a été faite à Utique, c'est apparemment que cette ville était encore la capitale administrative de la province. Toutes ces données nous permettent de considérer comme suffisamment plausible l'assimilation que nous avons énoncée. Par sa date, notre document serait ainsi un des textes latins les plus anciens d'Afrique.

Son contenu s'accorde parfaitement avec cette interprétation. Dans la période où il nous transporte, l'état de choses créé dans ce pays au lendemain de la chute de Carthage subsiste toujours dans toute sa force. Après 608/146, la majeure partie de la province romaine d'Afrique, limitée par une ligne allant de Tabarka à Thina, devint, sauf les terres appartenant à sept villes qui furent dotées de la

1. Cicéron, *Pro Sest.*, 33, 72; 38, 82; 43, 94; cf. *Schol. Bob.*, p. 303; *Ascon. in Pison.*, p. 11.

2. Christiansen, *De apicibus et i longis*, p. 28.

3. On possède d'autres exemples de *ei* dans des textes d'Afrique datant de 706/48-708/46 (*C.I.L.*, VIII, 24099; Bréal, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1895, p. 31), de 742/12 (*C.I.L.*, VIII, 68) et peut-être de I après J. C. (*C.I.L.*, VIII, 10525; pour la date, cf. Barthel, *Zur Geschichte der römischen Städte in Africa*, p. 39).

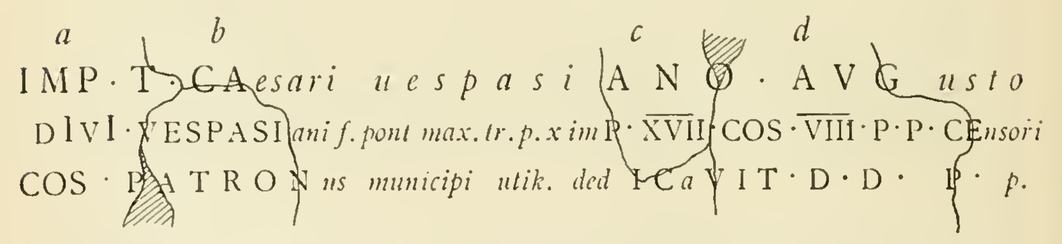
4. Sur l'époque de cet événement, cf. Audollent, *Carthage romaine*, p. 338.

libertas, ager publicus populi romani; la jouissance en fut laissée aux indigènes contre le paiement d'un *stipendium* ; les villes puniques, détruites ou privées de leur territoire et de leur droit municipal, n'existant plus matériellement ou juridiquement, le pays était officiellement organisé en *pagi* [1].

Ce sont les *stipendiarii* de quelques-uns de ces *pagi* qui apparaissent ici, comme ailleurs dans une inscription de 742/12 le *senatus populusque civitatium stipendiariorum pago Gurzenses* [2]. Les collectivités *paganae* de notre inscription sont nouvelles dans la géographie de l'Afrique ancienne et nous ignorons où les situer. On remarquera que le nom de l'une d'entre elles ressemble beaucoup à celui de la Zeugitane et il ne serait pas impossible que le *pagus zeugei* ait été aux environs de Carthage [3].

C'est sans doute par suite de leurs rapports avec Q. Numerius Rufus, questeur et comme tel chargé d'assurer la rentrée des impôts, peut-être en souvenir des bons offices rendus par ce magistrat à leur cause, que les *stipendiarii* des trois *pagi* résolurent de l'honorer à Utique, « métropole des Romains en Afrique [4] », par la dédicace exhumée dernièrement.

2° Quatre fragments d'une plaque de marbre blanc,



1. Entre autres, Kornemann. *Philologus*, 1901, p. 402 et suiv. : Audollent, *Carthage romaine*, p. 30-31 : cf. Mommsen, *Juristische Schriften*, I, p. 129 et suiv. ; Barthel, *Zur Geschichte der römischen Städte in Africa*, p. 9 et suiv.

2. *C.I.L.*, VIII, 68.

3. S'il faut attribuer quelque valeur aux affirmations de certains auteurs de basse époque, *Zeugis est ubi Carthago civitas constituta est* (Ethicus, *Cosmogr.*) ; *Zeugis ubi Carthago magna est* (Isidore, *Hisp.*, XIV, 5). Cf. Tissot, *Géogr. comp.*, II, p. 37.

4. Strabon, XVII, 3, 13, p. 832 C.

se rejoignant deux à deux ; haut. 0 m 24 ; lettres : aux deux premières lignes 0 m 055, à la troisième 0 m 045 ; la seconde ligne est à droite beaucoup plus serrée qu'à gauche.

Ligne 1 : *b*, le bas seul de CA subsiste ; *c*, *d*, l'O est très incomplet ; *d*, le G est brisé. Ligne 2 : *c*, la boucle du P est conservée, mais non sa haste ; *d*, il ne reste que la barre verticale de l'E. Ligne 3 : la cassure suit dans *b* le second jambage de l'A et la première haste de l'N ; *c*, haut de I et C ; *d*, le H est mutilé à droite.

Les inscriptions où figure le nom de Titus, après la mort de Vespasien, sont très rares en Afrique [1]. Celle d'Utique, à cause de la mention *imp. XVII*, ne peut dater que de la fin de 80 ou des premiers mois de 81 [2]. Le texte offre une difficulté d'interprétation : d'une part, en effet, la ligne 2 semble, si l'on en juge par la dimension de la ligne 1 qui peut se reconstituer sûrement, à peu près complète à droite ; d'autre part, le *cos* de la ligne 3, reste de *procos* sans doute, ne pouvant pas, à l'époque où nous sommes, se rapporter à l'empereur, appelle une série de lettres assez longue : le nom d'un proconsul, patron du municipe d'Utique, auteur de la dédicace de Titus. Il y a donc désaccord entre la place dont nous disposons et la phrase que réclame le sens. Comment concilier cette contradiction apparente ? On doit peut-être supposer à gauche une autre plaque avec, par exemple, une inscription à Vespasien divinisé, les deux textes ayant commune une troisième ligne concernant l'auteur des dédicaces. L'omission accidentelle de plusieurs mots, résultant d'une erreur du lapicide, est peu vraisemblable, surtout

1. Je ne vois à citer que le *C. I. L.*, VIII, 22060 ; meilleure lecture dans L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1907, p. 477, n. 1.

2. Dans une inscription postérieure au 1er juillet 80, l'empereur n'est encore qu'*imp. XV* (Weynand, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, VI, col. 2721) ; *imp. XVII* peut dater de la fin de 80, mais ne se rencontre que dans la première moitié de 81, associé à *tr. pot. X* jusqu'au 30 juin, puis à *tr. pot. XI* du 1er juillet au 13 septembre, jour de la mort du prince (*ibid.*).

quand il s'agit des noms de celui qui fait ériger le monument.

3° Plaque de marbre entourée d'une moulure en faible saillie; haut. (incomplète), 0 m 78, la plaque est brisée au sommet; larg. 0 m 68; lettres, 0 m 065-0 m 055.

Q M *a* R C *io*
T V R B O N *i*
P R A E F E C T O
P R A E T O R I I
D · D · P · P

Ligne 1 : le Q est sauvegardé seulement en bas; vestiges insignifiants de l'M, de l'R et du C. Ligne 2 : le second jambage de l'N manque. Q. Marcius Turbo Fronto Publicius Severus [1] fut nommé préfet du prétoire en 119 [2]; on ignore combien de temps il géra cette fonction [3]. L'inscription ne nous fait pas connaître la raison pour laquelle il fut honoré à Utique; ne serait-ce pas parce qu'il accompagna Hadrien quand l'empereur vint en Afrique?

4° Vase en marbre de forme tronconique, muni de deux anses verticales qui sont pleines et font corps, dans toute sa hauteur, avec la coupe elle-même; celle-ci, qui ne pré-

A L C I ///// A P R O C · M N H V N C
C A N T H A R V M F ///// C I T

sente ni relief ni décoration, a 0 m 47 de haut et 0 m 52 de diamètre au sommet; le pied manque. La seule particularité intéressante de ce canthare est l'inscription gravée tout

1. *Prosopogr. imp. romani*, II, p. 339, n° 179.

2. Von Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, I, col. 503; Groag, *ibid.*, III, col. 1256, n° 17.

3. Borghesi (*Œuvres*, X, p. 45) propose dubitativement la date de 135 pour sa sortie de charge, mais son argument a peu de poids.

autour de son large orifice, sur sa lèvre supérieure qui est plate [1]; le bas des lettres est tourné vers l'extérieur.

L'E de *fecit* n'est conservé que dans sa moitié supérieure.

Notre personnage reparaît sur une inscription recueillie non loin de Chemtou, localité célèbre par ses carrières de marbre numidique [2]; ce texte porte à la première des lignes actuellement sauvegardées : *Aug. lib. Alceta proc. m. n.*, dont il faut interpréter les dernières abréviations, avec Mommsen [3], MM. Toutain [4] et Dubois [5], *proc(urator) m(armorum)* ou *m(etallorum) n(umidicorum)*, plutôt qu'avec d'autres savants [6], *proc(urator) m(armorum) n(ouorum)*.

Sur notre vase, l'E d'ALCE/A est mal formé et ressemble à un I; cet Alcetas était administrateur des carrières de Chemtou vers 110 [7].

5° Plaque de marbre blanc (0 m 25 × 0 m 26); lettres 0 m 015.

	D ❦ M ❦	S ❦		
O	L ❦ VALERIVS ❦	LICINA ·	T	*sic*
	VALERIANVS ❦	VICToRIA		
V	PIVS ❦ VIXIT ❦	OPSETRIX	V	*sic*
B	ANNIS · LXII ❦	PIA · VIXIT ·		
	M ❦ V ❦ DIES VII ❦	ANNIS · IL ·	L ·	
		M · VI · D · XIIII	S ·	
Q				

1. Cf. par exemple Héron de Villefosse, *Bull. des Antiquaires de France*, 1912, p. 335 et suiv.

2. Toutain, *Mélanges de Rome*, XIII, 1893, p. 448, n° 57 ; *C.I.L.*, VIII, 25692.

3. *C.I.L.*, VIII, 14551.

4. *Association française pour l'avancement des sciences*, 1896, p. 792-793.

5. *Carrières dans le monde romain*, p. 34-35.

6. Schmidt, *C.I.L.*, VIII, 14551, 14552 ; De Ruggiero, *Diz. epigr.*, I, p. 340.

7. Dubois, *Carrières dans le monde romain*, p. 37 et p. 40, n° 77.

Une autre *obstetrix* a déjà été signalée à Utique [1]; on en relève plusieurs sur les inscriptions africaines [2].

Noter qu'à cause des deux défunts, les formules, disposées ici verticalement sur les côtés ainsi qu'il est habituel dans la région d'Utique, sont devenues TVLS, OVBQ, *t(ibi)* usité d'ordinaire étant remplacé par *v(obis)*. Dans l'âge de la femme, remarquer la façon dont est exprimé le nombre des années : IL = XLVIIII.

M. le comte de Chabannes-La Palice a mis au jour, outre ces inscriptions, une maison comprenant un certain nombre de pièces avec des mosaïques; elle est située dans le quartier qui s'étend entre l'habitation où a été trouvé un pavement déjà connu [3] et l'Aïn El-Hammam. La plus vaste des salles dégagées mesure 7 m 50 sur 4 m 15 et est prolongée dans son petit axe par une autre beaucoup plus étroite, terminée en abside (profondeur 3 m). Ces deux chambres étaient ornées d'une mosaïque formant un seul tableau [4]. Dans la petite pièce, divers motifs se succèdent les uns au-dessous des autres; la bordure est faite de grecques et de chevrons alternés : d'abord une tête d'Océan de face, accostée de chaque côté de deux Amours qui sont montés sur des dauphins; puis Neptune et Amphitrite triomphants, la tête nimbée, debout dans un char que traînent quatre hippocampes. Le dieu s'appuie de la main gauche sur son trident, un voile couleur vert de mer lui pend dans le dos; la déesse, placée à sa droite, est nue; elle porte des bracelets et un collier; une écharpe flotte au-dessus de sa tête. Plus bas que ce groupe, sur le seuil, deux monstres marins, pareils à ceux dont nous parlerons tout à l'heure.

1. Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, p. 242, n° 6; *C.I.L.*, VIII, 25394.

2. *C.I.L.*, VIII, 4896, 5155, 15593.

3. J'ai signalé d'un mot cette mosaïque dans le *Bull. arch. du Comité*, 1912, Commission de l'Afrique du Nord, juin.

4. Gauckler, dans *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 298, n° 929.

Dans la grande salle, les sujets principaux sont des barques, au nombre de trois, qui se suivent sur la même ligne, vers le milieu du panneau. Ici, Vénus est étendue ; un Amour lui présente un coffret à bijoux, et au-dessus d'elle, deux colombes tiennent dans leur bec les extrémités d'un collier ; deux autres Amours l'accompagnent, dont un, monté dans le mât, manœuvre la voile. Là, c'est encore Vénus couchée et entourée d'Amours, dont l'un manœuvre aussi la voile ; la déesse retient une écharpe derrière sa tête. La troisième barque est occupée par plusieurs Amours ; l'un porte une corne d'abondance, un autre rame. Tout autour de ces bateaux nagent des poissons et des dauphins ; sur ceux-ci, des Amours sont à cheval ou debout.

Au-dessus du registre que remplissent, dans toute sa longueur, ces barques, un grand nombre de paons volent, ailes déployées ; sur leur dos, des Amours se dressent tout droits ou sont perchés à califourchon ; ils conduisent les animaux par la bride, tirent de l'arc, brandissent des lances, dans des poses aussi variées qu'animées, comme ceux qui sont sur les dauphins. D'autres oiseaux qui volent également, des poissons sont épars au milieu de ces scènes pleines de vie et de mouvement, qui ont un caractère drôle et amusant [1].

Enfin, le bas du tableau est garni par une série de monstres marins, sur deux lignes superposées, analogues à ceux auxquels nous avons fait allusion ; ces monstres ont les uns des têtes de cheval, de bouc, de lion, de tigre, les autres des protomés de Tritons ; sur la plupart d'entre eux sont couchées des Néréides.

La mosaïque contient de nombreux cubes de verre.

De cette grande salle on passe dans une autre, finissant

1. D'Hérisson avait trouvé déjà à Utique, dans ses fouilles, des mosaïques avec une Vénus couchée dans une barque à voiles, conduite par des Amours, et des joutes d'Amours montés sur des dauphins (Gauckler, dans *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 295, n° 908 et 910).

en abside et dont l'axe est perpendiculaire à celui de la chambre à tête d'Océan ; sur le seuil, une mosaïque figure Vénus et trois Amours qui jouent avec son écharpe.

Presque en face de la chambre à tête d'Océan, une piscine, dont la paroi postérieure s'arrondit en hémicycle, se creuse dans le sol; on y descend par trois marches.

Cette habitation était décorée de fresques, qui ont été peintes sur l'enduit stuqué des murs et qui sont parfois, notamment dans la piscine, surajoutées les unes aux autres en plusieurs couches. On aperçoit encore des personnages, la plupart peu distincts; une des scènes montre des gens qui rament dans un bateau. Ces fresques, qui étaient, au moins celles de la couche supérieure, encadrées de filets aux couleurs vives, sont assez abîmées ; certaines ont du reste été intentionnellement piquetées pour faciliter l'adhérence d'une nouvelle épaisseur d'enduit. Parfois des graffites ont été tracés à la pointe : ici trois phallus en étoile, là des chevaux qui se battent, ailleurs une feuille cordiforme à côté de six lignes rayonnant autour d'un même point ; on rencontre parfois aussi des lettres assez grossièrement gravées.

Sur un autre point de la ville antique, dans les ruines de la maison d'où a été retiré le nº 928 de l'*Inventaire des mosaïques* [1], M. de Chabannes a découvert, voici quelques années déjà, un pavement curieux ; comme il n'a été publié nulle part, j'en donne, en finissant, une description sommaire. Ce sont des scènes de chasse avec personnages à pied et chiens dans un pays accidenté, où, entre deux monticules, se dresse une tour et coule un ruisseau. Dans l'angle supérieur droit, cinq pieds de vigne sont montés sur des cerceaux [2]. En bas, il y a une ferme et des oliviers dont un homme est en train de cueillir les fruits.

1. Tome II, p. 298.

2. La même particularité se retrouve sur d'autres mosaïques de Tunisie Gauckler, dans *Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, II, p. 8, nº 17; p. 304, nº 940).

LIVRES OFFERTS

M. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie de la part de l'auteur, M. Jean Maspero, un exemplaire de l'étude qu'il vient de publier sur *L'organisation militaire de l'Égypte byzantine*. Ce travail entièrement nouveau concerne uniquement les deux derniers siècles avant la conquête de l'Égypte par les Arabes, les deux seuls siècles d'occupation véritablement byzantine. Ce n'est pas seulement l'histoire de l'armée d'Égypte à cette époque, mais bien aussi l'histoire même de cette province dans ces v^e et vi^e siècles, viie aussi, si extraordinairement peu connus jusqu'ici ; car faire l'histoire de l'une, c'est écrire celle de l'autre. Il m'est impossible de donner en ces quelques lignes une juste idée de tout ce que contient ce volume de plus de cent cinquante pages, bourré de faits nouveaux sur une des périodes les plus obscures de l'histoire. Le sujet était presque entièrement inédit. M. Jean Maspero a exposé, dans le plus grand détail, cette organisation militaire, avec ses qualités d'érudition précise et infiniment avisée et pénétrante dont il a déjà, bien que fort jeune encore, donné tant de preuves excellentes. L'étude minutieuse et sagace des papyrus surtout, des inscriptions aussi, lui a été d'un grand secours pour enrichir son arsenal de documents dont les *Novelles* de Justinien constituent le fonds initial.

« Un premier chapitre est consacré à la situation dans l'Empire byzantin du diocèse d'Égypte, pour lors diminué de la Nubie, mais conservant toujours son complément séculaire oriental de la Libye et de la Pentapole accrue vers la fin du vi^e siècle de la Tripolitaine. En négligeant cette acquisition de la dernière heure, trois points délimitent avec exactitude le diocèse d'Égypte tel qu'il exista sous Justinien et ses successeurs : Rhinocolure, Borion et l'île de Philaï. En ces trois points la ligne de démarcation est facile à préciser. Partout ailleurs le désert enserrait l'Égypte. Ainsi protégé par ces sables arides, à l'abri de tout voisin redoutable, le diocèse de ce nom était de facile défense ; mais, sous le régime byzantin, la force armée avait bien d'autres besognes à exécuter après la protection du territoire : réprimer les brigandages, les incessantes rébellions de sectaires, assurer la protection des impôts, le départ annuel de la flotte qui, au mois d'août, mettait à la voile d'Alexandrie vers Byzance, etc.

« Dans le second chapitre, M. Jean Maspero étudie le système de défense du diocèse d'Égypte sur ses trois frontières de Libye, de Nubie et de Syrie protégées par un système de fossés fortifiés (le *limes*) et de places fortes. Il étudie également les villes fortifiées de l'intérieur et, tout d'abord, Alexandrie, la capitale.

« Le troisième chapitre, certainement un des plus intéressants et des plus nouveaux, est consacré à l'histoire des différents éléments de l'armée provinciale d'Égypte, en dehors de l'armée régulière ou corps expéditionnaire. Les trois éléments principaux sont : avant tout les στρατιῶται ou *comitatenses*, d'origine très diverse : conscription, engagements volontaires, surtout hérédité, puis les colons, λιμιτανέοι, gardiens toujours héréditaires du *limes*, des *castra* et des φοσσᾶτα, parmi lesquels beaucoup de ναῦται ; enfin les φοιδεράτοι, dont il reste peu de traces dans les textes. Après ces trois éléments principaux viennent encore les troupes irrégulières : alliés ou σύμμαχοι, dont l'importance fut très petite à cause de la paix qui s'étendit sur l'Égypte presque jusqu'à la fin de la domination byzantine, et buccellaires. Les *comitatenses* sont presque tous des indigènes, des Coptes, sauf quelques exceptions.

« M. Maspero étudie ensuite la répartition et l'organisation des forces de l'armée régulière. Il montre comment s'organisait la masse des recrues et des volontaires, comment ils étaient commandés. Il y avait d'abord les cinq ducs d'Égypte, d'Augustamnique, d'Arcadie, de Thébaïde et de Libye, à la fois gouverneurs civils et chefs militaires suprêmes, qui se répartissaient le haut commandement ; au-dessous d'eux, les tribuns des villes ou tribuns d'ἀριθμοί ou stratélates ; puis venaient l'état-major et la *taxis* des bureaux ou *scrinia* des ducs.

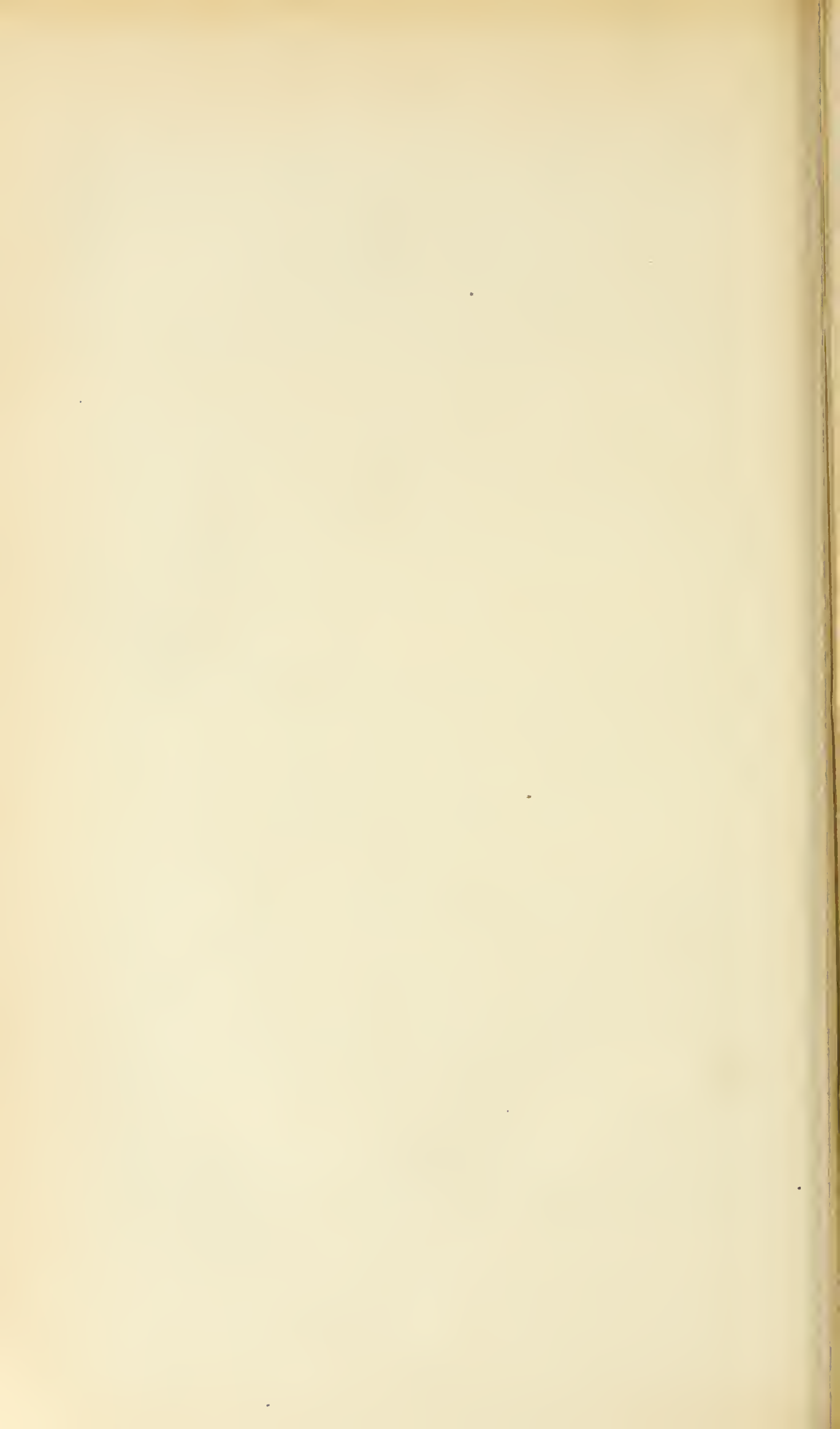
« Les chapitres v et vi sont consacrés à l'histoire de l'organisation intérieure du *numerus* préposé à la garde de chaque πόλις et à une discussion sur la valeur pratique du système de défense byzantine en Égypte.

« Je n'ai pu que parcourir rapidement ce livre excellent. On ne peut qu'admirer la science si précise, si étendue du jeune maître. J'ai été étonné du nombre et de la valeur des documents qu'il apporte à l'appui de cette question jusqu'ici presque inconnue. »

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de l'auteur, notre correspondant M. le Dr Carton, un opuscule intitulé *Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique* :

« Le Dr Carton y traite en détail une question très controversée, au sujet de laquelle il a eu naguère l'occasion d'exposer succinctement

devant notre Compagnie le résultat de ses intéressantes observations faites sur place et les vues personnelles que lui ont suggérées celles-ci. Il serait bien désirable que l'on se décidât enfin à aborder de front ce grand problème en procédant, ainsi que je l'ai réclamé, il y a déjà nombre d'années, à un nivellement précis du terrain permettant d'en établir une coupe méthodique, en même temps qu'à des fouilles terrestres et des sondages sous-marins sur certains points qui jouent un rôle essentiel dans les diverses hypothèses très divergentes mises en ligne jusqu'à ce jour. »



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 4 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret, en date du 31 mars 1913, portant de huit à dix le nombre des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie fixe au 6 juin prochain l'exposé des titres des candidats aux deux nouvelles places d'associés étrangers.

M. Bernard Haussoullier signale à l'Académie la découverte et la publication d'un important papyrus grec, appartenant à l'Université de Halle (Pap. Hal. 1). Il a été publié sous le titre suivant : *Dikaiomata. Auszüge aus Alexandrinischen Gesetzen und Verordnungen in einem Papyrus des philologischen Seminars der Universität Halle*. Berlin, 1913. Le mot « Dikaiomata » désigne les pièces et textes que les plaideurs étaient tenus de remettre à l'instruction et que leurs avocats se proposaient d'invoquer. Par le nombre et la variété des textes recueillis, le Pap.

Hal. 1, qui remonte au IIIe siècle avant notre ère, est la plus importante contribution à l'histoire du droit grec qui ait eu lieu depuis la publication des lois de Gortyne. M. Bernard Haussoullier énumère les espèces auxquelles se rapportent les textes (lois, édits et ordonnances royaux, décrets). Il termine en rendant hommage au mérite des premiers éditeurs qui forment l'association dite *Graeca Halensis* et qui ont nom : F. Bechtel, O. Kern, K. Praechter, C. Robert, E. von Stern, U. Wilcken, G. Wissowa.

Le volume a été adressé à l'Académie, et le Secrétaire perpétuel se charge d'écrire à la *Graeca Halensis* pour lui transmettre les remercîments et les félicitations de l'Académie.

M. le Dr Capitan fait une communication sur l'art des cavernes et les dernières découvertes faites en Dordogne [1].

M. Salomon REINACH présente quelques observations.

M. COLLIGNON rend compte de la mission que lui avait confiée l'Académie en le déléguant pour la représenter à l'inauguration de l'Institut français de Madrid. La maison construite récemment pour le nouvel Institut est contiguë au Collège français, et ouvre sa façade sobrement élégante sur la calle del Marques de la Ensañada, dans un des plus beaux quartiers de la ville. Elle sera dorénavant le centre d'une double action, sous les auspices des Universités de Toulouse et de Bordeaux qui ont pris l'initiative de cette fondation : action universitaire, par l'enseignement qu'y donneront des professeurs des Universités françaises, action scientifique par les travaux des membres de l'École des Hautes Études hispaniques, dont le programme comprend des recherches très variées, aussi bien sur la civilisation primitive et ibérique dans la péninsule, sur les périodes gréco-phénicienne et romaine, que sur l'art et l'histoire de l'Espagne médiévale et moderne. L'organisation des relations universitaires entre la France et l'Espagne est surtout l'œuvre de l'Université de Toulouse, et l'un de ses maîtres, M. Ernest Mérimée, y a pris la part la plus active. L'École des Hautes Études hispaniques est placée sous le patronage de l'Université de Bordeaux et sous la direction d'un de nos correspondants, M. Pierre Paris,

1. Voir ci-après.

qui en a été l'initiateur. L'Académie sait combien ses missions en Espagne, qu'elle a encouragées à plusieurs reprises, ont été fructueuses pour l'étude de l'art et de l'industrie ibérique dans l'Espagne primitive. On peut dire que ces missions ont frayé la voie à la nouvelle École qui assure aujourd'hui à la science française, d'une façon permanente, un foyer d'activité en Espagne.

La séance d'inauguration a eu lieu, le mercredi 26 mars, dans la salle des cours de l'Institut. Elle était présidée par M. Steeg, ancien ministre de l'instruction publique, assisté de M. Geoffray, ambassadeur de France à Madrid, et accompagné de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur. Le gouvernement espagnol était représenté par M. le comte de Romanones, président du Conseil des ministres, M. Navarro Reverter, ministre d'État, et M. Lopez Muñoz, ministre de l'instruction publique. Un grand nombre de professeurs d'Universités françaises, de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier, assistaient à la séance. Des discours ont été prononcés par M. Steeg, par M. Lopez Muñoz, par M. Lapie, recteur de l'Université de Toulouse, et ont été l'occasion de manifestations de sympathie entre la France et l'Espagne. En apportant les félicitations de l'Académie, M. Collignon a rappelé l'intérêt qu'elle a déjà témoigné à l'École des Hautes Études hispaniques, et exprimé le vœu que l'Institut de Madrid contribue à rendre plus étroites les relations intellectuelles entre les deux pays.

Les délégués français ont reçu du gouvernement, des autorités et des savants espagnols l'accueil le plus cordial. L'Institut français de Madrid a été inauguré sous les plus heureux auspices, et les orateurs qui ont pris la parole au nom des gouvernements de la France et de l'Espagne ont pu rappeler que cette cérémonie coïncidait avec la conclusion de l'accord franco-espagnol. Quoique fort court, le passé de la jeune institution répond de son avenir. Son œuvre universitaire lui a déjà valu en Espagne des sympathies très actives. Quant à son œuvre scientifique, à laquelle est acquise la sollicitude de l'Académie, les travaux entrepris ou déjà publiés par les missionnaires de l'École des Hautes Études hispaniques font pressentir qu'elle ne saurait manquer de se poursuivre avec un succès croissant.

M. le comte Durrieu a la parole pour une communication :

« Au mois d'avril 1507, à la suite d'une brillante campagne, le roi Louis XII avait soumis la ville de Gênes à l'autorité de la France. Un gouverneur et lieutenant général du roi y fut installé pour régir le pays et, à partir du mois d'octobre 1508, cette charge fut confiée à un des chambellans du roi, issu d'une illustre famille encore existante, François de Rochechouart, seigneur de Chandenier, qui était depuis 1502 sénéchal de Toulouse.

« François de Rochechouart ne fut pas seulement un vaillant guerrier et un administrateur. Il est connu aussi comme bibliophile, ayant été particulièrement friand de livres relatifs à l'histoire. Notre Bibliothèque nationale possède deux très beaux manuscrits qui lui ont appartenu et qui contiennent la traduction française de Tite Live par Bersuire et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet. A l'époque où il gouvernait Gênes pour la France, il ne se contenta plus des textes déjà courants ; il fit composer des ouvrages du genre historique, spécialement rédigés à son intention, et employa à cet effet un littérateur qui se donne à lui-même le nom d'Alexandre Sauvaige, et qui a écrit en français, mais qui était en réalité un Italien, de nationalité génoise, vraisemblablement issu de la noble famille des Salvago.

« Alexandre Sauvaige ou Salvago a composé pour François de Rochechouart des *Chroniques de Gênes*, s'arrêtant à 1507, et une Histoire universelle très abrégée intitulée l'*Ethiquette des Temps*. Notre confrère, M. Émile Picot, dont l'érudition s'accompagne d'une si parfaite complaisance, a bien voulu m'indiquer que les *Chroniques de Gênes* avaient été publiées en 1879, par Cornelio Desimoni, dans le tome XIII des *Atti della Società ligure di storia patria*. Cette édition a été faite d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Berne qui n'est qu'une copie, sur papier, et d'aspect très modeste. De l'*Ethiquette des Temps*, au contraire, il est arrivé jusqu'à nous un luxueux manuscrit, calligraphié sur parchemin, orné de très remarquables dessins à la plume parfois rehaussés d'or, et qui est l'exemplaire original, je veux dire l'exemplaire même qui fut exécuté pour François de Rochechouart. Ce manuscrit se trouvait, il y a un siècle, à Toulouse, chez le comte de Mac-Carthy

Reagh dont la collection fut vendue en 1815. Il a passé ensuite en Angleterre, chez Lord Ashburnham, puis en Amérique. A la suite d'une vente de la bibliothèque de Robert Hoe, effectuée à New-York l'année dernière, j'ai saisi l'occasion de le ramener enfin en France, et j'ai le plaisir de pouvoir le mettre sous les yeux de mes confrères de l'Académie. »

Après avoir présenté le volume, M. Durrieu analyse brièvement le texte du manuscrit, qui, d'après des indications formelles, date des trois premiers quarts de l'an 1511.

« Dans la majeure partie de l'*Ethiquette des Temps*, Alexandre Sauvaige, il le dit lui-même, n'a guère fait qu'adapter en français, d'après les instructions de François de Rochechouart, un prototype italien intitulé l'*Aquila volante*. L'*Aquila volante* a été imprimée en 1492, et plusieurs fois rééditée depuis lors. Les éditions imprimées présentent l'ouvrage comme étant du célèbre Leonardo Bruni d'Arezzo. Cette attribution a paru suspecte à des critiques italiens, qui se sont demandé s'il n'y avait pas eu une supercherie du premier éditeur, commise dans le but de donner plus de crédit à sa publication. Or Alexandre Sauvaige, dans son adaptation, nomme comme auteur de l'*Aquila volante*, non pas Leonardo Bruni, mais « Francisque Aretin », autrement dit Francesco Accolti d'Arezzo. La rectification que permet de faire cette indication est intéressante pour l'histoire des lettres italiennes au XVe siècle.

« Vers la fin, le manuscrit prend un caractère plus original. L'auteur consacre un chapitre au roi Louis XII, racontant surtout son entrée triomphale à Gênes, en 1507. Il vante aussi le bon gouvernement de François de Rochechouart qui, par son courage, a su repousser trois tentatives faites à main armée par les ennemis de la France pour s'emparer de la ville.

« Très important par la qualité de son ornementation, et parfois assez curieux pour le texte, le volume dédié à François de Rochechouart constitue en outre, à cause des circonstances dans lesquelles il a été exécuté, comme un souvenir, en quelque sorte matériel, de cette domination momentanée de Louis XII sur Gênes qui compte parmi les faits notables des guerres d'Italie au début du XVIe siècle. »

COMMUNICATION

L'ART DES CAVERNES.
LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES FAITES EN DORDOGNE,
PAR MM. LE Dr CAPITAN, PEYRONY ET BOUYSSONIE.

On sait que les manifestations artistiques des hommes quaternaires qui ont été connues en premier lieu étaient des sculptures et gravures d'assez petites dimensions, exécutées sur os, ivoire ou corne de renne. Plus tard, nous avons contribué, avec Breuil, à faire connaître l'art des parois des cavernes, qui constituait un chapitre absolument nouveau. Aujourd'hui, nous apportons, au moyen de nombreux spécimens, la démonstration complète de l'existence de curieuses manifestations d'art sur des pierres souvent irrégulières et de dimensions peu considérables (de 10 à 70 cent. en moyenne) ; c'est donc quelque chose d'intermédiaire entre l'art mobilier et l'art pariétal. Les Magdaléniens ont donc ainsi exécuté, sur des blocs calcaires souvent informes et à surface irrégulière, de charmantes gravures.

A Limeuil, au milieu d'un amas de foyers de l'époque magdalénienne, il y avait 79 gravures de ce type, plus ou moins complètes, mais toutes lisibles. Nous présentons à l'Académie quelques moulages de ces gravures actuellement au Musée de Saint-Germain, moulages dus à l'habile mouleur du Musée, M. Champion. Les figurations se rapportent surtout au renne, au cheval, au bison et au bouquetin.

La plus belle de ces gravures représente un renne broutant, d'une exactitude et d'une élégance remarquables ; les détails de structure de l'animal sont exprimés avec une

précision absolue, et au moyen simplement d'un trait souple, habile, profondément gravé sur un bloc de pierre informe. Cette gravure prendra place certainement parmi les plus belles connues ; elle rappelle le renne de Thayngen. Un agrandissement au trait de seize fois en surface, exécuté par l'un de nous (C.), permet d'en bien saisir les détails ; on constate ainsi qu'agrandie, cette jolie pièce ne fait que gagner, ce qui est une très bonne démonstration de l'exactitude du dessin.

D'autres gravures de rennes sont également intéressantes et d'une précision de dessin et même d'expression remarquables. Il en est qui semblent bien bramer, d'autres qui paraissent être blessés, d'autres courant ou, au contraire, au repos. Il existe ainsi dans la série six gravures de renne dont trois à quatre bien entières ; on peut dire que toutes sont d'une observation très précise et d'un habile rendu, réaliste et exact.

La série des chevaux n'est pas moins intéressante ; elle comprend des spécimens réellement remarquables. On peut y reconnaître la figuration d'au moins trois espèces d'équidés avec caractères très précisés. L'un est un équidé assez maigre, svelte, à tête petite et à crinière érigée ; il représente assez bien les caractères des hémiones actuels. Le second type se rapporte à un vrai cheval à tête assez courte et large, avec crinière, mais à corps assez fin et élancé. Le troisième type, au contraire, se rapporte à un cheval plus gros, plus épais, à toison abondante et à grosse crinière.

Une des pièces figurées par les auteurs montre un exemple du premier type : au contraire, sur une autre pierre, c'est un animal du second type qui, les jambes étendues, est dans l'attitude du galop lancé. Deux charmants petits groupes montrent une réunion de trois ou quatre chevaux. Là, l'observation est très nette : on dirait tout à fait une copie d'un coin de troupeau de chevaux.

Cette figuration d'un groupement et non plus d'un animal isolé, est particulièrement intéressante et montre un progrès très net dans la perfection du graphisme des primitifs magdaléniens. En effet, la reproduction de plusieurs figures enchevêtrées et se trouvant dans des plans faisant des angles variés les uns avec les autres, nécessite un travail cérébral complexe, et l'élaboration de l'image qui doit exprimer ces perceptions variées et être comme le trait d'union entre la nature et la figure gravée présente une réelle difficulté. Enfin l'exécution graphique de ce processus cérébral exige également une véritable science technique et déjà évoluée.

Quelques bovidés sont singuliers avec leurs cornes recourbées en avant. Un groupe en figure quatre de file et aperçus en profil fuyant; c'est encore là une difficulté d'exécution qu'ont essayé de surmonter les Magdaléniens. Il y a même une particularité assez curieuse; la perspective de ces têtes est inverse de ce qu'elle devrait être : la seconde tête est notablement plus grande que la première, mais en somme l'artiste a su exprimer ce qu'il voulait et se faire comprendre.

Une protomé de bouquetin est profondément gravée sur une pierre assez petite. Comme pour les rennes et les chevaux, les caractères particuliers de l'animal sont très exactement exprimés; la tête est petite, ramassée, avec maxillaire court et large; le front haut et pointu supporte deux énormes cornes en arc de cercle qui, en arrière, touchent presque l'échine; les pattes sont courtes, assez épaisses, avec sabots larges.

Il existe enfin une gravure très fine, d'une lecture difficile et pourtant certaine, qui reproduit un ours; celui-ci ne paraît pas être un *Spelæus*, mais un *Ursus arctos*. Ses caractères sont rigoureusement reproduits : la tête surtout, le corps assez élancé, sont bien ceux de cette espèce. Il est figuré au moyen de traits très fins.

Plusieurs de ces animaux montrent, tracée sur leurs corps, l'image d'une flèche, parfois de deux; c'est probablement là une idée magique rentrant dans une conception analogue à celle de l'envoûtement (voir à la fin de cette note).

Dans le gisement classique de la Madelaine, la propriétaire, Madame Laborderie-Limoges, a gracieusement autorisé nos fouilles, à la condition que tous les objets découverts aillent au Musée de Saint-Germain. Là, l'ensemble des œuvres d'art recueillies dans les trois niveaux du magdalénien isolés par nos fouilles est remarquable. Elles peuvent être divisées en deux groupes : d'abord celui des pierres brutes, des galets ou des dalles gravées, puis celui des gravures et sculptures sur ivoire ou corne.

Du premier groupe, qui ne comprend pas moins de trente pierres, nous citerons surtout une grande dalle de 60 c. sur 40 c., et qui porte à sa partie supérieure un grand renne profondément gravé, de 36 c. de longueur; à côté de lui, un jeune faon; en bas de la pierre, mais dans un sens perpendiculaire à celui du grand renne, un autre renne finement gravé.

Un bloc de pierre, ayant absolument l'aspect d'un moellon, porte sur l'une de ses faces un fort joli renne très légèrement gravé, de 18 c. de longueur; il est représenté très exactement dans l'attitude de la marche à grands pas. Deux flèches sont gravées sur son flanc. En quelques traits ayant entamé à peine la pierre, l'artiste magdalénien a su exécuter son dessin avec une exactitude réellement étonnante; il n'y a aucun détail qu'une simple silhouette; on ne la voit même qu'en l'examinant avec attention, et pourtant cette figure est pleine de précision et de charme.

Plusieurs gravures de chevaux sont également intéressantes et toujours très exactes. Comme à Limeuil, ils sont représentés, soit au repos, soit marchant ou même galopant. Leurs caractères sont également variables et permettent de

distinguer soit des équidés du type hémione, soit de vrais chevaux, dont les uns sont fins et élancés, à petite tête, d'autres plus gros, plus poilus et à tête plus volumineuse.

Parmi les pierres, nous rangerons un petit galet de calcaire jaunâtre à grains très fins, mesurant 9 cm. de longueur. Il porte sur une face une gravure très fine, mais profonde, représentant une femme. La tête est indiquée avec œil rond, cheveux ébouriffés ; le bras droit est relevé en attitude rituelle ou magique ; le sein droit est soigneusement dessiné ; le bas du corps n'est indiqué que par un grattage. Sur une autre face, on voit l'indication en profil rigoureux d'un être humain assez exactement mais naïvement reproduit ; le corps maigre, élancé, est pourtant assez bien proportionné. Le bras gauche est en demi-flexion ; la tête est fortement renversée en arrière dans une attitude qui paraît bien rituelle. On voit nettement la face avec son œil rond, son long nez pointu et la barbe. Mais ce qui fait le vif intérêt de cette pièce, c'est que, de la façon la plus claire, le sujet porte devant la face un masque. Cette constatation très nette démontre l'exactitude d'une hypothèse, que l'un de nous (C.) avait formulée depuis longtemps et qui est la suivante. On rencontre parfois sur les parois de nos grottes décorées des gravures de personnages humains, et presque toujours elles présentent des faces extraordinaires avec nez énorme souvent recourbé ; parfois elles paraissent burlesques. Or la comparaison avec l'ethnographie américaine, avec celle d'un très grand nombre de peuples asiatiques, africains ou même océaniens, démontre que la pratique des masques est extrêmement répandue et que, le plus souvent, il s'agit de masques rituels dont le rôle et la signification sont d'ordre magique ou religieux. Ces masques ont toujours une face plus ou moins singulière, exagérée, anormale, et très souvent munie d'un long nez. Nos premières découvertes (vers 1901) de gravures et de peintures sur les parois des grottes magdaléniennes nous

avaient mis à même de constater ces particularités ; dès ce moment, j'avais émis l'hypothèse que ces figures de nos cavernes n'étaient pas autre chose que des représentations d'hommes munis de masques sacrés. Notre petit galet nous donne la démonstration la plus complète de ce fait qui, dorénavant, est hors de doute.

Le second groupe, celui des figures plus petites en corne ou en ivoire, comprend au total une quarantaine de pièces gravées ou sculptées, dont une vingtaine environ sont fort intéressantes.

Nous citerons tout d'abord une très belle sculpture en ronde bosse dont une face est particulièrement soignée ; elle mesure 10 cm. de longueur, et représente un bison, la tête complètement tournée et regardant en arrière. La finesse du travail, l'exactitude des détails et surtout le caractère général de cette superbe pièce la rapprochent beaucoup des figurations assyriennes ; la tête surtout est très typique à ce point de vue. C'est là une constatation singulière, mais dont, en l'état actuel, on ne peut rien déduire ; car, réellement, on ne pourrait songer à une filiation d'origine quelconque entre ces deux civilisations si prodigieusement éloignées l'une de l'autre dans le temps et l'espace.

Une autre statuette représente un animal qui parait être un félin jeune. C'est en tout cas une sculpture, en ronde bosse également, d'une exactitude et d'une souplesse de rendu fort belles.

Une troisième sculpture en ronde bosse représente un animal, un renne probablement, la tête fortement baissée ; elle est également d'un modelé tout à fait remarquable. Parmi les pièces fragmentaires, on peut citer une curieuse patte de cheval découpée dans une plaquette d'os, puis gravée.

A noter aussi un fort joli couteau taillé dans une côte et dont l'extrémité du manche porte une silhouette découpée, peut-être humaine ; puis un grand nombre de pièces, en

corne ou en ivoire généralement, portant des traces plus ou moins nettes de gravures et parfois même de sculptures. Au total, on peut compter une quarantaine de pièces sculptées ou gravées, dont la moitié sont fort jolies et d'une visibilité parfaite.

On voit donc que nos découvertes font entrer dans la science plus de cent cinquante nouvelles œuvres d'art quaternaire ; un certain nombre sont de premier ordre, ainsi qu'on l'a vu. Ce bel ensemble qui, avec de nombreux types d'œuvres d'art, augmente notablement la documentation du chapitre de l'art primitif, fait partie en totalité des séries du Musée de Saint-Germain-en-Laye ; plusieurs de nos pièces compteront parmi les plus belles des collections nationales. Mais le très aimable directeur du Musée, M. Salomon Reinach, a voulu que les découvreurs aient la primeur de la publication de ces belles œuvres d'art ; c'est ce que nous avons cherché à faire dans cette présentation à l'Académie, à laquelle, suivant nos habitudes, nous réservons toujours la primeur de nos découvertes.

Resterait à établir, en nous basant surtout sur ces dernières découvertes, les raisons qui ont amené les Magdaléniens à exécuter ces curieuses sculptures et gravures. C'est là un sujet particulièrement délicat, entièrement d'hypothèse. En prenant comme guide, dans cet essai d'interprétation, ce que nous savons des sauvages actuels ou des populations seulement à l'aurore de la civilisation, tels qu'on peut encore en étudier en Australie, en Afrique et en Amérique, un premier point paraît évident : c'est que la psychologie de nos Magdaléniens, adéquate à celle de ces primitifs actuels, était déjà fort complexe. Il paraît probable que les idées religieuses, fétichiques ou magiques, avaient déjà revêtu des formes compliquées, se traduisant par un cérémonial complexe. Nos pierres gravées faisaient probablement partie de ce cérémonial et, par conséquent, devaient répondre à des conceptions multiples.

On peut donc, par analogie avec ce que nous savons des demi-sauvages actuels, imaginer qu'elles pouvaient servir pour réaliser une sorte de main-mise sur l'animal représenté (animal utile ou comestible presque toujours) ; ou bien pour constituer une sorte d'envoûtement et le tuer virtuellement (flèches représentées sur le corps de l'animal) (opinions de MM. Reinach et Hamy), ou bien encore pour s'en emparer magiquement (notre hypothèse avec Breuil).

On pourrait aussi imaginer que c'était au contraire des figures de totems protecteurs ou de totems en lesquels on désirait se transmuter, que l'on représentait ainsi ; ou bien encore des figures d'animaux nuisibles sur lesquels on pouvait avoir ainsi prise (figures de félins). Les hypothèses pourraient être considérablement multipliées ; toutes sont possibles isolément ou même conjointement. Mais dans tous les cas, pour que la figure eût son plein effet magique, il était indispensable qu'elle fût exactement dessinée, de manière à ce que l'animal représenté fût une reproduction exacte et fidèle de l'animal vivant, afin que, dans l'acte magique, il n'y eût pas de substitution possible. Ce serait là une curieuse, mais vraisemblable explication de la perfection de ces manifestations artistiques. Les Magdaléniens ne les auraient donc exécutées que dans un but magique, mais surtout utilitaire (idée de M. Reinach).

Ces quelques hypothèses possibles montrent en tous cas la complexité de ces manifestations ethnographiques et fétichiques, et la variabilité des causes sociales qui leur ont donné naissance. C'est d'ailleurs là un sujet neuf et encore à l'étude. Nous voulons bien croire que nos découvertes récentes sur ce point auront permis de verser au débat une série assez nombreuse de documents nouveaux, pouvant faire avancer un peu cette grave question des origines de l'idée religieuse ou fétichique, et du graphisme qui en découle.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de Mme Paul Tannery le second volume des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery, publiés par MM. J.-L. Heiberg et H.-G. Zeuthen. Sciences exactes dans l'antiquité (1883-1898) (Toulouse et Paris, 1912, in-4°, 555 pages).

« L'Académie a reçu en hommage, il y a peu de mois, le premier volume de cette réimpression des œuvres de Paul Tannery. Ce second volume contient trente-six mémoires, publiés de 1883 à 1898 par le regretté savant. On reste confondu devant l'étendue du labeur de Paul Tannery dans un domaine où il avait une maîtrise incontestée, mais il serait trop long d'énumérer les titres de ces mémoires, qui, sur beaucoup de points, ont renouvelé l'histoire des sciences mathématiques. Il suffira de rappeler les noms des principaux auteurs grecs qui en font l'objet dans le présent volume : Aristarque de Samos, Diophante, Domninos de Larisse, Eutocius d'Ascalon, Héron d'Alexandrie, Théon de Smyrne, etc., pour montrer l'importance et l'intérêt de ce nouveau volume, dont la publication a été surveillée par un savant helléniste et mathématicien danois, bien connu de l'Académie, M. le professeur J.-L. Heiberg. »

SÉANCE DU 11 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président du Conseil municipal de Paris écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que la cérémonie d'inauguration de l'Exposition d'art bouddhique, qui doit avoir lieu au Musée Cernuschi, a été fixée au lundi 14 avril prochain, à 10 heures du matin.

M. de Mély fait une communication à propos de la signature de Fouquet, en tête du *Livre d'Heures de Louis de Laval*.

Le *Livre d'Heures de Louis de Laval*, qui fut légué par son

propriétaire, en 1489, à Anne de France, duchesse de Bourbonnais, fille de Louis XI, est un des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Mais il est si peu connu que, des 185 miniatures de premier ordre qui le décorent, deux seulement ont été publiées. Les 185 miniatures à pleine page qu'on y voit ont été exécutées par quatre artistes différents, au moins : leur technique particulière est très caractéristique. Le premier est essentiellement de l'École de Touraine; son faire est si magistral que, dès 1884, Ramé prononçait le nom de Fouquet.

Continuant sa méthode objective, M. de Mély recherche les noms qui pourraient être inscrits dans les miniatures. Dans la première série, il ne trouve que ROMA ; dans une autre par exemple il trouve le nom de Wielan : c'est celui d'un artiste de Bruges bien connu aussi sous le nom de Vreland, l'auteur de plusieurs miniatures signées de l'*Histoire du bon roi Alexandre*, du Musée Dutuit ; dans un autre enfin le nom de Rubeus, peut être un Lerouge, de la famille des grands imprimeurs.

Dans d'autres pages, on lit les noms de Nicole, Varin, Mathieu, Fortin, Ivone, Coulart : il est actuellement impossible de les identifier avec des artistes connus.

Reprenant alors l'examen de la première partie, M. de Mély s'aperçoit que le frontispice est couvert dans sa bordure de lettres séparées, qui, au premier abord semblent semées au hasard au travers du dessin. Or, dans le haut à gauche, ces lettres donnaient *Bourgeo*, nom d'une miniaturiste célèbre, fille de Jean Lenoir, peintre du roi Jean ; au bas à droite, à l'endroit où les imprimeurs placent leur nom, sous l'écusson des Laval, le semis se termine par sept lettres : F O U Q V E T horizontales, tandis que perpendiculairement à ce nom, on lit IVAN.

Voilà donc que le nom entier du grand peintre, inscrit en tête d'une œuvre qu'on lui attribuait, vient de nouveau préciser que jamais, il ne fut interdit, comme on l'affirme, aux artistes du moyen âge de se faire connaître dans leurs œuvres.

M. CHAVANNES annonce que la Commission du prix Stanislas Julien a accordé un prix de 1.500 francs à M. Maurice Courant pour son *Essai historique sur la musique classique des Chinois*, et une récompense de 500 francs à M. Gaston Cahen pour son *Histoire des relations de la Russie avec la Chine*.

---

*

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule de janvier-février des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1913, in-8°);

2° Le tome deuxième du *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle, 1597-1621, contenant les actes du 8 mai 1609 au 14 juillet 1621*, par M. Victor Brants, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques (Bruxelles, 1912, in-fol.).

M. Schlumberger dépose sur le bureau le volume qu'il vient de publier sous le titre de *Charlotte d'Albret femme de César Borgia et le château de La Motte-Feuilly* (Paris, 1913, in-8°).

M. Bouché-Leclercq offre son ouvrage intitulé : *Histoire des Séleucides*, 323-64 avant J.-C. (Paris, 1913, in-8°).

SÉANCE DU 18 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

L'Académie est invitée par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts à lui faire des présentations pour le poste de directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. Homolle qui vient d'être nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale.

L'Académie procédera à ces présentations dans la prochaine séance.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission du Prix J.-J. Berger, fait le rapport suivant :

« La Commission du Prix Berger, destiné à l'œuvre la plus méritante, touchant la ville de Paris, a décidé d'attribuer sur cette fondation les récompenses suivantes :

1° 5.000 francs à M. Maurice Tourneux pour sa *Bibliographie de l'histoire de Paris;*

2° 2.000 francs à M. Lucien Lambeau pour l'ensemble de ses livres touchant l'histoire de Paris, publiés depuis 1908;

3° 1.500 francs à M. de Pachtère pour son livre sur *Paris à l'époque gallo-romaine;*

4° 1.000 francs à M. Henri Stein, pour son livre sur *Le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle de Paris;*

5° 1.000 francs à M. Alain de Boüard pour son *Étude de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris;*

6° 1.000 francs à M. Georges Huisman, pour son livre sur *La Juridiction de la Municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII;*

7° 1.000 francs à MM. Paul Guérin (décédé) et Léon Le Grand, pour les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris;*

8° 500 francs à M. Georges Daumet, pour ses *Notices sur les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution;*

9° 500 francs à M. Léon Mirot pour son livre intitulé *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles. Les d'Orgemont;*

10° 500 francs à M. Marcel Fosseyeux pour ses trois livres sur l'*Hôtel-Dieu de Paris, les Écoles de Charité à Paris, l'Inventaire des objets d'art appartenant à l'Administration de l'Assistance publique de Paris;*

11° 500 francs à Mademoiselle Bobillier [Michel Brenet] pour son livre sur *Les musiciens de la Sainte-Chapelle;*

12° 500 francs à M. Foiret, pour son livre sur *Une corporation parisienne pendant la Révolution : les notaires.*

L'abbé Henri de Genouillac, chargé de mission par le Ministère de l'instruction publique, entretient l'Académie des résultats de ses travaux de 1912 à El-'Ahymer. Ce site, qui se trouve à 125 kilomètres au Sud de Bagdad et à 25 à l'Est de l'Euphrate, est celui de l'ancienne ville de Kich, une des premières capitales de la Babylonie, avant même Babylone.

M. de Genouillac a pu, en dépit de grandes difficultés prove-

nant du manque d'eau et des tempêtes de sable, obtenir dès sa première campagne des résultats d'un très notable intérêt : la principale découverte consiste dans le déblaiement d'un ancien palais, de très grandes proportions, dont les détails de l'architecture offrent des ressemblances et des dissemblances avec le célèbre palais de Goudéa à Tello. Les fouilles au tell dit El'-Aḥymer (« le petit rouge ») ont fourni des renseignements sur la construction de ces édifices religieux ou tours à étages (*ziggourat*), tels que le « temple du fondement du ciel et de la terre », *tour de Babel*. La « tour » de Kich était dédiée à son dieu national, Zamama. La reconnaissance partielle des trois étages d'une forteresse à terrasses, la description du mode de sépulture à l'époque néo-babylonienne, toute une collection de figurines et de vases de l'époque d'Hammourabi, une ample moisson de textes encore inédits (plus de 1400), tels sont encore d'autres résultats de cette mission française constituée en Turquie à côté des nombreuse et riches missions allemandes, malgré les dures conditions faites aux archéologues par la Turquie qui retient toutes les découvertes faites en terre ottomane.

MM. Dieulafoy et Heuzey présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Noël Valois dépose sur le bureau de l'Académie son étude intitulée : *Le procès de Gilles de Rais* (Paris, 1913, in-8°; extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1912).

SÉANCE DU 25 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Senart, qui était l'un des délégués de l'Académie à l'inauguration de l'Exposition de l'art bouddhique au Musée Cernuschi, signale l'importance et l'intérêt de cette exposition.

M. Senart indique ensuite, d'après les documents qu'il a reçus de Saint-Pétersbourg, quelles sont les entreprises se rattachant aux études de l'Académie dont il sera question dans les prochaines délibérations de l'Association internationale des Académies.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie une découverte importante faite en Bourgogne, près de la Villeneuve-les-Convers. C'est celle d'un très beau tumulus situé sur la limite des territoires de Frolois et de Darcey, à gauche de la voie romaine d'Alise à Langres, au lieu dit « Bois vert ». La fouille a été faite par les soins de la Société archéologique du Châtillonnais.

Avant l'exploration, ce tumulus offrait l'aspect d'un monticule surbaissé de 25 à 30 mètres de diamètre et de 2 m 50 à 3 mètres de hauteur. Il est maintenant dégagé et, comme le montre la photographie que je présente à l'Académie de la part de M. Henry Corot, on voit très bien l'appareil de la périphérie extérieure, le mur en pierres sèches, haut de 1 mètre environ, construit à la façon des murs dits gaulois, c'est-à-dire avec des poutres placées en échiquier, à un mètre de distance les unes des autres dans le sens horizontal et à cinquante centimètres environ dans le sens vertical. La photographie représente à peu près le quart du tumulus avec les hommes employés ce jour-là à son exploration. Cette constatation a une importance particulière car elle permet d'attribuer à ce genre de construction une date plus reculée que celle qu'on admettait jusqu'ici.

Au centre de la construction se trouve une fosse profonde de trois mètres, creusée dans la roche avec des traces de

foyer au fond, ce qui paraît indiquer un rite spécial et encore inconnu. Parmi les objets recueillis tant autour du mur, vers sa paroi extérieure, qu'à l'intérieur même du tumulus, on a rencontré de nombreux débris de poteries et bronze fondu qui demandent à être débarrassés de la gangue terreuse et argileuse qui les recouvre. Certains vestiges plus ou moins fondus semblent révéler une ornementation analogue à celle du timon de char de la Bouvandau, si bien décrite par Flouest, dont le nom demeure attaché aux premières explorations sérieuses des tumulus bourguignons et dont M. Henry Corot est l'infatigable continuateur [1].

M. le marquis DE VOGÜÉ communique des plans de la basilique de Bethléem, récemment relevés avec beaucoup de soin par les PP. Vincent et Abel, professeurs à l'École biblique dominicaine de Jérusalem. Il résulte de ces plans que la basilique a été construite d'abord, sous Constantin, sur le plan des basiliques latines. C'est sous le règne de Justinien que l'abside primitive fut, pour ainsi dire, emboîtée dans un triple lobe, en forme de trèfle. Le raccord fut d'ailleurs opéré avec tant de soin qu'il avait échappé jusqu'alors à ceux qui ont décrit cette église, la plus ancienne de la chrétienté, en particulier à M. Harvey dans son monumental ouvrage. M. le marquis de Vogüé rend hommage à l'activité des Dominicains français qui continuent, sans se lasser, l'œuvre commencée.

MM. DE LASTEYRIE et DIEULAFOY présentent quelques observations.

M. Salomon REINACH fait une communication sur le culte de Halæ et le druidisme. Il part d'un rite attesté par Euripide dans le culte d'Artémis à Halæ, consistant à toucher la gorge d'un homme avec la pointe d'une épée pour en tirer quelques gouttes de sang. Ce même rite, où M. Reinach voit un rite d'initiation et non la survivance atténuée d'un sacrifice humain, était pratiqué, en Gaule, vers l'an 40 de notre ère. Il a pu contribuer à créer la légende qui représente les Druides gaulois, dont on

1. Voir dans le *Bien Public* de Dijon, du 17 avril 1913, les notes de M. H. Corot sur cette découverte.

vante d'autre part la haute sagesse, comme des bourreaux altérés de sang. Les Druides avaient, en Gaule, le monopole des sentences capitales et des sacrifices ; tout captif, tout condamné mis à mort l'était suivant des rites religieux, auxquels s'ajoutaient des rites de divination. Il est probable que les Druides ne sacrifiaient jamais eux-mêmes, mais que cette fonction était dévolue à leurs subordonnés, les Hiéropes. Si les Druides étaient exempts du service militaire, comme le clergé de l'ancien régime, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas verser de sang ; cette explication paraît imposée par le caractère belliqueux des Gaulois, qui eussent considéré l'exemption du devoir militaire comme un déshonneur. Ce que les anciens nous apprennent de plus sur les pratiques sanguinaires des Druides est fondé sur des usages mal compris et sur les dires des Marseillais, ennemis des Gaulois, qui racontèrent des histoires terrifiantes, cent ans avant notre ère, au voyageur grec Posidonios, source commune de Strabon, de Diodore et, pour certains détails invraisemblables, de César.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a décidé de présenter à M. le Ministre de l'instruction publique pour la place de Directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. Homolle, nommé récemment administrateur général de la Bibliothèque nationale : en 1re ligne, M. Fougères, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris ; — en 2e ligne, M. Dürrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

LIVRES OFFERTS

M. Perrot offre, de la part de l'auteur, M. Albert Thibaudet, professeur agrégé d'histoire au lycée de Besançon, un livre intitulé : *Les heures de l'Acropole* (1 vol. in-12 ; éditions de la « Nouvelle revue française ») :

« Ce livre, un peu étrange et un peu décousu, est plein de verve et de talent. Il est né de l'impression profonde qu'a reçue, d'un voyage en Grèce, et d'un séjour à Athènes, un Parisien devenu Franc-comtois

que toute sa vie antérieure et ses études mêmes n'avaient point préparé à cette vision. Le « pèlerin passionné » a été ébloui, et cet éblouissement même, cette sorte de vertige explique ce qu'il y a d'incertain dans sa démarche. Conquis pour toujours par la beauté grecque, l'auteur a versé dans ce livre tous les souvenirs de ses lectures et de ses réflexions. L'Attique et l'Acropole lui rappellent ainsi les pensées et les sentiments que lui ont suggérés d'autres paysages et d'autres beautés ; mais s'il reporte ainsi ses regards vers ce qui avait fait le charme et l'intérêt des années qu'il avait vécues jusqu'au jour où il a reçu la révélation de la beauté grecque, c'est à celle-ci qu'il revient toujours, sans beaucoup s'embarrasser des transitions, et c'est avec une émotion sincère et un goût délicat qu'il expose et justifie ses admirations. On peut lire ce livre avec plaisir et profit, même après la *Prière sur l'Acropole* de Renan ; mais il serait difficile de le lire d'une seule haleine. Il faut le prendre, comme l'auteur l'a écrit, par tranches, par pages détachées. Des pages bien venues et brillantes, dont on garde la mémoire, il y en a beaucoup ici. Pour n'en citer qu'une ou deux, je signalerai les chapitres intitulés : *L'heure du soir* et *L'heure du matin*. Il y a là tout à la fois de vives couleurs et, à propos des *Corés* du Musée de l'Acropole comme à propos de l'ordre et du temple dorique, des réflexions d'une esthétique judicieuse et savante. »

M. Henri Cordier a la parole pour deux hommages :

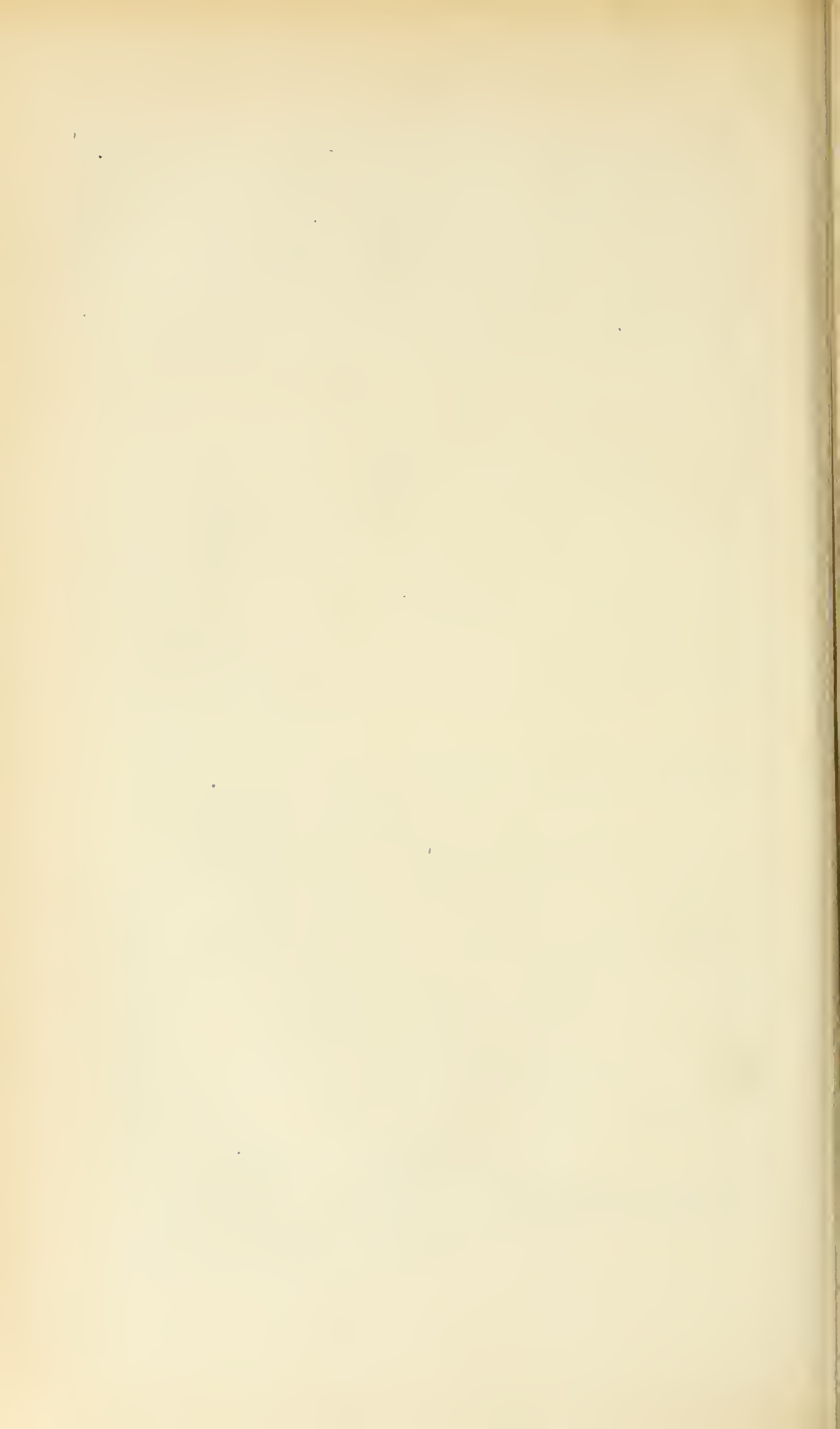
« Au nom des auteurs, M. Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'École des Langues Orientales, et M. L. Mercier, vice-consul de France, j'ai l'honneur de présenter à l'Académie un *Manuel d'arabe marocain* qui forme le premier volume d'une Bibliothèque de l'École supérieure d'études arabes et berbères de Rabat. Il est évident que ce Manuel vient à son heure et que ce volume rendra des services non seulement aux élèves de l'École de Rabat, mais aussi aux officiers et soldats du corps d'occupation et aux voyageurs de plus en plus nombreux qui visitent le Maroc. Le *Manuel* est précédé d'une Introduction géographique et historique excellente. A sa population berbère, le Moghreb a su apporter de nombreuses modifications par les invasions arabes, et le Maroc, lui-même, moins isolé du Soudan que l'Algérie et la Tunisie, emprunte une grande originalité à son afflux de sang noir. La connaissance de l'arabe marocain avec ses apports étrangers offre donc le plus vif intérêt.

« Une nouvelle Société vient d'être créée à Paris pour étudier l'histoire des colonies françaises, et j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le premier numéro de la *Revue* trimestrielle

publiée par les membres de la Société. Ce premier numéro permet d'augurer favorablement de l'avenir de la Société de l'Histoire des colonies françaises ; il renferme des articles dus à la plume compétente de MM. Martineau, Henri Froidevaux, Ch. de la Roncière et A. Cabaton qui offrent le plus vif intérêt. La Société se propose aussi de publier des ouvrages séparés dont le premier paraîtra en mai et renfermera le *Premier voyage fait à la côte d'Afrique, en 1685*, par La Courre, dû aux soins de M. P. Cultru, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 2 MAI

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Chavannes entretient l'Académie de la partie chinoise de l'Exposition d'art bouddhique au Musée Cernuschi et dit combien on doit être reconnaissant à M. d'Ardenne de Tizac, conservateur du Musée, pour le zèle intelligent avec lequel il a organisé cette exposition.

M. Marcel Dieulafoy a la parole pour une communication :

« La Société française des fouilles archéologiques s'intéresse depuis bientôt un an à l'exploration de l'antique Lugdunum Convenarum. Ses efforts ont été couronnés de succès, et depuis la fin de l'hiver quelques chantiers ont été ouverts au pied de Saint-Bertrand-de-Comminges. Les travaux ont amené la découverte d'un cimetière chrétien du ve au vi^e siècle, d'une grande mosaïque à semis géométriques, en excellent état de conservation, bien qu'elle s'étende sous un matelas de terre à peine épais de 0^m 60, et de quelques fragments de sculpture. Mais aucune de ces découvertes ne laissait présager celle qui vient d'être faite le mois dernier.

« Il s'agit d'une statuette en marbre blanc de 0 m 53 de hauteur, représentant, m'écrit-on, une femme assise. La tête et les bras manquent malheureusement. Une tunique d'étoffe très fine moule un corps jeune, d'un modelé parfait. Une ceinture retient la tunique au-dessous des seins et fait plisser le vêtement qui, néanmoins, s'applique à la taille. Les jambes sont drapées jusqu'aux genoux dans les plis d'un *amictus* qui paraît descendre de la tête et du dos. Le pied droit est chaussé et à demi caché sous la draperie, le pied gauche est brisé.

« Cette description et la lettre qui l'accompagne laissent entendre que la statue est très belle, mais ne permettent encore aucune conjecture sérieuse. J'aurai bientôt des photographies, et l'on pourra se rendre compte d'abord si l'œuvre a les mérites que lui attribue mon correspondant et, en second lieu, si, en l'état où elle se trouve, on peut l'identifier à une déesse, ou s'il faut simplement y voir un portrait. »

M. Collignon annonce que la Commission du Prix Prost a accordé, sur les revenus de cette fondation, les récompenses suivantes :

1000 francs à M. André Lesort, pour sa publication intitulée : *Chronique et Chartes de l'Abbaye de Saint-Mihiel*;

500 francs à la *Bibliographie Lorraine* publiée par l'Université de Nancy, 1910-1911.

Le P. Scheil fait connaître les décisions de la Commission du Prix Bordin, réservé cette année aux ouvrages sur l'Orient.

Les revenus de la fondation ont été répartis, à titre de récompenses, de la manière suivante :

1000 francs au commandant de La Jonquière pour son *Inventaire des monuments du Cambodge* ;

500 francs à M. Cabaton pour son *Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indo-chinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque nationale* ;

500 francs à M. Léon Legrain, pour sa thèse : *Le temps des rois d'Ur* ;

500 francs à M. Podechard pour son ouvrage sur l'*Ecclésiaste* ;

500 francs à M. Vigouroux pour la publication du *Dictionnaire de la Bible*.

M. Salomon REINACH continue la lecture de son mémoire sur *Le culte de Halæ et le druidisme*.

MM. Maurice CROISET et FOUCART présentent quelques observations auxquelles répond M. S. Reinach.

M. Antoine THOMAS étudie le mot *mareritre* et ses variantes, qui se trouve dans quelques poèmes français et provençaux du XIIe siècle comme nom d'une matière précieuse non identifiée jusqu'ici. Le rapprochant d'un passage de l'Apocalypse, où figure l'expression *mare vitreum simile crystallo*, et d'un inventaire de l'église Notre-Dame d'Avallon, rédigé en 1078, où un bénitier portatif est ainsi décrit : *urceolum mare vitreum unum*, il en conclut que le *mareritre* n'est autre chose que le cristal de roche ou quartz hyalin. Il termine en présentant quelques considérations étymologiques sur le rapport des formes provençales *mararitre*, *mararites*, *marabit*, soit entre elles, soit avec la forme française *mareritre*, d'où procède le provençal.

M. Paul FOURNIER, continuant la lecture, commencée à la séance du 6 décembre 1912, de son mémoire sur un groupe de recueils canoniques italiens des Xe et XIe siècles, étudie la collection en neuf livres contenue dans le manuscrit latin de la Vaticane n° 1349, et une collection en cinq livres contenue dans trois manuscrits d'Italie, conservés, le premier au Vatican, le second à la Vallicellane, le troisième au Mont-Cassin ; cette collection date vraisemblablement d'une année comprise entre 1014 et 1023. Puis il fait connaître une douzaine de collections italiennes du XIe siècle, presque toutes inédites, qui ont subi plus ou moins profondément l'influence de la collection en cinq livres.

Il termine en mettant en relief les caractères du mouvement qui a produit ces collections au XIe siècle. Il y voit les manifestations d'une tentative, encore incertaine, faite pour réaliser la réforme ecclésiastique. Les réformateurs cherchaient alors leur voie, non sans quelque timidité. Il fallut Grégoire VII pour que la réforme s'engageât dans la voie qui devait lui assurer le succès.

A la période de Grégoire VII correspondent de nouvelles collections canoniques, très différentes de celles qui viennent d'être signalées et qui devaient tomber rapidement dans un oubli profond.

LIVRES OFFERTS

M. Schlumberger a la parole :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part du R. P. Sévérien Salaville, supérieur des Augustins de l'Assomption et directeur des *Échos d'Orient*, un exemplaire de la *Table des articles* parus dans les quatorze premiers volumes (1897-1911) de cette excellente Revue bimestrielle publiée par les professeurs du Séminaire oriental de Cadi-Keuy ou Chalcédoine. Ceux qui prendront la peine de parcourir ces *Tables* seront étonnés de voir combien de sujets différents de théologie, de droit canonique, de liturgie, d'archéologie, d'histoire et de géographie orientales et, en particulier, byzantins ont été traités dans cette Revue que je recommande à la plus bienveillante attention de mes confrères. De nombreux érudits, parmi lesquels plusieurs de premier ordre tels que les PP. L. Petit, actuellement archevêque catholique d'Athènes, Pitridès, Pargoire, Salaville, Germer-Durand, bien d'autres encore, y ont parlé de presque toutes les questions importantes de théologie, d'archéologie, d'histoire orientale, du moyen âge surtout. Les *Échos d'Orient* publiés en français par cette vaillante phalange de savants, en très grande partie nos compatriotes, tiennent haut et ferme, à Constantinople, le drapeau de la meilleure érudition française. »

SÉANCE DU 9 MAI

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. de Gironcourt rappelle qu'il avait, dans sa communication du 20 décembre 1912 (*Comptes rendus*, 1912, p. 681), rendu compte de l'exécution et des résultats de la mission archéolo-

gique que l'Académie lui avait confiée, et effectué le dépôt de 223 manuscrits rapportés de sa mission. Les collections relatives aux inscriptions qu'il avait recherchées en vue de constituer le « Corpus » épigraphique du Niger, acheminées par la voie administrative et qui avaient subi quelque retard, sont parvenues en excellent état. M. de Gironcourt en fait la remise à l'Académie, ainsi que de son travail d'ensemble sur l'épigraphie du Niger et de l'Adrar, mémoire accompagné de nombreuses photographies, planches et cartes, dont il donne l'analyse résumée.

Ces collections comprennent des échantillons lithiques, des estampages et des copies, représentant un ensemble de 812 inscriptions.

Les échantillons lithiques sont en nombre relativement restreint, car le poids en eût alourdi la modeste caravane de l'explorateur qui devait conserver une mobilité extrême, essentielle au succès des recherches en région désertique ; d'autre part et surtout, le fait de mutiler ou d'emporter des fragments de monuments en général funéraires, objets de la vénération persistante des tribus, lui eût bien vite aliéné leur bon vouloir, sinon même attiré leur hostilité. Or, sans avoir au préalable gagné leur entière confiance, il eût été périlleux, tout au moins complètement illusoire, d'entreprendre des investigations quelconques en des immensités désertiques où les sépultures et les monuments sont parfois à peine saillants du sable, les nécropoles isolées en des lieux très à l'écart des routes caravanières et souvent envahies ou dissimulées par une végétation épineuse. D'ailleurs aucune inscription n'a été laissée sans avoir été estampée ou copiée, et le repère des emplacements des inscriptions recueillies a été pris avec précision, afin de permettre de retrouver facilement tout témoin épigraphique dont l'intérêt particulier serait révélé. Les échantillons rapportés comportent au reste une variété suffisante de types : quatre grandes stèles de Bentia, un assortiment de modèles de petite taille ou de fragments d'à peu près tous les genres de la matière et du travail de gravure rencontrés, qui permettent l'examen approfondi des diverses caractéristiques.

Les estampages ont été pris sur papier Ingres MBM de la maison Cartier. Quelques inscriptions, comportant des caractères

assez larges (facture de Bentia et des nécropoles urbaines), disposées sur de larges stèles, ont exigé deux feuilles bout à bout; au contraire, un très grand nombre à caractères fins (facture du Niger, en amont de Gao), sur des surfaces de quartz poli, ont présenté des dimensions extrêmement réduites; quelques-unes de celles-ci, grâce à leur finesse, sont très copieuses à petite surface.

Il y a lieu toutefois d'escompter quelque déchet dans les 812 estampages rapportés; aucun monument, aucune trace d'écriture n'ayant été négligée, il s'ensuit que par l'usure, ou même par leur état fragmentaire, un certain nombre resteront indéchiffrables ou ne pourront donner que des indications avec lacunes. Mais il n'appartenait pas à l'explorateur d'en préjuger et d'en négliger aucune.

La prise elle-même de l'estampage, facilitée d'un côté par le rapide séchage dans ces régions chaudes, a souvent été rendue très pénible par l'extrême violence des vents qui, en Adrar par exemple, soufflent durant tout le jour et transportent une poussière argileuse qui adhérait au papier mouillé. Un dispositif de plusieurs grandes nattes, placées successivement et maintenues, en manière d'abri, par les quatre soldats de l'escorte autour de chaque stèle à estamper, a néanmoins toujours permis, bien qu'avec peine, l'obtention de bonnes empreintes. Comme détail du souci qu'a dû causer à l'explorateur le difficile approvisionnement en eau dans des zones où, à l'Est du Tilemsi par exemple, ses recherches l'obligeaient à des déplacements de six à huit jours sans rencontrer de puits, la dépense principale du précieux liquide était souvent, sous le regard de reproche des tirailleurs noirs, celle du mouillage, qui était indispensable pour l'opération et pour refroidir les granits surchauffés par le soleil et à une température telle que les mains n'y pouvaient être portées, ni le papier maintenu humide.

Une série de copies figure aux collections; elle est relative aux inscriptions encore visibles, mais de relief trop effacé ou trop peu accentué pour fournir un estampage intéressant.

L'ensemble des inscriptions recueillies au Soudan français peut être considéré comme formant trois groupements épigraphiques nettement différenciés selon qu'elles concernent :

— le Niger en amont du pays de Gao ;
— l'Adrar des Iforas et le Tilemsi ;
— le Niger au pays de Gao.

1° L'épigraphie des régions du Niger en amont de Gao est de date relativement récente ; dans cette zone, les tribus maraboutiques Sidi Ali, Kel Horma, etc..., continuent à écrire sur les pierres. L'explorateur a obtenu du cadi Ahmet Baba de lui donner une lecture de ces estampages en vue d'utiles indications de phonétique.

Dans ces nécropoles apparaissent quelques témoins épigraphiques anciens, sous la forme d'objets préhistoriques fort élégamment et finement gravés, tels que des haches de silex fort curieuses que M. de Gironcourt présente à l'Académie. Ces objets ont été sans nul doute transportés et leur écriture appartient à la belle époque de l'art du pays de Gao.

2° L'Adrar des Iforas a donné, en outre des dessins et des écritures tifinar de grandes dimensions sur les rochers de l'Adrar, des sépultures mises au jour en diverses nécropoles, particulièrement auprès des ruines d'Es Souk, où sept nécropoles ont fourni 179 inscriptions. Des plans de ces nécropoles ont été relevés. Les matériaux lithiques y sont des stèles de porphyre sur lesquelles l'usure éolienne par les sables s'est assez sensiblement exercée.

3° L'épigraphie du pays de Gao a fourni la plus grande partie des documents, et la conservation de quelques-uns d'entre eux est parfaite. Il s'agit souvent d'inscriptions très élégantes et régulières sur de beaux feuillets de quartz ou sur des stèles de gneiss, quartzites ou micaschistes ; quelquefois à entablement.

Vers Bourem, des nécropoles entières sont ornées presque uniquement d'objets préhistoriques de petite taille, en pierre polie, recouverts de fines inscriptions.

A Gao même, plusieurs cimetières contiennent les tombeaux des descendants d'Askia ; le long du Niger, des nécropoles nombreuses ont pu être retrouvées ; enfin à Bentia, d'où provenaient les premiers documents signalés en 1910 par M. de Gironcourt (*Comptes rendus*, 1911, p. 198 et suiv.), deux vastes nécropoles ont livré 172 inscriptions.

Alors que dans l'Adrar (nécropole d'Es Souk), le sol est resté

sensiblement au niveau ancien, il s'est élevé d'environ 0 m 30 dans une des nécropoles de Bentia. M. de Gironcourt a en conséquence dû effectuer des fouilles, et il n'a cessé ses recherches qu'après avoir sillonné ces nécropoles de sept tranchées de 0 m 50 à 0 m 60 de profondeur. Ces fouilles ont permis de prouver que les stèles n'avaient pas été déplacées et de reconstituer dans son état primitif le type de ces sépultures.

Une tradition, recueillie par l'explorateur dans sa précédente mission (*Comptes rendus*, 1911, p. 198), avait indiqué, dans la boucle du Niger, la mare de Gossi comme emplacement de pierres gravées funéraires et de tombeaux se rattachant aux premières infiltrations musulmanes. Ces pièces gravées ont pu aussi être découvertes et leurs estampages joints au « Corpus ».

Chaque inscription a été numérotée en correspondance avec un répertoire général détaillé. Une carte générale a été dressée, situant toutes les nécropoles inventoriées et montrant la répartition géographique de l'épigraphie étudiée. Pour les nécropoles importantes (Es Souk, Bentia), des plans de détail ont été levés, donnant le repère des emplacements de toutes les stèles épigraphiques.

Ces divers documents, accompagnés de nombreuses photographies de stèles, d'inscriptions et de nécropoles, sont déposés par M. de Gironcourt en même temps que son mémoire et ses collections qui constitueront le « Corpus » des inscriptions de l'Adrar et du Niger.

M. Cordier donne ensuite lecture de la note suivante de M. Van Berchem, correspondant de l'Académie :

« Autant que j'en puis juger par un examen très rapide et superficiel, les inscriptions arabes estampées par M. de Gironcourt dans la boucle du Niger sont toutes funéraires. Ces textes sont gravés sur des stèles ou sur des pierres préhistoriques déposées sur des tombes.

« La langue est de l'arabe pur, avec quelques particularités grammaticales ou lexicographiques dont je ne puis dire encore si elles caractérisent un dialecte spécial à cette région ou s'il ne faut y voir qu'une simple dégénérescence de l'arabe nord-africain dans la bouche des populations nigériennes.

« Au point de vue de la grammaire, je noterai de curieuses formules dans l'énoncé des dates mortuaires (jour, mois et année).

« Au point de vue lexicographique, des noms propres inconnus dans l'onomastique arabe courante, à côté des noms musulmans les plus fréquents.

A ce point de vue déjà, les inscriptions arabes du Niger ont leur valeur, et il y aura lieu de les comparer à celles qui ont été relevées en grand nombre dans la colonie allemande de l'Est africain et qui renferment, elles aussi, des notations chronologiques bizarres et des noms propres nouveaux.

« Mais l'intérêt principal de ces textes réside dans les dates précises qu'ils fournissent. Ceux que j'ai parcourus s'échelonnent du début du XIIe au premier quart du XVe siècle de notre ère.

« En analysant les premiers estampages pris par M. de Gironcourt en 1910, M. Houdas y relevait les deux dates 799 et 822 de l'hégire, soit 1397 et 1419 de notre ère. Il ajoutait à ce propos : « En admettant qu'aucun de ces documents ne remonte au « delà de notre XIVe siècle, ils seraient déjà fort intéressants pour « l'histoire du Soudan, qui ne nous est guère connue que par des « sources arabes beaucoup plus récentes..... » (*Comptes rendus de l'Académie*, 1911, p. 198 et suiv.).

« Or aujourd'hui, il est établi que deux au moins des inscriptions arabes du Niger remontent à l'année 504 de l'hégire, soit à *trois siècles avant* la date relevée par M. Houdas sur l'une des copies rapportées précédemment par M. de Gironcourt. En outre, il est probable qu'un examen méthodique de tous les estampages fera découvrir des dates plus anciennes.

« Il est donc certain que les matériaux rapportés par M. de Gironcourt constituent une source précieuse et entièrement nouvelle pour l'histoire de l'Islam au Niger. Bien plus, l'explorateur ayant eu soin de repérer avec le plus grand soin, sur la carte, la situation de chaque stèle, il sera possible sans doute, par l'examen comparé des dates mortuaires, de retracer la marche de l'invasion musulmane du Sahara vers le golfe de Guinée et d'en fixer peut-être l'époque approximative. J'ajoute que les 800 et quelques inscriptions ont été estampées avec un soin tout particulier, souvent en double exemplaire et dans des conditions climatériques déplorables. Par ce travail ingrat et

consciencieux, M. de Gironcourt s'est acquis des droits à notre reconnaissance. »

M. Camille Jullian fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du Concours des Antiquités nationales de cette année.

La Commission a décerné :

La 1re médaille de 1.500 francs à M. Bégule pour ses deux ouvrages : 1° *Les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise*; 2° *L'abbaye de Fontenay*;

La 2e médaille de 1.000 francs au P. Mesnage pour son volume sur *L'Afrique chrétienne*;

La 3e médaille de 500 francs à M. Boinet pour son ouvrage sur *Les sculptures de la cathédrale de Bourges*.

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention, M. Perrichet, *La grande chancellerie de France, des origines à 1328*;

2e mention, M. Viard, *Histoire de la dîme ecclésiastique, de 1150 à 1313. — Philippe le Bel et les dîmes insolites*;

3e mention, M. l'abbé Sabarthès, curé de Leucate (Aude), *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*;

4e mention, M. Mousset : I. *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue*. II. *Dépêches diplomatiques de M. de Longlée*.

5e mention, M. l'abbé Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch*.

M. Morel-Fatio annonce que le prix Chavée, de la valeur de 2000 francs, destiné aux travaux de linguistique, a été partagé de la manière suivante :

1200 francs à M. l'abbé Meunier pour ses travaux *sur les patois du Nivernais*;

800 francs à MM. Gilliéron et Roques pour leurs *Études de géographie linguistique*.

M. Havet établit que, dans un vers de Tibulle (livre Ier, élégie 10, vers 11), le mot corrompu *uulgi* doit être remplacé par le vocatif *Valgi*. L'élégie était dédiée au poète Gaius Valgius

Rufus, ami d'Horace, ami aussi du protecteur de Tibulle, l'orateur Messalla, et peut-être lui-même protecteur du poète avant que Messalla le connût.

M. Léon Dorez lit une note sur le portrait de Julie Gonzague peint à Fondi, en juin et juillet 1532, par Sebastiano del Piombo pour le cardinal Hippolyte de Médicis. Après avoir brièvement retracé la biographie de Julie Gonzague et rappelé les nombreux travaux suscités par la recherche de son portrait, M. Dorez établit les points suivants :

1° Ce tableau avait été saisi par Paul III, en août 1535, en même temps que tous les biens meubles appartenant à la succession du cardinal Hippolyte de Médicis, et en janvier 1537, sa présence est constatée dans l'une des chambres de l'appartement pontifical ;

2° En janvier 1541, Catherine de Médicis, alors dauphine, fit connaître par le nonce au cardinal Alexandre Farnèse le vif désir qu'elle avait de posséder ce portrait admiré autrefois par elle « dans la chambre de son cousin le cardinal Hippolyte » ;

3° Les termes mêmes de la lettre du nonce rendaient un refus très difficile et le tableau dut être offert par Paul III à la royale solliciteuse, de sorte que, lorsque Vasari affirmait qu'il avait été envoyé à François Ier et placé à Fontainebleau, il ne se trompait pas entièrement ;

4° Il n'est pas surprenant que le tableau ne figure pas dans les inventaires des collections royales, puisqu'il avait été donné à la dauphine Catherine qui l'avait sûrement placé parmi ses souvenirs de famille et peut-être dans l'appartement qui lui était réservé à Fontainebleau.

M. Dorez examine ensuite les différentes peintures où l'on a voulu reconnaître l'œuvre originale de Sebastiano del Piombo, et il est conduit à les écarter toutes au profit d'un tableau qui a été découvert par un connaisseur parisien et dont il présente une photographie.

MM. Valois et Perrot présentent quelques observations.

SÉANCE DU 16 MAI

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Haussoullier donne lecture de la notice que son confrère, M. le chanoine Ulysse Chevalier, a écrite sur la vie et les travaux de son prédécesseur, M. Edmond Saglio [1].

M. Morel-Fatio annonce que la Commission du Prix de La Grange a décerné le prix à M. Constans, professeur à l'Université d'Aix, pour son édition du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-More.

M. Collignon communique une étude sur un médaillon de marbre provenant de l'amphithéâtre d'El Djem en Tunisie, et appartenant à Mlle Duportal. C'est un *oscillum* ayant servi à la décoration de l'amphithéâtre. Il est orné d'un bas-relief représentant Diomède tenant le Palladion et se laissant glisser de l'autel sur lequel il a sauté. Le même personnage se retrouve sur des pierres gravées de l'époque d'Auguste, et il semble avoir fait partie d'une composition plus complète dans laquelle figure Ulysse, témoin une pierre gravée signée du graveur Félix. Le médaillon d'El Djem est une des rares sculptures en marbre qui nous aient conservé ce type. C'est comme le prototype romain du célèbre médaillon de Donatello au palais Riccardi à Florence [2].

M. Babelon présente quelques observations.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

COMMUNICATION

L'ENLÈVEMENT DU PALLADION SUR UN MÉDAILLON EN MARBRE PROVENANT DE L'AMPHITHÉÂTRE D'EL DJEM, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En 1883, au cours d'une mission en Tunisie, M. Saladin vit à El Djem un médaillon en marbre dont il publia, dans les *Archives des missions scientifiques*, un croquis rapidement pris[1]. J'ai pu examiner à loisir ce monument, grâce à une obligeante intervention, et constater que le dessin de M. Saladin, exécuté à très petite échelle et accompagné d'un très court commentaire, contient quelques inexactitudes. Il m'a semblé qu'il y avait lieu de reproduire plus fidèlement le médaillon d'El Djem.

Il a été donné, le 19 avril 1883, à M. Duportal, inspecteur général des Ponts et Chaussées, alors directeur des chemins de fer de Bône-Guelma, par M. J. Krantz, sous-officier de chasseurs en garnison à Sfax. La provenance ne saurait faire l'objet d'un doute, car c'est pendant une reconnaissance militaire à El Djem que M. Krantz en recueillit les morceaux dans l'amphithéâtre, près de la loge impériale. Il les rajusta avec du plâtre, et le monument est resté dans le même état, depuis 1883. Il appartient aujourd'hui à Mlle Duportal, qui a bien voulu me communiquer ces renseignements.

Comme l'avait observé M. Saladin, le médaillon paraît être en marbre grec. Il mesure 0^{m} 255 de diamètre extérieur et 0^{m} 230 à l'intérieur de la bordure. L'épaisseur moyenne est de 0^{m} 024, avec une légère convexité à la face

1. Saladin, *Archives des missions scientifiques*, t. XVII, 1887, p. 27, fig. 29. Mission de novembre 1882 à avril 1883.

postérieure. On reconnaît au premier coup d'œil un de ces *oscilla* dont l'usage était si fréquent en Italie, à l'époque impériale, pour la décoration des monuments ou des



demeures privées, et dont il nous est parvenu tant d'exemplaires[1]. C'étaient tantôt des disques comme celui d'El Djem, tantôt des tablettes rectangulaires, tantôt des plaquettes de forme elliptique. Ils étaient munis de crochets

1. Welcker, *Alte Denkmaeler*, II, p. 121 et suiv.; Maurice Albert, *Rev. arch.*, N. S., 1881, t. II; Schreiber, *Brunnenreliefs aus Palazzo Grimani*, p. 87; *Dict. des Antiquités gr. et rom.*, art. *oscillum*.

ou d'anneaux qui servaient à les suspendre entre les colonnes des portiques ou des péristyles; les peintures et les bas-reliefs nous renseignent sur l'usage auquel ils étaient destinés. Le plus souvent, les *oscilla* sont décorés sur les deux faces de sujets sculptés en léger relief: pourtant, dans un certain nombre d'exemplaires, le revers n'est pas travaillé, et tel est le cas pour celui qui nous occupe. Il faut ajouter que la partie supérieure ayant été brisée, il ne reste plus de traces de l'anneau de suspension.

Dans la série très nombreuse conservée au Musée de Naples, les sujets figurés sont empruntés en grande partie au cycle dionysiaque. Le médaillon d'El Djem offre un motif qui ne s'était pas encore rencontré dans cette catégorie de monuments, celui de l'enlèvement du Palladion. Diomède, qui vient de sauter sur un autel rectangulaire, se laisse glisser vers le sol, la jambe gauche encore repliée sous lui, le pied droit déjà posé à terre. La main droite est armée de l'épée; l'autre, recouverte de la chlamyde jetée sur le bras, tient le Palladion qui a la forme d'une petite idole casquée, munie d'un bouclier. Comme il arrive souvent dans ces œuvres de pure décoration, le travail est hâtif et superficiel; mais on se rend compte aisément que le sculpteur n'a fait que reproduire un modèle fort connu.

La figure de Diomède enlevant le Palladion se retrouve en effet, avec le même type, dans une série de pierres gravées de l'époque d'Auguste souvent étudiées, et commentées en dernier lieu par Furtwaengler dans son recueil des *Antike Gemmen*. Ainsi une cornaline portant la signature de Dioscoride montre le même sujet, avec cette différence qu'on y observe certains détails omis par le sculpteur de l'*oscillum*, une guirlande décorant l'autel, une colonne surmontée d'une statue, et, aux pieds de Diomède, un personnage étendu mort qui est, suivant toute vraisemblance, le gardien du sanctuaire [1]. On remarquera aussi que le sculp-

1. Furtwaengler, *Die antiken Gemmen*, pl. XLIX, 1, p. 233; *Arch. Jahrb.*, III, 1888, p. 220, pl. 8, 26; S. Reinach, *Pierres gravées*, p. 166, n° 29.

teur a relevé à droite la ligne de terre pour l'adapter à la forme circulaire du médaillon et y appuyer le pied droit de Diomède. Il nous suffira de rappeler qu'une figure identique reparaît sur d'autres gemmes signées de Gnaios, de Polykleitos, sur une cornaline du Musée de Berlin et une calcédoine du Cabinet des médailles [1].

On sait aussi que cette figure n'a pas été créée isolément, mais qu'elle est détachée d'une composition plus complète qui nous est connue en particulier par une sardonyx de l'ancienne collection Marlborough signée du graveur Félix [2]. La scène comprend en effet un second personnage, Ulysse, qui s'avance vivement vers Diomède, le buste incliné en avant, la chlamyde flottant sur le bras gauche, tenant de la main gauche l'épée au fourreau. M. C. Robert en a donné une explication décisive [3]. Le graveur Félix, qui travaillait au temps d'Auguste, a traité l'épisode de l'enlèvement du Palladion tel qu'il était raconté dans la *Petite Iliade* de Leschès [4]. Diomède a seul pénétré dans le temple d'Athéna à Troie, et enlevé l'idole. Ulysse, voyant que son compagnon veut se réserver l'honneur de cet exploit, s'avance, pour lui faire des reproches, vers Diomède qui se laisse glisser de l'autel d'Apollon Agyieus. La scène se passerait ainsi sous les murs de Troie, et le personnage mort ou endormi serait le gardien d'une des portes de la ville.

Que la composition n'ait pas été imaginée dans l'atelier d'un graveur de pierres fines, que Félix et ses contemporains

1. Gemme de Gnaios, Furtwaengler, *Ant. Gemmen*, pl. XLIX, 4, p. 233. *Arch. Jahrb.*, III, 1888, p. 315. Gemme de Polykleitos, *Arch. Jahrb.*, III, 1888, p. 314, pl. 8, 28. Cornaline de Berlin, *Ant. Gemmen*, pl. XLIII, 19. Calcédoine du Cabinet des médailles. Babelon, *Catal. des camées de la Bibliothèque nationale*, p. 82, n° 152, pl. XVI, fig. 152.

2. *Ant. Gemmen*, pl. XLIX, 4. *Arch. Jahrb.*, III, 1888, p. 312, pl. 10, 7. Cf. un sardonyx du Cabinet des médailles, Babelon, *Catal.*, p. 81, n° 151, pl. XVI, fig. 151.

3. *Arch. Jahrb.*, IV, 1889 : *Arch. Anzeiger*, p. 151-152.

4. Sieveking, *Lexikon* de Roscher, p. 1304-1305 ; Chavannes, *De Palladii raptu*, p. 42-51.

l'aient empruntée à une œuvre renommée, cela ne paraît pas douteux. M. C. Robert l'a démontré en publiant un bas-relief qui décorait un des côtés d'un sarcophage de Florence, et où l'on retrouve les deux héros grecs, Diomède et Ulysse, avec les mêmes attitudes, ainsi que la colonne dressée près de l'autel [1]. Il y a donc un original commun; mais on ne peut que par hypothèse en désigner la nature. Était-ce une œuvre statuaire, un bas-relief ou une peinture? M. C. Robert a songé à une peinture [2]. Pausanias signale en effet, dans la Pinacothèque de l'Acropole, un tableau représentant Diomède enlevant le Palladion [3], et une peinture du portique du temple d'Apollon à Pompéi, malheureusement très mutilée, semble reproduire le même sujet, traité comme il l'est dans les gemmes [4]. D'autre part, une figure analogue à celle de Diomède, mais retournée, étant représentée sur des monnaies d'Argos [5], Furtwaengler a émis la conjecture que ce type pouvait dériver d'une statue [6]. Il semble d'ailleurs l'avoir abandonnée, et c'est en dernier lieu dans une peinture ou dans un bas-relief pittoresque de style hellénistique qu'il propose de chercher la composition originale [7].

Je croirais volontiers que le modèle était une œuvre de plastique. C'est ainsi que sur un médaillon de Dresde, la scène du supplice de Marsyas trahit le souvenir évident d'un type statuaire bien connu, celui de Marsyas suspendu à l'arbre [8]. Pourtant, si le témoignage des monnaies d'Argos

1. C. Robert, *Sarkophag-Reliefs*, II, pl. 51, p. 148. Cf. S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, III, p. 36.

2. *Arch. Jahrb.*, IV, 1889 : *Arch. Anzeiger*, p. 152.

3. Pausanias, I, 22, 6. Cf. Frazer, *Pausanias's description of Greece*, II, p. 263.

4. Helbig, *Wandgemaelde*, p. 462.

5. Imhoof-Blumer et Percy Gardner, *Numismatic commentary to Pausanias*, pl. K, XLIII, XLIV.

6. *Arch. Jahrb.*, IV, 1889, p. 90.

7. *Ant. Gemmen*, texte de la pl. XLIX, 4.

8. *Arch. Jahrb.*, IV, 1889 : *Arch. Anzeiger*, p. 99.

a pu faire songer à une statue qui aurait été le prototype de la figure de Diomède, il ne semble pas qu'on soit autorisé à imaginer la composition d'ensemble traitée dans un groupe statuaire [1]. La persistance, dans les divers monuments qui la reproduisent, de certains détails, tel que celui de la colonne surmontée d'une statue, suggère plutôt l'idée d'un bas-relief hellénistique, suivant une des hypothèses de Furtwaengler. Ce modèle a dû provoquer de nombreuses imitations, car on retrouve une variante très libre de la scène sur le col de l'oenochoé de Bernay représentant la mort de Patrocle et la rançon d'Hector [2]. Au reste, on admettra facilement que le sculpteur du sarcophage de Florence s'est inspiré d'un bas-relief plutôt que d'une peinture, et la preuve en est que le motif d'un bas-relief hellénistique, montrant sous une forme toute différente l'épisode de l'enlèvement du Palladion [3], a passé également dans la décoration d'un sarcophage [4].

Le médaillon d'El Djem offre donc l'intérêt de justifier cette conclusion en nous apportant un nouvel exemple de la figure de Diomède traitée en relief, abstraction faite des pierres gravées. C'est là un document beaucoup plus sûr que le bas-relief de Naples publié par M. Conze, où le type de Diomède est attribué à Oreste [5] et dont l'antiquité a d'ailleurs été contestée [6]. Nous possédons ainsi un prototype romain du célèbre médaillon du palais Riccardi, à Florence, où Donatello a représenté le même sujet d'après une

1. Tout au plus pourrait-on supposer que la figure de Diomède a été créée d'abord isolément, pour une statue, et a passé ensuite dans une composition plus étendue, traitée en bas-relief, celle qu'ont connue les graveurs de pierres fines.

2. Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, pl. XLI.

3. Brunn-Bruckmann, *Denkmaeler*, pl. 626 (texte de Sieveking). Schreiber, *Hellenistiche Reliefbilder*, pl. 7.

4. C. Robert, *Sarkophag-Reliefs*, II, pl. 50.

5. *Arch. Jahrb.*, IV, 1889, pl. 2, 7.

6. Furtwaengler, *Ant. Gemmen*, texte de la pl. XLIII, 19.

pierre gravée de la collection de Laurent de Médicis [1]. Faut-il ajouter que, sans mettre le style en question à propos d'une œuvre purement industrielle, et à ne considérer que la fidélité de la traduction, l'avantage reste à l'artiste florentin? Si, dans le médaillon d'El Djem, la direction de la ligne de terre est donnée par la face latérale de l'autel, le buste de Diomède est trop rejeté en arrière; la figure n'a plus l'élan que lui conservent les pierres gravées, ni le mouvement qui en faisait certainement le morceau essentiel de la composition originale.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Les nos de mars-juillet 1909, janvier-avril, mai-décembre 1911 et janvier-avril 1912 du *Bulletin de Correspondance hellénique* (Paris, 1909, 1911 et 1912, 4 vol. in-8°).

2° Une *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah*, par M. E. Laoust (Paris, 1912, in-8°).

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE M. EDMOND SAGLIO,
PAR M. LE CHANOINE ULYSSE CHEVALIER,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ;
LUE DANS LA SÉANCE DU 16 MAI 1913.

Chers confrères,

De mon dernier voyage à Paris, il y a près de dix-huit mois, j'ai rapporté des témoignages inoubliables de votre

1. E. Müntz, *Donatello* (*Les artistes célèbres*), p. 46, et *Les précurseurs de la Renaissance*, p. 142.

sympathie et de votre bienveillance, mais aussi, par une fâcheuse compensation, une maladie dont les suites menacent de s'éterniser et semblent m'interdire pour de longs mois encore de m'éloigner des quais ensoleillés de l'Isère.

J'avais hâte cependant de venir vous exprimer ma gratitude pour le très grand honneur que vous m'avez fait en m'ouvrant les portes de votre illustre compagnie; honneur tel que, même après un demi-siècle de travail consciencieux, j'hésitais à y prétendre, honneur qui a pour tout érudit la valeur d'une sentence, la seule que nous osions croire sans appel. Il me tardait surtout de venir, dans cette salle des séances où vos yeux ne sont pas tout à fait déshabitués de le chercher, rendre un hommage sincère à l'homme de bien et de grand savoir auquel vous m'avez appelé à succéder, M. Edmond Saglio.

M. Saglio vous appartenait comme membre libre depuis l'année 1887, date à laquelle vous vouliez bien m'agréer comme correspondant. Le 2 novembre 1911, il me donnait l'assurance que mon tour était proche, et je ne me serais pas douté, tant son écriture était nette et sa pensée alerte, que lui-même allait si promptement me céder sa place et me désignait en quelque sorte comme son successeur. J'en ressens comme un remords, avec le regret très vif de n'avoir pas connu personnellement cet homme dont la mémoire vous est restée chère entre toutes, pour ce qu'il y avait en lui de bonté native et de foncière bienveillance.

Il en est parmi vous qui ont eu la faveur d'une longue intimité avec lui, qui ont partagé son immense labeur, et qui ont dit ou sauront dire quelle âme exceptionnelle s'alliait chez lui à une volonté calme et persévérante, à une intelligence lumineuse et toujours en éveil.

A défaut de documents, l'origine italienne de la famille Saglio ne ferait aucun doute, tant ce nom de Saglio a con-

servé son intégrité originelle, tant il est indéformable, bien qu'on ait la fâcheuse tendance d'en altérer la fluide prononciation subalpine (Sallio).

Né en 1715, sur les bords du lac de Côme, Bernardin Saglio, bisaïeul d'Edmond, dut s'établir jeune à Haguenau (Alsace), car il se maria dans sa patrie d'élection avec Jeanne Piquet. De cette union naquirent sept enfants, parmi lesquels Joseph Saglio, qui eut à son tour neuf enfants. Joseph (peut-être avec plusieurs de ses frères et sœurs) vint habiter Strasbourg. Il ne faut pas s'étonner que cette famille nombreuse se trouvât mieux à l'aise dans une grande ville, à portée de plus de moyens d'éducation et de plus de carrières pour les jeunes gens.

Les fils de Joseph Saglio, à leur tour, abandonnèrent la résidence paternelle, et nous les rencontrons au Havre, où Charles, l'aîné, dirige avec ses frères une raffinerie. Ainsi, chaque génération fait un pas de plus vers la France, si bien que la quatrième aboutit à Paris même et passe d'un coup à la grande notoriété en la personne de M. Edmond Saglio.

En dépit ou peut-être à cause de leur nombre, les enfants de Joseph Saglio jouissaient d'une condition de fortune très satisfaisante, comme en témoignent les honorables alliances contractées par eux. Charles, le père d'Edmond, marié à Joséphine Paravey, eut deux autres fils : Alfred et Gustave. Notre futur savant vint au monde le 9 juin 1828. Il fit ses premières études à Paris, au collège de Sainte-Barbe. Les vacances se passaient à Sainte-Adresse, près du Havre, dans une belle villa appartenant à son père. Il aimait sur le tard à rappeler à ses enfants réunis les beaux jours d'Ingouville, où se rencontraient ses nombreux cousins.

Car la plus tendre affection régnait entre son père et ses oncles, jointe à un dévouement sans limites les uns pour les autres. Leur erreur fut de se croire nés pour les grandes

entreprises industrielles et commerciales. Le jour vint où Charles vit s'effondrer sa fortune, et passer en des mains étrangères le parc d'Ingouville, qui abritait son heureuse famille.

Edmond sut se résigner aisément aux renoncements, aux désillusions que lui apportaient ces revers de fortune, car il n'avait aucun penchant pour les affaires. Mais ils lui imposaient l'obligation immédiate de songer au choix d'une carrière. Comme tout le monde, il fit son droit. Reçu licencié, il entra dans les bureaux du Ministère de la justice, où il fut attaché à la commission des grâces. Il ne pouvait convenir à Saglio de se claquemurer dans les devoirs monotones d'une vie toute tracée; aussi le retrouvons-nous peu de temps après avocat libre, ayant son cabinet chez son oncle Charles Paravey. Celui-ci était grand amateur de vases grecs peints; il en avait réuni avec un goût très délicat une collection importante. Or Edmond raffolait d'antiquités, d'œuvres d'art, et il ne perdait pas un mot des conversations éclairées de l'oncle, dont il appréciait le grand cœur et admirait l'éclectisme. Bien innocemment, on le voit, M. Paravey fournissait à son neveu la tentation la plus dangereuse contre ses devoirs d'état.

Vers ce moment, je pense, se place la liaison de Saglio avec le peintre Alfred de Curzon [1]. Une même indifférence pour tous les passe-temps frivoles ou bruyants, une égale ardeur à s'instruire, une même aptitude à ressentir en présence des belles œuvres d'art comme une émotion religieuse, firent naître entre ces deux jeunes gens cette amitié qui devait durer toujours. Les deux amis employaient la plus claire partie de leurs journées à des promenades à travers les musées, à des stations dans les bibliothèques. Au lieu de conquérir le doctorat en droit, il suivait à l'École des Chartes les cours d'archéologie professés par

1. Qui devait épouser plus tard Amélie, fille de Camille Saglio et cousine germaine d'Edmond.

l'illustre Quicherat, et peu à peu, à côté de l'avocat insoucieux, s'était formé un antiquaire de premier ordre, qui ne devait pas tarder à être mis en évidence et estimé à sa valeur.

Mais voici qu'une nouvelle influence allait solliciter le jeune homme. Chez Paravey fréquentait un homme politique éminent, de l'école libérale de ces hommes de 48, chez qui l'emprise de la liberté fut telle qu'ils n'hésitèrent pas à lui sacrifier toute chose, lorsque l'avènement de l'Empire vint démentir toutes leurs espérances. Vous avez nommé Édouard Charton. Sincèrement touchés des misères imméritées du peuple, ils croyaient, ces hommes généreux, que l'ignorance était la seule cause de ses maux, et que, mieux instruit, apercevant plus clairement où était le bonheur, il saurait de lui-même l'atteindre. Ils pensaient de l'instruction populaire ce que Salomon a dit de la sagesse. Noble utopie qui n'était pas tout à fait une pure illusion !

Joignant la pratique à la théorie, Édouard Charton avait fondé, en 1833, une revue d'instruction populaire bien connue depuis sous le nom de *Magasin pittoresque*. Dans un style familier, en se mettant à la portée de tous les lecteurs, on y traitait les questions les plus variées, questions de science et d'art, de littérature et d'histoire. Cette revue, illustrée de gravures sur bois, très soignées, pouvait jouer le rôle d'une école du soir sous les toits ouvriers et dans les chaumières ; elle pouvait aider dans leur tâche les éducateurs de la jeunesse. Charton sut aisément faire entrer dans ses vues le jeune Saglio, dont le fond était la bonté ; il lui ouvrit en même temps un débouché pour les produits de sa plume, et un patronage tel que celui de Charton était pour ce jeune homme encore indécis une excellente aubaine. Saglio collabora au *Magasin pittoresque*, mais nous ne savons rien de précis sur l'importance de ses travaux, car les articles insérés dans ce recueil ne portèrent pas de noms d'auteur jusqu'à l'année 1883, époque à laquelle la

direction, sur les réclamations des abonnés, invita les auteurs à signer. Quoi qu'il en ait été de ses débuts, c'est dans l'intimité de Charton que Saglio fit l'apprentissage du rôle d'un directeur d'entreprise collective. Charton témoignait à son collaborateur une telle bienveillance que Saglio ne crut pas téméraire de prétendre à la main de Mlle Charton, qu'il épousa en 1862. Cinquante ans d'une vie conjugale sans nuage ont montré qu'en cette occasion, comme toujours, Charton avait été pour Saglio le bon génie.

Au *Magasin pittoresque* écrivaient nombre de critiques d'art et de savants éminents, et parmi eux Alfred Darcel, dont la carrière devait être liée dans la suite avec celle de M. Saglio par une série de coïncidences, comme Saglio l'a raconté lui-même lors du décès de Darcel (1893). Il nous tarde de connaître quelles étaient, à ses débuts dans la vie, les idées de M. Saglio en matière d'art.

Faute de savoir ce qu'il en a mis dans ses articles anonymes du *Magasin pittoresque*, nous pouvons demander quelques indications utiles aux travaux qu'il inséra dans deux recueils très estimés, la *Gazette des Beaux-Arts* et le *Journal des Débats*. Il prit place parmi les premiers rédacteurs de la *Gazette des Beaux-Arts*, fondée en 1859 et, sans titre officiel, il dirigea pendant quelque temps la publication de ce recueil, après que Charles Blanc, en 1861, eut cessé de s'en occuper. Cette même année, il débutait aux *Débats*. A en juger par ses premiers articles, Saglio est classique par tempérament, par amour de la beauté régulière, de la ligne pure ; il l'est par sa culture toute portée vers l'antiquité. En 1860, il signale le discrédit dans lequel est tombé l'art romantique, et se réjouit du retour aux grandes traditions : « L'esprit de notre temps, écrit-il, plus fort que les répugnances systématiques, nous ramène par vingt chemins à cette antiquité qui semblait abandonnée pour

jamais[1]. » Voilà pourquoi il aime les grands maîtres de la Renaissance, comme Raphaël, qui lui a fait dire : « Le génie des grands maîtres et leurs œuvres sont des sujets qui ne s'épuisent jamais ; on y peut aller toujours plus avant. Ce qui est grand en eux est infini[2]. »

Hippolyte Flandrin, le sévère héritier des classiques, l'avait conquis. Il lui a consacré une vibrante notice, avec la certitude d'être approuvé par la postérité qu'il définit ainsi : « La postérité se forme du petit nombre lentement accru de juges difficiles, qui s'attachent d'abord aux beautés durables. » Dans les fines chroniques qu'il consacre aux expositions des œuvres offertes aux concours pour les grands prix de sculpture, de paysage et de peinture historiques, ainsi qu'aux envois des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, il signale avec joie les œuvres et les noms qui sont pleins de promesses. Il distingue l'excellent du médiocre et des non-valeurs, mais les appréciations sont si adroitement motivées que le talent y trouve sa juste récompense et que les moins favorisés n'ont aucune raison de perdre courage[3].

Durant l'été de 1861, Edmond Saglio avait visité à Rouen une exposition d'antiquités. Il écrit à ce sujet son premier article dans le *Journal des Débats*, pour préconiser ces exhibitions en province, qui auraient pour résultat d'instruire le public, de lui inspirer le respect et l'amour de l'art national ancien, de faire éclore partout des collections privées où trouveraient asile des monuments précieux.

Esprit très ouvert aux plus hautes manifestations de l'art, capable d'en jouir d'une façon intense et de les apprécier avec une grande indépendance, Saglio, cependant, se sentait de plus en plus des aptitudes d'antiquaire, c'est-

1. *Gazette des Beaux-Arts*, t. VI, p. 349-350.
2. *Gazette des Beaux-Arts*, 1859, II, p. 189.
3. *Débats*, 8, 14, 21 et 28 septembre, 13 octobre 1861.

à-dire une curiosité très vive non seulement pour les chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture à toutes les époques, mais aussi pour les arts les plus divers : la bijouterie, l'émaillerie, la verrerie, les étoffes, les objets d'ameublement et même les plus humbles ustensiles, pour ceux du moins où le travail de l'ouvrier était accompagné ou inspiré de celui de l'artiste. Il se passionnait pour tous les problèmes qu'ils posent.

« Apprenez à tous, s'il se peut, à voir, à comprendre, à sentir, à juger », écrivait-il [1]. Lorsque, plus tard, soit à l'Académie, soit à la Société des Antiquaires ou au Comité des travaux historiques, il avait à se prononcer sur des questions soumises à son examen, il y mettait d'ordinaire cette restriction : « Voilà ce que nous écrit notre correspondant, et ce qu'il est permis de croire d'après des photographies ; mais, pour conclure avec certitude, il faudrait tenir l'objet lui-même et l'examiner de près. » On voit bien, tant il a de confiance en cette intimité entre l'objet et l'observateur, que son œil ne le trompe pas. Il a même émis devant la Société des Antiquaires cette théorie hardie qui dut surprendre plus d'un chartiste, à propos d'un buste de Jean Bologne : « A défaut de preuves matérielles, je pourrais me contenter de preuves morales, non moins éloquentes pour des yeux expérimentés. Il faut bien admettre qu'en fait d'art, tout ne se passe pas par devant notaires, et ne se juge pas, comme en justice, sur dossier. Un chef-d'œuvre longtemps interrogé, comparé et confronté avec toutes les pièces similaires, nous en dit plus long sur ses origines que tous les papiers d'archives compulsés loin de lui. Enfin, les maîtres se révèlent sans l'intermédiaire du document, à ceux qui les cherchent avec opiniâtreté et les étudient avec amour. Soumis à une sorte d'évocation, ils apparaissent quelquefois à leurs dévots [2]. »

1. *Débats*, 31 août 1866.
2. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1884, p. 159.

Est-il besoin de le dire ? Saglio prenait fréquemment le chemin du Musée du Louvre, ce paradis des antiquaires. Laissons-le nous raconter sa première rencontre avec Alfred Darcel : « Je venais, si je m'en souviens bien, examiner le recueil de Vallardi, nouvellement acquis. Ces précieux feuillets qu'ont couverts de leurs dessins Pisanello et Léonard, avec quelle crainte je les touchais et quel respect pour ceux qui en avaient la garde ! Ils me semblaient exercer le plus auguste des ministères. Je recueillais les paroles de M. Reiset comme des oracles. Appartenir à ce noble musée et y apprendre sous un tel maître ! Le sort de Darcel me paraissait bien enviable [1]. »

Ce rêve ardent de sa jeunesse, Saglio allait bientôt le croire réalisé.

C'est une histoire belle comme une légende que celle de la collection Campana, et pourtant une histoire vraie, puisque M. Salomon Reinach nous l'a contée [2].

Au milieu du XIXe siècle florissait à Rome un marquis possesseur de grandes richesses ; mais il connaissait tant de manières de les dépenser qu'on aurait pu, sans être devin, lui prédire qu'il survivrait à son dernier écu. C'était le marquis Gian Pietro Campana di Cavelli. Sa fortune, il la tenait de ses ancêtres, et sa noblesse du bel usage qu'il avait fait de sa fortune. Le moyen le plus élégant et le plus sûr employé par Campana pour s'appauvrir n'était pas le faste princier de ses équipages, la richesse de ses villas, le luxe de ses réceptions, ni même les charitables prodigalités de la bonne marquise ; c'était son amour passionné pour les objets d'art et antiquités de toutes sortes et le désir d'en constituer une collection unique au monde. S'il n'eut peut-être pas les projets d'un musée encyclopédique,

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1893, XXXVe année, IIIe période, t. X, p. 157.

2. *Esquisse d'une histoire de la collection Campana*, dans *Revue archéologique*, 1905 ; à part, Paris, 1905, in-8 de 135 p.

il était en proie à un besoin irrésistible de collectionner. Il achetait, on achetait pour lui de toutes parts sans compter; il se rendait acquéreur de musées entiers. Et pour suppléer à ce qui faisait défaut au marché, il entreprenait des fouilles d'où jaillissaient merveilles sur merveilles. Ses collections croissaient à vue d'œil, comme aussi grandissait leur renommée. A son musée, on devrait dire à ses musées, étaient annexés des ateliers de restauration où l'on allait quelquefois jusqu'à la contrefaçon.

Ce qui devait arriver arriva. Campana, devenu directeur général du Mont-de-Piété à Rome, ne tarda pas à être lui-même le principal client de cet établissement de crédit. Sur un dépôt d'objets précieux, des avances importantes lui étaient faites avec l'agrément du gouvernement pontifical; peu à peu, il finit par y engager la presque totalité de ses collections pour satisfaire à de nouveaux besoins d'argent, « pensant mettre ainsi sa conscience d'administrateur en bon accord avec ses goûts d'antiquaire passionné [1] ».

Et lorsque, au mois de novembre 1857, on voulut procéder à une vérification des comptes du Mont-de-Piété, on s'aperçut que le directeur général se trouvait débiteur de plusieurs millions, que l'on n'était pas assuré de récupérer par la vente de ses collections. En même temps, le marquis faisait faire à Paris et ailleurs des offres discrètes : c'étaient ses réserves. Faute de pouvoir établir un bilan exact, on résolut d'arrêter net ce trafic, et ce fut une grosse émotion à Rome lorsque le marquis fut conduit à la prison de San Michele. La marquise en écrivit aussitôt à l'empereur Napoléon III, qui avait été l'obligé des Campana alors qu'il était un prétendant pauvre.

A part quelques réserves pour ses musées, le gouvernement pontifical songea immédiatement à faire argent de la collection Campana pour dégager le Mont-de-Piété. Il a

1. Wallon, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 4e série, XVIII. 531.

tenu à peu de chose, à des susceptibilités, à des hésitations, que tout l'ensemble de ces collections ne devînt la propriété de la France. L'Angleterre fit à peu de frais un premier prélèvement de 84 pièces ; plus grave fut la brèche pratiquée par la Russie, qui, ayant « acquis le droit de glaner avant la moisson dans trois séries principales, les vases, les bronzes et les marbres »[1], enlevait 767 pièces. Il devenait urgent pour la France de se décider, car d'autres négociations étaient entamées pour continuer le démembrement. A la fin de mars 1861 partaient en grand secret pour Rome Sébastien Cornu et Léon Renier, et le 27 avril on sut à Paris que l'empereur avait conclu l'achat de ce qui restait de la collection Campana pour la somme de quatre millions de francs. Clément et Cornu, nommés administrateurs provisoires, eurent mission de surveiller l'emballage, dans 860 caisses, de 11835 objets, qui prirent par Civitavecchia et Marseille le chemin de Paris. « Le musée Campana était à la France, a dit M. Reinach ; il ne restait plus qu'à en médire. » On ne s'en fit pas faute.

Une question se posait. Qu'allait devenir ce musée? Le Ministère d'État, qui avait réglé l'acquisition en dehors du surintendant des Musées impériaux, décida, sans s'entendre avec ce haut personnage, que les collections Campana seraient installées dans le Palais de l'Industrie sous le nom de *Musée Napoléon III*. Sébastien Cornu restait administrateur, avec deux adjoints : Charles Clément et Edmond Saglio. L'installation de la collection au Palais de l'Industrie « remplit tous les mois de l'hiver et exigea beaucoup de soins et de dévouement »[2]. Outre cet énorme travail, Clément trouvait le temps de rédiger un catalogue des bijoux. « Pas plus que ses deux collègues, dit Vitet, il

1. Vitet, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1862, p. 169.
2. S. Reinach, *Esquisse hist. coll. Campana*, p. 49.

n'avait encore mis la main à l'arrangement d'un musée, mais ils ont tous les trois débuté par un coup de maître, avec un zèle de néophytes et une habileté qu'on aurait prise pour de l'expérience. Tout ce que l'exactitude, l'esprit d'ordre, le goût, la bonne entente pouvaient tenter pour sauver le vice radical de cette exposition, ils l'ont bravement mis en œuvre [1]. »

Tandis qu'il travaillait vaillamment à la mise en valeur du Musée Napoléon, Saglio informait le public, par les *Débats* du 12 janvier, de l'arrivée de la collection Campana et donnait des chiffres particulièrement éloquents : c'était ainsi qu'il annonçait la présence de 3000 terres cuites ; il rappelait la dispute des nations pour s'assurer la possession de ces richesses et les regrets de l'Italie quand elle les avait vues partir pour la France. Il citait le mot de Thomson qui comparait chaque département du nouveau musée comme à autant de provinces conquises.

Les trois diligents conservateurs avaient été à la peine ; leur moment arrivait d'être à l'honneur. Ce dut être pour eux un beau jour que le 1er mai 1863, date de l'ouverture du Musée Napoléon III. Avec une légitime fierté, Saglio invitait le public à se rendre compte des trésors que l'empereur venait d'acquérir : « Les artistes, disait-il, seront ravis de rencontrer, quand ils croyaient tout épuisé, cette incroyable abondance de motifs nouveaux ; ils seront charmés surtout de la grâce, de l'aisance, de la simplicité avec laquelle ces motifs sont traités ; ils sentiront partout une liberté qui se communiquera à leur esprit, une force qui les pénétrera, et ils s'en trouveront rafraîchis et renouvelés. Nous ne doutons pas que l'art et les industries auxquelles il a part ne s'en ressentent dans notre pays, et que le public à son tour ne soit rendu plus attentif à leurs efforts, qu'il n'ouvre les yeux à ces clartés descendues des grands som-

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1862, p. 167.

mets de l'art ancien, d'où nous est venue toute lumière pendant tant de siècles [1]. »

Un règlement très libéral accordait aux travailleurs des facilités que ceux-ci n'avaient pu trouver jusqu'alors dans des musées déjà anciens, qui avaient leurs habitudes et leurs routines.

Le Musée Napoléon III eut les premières semaines un immense succès de curiosité, mais cela ne tarda pas à se ralentir, car on ne crée pas en un jour un mouvement régulier de travailleurs et de visiteurs. Il avait des ennemis acharnés qui ne contribuèrent pas peu à en détourner le public. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les polémiques passionnées qui s'engagèrent à ce propos entre le surintendant des Beaux-Arts, M. de Nieuwerkerke, appuyé par les conservateurs du Louvre, et les promoteurs de l'achat. Celui-ci avait été préparé et conclu à Rome, par les soins de MM. Léon Renier et Sébastien Cornu, à l'instigation de Mme Cornu, sœur de lait et camarade d'enfance de l'empereur, femme aussi instruite et distinguée d'esprit que désintéressée. Ce fut proprement la lutte de Mme Cornu et de la princesse Mathilde. Celle-ci soutenait avec passion M. de Nieuwerkerke. La princesse l'emporta.

L'affaire prenait des proportions telles que le gouvernement crut devoir trancher la discussion en ordonnant la réunion du Musée Napoléon III au Louvre pour en compléter les collections, les objets reconnus inutiles au Louvre restant « à la disposition du Ministre d'État pour être concédés soit à des établissements de l'État, soit aux Musées départementaux ». Le décret impérial était daté de Vichy, le 11 juillet 1862. L'empereur, en se rangeant du côté des plus forts, pensait étouffer des discussions inquiétantes : c'était jeter de l'huile sur des charbons. Trois jours avant le décret de Vichy, Saglio avait tenté de

1. *Débats* du 1er mai.

prévenir l'irréparable décision dans un article imprimé aux *Débats* (8 juillet) : « Que l'on veuille bien consulter, dit-il, avant de prendre une mesure décisive, les intérêts de la science, de l'art et de l'industrie, et l'on ne détruira pas, car c'est le détruire, au moment où l'on s'efforce ailleurs d'en créer à grands frais de semblables, ce beau musée ouvert depuis deux mois seulement à tous les travailleurs sous le nom de Musée Napoléon III. » Le décret de Vichy eut son effet, et le lendemain, 12 juillet, Charles Clément remettait au Louvre le Musée Napoléon III (Sébastien Cornu avait depuis peu démissionné). Le même jour, une note officielle du *Moniteur* répondait à l'article de M. Saglio. Une réplique d'une extrême violence suivit dans l'*Indépendance belge*. L'auteur médisait de la sécurité du Louvre, de la commission de démembrement nommée par le Ministre, et proposait le transfert des collections Campana dans les salles de l'ancien Musée Dupuytren. Au ton que prenait la polémique, on devine que Saglio n'y avait plus aucune part. Le comte de Nieuwerkerke se chargea de réfuter l'*Indépendance belge*. Entre les deux, Vitet, membre de l'Académie française, donnait la note juste dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre, approuvant la décision de l'empereur. Entre temps, ce dernier avait accordé de surseoir de trois mois à la fermeture du Musée, et prescrit que le travail de la commission ministérielle serait contrôlé par une délégation des membres de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie des inscriptions : de telles garanties nous paraîtraient aujourd'hui fort rassurantes. Il n'en était pas de même alors.

On sait ce qui suivit : les travaux des diverses commissions, l'entrée au Louvre d'une grande partie des collections Campana, la distribution du reste faite, en plusieurs fois, aux musées de province, de telle façon que le Louvre ne s'est pas enrichi autant qu'il aurait pu, et que, faute de pièces authentiques, il serait impossible de reconstituer

aujourd'hui ce qui fut pendant cinq mois de l'année 1862 le Musée Napoléon III.

Dans un judicieux article, Vitet avait écrit ces mots qui durent paraître à Saglio la plus agréable prophétie : « C'est le projet de musée séparé qui les avait créés conservateurs ; ils le seront désormais non plus de fait, presque de droit. » Mais l'Administration des Musées victorieuse ne sut pas se montrer magnanime envers les vaincus, en sorte qu'à peine entré dans la carrière qui avait toutes ses préférences, Edmond Saglio se trouva de nouveau lancé dans la vie incertaine, portant au cœur comme les regrets d'un paradis perdu. Il se réfugia dans le bonheur inaltérable de son foyer, le calme de l'étude, et se consacra plus entièrement à la revue familiale, le *Magasin pittoresque*, à laquelle il se fit un devoir de collaborer jusqu'au décès de M. Charton. Il s'est dépeint lui-même quand il a écrit de Darcel : « il n'avait aucune âpreté dans le caractère et il n'en mit jamais dans son langage [1]. »

Ne pouvant réaliser envers et contre tous les espérances qu'il fondait sur le Musée Napoléon III pour l'avenir de l'art et des industries d'art dans notre pays, Saglio ne tardait pas à s'éprendre d'un projet tout aussi vaste, quoique dans un ordre d'idées un peu différent. Avec sa haute stature et son grand air calme, sa « douce obstination », comme on a dit, il semblait prédestiné pour des labeurs presque indéfinis.

Vers 1865, nous le trouvons en rapport avec un antiquaire en renom, le Dr Charles Daremberg, et de l'échange de vues entre eux devait naître le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Ce grand ouvrage a été pendant plus de cinquante ans la pensée centrale de la vie de M. Saglio et l'aboutissant de tous ses travaux, comme il fait le plus grand honneur à sa mémoire et à l'érudition française.

1. *Gazette des Beaux-Arts*, X, p. 156.

La Providence, qui me destinait à succéder à notre éminent confrère, ne m'avait pas orienté vers les mêmes études que lui. En présence de son œuvre grandiose, je dois me récuser comme juge; vous me permettrez cependant d'en parler avec quelque détail et de vous dire simplement mon admiration.

Notre confrère M. Edmond Pottier a raconté avec précision les origines du *Dictionnaire*. Au cours de ses érudites recherches sur l'histoire de la médecine, le Dr Daremberg avait été frappé qu'il n'y eût pas dans notre langue de répertoire commode à consulter sur la vie antique, alors que l'Allemagne avait deux grandes Encyclopédies et l'Angleterre le *Dictionary* de W. Smith. Il résolut de combler cette lacune et engagea avec la librairie Hachette des pourparlers à ce sujet dès 1855. Le traité conclu au mois de janvier 1857 renferme son projet très détaillé : « Le *Dictionnaire des antiquités* comprendra, en un seul volume grand in-8 à deux colonnes, les antiquités grecques, latines, juives, orientales, chrétiennes et barbares. »

M. Daremberg se mit en devoir d'exécuter son programme, comme en témoignent les papiers laissés par M. Saglio. Il recruta des collaborateurs, et la rédaction se trouva prête dans son ensemble en 1865. Le Dr Daremberg, tout absorbé par ses autres travaux, hésita à entreprendre la révision de tout le manuscrit et fut heureux de trouver à s'en décharger sur Edmond Saglio. C'était à la fois pour lui et pour le *Dictionnaire* une excellente fortune : le hasard fit bien les choses.

Très habitué au maniement des livres, des encyclopédies en particulier, Saglio en saisissait en un clin d'œil les lacunes; il savait, pour ne l'avoir pas toujours trouvé, ce qu'on doit exiger d'un dictionnaire scientifique : l'information rapide, sûre, complète. Il avait émis quelques-unes de ses idées dans des articles de bibliographie, notamment à propos du *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*

par Anthony Rich[1] et du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* par l'abbé Martigny[2]. On ne pouvait se contenter d'une honnête compilation : il fallait faire une œuvre de science, un manuel en progrès sur tout ce qui existait déjà en Europe, auquel les auteurs les plus qualifiés pour traiter chaque sujet apporteraient l'appoint de leurs recherches personnelles.

L'illustration serait jointe aux articles, non seulement pour les agrémenter, mais pour leur servir de complément et d'un indispensable et lumineux commentaire ; elle fixerait l'attention, suppléerait à l'absence des objets décrits. Daremberg avait prévu l'illustration avec 400 figures seulement ; Saglio en porta d'abord le nombre approximatif à 3.000, mais ce chiffre a plus que doublé.

Pour assurer au Dictionnaire l'unité de direction, il était nécessaire d'en restreindre le sujet. C'est pourquoi Saglio fit consentir le Dr Daremberg à laisser de côté les antiquités juives, orientales, barbares et chrétiennes, dont l'ensemble formait une matière impossible à embrasser dans un seul ouvrage si l'on voulait être complet, sans compter que l'Orient ancien et les mœurs barbares étaient peu connus. « Il faut bien dire, écrit encore notre confrère M. Pottier, que réduit aux seules antiquités de la Grèce, de l'Étrurie et de Rome, ce grand répertoire comprend encore la matière de plusieurs dictionnaires : institutions politiques, religion et cultes, droit, beaux-arts, armée et marine, vie privée, chacune de ces sections pourrait aisément fournir un gros volume séparé[3]. »

Le programme ainsi arrêté, avec l'agrément de l'éditeur, les auteurs furent invités à refondre leurs articles primitifs pour le nouvel ouvrage, et l'on travailla avec une telle célérité que dès 1869 les premiers feuillets de la copie étaient

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1860, t. VI, p. 349-357.
2. *Journal des Débats*, 17 août 1865.
3. *Notice*, p. 6.

remis à l'imprimeur. « Après quinze ans de tâtonnements et d'efforts, le Dictionnaire allait enfin voir le jour ; mais la guerre de 1870 survint et tout fut de nouveau arrêté[1]. » Après la chute de l'Empire, M. Saglio fut quelque temps secrétaire de son beau-père à la préfecture de Seine-et-Oise ; il le suivit encore à Bordeaux, où l'envoyait siéger le département de l'Yonne. Aussitôt que possible, Daremberg et Saglio se remirent à la besogne interrompue. Au mois d'avril 1872, ils passaient avec la maison Hachette un nouveau traité, aux termes duquel le Dictionnaire devait comprendre 2 volumes in-4 de 1.600 pages chacun, avec 3.000 illustrations. Depuis lors, sans que de nouveaux accords fussent reconnus nécessaires, ce cadre a été doublé, à la grande satisfaction de tout le monde. Le traité de 1872 assurait à M. Saglio, en cas de décès de Daremberg, la direction de l'entreprise. Il dut l'assumer dans le courant de la même année, M. Daremberg étant mort avant même l'apparition du premier fascicule. M. Saglio en écrivit la préface, qui est un modèle de modestie ; il se considère comme l'élève respectueux du directeur disparu, et c'est par sa volonté que le nom du Dr Daremberg restera inscrit jusqu'à l'achèvement du Dictionnaire comme auteur, tandis qu'en réalité cette inscription n'a que la signification d'un hommage rendu à sa mémoire par l'auteur réel, trop heureux de trouver ce procédé pour s'effacer aux yeux de ses contemporains. Je goûte fort ce que dit la préface sur la bibliographie, encore qu'il ne m'ait pas toujours été possible de m'y conformer moi-même, dans mes *Répertoires*, où les articles ne se présentaient pas sous forme de sujets traités. Je pense aussi que, dans les citations d'ouvrages, il est préférable d'abréger les titres jusqu'à la limite où ils restent intelligibles, plutôt que de recourir aux formules *loco*, *opere citato*, etc., qui ont pour moindre inconvénient de rendre l'usage d'un livre d'érudition fastidieux, quand ils

1. *Notice*, p. 6.

n'ont pas occasionné des méprises à l'auteur et des déceptions au lecteur. En dépit de tous ses efforts pour amener l'ouvrage à sa perfection, Saglio appréhende le premier contact avec le public : « Au moment où un livre paraît, dit-il en terminant, un auteur consciencieux ressent plus vivement les difficultés de l'œuvre qu'il a entreprise et en voit mieux les imperfections. Celle-ci doit subir à son tour les critiques : nous les appelons ; qu'on veuille bien nous les adresser dans le même esprit qui nous a constamment dirigé, c'est-à-dire avec un sincère désir d'être utile, de servir la science, de dissiper s'il est possible quelques erreurs, de jeter un peu de lumière sur ce qui reste obscur dans la connaissance que nous avons de la vie des anciens. »

On a signalé deux périodes dans la publication de son grand ouvrage. Dans la première, de 1873 à 1884, Saglio, seul directeur, souvent en peine pour trouver des spécialistes aptes à traiter ses articles, dut se charger d'une partie notable de la rédaction (un seul volume contient plus de 300 articles de lui), sans compter la mise au point du reste. Les livraisons se succédaient à de longs intervalles, et Saglio dut bien des fois considérer avec une morne langueur ce lent acheminement de l'alphabet, dont il n'entrevoyait pas le terme. Il dut se sentir comme écrasé par l'énormité de son entreprise.

A partir de l'année 1884, le Dictionnaire connut de meilleurs jours. M. Saglio eut la bonne fortune de s'associer comme co-directeur notre confrère M. Edmond Pottier, un savant de la jeune école, qui prit une part active à la direction, en même temps qu'il assurait au Dictionnaire le concours de nombreux collaborateurs. A côté de M. Saglio, un autre maître s'était formé : c'était son gendre M. Lafaye, dont la collaboration a sans cesse pris une importance plus grande, jusqu'au moment où il devait remplacer M. Saglio à son décès.

Je ne vous apprendrai rien, mes chers confrères, sur la

méthode de travail de mon prédécesseur. Il avait su organiser à merveille une vie de travail, pour en consacrer tous les instants au service de la science, et ne pas laisser perdre une parcelle de ce que pouvait lui apprendre ce labeur ininterrompu. MM. Pottier et Salomon Reinach nous ont dit, et d'excellente manière, avec quelle infatigable persévérance M. Saglio a lu un nombre inimaginable de livres et de revues. Il suffit de parcourir la bibliographie de ses articles pour se convaincre qu'il était familier avec toutes les bonnes époques de l'érudition, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Un grand nombre de livres lui passaient chaque semaine entre les mains, et, jusque dans cette salle des séances, il faisait chaque jour ample moisson de petits morceaux de papier de toute nature, garnis de son écriture grêle et limpide, sur lesquels il avait fixé l'idée conçue, le renseignement lu, le croquis du dessin entrevu, avec de sûres références. Et le soir, ce qu'il avait glané dans la journée allait prendre place en bon ordre dans ses cartons et grossir la masse des notes patiemment accumulées. La note soulage la mémoire, elle est plus fidèle, elle conserve les contours précis des idées et évite toute déperdition de travail. Combien de livres ne nous passent qu'une fois entre les mains ! Que de choses on peut trouver dans un bon livre bien lu ! A la lecture de ses articles, on se rend compte qu'il avait scruté au microscope tous les textes anciens, qu'il en avait extrait une à une, avec une merveilleuse sagacité, toutes les données sur la vie antique.

Il se chargeait de tous les articles ingrats, dont personne ne voulait, de ceux qui se rapportaient aux objets usuels les plus communs, les moins définis, à des termes abstraits à l'origine, qui avaient pris dans la suite une signification spéciale, peu connue ou imprécise : personnifications, jeux, usages, institutions, termes vagues, par exemple : « deliciae, acroama, admissio, adjutor », etc. Il traitait les questions épineuses de la toilette, des vêtements, des étoffes,

des objets les plus vulgaires. Son article sur les aiguilles est une merveille de description minutieuse. Enfin il est impossible de savoir la part exacte qui lui revient dans l'œuvre totale ; il transformait, complétait la plupart des articles, les mettait en un meilleur langage, et lorsque l'auteur supposé le priait d'y apposer sa signature, il répondait qu'il ne fallait pas lui savoir gré de ces améliorations : c'était sa besogne de directeur.

A part l'article « caelatura », on trouve rarement des traités de quelque étendue dans le Dictionnaire sous le nom de son directeur, mais ses articles sont parmi les plus condensés, les mieux composés, et toujours d'une lumineuse clarté. Il devait attendre, pour écrire, comme on l'a dit de La Bruyère, que la goutte de lumière se détachât d'elle-même au bout de sa plume.

Comme directeur, Saglio apportait la plus grande attention à sauvegarder les limites prescrites à chaque article, et à ne pas laisser le cadre incomplet. Il a écrit une quantité d'articulets de liaison, en quatre ou cinq lignes, avec des renvois aux articles plus importants. Ils sont signés de ses seules initiales. Ses notes lui permettaient au besoin de combler à tout instant une lacune.

Mais le chef-d'œuvre de Saglio a été la partie figurée de son Dictionnaire. Du rôle secondaire, surtout d'agrément, qu'on lui assignait d'ordinaire, il la fait passer au premier rang. Non seulement elle donne aux preuves écrites le relief et la vie, mais elle forme elle-même une catégorie de documents, et souvent de documents révélateurs, décisifs, parmi lesquels un auteur ne se pardonnerait pas de lacune essentielle. « S'il y a quelque article difficile... sur la technique ou sur les usages de la vie antique, c'est M. Saglio qui s'en charge et qui trouve la figure qui explique le mot », avait dit M. Heuzey. Ainsi comprise, l'illustration du Dictionnaire est une œuvre de science. Elle est excellente encore parce qu'elle est uniforme.

Dans le choix de ses collaborateurs, Saglio montra immédiatement qu'il avait le culte de la science exacte et complète. Si dans les débuts on rencontre maint article insuffisant, c'est qu'il y avait une pénurie inconcevable d'érudits sur les choses antiques. Le directeur poussait à ce point le scrupule du bien faire que plusieurs articles portent la signature de deux ou même trois auteurs. Fréquemment le directeur ajoutait sous son nom un complément sur la partie figurée du sujet. Même dans les débuts, il nous serait aisé de glaner çà et là de vrais petits chefs-d'œuvre ; mais nous ne saurons jamais toutes les tribulations, les déceptions et le travail accablant que Saglio dut alors supporter. Et l'œuvre marchait avec une désespérante lenteur; il n'était que temps de grouper des énergies nouvelles.

C'est aussi dans le dessein de prendre contact avec les jeunes savants que Saglio fit en 1874 un premier voyage à Rome. Vous imaginez sans peine, mes chers confrères, quel profond émoi dut s'emparer de son âme en apercevant pour la première fois la terre de ses aïeux, et quelle joyeuse espérance le portait à travers les plaines où vécurent les Étrusques jusqu'à la ville glorieuse dont il avait la pensée toute pleine ! Rome conserve une si impressionnante grandeur ! Il la trouva si belle qu'il y revint souvent ; il visita les musées et les antiquités de l'Italie entière ; il en rapporta maints dessins d'objets d'art.

Saglio ne ménageait pas les encouragements à ses collaborateurs. Membre de l'Académie depuis 1887, il faisait régulièrement à ses confrères l'hommage des livraisons du Dictionnaire, et c'était chaque fois (deux par an à peu près) une occasion de prouver sa grande modestie. Avec quelle satisfaction visible il parle de tous ceux qui l'ont secondé, citant des noms quelquefois, s'excusant de ne pouvoir louer chacun comme il le mériterait ! Pour Saglio, alors, c'était la récompense, c'était la moisson après un dur labeur. Tout à la joie de signaler le mérite d'autrui, il s'ou-

bliait totalement lui-même et il voyait sans surprise citer partout le grand Dictionnaire de Daremberg, ou remerciait d'un sourire ceux qui le félicitaient de collaborer à son œuvre.

Ces heures de joie étaient rares, et que chèrement achetées! A son métier de directeur, qui tenait à la fois du professeur et du prote, venaient s'ajouter mille difficultés. La répartition des articles faite, il restait sur les dents jusqu'à ce que l'imprimeur lui apportât les épreuves. Il devait s'armer de patience avec les retardataires incorrigibles (les Parisiens, sollicités par tant de choses, sont, paraît-il, les plus coupables). Saglio, avec une douceur jamais lassée, a écrit des milliers de lettres pour rappeler les promesses oubliées, faire ressortir les inconvénients de ces retards qui paralysaient l'œuvre entière : vainement quelquefois. Il se trouvait parfois dans la pénible nécessité de retirer un article à celui qui l'avait accepté et de chercher un nouvel auteur ; il y fallait beaucoup de diplomatie.

Dès ses premières livraisons, le Dictionnaire de Saglio trouva auprès des revues d'histoire et d'archéologie l'accueil qu'il méritait. La *Bibliothèque de l'École des Chartes* s'excusait par la plume de R. L. de sortir de son domaine habituel pour parler de ce livre vraiment extraordinaire, qui s'annonçait comme le plus complet et le meilleur publié non seulement en France, mais en Europe[1]. Il était le bienvenu partout où les lettres et les arts sont en honneur, aussi bien dans le cabinet de l'amateur de beaux livres bien illustrés, de l'amateur d'antiquités désireux de se former le goût, que sur le bureau de tous ceux que charment encore les vers d'Horace et les récits de Tite-Live. A l'Académie, Léon Renier le signala neuf fois à votre bienveillante attention. Au dixième fascicule, ce fut au tour de notre confrère M. Heuzey à vous en dire tous les mérites : « Le mot dic-

1. Tome XXXV, 1874, p. 583-585.

tionnaire, dit M. Heuzey, est trop modeste pour désigner l'œuvre considérable publiée par la librairie Hachette : l'habile et savante direction de M. Saglio lui a donné le caractère d'un *thesaurus*, d'une véritable encyclopédie de l'antiquité figurée. » A ses yeux, l'illustration en constitue « le principal travail de création et de découverte » ; or elle est tout entière l'œuvre de M. Saglio « qui connaît, on peut le dire, mieux que personne l'antiquité figurée »[1]. L'Académie se devait à elle-même d'honorer un érudit aussi méritant, et elle n'y manqua pas. En 1885, Saglio se portait comme candidat au fauteuil de M. Baudry ; il ne fut pas élu, mais deux ans plus tard, le 25 mars 1887, il était appelé par 31 suffrages à succéder parmi vous à M. Alexandre Germain, savant professeur et historien de Montpellier, qui n'avait fait que passer parmi vous.

La même année, Saglio avait fait paraître dans la *Gazette archéologique* et éditer à part son mémoire sur Polyphème. Il étudie toutes les phases des représentations artistiques du géant, auxquelles il en joint une inédite, par lui remarquée sur un vase de la collection Campana. C'est un travail de maturité, et qui témoigne du culte que l'auteur avait gardé pour la forme littéraire au cours de ses vastes travaux, en même temps qu'il nous fournit des preuves de son goût affiné et de la sûreté de ses déductions. Les lecteurs du *Dictionnaire* n'auront pas manqué de l'ajouter à la bibliographie de l'article *Cyclopes*.

Ce qu'a été M. Saglio comme confrère, MM. Omont, Héron de Villefosse, Edmond Pottier et Salomon Reinach l'ont déjà dit avec une autorité indiscutée. Pour moi, je ne connais rien de si éloquent que l'unanimité des regrets qu'il a laissés parmi vous. Il a pris une part très active à vos travaux, grâce à son vaste savoir ; vous avez toujours témoigné une entière confiance en ses lumières, comme le

1. *Académie des inscriptions, Comptes rendus*, 1886, p. 327-328.

prouvent la multitude de ses rapports sur des questions délicates et très variées, et l'adhésion que vous avez toujours donnée à ses conclusions.

Les publications de l'Institut lui doivent seulement, si je ne me trompe, un mémoire, très original et très hardi, « sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie »[1].

M. Saglio a déployé la même activité et rendu les mêmes services à la Société des Antiquaires de France, à laquelle il appartenait depuis 1875 comme membre résidant ; il en fut élu président en 1888, et membre honoraire en 1900. Il avait été nommé membre résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques seulement en 1897 et il est resté vice-président de la section d'archéologie depuis 1898. Il était très assidu aux séances de la Société et du Comité, se mêlait très activement aux discussions, faisait partie de commissions, etc., et c'était pour ces groupements un bonheur de le posséder. Dans son esprit calme et méthodique, les préoccupations multiples ne se contrariaient ni ne se heurtaient ; l'unité de sa vie n'en était pas entamée le moins du monde, car chez lui la fonction favorisait l'étude et l'étude servait la fonction. Il était avant tout l'homme du Dictionnaire, ce qui ne doit pas nous faire oublier qu'il était en même temps l'un des fonctionnaires principaux de notre Administration des beaux-arts. Pour ne pas compliquer inutilement le plan de cette notice, j'ai tardé à vous rappeler comment, de longues années après la dislocation du Musée Napoléon III, Saglio avait vu se renouer sa carrière administrative.

La troisième République avait enfin remis Saglio dans sa voie et lui avait rendu justice. Il nous raconte qu'au mois d'avril 1871, Jules Simon l'envoya aux Gobelins pour y remettre l'ordre après les incendies de la Commune. « J'y

1. *Académie des inscriptions, Comptes rendus*, 1890, p. 263-271.

restai sept mois, raconte Saglio lui-même, sous l'autorité nominale du vénérable M. Chevreul, qui gardait, confiné dans son laboratoire des teintures, le titre d'administrateur provisoire »[1]. Au mois de novembre suivant arrivait aux Gobelins avec le titre d'administrateur M. Alfred Darcel, auquel Saglio allait succéder au Louvre en qualité de conservateur adjoint de la sculpture moderne et des objets d'art du Moyen âge et de la Renaissance. Ce département important passa tout entier sous sa direction en 1879, et il le conserva jusqu'en 1893, date à laquelle il était nommé directeur du Musée de Cluny. Quelque honorable que fût pour lui cette dernière nomination, Saglio eut la tentation de la décliner, tant il en redoutait les responsabilités, compliquées par des questions d'ordre pratique qu'il se jugeait peu apte à résoudre. C'était défiance excessive de soi. Les difficultés redoutées ne se présentèrent pas; il trouva parmi le personnel du Musée, conquis par sa bienveillance et son égalité d'humeur, un concours empressé et déférent. Il finit même par se trouver tout à fait à son aise dans ce joli hôtel, d'une architecture si personnelle, et qui, malgré le voisinage du boulevard Saint-Germain, garde encore un air recueilli derrière ses grilles et son jardin, fier de ses antiques thermes.

Si au Louvre, à Cluny, le passage de M. Saglio n'a été marqué par aucun travail exceptionnel, c'est que là, comme partout, il restait l'homme du Dictionnaire, qu'il lisait des livres et des revues sans trêve ni fin. Mais il remplit loyalement et consciencieusement son devoir; il se montra envers tous très accueillant et serviable; à défaut d'installation, il ouvrait son cabinet aux travailleurs désireux d'étudier ou de copier des objets précieux. C'est encore servir un musée que de le faire aimer.

La situation de Saglio, au Musée de Cluny, avait été

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1893, 3e série, t. III, p. 158.

menacée en 1898 ; mais, après explications échangées avec le ministre, il avait obtenu de la conserver jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans, en vertu du privilège qui permet aux membres de l'Institut de garder jusqu'à ce terme les fonctions qu'ils remplissent dans l'enseignement supérieur. Ce fut donc en 1903 qu'il prit une retraite bien gagnée. Alors, toujours actif, il se retira dans la paisible rue de Sèvres où il a passé les huit dernières années de sa vie. Il s'y était attendu, préparé, et il n'y eut pas à la fin de sa carrière une rupture brusque, capable d'ébranler si fort un vieillard.

Pendant que Saglio était conservateur au Musée du Louvre, il fit pour le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts deux voyages d'études en Allemagne et en Autriche, relatés dans deux remarquables rapports « sur l'organisation des musées en Allemagne » et « sur l'enseignement en Autriche des arts appliqués à l'industrie » ; ils sont un témoignage de plus de la parfaite unité de sa vie et de la persistance jusqu'à un âge avancé des idées qu'il avait conçues ou adoptées dans sa jeunesse. Nous savons l'importance qu'il attachait à l'association de l'art à l'industrie en France pour conserver à notre pays une supériorité jadis incontestée.

Avec quelle attention au cours de ses voyages dont nous parlons voulut-il se rendre compte des tentatives de nos voisins et de leurs résultats ! A vrai dire, les conclusions de ses rapports sont quelque peu décevantes, mais son rôle à lui était de voir, de nous renseigner, et il l'a fait avec une éloquence particulière.

Quand M. Saglio fut déchargé de ses fonctions de directeur de musée, qui, à la longue, avaient dû prendre pour lui l'aspect de douces habitudes, il lui restait encore assez de préoccupations familières pour combler insensiblement le vide qui venait de se faire dans la vie. Il prenait une large part aux travaux du Comité des travaux historiques.

Le *Dictionnaire des Antiquités*, surtout, absorbait presque tous ses instants. Il y travaillait depuis quarante ans; il y en avait trente que l'impression était commencée. Après avoir paru à un seul fascicule par an à peu près pendant treize ans, il avait doublé l'allure depuis l'année 1895, et un fascicule sortait des mains de l'éditeur à chaque semestre. Mais qu'il se hâte avec lenteur! A cette œuvre, Saglio est enchaîné pour le reste de ses jours : il y a quelque chose de très grand dans cette servitude volontaire envers la science, un sacrifice presque surhumain. Cependant, lorsqu'il put se douter qu'il n'en verrait pas la fin, sa sérénité d'âme en fut presque altérée, nous assure notre confrère M. Pottier. Il dut se dire que la fortune n'aime pas les vieillards. S'il a emporté un regret dans la tombe, n'est-ce pas celui de n'avoir point vu sur sa table le dernier fascicule du Dictionnaire, et de n'avoir pu vous en apporter le suprême et fier hommage?

A ce regret, je crois qu'il faut en ajouter un autre non moins vif : celui de n'avoir point vu la Grèce. Il la connaissait mieux que quiconque, ses articles l'attestent; il se l'était imaginée avec la précision de ceux qui en reviennent, et je pense qu'il en avait parlé souvent et longuement avec François Lenormant, qui l'avait comprise comme un savant et goûtée comme un poète. Ah! lorsque notre regretté confrère visitait en Sicile ou le long de l'Adriatique les ruines des anciennes colonies grecques, que la tentation dut être forte pour lui de franchir les quelques lieues de plaines bleues qui séparent les deux péninsules! Il n'y céda pas et s'en dédommagea par des voyages plus fréquents en Italie.

Avec les ans, la haute taille du savant s'était infléchie, comme par l'habitude d'être sans cesse penché sur quelque étude minutieuse, mais il ne diminuait en rien ses longues veilles ni son assiduité aux séances. Le 8 mai 1911, il faisait au Comité un dernier rapport sur des vases de

bronze trouvés à Nontron. Le 12, il présentait à l'Académie le 45ᵉ fascicule de son « Dictionnaire ». Ce qu'il vous dit alors ressemble à l'expression de dernières volontés. Il se montre préoccupé de n'oublier personne parmi ceux qui l'ont aidé : ses confrères de l'Académie, les professeurs de nos Universités, des savants français et étrangers. Ceux qu'il ne peut nommer, il se réserve de les louer comme il convient en une occasion semblable et prochaine. Mais il tient à dire combien il se félicite de voir prendre place à côté de leurs maîtres de jeunes savants sortis de nos grandes écoles. Ce spectacle le rassure, au moment peut-être où il a des pressentiments sur sa fin, et il n'est plus inquiet sur l'avenir de la science :

A l'horizon déjà montent d'autres étoiles.

L'occasion espérée pour remercier ses collaborateurs, Saglio ne devait pas l'atteindre ; quelques mois après, le 7 décembre, la mort venait doucement inviter au repos ce travailleur acharné.

Par une disposition bien conforme à son caractère, il a voulu que ses funérailles fussent d'une grande simplicité, et une dernière fois il a traversé sans bruit, pour le suprême voyage, les rues où il passait d'un air modeste, affable et toujours pensif. Mais il emportait l'estime, le respect et les regrets du monde savant tout entier, auquel la presse des deux mondes a fait écho. Car s'il est resté muet sur lui-même, ses œuvres parlent pour lui.

Je ne sais au juste quelles ont été ses croyances, mais par maints passages de ses écrits, il est clair que la morale de l'Évangile avait toutes ses préférences, qu'il avait un esprit ferme sur les grands principes de la vie, une âme respectueuse devant le mystère et naturellement religieuse. Nous gardons l'espérance qu'il aura été bien accueilli par

Dieu, ayant travaillé sans cesse comme un bon ouvrier de la science et du bien :

> Je n'ai pas refusé ma tâche sur la terre.
> Mon sillon ? Le voilà. Ma gerbe ? La voici.

a-t-il pu dire au grand Juge.

Il lègue aux siens l'héritage d'une mémoire justement honorée, à tout le monde lettré le profit de son immense labeur. C'est pour nous un devoir de recueillir, dans ses écrits épars et dans les souvenirs de ceux qui l'ont vu de près, tout ce qui peut faire connaître sous son vrai jour cette vie que l'on peut résumer en trois mots : science, conscience et modestie.

LISTE ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE M. EDMOND SAGLIO

1873 (1877)-1911. — *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines d'après les textes et les monuments, contenant l'explication des termes qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, au costume, au mobilier, à la guerre, à la marine, aux métiers, aux monnaies, poids et mesures, etc., etc., et en général à la vie publique et privée des anciens*, ouvrage rédigé (ouvrage fondé par Ch. Daremberg et rédigé) par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio (de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio, avec le concours de M. Ed. Pottier; — de MM. Ch. Daremberg, Edm. Saglio et Edm. Pottier; — de Edmond Saglio, avec le concours de E. Pottier, avec 3.000 (plus de 6.000); — et orné de plus de 6.000 (7.000); — ouvrage orné de plus de 7.000) figures d'après l'antique, dessinées par P. Sellier; Paris, in-4°. — 1873-1911, 45 fasc. en 4 volumes ou 8 parties et 2 livraisons du tome V.

Cf. *Réponse à un libellé intitulé : « L'article cælatura du Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, signé par M. E. Saglio »*, Paris, Hachette, 1879, 16 pages.

Gazette des Beaux-Arts, courrier européen de l'art et de la curiosité. Rédacteur en chef : M. Charles Blanc, ancien directeur des Beaux-Arts.

Tome premier, 1859 (Paris, impr. J. Claye, rue Saint-Benoît), in-4° :

P. 98-102. — De nos relations avec l'art allemand.

P. 344-351. — Le sculpteur Hubac (illustré).

Tome deuxième, 1859 :

P. 189-190. — *Essai sur les fresques de Raphaël au Vatican*, par F. A. Gruyer, 1re partie : Chambres; 2e partie : Loges. — 2 vol. in-8°, Paris, Ve J. Renouard, 1859 (compte rendu).

Tome troisième, 1859 :

P. 116-117. — Notice sur la grande et petite Galerie du Louvre, par Adolphe Berty (extrait de la *Renaissance monumentale en France*); Paris, impr. de J. Claye (compte rendu).

Tome cinquième, 1860 :

P. 106-113. — Les illustrations du *Voyage aux Pyrénées* de H. Taine, par Gustave Doré (illustré).

P. 373-374. — Livres d'art : *Die altchristlichen Kirchen nach den Baudenkmalen und älteren Beschreibungen*... Églises chrétiennes restituées d'après les monuments et d'après les descriptions les plus anciennes. — Influence exercée par le style de ces édifices sur l'architecture des époques suivantes, par le Dr Hübsch ; Carlsruhe, 1858-1859 (compte rendu).

Tome sixième, 1869 :

P. 349-357. — *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Anthony Rich (illustré).

Tome septième, 1860 :

P. 46-52. — Exposition de tableaux modernes dans la Galerie Goupil.

Tome huitième, 1860 :

P. 251. — *Bilderatlas zur Weltgeschichte, nach Kunstwerken alter und neuer Zeit.* Recueil de figures pour l'histoire universelle, d'après les monuments de l'art ancien et moderne ; dessins de Louis Weisser, avec un texte explicatif par le Dr Henri Merz ; 2e édition, Stuttgart (*signé :* E. S.).

Tome onzième, 1861 :

P. 362-366. — Les dessins de l'*Enfer* du Dante par M. Gustave Doré (illustré).

Tome dix-septième, 1864 :

P. 105-126, 243-262. — Hippolyte Flandrin.

XXXVe année, IIIe période, tome dixième, 1893 :

P. 155-159. — Alfred Darcel (avec portrait).

Journal des Débats politiques et littéraires.

1861, 22 juillet. — Exposition d'objets d'art et d'antiquités à Rouen.
— 8 sept. — Concours pour le grand prix de Sculpture.
— 14 — — Concours pour le prix du Paysage historique.
— 21 — — Concours pour le grand prix d'Architecture.
— 28 — — Concours pour le grand prix de Peinture d'histoire.
— 13 oct. — Exposition des grands prix et des envois des pensionnaires de Rome.
1862, 12 janv. — Le Musée Campana.

1862, 1er mai. — Ouverture du Musée Napoléon III.

— 8 juillet. — (Sans titre : au sujet du projet de transfert des collections Campana au Louvre.)

1863, 1er janv. — (Sans titre : projet d'exposition de peintures, rue de l'Ouest.)

1865, 17 mai. — (Sur le *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* par M. l'abbé Martigny.)

1866, 31 août. — *Espagne et Beaux-Arts*, Mélanges par Louis Viardot, Hachette, 1866.

1868, 29 fév. — (Sur l'ouvrage : *La Seine-Inférieure historique et archéologique* par l'abbé Cochet.)

Le Magasin pittoresque.

(M. Ed. Saglio a collaboré à cette revue environ de 1860 à 1890; aucun article n'est signé jusqu'à l'année 1883.)

51e année, série II, t. I, 1883 :

P. 49-50. — Le monument de Philopappus à Athènes (*non signé*).

P. 99-100. — La Caliga (en note : E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*).

P. 103-104. — Renaud de Châtillon, ses aventures.

P. 105-110. — André del Sarto et sa femme Lucrezia del Fede.

P. 184. — Vase antique en argent doublé de verre.

P. 203-209. — Le Chameau dans l'antiquité.

P. 327-328. — Colombiers antiques.

P. 391-392. — Un vase romain émaillé.

52e année, série II, t. II, 1884 :

P. 167-168. — Les Tornabuoni.

P. 192-194. — Tombeaux romains.

P. 280 *a-b*. — Sur un petit homme d'ivoire.

P. 280 *c*-281. — Les fresques de Claude Lorrain.

P. 311. — Une miniature byzantine du xe siècle (*non signé*).

P. 388-390. — Les fresques de Giotto à l'Arena de Padoue.

53e année, série II, t. III, 1885 :

P. 12-13. — Poupées antiques.

P. 17-18. — Un dessin de Gleyre (Jeanne d'Arc écoutant ses voix).

P. 118-120. — Cachets d'oculistes romains.

P. 128-130. — Un groupe de Nicolas Poussin (la Vierge et le Christ).

P. 149. — Le siège impérial de Goslar.

P. 200-202. — Le surtout de Wenzel Jamnitzer.

P. 308-310. — Un tableau de Philostrate.

54e année, série II, t. IV, 1886 :

P. 76-78. — Le Musée de Naples, grande salle des bronzes.

P. 102-102. — Foulons romains.

P. 224. — Modèle de cadran en bois sculpté au Musée d'art et d'industrie de Hambourg.

55e année, série II, t. V, 1887 :

P. 4-6. — Ésope.

P. 140-141. — Les navires à plusieurs rangs de rames (*signé :* Ed. SAGLIO, membre de l'Institut).

P. 169-170. — Musée du Belvédère à Vienne : l'Empereur Maximilien Ier, par Rubens (*n. s.*).

P. 210-211. — Dessins de Liotard au Musée du Louvre (une note indique l'auteur).

P. 400-402. — Bernard Délicieux, l'agitateur du Languedoc, tableau par J.-P. Laurens.

56e année, série II, t. VI, 1888 :

P. 132-133. — La Victoire de Samothrace.

P. 300-301. — Drouais et Claude Michallon.

67e année, série II, t. XVII, 1899 :

P. 241-242. — La leçon de Musique, peinture de Lancret (Musée du Louvre).

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France.

1875, p. 185-186. — Observations sur un vase appelé præfericulum.

1877, p. 57-62. — Communication sur une lampe romaine représentant un cheval debout sur ses jambes de derrière, et sur un vase peint portant un singe.

— p. 149-152. — Note sur l'authenticité d'une estampe représentant la disposition des thermes.

1878, p. 226-227. – Observation sur un léopard en bronze, emblème d'enseigne romaine.

1879, p. 114. — Bague en or avec inscription.

1880, p. 88-89. — Communication sur des couteaux attribués à Marie de Médicis et à Louis XIII.

— p. 133-150. — Rapport sur des documents relatifs aux fouilles faites à Naix (Meuse) en 1833 et 1834.

1881, p. 174, 195, 248. — Observations et rapports divers.

1882, p. 342. — Communication sur des clous en fer dont la fiche est évidée.

1883, p. 217-218. — Stèle funéraire grecque provenant de Cyzique.

— p. 224-225. — Bijou en or émaillé de la fin du XVe siècle.

1885, p. 140. — Sur l'usage des chameaux dans l'armée romaine.

1887, p. 49-57. — Discours prononcé en quittant la présidence de la Compagnie.

— p. 91. — Observations sur l'article « Cybèle » dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.*

— p. 269. — Note sur les apobates et les desultores.

1889, p. 145-147. — Influence de l'art français sur l'art de la Hongrie au moyen âge.

1890, p. 261-263. — Épée de la forme dite langue de bœuf, acquise par le Louvre.

1891, p. 132-133. — Triptyque byzantin en ivoire.

1893, p. 127. — Bague en or du XIIe siècle et ivoire du VIe.

1895, p. 136-138. — Bas-relief romain représentant un convoi funèbre.

— p. 257. — Reliquaire de sainte Valère, patronne de la ville de Limoges.

1899, p. 287-288. — Des arrosoirs dans l'antiquité.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Comptes rendus des séances.

1888, p. 78. — Divers genres de pantalons en usage parmi les barbares.

— p. 258-259. — Présentation à l'Académie du 12e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.*

1890, p. 186, 305 et 322. — Le Chat domestique dans l'antiquité; (p. 322 : liste des divers monuments antiques où paraissent figurés des chats domestiques).

— p. 186-187, 263-271. — Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie.

1891, p. 400-402. — Hommage à l'Académie de l'ouvrage : *Aes rude, signatum e grave, rinvenuto alla Bruna presso Spoleto* (Milan, 1891, 8°) par M. L.-A. Milani.

1896, p. 28-29. — Présentation du *Catalogue des ivoires* du Musée du Louvre par M. Émile Molinier (Paris, 1896, 8°).

1897, p, 321-322. — Présentation du second volume de l'*Histoire générale des arts appliqués à l'industrie* par M. Émile Molinier (Paris, 1897, in-fol.).

1900, p. 680-681. — Présentation de l'ouvrage : *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle* par MM. Raymond Koechlin et J.-J. Marquet de Vasselot (Paris, 1900, in-8°).

1904, p. 420-421. — Présentation de l'ouvrage : *Études sur l'Histoire Auguste* par M. Ch. Lécrivain (Paris, 1904, in-8°).

Rapport adressé au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur l'organisation des musées en Allemagne; Paris, 1886, petit in-4° de 46 pages.

Polyphème, dans la *Gazette archéologique*, fondée par Fr. Lenormant et J. de Witte, Revue des Musées nationaux... XII[e] année (1887), p. 1-7 (tiré à part : Paris, A. Lévy, 1887, in-4° de 9 pages).

Rapport relatif à l'enseignement, en Autriche, des arts appliqués à l'industrie, adressé au Ministre de l'industrie et des beaux-arts; (Paris, petit in-4° de 26 pages).

Sur un denier d'Hostilius Saserna et sur le culte primitif de Diane en Italie, dans la *Revue Numismatique* dirigée par A. de Barthélémy, G. Schlumberger, E. Babelon; Paris, 1891, 3[e] série, t. IX, p. 7-16 (cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, 1890, p. 263-271).

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.

1897, p. CX-CXI. — Rapport sur une statue placée dans l'église de Saulges (Mayenne).

1898, p. XCVII-XCVIII. — Rapport sur des éperons trouvés à Villandraut (Gironde).

— p. XXX. — Rapport sur le contrat de mariage de Gabriel Allegrain, sculpteur.

— p. XXX. — Sur une épingle en bronze gauloise.

— p. CIX-CX. — Sur la sépulture de Hardouin de Bueil, évêque d'Angers.

1899, p. XXXV. — Rapport sur l'inventaire d'un gentilhomme campagnard à la fin du XVI[e] siècle.

— p. CVIII. — Sur un document mentionnant un orgue portatif en 1560.

— p. CXVII. — Sur un marché avec un plombier pour la couverture d'une maison à Bordeaux, en 1515.

1900, p. XXVII. — Rapport de la pierre tombale de Millon, abbé de Savigny.

— p. XXXVIII. — Sur un coffret en bois du moyen âge.

— p. XXXVIII-XXXIX. — Sur un rouet en ivoire du XVI[e] siècle.

— p. XLIV. — Sur une épée du moyen âge.

— p. XC. — Sur un pied de croix du Musée Calvet.

— p. XCIV. — Sur une montre fabriquée par Pierre Bergier.

— p. CIII-CIV. — Sur deux statues de la Vierge en bois conservées à Sens.

1902, p. XXVII-XXVIII. — Rapport sur un mémoire de M. le chanoine Urseau, relatif à une statuette de sainte Émerance.

— p. xxxv. Sur les horloges publiques dans le Sud-Est de la France.

— p. lxxxvi. Sur deux croix d'absolution.

— p. lxxxvi-lxxxviii. — Sur un émail limousin.

— p. ci-cii. — Sur une croix processionnelle de Labastide-Denat.

— p. cx-cxi. — Sur l'inventaire du palais épiscopal de Laon en 1370.

— p. cxi-cxii. — Sur les émaux du trésor de Lyon.

1903, p. xxix. — Rapport sur un reliquaire de l'église d'Annéot.

— p. xliii-xliv. — Sur une statue de la Vierge, à Voutenay.

— p. xcv-xcvi. — Sur l'inventaire après décès du chevalier Roze.

— p. cxxx. — Sur les anciennes faïences de Nantes.

1904, p. cxi. — Sur un diptyque d'ivoire à Voutenay.

— p. cxlvi-cxlvii. — Sur les reliquaires de Chalençon.

1905, p. cxxix. — Rapport sur le don d'un reliquaire par Charles VII au prieuré de Saint-Léonard de Noblac.

— p. cxlvi-cxlvii. — Sur une châsse provenant de l'abbaye de Lérins.

1906, p. lxxiv-lxxv. — Rapport sur une demande de subvention formée par le Comité d'études historiques et archéologiques de la Montagne Sainte-Geneviève à Paris.

— p. cxxxviii. — Rapport sur un bouton d'argent provenant d'un vêtement ecclésiastique et sur une plaquette du xvie siècle au Musée de Troyes.

1908, p. xxxviii-xxxix. — Sur une statuette de bois du xvie siècle.

— p. cxxvii. — Sur une statuette de plomb trouvée à Nancy.

1909, p. xxxv-xxxvi. — Rapport sur une lampe de bronze du moyen âge.

1910, p. cxi-cxii. — Rapport sur des marmites de bronze.

SÉANCE DU 23 MAI

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Collignon communique un rapport de MM. Ch. Picard et Avezou, membres de l'École française d'Athènes, sur les fouilles qu'ils ont poursuivies à Thasos en 1912. Elles ont eu d'abord pour résultat d'achever le dégagement de la Porte du *Silène au Canthare* et de la Porte de Caracalla, découvertes dans des explorations antérieures, et de mettre au jour des vestiges de maisons helléniques. Elles ont fait en outre connaître des monuments nouveaux, un héroôn funéraire datant de l'époque hellénistique, les vestiges d'un temple archaïque du VIe siècle, et un édifice très digne d'attention, une salle hypostyle en marbre, avec six colonnes doriques à la façade, qui était sans doute une salle d'assemblée. Elle offre de grandes analogies pour le plan d'ensemble, avec le Thersilion de Mégalopolis, et le nom du dédicant, qui était gravé sur l'épistyle, se restitue peut-être Thersilos.

Un des résultats essentiels de la campagne de 1912 a été de déterminer le véritable caractère de l'édifice désigné sous le nom inexact de Théorion, où Miller découvrit en 1863 les bas-reliefs célèbres appartenant au Louvre. Le pseudo-Théorion est une construction archaïque. Il faut y reconnaître en réalité un passage, qui donnait accès à un autre édifice monumental, et qui était lui-même un lieu de culte. Les bas-reliefs du Louvre étaient encastrés dans ce passage. Ces constatations ruinent définitivement les théories antérieures émises sur la destination de ces bas-reliefs [1].

M. Morel-Fatio fait don à l'Académie d'un portrait de l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut, décédé en 1875.

1. Voir un prochain cahier.

LIVRES OFFERTS

La Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg adresse à l'Académie : 1° ses *Comptes rendus* pour l'année 1908; 2° *Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*, nos 31 et 33; 3° les livraisons 38 à 46 (avec supplément) de son *Bulletin*.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« Au nom de M. de Vogüé, président de la commission du « Corpus inscriptionum semiticarum », j'ai l'honneur de présenter à l'Académie la 3e livraison du t. II du *Répertoire d'épigraphie sémitique* :

« Elle comprend presque tous les documents mis au jour depuis la publication de la livraison précédente, et une notable partie de l'arriéré. Cet arriéré — auquel on aurait dû obvier en créant le *Répertoire* quelques années plus tôt, — oblige à de longues recherches, complique la bibliographie et augmente notablement le travail du rédacteur. C'est une cause de retard : elle disparaîtra à l'apparition du tome III, qui mettra le *Répertoire* complètement à jour. Mais ce n'est pas la seule cause qui ait amené un si long intervalle entre la livraison précédente et celle-ci. Il est dû à un concours de circonstances qui, nous l'espérons, ne se renouvelleront pas. La rédaction des tables du 2e volume est fort avancée et la première livraison du tome III va être mise sous presse le mois prochain. Elle pourra paraître avant la fin de l'année, si toutefois l'Imprimerie Nationale nous apporte un concours plus actif que pour le présent fascicule et ne retient pas les épreuves *en bon à tirer* pendant cinq mois. »

M. Émile Picot a la parole pour un hommage :

« Le regretté I. Kont, récemment enlevé par une mort prématurée, avait composé, pour la conférence qu'il dirigeait à l'Université de Paris, une *Bibliographie française de la Hongrie* de 1521 à 1910. Cet ouvrage était entièrement imprimé quand M. Kont a succombé à une implacable maladie; c'est le volume que Mme Kont m'a chargé de présenter en son nom à l'Académie. On y trouvera une liste chronologique des ouvrages publiés en langue française sur la Hongrie pendant la période indiquée, liste accompagnée de notes qui en rehaussent considérablement la valeur. A cette partie bibliographique M. Kont a eu l'heureuse pensée d'ajouter un *Inventaire som-*

maire des documents manuscrits des archives et des bibliothèques publiques de France relatifs à la Hongrie. Cette seconde partie sera spécialement utile, d'autant qu'une Table alphabétique générale en facilite l'usage. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Direction générale des Musées royaux de Berlin et au nom de l'auteur, M. Theodor Wiegand, un nouveau volume des Fouilles de Milet (*Milet. Ergebnisse der Ausgrabungen und Untersuchungen seit dem Jahre* 1899, Band III, Heft 1, Berlin, Georg Reimer, 1913).

« Il est intitulé *Der Latmos* et exclusivement consacré aux ruines des monuments civils et religieux, couvents, grottes, chapelles, qui s'étaient multipliés à partir du VIIIe siècle de notre ère dans cette région montagneuse et déserte. On sait que les chrétiens avaient changé le nom ancien de la montagne : le Latmos était devenu le Latros.

« Cette région, difficile d'accès, n'avait jamais fait l'objet d'une exploration scientifique. M. Theodor Wiegand l'a entreprise, à partir de 1906, avec de nombreux collaborateurs, ingénieurs, architectes, peintres, et il en publie aujourd'hui les résultats. Sa part est, comme toujours, la plus considérable, et il s'est acquitté de sa lourde tâche avec la méthode et le soin dont il a donné tant d'exemples. Après un court chapitre consacré au mont Latmos et au golfe Latmique, il étudie : II. Les Couvents ; III. Les Fortifications et les Tours byzantines ; IV. Les Cavernes des ermites.

« Le P. Delehaye, qu'il a chargé de publier les textes hagiographiques relatifs au Latros (« Monumenta Latrensia hagiographica »), était tout désigné par ses travaux antérieurs pour composer ce recueil qui renferme des textes inédits, dont plusieurs proviennent du célèbre couvent de Patmos. On sait que le fondateur du couvent de Patmos, Christodoulos, avait longtemps vécu au Latros.

« Un des chapitres les plus intéressants — le plus nouveau sans contredit — est celui que M. Oskar Wulff a consacré aux peintures retrouvées dans les grottes du Latros et reproduites dans neuf planches en couleurs. Sans vouloir les dater trop exactement, sans s'en exagérer les mérites, M. Wulff n'hésite pas à établir un rapprochement entre les plus anciennes de ces peintures et celles des églises de Cappadoce, dont nous a entretenus le P. de Jerphanion. Il y a là une série nouvelle de monuments prébyzantins dont l'heureuse campagne de M. Theodor Wiegand a enrichi l'histoire de l'art. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Marius Ventre, une brochure intitulée : *Les ports de Carthage* (Tunis, 1913).

L'auteur de ce travail est un habitant de Carthage. Fort au courant des fouilles entreprises pour retrouver l'emplacement des anciens ports, connaissant à merveille le terrain qu'il a eu le loisir d'étudier à son aise, il propose une hypothèse nouvelle. Après avoir rappelé le texte d'Appien qu'il considère comme un témoignage capital pour la question des ports puniques, il soutient que leur emplacement doit être actuellement occupé par les deux marais Douar Chott et l'espace compris entre les deux pistes voisines. Comme les Romains, pour faciliter leur mouvement d'attaque contre Byrsa, avaient été obligés d'obstruer les ports puniques, il en résulta des modifications importantes dans le tracé des ports à l'époque romaine. Enfin les Byzantins trouvèrent le port romain en partie comblé par les Vandales et durent abriter leur flotte dans le lac; plus tard ils se décidèrent à construire le Mandracium. Deux plans accompagnent ce mémoire et permettent de suivre le développement de la pensée de l'auteur.

2° Au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie : *L'Amphithéâtre de Carthage et le pèlerinage de Sainte-Perpétue* (Lyon, 1913) :

Cet opuscule contient les dessins de deux lampes en terre cuite découvertes dans l'amphithéâtre de Carthage et portant le nom des *Anicii*. L'une d'elles représente une pouliche, surmontée d'un étendard orné de franges sur lequel on lit : ANICI CERVI CERVA. Ces monuments fournissent au P. Delattre l'occasion de parler de quelques membres de cette illustre famille qui rendirent de grands services à l'Église.

SÉANCE DU 30 MAI

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Senart fait un compte rendu sommaire de la réunion récente de l'Association internationale des Académies où il a représenté l'Académie des inscriptions.

L'accueil que les délégués ont reçu de leurs confrères de Saint-Pétersbourg a été aussi empressé et aussi brillant que possible. L'Empereur a bien voulu se les faire présenter à Tsarskoié-Sélo et leur témoigner une bienveillance et une grâce dont tous ont emporté le plus reconnaissant souvenir. Le séjour avait été animé de réceptions nombreuses, dont l'une offerte par le Conseil Municipal. Les délégués français ne peuvent se dispenser d'exprimer leur gratitude toute spéciale pour l'hospitalité empressée qu'ils ont trouvée à l'Ambassade de France.

Ce n'est pas, cependant, cet aspect extérieur et mondain de la réunion qui est de nature à intéresser surtout l'Académie. Les séances ont été consacrées à deux sortes d'objets : les affaires intérieures de l'Association et les comptes rendus relatifs aux diverses entreprises qui se développent sous son patronage.

De celles-ci, les publications qui se rapportent à la philologie et à l'histoire relèvent seules de notre compétence. Ce n'est pas le moment d'entrer dans des détails que les procès-verbaux avec leurs annexes permettront à chacun de suivre de près. Il suffira, quant à présent, de constater que des rapports ont été déposés sur l'état d'avancement de l'Encyclopédie de l'Islam, de l'édition du Mahābhārata dont l'impression va être confiée à la Clarendon Press d'Oxford, sur le Corpus des documents byzantins qui se propose de constituer un album de documents de l'époque impériale, sur le Corpus des médecins de l'antiquité, et que, conformément au vœu de la Société des Sciences de Goettingen, l'Association a manifesté son vif intérêt pour la publication projetée par cette Académie relativement aux versions des Septante qu'un memorandum a fait précédemment connaître. En ce qui concerne l'idée évoquée par l'Académie de Copenhague et à laquelle s'est intéressée l'Académie des inscriptions, tendant à une publication générale des sources de l'histoire chinoise, il a été estimé, comme nous l'avions fait nous-mêmes, que le projet apparaissait démesurément vaste, que ni les fonds ni les collaborateurs ne se trouveraient en abondance suffisante, et l'Académie de Copenhague a été invitée à reprendre la question en envisageant les voies et moyens.

D'une façon générale, c'est, pour toutes les entreprises, la difficulté de réunir des ressources assez larges qui est la pierre

d'achoppement et qui motive les appels instants des rapporteurs à la libéralité des diverses Académies associées.

C'est, aussi, une question de finance et le moyen d'assurer à l'Association des ressources qui, lui appartenant en propre, lui permettraient de subventionner les entreprises qu'elle patronne, qui, posée à Rome, est revenue à l'ordre du jour de Saint-Pétersbourg. D'autre part, une proposition a été introduite par l'Académie des sciences d'Amsterdam visant l'institution d'un secrétaire permanent et à résidence fixe qui centraliserait les archives et constituerait la tradition de l'Association. Une décision, en matière si importante et si délicate, ne pouvait être prise sans une consultation préalable de chacune des Académies unies.

Avec la question précédente, avec la question connexe et antérieurement soulevée de la personnalité civile de l'Association, elle a été renvoyée à la Commission des Statuts, laquelle a été chargée de préparer, avant la prochaine session triennale, une mise au point générale des Statuts, en y incorporant les amendements qui ont été successivement apportés au texte initial.

Un autre point encore a été confié à son examen. Dès le début de la session, le Comité avait été avisé que deux nouvelles compagnies, la Société Royale d'Édimbourg, sous le patronage de la Société Royale de Londres, et l'Académie Finlandaise d'Helsingfors, sous le patronage de l'Académie de Saint-Pétersbourg, étaient en instance pour obtenir leur affiliation. Elle a été immédiatement prononcée avec un empressement qui s'inspirait de leur importance reconnue et de l'esprit de justice distributive qui semblait recommander de faire dans l'Association une part élargie à la Grande-Bretagne et à la Russie. Elles devaient, d'ailleurs, bénéficier du régime encore existant au moment de leur présentation. Mais c'est ce régime même que, en prévision de demandes ultérieures qui pourraient, en se multipliant sans obstacle, modifier profondément le caractère primitif de l'Association, la Commission des Statuts a été invitée à considérer avec soin, en vue de proposer telles conditions limitatives qui paraîtraient de nature à équilibrer, le mieux possible, les divers intérêts en cause.

Il y a là plusieurs problèmes que l'Académie aura à envi-

sager en temps utile, de concert, sans doute, avec nos confrères également intéressés des Sciences et des Sciences morales, pour, le moment venu, donner à son représentant les instructions nécessaires. Il a été convenu, en effet, que la Commission des Statuts serait convoquée dès l'an prochain. Le lieu de rendez-vous serait choisi de façon à s'adapter le plus possible aux convenances de tous. C'est à l'Académie Royale des Sciences de Prusse qu'incombera le devoir de procéder à cette convocation. En effet, dans sa dernière séance, et c'est la dernière décision importante de la session qui reste à signaler, l'Assemblée a, d'un accord unanime, transféré à Berlin, pour les années 1914-1916, le siège et les prérogatives de la Présidence.

M. Homolle présente les dessins qu'il vient de recevoir de MM. Gerhard Poulsen et Sven Risom, architectes de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, attachés à l'École française d'Athènes.

Les monuments auxquels ils se rapportent ont été découverts à Délos, il y a de longues années, l'un par M. Reinach en 1882, l'autre à une époque plus ancienne encore, par M. Homolle et ses compagnons de fouilles; mais ils n'ont été complétés, ils n'ont pu être interprétés et restaurés avec certitude que grâce à quelques trouvailles récentes faites à Délos même ou à Delphes, aux rapprochements exécutés par M. Replat avec sa perspicacité ordinaire, aux relevés minutieux et aux excellents dessins des architectes danois.

Le premier monument est une sorte de trésor ou de portique votif consacré par le prêtre des Cabires Hélianax, fils d'Asclépiodoros, au roi Mithridate, à deux rois ses alliés et à un groupe d'officiers et de fonctionnaires attachés à son service, dans le temps où Mithridate était encore ami des Romains. Un naos rectangulaire, décoré de deux colonnes et surmonté d'un fronton, est occupé par une longue base sur laquelle étaient placées les statues des rois et orné à sa partie supérieure d'une frise de douze médaillons représentant les personnages de la cour de Pont. Un treizième médaillon est placé au milieu du fronton.

Le second monument a été reconstitué au moyen de fragments divers de sculpture et d'architecture trouvés à de longs

intervalles et à grande distance les uns des autres : une tête archaïque, le corps d'un sphinx, un chapiteau ionique de style archaïque, dessiné dès 1880 par M. Nénot. Les relations réciproques de ces morceaux ont été révélées et démontrées par la découverte de la colonne qu'avaient dédiée à Delphes les Naxiens et qui était surmontée d'un sphinx. On peut maintenant affirmer que Délos possédait deux colonnes semblables et sans doute de même provenance, mais d'un style plus avancé, d'une décoration plus riche et plus élégante.

M. Homolle insiste, en finissant, sur l'intérêt de ces restaurations et se plaît à signaler les services rendus à Delphes et à Délos par M. Replat, dont il a déjà souvent loué le zèle, et par les pensionnaires de l'Académie de Copenhague, formés à l'École du maître éminent qu'est M. Nyrop, directeur de l'Académie et architecte de l'Hôtel de Ville de Copenhague : bons dessinateurs, ils apportent dans les recherches archéologiques la plus consciencieuse exactitude.

L'Académie procède au vote pour l'attribution des Prix Gobert.

Le 1er prix est décerné à M. Brutails, par 24 voix contre 1 bulletin blanc, pour son ouvrage : *Les vieilles églises de la Gironde* (Bordeaux, 1912, in-4°) ;

Le 2e prix à M. Augustin Fliche, par 25 voix, pour son volume : *Le règne de Philippe Ier, roi de France* (Paris, 1912, in-8°).

M. Jules Maurice fait une communication sur l'époque de rédaction de l'Histoire Auguste [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

SUR LES CHRÉTIENS ET LES SECONDS FLAVIENS DANS L'« HISTOIRE AUGUSTE » ET L'ÉPOQUE DE RÉDACTION DE CETTE HISTOIRE,

PAR M. JULES MAURICE.

Les auteurs des Vies d'empereurs, lesquelles composent l'*Histoire Auguste*, réunissent en un seul groupe de religions dédaignées celles des Juifs, des Samaritains et des Chrétiens[1]. Les Juifs sont toujours nommés, dans leurs écrits, avant les Samaritains, et les Chrétiens le sont en dernier lieu. Mommsen, se fondant sur ce fait et comparant les données de géographie administrative, que l'on trouve dans les Vies, avec celles de la liste de Vérone (elle-même antidatée), en concluait que l'*Histoire Auguste* avait été rédigée, tout entière, avant le triomphe du christianisme. Il avouait qu'elle avait pu être retouchée par des scholiastes en 330 et même sous le règne de Théodose[2].

Cette conclusion, que Dessau avait déjà rejetée, ainsi que Seeck, en 1889 et 1890, semble inadmissible depuis les dernières recherches de M. Mispoulet. Ce savant a démontré que la création des *Consulares*, dont il est fréquemment question, dans les Vies, comme d'une réforme ancienne, n'avait eu lieu que sous Constantin le Grand, en 315 ou en 316. Je puis apporter de nouvelles preuves de ce que la

1. Je ne préjuge pas la question suivante : à savoir s'il y a eu un ou plusieurs auteurs des Vies ; voir Spartien, *Vie de Septime Sévère*, XVII ; Lampride, *Vie d'Alex. Sévère*, XVII, XXI, XXII, XLV, LI, *Héliogabale*, III.

2. Mommsen, *Die Scriptores Historiae Augustae*, dans *Hermes*, XXIV (1889), p. 337 sq., et XXV (1890), p. 228 sq.

rédaction de l'*Histoire Auguste* n'a eu lieu que dans la seconde moitié du IV[e] siècle [1].

Les auteurs des Vies ont employé volontairement un langage archaïque, afin de donner à leurs œuvres l'apparence d'avoir été écrites sous Dioclétien, Constance Chlore, et au début du règne de Constantin Auguste ; ils ont consulté d'anciennes sources [2]. Lampride, parlant d'Héliogabale et voulant se servir d'une expression empruntée aux anciens auteurs pour désigner la monnaie courante sous cet empereur, dit qu'il ne dépensait jamais moins de cent mille sesterces pour un repas, ce qui faisait trente livres d'argent [3]. Ce texte prouve que notre auteur confondait toutes les réformes antérieures à celle de Constantin et qu'il avait même oublié cette dernière. Trente livres d'argent ont en effet correspondu plusieurs fois sous l'empire romain à deux livres d'or et elles y correspondirent à la fin du IV[e] siècle [4]. Mais quelle était la pièce de bronze dont cent mille exemplaires avaient la valeur de deux livres d'or? Ce ne pouvait être le « denarius communis » de Dioclétien, puisque l'édit du tarif maximum de cet empereur nous apprend que 50.000 denarii valaient une livre d'or [5]. J'ai montré que le « denarius » avait une valeur en bronze de 4 gr. 80 [6]; l'ancien sesterce avait une valeur dix fois plus grande, de 48 gr. A qui fera-t-on croire que cent mille sesterces valaient seulement trente livres d'argent? En réalité,

1. Mispoulet, *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1906, p. 332.

2. Leurs intentions sont révélées par leurs allusions à Dioclétien et à Constance Chlore et leurs dédicaces à Constantin. Pour les emprunts faits à Marius Maximus, Cordus, Dexippe, à la *Chronique impériale* et aux autres sources, voir Lécrivain, *Études sur l'Histoire Auguste*, Paris, 1904, et H. Peter, *Die gesch. Litteratur über die röm. Kaiserzeit bis Theodosius* (Leipzig, 1897), t. II, p. 337 sqq.

3. Lampride, *Héliogabale*, XXXIII.

4. *Code Théod.*, VIII, 4, 27.

5. Babelon, *Traité*, I, p. 611; voir, sur le fragment d'Élatée de l'édit, P. Paris, *Bull. corr. Hell.*, t. XI, p. 231.

6. *Numismatique constantinienne*, t. III, p. XXIX.

si l'on tient compte exactement du rapport de 1 à 13,89 qui existait entre l'or et l'argent à l'époque de Dioclétien [1], on constate que deux livres d'or ne valaient qu'environ vingt-huit livres d'argent. Mais notre auteur a confondu le *denarius* avec le sesterce; il ne se souvenait plus de ce que le grand *follis* de bronze argenté, qui valait six fois le *denarius*, avait succédé au sesterce ; et il a adopté le rapport de l'or à l'argent qui existait de son temps [2], dans la seconde moitié du IVe siècle.

Une appréciation de Vopiscus, sur les Chrétiens qu'il assimile aux Égyptiens, et une légende sur l'origine des seconds Flaviens, qui se trouve mentionnée ou développée principalement dans Capitolinus. Trebellius Pollio et Vopiscus, permettent également de reculer la rédaction de l'*Histoire Auguste* jusqu'à la seconde moitié du IVe siècle, après le règne de Julien [3].

Il n'est question, dans la *Vie de Saturnin* par Vopiscus, que de la légèreté, la superstition, l'avarice et tous les vices des Égyptiens. Cet auteur assimile les Égyptiens et les Chrétiens. Voici le passage le plus marquant d'une lettre, dont il attribue l'origine à l'empereur Hadrien et qui est un faux :

« Illi qui Serapim colunt Christiani sunt ; et devoti sunt Serapi qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic (à Alexdrie) archysinagogus Judaeorum, nemo Samarites, nemo

1. *Numismatique constantinienne*, t. III, p. XXIX, et Mommsen-Blacas, *La monnaie romaine*, t. III, p. 184.

2. Notre auteur ne devait plus connaître de son temps que les *Pecuniae Majorinæ* et les *Centenionales* (*Cod. Theod.*, IX. 23, 1 et 2). Les autres espèces de bronze étaient désignées en bloc comme *Pecuniae Veteres*, et le mot *Denarius* avait un sens générique et ne désignait plus une espèce distincte. Il n'aurait pas pu faire ces confusions au début du IVe siècle.

3. Il va sans dire que je ne fais pas abstraction des autres arguments que Seeck a excellemment développés, ainsi que Dessau, et qui inclinent à rejeter l'*Histoire Auguste* à la fin du IVe siècle (Seeck, *op. cit.*, 637-633). Mais Seeck reporterait cette rédaction au commencement du Ve siècle ; on verra plus loin pourquoi je pense que c'est trop tard.

Christianorum praesbyter, non mathematicus, non aruspex, non aliptes »[1].

Cette assimilation des Égyptiens et des Chrétiens par un auteur païen et cette accusation de magie portée contre les Juifs, les Samaritains et les Chrétiens, font songer à un autre texte de l'historien païen Zosime qui écrivait au début du VIe siècle à Constantinople. Cet auteur, parlant du baptême de Constantin, nous dit que ce fut sur le conseil d'un Égyptien, venu d'Espagne, familier aux gens du palais et aux femmes, que Constantin, après les meurtres de Crispus et de Fausta, apprit que la religion chrétienne avait le pouvoir de remettre les plus grands crimes (trouvés inexpiables par les pontifes païens) et d'en abolir totalement l'effet. L'empereur, ayant entendu, suivant Zosime, ces révélations avec joie, accomplit ce que lui disait l'Égyptien, et ce fut le commencement de son impiété ; ce fut alors qu'il commença à tenir la divination pour suspecte[2].

Mgr Duchesne a fait justice, il y a longtemps, de cette histoire ridicule, inventée dans les milieux néoplatoniciens du Ve siècle, où la mémoire de Constantin n'était plus respectée[3]. Ce récit a un point commun avec la soi-disant lettre d'Hadrien, de Vopiscus, c'est la confusion des Égyptiens et des Chrétiens. Or Zosime n'emprunta son histoire qu'à des sources grecques ; mais il y avait dans les milieux païens, c'est-à-dire néoplatoniciens, au IVe et au Ve siècle, un fond d'histoires courantes d'un bout à l'autre de l'empire, de fables reçues, parmi lesquelles il faut ranger cette assimilation des Égyptiens et des Chrétiens.

1. Vopiscus, *Les quatre tyrans. Vie de Saturnin*, c. VIII. Lécrivain dans ses *Études sur l'Histoire Auguste* (Paris, 1904, p. 342 et 382) a montré que cette lettre est du même auteur que le contexte, le reste de la *Vie de Saturnin*. Elle présente les mêmes expressions et le même tour de langage.

2. Zosime, II, 28.

3. Voir Mgr Duchesne, *Le Liber Pontificalis* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série ; 1886), t. Ier, p. CXVI. Cette fable est discutée par Sozomène, *H.E.I.*, 5.

Peut-être cette assimilation fut-elle facilitée par les désordres d'Alexandrie. Cette ville, ensanglantée par les guerres civiles, fut troublée par les hérésies dès le IIIe siècle [1]; et nous savons qu'au IVe siècle les Ariens s'allièrent parfois aux païens contre les catholiques. On les vit accuser saint Athanase, sous Constantin, d'avoir empêché les blés d'Égypte d'arriver à Constantinople [2], et de se livrer à des opérations de magie [3]; plus tard, sous Constance II, les fonctionnaires de l'empereur arien firent signer des listes de proscription contre le même Athanase aux adorateurs de Sérapis [4].

Mais ce qui donna, peut-être encore davantage, une apparence de vérité aux accusations portées contre les Chrétiens, ce fut la tolérance même des empereurs chrétiens à l'égard des religions païennes, tolérance conforme à l'esprit de l'édit de Milan, mais dont profitèrent particulièrement, parce qu'ils avaient la vogue, les cultes d'Isis, de Sérapis et des autres divinités égyptiennes.

Une série de médailles dédiées à ces divinités et présentant à leur droit les effigies des empereurs et en particulier des empereurs chrétiens, sont éloquentes à cet égard. Les principaux types du revers de ces médailles sont les suivants : Isis, avec ses attributs ordinaires et tenant le sistre ou le seau; ou bien représentée comme Isis Pharia ou Pelagia, dans une galère dont elle tient la voile éployée. Sur d'autres pièces, on voit la déesse allaitant Horus, ou dans un bige de mules, ou assise sur le chien qui symbolise Sirius. Sérapis, sous son aspect classique, tient le sceptre et porte le calathus.

1. Voir le chapitre XXIII consacré à Denys d'Alexandrie par Mgr Duchesne, dans l'*Hist. anc. de l'Église*, t. I. p. 475.

2. Athanase, *Apol. c. ar.*, 87.

3. Socrate, I, 27 : Migne, LXVII, p. 158.

4. Athanase, *Hist. Arian.*, cc. 54, 56: *Encycl. ad Episc. epist.*: Schultze, *Gesch. d. Unterg. d. gr. r. Heidentums*, I, p. 88, c. 3.

Harpocrate porte son doigt à sa bouche, accomplissant un geste consacré et tenant la corne d'abondance.

Le dieu à tête de chacal, Anubis, tient le sistre, ou la palme, symbole de la mort, ou le caducée.

Neptune se montre parfois avec le trident et le dauphin, regardant Isis et mettant le pied sur une proue de vaisseau. Il semble n'être là que pour offrir à Isis la souveraineté des flots.

Un type inexpliqué présente les empereurs, et en particulier Constance II, tenant le sceptre de la main gauche et dans la droite une tête masculine, peut-être celle d'Osiris, dont la légende se prête à un symbole de résurrection.

Les types, ainsi que l'ont remarqué MM. Drexler et Lafaye, sont empruntés à l'art alexandrin, mais sont tels qu'ils se sont répandus en Occident [1].

Toutes ces pièces portent au revers la légende **VOTA PVBLICA**, à l'exception de celles qui montrent l'empereur tenant une tête et sur lesquelles on lit **VOTA VICENNALIOR**.

On sait que des vœux étaient faits couramment dans les temples d'Isis. Ils sont formulés dans le cas présent en faveur des empereurs dont les noms sont inscrits et les effigies gravées au droit des médailles, et qui sont Dioclétien, Licinius, Constantin le Grand, Crispus, Constantin II, Constance II, Constant I, Magnence, Constance Galle, Julien, Jovien, Valentinien Ier, Valens, Gratien et Valentinien II [2].

A ces pièces, on peut en joindre trois du même type, l'une frappée au nom d'Hadrien et deux autres au nom de Faustine, qui présentent un des types du revers décrits, Isis

1. Cf. Drexler, dans *Zeit. f. Numismatik*, XIII, 1885, pp. 299 à 313, — Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie* Paris, 1883 : Les monuments figurés, pp. 235 à 262 ; *Dict. des ant. grecques et romaines*, III, p. 580.

2. Voir Cohen, *Monnaies Impériales*, tomes II, III, VI, VII et VIII. Voir les pièces des divers empereurs portant la légende *Vota Publica*, et notamment, t. VI, p. 474 ; t. VII, pp. 209, 314, 358, 398, 434, 491 ; t. VIII, pp. 21, 58, 60, 78, 96, 133, 147.

s'avançant sur le chien Sirius [1], mais sans la légende *Vota Publica.*

Cette série des pièces absolument analogues, avec des types identiques, se poursuit depuis Dioclétien jusqu'à Valentinien II inclus.

Aucune de ces pièces ne porte de marques d'ateliers, alors que l'on en inscrivait couramment sur les monnaies aux époques où elles furent frappées. M. Percy Webb a remarqué que les nombreuses variétés de ces médailles (130 environ) n'ont été émises qu'à un relativement petit nombre d'exemplaires pour chaque variété [2]. Celles qui ont été frappées au nom d'Hadrien et de Faustine ne présentent pas les lettres SC, que l'on trouve sur les monnaies de Commode à types égyptiens. En fait, les médailles dont nous parlons ne font partie d'aucune espèce monétaire déterminée, elles ont des diamètres et des poids variables, elles sont formées de cuivre jaune. Un assez grand nombre présente des trous, qui indiquent qu'elles ont été portées comme amulettes. Elles répondent à la définition des médailles votives de M. Babelon. Ce sont des médailles « qui ont été fabriquées spécialement dans le but de servir d'offrandes religieuses et qui se différencient du monnayage ordinaire soit par leur type ou leur fabrique, soit par les modifications que les pèlerins leur ont fait subir » [3].

Elles furent offertes dans les temples d'Isis ou de Sérapis jusqu'à leur fermeture sous Théodose [4]. Elles portaient des vœux formulés, devant la divinité, en faveur des Empereurs [5]. Certaines furent portées comme amulettes par les

1. Pour Adrien et Faustine la jeune, voir Eckhel, *Doctrina N. V.*, VIII, p. 138 et sqq.

2. Percy H. Webb, *The coinage of Julian the philosopher*, dans *Numismatic Chronicle*, 1910, pp. 246-247.

3. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, I. 675.

4. Voir Lafaye, *op. cit.* : Les temples alexandrins à Rome, pp. 200 à 234. — Cumont, *Religions orientales* (Paris, 1909), p. 127.

5, Voir Sallet, *Asclepios, Hygieia*, dans *Zeit. f. Numismatik*. 1882, Heft

païens, mais nous savons, par saint Augustin, que des chrétiens, oublieux de leur religion, portaient aussi des amulettes païennes[1]. Le spectacle était surtout étrange de voir les effigies des empereurs chrétiens, accolées aux types représentant les divinités alexandrines, alors que tous les autres types païens, gréco-romains, avaient été proscrits du revers des monnaies. Il s'agissait ici de médailles destinées aux offrandes dans les temples[2], ou devant servir d'amulettes, et la police impériale se désintéressait de ces manifestations, en raison même de la liberté religieuse plus ou moins complète qui régna, sous l'empire chrétien, tout au moins jusqu'à Théodose I[3].

La plupart de ces médailles ont été frappées, non pas à Alexandrie, comme on l'a admis généralement[4], mais à Rome, et elles ont donné lieu à plus d'un sarcasme des païens contre les chrétiens. Lorsque l'on vit invoquer les divinités égyptiennes en faveur des empereurs chrétiens, par les adorateurs d'Isis, on peut penser à un rapprochement entre les chrétiens et les dieux d'Égypte; mais ce rapprochement ne venait que des officines où l'on gravait les effigies impériales et des fidèles des cultes égyptiens.

Il me reste à parler de la légende relative à l'origine troyenne des seconds Flaviens. Cette légende s'est construite en rattachant Claude II à Dardanus et à Ilus roi des Troyens. Pour qu'elle pût se former, il fallait que Constance Chlore comptât Claude II parmi ses ancêtres.

II, et *Dict. des Ant. gr. et rom.*, III, p. 581. On devait faire des vœux pour la santé des empereurs.

1. Saint Augustin, sermon 163, *De tempore* : « Phylacteria et characteres diabolicos nec sibi nec suis suspendant ». — Babelon, *Traité*, I, 685.

2. Babelon, *Traité*, I, 671. Ces médailles étaient glissées dans des rainures pratiquées dans le socle des statues ou dans des tirelires.

3. *Numismatique constantinienne*, II, p. 51, sq. L'empire chrétien.

4. *Numismatique constantinienne*, I, p. 142. Voir Eckhel, *loc. cit.*, et la collection de Londres classée par le comte de Salis. — L'effigie de Crispus n'était pas gravée à Alexandrie en même temps que celle de Licinius. L'effigie de Magnence n'a pas été connue en Orient, dont l'empereur était en guerre avec Magnence.

Or ce fut en 310 que pour la première fois, ainsi que l'a montré Dessau, il fut fait mention du lien qui rattachait Constantin le Grand et son père à Claude II [1].

J'ai fait voir, dans mes études de *Numismatique constantinienne*, que cette année fut témoin d'une double révolution politique et religieuse [2].

En effet, Constantin, en même temps qu'il laissait proclamer sa descendance de Claude II et ses droits héréditaires à l'empire, se rangeait à la religion solaire du vainqueur des Goths, qu'il pratiqua jusqu'à sa conversion, en 312 [3].

Ainsi l'orateur de 310 fut le premier qui révéla le lien qui rattachait Constantin le Grand à Claude II ; cette descendance avait lieu par les femmes : « ab illo enim Claudio manat in te avita cognatio » [4].

Un demi-siècle plus tard, Eutrope était encore de cet avis : « Constantius (Constance Chlore) per filiam nepos Claudii traditur » [5].

Mais l'auteur de l'*Origo Constantini Imperatoris* — qu'il faut distinguer de celui des œuvres postérieures dites de l'Anonyme de Valois — écrivait avant Eutrope, et s'exprime autrement sur Constance Chlore : « Constantius divi Claudii optimi nepos ex fratre » [6]. Constance aurait donc été le petit-neveu de Claude. Il se forma deux traditions qui se firent jour en même temps. Les inscriptions ne nous permettent pas de choisir entre elles. Dans la basse latinité, les expressions de « nepotes » et de « pronepotes » ne sont pas signifi-

1. Dessau, *Ueber die Scriptores Historiae Augustae*, dans *Hermes*, 1892, p. 580 et sq.

2. *Numismatique constantinienne*, tome II, p. XXI, XXVIII, XXXIII.

3. *Ibid.*, p. XL. Le *Sol Invictus* continua à paraître sur les monnaies après la conversion de Constantin.

4. *Paneg.*, VII, c. 2 ; il est question de la même descendance dans c. c. 3, 21, 22.

5. Eutropii *Breviarium H. R.*, IX, 22.

6. *Mon. Germ. Hist.*, IX : *Chronica min.*, I, p. 7.

catives. On peut néanmoins incliner à croire qu'elles désignent les fils de Constantin comme arrière-petits-fils de Claude II, tandis que Constantin le Grand est « nepos divi Claudii » dès la seconde moitié de son règne [1]. Ses fils sont petits-fils « nepotes » ou « pronepotes » de Maximien Hercule par leur mère [2]; ce qui semble permettre de conclure qu'ils sont aussi de la même façon les arrière-petits-fils de Claude, « pronepotes », « abnepotes » [3]. Crispus et Constantin II sont dits être chacun, avant l'année 326, « patre avo majoribus imperatoribus nato » [4]. Ces grands empereurs dont ils descendent sont Maximien Hercule d'une part et Claude II d'autre part.

L'empereur Julien a tenu à relever les noms de ses ancêtres qui avaient adoré le soleil. Il indique Constance Chlore et Claude II, mais, en tenant compte de son père, il ne parle que de trois générations l'ayant précédé [5]. Il ne nous fait pas remonter plus loin que Claude II, bien qu'il dise qu'il a peut-être un plus grand nombre d'ancêtres. Il ne savait évidemment rien de sa descendance troyenne.

Ainsi les auteurs, jusque vers l'an 365 environ [6], ignoraient complètement la descendance troyenne des seconds Flaviens, et l'*Histoire Auguste* a dû être écrite postérieurement à cette date. La légende que développent les auteurs de cette Histoire est au contraire très touffue. « Claudius, Quintillus et Crispus fratres fuerunt. Crispi filia Claudia (c'est la suite de l'auteur de l'*Origo Constantini*); ex ea et Eutropio nobilissimo gentis Dardanae viro Constantius Caesar est genitus » [7]. D'ailleurs Claude, bien que passant pour être

1. *C.I.L.*, XI, 9. — XII, 668.
2. *C.I.L.*, 5.207, 5.208, *nepotes*; et *C.I. L.*, II, 4.741, *pronepotes*.
3. *C.I.L.*, II, 4.742, 4.844, 6.209; III, 3.705.
4. *C.I.L.*, XII, 5.457, 5.502.
5. *Juliani Oratio IV*, ed. Teubner, I, p. 170. — Voir le Misopogon et les Césars.
6. Voir sur ces auteurs Peter, *op. cit.*, t. II, p. 342 s. q.
7. Trebellius Pollio, *Vita Claudii*, c. XIII.

originaire de Dalmatie, remontait à Ilus roi des Troyens : «quamvis alii Dardanum et ab Ilo Trojanorum atque ipso Dardano sanguinem dicerent trahere [1]». Les auteurs des Vies ont évidemment inventé toute cette légende après le règne de Julien [2] et après la rédaction du Breviarium d'Eutrope ; mais ils n'ont pas dû écrire à une époque beaucoup plus tardive. En effet, il fallait que la dynastie des seconds Flaviens fût éteinte et ne suscitât plus de difficultés à personne, mais qu'elle fût encore glorieuse, pour que les auteurs, zélés païens, eussent intérêt à en rappeler les grands souvenirs et à faire considérer Constantin lui-même comme un admirateur de Marc-Aurèle [3]. Cela ne pouvait sembler avantageux que sous un empereur chrétien mais qui n'avait rien renié de la politique religieuse libérale de Constantin le Grand. Valentinien Ier semble celui qui ait le mieux rempli ces conditions. Peut-être l'œuvre entreprise sous cet empereur fut-elle achevée sous Gratien. Un passage de Pollion semble indiquer que la dynastie des seconds Flaviens venait de s'éteindre peu d'années avant qu'il écrivît : « Son gouvernement, dit-il de Claude II, fut tel que les principaux personnages de la république eurent toujours soin de choisir les empereurs parmi ses descendants, conformément aux vœux de la plus sage partie du sénat [4]. » Il n'aurait plus écrit cette phrase après une série de règnes étrangers à cette dynastie.

1. Trebellius Pollio, *Claude*, XI ; dans le 3e chapitre, cet auteur parle des *Gentes Flaviae*.

2. Capitolin, dans Gordien, c. XX, invente les prédictions de l'oracle d'Apone.

3. Lampride, *Héliogabale*, II.

4. Trebellius Pollio, *Claude*, II.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau : *La miniature carolingienne*. Planches. Ouvrage publié par M. A. Boinet, avec le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les fonds Debrousse (Paris, 1913, in-fol.).

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un nouveau *Répertoire*, celui des sculptures, gravures et peintures des temps quaternaires [1], c'est-à-dire de l'âge du mammouth et de l'âge du renne, continués, jusqu'au seuil des temps géologiques modernes, par l'âge du cerf. Ce Répertoire comprend déjà près de 2.000 figures. Je tiens à dire que je n'aurais pu en recueillir les éléments en telle abondance si je n'avais été aidé, dans cette tâche, par les belles publications dues à l'initiative de notre confrère de l'Académie des Sciences, le prince Albert de Monaco. »

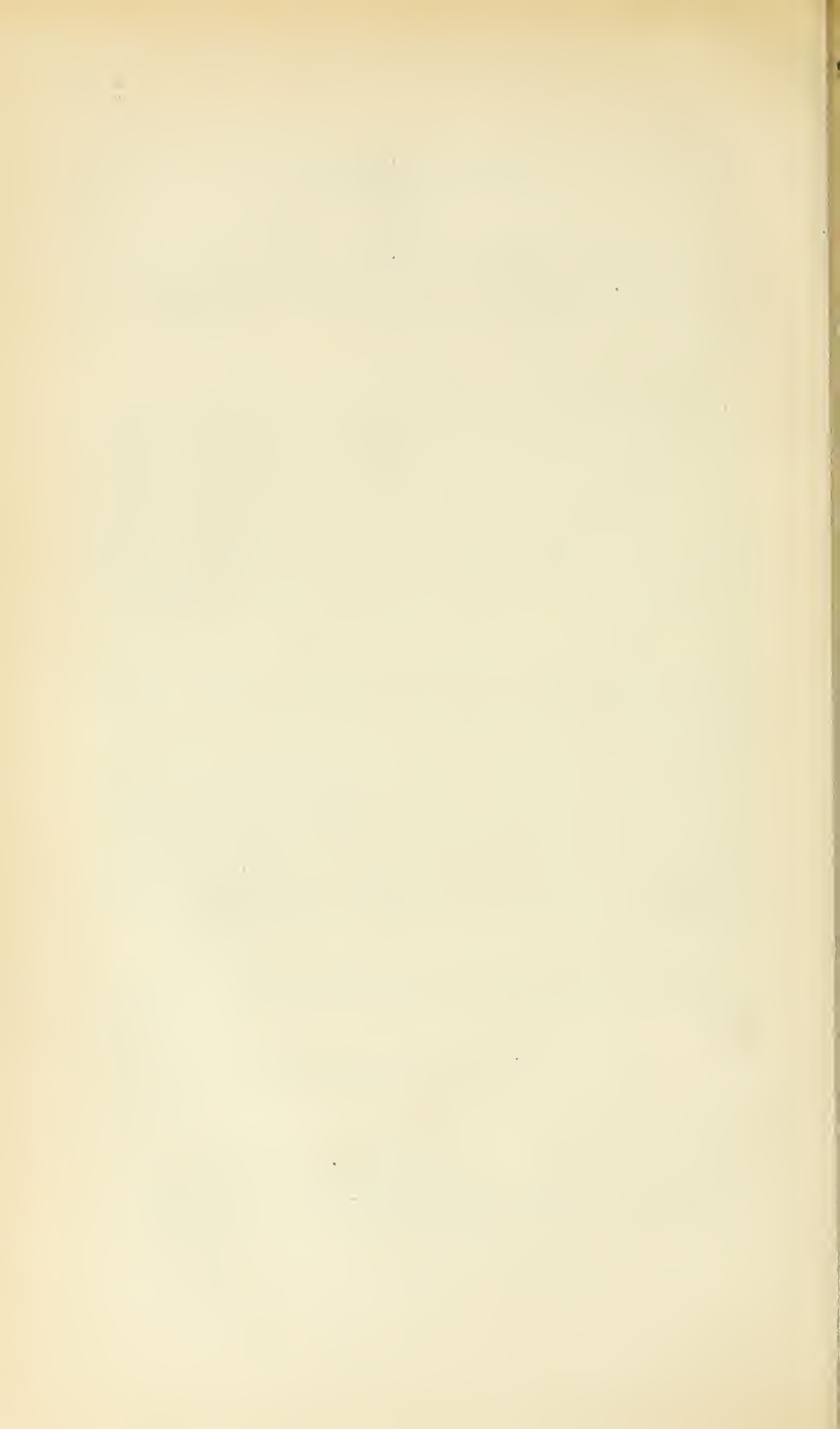
M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. René Fage, une brochure intitulée : *Une impression et une marque inconnues du typographe Claude Garnier* (Limoges, 1913, in-8°, 10 pages ; extrait du *Bulletin de la Soc. arch. et hist. du Limousin*) :

« M. Fage, dont l'Académie connaît les nombreux travaux relatifs à l'histoire du Limousin, signale dans cette brochure un livre liturgique, imprimé à Limoges, en 1554, par Claude Garnier, et dont le seul exemplaire aujourd'hui connu se trouve dans la bibliothèque de M. Eugène Bombal, d'Argentat. Ce volume avait échappé aux recherches consciencieuses des différents auteurs qui en ces dernières années ont étudié l'histoire de l'imprimerie à Limoges. »

1. *Répertoire de l'art quaternaire* (Paris, Leroux, 1913).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 6 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Paul Monceaux communique des inscriptions chrétiennes d'Algérie, découvertes à Djemila, au Nord-Est de Sétif :

« Notre confrère M. Cagnat, actuellement en Afrique, et M. Ballu, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, ont bien voulu m'envoyer le texte de deux inscriptions chrétiennes, qu'on vient de découvrir à Djemila, l'ancien Cuicul.

« Ces inscriptions sont gravées sur deux chapiteaux, qui proviennent d'une basilique assez éloignée du centre de la ville antique. Chacune d'elles est enfermée dans un cadre rectangulaire, et disposée sur quatre lignes que séparent des traits. En voici le texte :

NATALE
DOMNICLAV
DIDIEKAL
OCTOBRES

Natale domni Claudi die Kal(endas) octobres

NATALEDOM
NIPASCENTI
DIE/// ///KAL
I ///// ///// /////

Natale domni Pascenti die... Kal(endas)...

« Des noms propres, identiques à ceux qu'on lit dans ces inscriptions, se retrouvent dans divers documents chrétiens d'Afrique. Un martyr Claudius figure au Calendrier de Carthage, à la date du 30 avril [1]. Un évêque Claudius fut un des correspondants d'Augustin [2]. Un autre Claudius était évêque de Vagal, en Maurétanie Césarienne, à la fin du ve siècle [3]. Deux évêques numides qui s'appelaient Pascentius, l'un évêque de Cataquas, près Hippone, l'autre d'Octava, sont mentionnés dans la Notice épiscopale de 484 [4]. Enfin, un Arien, nommé Pascentius, eut à Carthage une controverse avec Augustin [5]. Mais, comme nous l'allons voir, aucun de ces personnages ne peut être identifié avec le Claudius ou le Pascentius de nos inscriptions.

« Les récentes découvertes de Djemila évoquent le souvenir d'une découverte analogue, faite antérieurement dans la même ville. On y a signalé en 1878 deux chapiteaux chrétiens, dont l'un porte cette inscription, reproduite au *Corpus* [6] :

NATALE
DOMNICIRV
/////IDI//KAL
/////TOBRES

« De Rossi a proposé de lire : « *Natale domni Ciru*[*lae pr*]*idi*[*e*] *Kal*(*endas*) [*oc*]*tobres.* » Il a cru reconnaître dans l'inscription le nom du célèbre Cyrila, le patriarche arien des Vandales, le grand ennemi des Catholiques africains à la fin du ve siècle [7]. Si la restitution de De Rossi était fondée, l'église de

1. *Kal. Carth.* II K. mai. : martyris Claudi.
2. Augustin, *Epist.* 207.
3. *Notitia* de 484. — *Maur. Caesar.*, 26.
4. *Notitia* de 484. — *Numid.*, 36 et 68.
5. Augustin, *Epist.* 238-241 ; Possidius, *Vita Augustini*, 17, 19.
6. *C. I. L.*, VIII, 10904 ; Poulle, *Recueil de Constantine*, t. XIX (1878), p. 392 ; De Rossi, *Bull. arch. crist.*, 1880, p. 167 ; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 197 ; Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, n. 299.
7. Victor de Vita, II, 3, 8 ; 6, 22 ; 18, 53-55 ; III, 6, 29 ; 14, 49 ; *Passio septem monachorum*, 2.

Cuicul, où a été trouvé le chapiteau en question, aurait été une église arienne. En ce cas, on pourrait être tenté de reconnaître le Pascentius arien, du temps d'Augustin, dans le Pascentius d'un des chapiteaux récemment découverts.

« Malheureusement, il est fort à craindre que l'hypothèse de De Rossi ait eu pour point de départ une lecture fautive. Nous ne doutons pas que le chapiteau du prétendu Cirula, signalé il y a trente-cinq ans, et disparu depuis, soit identique au chapiteau de Claudius, retrouvé cette année.

« Que l'on compare les deux inscriptions. Même disposition dans un cadre rectangulaire, sur quatre lignes que séparent des traits. A chaque ligne, même disposition des mots. Et les mots eux-mêmes, ou les fragments de mots, sont identiques : il y a coïncidence parfaite, partout où la lecture incomplète de 1878 permet la comparaison. Une seule divergence apparente, dans le début du nom propre, à la fin de la seconde ligne. Mais il est presque certain que CIRV est une mauvaise lecture pour CLAV. Ces deux groupes de lettres commencent également par un C, et finissent par un V. Il n'y a divergence que pour les deux lettres intermédiaires : or, dans le déchiffrement des inscriptions chrétiennes d'Afrique, on confond aisément L avec I, comme A avec R. Donc tout porte à croire que l'on a simplement retrouvé cette année les deux chapiteaux signalés jadis. Seulement, cette fois, les inscriptions ont été exactement copiées par M. Cagnat ; et, du même coup, s'évanouit le fameux Cirula de De Rossi.

« Les deux inscriptions gravées sur les chapiteaux de Djemila se rattachent à une série bien connue de l'épigraphie chrétienne de la contrée. Le mot *natale* est le terme propre pour désigner un anniversaire de martyr, et le titre de *domnus* est souvent donné à des saints. Les deux inscriptions sur chapiteaux avaient donc pour objet de rappeler aux fidèles les dates des fêtes de deux martyrs, Claudius et Pascentius. Ce sont presque sûrement des martyrs locaux, d'ailleurs inconnus. Aucun autre document ne mentionne en Afrique un martyr du nom de Pascentius. Quant au Claudius de Cuicul, dont l'anniversaire tombait le 1er octobre, on ne peut guère songer à l'identifier avec le martyr Claudius du Calendrier de Carthage, dont la fête se célébrait le 30 avril. »

M. Maurice Croiset annonce que la Commission du prix Saintour, destiné à des ouvrages relatifs à l'antiquité classique, a décerné :

Un prix de douze cents francs à M. Jouguet, professeur à l'Université de Lille, pour ses deux ouvrages : 1° *La vie municipale dans l'Égypte romaine ;* 2° *Papyrus de Théadelphie* ;

Un prix de mille francs à M. Albert Grenier, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Nancy, pour son volume intitulé : *Bologne villanovienne et étrusque* ;

Un prix de huit cents francs à M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de Lille, pour ses *Études historiques sur le droit de Justinien*, tome Ier ;

Un prix de six cents francs à M. Leroux, pour son catalogue des *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid* ;

Un prix de quatre cents francs à M. Boudreaux, pour la troisième partie du tome VIII du *Catalogue des manuscrits des astrologues grecs*.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Adrien Blanchet, un volume intitulé : *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine* (Paris, 1913, in-8°, 240 p. et X pl. dont trois en couleur).

« Cet intéressant volume nous apporte une nouvelle preuve de l'activité scientifique de M. Ad. Blanchet. Il a trait à des questions qui lui sont très familières, à l'étude de la peinture murale et de la mosaïque, les deux éléments les plus essentiels de la décoration des édifices romains.

« Pour la mosaïque, tous les documents ont été réunis dans l'inventaire publié par les soins de notre Académie, inventaire dont M. Blanchet a été l'un des meilleurs auxiliaires, puisque son nom demeure attaché à l'important fascicule consacré à la Lyonnaise, à la Belgique et à la Germanie. Cependant certains des matériaux dont ce recueil donne une nomenclature un peu sèche avaient besoin d'être mis en meilleure lumière; il fallait en souligner l'intérêt par quelques observations. Il était bon de faire remarquer la fréquence

des scènes mythologiques, l'extrême rareté des sujets historiques, le développement essentiellement décoratif des sujets marins, l'intérêt capital des représentations de philosophes ou de poètes. Il était utile d'attirer l'attention sur les scènes de comédie, de classer les tableaux représentant les courses du cirque ou les combats de l'amphithéâtre, de comparer les paysages où se fait sentir l'influence égyptienne, d'insister même sur certaines combinaisons du décor géométrique. Les inscriptions et les signatures d'artistes, les réparations dont les mosaïques ont été l'objet dans l'antiquité méritaient aussi quelques développements. C'est ce qui a été fait par l'auteur du présent volume. Les pages auxquelles je fais allusion pourraient servir de préface à l'inventaire des mosaïques. En les parcourant, on est tout de suite frappé du grand intérêt que présente le recueil publié par l'Académie.

« Pour étudier les peintures murales de la Gaule, l'auteur n'avait pas les mêmes ressources. Tout était à faire ; le sujet était demeuré entièrement neuf. Rechercher dans nos innombrables publications provinciales des renseignements la plupart du temps tronqués, incomplets, mal présentés, n'est pas une besogne facile. Si les mosaïques qui couvraient notre sol ont échappé parfois à la destruction à cause de la solidité des matériaux qui les composaient, à cause aussi de la position qu'elles occupaient, si beaucoup ont été préservées par les ruines amoncelées au-dessus d'elles et qui leur constituaient pour ainsi dire un rempart de leurs débris, les peintures murales ont eu, au contraire, beaucoup à souffrir de l'emplacement qui leur était assigné et de la fragilité des enduits sur lesquels on les appliquait. Les murs en s'écroulant les ont fait périr avec eux ; il ne nous en est resté que des débris relativement assez rares qui, une fois revenus à la lumière, ont été trop souvent altérés par l'humidité comme par la sécheresse, ou que leur modeste apparence a fait parfois négliger. M. Blanchet nous a rendu le grand service d'appeler l'attention sur cette série de documents. Avant d'exposer les résultats de ses recherches sur les peintures murales, il a signalé les décorations obtenues à l'aide de combinaisons de marbres employés comme revêtement ; sans oublier aussi l'emploi des stucs moulés et celui des briques incrustées ou émaillées.

« Le hasard, servi par l'esprit avisé de l'auteur et par son instinct de fureteur, lui a fait découvrir une aquarelle exécutée au début du siècle dernier et représentant une composition murale remarquable, trouvée à Bouzemont dans les Vosges. Cette composition était complètement ignorée ; malheureusement, comme beaucoup d'autres, elle est aujourd'hui perdue. On en trouvera une reproduction en couleur

dans ce volume qui contient aussi les indications les plus utiles sur nos peintures murales de la Gaule, depuis ces panneaux d'une harmonie si délicate qui décoraient un riche édifice de Vienne, depuis les compositions mythologiques dont les fragments ont été recueillis à Nizy-le-Comte et à Bavai jusqu'aux scènes de chasse, aux paysages et même aux décorations plus courantes, mais non dépourvues d'élégance, qui ornaient les murs des habitations particulières. Un consciencieux essai d'inventaire des compositions analogues retrouvées en France, en Belgique, sur les bords du Rhin et en Suisse, est placé à la fin du volume. »

M. Cagnat dépose sur le bureau une brochure où M. Schulten, professeur à l'Université d'Erlangen, résume les fouilles importantes qu'il poursuit en Espagne devant Numance depuis sept ans. Il y expose en quelques pages les résultats obtenus par lui : découverte de l'ancienne ville celtibérique de Numance, sous les maisons d'époque romaine; découverte des sept camps établis autour de la cité par Scipion et de la ligne de circonvallation qui les réunissait, des casernes des soldats, des logements des officiers, des magasins : découverte du camp établi par Fulvius Nobilior à 6 kilomètres de Numance; découverte d'armes qui, remontant assurément à l'époque républicaine, ont, par là même, un grand intérêt, etc. Ces fouilles, si heureuses pour l'archéologie, ont aussi une portée historique; elles éclairent les différentes phases de la guerre celtibérienne; elles mettent devant nos yeux les épisodes du siège et de la prise de Numance; elles font revivre toute une période de l'histoire romaine illustrée par les grands noms de Scipion et de Polybe. M. Schulten prépare sur ces belles découvertes une publication d'ensemble.

M. Homolle fait hommage, au nom de l'auteur, du rapport publié par Macridy-bey dans les *Wiener Jahreshefte* [1], sur la découverte faite par lui, dans la localité de Ghiaour-Keuy et dans la région de Notion et de Colophon, du temple célèbre d'Apollon Clarios.

L'identification du petit temple dorique de Ghiaour-Keuy et de la grotte voisine avec le sanctuaire et l'oracle d'Apollon paraît démontrée par une longue série d'inscriptions gravées sur les colonnes et les murs de ce temple. Ce sont des listes de magistrats, de jeunes gens et de jeunes filles envoyés par des villes de Phrygie, de Carie, de Pisidie, de Lycaonie, d'Ionie, de Cappadoce, du Pont, de l'Achaïe, de la Macédoine, de la Mésie et de la Crète pour célébrer le culte du dieu.

1. *Wiener Jahrshefte*, 1912, p. 36 et suiv. ; cf. le premier rapport sur les fouilles de Ghiaour-Keuy en 1905, p. 155.





HENRY D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

1827-1910

Phototypie Berthaud, Pari

SÉANCE DU 13 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Après un comité secret, le Président annonce que l'Académie vient d'élire aux deux nouvelles places d'associé étranger créées par le décret du 31 mars 1913 :

1° M. Maximilien Van Berchem, de Crans (Suisse);

2° M. Franz Cumont, de Bruxelles.

M. Morel-Fatio donne lecture de la notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de son prédécesseur M. d'Arbois de Jubainville [1].

APPENDICE

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. HENRY D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, PAR M. ALFRED MOREL-FATIO, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LUE DANS LA SÉANCE DU 13 JUIN 1913.

M. d'Arbois de Jubainville a déployé pendant sa longue existence une telle activité, il a touché à tant de disciplines et s'est dépensé dans de si nombreux travaux qu'il faudrait un livre pour retracer, avec le détail voulu, sa carrière d'érudit. Mon dessein ne pouvait être de l'écrire. Aussi bien, les meilleurs juges de l'œuvre accomplie par le confrère que nous avons perdu se sont déjà prononcés, ils ont dit en termes excellents ce qui devait être dit des

1. Voir ci-après.

qualités multiples de cette production si imposante de plus d'un demi-siècle, ils ont loué le savant éminent comme il méritait de l'être. Qu'ajouterais-je à leur juste tribut d'éloges et à leurs doctes sentences? Appelé à l'insigne honneur de succéder dans la Compagnie à l'une de ses plus grandes illustrations, il sied mieux à mon insuffisance de restreindre un sujet si vaste, de n'en retenir que quelques parties, qui me permettront d'évoquer plutôt l'homme et de le suivre dans les divers milieux où le fixèrent pour un temps les hasards de la vie.

M. Henry d'Arbois de Jubainville est né lorrain et est presque né juriste. Lorrain par ses origines, il le demeura toujours, jusqu'à la fin. Les déplacements, les absences même prolongées, les emplois et les honneurs ne diminuèrent jamais son attachement au sol natal. Comme le Dominique de Fromentin, il sentait en lui « je ne sais quoi de local et de résistant », impossible à transplanter, et, comme à Dominique, Paris lui donnait l'impression d'une hôtellerie, où il pourrait demeurer et mourir, mais où il ne serait jamais que de passage. La maison familiale, le foyer ne furent jamais pour lui qu'à Jubainville, le petit village vosgien, adossé à cette partie de la Côte de Meuse d'où l'on aperçoit Domremy, sanctuaire du patriotisme français, doublement sacré aujourd'hui qu'il est plus près de la frontière et plus exposé aux convoitises de l'ennemi. C'est là qu'il allait périodiquement se vivifier : tel l'arbre qui, pour croître, étend et plonge ses racines dans la terre nourricière. Juriste, il le devint dès sa jeunesse, sous le toit paternel, et juriste impénitent il mourut. Lope de Vega a dit que le grec rend les hommes orgueilleux. Le droit ne donne-t-il pas aussi à ses adeptes quelque peu de superbe? Quiconque, en conversant, a subi l'apostrophe : « Vous n'avez pas l'esprit juridique! » garde la sensation très nette d'une irrémédiable infériorité. Certes, M. d'Arbois de Jubainville n'abusa jamais de sa compétence *in utroque*

pour mortifier le prochain, car nul ne fut moins glorieux de son savoir; mais il s'entendait toutefois à écarter les intrus d'un domaine où il régnait en maître : il prisait trop le droit pour le laisser toucher par des mains profanes. A peu près dans tout ce qu'il a écrit, apparaît cet esprit juridique, acquis de bonne heure et qui lui composa comme une seconde nature. Ses autres études d'histoire, de linguistique et de mythologie, quelque bien conduites qu'elles aient été, ne l'ont jamais détourné du droit; au contraire, il les a presque toujours fait servir à une connaissance plus approfondie des institutions juridiques du passé. Je m'attacherai donc surtout ici à essayer le portrait d'un gentilhomme lorrain devenu et resté juriste.

I

La branche de la famille à laquelle appartenait M. d'Arbois de Jubainville se réclame en premier lieu d'un Étienne d'Arbois, valet de chambre des deux cardinaux de Lorraine, Charles Ier et Charles II, qui furent l'un et l'autre évêques de Metz. En 1584, le dernier, ne possédant pas, vu son âge, l'administration du diocèse, fit délivrer par deux administrateurs délégués au fidèle serviteur dont il voulait récompenser les services une charte d'anoblissement, et, « en signe de noblesse pour icelle decorer », les armes qui sont « d'azur à trois barbeaux d'argent, timbré d'un barbeau à l'escut naissant », armes que l'on retrouve sur l'ex-libris de notre confrère. Cette charte fut confirmée, trois ans plus tard, à Pont-à-Mousson, le 22 novembre, par Charles II, enfin mis en possession du temporel de l'évêché de Metz. Le petit-fils d'Étienne, Dominique II, chevau-léger dans la compagnie des gardes du corps de Charles IV, duc de Lorraine, reçut de sa femme la petite seigneurie de Jubainville, sise dans le bailliage de Neufchâteau et le diocèse de Toul, à peu de distance du village

de Ruppes, et qui, disent des Mémoires domestiques, auxquels j'emprunterai plus d'un détail, « est depuis lors demeurée dans la famille d'Arbois, au moins quant à la maison, les jardins, le clos, la vigne Saint-Gérard, le semis ». Parmi les descendants de Dominique II, se détache avec assez de relief le bisaïeul de M. d'Arbois de Jubainville, un Dominique-Louis, né en 1726 et qui vécut jusqu'en 1816. Les Mémoires, que je viens de citer et qui ont pour auteur le père de notre confrère, nous en tracent un portrait où l'on démêle aisément les traits essentiels qui se continueront plus tard, jusqu'à nos jours, dans la famille : goût du service, attachement à la maison de Lorraine, piété vive et sincère, charité ordonnée, amour du travail. Après avoir passé par le corps des cadets de Stanislas, où la noblesse lorraine recevait une éducation appropriée à ses besoins, Dominique-Louis obtint un brevet de capitaine au régiment de Nassau, rejoignit l'armée française en Allemagne et prit part au siège de Maestricht : « Élevé religieusement, disent les Mémoires, il n'oublia pas sous les armes ses devoirs envers Dieu ; il ne manqua jamais la messe du dimanche sans nécessité, et, quand il était en une ville entièrement protestante, il allait au temple, comme en un lieu où il lui semblait plus aisé de se recueillir et de se soustraire aux importunités des étourdis que s'il eût prié dans sa chambre. » Réformé après la paix d'Aix-la-Chapelle, il ne voulut plus rentrer au service, malgré l'offre qu'on lui fit, en 1757, d'une compagnie dans un régiment étranger. Les Mémoires le représentent à cette époque sous des dehors fort galants : « Les cheveux bien poudrés, enfermés dans une bourse de soie noire ; un chapeau à trois cornes bordé d'un galon d'or ; tantôt un gilet de ratine rouge, tantôt un gilet de velours cramoisi, tous deux brodés d'or ; parfois habit, veste et culotte de bouracan de soie grise doublé de taffetas blanc ; parfois vêtu seulement d'un pet-en-l'air d'indienne qui avait coûté cent sous ;

parfois son costume était un droguet de soie violette à fleurs. Il se parfumait à l'essence de bergamote ; il usait chaque mois du tabac pour un escalin. » Toutefois sa fortune était étroite ; n'ayant trouvé que six mille francs en écus dans la dot de sa femme, une demoiselle de Lisle, il dut en dépenser dix mille pour rebâtir Jubainville, ce qui diminua notablement les revenus du ménage. Marié, l'existence qu'il mena fut celle d'un gentilhomme campagnard, passant six mois de l'année à Neufchâteau et six mois en sa seigneurie. Le premier de cette lignée, jusqu'alors exclusivement adonnée au métier des armes, il montra des goûts littéraires ; il savait par cœur beaucoup de vers de Virgile, d'Horace et de Boileau, et chantait volontiers des chansons populaires du pays. Même il voulut s'initier aux doctrines nouvelles et lut les coryphées de ce que l'époque appelait « la saine philosophie » ; mais, disent toujours nos Mémoires, « cette lecture affermit sa foi au lieu de l'ébranler ; il eut une foi raisonnée à laquelle il tenait beaucoup, et il aurait volontiers discuté avec les personnes de sa connaissance, malheureusement il n'était pas assez patient pour le faire avec son fils aîné qu'avaient ébloui les sophistes dans une certaine proportion. » Lorsqu'éclata la tourmente révolutionnaire, ses ressources, qui consistaient surtout en dîmes inféodées, diminuèrent au point de lui rendre impossible le séjour de Neufchâteau ; il se retira donc pour toujours à Jubainville, où il eut beaucoup de peine à nourrir femme et enfants : deux de ses fils, qui avaient pris du service, en furent renvoyés comme gentilshommes et accrurent encore les charges du père, qui ne tirait presque plus rien de ses fermiers écrasés par les réquisitions. Sa charité cependant ne se démentait point ; malgré la pénurie à laquelle il fut réduit, c'était lui qui pourvoyait à presque tous les frais du culte et qui fournissait souvent de remèdes les pauvres malades. Coiffé d'un bonnet de coton blanc, ainsi que tous les paysans

d'alors, on le voyait dès l'aube dire ses prières dans le jardin, puis il bêchait, plantait, taillait; il enseigna même à son fils aîné le métier de bûcheron pour façonner l'affouage de la famille dans le bois communal. Avec l'avènement de Bonaparte, ses quatre fils étant rentrés dans le service, la situation s'améliora, mais le père eut la douleur de survivre à trois de ces brillants jeunes militaires, qui périrent à Saint-Domingue et à la Jamaïque, en 1802 et 1803. Il ne réussit même jamais à être informé de leur sort; seulement les fins de non-recevoir qu'on opposa à ses demandes réitérées lui donnèrent à entendre la triste vérité. L'un avait conquis, à moins de quarante ans, le grade de général de brigade; un autre mourut chef d'escadron au 1er hussards et adjoint à l'état-major général de Saint-Domingue; tous deux avaient pris part à l'expédition de Corfou en 1797 et coopéré à l'établissement de la République des Iles ioniennes. Il existe un fort intéressant témoignage de leur conduite en ces contrées, sous forme d'une brochure intitulée *Mémoire sur les trois départements de Corcire, d'Ithaque et de la mer Égée, par les citoyens d'Arbois frères, ci-devant officiers de l'état-major général de l'armée d'Italie, division du Levant* (Paris, an VI de la République). C'est un tableau de l'état économique et social des îles au moment de l'arrivée des Français et des réformes introduites par le général Gentily, sous les ordres duquel servaient les deux d'Arbois et qu'ils aidèrent, disent-ils, dans sa « mission de philosophie et de bienfaisance ». Le fils aîné, Joseph-Alexandre, qui avait aussi choisi la carrière militaire, s'engageant comme soldat au 5e hussards, servit à l'armée d'Italie et à l'armée du Rhin. En 1801, il quitta le service pour se marier, et dès lors il s'appliqua à l'étude des lois, ce qui l'amena, sous la Restauration, à devenir auditeur à la cour royale de Nancy, puis conseiller à la même cour, charge qu'il conserva jusqu'en 1852, où il fut admis à la retraite. Par lui, la famille passa de l'épée à la robe.

Son fils, Charles-Joseph, obéissant à l'influence du milieu et des idées du jour, qui portaient plutôt la jeunesse, fatiguée de la guerre, vers les carrières civiles, se prépara à entrer dans celle de la magistrature. En 1822, âgé de dix-neuf ans, il vint à Paris faire son droit, mais encore assez indécis sur la voie à suivre. Aussi le voyons-nous fréquenter des enseignements très divers. « J'assistai, dit-il, au cours de droit naturel du Collège de France, au cours de littérature de M. Andrieux, et quelquefois au cours d'éloquence de M. Burnouf ou à celui d'éloquence de M. Delaplace. M. de Portets, au cours de droit naturel, avait peu de monde ; je prenais des notes, je les rédigeai longtemps, mais ce cours ne m'a pas satisfait du tout. Celui de M. Andrieux avait une vogue inimaginable et qui tenait à ce qu'il était homme d'opposition. Ensuite, il faisait un peu la cour à ses auditeurs mâles et femelles, il donnait une agréable récréation. M. Burnouf avait une douzaine d'assistants et il leur lisait, trois fois par semaine, deux ou trois pages de Tacite traduites, avec quelques réflexions. Cela devait à la fin de l'année faire un livre. Tacite est un bon auteur, le traducteur n'était pas mauvais, mais rien de tout cela ne constituait, selon moi, un cours d'éloquence établi à côté d'une école de droit. A la Sorbonne, M. Delaplace expliquait Cicéron, mais ce bon M. Delaplace, âgé de près de quatre-vingts ans, était froid comme une chaîne de puits. Je ne comprenais pas alors plus qu'aujourd'hui que, pour faire un cours d'éloquence aux étudiants, on ne choisît pas quelque avocat en renom ; ils étaient alors fort nombreux : quand j'étais à ce cours, nous étions quatre. Je suis encore allé au cours de poésie de M. Naudet, au cours de grec de je ne sais plus qui et à la géographie de Barbié du Bocage ; mais ces trois cours m'ont déplu, je n'y suis allé que deux ou trois fois. Ils étaient encore inférieurs à ceux dont je viens de parler. » Charles-Joseph s'affilia aussi à la Société des Bonnes Études, très bien vue en haut lieu et où des con-

férences de Berryer attiraient de fort gros personnages, tels que le duc de Montmorency et M. de Doudeauville. On s'y occupait d'histoire, et M. d'Arbois y lut un mémoire sur les *Établissements* de saint Louis. Ce mémoire attestait au moins une préférence marquée pour les études de droit historique, que le jeune étudiant devait poursuivre plus tard, lorsque, devenu avocat, il mit au service de ses clients une connaissance approfondie du droit coutumier et féodal, en particulier de la *Coutume de Lorraine*. Rentré à Nancy, où sa famille avait élu domicile, il prêta serment le 10 août 1825 et assista dès lors aux audiences de la cour, en même temps qu'il s'initiait à la chicane comme clerc dans une étude d'avoué. Puis, une place d'auditeur à Nancy étant devenue vacante, il en fut pourvu le 18 avril 1826. Cette charge facilita son mariage avec Mlle Marie-Henriette de Beaufort de Gellenoncourt, qui fut célébré le 21 février 1827, et le 5 décembre suivant naissait son fils aîné, Henry d'Arbois de Jubainville, notre futur confrère. Charles-Joseph d'Arbois aurait sans doute marché sur les traces de son père et se serait élevé aussi haut que lui dans la magistrature nancéenne, si la Révolution de juillet n'avait pas brusquement brisé sa carrière. Destitué, il s'inscrivit au barreau de Nancy, et y occupa bientôt une place des plus enviées qui lui valut, en 1857 et 1858, les honneurs du bâtonnat de l'ordre. Parmi d'autres charges honorifiques qui lui furent conférées, il y a lieu de mentionner celle d'administrateur temporel de l'église des Cordeliers et de la chapelle ducale, sur laquelle S. M. l'Empereur d'Autriche, en sa qualité de descendant des derniers ducs de Lorraine, exerce un droit de patronage. Pieux, charitable, austère et sévère, — « je n'ai jamais eu dans ma vie de vrais accès de tristesse, écrit-il, mais en général je n'ai ri que du bout des lèvres et presque toujours par politesse », — il apportait, dans l'exercice de son métier d'avocat comme dans l'éducation de ses enfants, un très grand sérieux et une application de tous

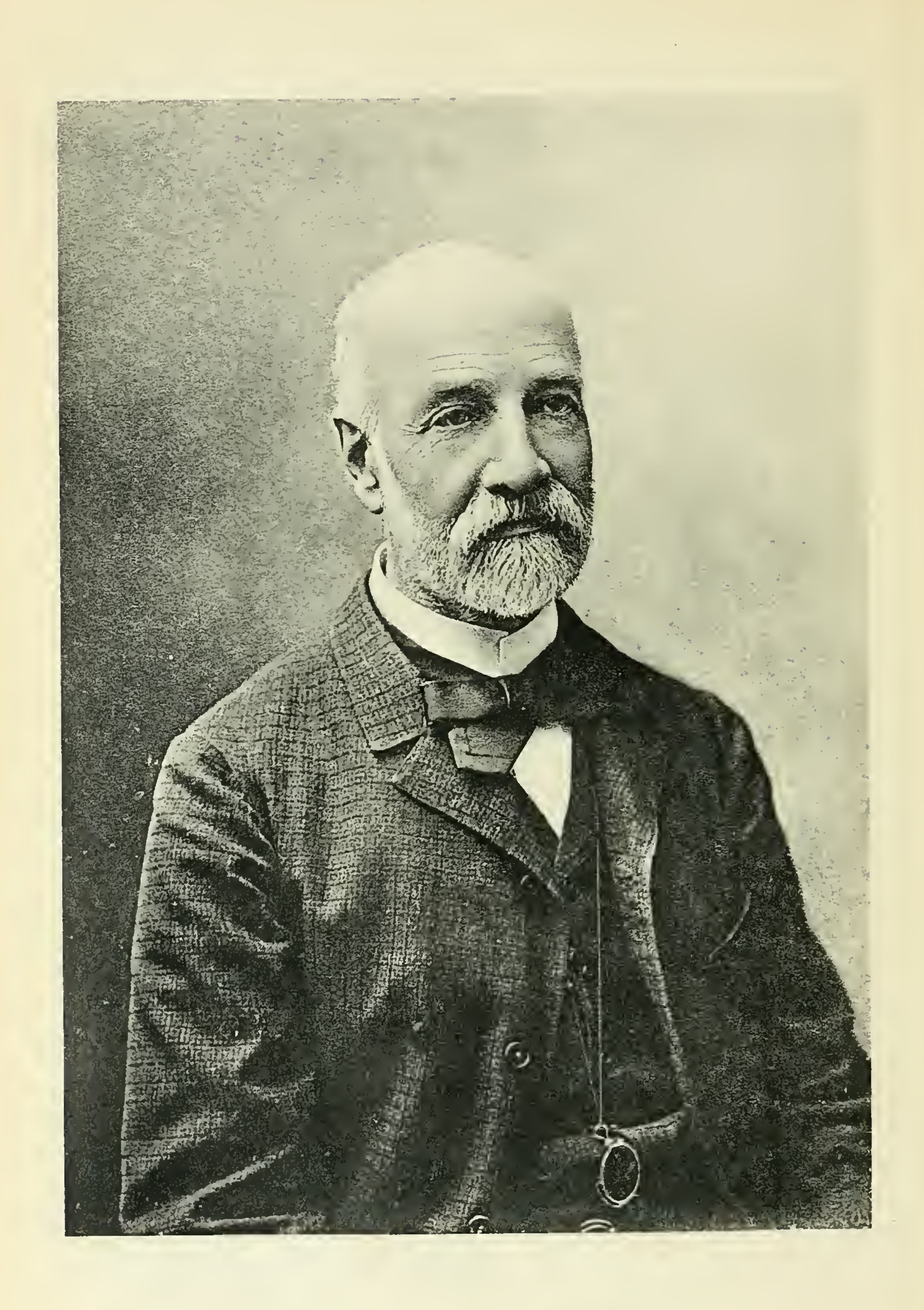
les instants, qualités que nous retrouverons plus tard chez son fils. En 1840, Henry fut mis au collège, où il remporta des succès en histoire et en version latine qui le préparèrent bien à la carrière qu'il devait embrasser plus tard. Toutefois le droit l'attirait, surtout parce qu'il y voyait un gagne-pain assuré, une voie tout ouverte où il n'aurait au début qu'à se laisser conduire. Le père, ce qui est à noter, n'exerça sur lui aucune pression, bien au contraire, et sa façon d'agir en la circonstance témoigne d'autant de discernement que de prudence : « Je ne croyais pas, dit-il, à la vocation d'Henry pour la robe, j'aurais désiré qu'il entrât dans l'enseignement, je voyais en lui l'étoffe d'un savant,... mais dès lors qu'il me demanda à faire son droit, je ne fis aucune objection sérieuse. » A Paris, où il s'était rendu dès 1846 pour y suivre les cours de l'École de droit, l'étudiant lorrain découvrit aussi l'École des chartes, hantée en ce temps-là par des élèves qui ont inscrit leurs noms glorieux dans les fastes de l'érudition française : Léopold Delisle, Auguste Himly, Charles Marty-Laveaux, Adolphe Tardif, Anatole de Montaiglon. Ce qui l'y conduisit fut le désir d'y compléter ses études juridiques, preuve qu'il n'avait pas alors formé le projet de se consacrer à l'investigation historique. Ménager de ses deniers, le père donna un consentement sous réserves : « Henry me demanda permission de concourir pour l'École des chartes comme chose utile pour la profession d'avocat. Je lui répondis qu'il y avait peu d'utilité, que je donnais mon consentement, mais que s'il obtenait une bourse et que l'étude des chartes retardât la fin de son droit, il supporterait la dépense sur sa bourse. Les choses se sont ainsi passées, mais je ne prévoyais pas que par là Henry rentrerait dans la carrière de savant qui me paraissait lui convenir plus que toute autre. » Fort de l'autorisation paternelle, Henry sut obtenir la bourse, qu'il garda pendant les trois années passées à l'École : il en sortit le premier en novembre

1850. Le père l'attendait à Nancy, comptant bien l'admettre dans son cabinet d'avocat et lui donner à plaider les petites affaires dont il lui laisserait tout le profit, mais voilà que le jeune chartiste, dont l'entrée dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, comme des cours de théologie qu'il suivit à Paris, avaient exalté la ferveur religieuse, annonça tout à coup vouloir tenter de l'état ecclésiastique et en conséquence entra au grand séminaire de Nancy. « On m'offrit de le recevoir gratis en récompense de mes travaux pour le diocèse, écrit le père. Je refusai et je payai la pension régulière de 400 francs. » Le travail trop opiniâtre auquel il se livra réussit peu au nouveau séminariste et altéra sa santé; d'ailleurs le directeur ne lui trouvait pas la vocation ecclésiastique, « malgré une piété vive et sincère ». Plus tard, il reconnut lui-même s'être trompé alors sur sa vocation réelle, mais il conserva un fort bon souvenir des études hébraïques auxquelles il s'appliqua en cet asile de science religieuse, sous la direction d'un abbé, « trop savant, nous dit-il, au gré de ses supérieurs ». Ayant quitté le séminaire, il garda quelque temps la soutane, ne sachant quelle décision prendre. Enfin, il se résolut à la quitter et sollicita le poste d'archiviste à Quimper qu'il savait vacant; mais les Bretons de Quimper voulaient un archiviste breton. « Henry n'y perdit rien, lisons-nous dans les Mémoires; par la protection de la famille Fliche et d'autres encore, il fut nommé à Troyes, ce qui nous convenait beaucoup mieux. »

II

Nommé par arrêté du 27 janvier 1852, M. d'Arbois de Jubainville prit aussitôt possession de son poste et, dès le 23 juillet suivant, il adressait au Ministre son premier rapport officiel concernant les vicissitudes des Archives de l'Aube depuis 1795 et le travail exécuté par ses sept prédécesseurs.





EDMOND SAGLIO

1828-1911

Le nouvel archiviste signalait, entre autres, de nombreuses soustractions de documents antérieurs à 1789, dont avaient pâti ces archives pendant la période de 1798 à 1826, où aucun gardien ne leur avait été préposé ; il signalait aussi le désordre des archives plus modernes, qui s'étaient entassées pêle-mêle dans les greniers de la Halle aux grains, où gisait encore l'ensemble du dépôt. Une circonstance heureuse, qui se produisit en 1853, lui facilita sa tâche, tout en l'occupant de beaucoup de détails purement matériels : j'entends parler du transfert des archives de la Halle aux grains dans le nouveau local bien aménagé, situé au bord du grand canal, derrière le palais de la Préfecture, et dont un architecte, ami des arts, défendit l'entrée par deux énormes lions, copie d'une œuvre de Barye. Ainsi protégées et avec un gardien animé du plus beau zèle, les Archives de l'Aube n'avaient plus rien à craindre. Désormais, et pendant vingt-huit années consécutives, cette annexe de la Préfecture devient le centre du travail le plus intense, le plus acharné, sans presque aucun chômage, et celui qui y préside ne tardera pas à se montrer le digne émule de nos grands archivistes du XIXe siècle qui ont vraiment honoré et embelli la profession : les Henri Bordier, les Charles de Beaurepaire, les Lucien Merlet, les Célestin Port. Pendant vingt-huit années, M. d'Arbois de Jubainville rangera, classera, inventoriera sans trêve ni merci, s'attaquant simultanément aux séries vierges et aux séries défectueusement classées avant lui. L'ensemble de ce labeur si soutenu et si bien dirigé ne saurait être apprécié, comme il convient, sur le vu des seuls inventaires imprimés d'après un système assez mal conçu et qui a soulevé bien des critiques ; on ne peut l'estimer à sa juste valeur que lorsqu'on a été mis en présence de tant de volumes d'inventaire manuscrit et de ces boîtes pleines de fiches qui fournissent aux chercheurs les plus précieux instruments, le fil qui sert à les guider dans le dédale des registres et des liasses. Et

cette dure besogne, à laquelle il s'astreignait par devoir professionnel, n'absorbait qu'une partie de son temps : aussitôt, en effet, qu'il se sentit en contact intime avec ces fonds d'archives dont la garde lui était confiée, M. d'Arbois de Jubainville pensa à les exploiter au profit de l'histoire. La manipulation journalière de ces parchemins et de ces papiers précisa sa vocation et lui fournit en quelque sorte un aliment. Il ne tarda pas à découvrir dans ce riche dépôt des parties plus particulièrement intéressantes et inconnues, qui lui permettraient de traiter diverses questions tout à fait négligées par les historiens antérieurs ou d'en reprendre d'autres mal comprises, à peine effleurées, à cause d'une documentation par trop insuffisante.

Avant de prendre possession des Archives de l'Aube, M. d'Arbois de Jubainville avait commencé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* la publication de sa thèse, qui parut ensuite en un volume, l'année même de son installation à Troyes, sous le titre de *Recherches sur la minorité et ses effets dans le droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des Coutumes*. Dès lors, et comme en font foi les bibliographies rédigées par son fils aîné, M. Paul d'Arbois de Jubainville, et par M. Émile Chénon, l'activité érudite de l'archiviste historien ne s'arrêta plus : chaque année sortaient de son laboratoire de nombreuses contributions à la paléographie, à la diplomatique, à l'archéologie de la région champenoise ou lorraine, qui trouvaient place soit dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, soit dans des revues locales. Petit à petit, cette production s'étendit et s'amplifia en s'attaquant à des problèmes d'institutions et d'économie politique ou sociale. Sous la date de 1857, il importe de relever un écrit qui nous montre M. d'Arbois de Jubainville préoccupé d'histoire générale, car il a pour objet l'examen critique des six premiers volumes de la célèbre *Histoire de France* d'Henri Martin dont venait de paraître une qua-

trième édition. En composant son ample et d'ailleurs fort méritoire ouvrage, Henri Martin avait cédé à certaines idées préconçues et avait, disons-le aussi, commis des péchés d'ignorance qui choquèrent beaucoup divers érudits formés à l'école de Benjamin Guérard, entre autres Léopold Delisle, qui entretenait avec M. d'Arbois de Jubainville, depuis quelques années, une correspondance fort suivie. Celui-ci se fit volontiers le porte-parole de l'opposition des chartistes au livre populaire et de tendances politiques assez accentuées. Il entreprit l'auteur sur l'élément gaulois dans notre civilisation et sa renaissance soudaine en pleine période féodale ; il l'entreprit sur le druidisme, l'onomastique, la chronologie, la numismatique, la diplomatique, l'art héraldique, la musique, l'archéologie monumentale, le costume, enfin sur les institutions juridiques et la théologie. Ces deux derniers chapitres et celui qui se rapporte au druidisme offrent le plus grand développement, accusant ainsi les préoccupations les plus constantes du critique. Au demeurant, les *Quelques observations* sur les six premiers volumes d'Henri Martin ne trahissent, en aucune façon, le désir d'étaler des connaissances rares ou très spéciales, mais répondent à un sentiment plus élevé, celui de la poursuite du vrai. Et même en redressant les erreurs d'un livre à succès, très lu par le grand public, M. d'Arbois de Jubainville estimait faire œuvre de bon citoyen, car, disait-il, « les livres d'histoire qui deviennent populaires sont une des puissances les plus redoutables qui existent en ce monde. Quelques faits admis comme certains par la foule sont le fondement de l'opinion publique. Aussi a-t-on trouvé plus d'une fois des pamphlets historiques au début des révolutions. Les partis, en effet, savent instinctivement que l'avenir appartient à celui qui sait s'emparer du passé ». Or, tout en se montrant déférent et courtois envers un homme digne d'une très haute estime, M. d'Arbois de Jubainville ne craignait pas de combattre les opinions qu'il

jugeait erronées ou de heurter des préjugés bien établis, lorsqu'il explique, par exemple, que « comme l'esclavage, l'inquisition a eu son rôle marqué dans l'histoire de la civilisation », et qu'il prend la défense de la procédure inquisitoriale, envisagée comme l'une des plus légitimes réactions de l'intelligence humaine contre les traditions barbares de la Germanie, telles que le fer rouge, l'eau bouillante ou le duel judiciaire.

Parmi les ouvrages de cette période troyenne, il en est deux surtout qui retiennent l'attention par leur importance et leur valeur exceptionnelles : les *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux au XIIe et au XIIIe siècle* (1858), et l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne depuis le VIe siècle jusqu'à la fin du XIIIe* (1859 à 1867). Hommages à la belle province de France dont M. d'Arbois de Jubainville, par sa charge, se sentait appelé à devenir l'historiographe, ces deux ouvrages, fondés en partie sur des documents des Archives de l'Aube, empruntaient beaucoup aussi à la littérature historique des siècles passés. L'horizon de l'auteur s'y étend singulièrement ; des vues d'ensemble s'y découvrent, et même des considérations d'ordre social, qui frappent d'autant plus qu'elles s'appuient sur un ensemble de faits patiemment amassés et strictement vérifiés. Ces considérations ne versent pas dans les généralités banales ou aventureuses, où se complaisent si souvent des historiens à prétentions philosophiques ; on y sent l'aboutissement naturel, obligé, d'une patiente et laborieuse investigation. Une pointe même de paradoxe, assez coutumière à l'auteur, loin d'en affaiblir la portée, leur prête parfois un certain charme, une saveur particulière. L'idée maîtresse de l'étude sur l'état ancien des abbayes cisterciennes est que le célibat, quelque anormal qu'en soit le principe, répond toutefois à certaines nécessités sociales, qu'en particulier le célibat monastique, tel que le connut et le pratiqua le haut moyen

âge, a empêché la force reproductive de l'homme de dépasser la force productrice du sol qui doit le nourrir, et a fort utilement posé des limites à l'accroissement exagéré de la population. Au principe économique du monachisme répond de notre temps celui de nos armées permanentes et de nos prisons où règne aussi le célibat. Seulement le célibat monastique possède cette beauté et cette grandeur qu'il repose sur un sacrifice volontaire, une immolation spontanée de l'homme à Dieu. Il a élevé la nature humaine et a rendu à la société laïque les services les plus signalés. Par leur travail et leurs privations, les Cisterciens accumulèrent des capitaux, qui, entassés dans les monastères, « sauvaient, sous forme d'aumône, la vie des populations affamées ». Ces capitaux, de même, « consacrés à la culture, rendaient productives des terres jusqu'alors presque inutiles. » Plusieurs chapitres du livre décrivent cette aptitude si remarquable des moines de Cîteaux à défricher et à mettre en valeur de grandes portions de territoire inculte, aptitude méconnue par Henri Martin, comme le lui prouva M. d'Arbois de Jubainville dans la brochure dont il a été parlé. Moines agriculteurs, capitalistes et commerçants, qui contribuèrent au développement de la richesse nationale, voilà de quelle manière se révèlent en premier lieu les Cisterciens ; mais le livre passe en revue aussi les autres formes de leur activité : les études, l'enseignement, le gouvernement des monastères, l'administration des biens, etc. Rien n'a encore remplacé cet ouvrage des plus méritoires, qui eut pour cause accidentelle l'existence du fonds de Clairvaux aux Archives de Troyes, mais qui, par l'emploi de bien d'autres sources, prit les proportions d'un tableau d'ensemble d'un des plus grands de nos ordres religieux, dans son rôle économique et social. Quel plus bel éloge que de dire d'un livre, publié il y a cinquante-cinq ans, qu'il conserve aujourd'hui encore presque toute sa valeur ?

Un professeur des plus estimés, et qui fut lui-même un

des meilleurs élèves de M. d'Arbois de Jubainville, a prononcé ce jugement, peut-être un peu sommaire, que l'*Histoire des comtes de Champagne* « n'est pas une œuvre d'histoire » ; il y voit un « répertoire de faits agrémenté de boutades amusantes ou déconcertantes », ce qui n'a pas lieu de surprendre, vu qu'à son avis il manquait à M. d'Arbois de Jubainville « les qualités synthétiques de l'historien ». A vrai dire, cette volumineuse Histoire contient des parties caduques : la période des origines demanderait à être récrite, maintenant que les sources narratives qui servirent au récit ont subi une épuration dont ne put pas profiter notre auteur ; certains défauts d'ordonnance s'observent aussi à la lecture de tant de pages d'ailleurs si nourries. En tout cas, on ne reprochera pas à M. d'Arbois de Jubainville de s'être exagéré le mérite de son livre. Un article, demeuré célèbre, signé du nom de Boisard, anagramme de d'Arbois, marqua, avec une sévérité qui étonna même les lecteurs de la *Revue critique*, les points faibles de l'*Histoire des comtes de Champagne*. « Que de tables ! » s'écrie le critique, en énumérant tous les instruments qu'il fallut joindre à ces volumes pour en faciliter le maniement. « M. d'Arbois de Jubainville semble avoir voulu par là remédier au vice de composition qui est le principal défaut de son ouvrage. On sent que ces volumes ont été écrits au jour le jour, au fur et à mesure des études de l'auteur... Le style surtout se ressent de la hâte avec laquelle l'*Histoire des comtes de Champagne* a été rédigée : il est trop lâche, il ne concentre pas assez les idées. » Toutefois, le critique reconnaît que les documents ont été utilisés « non point en proportion des arguments qu'ils peuvent fournir à une thèse préconçue ou en raison du pittoresque qu'ils peuvent ajouter au récit, mais selon l'autorité que leur assigne une juste appréciation de leur valeur » ; et c'est là, ajoute-t-il non sans quelque malice, « un scrupule qui a manqué à des *Histoires* plus célèbres ». Henri Martin, on le voit, hantait

toujours sa mémoire. Quoi qu'il en soit du corrigé aigre-doux que M. d'Arbois de Jubainville s'infligeait ainsi publiquement, de nombreux lecteurs surent rendre justice à ce travail considérable, qui, s'il ne répond pas à toutes les exigences du genre, satisfait cependant à plusieurs d'entre elles. Que de saine et solide instruction ne puise-t-on pas, par exemple, dans les chapitres consacrés à l'administration de la Champagne depuis la mort d'Henri le Libéral jusqu'à l'avènement de Philippe le Bel au trône de France! Et ne semble-t-il pas équitable de tenir compte à l'auteur du courage dont il fit preuve en formant un si grand dessein et en l'exécutant au sortir de la trentième année? Notons encore la loyauté qu'il mit à reconnaître l'aide que lui prêta son collaborateur, M. Léon Pigeotte, dont le nom figure à côté du sien sur les tomes IV à VI, comme il figure également sur les *Abbayes cisterciennes*.

On n'aurait qu'une vue incomplète de M. d'Arbois de Jubainville à cette date de son existence, si l'on faisait entièrement abstraction de ses circonstances de famille. Zélé fonctionnaire, historien érudit, c'était bien; mais il n'y avait pas là de quoi remplir à sa guise la mission qui lui incombait en ce monde. Son renoncement de jadis à l'état ecclésiastique pour rentrer dans la vie civile signifiait, entre autres choses, qu'il voulait fonder un foyer. En 1857, il s'unit à M[lle] Mélanie de Planta Wildenberg, d'une noble famille des Grisons, dont une branche devait à la Garde suisse son établissement en France. L'union fut de courte durée, et M. d'Arbois de Jubainville, veuf et sans enfants, contracta, en 1863, avec M[lle] Charlotte de Pinteville de Cernon, un second mariage qui lui valut plus de quarante années d'un bonheur sans mélange. A Troyes, la vie s'écoulait paisible et frugale, comme il convenait à un fonctionnaire pourvu d'un traitement de 1.500 francs à l'origine et qui, au bout de vingt-huit ans, ne dépassait pas 3.800 francs. La famille de l'archiviste habitait une de ces vieilles mai-

sons troyennes aux poutres apparentes, le n° 17 de la rue du Paon, à quelques pas de la splendide grille de l'Hôtel-Dieu, demeure, à coup sûr, digne d'un archéologue, mais si exiguë que les enfants de M. d'Arbois de Jubainville devaient, pour prendre leurs ébats, emprunter le jardin d'un aimable voisin de la même rue. Aucun incident ne troubla, pendant plusieurs années, cette existence modèle. On conte seulement que l'archiviste se faisait fort attendre à l'heure des repas et qu'il était nécessaire de lui dépêcher exprès sur exprès pour l'arracher à ses liasses. Mais vint l'Année terrible. M. d'Arbois de Jubainville dut assister, le cœur déchiré, à l'invasion, à l'occupation de la ville, particulièrement odieuse et longue pour les Troyens, puisqu'elle s'opéra par les troupes du prince Frédéric-Charles et qu'elle dura du mois de novembre 1870 au mois d'août 1871. Pendant cette période néfaste, M. d'Arbois de Jubainville eut des devoirs multiples à remplir. D'abord il servit de chef de cabinet au préfet du 4 septembre dont les bureaux avaient été désorganisés par un engagement volontaire dans l'armée active et par l'appel des gardes mobiles. Puis, lorsque l'arrivée du préfet allemand, un baron de Stein, eut exilé la Préfecture française de son hôtel, les Archives donnèrent asile aux services clandestins, grâce auxquels, sous les yeux des Prussiens, la garde nationale mobilisée fut levée et équipée dans le département. Des expéditions fréquentes de vêtements et d'équipements avaient lieu : certaines voitures même (on en rit encore à Troyes) furent chargées, faute de bras français, par des soldats allemands inoccupés que l'autorité militaire avait mis à la disposition des habitants. Malgré ce surcroît d'occupations astreignantes et parfois dangereuses, l'érudition ne perdait pas ses droits. Il advint un jour, dit-on, qu'un officier allemand, quelque docteur de la réserve, vint aux Archives et y trouva M. d'Arbois de Jubainville en train de déchiffrer la Bible d'Ulphilas. Tous deux alors se penchèrent sur le vieux

texte, et ces ennemis oublièrent un instant leurs haines dans la contemplation du gothique. Au reste, l'archiviste de Troyes eut la satisfaction de garder son dépôt intact. La seule difficulté qu'il rencontra au cours de l'occupation fut la prétention émise par l'autorité allemande de transformer en poudrière le bâtiment des Archives. Il obtint qu'elle se contentât d'un cellier situé dans l'arrière-cour. Son rapport du 10 avril 1871 au Ministre signale qu'« il s'y trouve encore une caisse de cartouches et un résidu de matières inflammables que l'armée allemande employait pour mettre le feu aux maisons ».

L'anecdote relative à Ulphilas, que je citais tout à l'heure, montre M. d'Arbois de Jubainville engagé dans des études que nous ne savions pas qu'il eût encore abordées. On a prétendu diviser sa vie d'érudit en deux parties : la période troyenne, pendant laquelle il n'aurait été qu'un très bon archiviste occupé, dans ses loisirs, d'histoire locale ; puis la période parisienne, remplie par son enseignement et ses travaux de philologie celtique. En fait, ce qui seul a changé, ce sont ses occupations professionnelles : il a passé vers la cinquantaine d'un dépôt d'archives dans une chaire de professeur, mais ses études privées avaient pris depuis longtemps la direction qu'elles gardèrent à Paris de 1882 à 1910. Dès qu'il eut touché à l'histoire générale de la France, à ses origines et aux destinées des races ou des nations qui ont occupé notre sol, il comprit que, pour substituer aux systèmes fantaisistes ou aux rêveries de celtisants amateurs quelque chose de solide et de raisonnable, il fallait recourir à la linguistique, fondement de tout le reste. « Voilà trois ans et demi que je m'occupe de linguistique », écrivait-il le 26 janvier 1869 à M. Paul Meyer. « Je commence à croire que jamais je n'arriverai à grand chose. J'ai en préparation un mémoire sur la phonétique du dialecte de Vannes. » Au mois d'octobre 1865, il demandait à Léopold Delisle des « conseils sûrs en matière de philo-

logie gauloise ». Celui-ci le renvoya à notre vénéré confrère M. Michel Bréal et le mit un peu en garde contre M. de La Villemarqué, « qui est par-dessus tout un littérateur ». Réduit à travailler seul, en autodidacte, il débuta par la lecture de la *Grammatica celtica* de Zeuss et les ouvrages de grammaire comparée des langues indo-européennes alors les plus en renom. Il y joignit l'étude des langues néo-celtiques, à commencer par le breton, qui lui sembla probablement plus accessible que les autres, puis celle aussi des langues romanes, renouvelée par Diez et son école. De cette époque datent des relations épistolaires avec le grand auteur du *Vocalisme du latin vulgaire*, M. Hugo Schuchardt. En 1866, il s'essaie déjà dans le domaine où il venait de pénétrer par une note que publie la *Revue archéologique* sur « les analogies probables de la déclinaison celtique avec la déclinaison sanscrite ». Désormais ses travaux de linguistique pure, de plus en plus fréquents et qui portent à la fois sur le celtique et le latin mérovingien, alternent avec d'autres travaux d'ethnographie, d'onomastique, de mythologie, sans parler du labeur professionnel aussi appliqué et continu que par le passé, et de l'histoire locale, dont il ne se désintéresse nullement. Quel admirable redoublement d'activité et quelle dépense de forces ! Mais à mesure qu'il s'enfonçait dans la solution de problèmes auxquels s'attachait avec passion son esprit sagace et avide de connaissances positives, il sentait chaque jour davantage son isolement. Pour se frayer un chemin dans les fourrés de la linguistique ou de la mythologie comparée, il aurait eu besoin de conseils quotidiens, d'échanges ininterrompus d'idées avec les représentants les plus autorisés de ces disciplines. Sa correspondance atteste les difficultés au milieu desquelles il se débattait. Au commencement de 1867, nous le voyons s'adresser à M. Henri Gaidoz, fondateur en France de l'enseignement scientifique des langues celtiques, qui se trouvait alors en Irlande. Il lui demande la meilleure méthode

pour apprendre l'irlandais, et il en reçoit cette réponse : « Pour qui veut arriver à la haute algèbre de la philologie allemande, Zeuss et Ebel sont les meilleurs guides... Commençant par Zeuss, vous êtes au centre de la circonférence et, faisant de l'irlandais en chambre, vous évitez les rhumes de cerveau, double procédé pour arriver plus vite. » En retour, M. Gaidoz questionnait son correspondant sur le breton : « Un autre jour, je vous demanderai des renseignements sur notre bas-breton, dont je n'ai encore aucune idée. » Nous assistons là aux tâtonnements des deux premiers maîtres de la philologie celtique chez nous, qui se prêtaient un mutuel appui et préludaient ainsi à une collaboration très féconde. M. d'Arbois de Jubainville aurait bien voulu ne plus faire de l'irlandais en chambre et il se serait volontiers exposé aux rhumes de cerveau de la verte Érin : il aspirait de plus en plus à quitter son emploi d'archiviste et à rejoindre ses amis de Paris. La publication, en 1877, des *Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique*, attira sur lui l'attention de nos principaux linguistes et historiens ainsi que celle des pouvoirs publics, car l'importance de l'ouvrage dépassait de beaucoup ce qu'il était alors permis d'attendre d'un archiviste départemental. Deux ans plus tard, des amis lui faisaient espérer un changement de résidence. Voici en quels termes, le 26 janvier 1879, il remerciait Gaston Paris. « J'accepte avec grand plaisir la nouvelle situation que vous m'offrez. Ma femme ne fait plus d'opposition. Je serai bien heureux de pouvoir causer avec vous plus souvent, profiter des moyens d'instruction qui me manquent ici, et enfin trouver quelques hommes jeunes ou vieux qui marchent avec moi dans la voie scientifique spéciale où je suis engagé. Windisch n'a, je crois, que deux ou trois élèves ; mais il en a. Qu'il est heureux ! » Et le 30 mars, il terminait ainsi un billet au même correspondant : « Je suis bien reconnaissant

envers M. Henri Martin et envers les amis bienveillants qui ont apostillé la lettre. » Il s'agissait donc de démarches en vue de la création d'une chaire de celtique, qui devait se faire attendre encore trois ans. L'espoir qu'entretenaient ces démarches détermina M. d'Arbois de Jubainville à quitter Troyes. Admis à la retraite le 1er mai 1880, sa pension fut liquidée à la somme copieuse de 2503 francs, grâce aux trois années passées à l'École des chartes comme élève pensionnaire et qui lui furent comptées. Son départ de Troyes fut salué par des regrets unanimes. Pendant les vingt-huit années vécues en la belle cité champenoise, M. d'Arbois de Jubainville avait su se faire estimer et aimer. Tous rendaient hommage à l'infatigable travailleur, au fonctionnaire ponctuel, dévoué, fidèle à son poste dans les bons comme dans les mauvais jours. Tous appréciaient l'honneur qui rejaillissait sur la ville, d'avoir eu pour archiviste un érudit de si haute valeur, gratifié au cours de sa gestion du titre de correspondant de l'Institut et d'autres distinctions. Quelques querelles, aujourd'hui un peu oubliées, avec des érudits locaux, et où M. d'Arbois de Jubainville ne ménagea pas sa verve, réussissant toujours à mettre les rieurs de son côté, avaient simplement ajouté un grain de sel à son commerce avec les Troyens, sans y apporter la moindre aigreur. En partant, il ne laissa aucun ennemi, mais beaucoup de précieuses et durables amitiés, au nombre desquelles il importe de rappeler celle de M. Babeau, notre éminent confrère de l'Académie des sciences morales et politiques.

III

Voilà donc M. d'Arbois de Jubainville à Paris, préoccupé, comme bien l'on pense, de justifier de plus en plus son entrée dans le haut enseignement qu'on lui faisait espérer. En 1881, il se rend en Angleterre et en Irlande, chargé

d'une mission officielle, et en rapporte les éléments du *Catalogue de la littérature épique de l'Irlande* qu'il publia en 1883-1884. Une bonne nouvelle le surprend à Dublin au mois d'août : à la demande de Jules Ferry, bien renseigné par l'inoubliable Albert Dumont et sollicité par Henri Martin, qui n'avait gardé aucune rancune à son contradicteur d'antan, le crédit destiné à une chaire de celtique au Collège de France est voté par les Chambres. M. d'Arbois de Jubainville accélère encore sa production ; il se jette avec une ardeur extraordinaire dans l'étude de l'ancien irlandais, et met au jour, en cette même année 1881, la première partie de ses *Études grammaticales sur les langues celtiques*. Enfin, un décret du 2 janvier 1882 le nomme titulaire de la chaire de celtique en la maison de François Ier, et le 14 février, le nouveau professeur prononce sa leçon d'ouverture, qui eut pour objet principal de montrer comment la connaissance des plus anciens monuments de la littérature irlandaise peut servir à résoudre une partie des difficultés qu'offre l'histoire des Celtes continentaux. Par un sentiment délicat de convenance et de courtoisie, il prit plaisir à rappeler, en un passage de cette leçon, le mérite qui revenait à Henri Martin d'avoir le premier en France signalé l'intérêt exceptionnel des manuscrits irlandais de Dublin. Aussitôt qu'il eut inauguré son cours, M. d'Arbois de Jubainville se livra tout entier à ses nouvelles fonctions. Comment, de 1882 jusqu'à sa mort, il réussit à mener de front son enseignement, la publication des résultats de cet enseignement — qui avec la collaboration que lui prêtèrent ses élèves remplit neuf volumes du *Cours de littérature celtique* —, la direction de la *Revue celtique*, fondée en 1870 par M. Gaidoz et que celui-ci lui abandonna à partir du tome VII en 1886, puis je ne sais combien de travaux divers, plus ou moins apparentés aux études celtiques, tels qu'une nouvelle édition des *Premiers habitants de l'Europe* ou bien les *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*

et des noms de lieux habités en France, le mieux conçu peut-être et le plus résistant de tous ses livres; comment, avec cela, il pouvait remplir ses nombreuses obligations de membre de la Société des antiquaires de France et de membre de notre Académie, où il fut accueilli avec empressement en 1884; comment il assistait même aux séances de la Société des Agriculteurs de France, section de silviculture, et passait des heures à converser avec des élèves ou des collègues sur ses sujets favoris, sans négliger quelques devoirs mondains ou d'amitié, c'est ce que je dois, pour bien des raisons, me contenter d'admirer. Et l'admiration croît encore, quand on songe que, pour répondre aux exigences de son enseignement du Collège de France, il fut tenu, à plus de cinquante ans, de renouveler, à l'aide des livres de M. Brugmann, son instruction linguistique, jadis si péniblement acquise, de se tenir au courant des progrès incessants de la grammaire comparée, de lire tout ce qui avait trait spécialement au celtique et de se faire une opinion raisonnée sur ces matières si variées, où son cerveau lucide arrivait à mettre de l'ordre et de la clarté. Il serait bien téméraire de ma part d'émettre une opinion sur la valeur des écrits qu'a inspirés une telle curiosité; je n'ai pu qu'entendre ceux qui ont le droit de les juger. Or, de l'aveu de tous les juges compétents et sans qu'il soit même nécessaire de lire entre leurs lignes, tant ils ont parlé avec franchise et tant la question leur semble évidente, le côté juridique de l'œuvre de M. d'Arbois de Jubainville reste le plus inattaquable, ou, si l'expression s'adapte mal à nos sciences historiques, d'une certitude si éphémère, le moins exposé à être trop vite contredit ou contesté. M. Gaidoz a dit de son ancien collaborateur : « Sa trace restera surtout par ses études sur l'ancien droit irlandais où il avait la compétence particulière d'un juriste, et aussi par l'étude des noms de lieu gallo-romains »; M. Vendryes, savant linguiste et un des plus fidèles disciples du maître,

parle avec conviction de son « âme de juriste », de son « expérience d'historien et de juriste » ; M. Ferdinand Lot, autre disciple fervent, déclare : « Juriste, d'Arbois de Jubainville l'était, on peut le dire, de nature. » Lui-même a eu conscience de ce qui faisait sa supériorité. « J'ai, dit-il, débuté dans la carrière de l'érudition, il y a longtemps déjà, par des mémoires sur l'histoire du droit, et, après un voyage circulaire fait sous l'empire d'une irrésistible curiosité dans les domaines les plus divers : histoire politique et administrative, archéologie, diplomatique, géographie, linguistique, je me retrouve à mon point de départ. » Il écrivait cela en 1895, dans l'introduction aux *Études sur le droit celtique* publiées avec la collaboration de M. Paul Collinet ; et à voir la tranquille assurance avec laquelle il expulse du terrain où il opère les trois catégories d'incompétents qui ont prétendu s'y risquer avant lui, et dont il donne l'exacte définition, on se convainc sans peine qu'il s'y est solidement établi et qu'il y marchera d'un pas alerte et sûr. Tout chez lui converge, en fin de compte, vers le droit. Mais qu'il y aurait d'injustice à méconnaître le grand mérite d'autres travaux, sous prétexte qu'ils sortent de sa sphère habituelle, qu'ils présentent çà et là des endroits vulnérables ou des théories un peu risquées ! Le plus discuté de tous, à cause des hypothèses qu'il renferme sur le rôle joué dans une partie de l'Europe par les Ligures et sur la soumission des Germains aux Gaulois, de quelle magnifique somme d'efforts soutenus et de quelle richesse de bonne érudition ne témoigne-t-il pas ? C'est à propos de ces *Premiers habitants de l'Europe* surtout que M. Windisch a pu dire : « M. d'Arbois de Jubainville connaissait l'histoire ancienne des Celtes comme personne d'autre au monde. » Quelque déchet que puissent subir ce livre-là et d'autres de notre auteur, ce qui les fera durer et peut-être un temps assez long, c'est l'absolue probité du travail. Jamais de difficulté escamotée, jamais d'artifice de langage

masquant, comme chez d'autres auteurs, l'impuissance ou la pauvreté de la pensée, jamais de texte gênant omis ou sollicité. M. d'Arbois de Jubainville aurait plutôt mis bien en vedette les faits de nature à contrarier ses systèmes. Les lacunes de son information, il s'est souvent plu à les proclamer, comme lorsqu'il avoue, dans la deuxième édition des *Premiers habitants*, avoir laissé de côté, vu son incompétence, l'archéologie préhistorique, ou qu'il nous avertit, au tome XII de son *Cours de littérature celtique*, qu'il n'a pas toujours cité les meilleures éditions des auteurs anciens : « J'ai le malheur de ne pouvoir travailler qu'avec mes livres, et je ne suis pas assez riche pour tout acheter. » S'il n'a pas, dit-on, attaché son nom à de vraies découvertes en linguistique, n'est-ce rien que d'avoir, après M. Gaidoz, solidement organisé l'enseignement des langues celtiques en France, formé des élèves excellents, qui, entrés jeunes dans la carrière et affermis par une plus grande concentration du travail, continueront et fortifieront son œuvre? La bonne semence qu'il a répandue du haut de sa chaire ou dans tant d'écrits et d'entretiens germera et nous promet de belles moissons.

Une autre face de son activité, dont mention doit être faite ici, concerne les réformes qu'il a introduites dans les travaux de notre Académie. Les vieilles institutions, comme les vieux édifices, ne se soutiennent qu'à force de réparations : autrement elles croulent ou ne répondent plus à leur destination première. Il y a tantôt vingt ans, quelques membres de l'Académie, au nombre desquels était Gaston Paris, crurent remarquer un fâcheux ralentissement dans les travaux entrepris par la Compagnie. Le mal ne datait pas de la veille; notre grand XVIIe siècle l'avait déjà connu et dénoncé, au moins pour l'Académie des sciences, sous le nom plus joli de « langueur ». De conférences entre académiciens, partisans de certaines réformes, résulta une adresse à la Compagnie que M. d'Arbois de Jubainville se chargea

de rédiger au mois de novembre 1893. Il s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de franchise, de précision et d'esprit. S'attaquant d'abord à l'institution des auxiliaires, peu rétribués et ensevelis dans leur obscurité, il montra que cette institution avait eu sa raison d'être au temps de la Congrégation de Saint-Maur, qui, outre qu'elle assurait à ses collaborateurs vivre, couvert et chauffage, leur donnait l'espérance du paradis. Or, disait-il, « le paradis, l'Académie ne peut pas le promettre à ses auxiliaires », et « 1200 francs sont une maigre pitance quand, pour rémunérer un travail anonyme, on ne peut y ajouter, comme dans les administrations publiques, l'espérance de l'avancement et de la retraite ». Il réclamait donc pour les auxiliaires le droit de signer leur ouvrage, qui serait seulement contrôlé par un académicien responsable. Sa critique portait aussi sur le mode de publication de plusieurs recueils consacrés à l'histoire du moyen âge et sur l'emploi des crédits qui leur étaient affectés, sur la nécessité de renoncer au format si peu maniable de l'in-folio, sur les inconvénients qu'offre le mélange, dans les volumes des *Mémoires*, de matières si hétérogènes qu'aucun particulier n'a intérêt à les acquérir, sur le profit qu'il y aurait, pour la publicité à donner au labeur académique, à s'entendre avec des libraires et à leur consentir de plus fortes remises, etc. A de telles observations, que justifiait l'enquête la plus impitoyablement exacte, il n'y avait qu'à se rendre, et à partir de 1893 les publications de l'Académie relatives à l'histoire nationale, que visait surtout le rapport de M. d'Arbois de Jubainville, se font d'après une autre méthode qui a produit les plus heureux résultats, en associant dans une œuvre commune des savants étrangers à l'Académie et des académiciens. En préconisant ses projets de réforme, M. d'Arbois de Jubainville avait procédé aussi par comparaison ; il opposait au ralentissement de la nôtre l'accélération d'autres académies étrangères. Certaines phrases dé

son rapport mettaient le fer dans la plaie d'une façon qui a pu froisser quelques susceptibilités. Il faut hélas! en reconnaître le bien-fondé, sous la réserve cependant que cette comparaison rapproche des institutions d'un genre un peu différent. Les académies étrangères, visées par M. d'Arbois de Jubainville, recrutent presque exclusivement leurs membres dans le personnel universitaire du lieu de leur établissement : tout professeur de Berlin ou de Vienne de mérite reconnu devient académicien et le devient souvent de très bonne heure, comme on le devenait aussi en France jadis, quand le Roi ou M. de Colbert mettait dans les académies les sujets qui leur paraissaient le plus capables de travailler à la gloire de notre ancienne monarchie. Nos académies d'aujourd'hui, au contraire, où aspirent à entrer des savants très nombreux, d'origines et de milieux très divers, font attendre leurs faveurs assez longtemps. Beaucoup n'y entrent que passé la cinquantaine, à un âge où, selon M. d'Arbois de Jubainville lui-même, « le jugement devient plus ferme, mais l'activité diminue » : le titre d'académicien prend la valeur d'une récompense pour des mérites acquis et appréciés, plutôt qu'il n'impose l'obligation de se consacrer entièrement à des tâches prescrites. Dans ces conditions, il va de soi que les œuvres collectives ne sauraient s'élaborer avec la même célérité que là où interviennent des forces plus jeunes et donées d'une plus grande capacité de travail. M. d'Arbois de Jubainville, en son ardeur à réformer notre compagnie, semble ne pas avoir assez pris garde à la manière dont elle se recrute ; mais il y a néanmoins beaucoup à retenir de ses justes et pressantes remontrances.

IV

Il est temps d'en venir au caractère de M. d'Arbois de Jubainville et à ses mœurs, aux principes et aux croyances qui ont dirigé sa vie, car l'aperçu qui vient d'être présenté

de cette carrière d'érudit ne pénètre pas assez avant dans la nature morale de l'homme et n'en découvre pas suffisamment les ressorts les plus intimes. Issu d'une famille noble, mais lorraine, — la distinction a son importance, on va le voir, — M. d'Arbois de Jubainville est venu au monde à un moment où la restauration de la monarchie avait reconquis les cœurs de beaucoup de Français, encore émus des excès de la Révolution et compatissants aux infortunes de la famille royale. Ni son grand-père ni son père n'eurent de motifs de se détacher du parti légitimiste, mais ils n'en eurent pas non plus de témoigner un grand amour au prince de la maison de Bourbon remonté sur le trône de ses pères. A part quelques grandes familles que la cour de France, au XVIIIe siècle, attira et retint par des charges et des emplois, la noblesse lorraine ne connut jamais, à l'endroit des Bourbons, le sentiment qu'on peut qualifier de dynastique : cela pour de bonnes raisons. D'abord, elle se souvenait d'avoir appartenu longtemps à un État indépendant, d'avoir été unie par les liens féodaux à des souverains illustres qui lui créèrent une nationalité. Plus tard, la conduite de la France envers la Lorraine pendant le XVIIe siècle, tant de violences et d'humiliations subies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV déposèrent chez les nobles surtout un grand fonds de rancœur, qui ne diminua guère au XVIIIe siècle. Le gouvernement patriarcal des derniers ducs, Léopold et Stanislas, qu'on savait pourtant n'être qu'un acheminement à la domination française, raviva l'esprit particulariste lorrain. Après la mort de Stanislas et l'annexion du duché à la France, Nancy, qui avait été une cour, souffrit une vraie déchéance ; de nombreux gentilshommes perdirent qui un emploi, qui des faveurs ou des grades, pertes auxquelles la cour de Versailles ne remédia par aucune compensation. C'est pourquoi la plupart accueillirent sans regret la grande Révolution, avec son abolition des privilèges, qui les vengeait de beau-

coup de dédains et d'injustices : ils avaient au moins maintenant la satisfaction de se voir les égaux des nobles français dépossédés. Par leur propre mérite et leur vaillance, les meilleurs d'entre eux regagnèrent sous les drapeaux de la République et de l'Empire bien au delà de ce qu'ils avaient perdu ; quelques-uns firent même de brillantes fortunes. Ce fut alors qu'ils se sentirent entièrement des nôtres et qu'ils scellèrent pour toujours leur union indestructible avec la grande patrie française.

Quand il eut atteint l'âge d'homme, M. d'Arbois de Jubainville s'enquit tout naturellement des opinions politiques de son entourage et envisagea quelle ligne de conduite il serait amené à tenir. Bien que très peu porté aux rêveries sentimentales, il se laissa attendrir en sa jeunesse par les gravures de la maison paternelle représentant le roi martyr au Temple et les divers épisodes de sa captivité ou de sa mort. Son légitimisme assez vague vécut d'abord de ces souvenirs, mais, mis à l'épreuve de la vie réelle, il s'évapora assez vite. Dans les confidences qui émaillent plus d'un de ses écrits, il nous a expliqué comment il cessa un beau jour d'être légitimiste, au sens restreint du mot, et même de croire à la légitimité d'un pouvoir politique quelconque. Lors de son premier séjour à Paris, en 1847, un professeur de théologie, ami de l'ordre établi, lui enseigna qu'à la nation appartient de choisir le magistrat qui lui convient le mieux, et que, ce choix fait, Dieu le sanctionne directement, sans aucun intermédiaire. « L'abbé, dit-il, concluait, je crois, en son sens intime, que le roi légitime en France était Louis-Philippe. Et moi, contraint de me soumettre, je conservais en moi-même l'espérance qu'un jour prochain la volonté du peuple enlèverait à Louis-Philippe cette légitimité passagère ; c'est ce qui est arrivé quelques mois après. » Branche aînée ou branche cadette, ce lui était maintenant tout un, quoique la dernière lui apparût comme encore plus néfaste que l'autre. Du vieil esprit

lorrain de son ascendance il avait hérité une véritable antipathie pour les rois oppresseurs de la Lorraine, antipathie qui alla croissant à mesure qu'il connut mieux l'histoire de sa famille et de sa province, et qu'il se fut formé une idée raisonnée de ce qui fait la force et la grandeur des États. Il en arriva à détester et à mépriser les derniers Bourbons du XVIIIe siècle, non seulement parce qu'ils avaient détruit la dynastie à laquelle les siens devaient leur élévation, mais parce qu'ils avaient ruiné en France l'esprit militaire, élément indispensable de toute vie nationale. « La royauté de Louis XV et de Louis XVI, dit-il, ne pouvait en aucune façon inspirer de l'attachement aux Lorrains ; elle n'avait ni le prestige de la gloire ni le mérite de la justice » ; et plus loin, dans ce même livre sur les *Deux manières d'écrire l'histoire*, où il a le plus copieusement exprimé ses convictions politiques et sociales : « Depuis Henri IV et le grand Condé, la maison de Bourbon ne nous a pas donné un seul général en chef qui ait conduit une armée », ce qui ne laisse pas d'être un peu injuste pour Louis XIII, vaillant soldat, même bon général, sinon grand capitaine. Mais il continue : « La maison de Lorraine, qui sans Henri IV devait monter sur le trône de France, il y a deux siècles, règne encore en Autriche, les Hohenzollern en Allemagne. Que sont devenus les Bourbons ? » La débilité de Louis XVI, qui se laisse peu à peu arracher toutes les prérogatives du souverain, prend le contrepied du système suivi par la dynastie depuis Hugues Capet, abolit le savant mécanisme administratif, œuvre de tant de générations d'hommes d'État et qu'a rétabli la Révolution, lui inspire les plus durs sarcasmes. Et, dans sa réprobation, il unit au roi abâtardi le clergé enseignant du XVIIIe siècle et l'Université du XIXe, auteurs de l'éducation antimilitaire donnée aux Français des classes moyennes. « De tous les privilèges du clergé français sous l'ancien régime, le seul qui lui ait été rendu au commencement de

ce siècle est l'exemption du service militaire, et ce privilège fut étendu au corps enseignant laïcisé sous le nom d'Université de France, en sorte que la jeunesse française a été jusqu'en 1870 élevée dans la haine et le mépris de l'état militaire et habituée à ne rien comprendre aux vertus du guerrier. » Une telle réprobation s'étendait, bien entendu, au Gouvernement de juillet, qui l'exaspère d'autant plus que ce régime bourgeois affichait un faux libéralisme et une fausse égalité, puisqu'il accordait à la partie de la nation privilégiée par la fortune à la fois le droit d'élire des députés et le droit de ne pas servir. M. d'Arbois de Jubainville considérait donc que la force militaire et l'accomplissement du service militaire par les citoyens valides constituent la base même de toute société bien organisée : cette idée, qui lui était chère, il l'a développée souvent, surtout dans ses critiques adressées à « l'autre manière d'écrire l'histoire », à l'histoire philosophique, qui était sa bête noire. Prenant à partie Fustel de Coulanges sur l'idée fondamentale de son livre le plus célèbre, il montre avec force qu' « il est faux que la religion ait été l'unique base de la société primitive. Il y a une autre base de la famille et de la cité : c'est la force associée aux armes ». *Primum vivere, deinde philosophari et theologizare*, disait le moyen âge. Chez l'illustre écrivain son adversaire, il discerne et combat la désastreuse influence de conceptions erronées dont a souffert la France depuis le XVIIIe siècle : « Fustel appartenait comme moi à une génération qui, malgré de terribles leçons, semble n'avoir pas bien compris comment et pourquoi l'art de la guerre, le premier de tous, est la condition nécessaire de l'établissement des nations et de la conservation de leur vie. » De la supériorité militaire dépendent toutes les autres ; le pays qui se démilitarise perd peu à peu toute signification dans le monde. Même le *Graecia capta ferum victorem cepit* etc. ne lui aurait pas semblé un sort enviable du tout, attendu qu'il n'admit

jamais qu'une supériorité intellectuelle ou artistique pût se maintenir longtemps chez une nation sans la force des armes. Quoiqu'il se préoccupât peu en général des bruits de la rue, de la presse ou des assemblées délibérantes, je laisse à penser s'il a dû souffrir pendant ces vingt dernières années de notre histoire, en entendant de son cabinet de travail les blasphèmes des sans-patrie et les billevesées des pacifistes !

Un idéal politique de ce genre s'accommode de bien des formes de gouvernement, mais il en est qu'il exclut, comme, par exemple, le parlementarisme outré. Le parlementarisme déplaisait à M. d'Arbois de Jubainville en tant qu'importation étrangère, venue à la fin du XVIIIe siècle fausser le mouvement des institutions établies : il raille en un endroit Louis XVI d'avoir créé un réseau d'assemblées provinciales qui prirent la place des fonctionnaires amovibles représentant l'autorité royale ; il loue par contre les Républiques de 1848 et de 1870 d'avoir eu la sagesse de conserver, à la tête de chaque département, l'institution puissante que la monarchie avait mise à la tête de chaque province au commencement du XVIIe siècle. En somme, le respect des procédés de gouvernement qui reposent sur l'expérience de plusieurs siècles et qui ont fait leurs preuves, voilà ce qu'il juge essentiel, tandis que les réformes préconisées par les idéologues du XVIIIe siècle ou ceux de nos jours lui apparaissent comme de dangereuses utopies. Un gouvernement central très fort, servi par des agents bien dressés, tels qu'il en avait vus à l'œuvre à la préfecture de l'Aube, voilà ce qui répondait à ses goûts autoritaires.

Imbu de tels principes, on serait porté à croire qu'il se montrât volontiers impérieux, soit dans le commerce ordinaire de la vie, soit dans ses rapports avec émules ou collègues. Incontestablement, il tenait à ses idées parce qu'elles se fondaient toujours sur un laborieux assemblage de faits dûment triés et contrôlés, et comme il ne les produisait au

grand jour que très convaincu de leur justesse, il les défendait avec vigueur. Au plus fort de ses polémiques, on a pu noter parfois quelque chose d'un peu rude dans l'attaque ; ses ripostes, quand l'adversaire prenait les devants, ne manquent pas non plus de fougue. En cela il trahit assez ses origines : la devise des ducs de Lorraine n'est-elle pas *Non inultus premor*? Le plus souvent, toutefois, il donnait la préférence au genre ironique et au ton badin. Plus l'adversaire mettait d'insistance, plus, de son côté, il évitait de se fâcher. Les pavés les plus lourds, certaines aménités par exemple du Dr Zimmer, qui compara un jour l'ignorance de M. d'Arbois de Jubainville à un abîme sans fond, ne lui arrachaient qu'un franc et large rire. En ce qui concerne les erreurs qu'il pouvait, comme quiconque, avoir commises dans la recherche ou la combinaison des données sur lesquelles reposaient ses théories, il accueillait les critiques avec beaucoup de bonne grâce et n'en éprouvait aucune blessure. Jamais on ne l'a vu résister à l'évidence par faux amour-propre d'auteur.

En revanche, sur les principes fondamentaux de la méthode historique, il se montrait intransigeant. Que l'historien *a priori*, comme il le nomme, s'appelât Bossuet, Guizot, Augustin Thierry ou Fustel de Coulanges, il ne lui concédait rien, absolument rien que le talent littéraire, ce qui dans sa pensée signifiait peu de chose. L'idée que les événements du monde s'expliquent par la pensée de Dieu qui veut avant tout la diffusion du christianisme ; la conception de la coexistence de deux peuples, l'un de vainqueurs, l'autre de vaincus, qui résumerait l'histoire de France jusqu'en 1830, où le second l'aurait enfin emporté sur le premier en donnant à la société française sa constitution définitive, ou cette autre thèse qu'il n'y a jamais eu de conquête franque, toutes ces affirmations systématiques et inconsistantes lui produisent l'effet de jongleries dépourvues de toute valeur objective. Et son irritation, son

indignation grandit et éclate quand il en arrive à constater que certains de ces faiseurs de systèmes se sont réclamés de purs hommes de lettres, de simples conteurs. Chateaubriand, inspirateur d'Augustin Thierry, l'exaspère, d'autant plus qu'il ne pouvait éviter de le voir « assis en marbre blanc » toutes les fois qu'il traversait le vestibule de notre salle des séances. « Si j'avais dans les veines, s'écrie-t-il, un peu du sang qui coulait dans celles des Réformés du XVI[e] siècle, quel plaisir j'aurais à briser à coups de marteau cette provoquante statue ! Mais hélas ! je ne suis pas iconoclaste. » Quant au pauvre Walter Scott, qui a peint les mœurs anglaises du temps de Richard Cœur de lion à l'aide des Chroniques de Froissart, il s'étonne qu'un homme raisonnable puisse prêter la moindre attention à de pareilles sornettes. Cette condamnation péremptoire de toute tentative de ressusciter le passé par d'autres voies que le classement méthodique et rigoureux des faits, qui supprime toute idée préconçue ou toute théorie sentimentale, s'accompagne, on vient de le voir, d'un dédain très prononcé pour les agréments de la forme. Je ne crois pas que M. d'Arbois de Jubainville, à aucun moment de sa vie, ait savouré une œuvre littéraire pour le mérite du style, le bonheur de l'expression. En *matter of fact man* qu'il était, il mesurait uniquement la valeur d'un livre aux qualités de fond, à l'utilité qu'on en peut retirer. Qu'il y eût au monde des gens assez dénués de sens commun pour mettre le *Discours sur l'histoire universelle* au-dessus de l'*Histoire de saint Louis* par Le Nain de Tillemont, « ce chef-d'œuvre de l'érudition française », il n'en revenait pas, il en était comme déconcerté et affligé. Il estimait aussi qu'on a beaucoup exagéré l'influence de la littérature sur la Révolution française : « Nos gens de lettres sont convaincus que l'art d'arranger et de choisir les mots constitue l'art de penser et de conduire les hommes. » Quelle erreur ! et il le démontre. « Depuis que la politique a cessé d'être

dans quelques familles une sorte de tradition, et que la capacité politique est le résultat des études et de l'expérience personnelle de chacun, on n'a guère vu d'hommes de lettres atteindre d'une manière durable une situation élevée dans les conseils du gouvernement. » A ses yeux donc, le style n'a qu'une importance très secondaire. On s'en aperçoit un peu à le lire. A la vérité, il dit le plus souvent en un langage précis et correct ce qu'il veut dire ; çà et là même sa phrase prend une allure assez dégagée, et le ton humoristique ou narquois captive l'attention. Toutefois il avait trop le mépris de la rhétorique pour surveiller de très près son élocution. Quand il réussit, il réussit en général sans s'y appliquer. Presque tous ses livres souffrent aussi d'un certain décousu et d'un manque de proportions entre les parties. L'art de la composition fait visiblement défaut. Il arrive qu'un développement s'arrête, tourne court, alors qu'on s'attendrait à le voir progresser pour aboutir à une conclusion motivée ; ou bien l'idée principale se perd en quelque sorte, pour faire place à des idées accessoires qui ont séduit l'auteur pendant qu'il écrivait et ont accaparé sa pensée. Mais telle est la vertu du travail honnêtement poursuivi par une intelligence éveillée et animée du désir de la persuasion, qu'on trouve fréquemment, sous la plume de M. d'Arbois de Jubainville, des morceaux de belle venue et dignes d'un écrivain. Quand le sujet le porte et que l'émotion patriotique se mêle à son discours, il atteint même à l'éloquence, éloquence concentrée, sans emphase et d'autant plus entraînante. Voyez comme il a su un jour associer le souvenir de Vercingétorix à celui de Jeanne d'Arc. « Avant la conquête romaine, nous dit-il, des races diverses ont occupé le sol du pays qui s'appelle aujourd'hui la France, mais une seule a une histoire : c'est la race celtique. Après avoir été pendant des siècles la terreur des Romains, elle a succombé faute non de courage, mais de discipline et d'unité, et, dans l'héroïsme impuissant de sa lutte déses-

pérée contre le génie militaire de César, elle a montré plus de grandeur que sa puissance n'avait eu d'éclat aux jours si brillants de la prospérité. Vercingétorix, vaincu et mourant victime de son patriotique dévouement, inspire plus de sympathie que s'il eût été vainqueur ; il tient, dans la pensée française, plus de place que Brennus debout sur les ruines fumantes de Rome et menaçant dans leur dernier asile les fuyards de l'Allia. Brennus triomphant nous laisse froids. Nous nous intéressons à Vercingétorix presque comme à un Français et comme s'il eût été notre contemporain. Nous sommes émus en pensant au malheur de ce noble héros, qui, livré comme Jeanne d'Arc au dernier supplice par les ennemis de son pays, n'eut pas, comme elle, au moment fatal, la consolation suprême de sentir accomplie sa mission libératrice. »

Chez M. d'Arbois de Jubainville, cela ressort de toutes ses œuvres, le travail d'érudition ne consiste pas en un simple jeu de l'esprit et ne se contente pas de la solution de telle ou telle difficulté pour le seul plaisir de la vaincre ; ce travail a des visées plus hautes : il se combine avec le besoin de défendre des vérités méconnues, de redresser des torts causés par la légèreté ou l'ignorance, de remettre dans le droit chemin des égarés ou des présomptueux. Les préoccupations morales agissaient sur lui en même temps que la passion de la recherche ou la curiosité. Aussi se donnait-il corps et âme à ce qu'il faisait. Quand une question se posait devant lui et qu'il en entreprenait l'examen, il en était comme possédé. De son cabinet il l'emportait dans ses promenades, dans les sociétés dont il était membre, dans les salons où il fréquentait, et il la communiquait à tout venant, sans se douter qu'on pouvait ne pas y prendre autant d'intérêt que lui. Et cette sorte d'accaparement de tout l'individu par une idée ou un devoir se manifestait aussi hors de ses études habituelles ou de ses occupations professionnelles. L'administration de sa propriété de Jubainville,

l'aménagement de ses bois, la plantation des arbres, le choix des essences, le mesurage, les coupes l'absorbaient tout autant que des problèmes de droit celtique ou la détermination d'un suffixe ligure. En matière forestière, il possédait des notions étendues et précises, érigées en un corps de doctrine, qu'il défendait, dit-on, résolument, même contre la compétence spéciale de son frère, conservateur des forêts. Une fois rentré à Jubainville, la terre le ressaisissait comme elle avait ressaisi l'ancêtre Dominique-Louis, et, à son exemple, il redevenait gentilhomme campagnard, mais sans pour cela négliger le labeur intellectuel. Tout se classait avec ordre dans cette tête bien organisée, et tout y était poussé avec la même ardeur.

D'autres aspects de la nature morale de M. d'Arbois de Jubainville mériteraient aussi d'être mis en évidence. Les tendances largement humaines de ses études le rapprochaient de ses semblables, alors que certains érudits préfèrent s'en séparer pour vivre dans un isolement dédaigneux. Il avait un besoin inné d'associer les autres à sa pensée, de discuter et de convaincre ; il ne concevait pas qu'on pût faire des progrès sérieux et durables sans la collaboration et le contrôle de tous ceux qu'attire un même ordre de recherches. Libéralement il mettait au service de la science, avant d'en avoir lui-même tiré parti, le résultat de ses découvertes ; il s'en dessaisissait à l'occasion au profit d'un collègue ou d'un élève plus avancé, plus près de toucher au but. Son enseignement avait un caractère de propagande amicale, et, en effet, tous ceux qu'il groupait autour de sa chaire devenaient vite pour lui des amis, quel que fût leur âge : « D'une bienveillance toujours prête envers les jeunes, a dit M. Vendryes, il s'intéressait avec complaisance à leurs travaux, encourageait leurs efforts et leur témoignait en tout une affection quasi paternelle. » Un des correspondants de notre Académie et un des plus méritants travailleurs de l'Allemagne, M. le Dr Alfred Holder,

a écrit à la nouvelle de sa mort : « Il était l'ami de Dieu et des hommes ; sa vie candide, pleine de charité, de bienveillance envers amis et envieux, d'amour sincère de la vérité, de justice impartiale et incorruptible, a été récompensée et couronnée par une mort bienheureuse. » Voilà, on en conviendra, des témoignages précieux et qui me dispenseront d'en dire plus long. Qu'on me passe pourtant un souvenir personnel. Aux soutenances de thèses de l'École des chartes, il lui arrivait de quereller un candidat sur quelque point accessoire au sujet de sa thèse. Ce point, une question de droit le plus souvent, qui l'avait obsédé à la lecture, prenait dans son esprit une importance démesurée et lui fournissait la matière d'une argumentation des plus fougueuses dont le malheureux candidat sortait parfois assez meurtri, et étonné qu'on l'eût attaqué avec tant de vivacité à propos d'un détail en somme peu essentiel. M. d'Arbois de Jubainville s'apercevait alors qu'il avait été trop loin ; spontanément il cherchait à corriger l'impression trop défavorable donnée à l'assistance et aux juges et, en bon Samaritain, il pansait les blessures qu'il avait lui-même involontairement causées. Une autre vertu l'ornait : la reconnaissance. Je ne sais combien de ses écrits sont semés de témoignages émus à l'adresse de ceux qui lui prêtèrent leur appui à toutes les étapes de sa carrière. Le professeur qui, au lycée, lui inculqua les premières notions de grammaire comparée, ses maîtres de l'École de droit ou de l'École des chartes qui présidèrent à sa formation juridique, l'abbé hébraïsant qui, au séminaire, l'initia à la critique biblique, tant d'autres, des chefs, des amis, des collaborateurs, tous ont récolté, qui dans une dédicace, qui dans un avant-propos, qui dans une note, un souvenir reconnaissant. Au moment d'écrire sur quelque sujet que ce fût, il cherchait à évaluer la dette qu'il avait contractée envers tel ou tel, estimant de son devoir de l'acquitter publiquement. Il ne manqua jamais non plus, quand l'occasion s'en offrit, de saluer d'une expression

de sincère regret les camarades de jeunesse, les émules et même les adversaires tombés avant lui dans le combat de la vie.

Les croyances religieuses si solides et si accusées de sa famille déposèrent au fond de son cœur les germes d'une piété très vive. Il vécut bien des années dans une atmosphère tout imprégnée de religion : l'un de ses frères se fit prêtre, ses trois sœurs entrèrent au couvent, et lui-même se crut un moment la vocation ecclésiastique. Sa foi, alimentée par l'exemple de ses parents et la ferveur des milieux légitimistes, où régnaient les tendances de la restauration catholique, conséquence des crimes révolutionnaires, se fortifia aussi par des pratiques dévotes et des lectures propres à exalter chez lui le sentiment religieux. J'ai vu l'un des livres à images qu'il feuilletait tout enfant, le récit latin, venu des Prémontrés de Pont-à-Mousson, du martyre souffert par les catholiques anglais au temps d'Henri VIII et d'Élisabeth : *Ecclesiae Anglicanae Trophaea, sive sanctorum Martyrum qui pro Christo, Catholicae fidei veritate asserenda antiquo recentiorique Persecutionum tempore mortem in Anglia subierunt Passiones.* Les scènes effroyables représentées en ce livre, où le sang coule à flots et où les supplices les plus horribles, infligés aux confesseurs de la foi catholique, s'exposent à l'admiration des fidèles, ont dû produire une impression profonde sur cette jeune nature. En grandissant et à mesure que son esprit se développa sous l'influence des études et de la fréquentation du monde, ses croyances demeurèrent ce qu'elles étaient : nul choc ne vint les ébranler. Une cloison étanche séparait en son être le compartiment voué au mystère de celui où évoluaient librement ses facultés intellectuelles. Les travaux auxquels il se livrait ne le mirent pas, au surplus, en présence de ces problèmes redoutables où l'on a vu sombrer la foi de croyants tels que lui. Un jour seulement, un conflit faillit éclater entre les obligations que lui impo-

saient ses principes religieux et ses intérêts d'érudit collaborateur de la *Revue critique*. Nous devons croire que les explications qu'il reçut en la circonstance le rassurèrent, puisque cette collaboration reprit après une assez courte interruption. D'ailleurs sa foi, robuste comme son tempérament et agissante, car elle s'accompagnait de démonstrations efficaces et de l'accomplissement fort strict d'œuvres de charité, n'avait rien de rébarbatif ni d'intolérant. Très pénétré de la valeur du sentiment religieux et de son action bienfaisante sur la conduite morale de l'homme, il respectait chez les autres des croyances différentes des siennes et même l'absence de toute croyance mystique.

Grâce à de si fermes soutiens, notre confrère pouvait attendre la mort sans effroi. Comme le bon bûcheron des Vosges, qui, sur le soir de sa vie, las d'avoir tant coupé et fendu, laisse tomber sa cognée, M. d'Arbois de Jubainville, sentant ses forces l'abandonner, déposa lui aussi sa plume et renonça à la parole ; mais il ne s'y résigna qu'à la dernière extrémité, lorsque la nature l'avertit que toute lutte devenait désormais inutile. Il s'éteignit à Paris le 26 février 1910, et sa dépouille mortelle alla rejoindre le 2 mars dans l'éternel repos celle de la compagne de sa vie et de la mère de ses enfants, décédée en 1906. Si, avant de mourir, il jeta un regard en arrière sur sa longue suite d'années, il dut éprouver un sentiment de légitime fierté, non point des honneurs ou des dignités qui lui échurent et qu'il ne prisait guère, mais de la noble tâche menée à bonne fin, de la création d'une doctrine, cette ambition des vrais maîtres, et aussi du beau cortège de continuateurs qu'il laissait après lui, bien décidés à faire progresser des études qui furent sa plus chère préoccupation et auxquelles il consacra ses dernières pensées : en tête, M. Joseph Loth, titulaire aujourd'hui de la chaire de celtique au Collège de France, puis tous ceux dont les noms figurent sur la première page des *Mélanges H. d'Arbois de Jubainville*, recueil de

mémoires qui lui fut offert en hommage par un groupe de vaillants élèves, en 1905, pour célébrer son soixante-dix-huitième anniversaire.

Parmi les nombreux témoignages de regrets venus de toutes parts à l'occasion de sa mort, il s'en trouve un particulièrement touchant qui lui aurait été au cœur, s'il avait pu le connaître, et qui servira de conclusion à cette notice. Du fond d'un couvent d'Espagne, refuge, depuis nos discordes, des religieuses dominicaines de Nancy, l'unique sœur vivante de M. d'Arbois de Jubainville, la Mère Marie-Réginald, adressa le 28 février à ses neveux de France une missive de condoléance où se lisent ces mots : « Je voudrais bien que tous quatre vous ayez la bonne pensée de faire faire un service à Jubainville comme cela se fait au village ; les prières de nos bonnes gens, qui depuis si longtemps connaissent notre famille, seront un doux rafraîchissement pour notre cher défunt. Le service et l'enterrement de Paris coûteront fort cher et les prières de tous ces grands savants ne pèseront pas beaucoup pour le ciel. La prière des pauvres et des simples, voilà ce que le bon Dieu aime ! »

Le service eut lieu en effet ; la cloche de la petite église tinta, appelant les villageois de Jubainville à prier pour le descendant de leurs anciens seigneurs, qu'ils avaient vu si souvent parmi eux vivre de leur vie et partager leurs joies ou leurs tristesses.

LIVRES OFFERTS

Le R. P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, — au nom de l'auteur, M. Clément Huart, — un ouvrage intitulé : *Histoire des Arabes*. On connaît peu de livres (autant dire que l'on n'en connaît point) portant ce titre. Les arabisants qui se livrèrent aux études d'histoire

ont procédé, depuis soixante ans, par *essais* et par *monographies*, soit que la documentation parût insuffisante, soit que l'enchevêtrement des matières se prêtât peu à un exposé général méthodique. Et cependant cette lacune dans nos bibliothèques ne pouvait durer, sans grand détriment et déplaisirs vivement ressentis par tous ceux qui s'intéressent aux Lettres et aux choses d'Orient. Comme consul de France et premier secrétaire interprète du Gouvernement et aussi bien, comme professeur à l'École des Langues orientales vivantes, M. Huart s'est plu louablement à remédier à cette pénurie. Description et histoire de la péninsule arabique, avant et après Mahomet, — des États musulmans de langue arabe : Syrie, Mésopotamie, Égypte, Espagne, Maroc, Soudan, etc., jusqu'à l'absorption des uns par les Ottomans aux XVe et XVIe siècles, des autres par les Européens aux XIXe et XXe siècles, — voilà l'objet de ces deux volumes que l'auteur appelle modestement un manuel.

« Ce fonds a été complètement renouvelé, surtout pour les périodes anciennes, par les travaux que nombre de chercheurs ont multipliés dans ces derniers temps. Les grandes publications de textes arabes, surtout celle du texte intégral des Annales de Ṭabarî, réuni et publié, sur l'initiative et sous la direction de J. de Goeje, ont fourni des matériaux de tout premier ordre, au moyen desquels notre auteur a essayé d'approfondir l'étude d'événements dont les résumés d'Abou-l-Féda et même d'Ibn al Athîr ne donnaient pour ainsi dire que le squelette. Cent autres ouvrages et articles divers — notamment les plus récents sur l'Arabie préislamique et les relations des explorateurs modernes — ont été mis à contribution.

« L'exposé, de style clair, facile, n'exclut pas les réflexions judicieuses sur les causes et effets ; toute conjecture n'y est présentée qu'avec discrétion et réserve.

« L'Académie apprendra avec plaisir l'achèvement de cette très utile publication. »

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage.

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume, dont je suis l'auteur, ayant pour titre *Histoire générale de l'Art — Espagne et Portugal*, édité par la maison Hachette, et la traduction allemande, *Geschichte der Kunst in Spanien und Portugal*, parue à Stuttgart, chez Julius Hoffmann. J'aurai bientôt l'occasion de joindre à ces deux volumes les traductions anglaise, italienne et espagnole. Les parties absolument nouvelles de ce travail reposent sur l'étude patiente, que j'ai pu mener à bonne fin, des petites églises qui s'égrènent sur le versant sud des monts cantabriques et de la chaîne des Pyrénées.

Elevées pour la plupart durant le premier siècle qui suivit l'expulsion des Mores et dans des pays qui, pour des raisons très multiples, au nombre desquelles il faut ranger la pauvreté, les ont respectées, elles nous sont parvenues à peu près telles qu'elles ont été construites. Elles m'ont révélé un état de l'architecture encore ignoré et m'ont permis d'établir un lien entre les édifices religieux de la Catalogne au IXe siècle et la basilique clunisienne de Santiago, lien qui ne traverse pas le Nord de la péninsule, mais qui atteint la Bourgogne pour redescendre en biais depuis le Nord-Est jusqu'au Sud-Ouest de la France. J'ajouterai que ces sanctuaires sont souvent l'œuvre de maçons et d'architectes musulmans et présentent un singulier mélange de formes et d'ornements empruntés à la basilique latine et à la mosquée-église. Aussi bien les deux premiers chapitres sont-ils consacrés aux arts irano-syriens, à l'église et à la mosquée primitive de l'Asie occidentale. »

SÉANCE DU 20 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

MM. Van Berchem, de Crans (Suisse) et Franz Cumont, de Bruxelles, élus récemment associés étrangers, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. le comte Paul Durrieu communique à l'Académie la photographie d'une miniature inédite qu'il vient d'étudier à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, et qui constitue le frontispice d'une copie manuscrite de *l'Estrif de Vertu et de Fortune* par Martin Le Franc, manuscrit provenant des anciennes collections de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Suivant M. Durrieu, qui se propose de revenir ultérieurement sur le sujet, cette miniature doit être considérée comme une œuvre certaine de Jean Foucquet et même comme une des plus remarquables créations de ce maître.

M. Pirenne, correspondant étranger de l'Académie, lit une note sur les origines de la Hanse parisienne des marchands de

l'eau. Après avoir exposé les diverses opinions émises sur les commencements de cette institution, il relève les ressemblances frappantes que l'on constate entre elle et les hanses marchandes dont on connaît l'existence au XIe et au XIIe siècle. Il croit que la Hanse parisienne s'explique par les mêmes circonstances économiques et répond aux mêmes nécessités imposées par le genre d'activité commerciale de l'époque. Son chef, le prévôts des marchands, devient, comme le comte de la Hanse dans diverses villes, un magistrat municipal. L'absence de constitution communale à Paris lui a même permis de prendre une importance que l'on chercherait vainement ailleurs.

M. Henri Cordier a reçu de M. le commandant Tilho la lettre suivante, datée de Massakory (entre Fort-Lamy et Mao) et du 5 avril 1913 :

Au moment où je m'apprêtais à commencer un rapport sur mes essais de détermination des longitudes du Centre de l'Afrique par audition des signaux radiotélégraphiques de la Tour Eiffel, j'ai été brusquement appelé à Fort-Lamy pour y présider un conseil d'enquête de sous-officier.

Je vais donc me borner à vous donner quelques détails faisant suite au télégramme postal que je vous ai adressé, le mois dernier, avant de quitter Mao.

Depuis ma rentrée du Bahr el Ghazal, j'ai dû me cantonner à Mao dans un travail de bureau fort absorbant qui, jusqu'à ces derniers temps, ne m'a laissé que de rares loisirs. La justice, en particulier, tant au civil qu'au criminel, suffit à elle seule à occuper de longues heures : les indigènes du Kanem sont très processifs ; en outre, ils ont le coup de couteau ou de sagaie facile et, au jour du jugement, le faux témoignage encore plus facile.

Je vais, en attendant mon retour à Mao, vous exposer très brièvement l'état d'avancement des recherches entreprises conformément au programme approuvé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

1° LAC TCHAD. — Le lac Tchad a atteint son niveau le plus haut de l'année en novembre 1912 ; la cote la plus élevée a été lue à la règle d'étiage du poste de Bol, le 23 novembre [1].

1. Par le sergent Cruciani, chef de poste.

A cette époque les eaux avaient réoccupé toute la superficie de la cuvette lacustre, et le Tchad a repris, dans sa partie nord, son aspect de 1904, tel qu'il est figuré dans ma première carte du lac Tchad [1].

Toutefois la navigation est malaisée entre les côtes nord-est et nord-ouest, ainsi qu'entre l'embouchure de la Komadougou et les environs de Nguigmi.

Une barrière ininterrompue de végétation palustre séparerait encore le Tchad Nord du Tchad Sud.

Dans le Tchad Sud, la navigation à vapeur a été possible, du mois de septembre aux derniers jours de mars, entre l'embouchure du Chari et Bol, d'une part, entre Bol et la côte anglaise du Bornou, d'autre part.

La seule difficulté sérieuse pendant cette période était le fort clapotis soulevé dans les eaux libres par les vents d'Est, les vapeurs de la flottille à fond plat et à hautes superstructures ne pouvant naviguer qu'en eaux calmes.

J'aurais voulu savoir si la superficie totale occupée par les forêts d'ambach dans le Tchad était en progression ou en régression depuis notre exploration du Tchad, en 1908 : le temps m'a fait défaut ainsi que les moyens de navigation.

2° NAPPE D'INFILTRATION DU TCHAD. — A Mao, à 100 kilomètres Nord-Est du Tchad, le niveau des puits est resté constant jusqu'à ces derniers jours.

Près de Mao, la nappe superficielle d'une certaine mare dite « mare pourrie » est restée sensiblement constante d'octobre à mars, malgré une sécheresse et une évaporation très fortes.

La mare de Yaligui, située dans le Chitati à 70 kilomètres du Tchad [2], a présenté, en pleine saison sèche, un mouvement ascensionnel très net et très caractéristique ; les relevés de niveau faits sur la règle d'étiage toutes les trois semaines environ [3] montrent que le niveau maximum a été atteint vers le 20 février 1913, c'est-à-dire trois mois après la fin de la crue du lac Tchad ; l'amplitude du mouvement de crue de cette mare, depuis le mois de novembre jusqu'au mois de février, est de 70 centimètres environ.

3° PAYS-BAS DU TCHAD. — Le système hydrographique des Pays-Bas du Tchad, qui nous avait paru, au cours de notre mission de

1. *La Géographie*, 15 mars 1906, XIII, pl. 2.
2. Près du puits de Dra (carte mission Tilho 1910, feuille Tchad).
3. Par le maréchal des logis Delvalat, des méharistes.

1908, assez énigmatique, a été étudié par le capitaine Vignon, ancien membre de la mission. Cet officier a réussi à établir, d'une manière très satisfaisante, la relation topographique qui existe entre le Bahr el Ghazal du Tchad, le Djourab, le Toro, le Korou et les aiguades de Chicha, Bokalia et Oueÿta. Il a reconnu la continuité du sillon du Bahr el Ghazal jusqu'à Oueÿta, aiguade importante située au Nord des rochers de l'Ennedi et au Sud des monts du Tibesti.

Ses guides indigènes lui ont affirmé que le sillon du Bahr el Ghazal se prolonge fort loin vers l'Est, contournant les massifs de l'Ennedi par le Nord et recevant comme tributaires principaux l'Oued N'Kaoulé et l'Oued Mourdo.

C'est évidemment dans cette région que je dois chercher, lorsque je pourrai m'y rendre, la solution du problème de la réalité d'une communication fluviale ancienne entre le Tchad et le Nil. Je compte que les circonstances politiques et militaires me permettront quelque jour d'aller explorer cette région encore vierge de toutes déterminations astronomiques et altimétriques.

Au Nord du Tchad, se pose le problème de la liaison hypothétique de la Tountouma, de l'Eguei et du Toro. Peut-être aurai-je prochainement l'occasion de me transporter dans cette zone, bordure saharienne du Kanem, où les pillards du Borkou et du Tibesti font de temps en temps leur apparition.

4° POPULATIONS. — Le Kanem est habité par des populations très diverses dont je m'efforce de démêler les origines. Les races les plus intéressantes sont : parmi les sédentaires, les Boulalas qui ont presque entièrement disparu du Kanem pour aller se réfugier autour du lac Fittri — et, parmi les nomades, les Dâzas, tribus sahariennes qui nomadisent du Sud de la Tripolitaine aux rives du Tchad et aux frontières du Ouadaï ; elles forment le fond de la population, d'ailleurs peu nombreuse, des oasis du Borkou, du Tibesti et de l'Ennedi. Les pillards Dâzas (appelés Gorânes par les Arabes) poussent leurs incursions à l'Est de l'Ennedi jusque chez les Kababiches, nomades de la rive gauche du Nil. Je prépare un vocabulaire de la langue dâza.

Les Boulalas ont laissé dans diverses parties du Kanem des traces de leur civilisation, sous forme d'enceintes de villes plus qu'aux trois quarts ruinées, bâties en briques cuites, et dans lesquelles il sera intéressant de fouiller ; je n'ai pas encore eu le temps de faire dresser l'inventaire de ces ruines, mais je ne perds pas de vue cette question.

5° OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — Elles se font à Mao, depuis le 1er janvier, très régulièrement, selon les méthodes et conformément au programme du Bureau central météorologique. Les enregistreurs fonctionnent assez bien, malgré les conditions défavorables qui leur sont faites pendant les tempêtes de sable fréquentes au Kanem au cours de la saison fraîche.

Je n'ai pas été en mesure de procéder jusqu'à maintenant aux observations météorologiques d'altitude : le vent est tantôt trop faible pour enlever le cerf-volant et son équipage d'enregistreurs, tantôt il est trop fort et casse la corde de retenue.

Un des cerfs-volants est actuellement hors service ; je réserve les deux qui me restent pour les expériences de T. S. F.

6° DÉTERMINATION DES LONGITUDES PAR T. S. F. — Tout mon effort a porté jusqu'à ces derniers temps sur les tentatives d'audition des signaux horaires de la Tour Eiffel, à l'aide de divers dispositifs d'antenne conformes aux indications du commandant Ferrié.

Depuis le mois de décembre, nous constatons que le jour il y a généralement peu de parasites et la nuit beaucoup, au point de ne pouvoir saisir des signaux musicaux pourtant perceptibles dans les écouteurs.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, j'ai entendu nettement la Tour Eiffel, Norddeich, Poldhu et Coltano, pour la première fois, dans la nuit du 20 au 21 février ; mais en raison de la continuité et de la force des parasites, il n'a pas été possible de déduire la longitude de Mao des signaux horaires de la Tour Eiffel ni de Norddeich.

J'attendrai, pour reprendre les essais interrompus par mon voyage à Fort-Lamy, d'être averti que la Tour Eiffel envoie ses signaux en transmission musicale. La transmission ronflée actuelle ne se distingue guère du crépitement des parasites du Centre africain que par sa régularité et sa cadence.

Nous venons d'essayer de déterminer la différence de longitude Mao-Fort-Lamy, à l'aide des postes de T. S. F. à transmission musicale récemment installés au Tchad par la mission Chaulard ; nous avons dû renoncer à l'envoi de signaux nocturnes, toujours à cause des parasites atmosphériques extrêmement violents de 7 heures du soir à 5 heures du matin. Les signaux diurnes ont été bien reçus.

7° HISTOIRE NATURELLE. — Je ne commencerai les collections d'histoire naturelle que dans quelques mois, au moment de la saison des pluies.

Voilà donc à quoi j'ai employé les trop rares loisirs que me laissent mes fonctions de commandant du bataillon et de la circonscription

du Kanem. J'aurais voulu que le bilan en fût plus considérable, mais nous sommes aux pays des mouvements lents, où la patience et le calme joints à la persévérance arrivent, avec le temps, à donner de bons résultats...

Nous venons d'entrer dans la période chaude et le thermomètre marque 43 sous ma paillotte, à partir de midi ; le vent d'Est souffle, brûlant et desséchant. Pour ménager nos animaux de transport, nous marchons surtout la nuit, ce qui n'est point désagréable, à la condition de n'avoir pas à faire le levé topographique de la route.

M. Merlin, correspondant de l'Académie, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Encouragée par les libéralités de généreux donateurs, la Direction des Antiquités de Tunisie, après un intervalle de deux ans, a entrepris depuis un mois de nouvelles recherches sous-marines à Mahdia.

Notre premier soin a été de déplacer certaines des colonnes qui occupent la surface du gisement et gênent les excavations ; sept ont été écartées : toutes celles, au nombre de six, qui restaient encore à la seconde rangée et une qui était à cheval sur celle-ci et la première. Nous avons ainsi obtenu un assez vaste champ de fouilles, dans une région où l'expérience des années précédentes nous permettait d'escompter les meilleures découvertes, mais il nous a fallu consentir, pour ces opérations préliminaires, un gros sacrifice financier : l'enlèvement de chaque colonne est en effet revenu à près de 900 francs, cette somme ne comprenant d'ailleurs que les travaux effectués par les scaphandriers, sans compter les frais du baliseur « Eugène Resal » que la Direction générale des Travaux Publics a bien voulu mettre à notre disposition, comme par le passé, pour la manœuvre elle-même du déplacement. Cette phase préparatoire longue, pénible et coûteuse une fois terminée, les fouilles proprement dites ont commencé.

Dans l'ensemble, les résultats jusqu'ici obtenus sont satisfaisants ; ils sont dus pour une bonne part au dévouement de ceux qui ont dirigé les explorations sur place, M. Poinssot pendant les premières semaines, aujourd'hui M. Drappier.

Nous avons déjà recueilli plusieurs pièces de bronze parmi lesquelles je citerai : une jolie panthère qui s'élance, analogue à celles que nous avons remontées en 1911 ; une applique en forme de buste

de Bacchante ; une charmante statuette de satyre dansant, haute de 0 m 20, dont l'élégance nerveuse est rendue avec un rare bonheur et qui est le pendant d'une autre, extraite en 1909, et ayant appartenu, comme elle, à la décoration d'un objet fort riche ; un couvercle représentant une oie ou un canard ; un casque à trois aigrettes, orné de griffons, se rattachant peut-être à un grand buste-applique d'Athéna dont nous avons, en 1910 et 1911, trouvé d'autres morceaux ; une patte de lion ; de nombreux débris de meubles, notamment de lits et de lampadaires. Mais ce qui nous donne le plus d'espoir est une base de section carrée, haute de 0 m 10, également en bronze, qui semble avoir supporté jadis une statuette de taille assez élevée.

Comme à l'habitude, les tessons de céramique sont très abondants ; la plupart appartiennent à des amphores grossières, mais il y a quelques plats ou œnochoés plus fins qui sont particulièrement curieux.

Les marbres sont en fort minime quantité ; les quelques fragments qui ont été extraits de la mer paraissent se rattacher à des cratères pareils à ceux qui ont pu être reconstitués partiellement à la suite des campagnes antérieures.

Les fouilles se poursuivent encore actuellement ; mais, malheureusement, force nous sera de les suspendre quand nos crédits, qui ne sont pas considérables, seront épuisés, ce qui ne tardera plus beaucoup. Souhaitons que ces derniers jours d'un travail qui risque bien de ne pouvoir jamais être repris soient féconds en heureuses trouvailles !

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de mon respectueux dévouement.

M. Alexandre Bigot fait une communication sur les frises du palais de Darius et leur fabrication (ve siècle avant l'ère chrétienne) :

« Je vous suis très reconnaissant de l'honneur que vous me faites en m'autorisant à exposer devant vous les recherches que j'ai entreprises sur les procédés de fabrication, usités chez les Perses, pour l'exécution des frises du Palais de Darius. J'ai été aidé et encouragé dans ces travaux par vos savants confrères, MM. Dieulafoy et Pottier, et je tiens à leur en exprimer toute ma gratitude.

« Les frises du Palais de Darius, rapportées en France et installées au Musée du Louvre par M. et Mme Dieulafoy, présentent deux séries de matériaux : les uns, blanc gris, émaillés, de cou-

leurs variées ; les autres, jaune rosé, qui sont rarement émaillés.

« Les briques de ces frises ont l'aspect d'argiles cuites et elles ont été jusqu'à ce jour considérées comme des produits céramiques, c'est-à-dire des produits à base d'argile.

« Au mois de décembre dernier, M. Puyg y Cadafalch, l'architecte de Barcelone dont les travaux sont universellement connus, m'a chargé de reproduire un fragment de la frise des Archers en briques émaillées. J'ai demandé à M. et à Mme Dieulafoy, ainsi qu'à M. Pottier, de m'aider de leur expérience et de leurs conseils.

« M. et Mme Dieulafoy ont rapporté du Palais de Suse des briques, émaillées pour la plupart, les unes avec des émaux brillants, les autres avec des émaux dont le temps et les intempéries ont atténué les couleurs. Ils ont établi que la fabrication se faisait au moins en deux phases : dans la première phase, les pièces, après séchage, étaient cuites sans émail ; dans la seconde, suivie peut-être d'une troisième, les pièces étaient cuites avec des émaux variés, entourés de cernures en relief.

«Quelques fabricants français ont tenté de reproduire ces frises avec des argiles cuites émaillées, mais aucune étude technique n'a été faite jusqu'à ce jour pour établir la composition des matières qui constituent la pâte et les émaux.

« Il m'a semblé indispensable d'étudier ces matières avant de tenter une reconstitution sincère. M. Pottier a bien voulu mettre à ma disposition des morceaux de briques émaillées provenant de la frise des Archers et des pièces de terre jaune rosé non émaillées provenant de la frise des Taureaux Ailés, et, avec ces éléments, j'ai commencé les études d'ordre scientifique et d'ordre technique.

« 1° *Briques émaillées de la frise des Archers.* — Ces briques sont formées de grains de silex ou de quartz grossiers, de dimensions différentes, reliés entre eux par une substance assez blanche ; l'ensemble a l'aspect d'un mortier de chaux.

« A l'analyse chimique, on trouve que le silex ou le quartz constitue plus des quatre cinquièmes du produit et que le reste est surtout de la chaux ; il n'y a pas d'argile. Par conséquent ces briques ne sont pas faites avec des produits argileux, mais avec un mortier de chaux.

« Ce mortier de chaux est préparé de telle façon (au point de vue chimique et au point de vue physique) qu'il peut être cuit et donner une matière solide et résistante, analogue à un produit céramique. C'est là un procédé inconnu dans l'industrie actuelle des matériaux de construction.

« Il y a quelques années, j'avais constaté que certaines briques de sable et de chaux, convenablement agglomérées, pouvaient être durcies par la cuisson à haute température et donner une matière analogue à celle des produits céramiques. On pouvait les employer telles quelles après émaillage. Profitant de ces essais antérieurs et des résultats obtenus par les analyses de la brique employée pour la frise des Archers, j'ai reconstitué une matière, d'une composition similaire, en mélangeant des sables de diverses grosseurs avec des chaux, de provenances différentes, dosés dans les proportions que l'analyse m'a fournies. Je les ai soumis à l'action du feu à des températures élevées ; en même temps, je soumettais à la même épreuve des morceaux de brique provenant de la frise des Archers. Ces essais simultanés m'ont permis de retrouver la température de cuisson de la frise des Archers.

« Pour réaliser la fabrication pratique, on prend un sable broyé de façon à obtenir des grains de grosseurs différentes et on le mélange avec une chaux convenablement préparée ; on obtient ainsi une pâte assez liante, quoique maigre, avec laquelle on estampe des pièces dans des moules en plâtre. On laisse sécher et durcir à l'air, puis on cuit une première fois à une température élevée. Pendant l'opération du séchage et celle de la cuisson, la matière ne prend pas de retrait, tandis qu'un produit céramique, fabriqué dans ces conditions, aurait pris un retrait moyen d'environ dix pour cent. Après cuisson, la matière est blanche, la surface assez grossière. Une partie de la chaux s'est combinée avec la silice, une autre partie reste libre et se carbonate peu à peu à l'air. Comme elle ne contient pas d'argile, elle n'est pas gélive et elle constitue un excellent « matériau » de construction.

« Les émaux de la frise des Archers présentaient des couleurs très vives et très riches. Ces couleurs, sous l'action du temps, se sont ternies peu à peu. Si l'on cuit au four vers 1000° une brique

émaillée provenant de la frise des Archers, ses couleurs se ternissent davantage et apparaissent sous un aspect terreux. Les émaux de ces frises se sont peu à peu décomposés, sous l'action du temps et de l'humidité; les alcalis, qui leur donnaient le brillant, ont disparu, et les oxydes colorés, qui étaient incorporés dans l'émail, sont seuls restés. Pour que le temps n'achève pas leur ruine, M. et Mme Dieulafoy ont eu l'heureuse idée d'enduire les briques de la frise des Archers avec du blanc de baleine qui les a préservées d'une destruction complète.

« Au bord de ces briques émaillées on aperçoit souvent des coulées d'émail répandues sur les faces non émaillées. Presque toujours ces coulées ont été absorbées par la pâte dans laquelle elles ont pénétré, tandis qu'à la surface décorée cette absorption n'est pas sensible.

« Il est évident, d'après ces observations, que les émaux employés par les Perses coulaient et s'étalaient après fusion. Les pièces étaient cuites à plat, les faces émaillées disposées horizontalement.

« Pour éviter le mélange des émaux sur les pièces au moment de leur fusion, les Perses ont imaginé de les séparer par des cernures qui forment des cloisons entre les couleurs différentes. Les cernures sont constituées par une poudre de verre qui s'agglomère à la température de cuisson des émaux, devient transparente, mais ne s'étale pas et garde la forme sous laquelle elle a été déposée. Dans bien des cas, on trouve cette cernure colorée par l'émail qu'elle entoure. Les cernures sont faites à la main avec un verre réduit en poudre impalpable mélangé d'eau gommée; la matière visqueuse ainsi préparée est déposée dans un cornet ou dans un tube qui laisse couler un léger filet de pâte.

« Les émaux de la frise des Archers se trouvent dans un tel état de décomposition qu'il m'a été impossible d'en établir une analyse exacte; mais ils correspondent à une série d'émaux que j'ai trouvés il y cinq ou six ans et que j'emploie couramment.

« Les briques de la frise des Archers et celles que j'ai exécutées présentent une surface grossière et rugueuse. Après y avoir disposé les cernures, préparées au moyen d'un verre spécial, et déposé les émaux sur les faces ainsi limitées, on les soumet à la

cuisson. A la sortie du four, ces émaux se trouvent absorbés par la pâte et il se produit toujours ce phénomène que j'avais observé sur les bords des briques de Perse. Malgré toutes mes tentatives, toutes les modifications apportées à la nature des émaux, la pâte les absorbe au moment de leur fusion. J'ai supposé que les Perses avaient dû rencontrer les mêmes obstacles et qu'ils les avaient éludés par un tour de main. J'ai réussi, comme eux, à surmonter cet obstacle en recouvrant la surface à émailler de pâte très fine, destinée à boucher les pores. Je fais cette opération avant la première cuisson, mais il est facile de la faire après, et je crois que les Perses la faisaient après. En effet, ils ont été certainement amenés, dans bien des cas, à sculpter ou à retoucher leurs pièces après cuisson, car la matière s'y prête facilement.

«En résumé, les Perses fabriquaient un mortier avec du sable assez grossier et une chaux spéciale, ils le plaçaient dans des moules, puis le laissaient sécher et durcir à l'air, et le cuisaient à une température élevée. Les pièces, à leur sortie du four, étaient ajustées, retouchées, puis recouvertes d'une matière solide, en poudre impalpable, pour boucher les pores de la surface à émailler. Les cernures étaient disposées à la main et les émaux placés dans les cernures et autour. Les pièces étaient mises au four, disposées de façon que les surfaces émaillées restassent aussi horizontales que possible, et le four était porté à une haute température. Ces deux opérations de cuisson pouvaient se faire avec la plus grande rapidité sans aucun risque de brisure au feu, puisque les matériaux ne sont pas argileux.

« 2° *Briques non émaillées de ton jaune rosé.* — Il existe au Louvre une frise dite des « Taureaux Ailés » exécutée avec des briques sculptées et provenant également de la mission de M. et M[me] Dieulafoy. Ces briques n'ont pas été émaillées. Leur apparence, leur sonorité, les ont fait considérer comme de la terre cuite. En les examinant de près, j'ai constaté que ces briques ont été fabriquées avec des matières additionnées de paille, de graines, de feuilles de roseau, qui ont laissé des vides reproduisant leurs empreintes. J'ai émaillé un morceau de ces briques et l'ai cuit vers 1000°; il s'est comporté comme une terre cuite,

et l'émail s'y est bien adapté ; en même temps, j'ai chauffé à 1000° un autre morceau de la même brique après l'avoir pesé ; au sortir du four, le morceau n'avait pas pris de retrait, sa couleur s'était éclaircie, mais il avait perdu le sixième de son poids. Aucun produit céramique cuit ne peut perdre un tel poids par une seconde cuisson (à moins que la première cuisson n'ait été incomplète ou qu'elle ne se fasse par un procédé analogue à celui de la préparation du charbon de bois, comme dans la fabrication des poteries préhistoriques, des poteries étrusques et des poteries usitées chez les Hottentots, mais dans ce dernier cas les poteries sont noires ou tout au moins la masse intérieure de la poterie est noire)[1]. Or la masse intérieure de ces briques rosées est de la même couleur que la surface.

« J'ai soumis à l'analyse un échantillon de brique rosée, et j'ai constaté que la perte de poids provenait du départ d'acide carbonique et d'eau combinés dans la matière, et qu'il y a, en outre, une proportion élevée d'une chaux spéciale. Le reste est constitué par une matière dure, fine et rougeâtre, qui est dénuée de toute plasticité.

« Ici encore, je me suis trouvé en présence d'un mortier de chaux, d'une nature spéciale, qui n'a pas été cuit au four. En examinant à la loupe les empreintes laissées par les végétaux dans la masse solide, j'ai découvert de petits morceaux de paille et de graines enfermés dans la brique depuis vingt-cinq siècles et à peine altérés. Exposée à la flamme, cette paille se calcine et brûle.

« Cette dernière découverte prouve d'une façon indiscutable que ces briques de couleur jaune rosé n'ont pas été cuites au four. Ces briques ont été faites avec un mélange de matière inerte, rougeâtre, pulvérisée, de chaux et de paille, et séchées à l'air. J'ai refait, avec des matières analogues, des briquettes qui peu à peu durcissent à l'air, qui ont l'aspect et toutes les propriétés des briques de la frise des Taureaux Ailés.

« Les briques de cette frise étaient faites de la façon suivante. Le mélange, avant l'introduction de la paille, était passé à un tamis fin. La partie qui ne passait pas au tamis fin était mise

1. J'ai retrouvé les procédés de fabrication de ces poteries préhistoriques qui feront prochainement l'objet d'une publication spéciale.

à part, de sorte qu'il y avait deux catégories de produits similaires : l'un fin, et l'autre assez grossier. La partie fine était mélangée avec de la paille en menus morceaux ; avec ce mélange additionné d'eau en proportion convenable on formait une pâte assez liante, qui servait à estamper dans les moules la face apparente de la brique sculptée sur une épaisseur d'environ un centimètre. La partie qui n'avait pas traversé les mailles du tamis était mélangée avec de la paille grossière et formait avec de l'eau une pâte d'aspect plus commun qui servait à remplir le reste du moule.

« L'industrie des Perses au ve siècle avant l'ère chrétienne a été non pas une industrie céramique, comme on l'avait supposé, mais une industrie du mortier de chaux, portée à un degré d'art et de perfection qui n'a jamais été ni atteint ni soupçonné jusqu'à ce jour.

« Un grand nombre de pièces assyriennes et chaldéennes, qui sont au Louvre, ont été fabriquées par l'un des deux procédés décrits ci-dessus, et l'origine de cette fabrication remonte à la plus haute antiquité ; on la retrouve en Palestine, chez les Phéniciens, en Égypte, etc. Elle est restée localisée dans ces régions et n'est pas parvenue en Europe. Il semble même que les frises du Palais de Darius aient été une des dernières manifestations de cet art si particulier et si intéressant.

« Je continue l'étude de ces matériaux et leur reconstitution avec l'aide de mon élève et neveu M. René Bouclet, directeur de la fabrique des Grès de Bigot, qui m'a secondé dans ces recherches.

« Ces matériaux présentent le plus haut intérêt pour l'architecture et la statuaire ; ils ne prennent pas de retrait, ni au séchage ni à la cuisson : ils ne sont pas gélifs, et la présence de la chaux libre qu'ils renferment leur donne la qualité de rester hygiéniques et sains.

« Il est hors de doute que cette industrie disparue va renaître bientôt et reprendre en architecture la place qui lui est due. Cette rénovation sera le couronnement des mémorables travaux de M. et Mme Dieulafoy. »

MM. Perrot, Dieulafoy et Pottier présentent quelques observations.

M. Havet montre que *domator*, au vers 116 du Panégyrique de Messalla (attribué à tort à Tibulle), est un nom propre d'homme, celui d'un chef istriote. On retrouve le même nom propre sur une plaque de bronze du même pays.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Le fascicule du mois de mars-avril des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1913 ;

2° Au nom de M. G. Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville de Bordeaux, le tome III de l'*Inventaire sommaire des Archives municipales de Bordeaux*.

SÉANCE DU 27 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Il est donné lecture de deux décrets, en date du 20 juin, approuvant la nomination de MM. Van Berchem et Franz Cumont aux deux places d'associé étranger, créées par le décret du 27 mars 1913.

M. le Secrétaire perpétuel introduit MM. Van Berchem et Franz Cumont. M. le Président leur adresse des paroles de bienvenue et les invite à prendre place au milieu de leurs confrères.

M. Cagnat communique un rapport de MM. Fabia, correspondant de l'Académie, et Germain de Montauzan, tous deux professeurs à la Faculté des lettres de Lyon, sur les fouilles pratiquées à Fourvière depuis le 1er janvier 1913. Outre d'intéressantes données sur la topographie de Lyon romain et une collection de documents céramiques, parmi lesquels il faut signaler

des fragments de dix gobelets du potier italien Aco et d'un vase décoré d'Arezzo, représentant le cortège d'Hercule et d'Omphale, ces fouilles ont remis au jour les ruines d'une riche habitation romaine avec cinq mosaïques dont la plus grande et la plus belle, conservée aux deux tiers, couvre une surface de 88 mètres carrés. Dans le remblai, avec de beaux marbres sculptés et des morceaux considérables de peintures murales, on a trouvé un précieux document épigraphique, un diplôme militaire accordé en 192 par l'empereur Commode à un Lyonnais, soldat de la 13e cohorte urbaine en garnison à Lyon [1].

M. Omont signale dans un manuscrit du IXe siècle, récemment acquis pour la Bibliothèque nationale, la copie d'un recueil de descriptions de merveilles naturelles et de prodiges, analogue aux livres *de monstris et belluis*, publiés par Berger de Xivrey dans ses *Traditions tératologiques*. Ce recueil se présente sous la forme d'une lettre adressée à l'empereur Adrien par un personnage inconnu, Fermes, peut-être le roi d'Ibérie Farasmanes, dont on connaît par Spartien les rapports avec Adrien. C'est une réponse à une lettre de l'empereur, apportée par deux messagers, Asacrates et Menecrates, qui ne semblent pas non plus autrement connus. A des indications itinéraires, avec les distances en stades, de différentes villes de la grande Arménie, de la Mésopotamie, de la Babylonie, de l'Arabie et de l'Égypte, l'auteur de la lettre entremêle ou ajoute la description d'un certain nombre de merveilles de la Perse, de l'Inde et de l'Égypte.

M. C. Jullian, au nom de la Commission des Antiquités de la France, donne lecture du rapport sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1913 [2].

M. Diehl donne lecture, au nom de M. Jean Maspero, membre de l'Institut français du Caire, d'un intéressant mémoire sur les fouilles récemment poursuivies à Bâouit (Moyenne Égypte). Sur l'emplacement déjà précédemment exploré par MM. Chassinat et Clédat, M. Maspero a retrouvé les restes d'un grand couvent égyptien du haut moyen âge, le monastère de l'Apa Apollô.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

C'était un couvent double, où, dans la même enceinte fortifiée, une maison de religieuses s'élevait à côté du monastère des hommes, et un lieu de pèlerinage célèbre dans toute l'Égypte, comme le prouvent les curieux graffiti relevés par M. Maspero. D'intéressantes peintures, fort bien conservées, et qui donnent une très bonne idée de ce qu'était l'art copte au VIIIe siècle, y ont été retrouvées ; l'une d'elles, qui représente la parodie d'une scène de tribunal, jette un jour curieux sur l'esprit de facétie des moines. L'ensemble est tout à fait intéressant pour reconstituer le tableau de ce que pouvait être, au VIIIe siècle, un grand monastère égyptien [1].

M. Diehl ajoute quelques mots sur la réorganisation récente de l'Institut français du Caire et les services qu'on doit attendre de cet établissement scientifique [1].

COMMUNICATIONS

NOTE SUR LES FOUILLES PRATIQUÉES A FOURVIÈRE DEPUIS LE 1er JANVIER 1913, PAR M. GERMAIN DE MONTAUZAN ET M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Après avoir, en octobre-décembre 1912, complété dans la mesure du possible la reconnaissance archéologique de l'ancien clos des Minimes, où nous avions découvert en mai la mosaïque si originale du bestiaire bossu, nous avons, profitant d'une occasion exceptionnelle, exploré pendant les premières semaines de 1913 le sous-sol d'une grande pelouse aux abords mêmes de la place de Fourvière, c'est-à-dire du Forum, et remis à jour, entre autres vestiges romains, les substructions d'une salle rectangulaire avec

1. Voir ci-après.

pavé de marbre, terminée à l'une de ses extrémités par une abside, l'extrémité opposée restant à découvrir dans le clos du Calvaire où nous pourrons travailler l'hiver prochain. Ensuite, ayant obtenu l'autorisation d'ouvrir une tranchée sur la voie publique, nous avons exploré la rue des Quatre-Vents sur laquelle des travaux de canalisation exécutés l'an dernier avaient appelé notre attention. Dans toute la longueur de cette rue, qui est perpendiculaire à la rue du Juge-de-Paix (ancienne voie d'Aquitaine), presque au-dessous du macadam, nous avons reconnu un véritable quadrillage de robustes murs romains. Là, comme dans le clos des Minimes, il y avait donc autrefois, non pas une région déserte ou cultivée, non pas des villas clairsemées au milieu d'amples jardins, mais ou bien quelque vaste édifice public ou bien un quartier très dense d'habitations privées.

Outre ces constatations qui viennent si heureusement enrichir notre connaissance si pauvre de la topographie de Lugdunum, les fouilles de l'hiver 1912-1913 nous ont procuré une collection très nombreuse et très variée de documents céramiques, qui s'étend sur une période d'environ trois siècles; car les plus récentes de ces poteries appartiennent à la fin du IIe siècle ou au début du IIIe, et les plus anciennes remontent au delà de notre ère, à l'époque même de la fondation de Lyon par Munatius Plancus, ou peu s'en faut. Parmi ces dernières, nous signalerons les fragments d'au moins dix gobelets ornés du potier italien Aco et ceux d'un vase décoré d'Arezzo, signé du maître Marcus Perennius, représentant le cortège d'Hercule et d'Omphale, exemplaire sorti du même moule que le beau cratère du Louvre ou d'un moule tout à fait pareil. Sur ces deux trouvailles, sans précédent à Lyon, nous nous proposons de rédiger et de soumettre à l'Académie une note spéciale.

La rue des Quatre-Vents est bordée au Nord-Est par le terrain militaire de la Sarra où M. le Ministre de la guerre vient de nous autoriser à travailler à partir du printemps

de 1914, au Sud-Est par le clos du Verbe-Incarné (rue du Juge-de-Paix, 24), où fut trouvée en 1911 la mosaïque de Bacchus et des Saisons, où fut déblayé avec ses alentours, à la fin de la même année, un grand bassin-réservoir pavé en *opus spicatum*. Nous avons été autorisés à reprendre, il y a quelques semaines, l'exploration de ce vaste emplacement. Un sondage pratiqué à 50 mètres environ au Nord de l'endroit où gisait la mosaïque de Bacchus, et aussi près que possible à l'Est du réservoir, nous a fait découvrir des vestiges considérables d'une riche habitation romaine dont nous connaissons déjà deux murs extérieurs, le mur de l'Ouest, séparé du bassin par une sorte de couloir étroit, le mur du Nord, appuyé au sol vierge, et dont nous retrouverons vraisemblablement la façade vers l'Est, au cours de notre prochaine campagne. Nous avons là, pour le moment, au centre une grande salle, longue de 12 mètres et large de 7 m. 30, entièrement dégagée des 3 m. 50 de remblai qui en cachaient les parois et le pavé ; aux quatre coins de cette grande salle, une galerie de sondage nous a conduits dans quatre pièces plus petites. Les parois de toutes ces pièces étaient revêtues de stucs avec peintures dont il reste en place et dont nous avons recueilli dans le remblai des morceaux très intéressants. Toutes avaient pour pavement une mosaïque. Les quatre mosaïques des petites pièces sont noires et blanches, à dessins géométriques différents pour chaque pièce ; celle de la grande salle mérite une description plus détaillée.

Intacte, elle couvrait une surface de 88 mètres carrés environ. La photographie montre que les deux tiers à peu près de ce vaste pavement subsistent et permet d'en saisir la composition assez complexe. Dans le cadre d'une bordure à bandes noires et blanches et d'une frise à rinceaux dont les lobes contiennent alternativement une feuille cordiforme noire et une rose à huit pétales polychrome, double série interrompue aux quatre angles et aux quatre

bouts des axes par deux autres motifs plus riches, le champ blanc de la mosaïque est coupé par huit bandes longitudinales et quatorze bandes transversales, les plus extérieures contiguës à la frise, toutes à fond blanc, rectangulaires, de même largeur, divisées en cases alternativement quadrangulaires et rectangulaires, celles-ci circonscrivant toujours des losanges, celles-là des carrés, à l'exception des deux bandes longitudinales les plus intérieures où chaque losange est placé entre un motif à huit fleurons et une rose à huit pétales. Il y avait 314 de ces cases. Les figures des seules bandes longitudinales 1, 2, 7 et 8 sont toutes noires ou bien noires et blanches ; celles des autres bandes sont presque toutes polychromes et d'une polychromie de plus en plus riche à mesure que l'on s'éloigne des côtés. Dans les 91 grands compartiments quadrangulaires que limitent les bandes, des motifs ornementaux circulaires ou dérivant du cercle alternent avec des motifs carrés ou dérivant du carré, hormis qu'à l'une des extrémités du grand axe il y a deux motifs carrés de suite. Les 27 sujets de ce grand axe, c'est-à-dire la rangée des grandes et des petites cases comprise entre les bandes longitudinales 4 et 5, sont tous différents, et aucun ne se retrouve ailleurs. Dans le petit axe au contraire, — rangée comprise entre les bandes transversales 7 et 8 —, par rapport au 8e sujet, grand compartiment qui est à l'intersection des deux axes et forme le centre de la mosaïque, les 14 autres sujets se répartissent symétriquement en deux groupes. Du reste, le grand axe divise toute la composition en deux parties symétriques ; mais il n'en est pas de même du petit axe. L'extraordinaire variété des motifs ornementaux décourage la description. La photographie en donnera une idée suffisante pour ce qui est du dessin dont, si on veut bien l'examiner à la loupe, elle permettra aussi d'apprécier la régularité parfaite. En ce qui concerne la polychromie, nous devons nous borner à dire qu'elle comporte, avec le noir et le blanc, le rouge sombre, le jaune

foncé, le vert et le violet. Un détail curieux est encore à signaler : la mosaïque a subi une réparation maladroite. Dans l'une des bandes qui bordent le petit axe, le carré de la case 7 occupe indûment la place d'une fleur comme celle de la case symétrique 9, et le losange de la case 6 n'est point exactement pareil, ainsi qu'il devrait l'être, à celui de la case symétrique 10.

Parmi le remblai qui recouvrait immédiatement la mosaïque, outre les morceaux de peintures murales déjà mentionnés, nous avons recueilli quantité de beaux marbres blancs sculptés : la tête d'un bélier ou d'un bouc, le corps d'un lapin, deux revêtements de pilastres à cannelures et baguettes, deux fragments de frise à rais de cœur et chapelet de perles ; enfin un diplôme militaire accordé par l'empereur Commode, en mars 192, à un Lyonnais, soldat de la 13e cohorte urbaine qui formait alors la garnison de Lyon. Ce précieux document épigraphique fera l'objet d'une autre note spéciale que nous aurons l'honneur de présenter à l'Académie.

COMMUNICATION

RAPPORT DE M. JEAN MASPERO SUR LES FOUILLES ENTREPRISES A BAOUIT.

Les fouilles entreprises à Bâouit par l'Institut français d'archéologie orientale, fouilles qui avaient fourni de si remarquables résultats à MM. Chassinat et Clédat, étaient interrompues depuis une dizaine d'années, quand M. Lacau, directeur de l'Institut, me chargea de les reprendre, au mois de janvier de cette année. Le site n'était pas épuisé,

et a donné cette fois encore des documents intéressants, sur les trois points où ont porté ces nouveaux travaux : à la pointe nord, à l'extrémité sud, et dans les monticules de débris.

Nous pouvons maintenant avoir une idée nette de ce que représente le vaste *kôm* de Bâouit. L'hypothèse d'une nécropole, jusqu'ici admise, au moins partiellement, est à rejeter. Aucun des monuments déblayés depuis le début ne porte un caractère funéraire ; l'on n'y trouve ni caveau ni trace de sépulture quelconque. Les dispositions architecturales, les inscriptions, les sujets des fresques, le mobilier même, quand par hasard il en reste quelque vestige, révèlent une tout autre destination. Aucune salle, d'ailleurs, n'est isolée : le kôm consiste en un enchevêtrement de pièces, parfois à deux étages, de couloirs et de cours, chaque partie communiquant avec ses voisines par des portes à vantaux de bois, dont plusieurs étaient encore en place lors du déblaiement. Il n'y a là que les bâtiments du monastère de Saint-Apollô ; la nécropole se trouvait un peu plus à l'Ouest, au pied de la montagne, et même en partie sur la montagne.

Le couvent était fortifié. M. Clédat avait signalé, au Nord-Ouest, les restes d'un mur d'enceinte ; j'ai pu en suivre les traces intermittentes, au ras du sol, jusqu'à la pointe méridionale du kôm, à l'endroit où se dressent les premières tombes du cimetière moderne. Dans cet enclos étaient logés non pas un seul, mais deux monastères. Au Nord, c'était le domaine propre de saint Apollô ; au Sud, la fréquence anormale des noms féminins, tracés en graffiti sur les murs de la première salle découverte, était déjà surprenante, quand, dans un local voisin, une peinture murale en a fourni l'explication. On y voit représentée une certaine ⲁⲡⲁ ⲗⲁⲭⲏⲗ (= Rachel), décorée du titre de ⲧⲙⲁⲁⲩ ⲡⲟⲉⲛⲉⲉⲧⲉ, « la mère du couvent ». Il y avait donc, à côté du monastère d'hommes, un κοινόβιον de religieuses, soit qu'il

ait été englobé lui aussi dans l'appellation générale d'Apa Apollò, soit qu'il ait reçu le nom de Sainte-Rachel. Semblable association nous est déjà connue par ailleurs : ainsi Schnoudi, d'après la version arabe de sa biographie [1], « avait sous sa main deux mille deux cents moines et mille huit cents femmes en religion ».

Les fouilles du Nord, ayant été entreprises les premières, ont été poussées le plus loin, et ont mis au jour une trentaine de salles d'inégal intérêt. La principale mesurait 29 mètres de longueur sur 7 de largeur, avant que des réparations, affectant les murs ouest et nord, en eussent très légèrement rétréci l'amplitude. C'est jusqu'à présent l'édifice le plus vaste qui ait été déblayé à Bâouit, et il est à peu près certain que des fouilles ultérieures ne lui enlèveront pas sa primauté. Les quatre murs, jusqu'à la naissance d'une voûte en berceau, étaient décorés de peintures ornementales en style géométrique, imitant les mosaïques de marbre, de porphyre et d'autres pierres colorées, dont les églises byzantines plus riches étaient intérieurement revêtues. Ce fut, pendant un temps plus ou moins long, toute l'ornementation de cette pièce. Elle est d'ailleurs d'un effet assez satisfaisant pour que l'artiste n'ait pas résisté au désir de se faire connaître. En bonne place, au haut du mur oriental, il a tracé, en couleur verte, une inscription calligraphiée : « Moi, Jean, le peintre, j'ai peint la voûte (κιικε) et le crépi que voici. Priez pour moi afin que Dieu me fasse miséricorde. Amen. »

Plus tard, les moines firent creuser dans la muraille, juste au-dessous de cette signature, une niche en forme d'absidiole, qui a pu être heureusement détachée, et est maintenant exposée au Musée du Caire (fig. 1). Deux colonnettes en terre crue, rapportées postérieurement, soutiennent un arc saillant, en plein-cintre, également rap-

1. E. Amélineau, dans les *Mémoires de la Mission française au Caire*, IV, p. 331.

porté et orné d'une série de médaillon. Chaque médaillon contient un buste féminin, allégorie d'une Vertu, selon un système de décoration observé plusieurs fois déjà, à Bâouit même, et au couvent de Saint-Jérémie près de Saqqarah. La niche proprement dite est occupée par deux registres de scènes peintes. Au sommet, le Christ sur un trône, entre les symboles des quatre évangélistes, est adoré par les archanges saint Michel et saint Gabriel. Au-dessous, la Vierge assise porte l'enfant dans ses bras. Elle est



Fig. 1. — Absidiole de Saint-Apollô, à Bâouit.

entourée des douze apôtres, et de deux personnages relégués à l'extrême bord de l'abside : ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲩⲗⲉ ⲡⲡⲓⲥⲓⲁⲓⲕⲟⲩⲥ

à gauche, et ⲁⲡⲁ ⲡⲁⲃⲣϩⲟ à droite. Il ne faut pas trop s'étonner de voir ces deux illustrations locales figurer parmi les apôtres sur le pied d'égalité. On sait que Schnoudi, le fondateur du Couvent Blanc, s'entretenait familièrement avec les prophètes, et d'ailleurs l'apôtre Pierre, dans une prédiction posthume, n'avait-il pas dit à son sujet : « le maître Paul est devenu le treizième apôtre : toi, tu seras le quatorzième » [1] ?

La conservation de ces peintures est absolument parfaite, et leur aspect est en somme favorable à l'art copte, surtout si l'on songe que Bâouit est une localité provinciale insignifiante, et que les fresques datent de l'époque arabe, où les artistes indigènes, sans relations avec la Grèce, étaient abandonnés à eux-mêmes.

La décoration ne fait pas à elle seule tout l'intérêt de cette salle. D'innombrables graffiti ont égratigné les murs, et nous indiquent à peu près quelle était la destination du local. Ce n'est ni une cellule ni une chapelle proprement dite ; c'est un lieu de réception, où les voyageurs venus en pèlerinage chez Apa Apollô devaient séjourner quelque temps. Ils sont venus de lieux assez éloignés, du Fayoûm, de Hnès (Héracléopolis), de ϫⲕⲱⲟⲩ (Kôm-Ichgaou, près d'Antaiopolis), d'autres lieux moins distants de Bâouit. Ils avaient avec eux leurs enfants et leurs femmes, ce qui prouve bien que la salle n'était destinée qu'aux visiteurs. Un *stratélate* de la ville de *Cusae* a gravé en grec une courte prière. Son graffito est assurément le plus important de tous : non seulement il prouve l'existence d'une garnison byzantine à *Cusae*, mais il donne, pour la construction de cette chambre, une date approximative. Il est impossible, en effet, d'imaginer un stratélate à l'époque arabe : les panneaux imitant les marbres et les

1. Cf. Amélineau, dans les *Mémoires de la Mission française au Caire*, IV, p. 313.

porphyres remontent donc au moins au début du VIIe siècle, peut-être au VIe. Malheureusement, la niche décrite plus haut est manifestement postérieure au mur dans lequel elle se creuse, et échappe ainsi à toute évaluation chronologique précise ; il est probable qu'elle doit dater du VIIIe siècle, mais cette estimation demeure hypothétique.

Un autre graffito mérite aussi une mention spéciale. D'après l'écriture, il est sans doute du début du VIIIe siècle. Il est l'œuvre d'un certain Georges, qui croyait écrire en grec, et qui décline ainsi son identité : Γεώργις ὶεὸς Σεργίου, γενομένου Μᾶλεκ ʿΑϐδαλλα ὶεὸς ʺΑμρου, Georges, fils de Sergios, autrefois Mâlek ʿAbdallah fils de ʿAmr. Cette conversion d'un Arabe au christianisme est assez rare pour valoir d'être signalée.

A l'Ouest de cette grande salle, se trouvait une pièce plus petite, contenant encore, peinte sur bois, une icone au nom de Hôr le ψαλμῳδός ; puis, les restes d'une église ou au moins d'un bâtiment à colonnes de calcaire ; enfin, au delà d'une cour cimentée, une sorte de petite chapelle, décorée elle aussi d'une absidiole. La fresque de cette niche était mal conservée, et de valeur artistique médiocre. Le centre est occupé par un vase rempli d'eulogies ; puis, de chaque côté, deux moines dont le nom a disparu, deux archanges, enfin un saint anonyme et la Vierge assise avec l'enfant. Deux particularités donnent un intérêt plus grand à ces représentations médiocres : le fond de la niche, entre les deux moines, et au-dessus du vase à eulogies, était percé d'une fenêtre carrée, destinée peut-être à recevoir un vitrail ; — et le mur, tout autour de l'abside, était orné d'un décor floral, d'effet assez heureux, et dont on ne connaissait pas encore d'exemple.

Au Sud de ce premier groupe, s'étend tout un quartier d'habitation. Les cellules, petites, blanchies à la chaux, superposées parfois en deux étages, sont naturellement moins riches que les bâtiments précédents. Toutefois, plu-



Fig. 2. — Peinture murale de Saint-Apollô à Bâouit (archange).

sieurs d'entre elles présentaient encore des peintures : deux notamment, très soigneusement décorées malgré leur exiguïté. L'élément de décoration le plus répandu dans toute cette partie du couvent, c'est la niche : toujours creusée dans le mur Est, elle contribue à donner l'apparence de chapelles à des locaux qui, très probablement, n'ont servi qu'à l'habitation. Dans l'une de ces cellules, la niche est consacrée exclusivement à la Vierge Marie. Assise sur son trône d'or, vêtue d'une robe violette sombre, elle se détache, entre deux arbres fantastiques, sur le fond blanc du plâtre. Elle appartient au type que les œuvres moins anciennes appellent γαλακτοτροφοῦσα, et qui n'est pas très fréquent· Cette Vierge allaitant l'Enfant se rencontrait déjà en deux endroits du couvent de Saint-Jérémie à Memphis ; mais ici, à Bâouit, l'art est incontestablement supérieur, quoique l'inspiration soit la même au point de paraître la réplique d'un seul modèle.

Le mur sud de la même chambre avait été orné, sans doute par le même peintre, d'une grande figure d'archange d'assez bon style (fig. 2). Vêtu d'une robe blanche à dessins bleus, chaussé des bottes rouges qui faisaient partie du costume impérial, l'ange présente sur ses deux mains, recouvertes d'une draperie, trois petits personnages qui émergent à mi-corps de cette sorte de nappe d'offrande. L'inscription, s'il y en eut, — ce que rien ne prouve, — a en tout cas disparu dans une cassure du plâtre qui s'est arrêtée au front de l'archange. Les trois petites figures ont l'apparence d'enfants, et même de petites filles, si l'on examine la coiffure, consistant en un rouleau uniforme de cheveux, qui fait tout le tour de la tête. Mais comme le sujet du tableau serait en ce cas inexplicable, il faut plutôt croire que les dimensions restreintes du motif ont gêné l'artiste, et contribuent en outre à donner à ses personnages, par comparaison avec la taille de l'archange, un aspect enfantin. Il s'agit probablement des trois jeunes Hébreux,

Ananias, Azarias et Misaël, jetés dans la fournaise par ordre de Nabuchodonosor, et sauvés par l'ange du Seigneur, comme on lit au livre de Daniel (III, 49-50).

La seconde des deux cellules plus particulièrement ouvragées est située à quelques mètres au Sud de celle-ci. Le mur oriental présentait, outre un portrait en pied de saint Jérémie (?), une nouvelle niche dont la composition rappelle celle de la grande salle de réception, mais avec des détails plus originaux. Ici encore, la Vierge, au milieu de personnages nimbés, est dominée par une allégorie du Christ triomphant assis sur un trône. Mais l'exécution est plus libre, moins stylisée théoriquement; la scène n'est plus divisée en deux registres, la *gloire* du Christ touche l'auréole de la Vierge, les saints forment une foule vue en perspective, sur deux rangs. Parmi ces derniers, plusieurs sont désignés par leur nom, et sont simplement des moines égyptiens oubliés aujourd'hui, et mêlés ici familièrement aux apôtres, un ΑΠΑ ΚΟΛΟΣ, deux saint Macaire, un Apa Phib de Siout, ΠΚΑϨ CΙΟΟΥΤ, etc... La Vierge, au milieu d'eux, est debout, dans l'attitude de l'orante. Aux deux extrémités de la niche, les archanges saint Michel et saint Gabriel apparaissent, tenant le globe et le sceptre. Le détail le plus curieux est la présence, de chaque côté du Christ, de deux médaillons en camaïeu, l'un gris, l'autre rouge orangé, enfermant chacun un buste, et surmontés respectivement des légendes : ΞΗΛΗΝΗϊC, la lune, et ΗΛΙΟC, le soleil. Ce dernier, maladroitement exécuté, semble avoir été retouché. La lune, au contraire, est d'un dessin correct et aisé; avec son croissant dans les cheveux, elle rappelle la figure d'Artémis chasseresse, et elle s'inspire évidemment d'un modèle antique. Nous avons ici un exemple de ce mélange des styles classique et byzantin, qu'on reverra au xe siècle dans certaines miniatures; les personnages mythologiques sont traités à l'antique, le style « byzantin » étant réservé aux images de piété.

Chose curieuse, la niche n'a pas été faite pour la pièce où elle a été retrouvée. Elle était plus profonde que la largeur du mur, que l'on a dû renforcer d'une seconde paroi appliquée. Malgré cela, il a fallu encore en rogner les bords, sacrifiant ainsi certaines figures qui sont coupées par le milieu. Quand on sait quel travail délicat exige le transport d'une masse aussi fragile que cette mince couche de plâtre arrondie, on s'étonne que les Coptes aient pu l'exécuter, et surtout en aient eu l'idée, pour une peinture qui, à leur point de vue, devait être de peu de valeur. Mais le fait est indéniable : l'ancienne niche, beaucoup moins profonde, a été respectée dans sa partie inférieure ; seul, le haut a été détruit pour introduire celle qui vient d'être décrite. Le raccord a été maçonné grossièrement, mais est encore très visible, et atteste l'histoire de la paroi entière.

Les autres cellules du groupe sont moins richement décorées ; mais les dispositions architecturales, quelques tentatives d'ornementation en relief et de très nombreux graffiti méritaient encore le déblaiement. Une belle inscription, tracée en lettres rouges dans un cadre orné, nous montre peut-être que la réputation du couvent de Saint-Apollô était beaucoup plus vaste qu'on ne pourrait le croire d'après le silence des textes. Déjà les signatures de visiteurs, dans la grande salle, nous avaient montré des pèlerins venus depuis le Fayoûm au Nord jusque vers Akhmîm au Sud. Mais le prêtre Georges, qui a fait écrire par le scribe Pierre cette inscription, est originaire d'Athribis dans le Delta : **ⲡⲣⲙ ⲁⲑⲣⲏⲃⲉ**. L'orthographe par un **ⲑ** et **ⲃ** indique déjà qu'il ne s'agit pas de la patrie de Schnoudi, Atripe en Thébaïde, qui se nomme d'ordinaire **ⲁⲧⲣⲏⲡⲉ**. D'ailleurs ce Georges, après avoir invoqué les saints locaux, s'adresse à Apa Amoun de Psaratous, et Apa Jakôb de Panau : Psaratous et Panau sont les localités actuelles de Sardous et Banâ, en Basse-Égypte, et on ne voit pas pourquoi Georges aurait choisi seulement deux saints hors de

la région de Bâouît, et les aurait pris tous deux dans le Delta, s'ils n'avaient pas été en quelque sorte ses compatriotes. A l'époque arabe, le monastère était donc encore assez important pour qu'on vînt de si loin s'y retirer. Inversement, il est intéressant de signaler qu'une chapelle à demi ruinée, située vers le Nord-Est du kôm, a fourni un portrait de saint Ménas, l'un des grands saints de la région d'Alexandrie, entre *quatre* chameaux agenouillés.

Outre les lieux destinés au culte et les chambres d'habitation, les fouilles ont mis à jour des constructions plus utilitaires, qui montrent que le couvent se suffisait à luimême, et ne devait rien demander au village voisin, d'ailleurs insignifiant. Plusieurs pièces avaient servi de cuisines. La trace du feu était facilement reconnaissable sur les voûtes des fours, et de grandes jarres coupées dans leur plus grande largeur, et enterrées ensuite jusqu'au haut dans un bâti de terre crue, représentaient les fourneaux des moines. Dans le Sud, une salle contenait encore deux vases remplis de poissons séchés, des filets à prendre les cailles, même un peu de sel au fond d'un tesson. Les divers métiers étaient exercés par des frères, comme nous l'apprennent les graffiti, qui mentionnent des frères-charpentiers, des frères-maçons, etc... Près de la grande salle, un vaste four a été retrouvé dans un angle de mur, et la chaleur du feu avait cuit superficiellement les briques de la paroi. Des scories restées sur place montrent quel en avait été l'usage : c'était un four à chaux. C'est là qu'on avait préparé l'enduit destiné aux murailles de brique crue, sur lesquelles le peintre Jean avait dessiné ses mosaïques de fausses pierres précieuses.

La partie sud du kòm présente un aspect peu engageant. Un jardin, construit autour de la saqîeh antique, touche les ruines, et il est clair que les efforts des *sebbakhîn* se sont exercés là en premier lieu. Les chercheurs de trésors ont aussi, je pense, une part à revendiquer dans la dévasta-

tion actuelle. Aujourd'hui, presque partout, le sol a été retourné, les murailles abattues, et des fragments de plâtre coloré, à la surface du sable, attestent que cette destruction n'est pas ancienne. Les fouilles n'ont duré qu'une quinzaine de jours dans ce chantier ; car c'est seulement après avoir constaté que le chantier du Nord paraissait épuisé, que j'ai fait attaquer une salle remarquée dès le début, mais réservée d'abord pour une autre campagne.

La pièce principale de ce nouveau groupe est une chapelle voûtée en berceau, d'architecture beaucoup plus soignée que dans toutes les autres salles jusqu'ici visitées. Une double fenêtre à ouvertures carrées, sans doute grillagée de bois, l'éclairait par le Sud. Le mur est percé de petites niches et de placards carrés, dont les volets de bois, arrachés par les pillards, ont laissé leur empreinte dans la terre des murs. Par un heureux hasard, nous sommes assurés, pour la première fois depuis que le site de Bàouit a commencé d'être exploré, de connaître l'usage exact de cette pièce. C'était bien réellement une petite chapelle. Un tabernacle en terre crue, en forme d'église à plan carré et à coupole ronde, gisait par terre, brisé. C'est la première trace qui se soit présentée à moi du pillage qui dut brusquement mettre fin à ce qui restait du couvent d'Apa Apollô, vers l'an 900. Le tabernacle contenait peut-être un vase précieux. Les musulmans, ayant fracturé toutes les armoires et emporté les objets de valeur, ont jeté par terre ce coffre de terre. Quoique brisé, il est curieux, par ses reliefs imitant les ferrures d'un coffret de bois ou de métal.

Sur le mur nord, une vaste fresque déroulait la série de ses dix personnages, debout, entre deux bordures de plantes et de guirlandes. Au centre, l'archange Uriel, ⳩ ⲁⲣⲭⲏⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ ⲟⲩⲣⲓⲏⲗ, préside à la réunion, tenant un globe et un sceptre crucigère. Les raisons nous échappent, pour lesquelles on a donné la place d'honneur à cet archange

rarement invoqué, tandis que saint Gabriel était relégué sur le mur gauche, avec saint Michel et la Vierge. A sa gauche prennent place saint Jean le soldat, figure médiocre et visiblement postérieure aux autres, Apa Hôr de Preht (= Abraht, petite ville près d'Antinoé; cf. Amélineau, *Géogr. de l'Égypte*, p. 12), saint Ammônios, saint Pierre l'Apôtre, porteur de la clef du paradis, enfin saint Apollô le Grand. A droite de l'archange Uriel, paraissent un second Ammônios (?), Apa Anoup, **ⲁⲡⲁ ⲁⲡⲟⲗⲗⲱ ⲡⲉⲩⲟⲩⲉ** (localité inconnue), enfin cette sainte Rachel dont j'ai déjà parlé, et qui est encadrée par une longue légende assez incorrecte :

⳨ ⲁⲙⲁ ⲗⲁⲭⲏⲗ ⲧⲙⲁⲁⲩ ⲛⲟⲉⲛⲉⲉⲧⲉ ⲛⲧⲁⲥ ⲉⲛⲧⲟⲛ ⲉⲙ̣ⲟ̣ ⲥⲟⲩ ϫⲟⲩ ⲧⲧⲉⲥⲁϣϥ ⲙⲡⲁⲱⲛⲉ; « Ama Rachel, la mère du couvent, qui est morte le 27 Payni ». Les personnages, trop trapus, sont mal proportionnés, le dessin est incorrect, mais l'ensemble a un certain charme qui manque aux autres fresques de Bâouit, et qu'il doit à la coloration, aux gris, aux bleus clairs, aux teintes adoucies, et qui rappelle une enluminure sur parchemin plutôt qu'une peinture murale. Cette pièce, lors du partage des antiquités, a été attribuée à l'Institut français, et sera prochainement envoyée au Musée du Louvre.

Deux chambres, non décorées, attenaient à cette chapelle. L'une d'elles, bâtie sur plan carré, était si solidement construite que sa coupole même avait subsisté intacte, malgré l'énorme masse de sable qui surmontait cette cellule encore à moitié vide. Au fond de ce réduit, une porte de bois ouvrait l'accès d'une cachette creusée dans l'épaisseur d'un mur. La cachette, malheureusement, avait été violée, et du trésor qu'elle dissimulait je n'ai recueilli que quelques fragments de papyrus, les débris d'un ustensile de bronze, et une rondelle d'argent fondu.

Une cour sépare cette chapelle et ses annexes d'une grande salle carrée, fort intéressante, quoique tous les

détails n'en soient pas facilement explicables. Primitivement, ce fut une écurie, destinée à recevoir des ânes ou des mules, au nombre de huit. Des cavités cimentées, creusées dans les murs sud et est, contiennent chacune une barre de bois qui servait à attacher les bêtes ; dans deux cas, la corde pendait encore de ces attaches. Dans la suite, la pièce paraît avoir servi de magasin aux vivres ; du moins y ai-je recueilli des vases pleins de conserve de poisson, un bouquet de persil, du sel, et une certaine quantité de vaisselle intacte, entre autres des *goullehs* comme on en fabrique encore aujourd'hui, vases de terre poreuse dont le goulot est obstrué d'une plaque percée de trous. Deux livres, écrits sur papyrus, avaient pourri sur le sol, jetés là par les pillards ; les débris utilisables des feuillets sont malheureusement très petits et peu nombreux. La décoration des murs aurait été intéressante, si elle eût été un peu mieux conservée. Une seule scène est restée à peu près intacte. Du moins est-ce la meilleure, et son sujet inattendu jette un jour curieux sur l'esprit de facétie des moines coptes, — ou des religieuses, puisque cette partie du couvent était habitée par des femmes. C'est la parodie d'une séance de tribunal. Trois rats, l'un présentant des vases, qui ont ici tous les droits à s'appeler des « pots de vin », le second tenant un drapeau, et le dernier, l'orateur de la troupe, apportant une requête écrite sur un rouleau de papyrus, trois rats comparaissent devant un chat, assis ou plutôt à demi couché, prêt à bondir. C'est un vieux thème de caricature, déjà connu par des dessins satiriques de la XVIIIe dynastie, qui est ici repris par des Égyptiens du VIIIe ou IXe siècle de notre ère.

Enfin, tout le pourtour du kôm de Bâouit est marqué par des éminences factices, composées de débris de jarres et d'autres ustensiles de terre, auxquels se mêlent des rebuts de toute nature qui ne sont pas sans intérêt archéologique. Dans l'une de ces buttes, j'ai recueilli des lambeaux

d'étoffe (dont l'un avec une figure de cavalier), des lampes, des bouchons d'amphore portant inscription, surtout des fragments de papyrus et des *ostraca* grecs et coptes : ces derniers nous font connaître quelques-unes des propriétés foncières du couvent, les redevances perçues, les impôts acquittés. Ils aideront à composer le tableau de ce que pouvait être, vers le VIII[e] siècle, un grand monastère égyptien.

APPENDICE

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1913,

PAR M. CAMILLE JULLIAN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES;

LU DANS LA SÉANCE DU 27 JUIN 1913.

La première médaille, dans le Concours des Antiquités nationales, est accordée à l'œuvre d'un archéologue médiéviste, M. Bégule. Cela est, entre plusieurs, un signe de l'éclatant renouveau auquel nous assistons dans les études d'architecture et d'iconographie chrétiennes. Les hommes qui s'y sont consacrés ne veulent pas demeurer, pour le nombre et l'importance de leurs travaux, en arrière de leurs collègues de l'archéologie classique. On voit revenir parmi nous les temps héroïques de Quicherat, de Viollet-le-Duc, de Didron, de Cahier, avec moins de passion peut-être dans la recherche, mais une sûreté plus grande dans la méthode, une compréhension plus large des choses du passé, une patience plus achevée dans les relevés et les inventaires. Et ceux qui ont assisté de près, dans les archives et les églises de province, à la manière dont cette renaissance de l'érudition s'est peu à peu produite, savent

que le mérite en revient surtout à l'un des nôtres, M. de Lasteyrie : partout, à chacun de ses voyages, il a su laisser des germes qui ont formé des œuvres, fécondés par ses leçons, par ses conseils et, ce qui sert plus que tout, par son exemple.

Parmi ces pionniers de l'archéologie médiévale, M. Bégule est au premier rang. Il nous a apporté deux livres de valeur. L'un [1] est relatif à cette abbaye de Fontenay qui est l'une des premières filles de Cîteaux et l'une des mieux conservées de cette famille architecturale. Viollet-le-Duc, qui voyait beaucoup et possédait le flair des choses à connaître, l'avait déjà signalée : M. Bégule l'a décrite enfin. Peut-être aurait-il pu marquer davantage la place de ce monument dans l'ensemble de l'architecture cistercienne ; car Cîteaux fut à la fois une inspiratrice d'art et une maîtresse de morale, et ces grandes puissances religieuses du moyen âge ont su imprimer leur marque propre dans tous les phénomènes de la vie sociale et matérielle. Mais M. Bégule a préféré porter toute son application à la description de son monument par l'image et par le texte. N'oublions pas de dire qu'il a trouvé le plus bienveillant concours chez le propriétaire de l'abbaye, notre confrère M. Édouard Aynard : puisse un tel exemple être souvent imité, et les riches qui possèdent sentir, comme M. Aynard, la conscience de leurs devoirs envers les richesses dont ils ont la garde !

Le second ouvrage de M. Bégule [2] a trait aux vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise : il entend par là (car rien, et depuis l'époque romaine, ne fut jamais plus difficile à définir que le ou les pays de Lyon), il entend par Lyon, le *suburbium*, le Forez, le Beaujolais, et même la Bresse, la Savoie, le Dauphiné. Les vitraux de Brou et de la cathédrale de Lyon mis à part,

1. *L'Abbaye de Fontenay*, 1912, 132 p. Préface d'Édouard Aynard.

2. *Les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise*, par Lucien Bégule, 32 planches hors texte, 273 figures dans le texte.

ce n'est pas une région célèbre en cette sorte d'art : par ses minutieuses recherches, M. Bégule a su lui retrouver une richesse de plus, il est parvenu à réunir des verrières pour plus de 35 monuments. Quelle archéologie délicate que celle du vitrail ! de grandes difficultés dans la reproduction des images, l'obstacle incessant de restaurations maladroites ou trop adroites, très peu de textes pour aider au commentaire, ennuis compensés, il est vrai, par la séduction qui s'attache aux choses de la couleur. Ces ennuis, M. Bégule s'en est tiré grâce à sa patience coutumière, à son besoin d'exactitude, à sa connaissance générale du vitrail, auquel il affecte quelques pages rapides et intéressantes. Ce charme des verrières colorées, il a su le faire partager à ses lecteurs par d'admirables figures, monochromes sans doute, mais qui laissent deviner sans peine la variété des couleurs et la valeur des tons. Là où la photographie n'eût pas réussi, un crayon fidèle et élégant l'a suppléée sans nuire à l'exactitude. Un autre mérite enfin de ce livre, c'est qu'on y sent un archéologue voyageur, ami des courses et des visions directes, ne reculant point devant de longs déplacements, prenant lui-même contact avec la pierre des monuments, le sol qui les porte, l'horizon qui les encadre. Et c'est bien là une des conditions pour faire l'archéologue idéal.

Avec la seconde médaille, nous passons de la France médiévale à l'Afrique des Pères de l'Église. Ce qui vous montre que votre Commission, fidèle à une tradition déjà ancienne, tient à considérer comme patrimoine national les ruines et le passé de cette Afrique du Nord, où l'effort de nos armées, de nos colons, de nos érudits a, depuis bientôt un siècle, créé une nouvelle vie.

Cette médaille est décernée au R. P. Mesnage pour son livre sur l'*Afrique Chrétienne* [1]. Ce livre a toute une his-

1. En sous-titre : *Évêchés et ruines antiques d'après les manuscrits de Mgr Toulotte et les découvertes archéologiques les plus récentes.*

toire, qui est à l'honneur de notre église d'Afrique. Lorsque mourut Mgr Toulotte, en 1907, le R. P. Mesnage fut chargé par ses supérieurs de mettre en ordre les précieux documents que le regretté prélat avait réunis sur les anciennes communautés chrétiennes de la Numidie, de la Mauritanie, de la Proconsulaire, etc. Il s'agissait de replacer au courant de l'érudition moderne le vieux et célèbre livre de Morcelli, *Africa Christiana*. Il y avait de tout dans ces documents laissés par Mgr Toulotte, il y avait surtout la preuve que notre clergé africain ne s'était point désintéressé des gloires très antiques de son Église, et on y trouvait à chaque instant les traces de l'intervention du cardinal Lavigerie, faisant copier de vieilles listes épiscopales dans les bibliothèques de tout l'Occident. Le R. P. Mesnage a mis tous ces documents en ordre et en œuvre. Il y a ajouté les renseignements que lui ont fournis les dernières découvertes de l'épigraphie et de l'archéologie africaines, et M. Monceaux est là pour nous rappeler, presque à chaque séance, que ces découvertes sont continues et toujours précieuses. Il est résulté de cette longue tâche les fastes chrétiens et l'inventaire archéologique de 1800 localités. Que ce chiffre (qu'il serait difficile d'atteindre dans la Gaule chrétienne), que ce chiffre ne nous étonne pas. Le Christianisme a débuté en Afrique bien plus tôt que dans les Gaules, il y a donné beaucoup plus de noms et des noms plus célèbres, il y a vécu d'une vie plus intense, il y a beaucoup plus aimé le monument, l'image, l'inscription, il y a pris, en un mot, une forme lapidaire et épigraphique que les gens de la Celtique et de la Narbonnaise même n'ont point connue à un pareil degré. Aussi, malgré ce que ce livre renferme, il ne peut être considéré que comme un point de départ. A l'instant où je parle, il devient incomplet. Mais c'est déjà un grand mérite, pour un travail de ce genre, que d'avoir été complet à son heure; et c'est peut-être un plus grand mérite encore, que d'aider des efforts ultérieurs, que de

convier à plus de recherches. Et cet éloge, j'en suis sûr, ne sera pas pour déplaire au R. P. Mesnage : il est de ces archéologues dont on peut dire qu'ils pratiquent l'apostolat de leur science.

La troisième médaille nous ramène à la France et au moyen âge, tout en nous laissant encore dans les églises. C'est aux *Sculptures de la Cathédrale de Bourges* [1] en effet, que M. Boinet consacre le volume couronné par nous. Vous connaissez tous, de vue ou de renom, cette cathédrale et sa façade aux cinq portes, où s'alignent ou s'enchevêtrent un nombre incalculable de figures, dont quelques-unes sont vraiment des chefs-d'œuvre et dont l'ensemble permet de faire toute une histoire de l'iconographie chrétienne depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle. De cette histoire, M. Boinet nous donne un chapitre intéressant et minutieux. Il eût pu le faire plus complet et pour ainsi dire plus vivant si aux sculptures de la façade il avait ajouté les restes toujours beaux de l'ancien jubé, conservés aujourd'hui dans le musée de l'hôtel Cujas. Mais il s'est borné à ce qui est demeuré en place, et tant d'érudits ont la tentation de s'étendre outre mesure qu'on ose à peine lui en vouloir d'avoir cherché à se restreindre.

Son volume comprend trois parties : l'une, plus générale, est le résumé des destinées de la cathédrale, retrouvées en partie à l'aide des Comptes conservés aux Archives départementales ; une autre, plus particulière, est l'analyse détaillée des figures et des scènes, accompagnée d'explications et parfois d'hypothèses, illustrée de bonnes images provenant des clichés mêmes de l'auteur. La troisième et dernière partie, plus audacieuse, est une étude d'ensemble sur ces sculptures, et surtout leur comparaison avec les œuvres similaires de France et même d'Italie. Car M. Boinet croit retrouver jusqu'à Orvieto l'influence de l'art berrichon. A-t-il raison de pousser si loin l'action de la grande

1. Un vol. in-4 de 172 p., fig. et pl.

primatiale d'Aquitaine? De très bons juges en ont douté. Mais il a eu le mérite de poser le problème et, après beaucoup de patience, de montrer un peu de hardiesse.

M. Perrichet, auquel nous accordons la première mention, a abordé un sujet difficile et presque nouveau : *La Grande Chancellerie de France, des origines à 1328*[1]. Non pas qu'il n'y ait déjà eu des travaux pour cette période de la Chancellerie, mais ces travaux renferment moins l'histoire de l'institution qu'une suite de biographies de secrétaires, notaires et chanceliers. La Chancellerie était demeurée jusqu'ici la moins connue des administrations royales, parce que, de toutes ses archives, il ne nous reste plus que des épaves, registres et papiers fort incomplets. M. Perrichet s'est cependant tiré de ces difficultés, s'inspirant heureusement de la méthode que M. Octave Morel avait inaugurée pour une période postérieure. On pourrait bien lui adresser quelques reproches : celui d'avoir introduit dans son livre une étude de la diplomatique, de n'être point trop familier avec les sources littéraires de l'histoire de France, de manquer peut-être d'originalité dans l'examen des périodes primitives. Mais ces regrets que nous exprimons sont peu de chose à côté de l'éloge auquel l'auteur a droit pour ses efforts vraiment personnels sur l'époque de saint Louis et de Philippe le Bel, pour la nouveauté des résultats auxquels ces efforts ont abouti. Et déjà ces résultats sont entrés dans notre haut enseignement scientifique de l'École des Chartes. Qu'il ne reste encore à faire après l'œuvre de M. Perrichet, cela va de soi ; et il faut ne pas être familier avec les études de l'Antiquité ou du Moyen âge pour s'étonner des lacunes qu'il a dû laisser, de l'incertitude qui reste aux contours de son tableau. Les travaux de nos médiévistes et de nos historiens de l'antiquité sont moins des monuments que des murailles de pierres d'attente. Mais il suffit, pour les louer, que ces pierres d'at-

1. In-8 de xx et 575 p.

tente soient solides, bien disposées, en bons matériaux ; et c'est ce que nous trouvons chez M. Perrichet.

Il y a moins de choses nouvelles dans le livre de M. Viard : *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles*[1], et les vues générales qu'il y a développées apparaissaient déjà chez ses prédécesseurs. Mais il les a confirmées en précisant davantage sur les faits, en trouvant des textes jusque-là inaperçus, en faisant vivre plus activement les institutions et les hommes. Un défaut assez fréquent dans les œuvres de Droit est qu'elles laissent dans l'ombre la marche habituelle des lois, le fonctionnement normal ou anormal des institutions. Les plus éminents de nos historiens juristes n'en sont point exempts eux-mêmes, et je me rappelle encore le contraste qui nous avait frappés, nous étudiants en histoire romaine, après avoir lu les plus admirables traités de Droit Public, en constatant le peu de réalité de ces règles de droit dans la vie courante du despotisme impérial. M. Viard s'est efforcé de serrer de plus près la pratique et les événements, de déterminer l'influence réciproque des faits et de la théorie, de montrer, si l'on peut dire, en actes historiques les doctrines des canonistes de l'Église. Il y a chez lui un mouvement vers la vie ; et, comme derrière M. Viard j'entrevois les maîtres qui l'ont formé, c'est avec plaisir que je constate cette tendance nouvelle de notre grande école française d'histoire du Droit. Qu'après cela on se plaigne de ce que M. Viard écrive un peu gauchement, de ce que sa documentation soit présentée de façon un peu sommaire, de ce que ses références soient parfois brouillées, je ne m'inquiète pas pourtant : la pratique fera vite s'atténuer ces défauts, mais l'originalité de l'esprit demeure acquise.

La troisième mention est allée à un ouvrage d'une nature toute différente de celle des précédents, le *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, par M. l'abbé

1. Paris, 1912, in-8.

Sabarthès. C'est le vingt-septième volume de cette précieuse collection, commencée il y a un demi-siècle, la plus utile des publications, peut-être, qui soit due à la renaissance des travaux historiques sous le second Empire. Quel dommage que cette collection avance avec une telle lenteur ! En ce temps où la science toponymique a fait d'énormes progrès, où toutes les disciplines de l'érudition, linguistique, histoire, géographie humaine, géographie économique, ont besoin de répertoires onomastiques solides et complets, le meilleur effort de nos érudits et de ceux qui ont mission de les protéger devrait porter sur cette œuvre des *Dictionnaires* ; et cependant, à chaque année qui arrive, nous redoutons de la voir s'arrêter, et s'ajouter aux *opera interrupta* qui gisent autour de nous (Table de Peutinger, Inscriptions d'Algérie, Diplômes militaires, etc.). C'est pour cela que l'Académie considère comme son devoir d'encourager de toute manière l'entreprise des répertoires topographiques, et que j'ai un plaisir particulier à mentionner ici celui de M. l'abbé Sabarthès. On lui a adressé des critiques : elles portent surtout sur l'introduction, et en effet on y eût désiré un tableau plus complet et plus exact des anciennes circonscriptions de la région de l'Aude. Mais n'est-ce pas un peu la conséquence du plan primitif de ces Dictionnaires, où le répertoire des noms a absorbé une place dont partie aurait pu être réservée à la géographie historique ? Quel dommage aussi que l'on n'ait pas prévu quelques cartes ! Mais on ne pouvait demander à M. l'abbé Sabarthès de ne pas se conformer aux précédents. La seule chose qu'on exigeait de lui, c'est le double devoir de l'exactitude dans les références et de la richesse dans la documentation. Il ne semble pas qu'il ait failli à cette tâche.

Après lui, dans la liste des mentions, vient M. Mousset pour la quatrième. M. Mousset nous rapproche de notre temps. Il s'est occupé de cette période des guerres civiles et religieuses d'entre la Saint-Barthélemy et la paix de

Vervins où il y eut tant de passions, tant d'intrigues, et qui demeure, pour les historiens d'aujourd'hui, une mine inépuisable de richesses documentaires. Ce que l'Espagne a fait et voulu faire dans la période de nos troubles, notamment, dépasse tout ce qu'on peut supposer. Jadis, lorsque j'étudiais à Bordeaux cette période extraordinaire, j'avais été frappé de l'activité presque maladive des agents de Philippe II. Nous la retrouvons à l'arrière-plan des deux publications de M. Mousset, l'une sur *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue, Pierre de Ségusson* (1583-1590), l'autre sur les *Dépêches diplomatiques de Longlée* (1582-1590). Je ne sais si l'auteur n'aurait pas trouvé de nouveaux secours dans les Archives d'Espagne, et si son travail n'aurait pas gagné à plus de lenteur dans la préparation : en matière de publications diplomatiques, il faut procéder avec beaucoup de patience, une curiosité de fureteur indiscret en tous endroits, et aussi une sorte de fatalisme s'en remettant un peu au hasard. Ce que nous apporte M. Mousset ne peut être qu'un épisode d'une entreprise mystérieuse et formidable, cette fameuse « guerre masquée » que l'Espagne entretenait chez nous sous les allures d'une paix diplomatique. Mais enfin cet épisode est présenté avec mesure, discipline scientifique et exactitude. Et il faut savoir gré à l'auteur de l'avoir raconté, à la *Société de l'Histoire diplomatique* d'avoir patronné son travail.

La cinquième mention, enfin, récompense la *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez* (1300-1801), autrement dit de l'ancienne Gascogne, et ce travail est dû à M. l'abbé Clergeac. On ne saurait trop encourager ces recueils chronologiques. Ils nous permettront de procéder un jour à cette refonte de la *Gallia Christiana* qui fut le rêve de l'abbé Albanès et dont il a donné les premières assises dans sa *Gallia Christiana*

novissima, hélas ! commencée trop tard dans sa vie. Après Albanès, dont l'œuvre a été mise au point par notre confrère M. l'abbé Chevalier, M. l'abbé Degert a abordé un travail semblable pour les diocèses de Dax, Aire et Saint-Sever ; et M. l'abbé Clergeac, à son tour, s'attaque à la chronologie ecclésiastique de la Gascogne. « Tâche très utile », c'est le mot qui revient sans cesse chez ceux de nos confrères qui ont eu à se servir de ce volume. Ce n'est point d'ailleurs un répertoire complet, mais seulement une série de compléments aux listes antérieures. M. l'abbé Clergeac s'est adressé, pour les faire, aux Archives d'État du royaume d'Italie, aux Bibliothèques Barberini et Corsini. Il s'est donné beaucoup de mal pour rendre quelques services. Quel plus bel éloge à faire d'un travailleur !

Nous avons donc récompensé huit érudits sur quatorze qui ont pris part au concours. Comme l'an dernier, la presque totalité des œuvres jugées dignes d'une médaille ou d'une mention se réfèrent aux siècles d'après l'an mil. Les archéologues des temps barbares et classiques ou de la préhistoire évitent notre concours. Il est bon de leur rappeler que le mot d'Antiquités nationales prend cependant à ses plus lointaines origines l'histoire de notre sol et de ses habitants.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Paul Durrieu offre son article, extrait de la « Revue de l'art ancien et moderne », intitulé *Un mystérieux dessinateur du commencement du XVIe siècle : le Maître du* Monstrelet *de Rochechouart* (Paris, 1913, in-4°).

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie la nouvelle édition, publiée par M. René Poupardin, de *Grégoire de Tours, Histoire des Francs*, texte des manuscrits de Corbie et de Bruxelles, publié par

Henri Omont et Gaston Collon (Paris, 1913, in-8°, xxxi et 503 pages. — *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*).

Cette nouvelle édition, en un volume, est une reproduction de la précédente, en deux volumes, publiée en 1886 et 1893, et depuis longtemps épuisée. M. R. Poupardin, qui a pris soin de cette nouvelle édition, y a ajouté un certain nombre de notes historiques et chronologiques, destinées à faciliter la lecture et l'étude du texte de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, tel que le donnent deux des plus anciens manuscrits qui nous l'ont conservée.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.







COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 4 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Merlin, correspondant de l'Académie, directeur des antiquités et arts à Tunis, adresse au Secrétaire perpétuel la dépêche suivante :

« Suis heureux de remercier l'Académie pour la subvention qu'elle m'a accordée, par l'annonce de la découverte grande et très belle d'une applique en bronze d'un buste de Niké. »

M. Léon Dorez fait une communication intitulée : *Un nouveau témoignage sur la recherche des inscriptions et des manuscrits en Grèce au XVe siècle*[1].

L'Académie choisit comme sujet du prix ordinaire (prix du budget) à décerner en 1916 une *Étude sur le commerce et la fabrication des draps dans une région de la France au moyen âge*.

1. Voir un prochain cahier.

M. Théodore Reinach lit une étude sur les monnaies de Nicopolis, capitale de la Petite Arménie, et sur le dernier roi de ce pays, Aristobule, le mari de la fameuse Salomé dont la danse voluptueuse coûta la vie à saint Jean Baptiste. A l'aide de monnaies mal interprétées jusqu'à présent, il précise certaines dates de la biographie de ces deux personnages, commente le portrait authentique de Salomé qu'une médaille nous a conservé, détermine l'époque où la Petite Arménie fut réduite en province et où Trajan la visita.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil présente, au nom de l'auteur, M. Bruston, doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de Montauban, une note intitulée *Rectifications et Additions* à son édition des *Odes de Salomon*.

SÉANCE DU 11 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Il est donné lecture du rapport de la Commission de l'École d'Extrême-Orient et d'une lettre du Gouverneur général de l'Indo-Chine qui annonce que les pouvoirs de M. Maître, directeur de l'École, finiront avec cette année et qui propose de lui renouveler ces pouvoirs pour une nouvelle période de six ans.

L'Académie décide de proposer M. Maître pour une nouvelle période.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Les inscriptions romaines sont d'une grande rareté dans le pays des Rutènes. A l'exception d'une seule provenant de la Bastide-l'Évêque, près de Villefranche de Rouergue, qui con-

firme l'existence de mines d'argent mentionnées par Strabon et qui apporte un document précis sur leur exploitation, elles offrent un assez médiocre intérêt [1]. Toutes les autres sont des épitaphes, au nombre de six, découvertes à Rodez, l'antique Segodunum [2].

« Une récente trouvaille permet d'introduire dans cette maigre récolte une note un peu plus intéressante. Il s'agit d'un fragment découvert à Rodez et provenant d'une inscription municipale ; malheureusement ce fragment ne fournit que le début de cinq lignes, représentées chacune par trois ou quatre lettres ; il ne présente pas même un seul mot complet. J'en dois la copie à un membre de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, habitant Rodez.

« Ce débris a été recueilli, par M. l'abbé André Fabre, à l'orifice d'un puits creusé dans le roc, au quartier Sainte-Catherine, au cours des fouilles qu'il a faites dans un terrain destiné aux jardins du nouveau Grand Séminaire du diocèse.

Q T . . . .
F L A M . *en romae et augusti ?*
M A C *ellum . . . . .et*
T H E R *mas. . . . . .a funda*
M E N *tis. . . . . .s. p. restituit*

« La pierre est un calcaire d'une nature particulière dont on ne retrouve plus d'échantillon dans le pays. La plaque a 0,05 d'épaisseur ; les lettres mesurent 0,035 de hauteur. On ne peut faire aucune hypothèse sur la longueur des lignes.

« Il est évident que la première ligne renfermait le nom d'un personnage qui, probablement à propos de l'exercice d'une magistrature municipale, s'était montré fort généreux envers la cité des Rutènes et dont les libéralités étaient rappelées dans les lignes suivantes. Son prénom était *Q(uintus)* ; son gentilice commençait par un T. A la seconde ligne était mentionné son titre de *flam[en]*. Les trois autres lignes dans lesquelles on reconnaît des groupes de lettres appartenant aux mots *ma[cel-lum]* et *ther[mas]* apprenaient qu'il avait fait construire ou restaurer à ses frais un marché et des thermes.

1. *Corp. inscr. lat.*, XIII, 1550.
2. *Ibid.*, 1549, 1551-1555.

« Ce petit fragment présente donc un certain intérêt pour l'histoire de la ville romaine. Le terrain dans lequel la découverte a été faite est rempli de débris antiques ; on y a recueilli beaucoup de monnaies et de poteries. Il faut souhaiter qu'on y retrouve le complément du texte dont le sens général ne paraît pas douteux. »

M. Maxime Collignon donne lecture d'une étude sur le consul Jean Giraud et sa description de l'Attique au xviie siècle. Giraud, qui fut d'abord consul de France à Athènes de 1658 à 1664, passa ensuite au consulat d'Angleterre. Il y exerçait sa charge en 1674, lorsque le marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople, fit son voyage mémorable aux Échelles du Levant, et visita Athènes. C'est à la demande de Nointel, et pour lui fournir des documents en vue d'une publication projetée par l'ambassadeur, que Giraud écrivit cette relation, conservée à la Bibliothèque nationale et restée inédite ; elle permet de lui attribuer aussi une *Relation des antiquités d'Athènes*, publiée antérieurement par M. Collignon, et écrite également pour Nointel. Pendant son séjour à Athènes, Giraud s'était familiarisé avec les monuments antiques ; on sait qu'il fut pour le voyageur lyonnais Spon un guide bien informé. D'autre part, grâce à ses fonctions officielles, il était en mesure de fournir à Nointel des renseignements précis sur Athènes, sur la condition et les mœurs des habitants, sur le régime auquel ils étaient soumis et sur les fonctionnaires turcs dont ils subissaient l'autorité. Tel est l'objet de la *Relation de l'Attique*, où il décrit en outre les îles du golfe Saronique, la Mésogée, la région de Marathon, notant les vestiges d'antiquités qu'il a pu relever dans ses voyages.

La relation de Giraud prend ainsi une place importante parmi les documents du xviie siècle relatifs à l'Attique. C'est un nouveau témoignage du rôle prépondérant qui revient aux agents diplomatiques, aux missionnaires, aux voyageurs français dans cette période qui marque le début des études archéologiques en Grèce.

M. Marcel Dieulafoy donne lecture, au nom de M. Wrangel, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lund (Suède), d'une monographie de la cathédrale de Lund.

M. Dieulafoy ajoute quelques observations personnelles à cette communication [1].

COMMUNICATION

LA CATHÉDRALE DE LUND,
PAR M. ERNEST WRANGEL
ET M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Ernest Wrangel, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lund (Suède méridionale), m'a récemment adressé, pour être communiqué à notre Académie, un mémoire relatif à la cathédrale de Lund. J'ai fait une courte allusion à ce travail dans un article du *Journal des Savants*, mais j'ai la bonne fortune de posséder le texte original et les photographies qui l'illustrent et je puis ainsi combler une lacune d'autant plus regrettable que le mémoire de M. le professeur Wrangel présente un intérêt exceptionnel.

LA CATHÉDRALE DE LUND ET SA DÉCORATION AU XIIe SIÈCLE.

« La ville de Lund, où s'élève la cathédrale dont il va être donné une courte monographie, est la capitale de la province de Scanie aujourd'hui rattachée à la Suède, mais qui autrefois appartenait au Danemark. La cathédrale y fut bâtie au cours des premières années du XIIe siècle. Les autels de la crypte furent, du moins, consacrés en 1126 et en 1131. L'ornementation sculpturale s'étend depuis cette crypte jusqu'à la nef supérieure et s'y déploie avec ampleur sur les voussures, les linteaux, les tympans, les chapiteaux.

1. Voir ci-après.

les frises. Son style présente des caractères italiens évidents ou, pour mieux dire, lombards, puisque, à l'époque qui nous occupe, la Lombardie était à la tête du mouvement architectonique et décoratif. D'une manière générale, on peut classer la décoration en trois groupes distincts :

« 1° Figures humaines et animaux fantastiques ou stylisés ; 2° ornements classiques, notamment la feuille d'achante, l'ove, le rais de cœur ; 3° entrelacs doubles avec des feuilles et des fleurs de lis entre comme à l'extrémité des cordons et tresses à brins multiples.

« Il faut chercher en Orient l'origine de plusieurs motifs figurés que lui empruntèrent les sculpteurs lombards pour en décorer Sant'Ambrogio de Milan, San Michele Maggiore, San Pietro in Ciel d'Oro et d'autres édifices de Pavie, et que l'on retrouve dans la cathédrale de Lund. Les chapiteaux de cette dernière église présentent des couples de bêtes affrontées ou adossées d'une extrême variété. On y voit des lions, des dragons, des oiseaux, des bêtes apocalyptiques dont la queue serpentine se termine par une tête, des couples de bêtes n'ayant qu'une unique tête, des monstres entraînant des hommes et, en revanche, des hommes portant ou tenant entre leurs bras deux oiseaux gigantesques (fig. 2 et 3). Je rapprocherai ce dernier thème, du Daniel qui se trouve dans la Gironde, à l'église de la Sauve, et que M. Enlart a reproduit dans son *Manuel d'archéologie* (I, p. 390).

« Les entrelacs et les tresses reproduisent les types orientaux dont s'inspirèrent les sculpteurs à Spalato, à Ravenne, et que développèrent avec tant d'habileté les artistes lombards et qui, de la Lombardie, se répandirent en Europe.

« Le maître de l'œuvre de la cathédrale avait-il fait ses études en Lombardie ? J'incline à le croire. Au commencement du XIIe siècle, il y avait dans le Nord de l'Italie et, en particulier, à Pavie des écoles florissantes et une production artistique très active. On remarquera les cinq portails

de San Michele Maggiore de Pavie, notamment le portail du transept nord, puis, à l'intérieur, les portes de la crypte et le mur où elles s'ouvrent.

« Je suis d'autant plus enclin à croire que la cathédrale de Lund fut l'œuvre d'un élève des écoles de Pavie que ce n'est pas seulement dans les ornements qu'on retrouve l'influence lombarde. Le plan, la disposition extérieure, les bas-côtés du transept, l'abside sont conçus dans le même esprit que l'ornementation et tels qu'on se croirait transporté dans le Nord de l'Italie (fig. 1). J'ajouterai que les thèmes lombards restèrent en faveur durant près d'un demi-siècle. A la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], ils le cèdent aux thèmes de la France septentrionale et de l'Angleterre. En signalant ces derniers, je fais allusion à la façade occidentale et aux deux clochers. Mais nous nous trouvons au seuil d'une transformation. Ces parties de la cathédrale appartiennent au style de transition, ainsi d'ailleurs que la voûte de la nef centrale.

Je joins à cette note :

1° Une vue extérieure de l'abside et du transept (fig. 1);

2° une vue intérieure de la nef centrale ;

3° deux chapiteaux du bas-côté septentrional (fig. 2 et 3);

4° le porche transporté maintenant devant la chapelle du transept nord avec des figures détachées d'un porche ou d'un autel. »

Je n'insisterai pas, ou du moins je serai très bref, tant que je resterai dans le domaine de l'architecture proprement dite. M. le professeur Ernest Wrangel signale avec raison l'abside et les transepts avec leurs arcatures aveugles, leurs galeries, leurs machicoulis décoratifs. Mais il est intéressant de constater que l'intérieur n'appartient pas à la même école que l'extérieur. A mon avis, on a, dans la cathédrale de Lund, une manifestation d'art lombard métissé d'art rhénan. Peut-être faudrait-il même la rattacher à un rameau de l'architecture clunisienne. Quoi qu'il

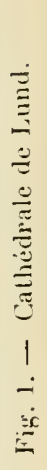


Fig. 1. — Cathédrale de Lund.

en soit, à cet égard, le fait méritait d'être noté et l'on doit une grande reconnaissance à M. le professeur Wrangel pour avoir signalé en Suède une magnifique et robuste floraison de l'art de l'Europe méridionale et montré l'ex-

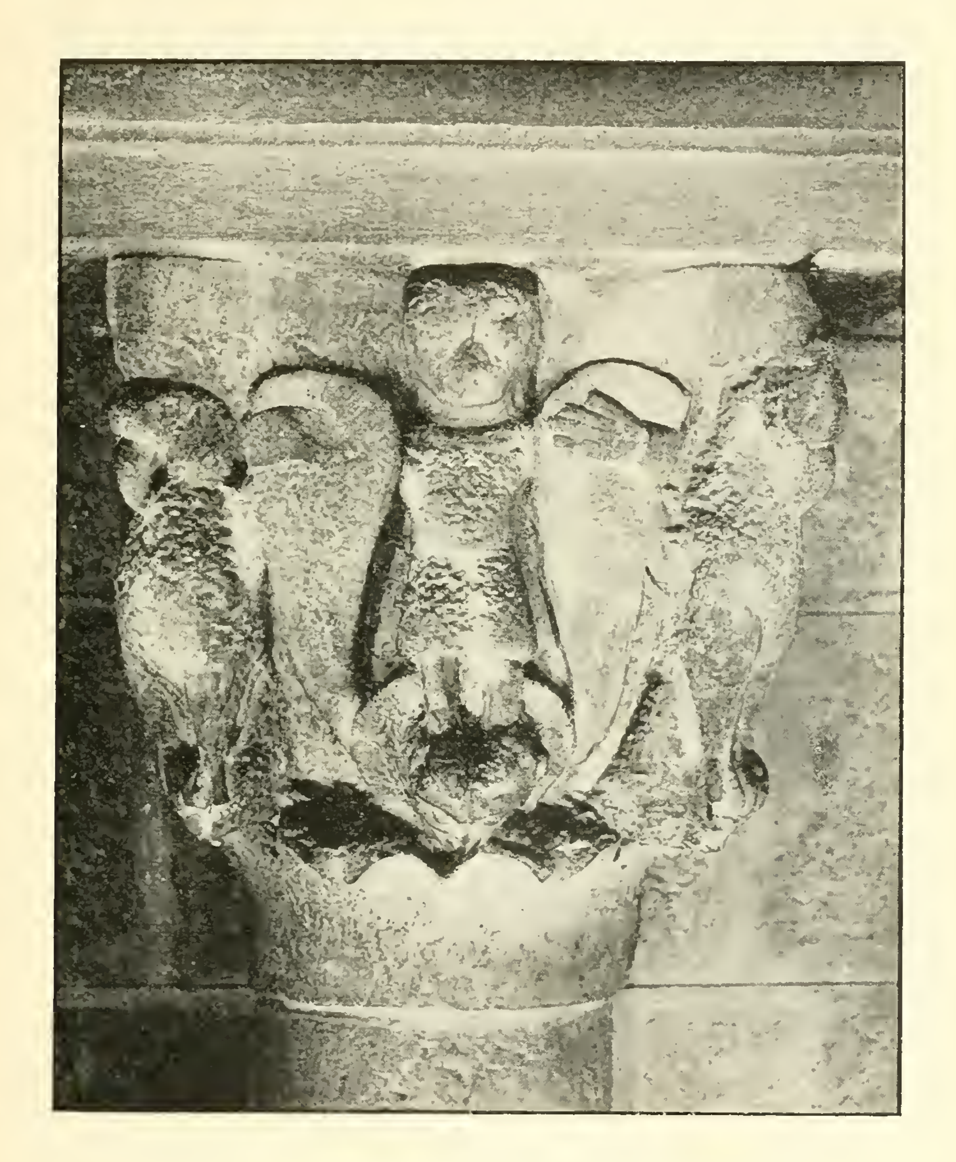


Fig. 2. — Chapiteau de la cathédrale de Lund.

tension considérable que cet art avait pris au début du XIIe siècle. Toutefois, le point le plus instructif et, je pourrais ajouter le plus nouveau, de sa communication est relatif à la décoration intérieure de la nef.

M. Wrangel a cité deux chapiteaux où il croit reconnaître une représentation de Daniel dans la fosse aux lions (fig. 2 et 3). Étant donné que les animaux figurés sont des



Fig. 3. — Chapiteau de la cathédrale de Lund.

aigles, il n'est pas à supposer que le sculpteur se soit inspiré de cette scène. En tout cas, il aurait traité, à son insu, un sujet bien différent de celui qu'il pensait illustrer. En effet, sur les deux chapiteaux, l'artiste a reproduit le mythe de Ghilgamech, l'Hercule chaldéen, qui, à l'aurore des temps

historiques, fit une guerre aux monstres dont la présence rendait la terre inhabitable.

Depuis l'époque si lointaine où le prototype probable de l'Hercule grec apparaît sur les cylindres du prince Lougalanda, patési de Lagach, depuis l'époque presque aussi reculée où il fut gravé sur les cylindres de Sargon l'ancien et de son fils Naram-Sin, rois d'Agadé, les artistes ont choisi des épisodes variés de la vie du héros pour les représenter. Tantôt, agenouillé, il abreuve le taureau, son éternel adversaire, aux ondes qui jaillissent d'un vase divin; tantôt, accompagné d'Eabani, son fidèle compagnon, il égorge des monstres; enfin, sur d'autres cylindres [1], il étouffe entre ses bras puissants des taureaux ou des boucs dressés vers lui, ou bien il soulève des lions par une patte de derrière et les montre fièrement tels que des trophées de victoire. Ces représentations furent transposées par les artistes perses de l'époque des Achéménides qui substituèrent un roi au héros chaldéen, mais il est à croire que le type primitif resta également usuel, car j'en ai retrouvé une représentation fidèle sur une étoffe de style sassanide appartenant au Musée épiscopal de Vich (Catalogne) [2]. Au centre des médaillons que bordent des lions passants, le tisseur a reproduit l'image du héros chaldéen étouffant deux lions. La date de l'étoffe est fixée par un curieux rapprochement. La disposition des médaillons tangents les uns les autres et les ornements qui occupent les espaces vides entre les bordures sont identiques à ceux d'un étendard de l'empereur japonais Chômou conservé jadis dans le temple d'Horiouji et appartenant aujourd'hui au Musée de Tokio [3]. Or cet étendard, qui fut tissé en Chine, reproduit l'image

1. Cylindres de Soumer et d'Akkad de la Bibl. nationale (*Catalogue* de M. Delaporte, p. 7 à 9, fig. 12, 13, 14, 15, 18).

2. Dieulafoy, *Histoire générale de l'Art. Espagne et Portugal*, p. 102, fig. 213 (Paris, Hachette, 1913).

3. Dieulafoy, *l. c.*, p. 24, fig. 64.

équestre de Kosroës II avec ses armes, son *kosti* (ceinture rituelle), sa coiffure caractéristique formée du *férouer* (vol, simplification du génie ailé) et du *màhrou* (croissant, *litt.* figure de lune), tel en un mot qu'il se présente sur le plat

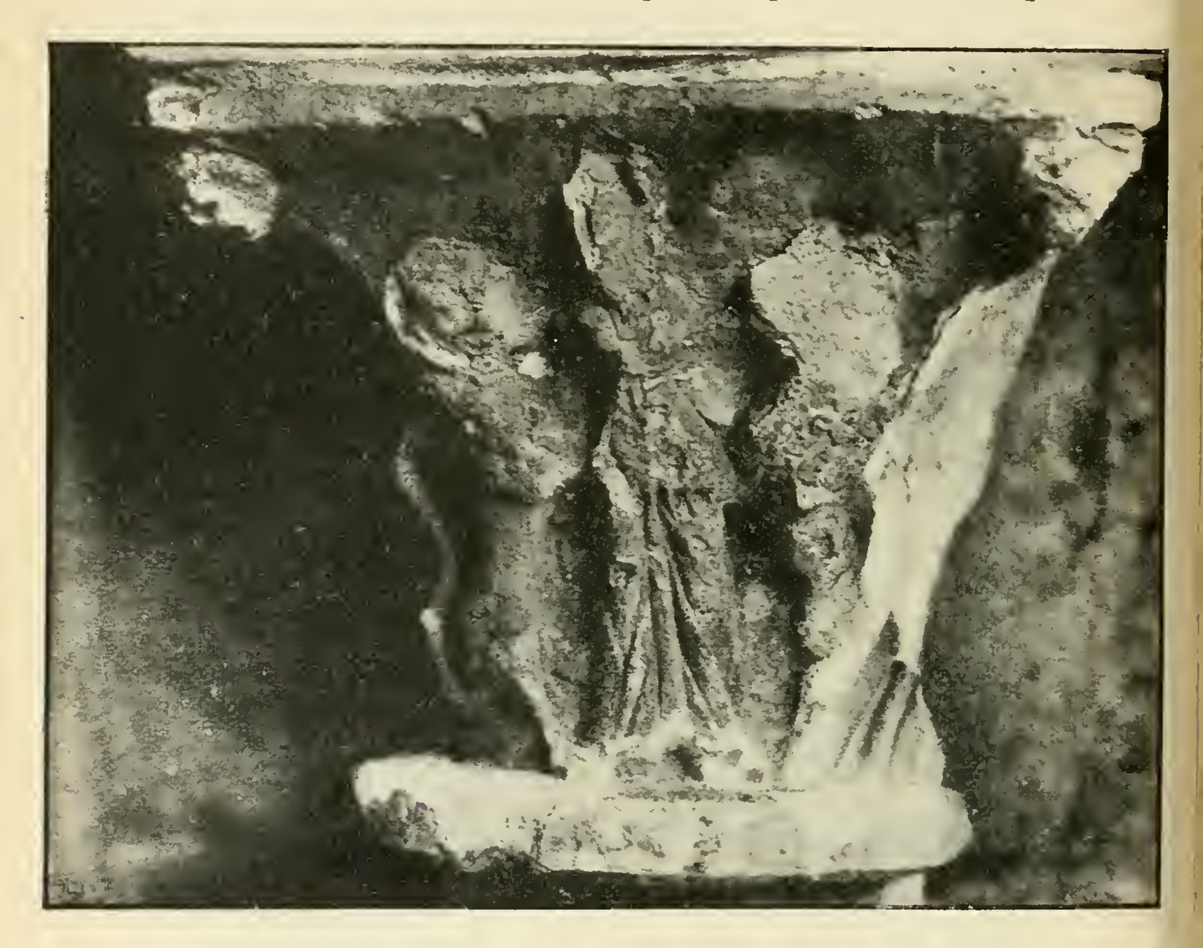


Fig. 4. — Chapiteau de la salle capitulaire de l'abbaye de Boscherville (Seine-Inférieure).

d'argent de la Bibliothèque nationale [1], sur le manteau dit de saint Fridolin de l'église de Sackingen [2], sur beaucoup d'autres tissus sassanides [3] authentiques et sur les monnaies [4]. Mais un caractère chinois tissé dans un angle permet de reconnaître l'origine de l'étoffe et, aussi, la subs-

1. Dieulafoy, *l. c.*, p. 19, fig. 52.
2. Id., *l. c.*, p. 24, fig. 63.
3. Id., *l. c.*, p. 22, 23, fig. 59 et 61.
4. Id., *l. c.*, p. 18, fig. 51.

titution du type de la race jaune au type de la race iranienne.

Les chapiteaux de l'église de Lund reproduisent le thème de Ghilgamech dont je viens de citer de nombreux exemples. Seulement, au lieu d'étouffer deux lions, comme sur l'étoffe sassanide du Musée de Vich et comme sur un chapiteau roman de la salle capitulaire de l'abbaye de Boscherville (Seine-Inférieure, XI[e] et XII[e] siècles; fig. 4)[1], il étreint deux aigles gigantesques aux ailes ouvertes, et ces aigles ont tout l'aspect des rapaces héraldiques de Lagach. Je n'entends pas dire que l'aigle représenté sur les tablettes du roi Our Nina ou fiché sur les enseignes du roi Éannadou, aient été les modèles dont s'inspirèrent les sculpteurs de la cathédrale de Lund. Du moins leurs chapiteaux témoignent qu'il existait dans l'iconographie chaldéenne une variété du thème de Ghilgamech qui ne nous est pas parvenue — bien qu'on puisse l'entrevoir dans la représentation de la déesse grecque Kybébé — et que nous n'eussions pas connue si la Scanie ne nous en eût révélé l'existence. Quelle singulière fortune a été celle des deux mythes représentés par l'aigle de Lagach et par le héros Ghilgamech qui viennent mourir sur les côtes de Suède cinq mille ans après avoir été enfantés dans le bassin de l'Euphrate! Et quel témoignage plus décisif peut-on donner de l'importance et de la pénétration des emprunts si longtemps méconnus que l'Occident païen et l'Occident chrétien firent aux arts chaldéo-perses? L'intérêt de l'œuvre s'accroît de cette constatation.

Dans un autre ordre d'idées, il y a une conséquence probable à tirer de la présence à Lund des chapiteaux qui viennent d'être décrits. Puisque le sujet représenté, avec le personnage compris entre deux aigles, ne saurait être

1. Je dois la communication de ce chapiteau à l'obligeance de M. Schneider, professeur d'histoire de l'art à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

rattaché à l'histoire de Daniel dans la fosse aux lions ; puisque, au surplus, il n'existe ni en Italie, ni en France, ni en Espagne ni, je crois, en Allemagne, un modèle de cette variété du thème chaldéen qui ait pu servir de modèle à l'artiste scandinave, on est autorisé à se demander si ce modèle n'a pas été apporté d'Orient en Scanie. On sait d'une manière certaine par l'étude du folklore et, mieux encore, par la découverte de très nombreux dihrems samanides, que des relations commerciales très anciennes ont existé entre la Perse et la Suède actuelle. On a même pu jalonner, à l'aide des monnaies, la route suivie. Il se pourrait donc que l'on soit en présence d'une imitation directe et que les artistes chargés de décorer la cathédrale de Lund aient eu entre les mains des modèles originaux, créés dans l'empire perse à l'époque des Sassanides. En ce cas, il les auraient copiés sans aller chercher en Lombardie des motifs d'inspiration.

LIVRES OFFERTS

M. Perrot présente un ouvrage intitulé : *Les Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne et l'atelier de Jean Bourdichon*, par Léopold Delisle. — Institut de France. Fondation Debrousse.

« Les Grandes Heures d'Anne de Bretagne et plusieurs autres livres d'Heures sortis de l'atelier de Jean Bourdichon ont été l'objet dans ce volume d'une étude définitive, dont notre regretté confrère Léopold Delisle avait donné la primeur à notre Académie et qu'il avait terminée à la veille de sa mort. Notre confrère M. Omont a pris soin d'en reviser les épreuves et en a assuré la publication.

« Les 70 planches jointes au volume reproduisent les plus belles miniatures des célèbres Heures d'Anne de Bretagne conservées à la Bibliothèque nationale, les miniatures de la réplique du colonel Holford, celles de l'exemplaire de notre confrère le baron Edmond de Rothschild, etc. »

M. Henri Cordier présente les ouvrages suivants :

« 1° Au nom de notre confrère de l'Académie des Sciences, M. Alfred Grandidier, j'ai l'honneur de présenter les tomes VI et VIII de la *Collection des ouvrages anciens concernant Madagascar*. Le tome VI, dû à MM. Alfred et Guillaume Grandidier, renferme des ouvrages ou extraits d'ouvrages anglais ou hollandais (1598-1741) dont le premier est consacré à la relâche à l'Ile de Sainte-Marie et à la baie d'Antongil de trois navires hollandais de la flotte de l'amiral Van Neck, en 1598, et le dernier est le Journal de voyage du navire hollandais *De Brack*, envoyé à Madagascar pour y acheter des esclaves en 1741. Le tome VIII renferme la première partie de l'*Histoire de la grande île de Madagascar*, par Flacourt (1642-1660), éditée par MM. Alfred et Guillaume Grandidier et Henri Froidevaux. En tête est placé l'éloge de Flacourt, directeur général de la Compagnie française d'Orient et commandant pour Sa Majesté Très-Chrétienne en l'île de Madagascar et îles adjacentes, avec la relation de son naufrage. Parmi les pièces justificatives se trouvent les remarques critiques inédites sur l'ouvrage de Flacourt par de Valgny, capitaine des soldats de l'Ile de Sainte-Marie et de ceux de Fort-Dauphin. En tête de l'ouvrage on a reproduit, d'après l'exemplaire du Dépôt des cartes et plans de la marine, la carte de Madagascar dédiée par Flacourt à Nicolas Foucquet. Ces volumes imprimés avec soin compteront parmi les plus intéressants d'une collection appelée à rendre les plus grands services aux géographes, aux historiens et aux coloniaux. »

« 2° Le Peabody Museum de l'Université Harvard vient d'envoyer son sixième volume de Mémoires entièrement consacré à un travail considérable intitulé : *A Study of Maya Art. Its subject matter and historical development* by Herbert J. Spinden, avec 286 illustrations dans le texte, 29 planches et une carte, qui a pour base une thèse de doctorat présentée le 1er mai 1909 à l'Université Harvard. La région habitée par des Indiens parlant des dialectes maya comprend, au Mexique, les États de Tabasco et de Chiapas et la Péninsule de Yucatan (avec les États de Campêche et Yucatan et le territoire de Quintana Roo), avec l'addition de tout le Honduras britannique, les deux tiers du Guatémala au Nord de la rivière Motagua, et une portion considérable du Honduras comprenant la partie supérieure de la rivière de Copan, la partie inférieure de l'Uloa et, très probablement, la riche vallée centrale de Comayagua. A leur arrivée, les Espagnols trouvèrent les gens parlant maya répartis en un grand nombre de tribus, avec un clergé organisé et une noblesse nettement caractérisée ; les cérémonies de leur culte consistaient à brûler de l'encens,

à organiser des processions, et parfois à accomplir des sacrifices humains qui n'eurent jamais l'importance de ceux pratiqués par les Nahua dans la ville de Mexico. M. Spinden dit qu'il n'y a pas d'excuse raisonnable pour ceux qui, aujourd'hui, sur de simples ressemblances, franchissant les limites d'espace, de temps et de raison, cherchent à dériver de l'Égypte, de l'Inde ou de la Chine les connaissances artistiques et religieuses des Maya. Les preuves apportées par ces écrivains sont en général insuffisantes et ordinairement fausses. Là où il y a de réelles ressemblances, elles peuvent probablement être expliquées par le pur hasard ou par l'unité psychique.

« Il m'est impossible d'entrer dans le détail de ce gros volume, mais je puis dire qu'il me paraît être l'ouvrage le plus considérable qui ait été jusqu'à présent consacré à l'art maya, que l'auteur place au-dessous de l'art grec, mais au-dessus de l'art de l'Assyrie et de l'Égypte. Ceci me paraît exagéré : je ne vois dans l'art maya rien de comparable à l'admirable stèle de Naram-Sin conservée au Louvre, sans compter que l'art maya est loin de remonter à une haute antiquité.

« Cette remarque n'enlève rien à la valeur et à l'importance de cette publication qui fait le plus grand honneur au Peabody Museum, l'un des plus remarquables établissements scientifiques de l'Amérique du Nord. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« Quelques amis et anciens élèves de notre savant confrère M. Émile Picot avaient formé l'an dernier le projet de lui offrir, à l'occasion de sa retraite de l'École des Langues orientales vivantes, un témoignage de leur affection et de leur reconnaissance, en se réunissant pour collaborer à un volume de Mélanges en son honneur.

« C'est de cette collaboration que sont sortis, malgré les limites étroites imposées aux auteurs, les deux gros volumes que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à l'Académie, au nom du comité de publication des *Mélanges Émile Picot* (Paris, 1913, in-8°, 2 vol. de LXXX-558 et 648 pages, avec portrait). Les quatre-vingt-seize articles et mémoires réunis en ces deux volumes ont tous, à quelques rares exceptions près, un rapport étroit avec les études de notre savant confrère : philologie roumaine, littérature française et italienne du XVe au XVIIe siècle et bibliographie.

« Il serait trop long d'énumérer devant l'Académie les titres de ces mémoires et articles, dus à plusieurs de nos confrères, à de nombreux professeurs d'universités françaises et étrangères, à des philologues et à des historiens. Ces deux gros volumes resteront comme

un témoignage durable de la gratitude de tous ceux qui n'ont jamais fait appel en vain à l'obligeance inlassable, à la science si sûre, à l'information si abondante et si précise de notre confrère. »

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie à l'École des Chartes et directeur de la Société française d'archéologie, les deux volumes publiés à l'occasion du Congrès de Reims : *Congrès archéologique de France ; LXXVIIIe session tenue à Reims, en 1911, par la Société française d'archéologie : I. Guide archéologique du Congrès ; II. Procès-verbaux et mémoires* :

« La première partie renferme la description des édifices religieux ou civils, antérieurs à l'époque moderne, qui font l'orgueil des villes de Reims, Laon, Soissons, Châlons-sur-Marne, Fère-en-Tardenois, Longpont et autres localités voisines. Elle a été rédigée par des archéologues dont les noms suffisent à garantir la valeur du texte, MM. L. Demaison, Eugène Lefèvre-Pontalis, Henri Jadart et Broche. Comme leurs aînés, ces deux volumes se recommandent par une très importante illustration. On n'y compte pas moins de 487 planches ou figures reproduisant pour la plupart des photographies ou des dessins inédits. L'ensemble de ces documents offre donc un intérêt de premier ordre et forme comme un précieux album des richesses archéologiques de la région visitée par le Congrès. Cet album est accompagné de nombreuses études qui en augmentent le charme et en soulignent le mérite.

« L'antiquité romaine est représentée par quelques notes sur des découvertes faites à Reims et à Soissons, notamment par un travail sur le grand cimetière romain dit des Longues-Raies, situé à l'Ouest de cette dernière ville et qui, depuis plusieurs années, a été exploité d'une manière assez fructueuse. Mais l'architecture française du moyen âge et les arts qui en dépendent occupaient une place prépondérante dans les préoccupations du Congrès. La cathédrale de Reims devait tout naturellement attirer, d'une façon spéciale, l'attention des congressistes. Un édifice aussi considérable donne lieu sans cesse à des remarques intéressantes ; il offre constamment de nouveaux problèmes à résoudre. Ses merveilleux vitraux, spécimens décoratifs d'une rare perfection, ont été l'objet d'une notice de M. Paul Simon, qui, mieux préparé que personne par des études antérieures, pouvait en parler avec autorité. M. Louis Demaison, correspondant de notre Académie, avait fait connaître depuis longtemps les premiers architectes de cette cathédrale ; il a poursuivi ses recherches sur les maîtres de l'œuvre du splendide édifice et sur leurs collaborateurs

au moyen âge. Enfin Mlle Louise Pillion a éclairci un problème iconographique en établissant l'enchaînement des divers sujets qui composent le Jugement dernier au portail du bras nord du transept et en précisant la signification de certaines figures mal interprétées jusqu'ici. Dans le même ordre d'idées, M. Amédée Boinet a expliqué les délicates sculptures de l'ancien portail de Saint-Yved de Braine, relatives à la mort et à la glorification de la Vierge au ciel, charmants témoignages de l'art français au début du XIIIe siècle. Il a également fait connaître le curieux portail de l'église de Saint-Eugène, près de Condé-en-Brie, dont le tympan représente le Jugement dernier.

« Les travaux qui ont trait à nos vieilles églises rurales sont fort utiles et plus nécessaires que jamais. Depuis la loi de séparation, un certain nombre de ces églises ont disparu par suite de l'indifférence religieuse, parce que les ressources manquent pour les restaurer ou bien par l'effet d'idées étroites et sectaires, aussi contraires au bon sens qu'à la liberté. Chaque jour leur apporte un péril nouveau. Il faut savoir grand gré aux archéologues qui prennent la peine de les interroger sur place et de recueillir ainsi les enseignements fournis par ces monuments modestes et souvent ignorés. L'observation directe est la seule base d'une étude critique. Elle donne aux monographies des églises de Lesges, de Chevregny, de Trucy, de Chaudardes, de Mareuil-sur-Ourcq, de Courville et de Boult-sur-Suippe une sûreté et une valeur indéniables. Certains détails d'ornementation de la charmante église de Boult-sur-Suippe présentent une affinité évidente avec des morceaux analogues de la cathédrale de Reims. Enfin la Champagne possède, à proximité de l'immense forêt du Der, de petites églises peu connues, entièrement établies en pans de bois, du XVe au XVIIIe siècle, et dont le principe de construction a fourni à M. J. Tillet l'occasion d'une curieuse étude.

« Dans un mémoire sur les tombeaux de l'abbaye de Longpont, M. Marcel Aubert a fait connaître, d'après les dessins de Gaignières, les plus beaux monuments funéraires que cette abbaye possédait avant la Révolution. Il est impossible de tout signaler. Je me contente d'ajouter que plusieurs objets mobiliers d'un intérêt historique ou artistique, conservés dans les églises ou dans les musées, ont été l'objet d'observations critiques ou de commentaires : le chapiteau roman à incrustations métalliques trouvé à Reims, aussi bien que les vitraux de la Ferté-Milon, que le célèbre retable flamand de Fromentières, que la statue funéraire en marbre blanc du Musée de Laon. M. Louis Régnier a rendu son véritable nom à cette statue, dans laquelle on avait cru reconnaître Gabrielle d'Estrées ; il a

démontré par de solides arguments que cette œuvre d'art offrait l'image de Marguerite de Mandelot et qu'elle décorait autrefois le tombeau de cette dame dans l'église des Cordeliers de Pontoise.

« L'ensemble de ces mémoires montre la vitalité de l'œuvre d'Arcisse de Caumont. La Société française d'archéologie poursuit à l'heure actuelle, avec beaucoup d'ardeur et d'à-propos, le noble but qui lui a été assigné par son fondateur, la lutte contre le vandalisme sous toutes les formes qu'il peut revêtir. »

SÉANCE DU 18 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. le comte Paul Durrieu communique à l'Académie la première photographie qui ait été faite d'une splendide miniature existant dans un livre d'Heures de la Bibliothèque impériale de Vienne (n° 1857), manuscrit ayant appartenu à Charles le Téméraire et dont les peintures sont de diverses mains et de différentes époques. La miniature en question contient un remarquable portrait de jeune femme, de proportions relativement fortes. Le grand érudit en ces matières, M. W. H. James Weale, a supposé qu'elle avait pu être exécutée « vers 1450 ». M. Durrieu estime qu'elle est plus récente et, en s'appuyant sur des confrontations avec d'autres monuments figurés, il propose de reconnaître dans la jeune femme portraiturée la fille du Téméraire, Marie de Bourgogne.

M. René Pichon étudie le récit de la visite d'Énée à l'emplacement de la future Rome au VIII[e] livre de l'*Énéide*. Il essaie d'éclaircir les difficultés que présente ce passage, et montre que Virgile a voulu faire, de cette promenade de son héros, le prototype des processions triomphales.

M. Dieulafoy fait une communication sur le rythme modulaire du temple de Salomon [1].

1. Voir ci-après.

L'Académie approuve la décision de l'assemblée de l'Association internationale des Académies, tenue à Saint-Pétersbourg, qui ajoute à la liste des Académies associées la *Royal Society* d'Édimbourg et la *Societas Scientiarum Fennica* d'Helsingfors.

COMMUNICATION

LE RYTHME MODULAIRE DU TEMPLE DE SALOMON, PAR M. MARCEL DIEULAFOY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai eu souvent l'occasion de m'occuper du rythme modulaire dans les édifices chaldéens ou d'inspiration chaldéenne et de montrer qu'il reposait sur l'emploi combiné du triangle sacré égyptien dont les côtés sont entre eux

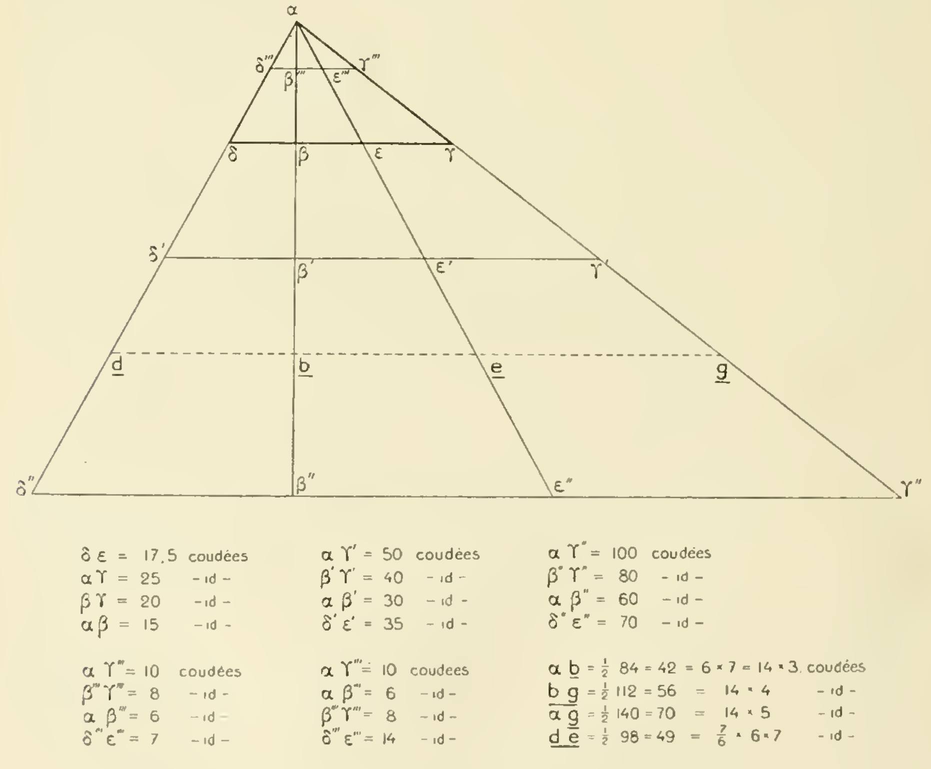


Fig. 1. — Épure rythmique du Temple de Salomon.

comme 3, 4, 5 et du triangle équilatéral construit sur le petit côté du triangle égyptien comme hauteur ou, ce qui conduisait au même résultat, sur la combinaison très simple des facteurs 2 et 5 du système décimal, 3 du système sexagésimal et 7 du système septénaire.

Tout récemment, j'ai pris comme exemple le Mausolée d'Halicarnasse, le Trophée d'Auguste à la Turbie[1], l'Ésagil ou temple de Bêl-Marduk à Babylone[2] et, dans mes travaux antérieurs, les palais de Persépolis, l'*apadâna* de Suse[3], les palais voûtés du Fars et de la Chaldée[4], le tombeau de Chah Khoda-Bendé à Soultanieh[5] (Nord-Ouest de la Perse).

Les dimensions des édifices qui sont données par des textes ou celles qui se déduisent du nombre de briques étalons employées dans la construction échappent à toute critique. Dans une certaine limite, il en est de même des dimensions déduites de calculs rigoureux ou des mesures précises, relevées et contrôlées par des personnes inspirant toute confiance. Dans la majorité des exemples, ces deux groupes de dimensions se mêlent, les dernières aidant à combler les lacunes que présentent les premières. Tel n'est pas le cas des mesures relatives au temple et au palais élevés par Salomon à Jérusalem. Ici, la Bible fournit directement et sans interprétation possible les cotes de longueur, de largeur et de hauteur. Il est à présumer que beaucoup d'entre elles sont exactes, mais en fût-il autrement, elles n'en montreraient pas moins avec quelle rigueur était appliqué le rythme modulaire ci-dessus défini. J'exa-

1. *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVIII, 2e partie, p. 215.

2. *Ibid.*, t. XXXIX, p. 309.

3. *Acropole de Suse* (Paris, Hachette, 1893), p. 253 à 262, 354 à 358, 414, et *Art antique de la Perse* (Paris, Morel, 1884), t. II, p. 35, 36.

4. *Art antique*, t. IV, p. 19 à 29.

5. *Mausolée de Chah Khoda-Bendé [à Soultanieh]*, dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, année 1883, nos 5 et 10, col. 97 et 145, pl. XXIII à XXVI.

minerai successivement les chiffres donnés par les chapitres VI et VII du Ier livre des Rois, ceux fournis par les chapitres

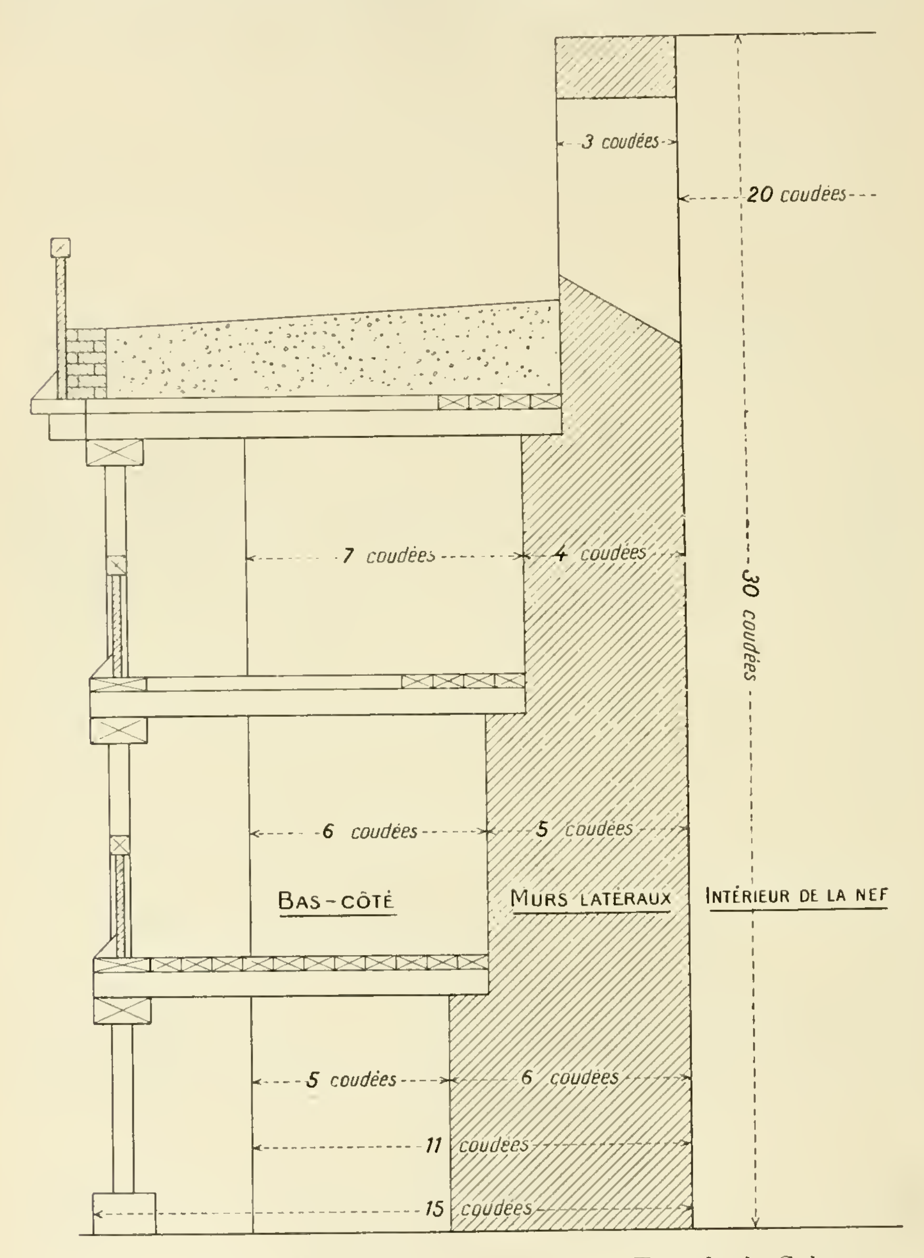


Fig. 2. — Coupe transversale des bas-côtés du Temple de Salomon.

III et IV du IIe livre des Chroniques et enfin ceux que le prophète Ézéchiel a transcrits, après le songe célèbre dont il donne le récit.

Je n'entends pas ouvrir de nouveau les discussions aux-

quelles a donné lieu l'interprétation des textes et les restitutions des plans et des élévations tentées jusqu'à ce jour. Je me bornerai à étudier les chiffres et à les appliquer aux dimensions bien définies. A cet effet, je construirai un triangle, rectangle initial $\alpha\beta\gamma$ (fig. 1), dont les côtés sont entre eux comme 15, 20 et 25, et je choisirai le côté $\beta\gamma = 20$ pour module ; puis j'ajouterai le triangle équilatéral $\alpha\delta\varepsilon$ dont la hauteur $\alpha\beta = 15$ et dont le côté $\delta\varepsilon = 17{,}5$, étant entendu que, dans la pratique, le rapport incommensurable entre la hauteur et le côté était remplacé par le rapport $\frac{6}{7}$. Je prolonge, ensuite, d'une quantité égale, puis d'une quantité double les lignes $\alpha\gamma$, $\alpha\varepsilon$, $\alpha\beta$, $\alpha\delta$, et je constitue de la sorte de nouveaux triangles semblables aux premiers et tels par exemple que $\alpha\beta' = 30$ et $\alpha\beta'' = 60$. Enfin, je détache des premiers triangles, les triangles $\alpha\beta'''\gamma'''$ et $\alpha\delta'''\varepsilon'''$ où $\alpha\beta''' = \frac{\alpha\beta''}{10} = 6$. Or,en suivant le texte verset par verset, on verra que toutes les dimensions qui y sont exprimées sont inscrites sur l'épure rythmique ainsi tracée.

Notre Secrétaire perpétuel, M. Perrot, avait déjà remarqué que le texte d'Ézéchiel donnait des cotes de longueur et de largeur qui, pour les ensembles, s'inscrivaient dans un damier divisé en 100 cases de 50 sur 50 coudées (*Hist. de l'Art*, IV, p. 242 à 250, fig. 131). C'est un cas particulier et très simple d'un thème beaucoup plus général.

Ier Rois (VI et VII).

Temple (fig. 2).

VI, § 2. Ensemble du temple (*Êkal* et *débil*).

Longueur = 60 coudées = $\alpha\beta''$

Largeur ou module = 20 coudées = $\beta\gamma$

Hauteur = 30 coudées = $\alpha\beta'$

§ 3. Vestibule.

Longueur = 20 coudées = $\alpha\beta$

Largeur = 10 coudées = $\alpha\gamma'''$

Longueur cumulée du vestibule, de l'*êkal* et du *débil* = 10 + 20 + 40 = 70 coudées = $\delta''\,\varepsilon''$.

§ 17. *Êkal*

Longueur de l'*êkal* = 40 coudées = $\beta'\,\gamma'$

Largeur = 20 coudées (comme dessus § 2).

Hauteur = 30 coudées (id., § 2).

§ 20. *Débil*

Longueur du *débil*, Largeur, Hauteur = 20 coudées = $\beta\gamma$

§ 16. Hauteur de la séparation d'ais de cèdre entre l'*êkal* et le *débil* = 20 coudées = $\beta\gamma$

§ 10. Plancher supérieur, hauteur = 5 coudées = $\frac{1}{2}\,\alpha\gamma'''$

Ézéchiel, XLI, § 5. Murs.

Épaisseur à la base = 6 coudées = $\alpha\beta''$

Ier Rois, VI, § 5, 6, 18, 16. Bas-côtés periptères (trois étages).

Ainsi que l'a compris M. Perrot, les murs du temple étaient construits à redents, et les redents étaient tels que l'épaisseur des murs diminuait de 1 coudée à chaque étage. J'ajouterai que les poutres des planchers s'appuyaient sur les maçonneries sans s'y incruster, dans la crainte de les affamer ou de les ébranler en y pratiquant des prises (I Rois, ch. VI, § 6, 7 — Ézéchiel, XLI, 6). Et cependant, aucun accident n'était à craindre, étant donné que l'épaisseur des murs à la base atteignait 6 coudées. Cette épaisseur hors de proportion avec la hauteur du temple, cette précaution de disposer les murs en redents, cette interdiction d'incruster les poutres dans la maçonnerie témoignent du même désir d'assurer au temple une durée infinie. Les

architectes ou leurs inspirateurs s'étaient prémunis contre les atteintes du temps, mais ils avaient compté sans les instincts destructeurs de l'homme.

§ 5, 6 Largeur de l'étage inférieur = 5 coudées = $\frac{1}{2}\alpha\gamma'''$

— — intermédiaire = 6 coudées = $\alpha\beta'''$

— — supérieur = 7 coudées = $\delta'''\varepsilon'''$

Largeur cumulée du temple, de ses murs et des chambres des bas-côtés = 42 coudées, soit :

Largeur du temple = 20 coudées

Épaisseur des deux murs = 12 coudées

Largeur au rez-de-chaussée des deux chambres des bas-côtés = 10 coudées.

Total = 42 coudées.

On aurait de même pour la longueur :

Vestibule = 10 coudées

Êkal = 40 coudées

Débil = 20 coudées

Trois murs de 6 coudées = 18 coudées.

Largeur au rez-de-chaussée des deux chambres des bas-côtés = 10 coudées.

Total = 98 coudées.

Je n'ai pas tenu compte de l'épaisseur de la séparation d'ais de cèdre, parce que, si les longueurs respectives de l'*êkal* et du *débil* sont de 40 et de 20 coudées, la longueur totale du temple, dont l'*êkal* et le *débil* sont les parties constitutives, est de 60 coudées. Il apparaît donc que l'épaisseur de la cloison était si faible qu'elle était comprise dans les cotes de détail. Ézéchiel attribue bien à cette cloison une épaisseur de 2 coudées, mais, outre que cette épaisseur de plus de 1 mètre est manifestement fausse quand il s'agit de panneaux de charpente, je montrerai la raison (ci-dessous, p. 345) qui a conduit le prophète à donner une dimension que le livre des Rois tient pour négligeable.

J'ajouterai que l'annaliste, à qui le dernier rédacteur du Ier livre des Rois emprunta la description du temple, était peut-être un contemporain de Salomon et, du moins, avait vu l'édifice debout, tandis qu'Ézéchiel exilé à Tel-Abib en Mésopotamie, après la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor (597), trace le programme d'un temple idéal autour duquel se grouperont les douze tribus quand Iaveh mettra fin à l'épreuve et les aura rassemblées à l'ombre du Saint des Saints. Je reviendrai bientôt sur la signification rythmique des nombres qui expriment en coudées la largeur et la longueur totales du temple y compris le vestibule (ci-dessous, p. 340). Pour le moment, je me bornerai à faire observer que ces deux dimensions essentielles sont excellemment correctes puisque l'une — 42 — est un multiple par 6 et l'autre — 98 — un multiple par $14 = 2 \times 7$ de la base 7 du système mystique de l'antiquité orientale.

D'une manière générale, j'ai adopté pour les bas-côtés la représentation graphique de M. Perrot (*l. c.*, p. 296, fig. 152) qui traduit les dispositions décrites dans les Ier livre des Rois. Je ferai observer seulement que les bas-côtés régnaient sur *les quatre côtés* au lieu de *trois* — le verset 5 du chapitre VI du Ier livre des Rois le spécifie d'une manière formelle et le verset 7 du chapitre XLI d'Ézéchiel le dit aussi — et que, bien loin d'être fermé par un mur, le premier et le second étages étaient construits en encorbellement sur le rez-de-chaussée.

La largeur de l'édifice augmentait quand on montait dans les chambres, car il y avait au temple, tout autour, une galerie à chaque étage supérieur, de sorte que la largeur de l'édifice était plus considérable vers le haut. (Ézéchiel, XLI, 7[1].)

Je sais bien que ce supplément d'information est donné par Ézéchiel, mais d'abord le prophète n'est pas en contra-

1. Le sens du mot traduit par *galerie* est donné par les Septante.

diction, à cet égard, avec le rédacteur du livre des Rois, puis la disposition qu'il indique est une conséquence nécessaire du parti adopté. En effet, on remarquera que si les chambres du rez-de-chaussée étaient indépendantes, il n'en eût pas été de même de celles du premier et du second étages si un mur eût régné sur toute la hauteur, car, en ce cas, eût-on multiplié les escaliers, un nombre considérable de chambres eussent été en enfilade et se fussent commandées les unes les autres. Je pense donc qu'il faut ménager des galeries de circulation avec une murette formant parapet ou un balcon d'ais de cèdre haut et solide pour éviter les chutes (Deutér., xxii, 8). Or on ne peut prélever ces galeries sur la profondeur des chambres à moins de la réduire à une dimension dérisoire (1 mètre à 1 m 50 au maximum) et d'aller à l'encontre d'un texte précis qui inspire toute confiance. Par conséquent, il faut construire les galeries en saillie et les prendre sur les 4 coudées qui, jointes aux 21 coudées attribuées par le livre des Rois à la demi-largeur totale du temple, complètent les 25 coudées que le prophète donne à cette même dimension (xl § 49 et xli, § 1 à 15. Ci-dessous, p. 344). Comme les chapelets de petites chambres déblayées à Babylone dans le temple de Bèl-Marduk et dans le temple de Nabû, les chambres qui entouraient sur trois étages le temple de Salomon étaient à peu près ouvertes à l'extérieur et avaient pour unique protection contre les intempéries les galeries qui les desservaient. Telle est encore la disposition adoptée dans les caravansérails de Perse, pour les chambres mises à la disposition des voyageurs autour des cours centrales.

Ézéchiel compte 33 chambres par étage (xli, 6), soit 12 sur les faces latérales, 5 sur la face postérieure et 4 sur la face antérieure ; l'emplacement de la cinquième était occupé par le porche. En ce cas, les logements auraient eu, suivant l'etage, de 5 à 7 coudées (2 m 60 à 3 m 60) de profondeur sur 5 coudées (2 m 60) environ de largeur. Ces dimensions

peuvent paraître exiguës, elles n'en concordent pas moins avec celles des chambres de caravansérails auxquelles je viens de faire allusion.

Des observations présentées il résulte que si l'on ne tient pas compte de la galerie, la largeur au rez-de-chaussée était de 20 coudées pour l'*êkal*, de 12 coudées pour les deux murs et de 10 coudées pour les deux chambres (5 coudées chaque, disent les Rois), soit en tout de 42 coudées, alors qu'en tenant compte de la saillie des deux galeries, cette même largeur était de 50 coudées.

Or $42 = 7 \times 6 = 14 \times 3$.

Si donc, on prend sur le côté $\alpha\beta$ prolongé une longueur $ab = 14 \times 3 = 42$, les côtés correspondants sont de $bc = 14 \times 4 = 56$, de $ag = 14 \times 5 = 70$ et de $de = 49$.

Mais $49 = \frac{98}{2}$ répond à la moitié de la longueur totale du temple et du vestibule. Le nouveau triangle équilatéral donne, par conséquent, sur la hauteur *ab*, la largeur du temple et sur la base *de*, la demi-longueur totale, tandis que le triangle rectangle fournit sur l'hypoténuse *ag*, le chiffre fatidique de 70 répondant à la somme des longueurs du *débil*, de l'*êkal* et du vestibule et, à la rigueur, sur le côté $bc = 56$ coudées, la longueur totalisée de l'*êkal*, du vestibule et du mur de séparation.

1er Rois, VII, 15 à 21. Colonnes de bronze dites Jachin et Booz.

Hauteur du fût = 18 coudées = 3 $\alpha\beta'''$

Circonférence du fût = 12 coudées = 2 $\alpha\beta'''$

Chapiteau = 5 coudées = $\frac{1}{2}$ $\alpha\gamma'''$

Nombre de rangs de mailles = 7 (§ 17).

Mobilier sacré du temple.

§ 24 à 27. Chérubins.

Hauteur des chérubins = 10 coudées = $\alpha\gamma''$

Aile éployée (chaque) = 5 coudées = $\frac{1}{2}\alpha\gamma'''$

Largeur totale occupée par les quatre ailes = 20 coudées = $\beta\gamma$.

§ 23. Mer d'airain (fondue).

Hauteur = 5 coudées = $\frac{1}{2}\alpha\gamma'''$

Diamètre extérieur, avec cette spécification que le bord était renversé comme le bord d'une coupe ou comme la feuille d'un lis épanoui = 10 coudées = $\alpha\gamma$

Circonférence au-dessous du bord = 30 coudées = $\alpha\beta'$.

On observera que seuls les nombres 2, 5, 7 entrent dans le comptage des éléments de la décoration, que la mer d'airain reposait sur 4 attelages de 3 bœufs (§ 25). De même, il y avait 10 socles mobiles pour 10 cuves, 10 chandeliers, 10 tables réparties en deux groupes symétriques et égaux (§ 37, 38, 39, 43, 49). Enfin, l'on sait que les chandeliers comportaient 7 bras.

Palais (chapitre VII).

§ 2. Longueur = 100 coudées = $\alpha\gamma''$

Largeur = 50 coudées = $\alpha\gamma'$

Hauteur = 30 coudées = $\alpha\beta'$

45 colonnes réparties en 3 rangs de 15 colonnes.

§ 6. Galerie du palais.

Longueur = 50 coudées = $\alpha\gamma'$

Largeur = 30 coudées = $\alpha\beta'$

§ 10. Pierres des soubassements.

Longueur = 10 coudées = $\alpha\gamma'''$

Autre longueur = 8 coudées = $\beta'''\gamma''$.

IIe Chronique.

Temple.

III, § 3. Ensemble du temple.

Longueur = 60 coudées = $\alpha \beta''$

Largueur = 20 coudées = $\beta \gamma$

§ 8. *Débil.*

Longueur }
Largeur } = 20 coudées = $\beta \gamma$
Hauteur }

§ 4. Vestibule.

Largeur = 20 coudées = $\beta \gamma$

Hauteur = 120 coudées.

La dernière cote de hauteur comporte une erreur manifeste. Les Chroniques, qu'il faut se garder de confondre au point de vue de la valeur historique avec le livre des Rois, ont eu un rédacteur qui a mal lu ou mal compris le chiffre. Une sorte de pylone de 120 coudées, soit de 62 à 65 mètres d'élévation, exercerait sur les murs de la base, dont l'épaisseur est évaluée à 6 pieds, une pression de plus de 35 kilos par centimètre carré. D'une part, il y a peu de matériaux capables de supporter une pareille pression et, de l'autre, on sait, par l'exemple des murs du palais qui, dans les mêmes conditions, étaient soumis à une pression de 2 k. 700 environ, combien était excessive la timidité des architectes de Salomon.

Chérubins.

§ 10 à 13. Aile éployée (chaque) = 5 coudées = $\frac{1}{2}$ $\alpha \gamma'''$

Largeur totale occupée par les quatre ailes = 20 coudées = $\beta \gamma$

§ 15 à 17. Colonnes dites Jachin et Booz.

Hauteur = 35 coudées = $\frac{1}{2}\,\delta''\varepsilon''$

Chapiteau = 5 coudées = $\frac{1}{2}\,\alpha\gamma'''$

Autel d'airain.

IV, § 1. Hauteur = 10 coudées = $\alpha\gamma'''$

Largeur }
Longueur } = 20 coudées = $\beta\gamma$

§ 2 à 5. Mer d'airain (fondue).

Hauteur = 5 coudées = $\frac{1}{2}\,\alpha\gamma'''$

Diamètre extérieur (avec cette spécification que le bord était celui d'une coupe, comme celui d'un lis ouvert) = 10 coudées = $\alpha\gamma'''$

Circonférence au-dessous du bord = 30 coudées = $\alpha\beta'$.

§ 6 à 8. Il y est parlé de 10 bassins, de 10 chandeliers d'or, de 10 tables divisées en deux groupes symétriques de 5 objets.

Les deux descriptions se ressemblent. Pourtant, on trouve dans les Rois la largeur du vestibule et les mesures des bas-côtés dont les Chroniques ne font pas mention et, d'autre part, les Chroniques donnent seules la hauteur, d'ailleurs très exagérée, du vestibule. Peut-être les dimensions des colonnes méritent-elles le même reproche. Mais il se pourrait aussi que, dans le côté de 35 coudées, fût compris le chapiteau, soit 5 coudées et un socle ou soubassement de 12 coudées qui, s'ils étaient soustraits, ramèneraient la hauteur du fût à celle que fixe le livre des Rois, soit 18 coudées (ci-dessus, p. 340).

Ézéchiel XL, XLI.

La description du temple donnée par Ézéchiel est beaucoup plus complète que celles contenues dans les deux

textes précédents, en ce qu'elle comprend non seulement le temple proprement dit, mais l'enceinte sacrée, ses murs, ses trois portes extérieures, deux annexes latérales et une annexe postérieure.

Enceinte sacrée.

XL, 5. Mur = 6 coudées.
XLV, 2. Côté de l'enceinte = 500 coudées.
XL, 6 à 16, 19 à 27. Portes, largeur 25 coudées.
— , longueur 50 coudées.
XLI, 12. Temple, longueur 100 coudées.
— largeur 50 coudées.

La longueur de 100 coudées résulte, aussi, du calcul suivant donné en détail par Ézéchiel :

XL, 48, 49	Épaisseur du mur	=	6 coudées
et XVI, 1 à 15.	Profondeur du vestibule	=	11 coudées
	Épaisseur du mur	=	6 coudées
	Êcal	=	40 coupées
	Mur divisoire	=	2 coudées
	Débil	=	20 coudées
	Mur	=	6 coudées
	Profondeur des chambres du rez-de-chaussée	=	4 coudées
	Mur extérieur	=	5 coudées
			100 coudées.

XL, 49 et XLI, 1 à 15. La largeur totale n'est pas donnée, mais le détail en est fourni par le texte.

Largeur de la salle	=	20 coudées
Deux murs de 6 coudées	=	12 coudées
Deux cellules de 4 coudées	=	8 coudées
Deux murs extérieurs de 5 coudées	=	10 coudées
		50 coudées.

La longueur du côté de l'enceinte apparaît également deux fois : une première fois dans l'ensemble, et la seconde dans le détail (axe longitudinal).

XL, § 15	Porte extérieure, longueur	=	50 coudées
§ 19	Distance des deux portes	=	100 coudées
§ 33	Porte intérieure, longueur	=	50 coudées
§ 46	Péribole du temple	=	100 coudées
XLI, § 3.	Longueur du temple	=	100 coudées
	Annexe postérieure du temple	=	100 coudées
			500 coudées.

XLI, § 13, 14. Annexes latérales.
Longueur = 100 coudées
Largeur = 50 coudées.

Je ne conduirai pas plus avant cette analyse. Ainsi que l'a reconnu M. Perrot, le prophète a tracé le plan du temple projeté à l'aide d'un damier comprenant cent cases de 50 coudées de côté et, j'ajouterai, des subdivisions de 10 coudées. Il est manifeste que la tradition du rythme accusé par les descriptions du Ier livre des Rois était perdue à l'époque d'Ézéchiel. Les architectes en respectaient le principe, mais ils avaient simplifié les formules et ne les appliquaient plus avec rigueur parce que, après la simplification, elles manquaient de souplesse et ne se pliaient pas aux nécessités de la pratique. C'est ainsi que les cotes de détail échappent le plus souvent au craticulage. Puis, dans tous les cas où les mesures anciennes gênent ou ne cadrent pas avec le damier tracé d'avance, Ézéchiel apporte des modifications. Je citerai, par exemple, dans les longueurs partielles dont il convenait de faire état pour établir la longueur totale du temple, le chiffre de 11 coudées, au lieu de 10 coudées, donné par Ézéchiel à la largeur du vestibule et l'épaisseur de 2 coudées (plus de 1 m) attribuée à la cloison en planches qui séparait l'*êkal* d'avec le *débil*. Grâce à ces deux corrections arbitraires et malgré que le prophète ait diminué de 1 coudée la longueur des chambres du rez-de-chaussée, la longueur totale était portée de 98 à 100 coudées et, par conséquent, s'inscrivait en

cinquantaines de coudées. Je citerai encore la longueur précitée des chambres du rez-de-chaussée. Elles ont 5 coudées dans le livre des Rois et 4 coudées dans Ézéchiel. Ici, encore, en supprimant une coudée, le prophète a pu réduire à 40 coudées une largeur qui était de 42, et ramener à un nombre entier de dizaines une expression dont il ne comprenait pas la forme compliquée. Il est probable qu'il en était de même des mesures des cours et de l'enceinte. Mais ici le contrôle nous fait défaut.

En réalité, les dimensions anciennes exprimées en multiples entiers ou en cinquièmes de 50 coudées furent conservées par Ézéchiel et, sans doute, aussi, les dimensions de détail dont la totalisation répondait à 50 coudées ou à un multiple de cette mesure. Seules furent modifiées les dimensions qui ne cadraient pas avec le damier, alors même qu'elles étaient correctes au plus haut degré quand on prenait pour base du rythme les triangles chaldéo-égyptiens.

Telle est la distinction essentielle à établir entre les deux systèmes, c'est-à-dire entre l'emploi rigoureux des triangles dans la détermination des ensembles comme des détails, des hauteurs comme des longueurs et des largeurs, et, d'autre part, l'usage d'un damier qui ne sert que pour les plans et auquel même on ne recourt que pour tracer les grandes lignes.

Je tirerai de cette étude deux conséquences majeures.

La première est relative aux tracés rythmiques chaldéens, dont un exemple flagrant confirme la pratique.

La seconde a trait au degré de confiance que l'on peut accorder à la description du temple contenue dans Ézéchiel. Si l'on s'en tient aux ensembles, il apparaît que le projet du prophète peut être consulté avec profit, car les modifications introduites à l'ancien état des lieux sont légères et l'ont été dans l'unique dessein d'imposer aux dimensions réelles la sujétion d'un rythme trop simple et trop rigide pour s'y adapter.

Il se peut aussi que, dans le projet d'Ézéchiel, le plan ait pris une ampleur et une symétrie que ne comportent pas des constructions successives accumulées durant une période de plusieurs siècles. Mais cette observation ne s'applique ni au temple proprement dit, ni à ses alentours, ni au mobilier.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat dépose sur le bureau, de la part de M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, correspondant de l'Académie, un nouveau fascicule des *Notes et documents* publiés par la Direction. Il contient le résultats de fouilles opérées sur le forum et dans des maisons de Medeïna (autrefois *Althiburus*) depuis l'année 1908. Le forum, actuellement dégagé complètement, n'a pas révélé de dispositions bien originales ; on a retrouvé les restes de la colonnade qui l'entourait et des salles qui bordaient le côté nord-ouest, quelques-unes des bases de statues qui l'ornaient, particulièrement le socle d'une statue de Marsyas ; d'un côté existent les restes d'un grand temple tétrastyle, de l'autre ceux d'un Capitole. Dans le voisinage, quelques maisons ont été déblayées ; la plus curieuse est celle d'un foulon ou d'un blanchisseur : on a mis au jour deux salles voisines, contenant chacune un grand bassin et, dans les murs, des niches analogues à celles que montrent l'*apodyterium* et le *tepidarium* des thermes de Pompéi. Au Sud de ce quartier, formant le coin de deux rues, existe une belle fontaine monumentale. Au Nord, de l'autre côté de la petite rivière appelée Aïn Oum el Abid, s'étendait une suite d'habitations luxueuses où l'on a déblayé de fort jolies mosaïques ; l'une présente, entre deux têtes d'Océan, un pêcheur devant une mer poissonneuse, — on l'a appelée « Villa de la pêche » ; une autre offrait dans des médaillons l'image des Muses — c'est la « Villa des Muses ». Tous ces restes antiques ont été décrits avec le plus grand soin par l'auteur, avec dessins et plans à l'appui du texte. Le fascicule se termine par un essai d'interprétation d'une inscription bilingue, sans doute un règlement de temple punico-latin, par M. Eusèbe Vassel, qui s'est consacré à l'étude des inscriptions puniques et néo-puniques de la Tunisie avec un zèle dont il est juste de le remercier.

M. Chatelain a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la Préface que j'ai été chargé d'écrire en tête de la reproduction du manuscrit de Lucrèce dit *quadratus*, provenant de notre célèbre abbaye de Saint-Bertin, et dont Lambin avait déjà tiré un excellent parti au XVIe siècle. Grâce à la belle collection Sijthoff, les philologues ont désormais à leur disposition des images fidèles des deux meilleurs manuscrits de Lucrèce [1]. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Le grand ouvrage, *Recherches anthropologiques sur la Berbérie orientale*, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de ses auteurs, le Dr Bertholon et M. E. Chantre, est consacré à l'étude des populations de la Berbérie orientale, comprenant la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie, aux divers points de vue anthropologiques. M. Bertholon, attaché au Service de santé de l'expédition de Tunisie, de 1881 à 1890, eut l'occasion, dès cette époque, d'observer les populations sud-tunisiennes, et, plus tard, plusieurs groupes ethniques du Nord et du centre du pays. M. Ernest Chantre, secrétaire général de la Société d'anthropologie de Lyon, qui a consacré de nombreuses années à l'étude des peuples de l'Asie antérieure et de l'Égypte, était arrivé, graduellement, à jeter les yeux sur les habitants de l'Afrique septentrionale en établissant des comparaisons entre les races de l'Égypte et celles de la Tripolitaine, de la Tunisie et de l'Algérie, comme elles d'origine libyenne.

« L'ouvrage, composé d'un volume de texte et d'un album de 174 portraits ethniques, comprend six parties, consacrées à l'anthropométrie des hommes et des femmes, à la craniologie des populations anciennes et modernes, à l'étude des affinités ethniques des types fondamentaux du Nord de l'Afrique, d'après l'anthropométrie et la craniologie, à des considérations sur les caractères anthropologiques des populations de la Berbérie dans leurs rapports avec l'histoire, enfin à l'ethnographie. Cet ouvrage considérable, fruit d'un grand nombre d'années de recherches et de voyages, sera certainement accueilli avec empressement par le monde savant. »

1. Cf. *Comptes rendus*, 1908, p. 174.

SÉANCE DU 25 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président du comité formé pour élever, à Gand, un monument à la mémoire de Hubert et Jean Van Eyck informe l'Académie que l'inauguration de ce monument aura lieu le 9 août prochain. Il prie l'Académie de vouloir bien se faire représenter à cette cérémonie.

MM. Prou et le comte Durrieu sont désignés.

M. Fournier fait une seconde lecture de son mémoire sur un groupe de collections canoniques italiennes des xe et xie siècles.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1913 [1].

M. Collignon fait la seconde lecture de son mémoire sur le consul Giraud et sa Relation de l'Attique au xviie siècle.

M. Salomon Reinach étudie un passage du poète Claudien, qui raconte un prodige survenu près de Milan en 401. Comme l'empereur Honorius exerçait sa cavalerie, il fut assailli par deux loups; percés de traits, leurs corps laissèrent échapper deux mains humaines, les doigts étendus, et paraissant vivantes. Optimistes et pessimistes tirèrent de cet événement des présages contraires : pour les uns, il signifiait la destruction prochaine des Barbares; pour les autres, la mort de la louve romaine. M. Reinach montre que cette histoire, impossible en elle-même, est un conte inventé par la cour d'Honorius pour rassurer les Romains; c'était d'ailleurs un conte maladroit, car on pouvait l'interpréter comme l'annonce d'un désastre. Le fait qu'il est question de *deux* loups prouve, comme on l'avait déjà supposé pour d'autres

1. Voir ci-après.

motifs, que l'Italie, en 401, n'était pas menacée par un seul ennemi, Alaric, mais aussi par Radagaise. M. Reinach explique pourquoi Claudien n'a parlé que d'Alaric, afin d'accroître le mérite de Stilicon, qui arrêta Alaric à la bataille de Pollentia. Radagaise avait été repoussé par un autre général que Claudien n'a pas nommé et duquel nous ne savons rien. Enfin, M. Reinach montre que les chrétiens d'alors, tandis que les païens se fiaient aux augures et aux oracles, attendaient le salut, tant en Occident qu'en Orient, de l'intercession de saint Thomas ; cela ressort d'une épigramme de Claudien, rapprochée d'une homélie prononcée en 401 à Édesse (attribuée à tort à saint Jean Chrysostome), qui fut prononcée sur la tombe même du saint apôtre de l'Inde.

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1913 ; LU DANS LA SÉANCE DU 25 JUILLET 1913.

Mes chers confrères,

Depuis le rapport sur les travaux et les publications de l'Académie que je vous ai présenté dans la séance du 7 février 1913, il n'a été publié aucun volume de nos recueils ; mais, du tome XXXIXe de nos *Mémoires*, qui est en cours d'impression, il a été distribué :

I. 1° *Un nouveau document sur l'apokèryxis*, par M. Édouard Cuq.

2° *Moneta*, par M. E. Babelon.

II. Du tome XII des *Mémoires présentés par divers savants :*

1° *Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien*, par M. le docteur Capitan.

2° *Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories*, par M. Étienne Michon.

III. Du tome XXXIX du recueil des *Notices et extraits des manuscrits* :

1° *Le manuscrit hébraïque n° 1408 de la Bibliothèque nationale*, par M. Moïse Schwab.

2° *Notice sur un recueil de poésies latines et sur un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna*, par M. Léon Dorez.

Voici l'état du tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France.* Il n'y a que deux feuilles nouvelles tirées en sus des 43 qui l'étaient en février. Ces feuilles comprennent les articles *Guillaume de Mandagout*, *Béranger Frédol*, *Jacques de Thérines*, *Jean Rigaud*, *Guillaume de Sauqueville*, *Hervé Nédellec*, par MM. Viollet et Valois. Les feuilles 46 et 61 (*Étienne Maleu*, par M. Thomas, les *Bestiaires*, par M. Paul Meyer, *le pape Jean XXII*, par M. Valois), sont en pages. Les feuilles 46 à 49 sont corrigées et vont être envoyées en bon à tirer. Les feuilles 50 à 61 seront corrigées et mises en bon à tirer en octobre, novembre et décembre. En même temps, on préparera deux ou trois feuilles de corrections et d'additions qui termineront, avec la table, le tome XXXIV, et M. Valois lira la notice sur M. Delisle, qui commencera ce même volume.

Pour la partie de la série des *Chartes et diplômes* dont la direction a été confiée à M. Prou, l'impression des Actes royaux carolingiens n'a fait aucun progrès depuis le 1er janvier 1913 ; mais ce n'est pas que M. Prou et ses collaborateurs aient négligé la publication qui leur a été confiée. M. Lauer a rédigé la table alphabétique du *Recueil des actes de Louis IV* et M. Poupardin a corrigé les épreuves des sept premières feuilles et des placards 23 à 55 du *Recueil des actes des rois de Provence.*

Sans avoir non plus rien donné à l'impression dans ce semestre, M. Élie Berger et les collaborateurs qu'il s'est choisis n'ont pas fait moins avancer le travail de la préparation pour la partie du recueil des *Chartes et diplômes* qui leur a été confiée, pour celle qui concerne le XIIe et le XIIIe siècle.

1° *Recueil des actes de Henri II*, roi d'Angleterre et duc de Normandie, ouvrage posthume de M. *Léopold Delisle*, publié par Élie Berger.

Le classement définitif est achevé jusqu'à la pièce 500 (environ); ces cinq cents pièces pourront former la matière d'un volume de moyenne grosseur. M. Berger les revoit encore, pour donner à l'imprimeur un manuscrit définitif, mais il est prêt à livrer la première partie de ce volume. Celui-ci comprendra les pièces rédigées entre 1154 et 1172-3, pendant la période où Henri II n'a pas joint à ses titres la mention *Dei gratia*, d'après laquelle M. Delisle a établi son classement chronologique.

Le manuscrit du 2e volume sera livré cet automne; toutes les pièces sont copiées et le travail de classement définitif ou de correction ne sera pas très long.

2° *Recueil des actes de Philippe Auguste*, roi de France (1180-1223), par M. François Delaborde.

M. Berger, lors de la dernière entrevue qu'il a eue avec M. Delaborde, a vu entre ses mains un paquet d'environ trois cents pièces, copiées et annotées, entièrement prêtes pour l'impression. Ces pièces, que M. Delaborde tient à la disposition de l'Académie formeront la première moitié du tome Ier de ce recueil. Cette partie du travail nous mène jusqu'en 1190, époque à laquelle Philippe Auguste est parti pour sa croisade.

La 2e partie du volume suivra de près la première; la publication, une fois commencée, ne sera pas arrêtée; il y aura cinq volumes.

3° *Recueil des actes de Louis VII* (1137-1180), publié par M. Louis Halphen.

M. Halphen, dans ses dernières lettres, s'est déclaré prêt à pousser ce travail. Il a demandé si la commission des Diplômes pourrait lui fournir les fonds nécessaires à la photographie des diplômes originaux de Louis VII. Comme ces diplômes sont très nombreux, il y aura lieu de voir quels sont ceux par lesquels M. Halphen désire commencer. Bien entendu, il n'en est encore qu'aux recherches préliminaires.

4° *Recueil des actes de saint Louis*, par MM. Georges Daumet et Henri Stein.

Les dépouillements de M. Stein ont porté principalement sur la série S des Archives nationales (fonds ecclésiastique), qui renferme, pour les divers établissements religieux, de nombreuses chartes expédiées par saint Louis.

M. Georges Daumet a continué ses recherches à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et dans certains départements.

A la Bibliothèque nationale, il a dépouillé le cartulaire de Philippe Auguste (ms. latin 9778) dont saint Louis a fait usage, et dans lequel il a fait transcrire environ 250 documents émanés de lui.

Il a dépouillé aussi : le fragment d'un cartulaire de Saint-Germain-des-Prés (ms. latin 13089), le cartulaire de l'évêché de Paris (ms. latin 5526), ceux de la Sorbonne (latin 16069), de Saint-Magloire (latin 5413), de Saint-Victor (latin 15057), des Carmes-Billettes (latin 10981), de la Prévôté des Marchands (latin 9162).

Aux Archives nationales, M. Daumet a dépouillé le registre de Philippe Auguste coté JJ 26, qui renferme de nombreux actes de saint Louis.

Il a procédé à des recherches dans les archives du Gard, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, à la Bibliothèque Méjanes, à Aix, et dans les archives départementales de l'Aisne.

Les dépouillements relatifs aux actes de saint Louis se poursuivent avec méthode et activité.

Pouillés. — Pour ce qui est des *Pouillés*, M. l'abbé Victor Carrière n'a pas encore terminé l'introduction du tome V (*Province de Trèves*), pour laquelle M. Longnon n'a pas laissé de notes. Cette introduction comprendra deux parties. Dans l'une, on traitera des circonscriptions des diocèses de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun, ainsi que des modifications qu'elles ont subies à travers les siècles. Dans l'autre partie, on donnera la description des manuscrits contenant les pouillés de ces diocèses ou d'autres documents du même genre, tels que les comptes de décimes. Se conformant au plan suivi dans les volumes précédents, M. l'abbé Carrière doit décrire tous les manuscrits et dire pourquoi tels ou tels ont été retenus et publiés, tandis que

d'autres ont été écartés. Quelques-uns de ces documents sont conservés dans les Bibliothèques municipales d'Aix, de Bar-le-Duc, de Carpentras et de Verdun. Nous ne doutons pas que M. le Ministre de l'instruction publique et MM. les maires de ces différentes villes, avec un libéralisme dont nous avons déjà éprouvé les effets, n'autorisent le déplacement de ces manuscrits et le dépôt temporaire soit à la Bibliothèque nationale soit à la Bibliothèque de l'Institut. D'autres manuscrits appartiennent aux Bibliothèques de Coblenz, de Metz et de Wiesbaden. Notre collaborateur devra aller les étudier sur place, et c'est ce qu'il se propose de faire au mois d'août.

Obituaires. — Même situation que dans le précédent rapport. M. Boutillier du Retail, qui avait été chargé de l'achèvement du tome VI (*province de Sens*) en partie imprimé par les soins de notre regretté confrère M. Longnon, a été empêché par la maladie de travailler à la suite de l'édition avec toute l'activité qu'il comptait y apporter. Il estime ne pouvoir remettre la suite et la fin de la copie à l'imprimerie que vers la fin de cette année.

M. Jacques Laurent prépare activement pour l'impression la copie des différents obituaires qui entreront dans la composition du tome V (*province de Lyon*). La première partie du volume sera prête pour l'impression au début de 1914.

Corpus inscriptionum semiticarum. — *Partie phénicienne.* — Comme il a été déjà expliqué, on ne peut songer à entreprendre la rédaction d'un nouveau fascicule avant que les documents accumulés dans le cabinet du *Corpus* aient été mis en ordre et classés. Depuis le mois de février, M. Chabot a consacré deux après-midi de chaque semaine à cette fastidieuse besogne, qui est très loin d'être terminée. M. Guérinot, notre nouvel auxiliaire, a prêté son concours, de temps à autre, à M. Chabot, pour ce rangement. En outre, il a commencé à réunir la bibliographie des inscriptions phéniciennes qui doivent être publiées en premier lieu.

Partie araméenne. — On poursuit l'impression du volume contenant les inscriptions de Palmyre. L'Imprimerie nationale a livré pendant le dernier semestre vingt et un placards, ce qui

porte à vingt-quatre le nombre des placards actuellement composés. C'est à peu près les deux cinquièmes du volume. La suite, comprenant l'ensemble des inscriptions funéraires, est entièrement rédigée, et sera remise à l'imprimerie après une dernière revision.

Partie sabéo-himyarite. — Les travaux de cette section ne cessent pas d'avancer. Un nouveau fascicule en est à la mise en pages. Il compte déjà dix feuilles et ne tardera pas à être achevé. Il comprendra des textes consacrés à Wad ou contenant quelque allusion à cette divinité. Tout en étant plus fort que le fascicule précédent, celui-ci ne sera pas d'un volume exagéré. Il est mieux, pense l'éditeur, notre confrère M. Scheil, de donner des livraisons moins massives, et de les faire se succéder à intervalles plus rapprochés.

Répertoire d'épigraphie sémitique. — Un fascicule de 220 pages, qui forme la troisième livraison du tome II, a été distribué récemment. Les tables du volume, rédigées en partie par M. Chabot, en partie par M. Guérinot, vont être remises à l'imprimerie d'ici quinze jours, et la matière d'une nouvelle livraison, qui sera la première du tome III, est déjà réunie.

De la *partie hébraïque* du *Corpus*, toujours aucune nouvelle.

Si nos recueils traditionnels n'avancent que bien lentement, on continue à obtenir de très bons résultats d'un autre mode de publication qui a été inauguré depuis une quinzaine d'années, des ouvrages publiés, sous la surveillance et la direction de nos confrères, par les soins d'éditeurs auxquels l'Académie accorde des subventions, sur les revenus des fondations Piot et Dourlans.

En tête de cette série, il convient de placer le beau livre qui est le dernier ouvrage et comme le testament littéraire et critique de notre cher et regretté confrère Léopold Delisle. Il a pu vous être présenté, dans des conditions dignes de son importance et de sa valeur, grâce aux soins de notre confrère M. Omont et à une subvention qui, sur la demande de notre Compagnie, a été accordée à cet effet par l'assemblée générale des cinq Académies, sur les revenus de la fondation Debrousse, propriété de

l'Institut. Il a pour titre : *Les Grandes Heures de la reine Anne de Bretagne et l'atelier de Jean Bourdichon*. Librairie Édouard Rahir, 1913, in-f°, 122 pages et 70 planches en phototypie.

C'est sous la direction de nos confrères MM. Foucart et Cagnat que se publie le recueil intitulé : *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes*. Le texte du 5e fascicule du quatrième volume est à l'impression.

M. Cagnat est l'éditeur du recueil des *Mosaïques de la Gaule et de l'Afrique romaine*. Les planches du troisième album (début de la Tunisie) sont presque toutes prêtes. Seules, les quelques planches en couleur que contient chaque cahier restent à terminer.

La partie jusqu'ici publiée du *Recueil général des Monnaies grecques de l'Asie Mineure*, sous la direction de MM. Babelon et Théodore Reinach, comprend la description des monnaies du Pont, de la Paphlagonie et de la Bithynie. L'impression des cahiers suivants a subi un certain retard par suite de la nécessité où se sont trouvés les rédacteurs de faire explorer plusieurs collections de Russie, notamment celle de l'Ermitage impérial à Saint-Pétersbourg, celle du Musée historique de Moscou, celle de S. A. I. le grand-duc Alexandre Mikhaïlovich et celle de MM. Yakountchikof et Roude. Sur la proposition des éditeurs, l'Académie a confié cette mission à M. Seymour de Ricci, qui s'en est acquitté de manière à donner toute satisfaction et qui a, d'ailleurs, trouvé partout en Russie l'accueil le plus empressé. Les matériaux numismatiques rapportés par M. Seymour de Ricci sont très considérables. MM. Babelon et Théodore Reinach s'occupent présentement à les coordonner et à les insérer à leur place dans le manuscrit. Au cours de l'hiver prochain, ils seront en mesure de mettre sous presse, à la fois, la description générale des monnaies de deux nouvelles provinces, la Galatie et la Cappadoce, et un supplément fort riche pour les provinces déjà publiées, c'est-à-dire pour le Pont, la Paphlagonie et la Bithynie.

La publication des *Monuments et mémoires* (fondation Piot)

se poursuit dans les meilleures conditions, grâce à la conscience et au goût éclairé qu'apporte à l'accomplissement de sa tâche le secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, conservateur adjoint au Musée du Louvre. Le recueil est de plus en plus estimé par tous les amateurs de l'art, pour l'intérêt des articles et pour la beauté de l'illustration. M. de Lasteyrie et moi avons cru devoir demander à l'éditeur de faire les frais d'une table méthodique des vingt premières années. M. Léon Dorez, le rédacteur de nos *Comptes rendus*, a bien voulu se charger de rédiger cette table, ce qui nous est une garantie du soin avec lequel elle sera dressée. Le premier fascicule du tome XX a paru ; la table qui formera la seconde partie du volume sera prochainement remise à l'imprimerie.

Nous devons ajouter à la liste des ouvrages qui se publiera avec le concours de l'Académie le catalogue des *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid*. C'est grâce à une subvention accordée sur le fonds Piot que M. G. Leroux, ancien membre de l'École française d'Athènes, avait pu passer à Madrid le temps nécessaire pour rédiger ce catalogue et pour exécuter les photographies des cinquante-quatre planches qui l'illustrent.

Nos *Comptes rendus* sont un peu en retard. Le cahier de mai n'est pas encore distribué ; mais ce retard s'explique sans doute par la faute de quelques-uns des auteurs et par les lenteurs d'une imprimerie surchargée de travaux.

LIVRES OFFERTS

M. Paul Monceaux fait hommage à l'Académie d'un ouvrage posthume de Paul Gauckler (*Basiliques chrétiennes de Tunisie*, Paris, Librairie A. Picard et fils, 1912. — Un vol. in-4°, avec 32 planches).

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Mlle Gauckler, un nouveau volume des œuvres posthumes de son frère, Paul Gauckler, un de nos correspondants. Cet ouvrage, qui contient trente-deux planches hors texte, est intitulé *Basiliques chrétiennes de Tunisie*.

C'est surtout un album, avec quelques descriptions inédites, que précèdent une Introduction et une Préface. Les belles planches de cet Album reproduisent une série de documents d'architecture, plans de basiliques ou autres édifices chrétiens de Tunisie, avec coupes et détails, vues perspectives, essais de restauration, qui ont été trouvés dans les papiers de Paul Gauckler : tous ces documents devaient figurer dans le grand ouvrage qu'il se proposait d'écrire sur les basiliques chrétiennes de la région.

« C'est une contribution fort importante à l'étude de l'architecture religieuse dans l'Afrique chrétienne du IVe au VIIe siècle. On trouvera dans cet Album les relevés d'une cinquantaine d'églises, basiliques ou chapelles, sans compter les dépendances. La plupart de ces édifices reproduisent le type classique de la basilique africaine, qui n'est pas celle de Rome ; il y a, d'ailleurs, des exceptions ou des variantes. Parmi les annexes des églises, on remarquera surtout la série originale des baptistères. En ce qui concerne la décoration des monuments, signalons de curieux spécimens de sculptures et de mosaïques.

« Toutes les basiliques ou chapelles dont les plans sont donnés dans l'Album appartiennent à la période historique qui va du IVe siècle au milieu du VIIe ; plusieurs peuvent être datées approximativement, d'après la forme des chrismes ou le système de construction. Quelques-uns de ces édifices fournissent des renseignements précis sur l'utilisation des sanctuaires païens par les chrétiens, et des sanctuaires chrétiens par les Musulmans. Enfin, ces cinquante églises de Tunisie apportent de précieuses données sur les rapports de l'architecture chrétienne du pays avec celle de Rome et avec celle de l'Orient. »

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'Académie des Sciences de Berlin et de l'auteur, M. Walther Kolbe, un nouveau volume des *Inscriptiones graecae* (vol. V, pars 1), qui renferme les *Inscriptions de la Laconie et de la Messénie*.

« C'est un volume important qui ne contient pas moins de 1560 textes, dont plusieurs sont inédits. Le nombre des inscriptions de la Laconie et de la Messénie s'est sensiblement accru depuis le jour où le Français Michel Fourmont, dans la première moitié du XVIIIe siècle, copiait à Sparte tant de textes que les voyageurs ou les fouilleurs modernes remettent au jour. Les fouilles de l'École anglaise à Sparte ont été particulièrement fécondes.

« M. W. Kolbe s'est acquitté de sa lourde tâche avec tout le soin et la compétence que promettaient ses travaux antérieurs. Il rend

hommage, dans sa préface, à ceux qui avaient préparé ce recueil et que la mort a empêchés de mener leur œuvre à bonne fin, Max. Fränkel et J. von Prott. Il dit aussi sa reconnaissance envers le directeur des *Inscriptiones graecae*, notre associé M. von Wilamowitz-Moellendorff.

« C'est à l'initiative de M. von Wilamowitz que l'on doit les tableaux historiques, très précis et très utiles, qui sont placés en tête de chaque région et de chaque cité. M. Kolbe y a joint, notamment pour Sparte, des renseignements sur les institutions publiques et sur les fêtes, qui rendront les plus grands services. L'établissement du texte doit également beaucoup à M. von Wilamowitz et à son fidèle collaborateur M. Hiller von Gaertringen.

« J'ai rappelé plus haut le nom du Français Fourmont, constamment cité dans la première partie. Il en est un autre qui revient plus souvent encore dans tout le volume et avec plus d'honneur, c'est celui de notre maître à tous, M. Foucart, dont les *Inscriptions du Péloponnèse* ont été largement mises à profit.

« Si j'ajoute que le même mois de juillet a vu paraître deux autres volumes des *Inscriptiones graecae* : les Inscriptions d'Arcadie (vol. V, pars 2) et le premier volume de l'Editio minor des Inscriptions d'Attique, que j'aurai l'honneur de présenter à l'Académie dès la rentrée, j'aurai donné l'état exact des progrès de cette importante publication. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« L'Académie connaît le nom de M. le docteur Julius Hirschberg, professeur d'oculistique à l'Université de Berlin, qui lui a déjà offert, par l'intermédiaire de notre regretté confrère Hartwig Derenbourg, plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'oculistique dans l'antiquité. J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui en hommage à l'Académie, de la part de M. le Dr Hirschberg, un important recueil de travaux et mémoires du savant professeur, publiés de 1868 à 1912, et réimprimés ou analysés par les soins de deux de ses élèves, MM. O. Fehr et W. Mühsam, à l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance : *Julius Hirschberg's ausgewählte Abhandlungen (1868-1912). Zu seinem 70. Geburtstage ihm überreicht im Namen seiner Schüler von Oscar Fehr und Wilhelm Mühsam* (Leipzig, 1913, in-8°, x-864 pages et portrait).

« A côté de mémoires purement techniques, qui ont depuis longtemps établi la juste réputation de l'éminent praticien, l'Académie me permettra de lui signaler dans ce gros volume de nombreuses et importantes études historiques sur la science de l'oculistique dans l'antiquité, dues à un spécialiste qui à l'art de l'opérateur unit l'érudition du savant. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« Le souvenir de Charles Schefer est encore trop présent parmi nous pour que l'Académie ne fasse pas un accueil sympathique à l'ouvrage que le fils aîné de notre regretté confrère a consacré à son père. Sous le titre de *La jeunesse d'un Orientaliste*, M. Gaston Schefer, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, a raconté les débuts de la carrière scientifique du savant directeur de l'École des langues orientales vivantes, ses voyages en Crète, en Égypte, en Asie Mineure ; il nous parle de son influence à Constantinople, des services qu'il y a rendus pendant la guerre de Crimée, et il conduit son récit jusqu'à la nomination de Charles Schefer comme premier secrétaire interprète et son retour définitif à Paris. Ce petit livre, écrit d'une façon agréable, sera lu avec plaisir par tous les amis de Charles Schefer. »

APPENDICE

LES FOUILLES DE THASOS (1912),

PAR MM. PICARD ET AVEZOU,

MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES [1].

Les travaux commencés en 1911 à Thasos [2] ont été repris cette année. La campagne de fouilles a duré un mois et demi, du 13 mai au 30 juin. Sur plusieurs points, les résultats précédemment obtenus attendaient d'être complétés. C'est en ces endroits que se sont faites les premières recherches.

Porte du Silène au Canthare ou Porte oblique. — Le dégagement de la porte et des caissons a été achevé (fig. 1). Le mur de ville, où s'ouvre la petite porte oblique, mesure 3 m 65 d'épaisseur. Les deux parements sont formés de blocs de marbre à fort bossage, parmi lesquels court une

1. Cf. ci-dessus, p. 198.
2. Cf. *Comptes rendus*, 1912, p. 193 sqq.



Fouilles de Thasos.
Fig. 1. — « Porte oblique » ou du « Silène au canthare », après les fouilles de 1913.
A. Premier seuil de marbre.
BB'. Dalles de gneiss.

assise de gneiss [1], caractéristique de l'enceinte archaïque à Thasos. La porte s'élargit de 2 m 60 à 3 m 50, vers l'intérieur de la ville. La partie la plus étroite, du côté extérieur, aboutit à un seuil de marbre [2]; au Nord, le seuil est de gneiss. Le sol de l'entrée est dallé de larges plaques de gneiss. Au delà du monolithe sculpté, l'appareil du mur change dans le passage, et est fait de blocs plus petits, soigneusement ajustés. Le système de fermeture, sans doute une herse de bois, était placé à hauteur du seuil de marbre, et prenait appui contre les retours des murs. En bas, les dés de marbre où s'encastraient les montants sont encore en place à droite et à gauche; les glissières verticales sont visibles. La solidité de la fermeture était assurée du côté intérieur par des traverses de bois horizontales. La porte, conservée encore aujourd'hui sur une hauteur de plus de quatre mètres, était surmontée d'un linteau, formé de trois énormes blocs de gneiss. L'un d'eux est en place, mais s'est affaissé. On a relevé une vingtaine de marques de tâcherons, nouvelles.

La tour rectangulaire (larg. 6 m 80 en façade), qui, à 2 m 10 à l'Est de la porte, fait saillie de 7 m 50 en avant de la muraille, a été complètement déblayée. Des marbres inscrits, qui proviennent de la nécropole du IVe siècle, sont engagés dans certaines parties essentielles de la construction. On distingue des remaniements, et le problème de l'arrangement intérieur reste obscur. Deux grandes fenêtres, larges de 1 m 80, s'ouvrent sur la façade méridionale, à 2 m 50 à peine au-dessus du sol. On pénétrait primitivement dans la tour de deux côtés : de l'intérieur même de la ville, au Nord; de l'extérieur, à l'Ouest. Autour de la salle règne un chemin de ronde dallé, supporté par un mur intérieur. La porte du mur de ville a été condamnée postérieurement,

1. Visible, fig. 1, sous le monolithe sculpté.

2. Visible, fig. 1, sous les pieds de l'ouvrier.

et l'intérieur de la tour a été remblayé jusqu'à la hauteur du chemin de ronde. On a trouvé encore un certain nombre de stèles et de bases provenant de la nécropole des ve et ive siècles. Douze inscriptions nouvelles, et une série de sceaux amphoriques apportent une contribution à l'étude de l'onomastique thasienne.

Porte de Caracalla. — La fouille de 1911 avait dû être arrêtée, au Sud, tout auprès de la porte monumentale[1]. Les travaux de 1912 ont fait connaître, outre de nombreux voussoirs, plusieurs blocs de la contre-architrave, et d'importants morceaux de la corniche placée au-dessus du passage central. Ces découvertes ont confirmé l'hypothèse déjà présentée au sujet de la place de la dédicace : l'inscription en l'honneur de Caracalla, Julia Domna, Pertinax, était gravée sur la face nord, c'est-à-dire vers l'intérieur de la ville. Trois des quatre bases qui flanquaient le passage central avaient été reconnues dès 1911. La plinthe de la quatrième a seule été retrouvée en 1912 ; deux importants morceaux de la statue permettent du moins de penser que le bénéficiaire appartenait, comme l'hiérophante Ἰούλιος Ἀλβέριος Μακεδών, à la hiérarchie des prêtres de Bacchus. Les quatre bases de l'arc étaient donc vraisemblablement dédiées aux servants de ce culte dionysiaque, l'un des plus anciens de l'île, qui, réorganisé, dut prendre à Thasos, à partir de l'époque impériale, une situation exceptionnelle. Les trouvailles ont consisté principalement en objets de bronze, de travail romain.

Maisons. — Avant les recherches les plus importantes, nous mentionnons ici les résultats de quelques sondages accessoires. Un quartier de la ville antique, composé surtout d'habitations privées, s'étend un peu à l'Ouest de la Porte de Caracalla jusqu'à la *plateia* du village. Les aménagements récents et les travaux de culture des jardins avaient

1. *Comptes rendus, l. l.*, p. 216 sqq.

révélé en ces régions des vestiges de maisons hellénistiques, assez semblables à celles qu'on découvre par ailleurs, à Délos, par exemple. Mais le marbre et le pôros sont plus employés dans la construction. Deux grandes mosaïques, couvrant l'*impluvium* de cours centrales, ont été reconnues ; la mieux conservée est encore en place sous le pont communal, dans le voisinage de la maison de Kostas Proedros. Elle atteint une longueur de 6 m 14. Le décor, soigné, est composé de petits losanges agencés, roses, jaunes et blancs, qu'entourent un méandre et une zone de « chiens courants ». On a pu dégager près de là deux salles, dont un λουτρών avec une vasque oblongue de marbre, en place ; le sol était dallé de mosaïque. Les petites trouvailles ont été assez abondantes.

Téménos « de Machalla ». — Faute de pouvoir préciser, nous laissons à cette construction le nom du quartier moderne qui l'entoure. A l'Est de la Porte de Caracalla, sur les hauteurs qui rejoignent l'ancienne caserne turque, une vaste terrasse limitée par de puissants murs de soutènement antiques[1] avait attiré notre attention. Elle est sensiblement orientée d'Est en Ouest, et mesure 41 m 80 de longueur sur 16 m 30 de largeur. Dans cet espace existait vraisemblablement, à l'époque ancienne, un temple qui a été détruit dès l'antiquité par l'installation de maisons privées[2]. Les fondations retrouvées de ces maisons semblent avoir été empruntées aux marbres du temple. Ce téménos, qui a fourni beaucoup au commerce clandestin, nous a livré, à défaut de ses constructions, une abondante série de terres cuites, fragments de vases, anses d'amphores, avec de petits objets en bronze. Pour la sculpture en marbre,

1. Le mur du Nord est encore conservé en élévation sur une longueur de 9 m 10 ; cf. Baker-Penoyre, *Journ. of hell. Studies*, XXIX (1909), pl. XIV, 21.

2. Après de nouvelles études, nous tendons à renoncer à l'hypothèse (*BCH*, XXXVI, 1912, p. 243, note 1) qui plaçait en cet endroit l'Asklépieion.

nous signalerons un fragment de bas-relief, et une tête de femme bien conservée, travail du IIIe siècle (fig. 2).



Fouilles de Thasos.
Fig. 2. — Tête de femme, trouvée au téménos dit de Machalla.

Teménos de la Plaine. — Près de la fontaine Archonda [1], mais séparé de l'enceinte hellénique du Sud-Ouest par la

1. Les traces de mur apparentes avant la fouille ont été portées approximativement sur le plan de Baker-Penoyre, *Journ. of hellen. Studies*, *t. l.* pl. XIV, 26.

plaine de la Nécropole, ce téménos occupe une terrasse peu élevée, à la limite des collines. On pouvait y pressentir à l'avance quelqu'un de ces *héróa* placés sur les premières pentes, et qui dominaient le terrain réservé aux tombes moins luxueuses. C'est bien, en effet, un *héróon*, qui a été d'abord dégagé. La partie principale est un édifice de marbre (fig. 3), porté par un soutènement à deux degrés (9 m 80 × 5 m 35).



Fouilles de Thasos.
Fig. 3. — Le petit édifice archaïque de la plaine Sud, avant le dégagement de l'abside qui l'entoure.
A. Toichobate. — B. Orthostate. — C. Porte de Silène.

Au-dessus du second degré, prenait appui un toichobate mouluré, sur lequel posaient sans scellement les orthostates, décorés aussi, à leur partie inférieure, d'une moulure en talon, au-dessus d'un listel étroit. Le couronnement du mur était orné d'un motif de rais-de-cœur. Ni le caractère de la modénature ionique, ni la forme des scellements relevés, ne permettent d'attribuer à cet édifice, si soigné qu'il semble, une date antérieure à l'époque hellénistique. Autour du soubassement de marbre commencent

d'épaisses dalles de gneiss, soigneusement ajustées, de fortes dimensions, qui divergent en éventail et sont arrêtées au Sud par un petit mur circulaire de marbre, à un seul parement ; ce mur a été retrouvé au Sud seulement ; du côté Nord, où les plaques de gneiss manquent également, la construction a été récemment détruite. Des indices certains — forme des plaques du dallage, existence d'un marbre isolé de la périphérie en place, situation sur l'axe de l'édifice rectangulaire du centre de la circonférence que décrirait le mur Sud théoriquement restitué — prouvent que l'enceinte affectait la forme d'une abside ; on a là, à Thasos, le premier exemple bien conservé de ce type de construction.

Ce monument funéraire n'occupait pas seul la terrasse. Le mur circulaire du Sud-Est touche à une ligne de belles fondations de marbre, déjà détruites à l'époque de la construction de l'*hérôon*, et échancrées au point de tangence. Cette ligne de fondations a été suivie, et elle a amené la découverte d'un édifice archaïque, mesurant 26 m 60 de longueur sur 12 m 80, et orienté sensiblement d'Est en Ouest. Aucune assise n'est en place au-dessus de l'euthyntéria, sauf deux pièces du toichobate, à l'Est, qui datent la construction. Elles présentent en effet de ces scellements en queue d'aronde à ἔμβολον, qui sont caractéristiques à Thasos des monuments de la fin du VIe siècle [1]. L'indice est confirmé par la découverte, au côté Est encore, de quelques fragments d'une décoration en terre cuite peinte, archaïque, appartenant au décor d'une cimaise qui rappelle celle du temple C de Sélinonte ou celle du temple d'Apollon Pythien, à l'Acropole de Thasos (feuilles de lotus alternativement droites ou renversées, sur double volute). L'intérieur de la construction ne présente plus qu'un chaos de marbres, dont la mutilation semble avoir été intentionnelle. La présence

1. Ch. Picard, *Rev. arch.*, 1912, II, p. 390 sqq.

d'un toichobate et d'un linteau de porte, à l'Est, et la trouvaille du même côté des fragments peints incitent à penser que l'édifice était un temple, *sékos* à murs pleins, comparable au temple d'Apollon exhumé en 1911 [1]. Il a été possible de dégager en partie la terrasse au milieu de laquelle s'élevait cet édifice. Sur deux côtés, le mur d'enceinte a été retrouvé. Il date lui-même de la fin du VIe siècle, comme le prouvent les crampons à ἔμβολον retrouvés au Sud-Ouest. Le principe de la construction, très soignée, est l'alternance des parpaings avec les orthostates. L'épaisseur atteint 2 mètres. Un passage a été reconnu près de l'angle Ouest du temple. Du côté Est devait exister une entrée monumentale, dont le déblaiement a dû être réservé pour une prochaine campagne.

Salle hypostyle (?). — Trouvée au début de juin [2], cette vaste construction n'a pu être dégagée entièrement. Il nous est cependant possible de faire connaître dès maintenant sa destination et certaines de ses dispositions (fig. 4-5).

Notre photographie suffit à faire juger de l'état de conservation des ruines, découvertes sous une couche de près de trois mètres d'alluvions sablonneuses [3]. L'édifice semble être une salle hypostyle. L'angle du portique d'entrée, visible sur la figure, est orienté sensiblement dans la direction du Nord. Le petit côté Est et une partie du long côté Sud-Est ont été déblayés. Le petit côté mesure 31 m 80 dans toute son étendue ; la tranchée du Sud-Est a été arrêtée à 30 m 91, sans qu'on ait encore rencontré le retour.

1. *Comptes rendus*, *l. l.*, p. 213.

2. Aucun indice n'était visible avant la fouille. C'est en cherchant, dans l'axe de la porte de Caracalla, le temple de Rome et d'Auguste (IG. XII, 8, n° 380), que nous avons été amenés à pratiquer les premiers sondages dans le champ Sotiriadès. Le temple de Rome a été ensuite repéré plus au Sud.

3. Ces ruines étaient encore apparentes à l'époque byzantine. Un mur récent barrait le portique d'entrée : le stylobate de l'entrée porte en plusieurs endroits des noms gravés tardivement, comme sur un des longs côtés du Didymeion, avec la mention τόπος (τοῦ δεῖνα).



Fouilles de Thasos.

Fig. 4. — Le « Thersilion » (?). — Vue générale du Portique d'entrée, pendant la fouille.
A. Rampe d'accès au Nord. — B. Toichobate du mur plein de la salle.

L'entrée fait saillie de 7 m 75 au milieu du petit côté Est. Les cinq degrés de la krépis en marbre sont intégralement conservés ; deux seulement font retour jusqu'à l'extrémité des murs pleins de la salle ; les autres sont arrêtés aux deux rampes d'accès latérales, dont l'une, celle du Nord, est visible sur la photographie, avec le mur oblique qui vient buter contre elle. Six colonnes doriques soutenaient l'entablement. Cinq ont été retrouvées en place [1]. L'entraxe normal est de 2 m 12, mais mesure 1 m 93 seulement aux colonnes d'angle. Il n'y avait pas de colonne en retour ; les têtes des murs en saillie étaient arrêtées par des antes, dont une partie subsiste. Presque tous les morceaux des tambours ont été retrouvés et classés. Chaque colonne comportait trois tambours ; la hauteur totale, y compris le chapiteau, est de 5 m 326. Le diamètre inférieur mesure 0 m 855 ; le diamètre supérieur, au-dessous du chapiteau, 0 m 699. L'épistyle, retrouvé en terre, subsiste presque entièrement. D'ordre dorique à l'extérieur, il porte à l'intérieur une mouluration ionique à trois fasces. Il y avait un triglyphe complet et deux demi-triglyphes par entrecolonnement. La largeur du triglyphe atteint 0 m 421 ; celle de la métope, 0 m 637. L'épistyle portait une grande inscription monumentale, dont plusieurs fragments ont été retrouvés. Le plus important est celui qui commençait à gauche la dédicace ; on y lit, en bonne gravure appuyée, du IVe ou du IIIe siècle, les lettres ΘΕΡΣΙΛ (cf. ci-après). Or les deux pièces angulaires de l'épistyle, encore intactes, ne portaient point de lettres. On connaît donc la place du début de la dédicace ; un calcul fait d'après la largeur des lettres et leur écartement permet de savoir que l'inscription comptait, au total, environ 35 lettres : on peut dès lors conjecturer une formule comme :

1. Le sixième tambour inférieur est conservé. Quatre des colonnes sont visibles sur la photographie.

Θερσίλο[ς τοῦ δεῖνα τῶι δήμωι?] ἀ[νέθηκεν [1].

ou : Θερσίλο[χος Ὀρθομένου (?) τῶι δήμωι?] ἀ[νέθηκεν].

La seconde restitution est fondée sur l'existence, dans les listes de théores du Louvre [2], d'un Θερσίλοχος Ὀρθομένου, dont le nom remplirait exactement l'étendue de la lacune [3]. Pour ce qui est de l'identité du personnage, on ne peut en tous cas actuellement, d'après les listes de Pape, que choisir entre les deux hypothèses ci-dessus proposées.

De nombreux fragments des parties hautes de l'édifice ont été retrouvés ; le larmier est connu, ainsi que la cimaise, décorée de têtes de lion formant gargouilles ; deux modèles d'antéfixes, des pièces des couvre-joints, de la toiture en marbre permettent déjà l'étude architecturale ; on possède tous les éléments des caissons, décorés de rosaces, et quelques fragments des statues des acrotères. Le travail est soigné [4]. Un des modèles d'antéfixe portait un décor de bronze ajusté.

Le portique saillant de l'entrée Est est bâti sur une belle fondation de gneiss formant un gril de lambourdes. Des plaques de marbre dallaient le sol ; elles devaient porter des colonnes ioniques [5] soutenant le plafond. Dans l'axe du mur plein de la salle, une cloison transversale, dont il ne reste que la fondation, devait être percée d'une ou plusieurs portes. L'entablement, qui est continué sur les retours du portique, se prolongeait aussi sur les murs pleins de l'édi-

1. Le nom du père du personnage, en ce cas, comporterait de 11 à 13 lettres.

2. IG, XII, 8, n° 292, col. C, l. 24.

3. La date de ce personnage n'est pas fixée ; cf. le commentaire de C. Fredrich, IG, *l. l.*, sur les différences d'écriture de 292, C. Nous reprendrons la question avec l'étude du Pseudo-Théorion, aujourd'hui découvert (cf. ci-après).

4. On a retrouvé des capsules rectangulaires de bronze, ayant servi d'enveloppe aux goujons, et scellées au plomb. Ces capsules portent des lettres de repère sur leur face externe.

5. On croit en avoir retrouvé les fragments.



Fouilles de Thasos.

Fig. 5. — Le « Thersilion » (?). — Angle sud-est de la krépis, rampe du Sud, et point de départ du mur plein du Sud-Est.

fice. L'angle Sud-Est de la cimaise a été trouvé à l'angle même du bâtiment. Un fragment du larmier a été découvert sur le long côté Sud. Ces pièces présentent avec celles qui ont couronné le portique d'entrée des différences de mesures caractéristiques. Correspondant au rappel de l'entablement, un rappel de la krépis de l'entrée ménageait tout le long de la salle un toichobate à deux degrés en légère saillie. La largeur du mur plein n'est connue jusqu'ici qu'en fondation. Une porte a été découverte, semble-t-il, au long côté Sud.

La fouille n'a pas été poussée à l'intérieur de la salle, où du moins l'existence de soutiens isolés est certaine. La prochaine campagne décidera de la disposition adoptée. Les petites découvertes, bronzes, terres cuites, ont été assez abondantes. La sculpture a donné, avec des fragments, une tête virile plus grande que nature, en partie brisée. De l'édifice provient une inscription du IIIe siècle qui, brisée, nomme seulement les νομοφύλακες, et a dû être une liste de ces magistrats. Cet indice se joint à tous ceux qui permettent de considérer ce bâtiment hypostyle comme une salle d'assemblée publique. Le fait qu'on hésite entre deux restitutions seulement pour le nom du dédicant engage à remarquer la similitude du plan d'ensemble avec celui de la salle d'assemblée des Dix-mille, à Mégalopolis (Arcadie). Un Thersilos en avait fait la dédicace [1].

Pseudo-« Théorion ». — On connaît l'échec des recherches tentées en 1911 par M. A.-J. Reinach, pour retrouver l'édifice dit « Théorion », où Miller avait découvert en 1863 les inscriptions et sculptures du Louvre [2]. Les fouilles ont été reprises au point abandonné par M. Reinach, et, poussées plus profondément, ont réussi. L'édifice fouillé par Miller existe sous le chemin qui longe, au Sud, la *moudirieh* égyptienne. Le mur Nord de Miller commence à la limite du

1. Pausanias, VIII, 32, 1.

2. *Comptes rendus*, *l. l.*, p. 253-254.

champ Nord Valma [1]; il passe sous le jardin de la *moudirieh* [2] et vient aboutir à l'angle Nord-Est sous le chemin communal. Le mur Sud « en face et à une certaine distance du premier » commence au Sud-Ouest dans le chemin, passe exactement sous la porte du champ Ioannis Skliros, où il affleure encore [3], et se termine dans le champ Valma Sud, près de l'angle. Sans vouloir anticiper sur l'étude détaillée qui sera faite d'après les résultats de la fouille, nous pouvons indiquer les résultats acquis en 1912 (fig. 6).

1) *L'édifice dit Théorion n'est pas un Théorion, et n'est même pas à lui seul un édifice.* La désignation ne vient pas des textes, mais a été suggérée par l'auteur du recueil des IG, XII, 8 [4]. Or les murs trouvés par Miller ne font pas partie d'une salle fermée, mais sont l'entrée monumentale d'un autre édifice, dont l'existence n'avait pas été jusqu'ici soupçonnée. Leur épaisseur atteint 0 m 95 en fondation ; de l'un à l'autre la distance n'est que de 4 m 56. Il est impossible de supposer une salle aussi étroite, dont la longueur atteindrait 11 m 20. Un tel plan ne peut convenir qu'à un passage ouvert. De fait, on ne rencontre à aucun angle les murs perpendiculaires en retour vers l'intérieur, et il est à noter que Miller n'a jamais dit les avoir trouvés. Au contraire, le mur Nord, à son extrémité Est, présente un retour extérieur perpendiculaire, très net, et qui pénètre dans le jardin de la *moudirieh*. Le même retour est sensible pour l'autre mur, au Sud-Est ; les belles fondations d'un pilier d'ante sont conservées de ce côté [5] ; en cet endroit s'ouvrait

1. Ancien champ Stavropoulos Perizis.

2. Ancienne limite du champ Œconomidès.

3. C'est la preuve qu'il était visible en 1863, comme, d'ailleurs, Miller l'indique bien.

4. P. 89, M. C. Fredrich concluait de là à la proximité du temple d'Apollon Pythien, donc à la situation de cet édifice près de la mer. On sait désormais que le temple d'Apollon Pythien est voisin de l'Acropole.

5. Trois autres existaient antérieurement, aux deux extrémités des murs de l'entrée. Miller en a mentionné l'existence.



Fouilles de Thasos.

Fig. 6. — Le Pseudo-Théorion (Prytanée ?), mur du Nord de l'entrée, dans la tranchée du chemin.
A. Dalles de couverture de l'égout de passage. — B. Dalles de marbre de la voie d'accès.
(Les inscriptions du Louvre, à noms de théores, étaient au-dessus des assises encore conservées.)

la salle où le pseudo-Théorion fait accéder. Les dalles de marbre prises par Miller pour un pavement sont l'aboutissement d'une sorte de voie sacrée très ancienne : un égout de marbre bien conservé, dallé de terres cuites décorées, suit cette voie jusqu'à l'édifice.

2) *Le Pseudo-Théorion est une construction archaïque.* D'après Miller, qui crut avoir trouvé des marbres rapportés, on admettait encore que le « Théorion » était un bâtiment de basse époque [1]. — M. Fredrich suppose que l'édifice de Miller, postérieur à un « Théorion » archaïque, a été construit entre 380 et 350 [2]. L'étude architecturale contredit nettement cette opinion. Les crampons, retrouvés en place, sont des scellements en queue d'aronde à ἔμβολον de bronze [3], indiquant une date voisine de la fin du VIe siècle. Les marbres sont très soigneusement ajustés ; le couronnement de mur, à mouluration ionique, porte les mêmes scellements que la fondation. On ne sait pas encore si le passage était couvert, et s'il faut rapporter là les tuiles peintes archaïques qui ont été découvertes pendant les travaux. La date ancienne est confirmée par les découvertes de tessons tombés sur le dallage même de l'entrée : fragments de vases ioniens orientalisants, figurines du type de celles de la terrasse d'Apollon Pythien. Une petite frise de terre cuite polychrome représente, en grandeur naturelle, des oiseaux qui semblent des cailles. L'argument décisif est celui qu'on tire de la position des reliefs trouvés par Miller.

3) *Les bas-reliefs du Louvre étaient encastrés dans les murs du passage* [4]. Sous la porte du jardin de J. Skliros, cinq assises du mur Sud sont conservées : en venant de l'Ouest, un peu à l'intérieur, on a rencontré dans le passage

1. Cf. Ch. Picard, *Monum. et mém. de la fondation Piot*, XX (1913), p. 53 sqq., p. 69.

2. IG, XII, 8, p. 92.

3. Cf. ci-dessus, téménos de la plaine, et Ch. Picard, *Rev. archéol.*, 1912, II, p. 390 sqq.

4. Cf. *Monum. Piot. l. l.*, p. 69.

deux marbres en place, longs de 2 m 10, le second en retrait de 0 m 30, le premier usé fortement par les pas. Presque à hauteur de cette disposition en degré, les assises du mur conservées s'arrêtent en ligne droite, pour laisser place à un marbre encastré, travaillé à part. Le bas-relief d'Apollon et des Nymphes était tombé en avant à cet endroit, d'après le témoignage de Miller; il était donc en place dans le mur, le bord supérieur, avec l'inscription sur l'épistyle de la niche, arrivant à peu près à hauteur de figure. Le degré formait comme la πρόθυσις d'un autel en plein air. En face de cette installation, on n'a pas pu dégager encore la place des deux autres petits reliefs du Louvre, qui, séparés entre eux par une niche véritable, faisaient face au groupe principal. Du côté Nord encore, un marbre en place désigne le « réduit » où Miller a trouvé le petit autel du Louvre IG, XII, 8, 376. Tout le passage était donc un véritable lieu de culte [1]. Les sacrifices promis à Apollon et à ses parèdres sanctifiaient la construction dont le pseudo-Théorion n'est qu'une entrée. Les murs extérieurs, en retour perpendiculaire, qui s'amorcent au Nord-Est seront suivis à la prochaine campagne [2]. Il paraît vraisemblable qu'on a là le prytanée d'où provient le décret n° 262 des IG, XII, 8, trouvé à cette place. On peut espérer retrouver le double des listes de théores gravées dans le passage [3], avec les archives de la cité antique. Sept listes ont été déjà découvertes, les unes inédites, les autres perdues depuis 1863. Nous espérons déterminer la place exacte des blocs encore conservés au Louvre.

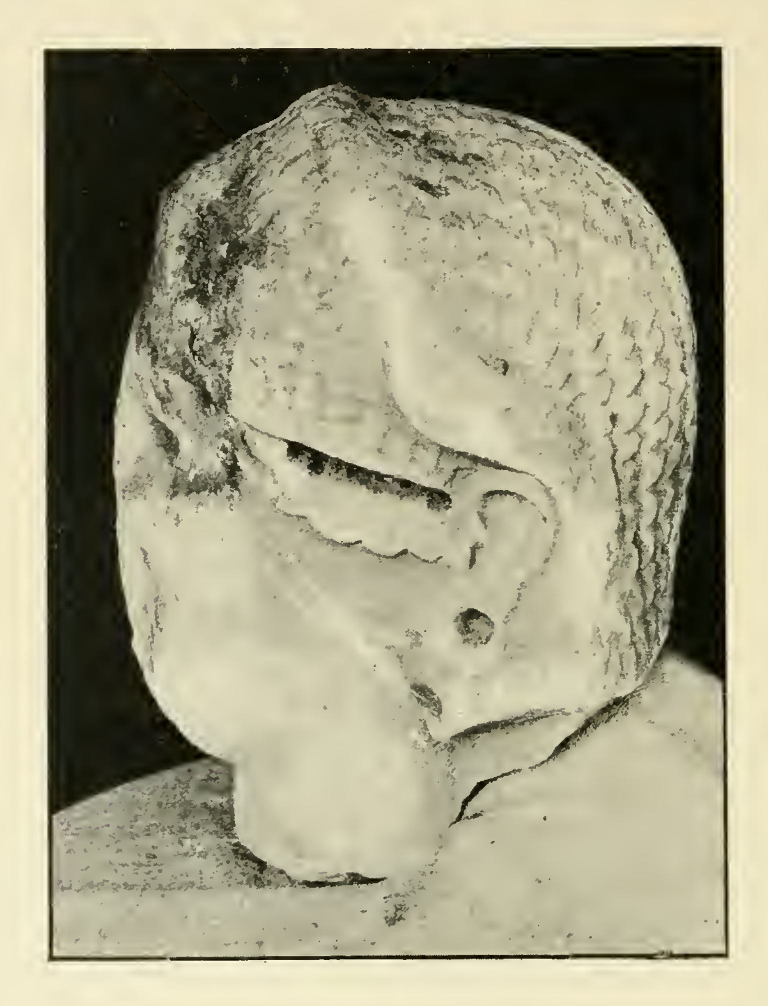
Au Nord du pseudo-Théorion, l'emplacement d'un édifice, qui paraît être un grand temple, a été repéré, plus proche de la mer. Tout ce périmètre de la ville archaïque s'impose désormais à l'étude. Tout près est le port fortifié.

1. On a retrouvé un petit torse archaïque d'Artémis, en chasseresse.

2. Cf. pour une époque bien plus tardive, le système de l'entrée du Bouleutérion de Milet.

3. On sait que ces listes avaient été recopiées deux fois.

A l'arrière de la plaine dont le pseudo-Théorion occupe à peu près le milieu, le cirque des collines s'élève vers les



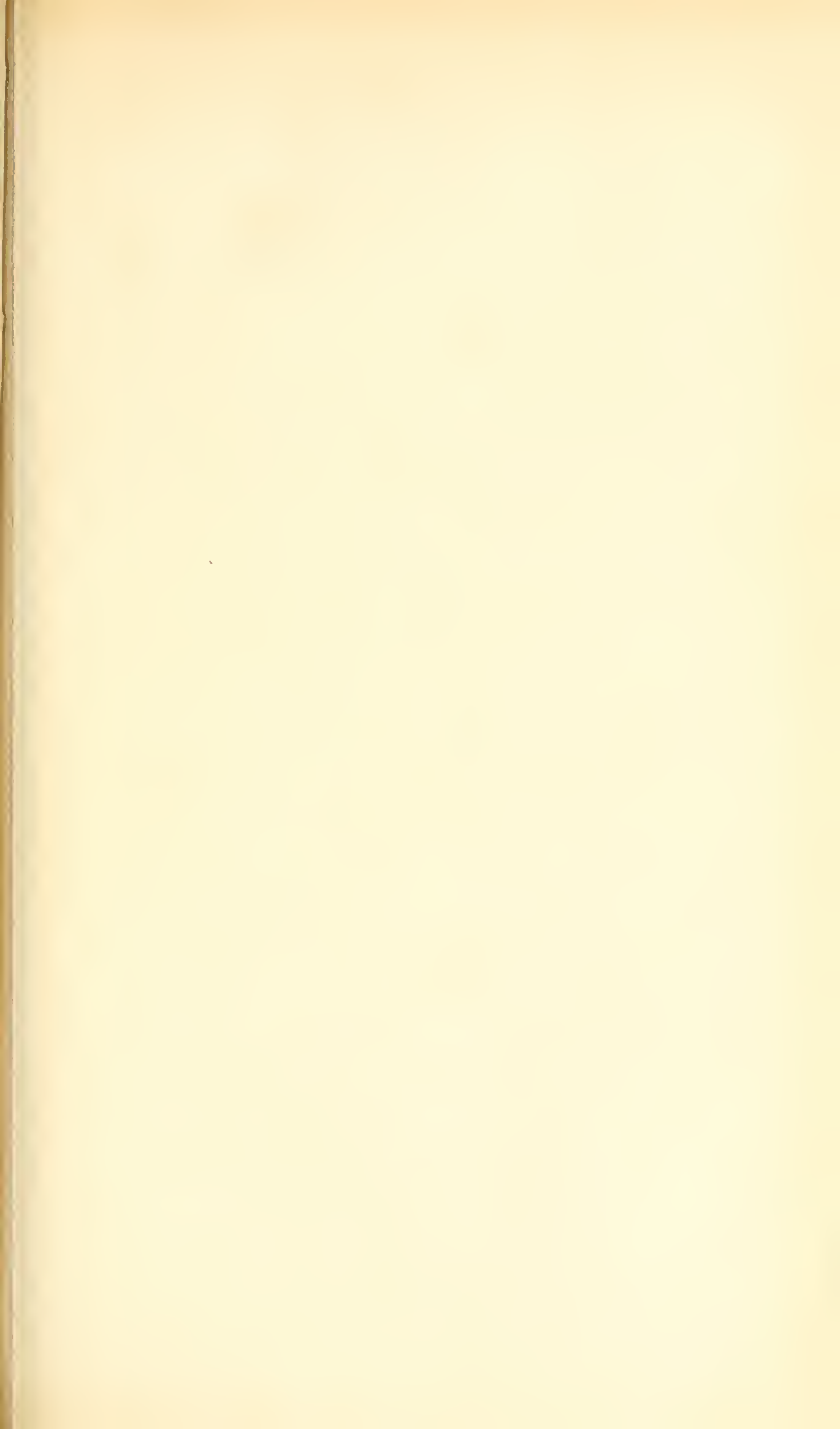
Fouilles de Thasos.
Fig. 7. — Tête de koré archaïque.

points dominés par le théâtre, l'Acropole, le temple d'Apollon Pythien.

La campagne de 1912 a fourni une quarantaine d'inscriptions. Le lot des sculptures inédites s'est enrichi pareillement (fig. 7). Les travaux ont été complétés par une étude topographique de la Pérée thasienne.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.





COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 1er AOUT

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président, au début de la séance, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

« J'ai le regret de vous annoncer la perte du doyen de nos correspondants français, M. Reinhold Dezeimeris, qui nous appartenait depuis trente-cinq ans.

« Fils d'un médecin érudit, qui fut longtemps bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris et qui représenta la Dordogne dans nos assemblées législatives, notre correspondant avait hérité de son père, à la fois, le goût de l'érudition et le dévouement aux intérêts publics. Il présida le Conseil général du département de la Gironde jusqu'au jour où, en avril 1899, il crut devoir résigner ses fonctions, et, en plusieurs mémoires, il affirma sa compétence dans les questions d'agriculture et de viticulture. Mais ce qui plus encore lui valut la reconnaissance de son pays d'adoption, c'est l'intérêt éclairé qu'il portait aux anti-

quités, à l'histoire, à la littérature de sa province. Si l'on met à part les études de fine critique que ce lettré délicat consacra à Virgile, à Mathurin Régnier, à Melin de Saint-Gelais, à Jules-César Scaliger ou à André Chénier, il n'est, pour ainsi dire, pas une page venue de la plume de cet écrivain fécond qui ne se rattache plus ou moins directement à la région bordelaise.

« S'agit-il de sauver ce qui reste à Bordeaux de l'amphithéâtre de Gallien, d'interpréter des inscriptions antiques découvertes dans la même ville ou de décrire un bas-relief gallo-romain de la Gironde? Dezeimeris écrit d'ingénieuses et convaincantes dissertations. C'est comme Bordelais qu'il s'intéresse à Ausone et à saint Paulin de Nole. Quand il est élu membre de l'Académie de Bordeaux, dont il reste une des gloires, son discours de réception est consacré à la *Renaissance des lettres à Bordeaux au XVIe siècle*. Bordelais également, ce poète Pierre de Brach dont il commence à s'ocuper dès 1878, et dont il édite les œuvres en 1862. Bordelais aussi ce Pierre Trichet, bibliophile du XVIIe siècle sur lequel il publie une notice en 1878. Bordelais enfin, ou du moins membres du parlement de Bordeaux, ces deux illustres écrivains auxquels Dezeimeris a consacré tant de veilles fructueuses, Étienne de La Boëtie et Michel de Montaigne. Je n'ai que faire de vous rappeler ici la verve avec laquelle notre correspondant, naguère, réfutait la thèse du Dr Armaingaud qui voit dans le *Discours de la servitude volontaire* un pamphlet composé prudemment par Montaigne contre le gouvernement de Henri III sous le couvert du nom de son défunt ami. Vous vous souvenez surtout de la sûreté avec laquelle Dezeimeris traçait, en 1903, le plan d'une édition critique des *Essais*, à laquelle on peut dire qu'il se préparait depuis quarante ans. N'avait-il pas expliqué d'abord les rôles respectifs de Pierre de Brach et de Mlle de Gournay dans l'édition de 1595? N'avait-il pas, avec son ami Barckhausen, publié, de 1869 à 1873, une reproduction de l'édition primitive de 1580, avec les variantes de 1582 et de 1587 ? N'avait-il pas enfin, pendant plus de dix ans, étudié deux ouvrages annotés par Montaigne qui lui révélaient l'origine d'un grand nombre d'additions faites aux *Essais* ?

« Dezeimeris l'a dit lui-même : « J'ai toujours apprécié beaucoup ces ouvrages où les savants d'autrefois s'appliquaient à

recueillir, sous le titre de *Variæ lectiones*, leurs corrections de vieux textes... Pourquoi ne ferait-on point pour les auteurs français, qui sont aussi des classiques, ce que l'on a fait si souvent pour les grecs et les latins? » C'est le programme qu'il a rempli lui-même, vous le voyez, Messieurs, avec une rare sagacité et une belle persévérance, et c'est ce qui l'élève au rang de « ces savants d'autrefois » qui éveillaient son admiration et qui méritent également la nôtre. »

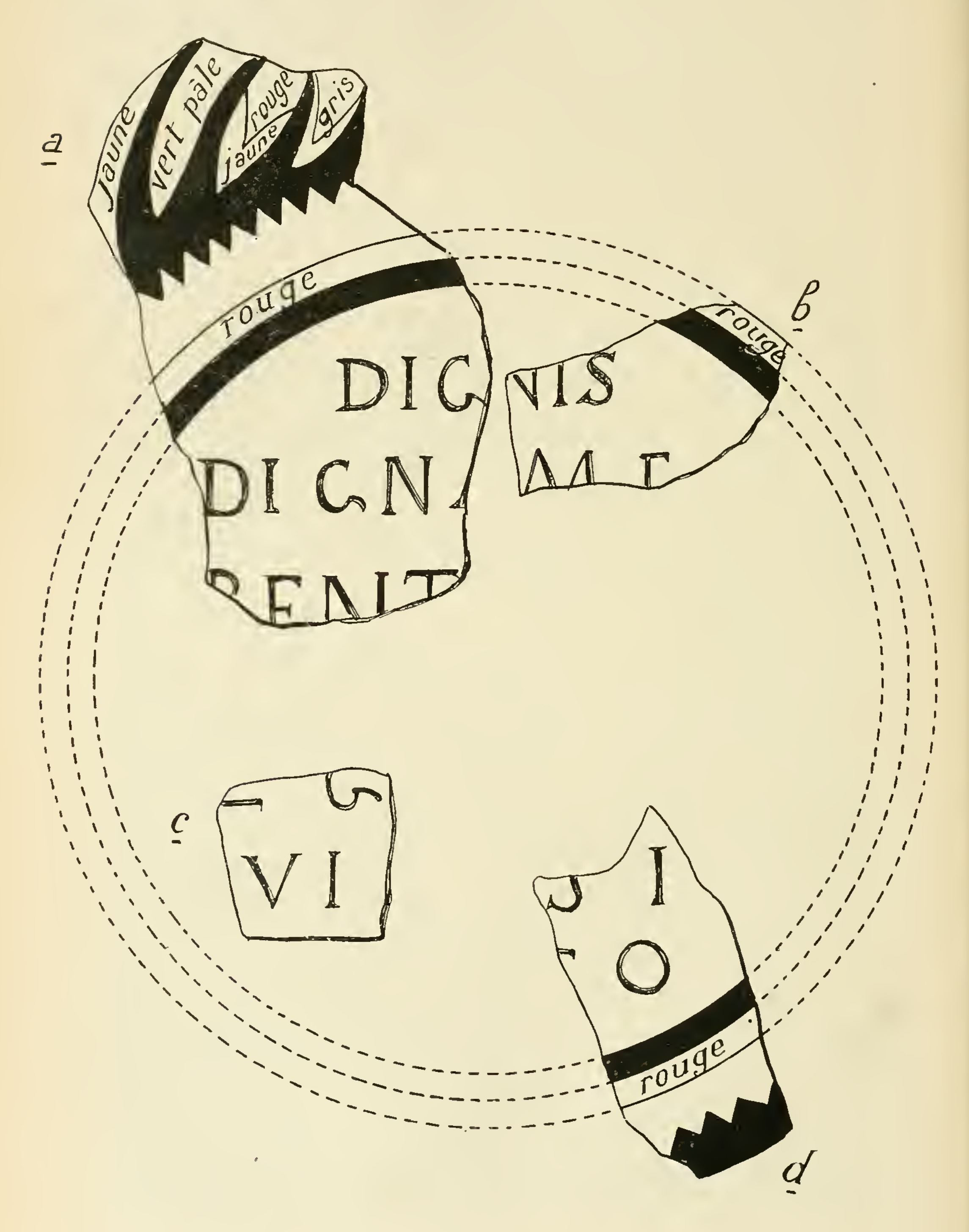
M. J.-B. Mispoulet commente le diplôme militaire d'Adony (Hongrie) qui porte, au *Corpus*, le n° 90, et discute l'interprétation qu'en a donnée Mommsen. Il montre que la date remonte au règne de Marc-Aurèle, et non au milieu du IIIe siècle. La clause finale n'a rien à voir avec l'institution de l'hérédité du service militaire à la frontière ; il est plus probable qu'elle contient simplement la concession du droit de cité aux fils et aux filles des décurions et des centurions nés en Pannonie inférieure pendant que leurs pères servaient à la frontière. L'interprétation de Mommsen ainsi écartée, rien ne permet d'affirmer que des diplômes militaires ont été encore délivrés aux troupes auxiliaires pendant le IIIe siècle.

M. Paul Monceaux communique une inscription chrétienne sur mosaïque, que l'on vient de trouver à Timgad :

« Les fragments de mosaïque, que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, ont été récemment découverts à Timgad par M. Barry, inspecteur des fouilles qui se poursuivent sous la direction de M. Ballu, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie. Notre confrère M. Cagnat, à qui j'adresse tous mes remerciements, a bien voulu mettre à ma disposition un excellent facsimilé des divers fragments.

« J'avais prié M. Ballu de faire entreprendre de nouvelles recherches dans le sol de la grande basilique du faubourg Sud-Ouest, qui fut englobée dans un monastère sous la domination byzantine. On n'a rencontré, dans l'église proprement dite, que des tombes de basse époque, sans épitaphe. On a été plus heureux dans la chapelle latérale qui s'ouvrait au milieu du bas-côté de gauche, perpendiculairement à la basilique. Il y a eu là deux constructions successives. D'abord, une grande chapelle rectan-

gulaire, large de 17 mètres, longue de 19 mètres, à trois nefs, qui paraît dater de la fin du IVe siècle; elle se terminait par une abside demi-circulaire, et elle était entièrement dallée en



mosaïque. Plus tard, au centre des ruines de la chapelle primitive, en avant de l'abside, fut aménagée une autre chapelle, beaucoup plus petite, à peu près carrée (10 mètres de côté), à trois nefs, avec une porte au milieu de la façade, avec une abside demi-circulaire encadrée dans un rectangle de maçonnerie.

« C'est au niveau inférieur, dans les ruines de la chapelle du IVe siècle, qu'ont été faites des trouvailles intéressantes. Le long du flanc sud de l'abside, M. Barry aperçut l'amorce d'un escalier. En le déblayant, à 1m60 de profondeur, il découvrit une petite crypte, comblée par des matériaux de démolition, auxquels étaient mêlés des fragments de mosaïque, provenant de l'ancien sol de l'abside.

« Quatre de ces fragments portent des restes d'une inscription monumentale ; trois d'entre eux présentent aussi des segments d'un grand cercle qui entourait l'inscription ; en outre, l'un des fragments a conservé des parties d'une large couronne de laurier, multicolore, qui enveloppait le cercle. En rapprochant l'un de l'autre ces fragments, dont la place respective est déterminée par la direction des lignes circulaires, on peut reconstituer, avec beaucoup de vraisemblance, l'ornementation de la mosaïque et le texte de l'inscription.

« Le fragment *a* se place de lui-même en haut, à gauche ; le fragment *b*, en haut, à droite ; le fragment *d*, en bas, à droite. Quant au fragment *c*, il reste isolé ; d'après notre restitution de l'inscription, il doit se placer dans la partie gauche, vers le bas.

« Le cercle intérieur avait 0m70 à 0m80 de diamètre. Il était limité par deux bandes concentriques : intérieurement, une bande noire, épaisse d'environ deux centimètres ; extérieurement, une bande rouge, épaisse d'un centimètre environ. Un espace blanc circulaire, large de cinq centimètres, séparait le cercle de la couronne de laurier, qui avait au moins dix centimètres de large. Sur cette couronne, à fond noir, bordée intérieurement d'une ligne de dents de scie, se détachaient des feuilles, des fleurs et des entrelacs de tons variés, vert pâle, jaune, gris, rouge, encadrés de noir, de jaune ou de blanc.

« Au milieu du cercle intérieur, en noir sur fond blanc, une inscription monumentale, qui paraît avoir compté sept lignes. Lettres régulières, hautes d'environ neuf centimètres. La restitu-

tion des trois premières lignes peut être considérée comme certaine. Les deux fragments du bas sont si mutilés, que la restitution de cette partie est beaucoup plus hypothétique. Quoi qu'il en soit, voici comment nous proposons de restituer le document :

Dignis
digna. — Me-
rent[ibus]
[coronam]. —
5 *[L]eg[as, et]*
vi[va]s i[n]
[Chris]to.

L. 1-4. — La formule *Digna dignis* se lit, également au milieu d'une couronne, sur une mosaïque tombale de religieuses martyres à Thabraca, et sur la tombe en mosaïque d'un évêque à Lamiggiga. — La lecture *merent[ibus]* nous a été suggérée par M. Cagnat. Cf. à Thabraca : *vincentibus corona.*

l. 5-7. — *Legas* et *vivas in Christo* sont des acclamations courantes dans l'épigraphie chrétienne.

D'après les formules, comme d'après l'aspect des lettres et les caractères de l'ornementation, l'inscription date de la fin du IVe siècle. La mosaïque est donc contemporaine de la chapelle dont elle décorait l'abside.

M. F. Préchac lit une note sur la date du *De Clementia* de Sénèque[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA DATE DU « DE CLEMENTIA » DE SÉNÈQUE, PAR M. F. PRÉCHAC.

Le traité *De clementia* a été daté d'après une indication du 1er livre : *duodevicensimum egressus annum* (9, 1). Néron ayant dix-huit ans révolus, nous serions entre le 15 décembre 55 et le 15 décembre 56. Or ces mots se rapportent à Octave, et Octave avait vingt ans au lendemain des crimes rappelés par Sénèque. L'écrivain a rapproché de force les vingt années d'Octave de l'âge actuel de Néron : le nombre 18, accompagné de *egressus*, a permis ce rapprochement. Néron est ou *XVIII annos natus* ou *XVIIImum annum agens*. En ce dernier cas, le *De clementia* aura été écrit entre le 15 décembre 54 et le 15 décembre 55. Seules les allusions du texte permettent de choisir.

I. Nous sommes au début du règne[1]. Voici l'écho des réflexions du public sur la jeunesse du prince[2], du discours qui suivit les funérailles de Claude[3] ; le souvenir de la politique extérieure, si pacifique, de Néron[4] ; de ses harangues humanitaires au début de janvier 55[5] ; des mesures de clémence dont étaient l'objet des personnages de tout rang[6]. Sénèque s'efforce d'enchaîner Néron à sa propre vertu par cet éloge public, comme il l'essayait aux pre-

1. I, 1, 2 placui, electus sum : II, 1. 4 ; 2, 1.

2. I. 11, 3 fin ; 9, 1. Cf. Tac., Ann., XIII. 6, l. 5, (cf. XIII, 4, l. 2, éd. Halm, 1866).

3. Mention d'Auguste, I, 9, 1 : 11, 1 : 10. 3. Cf. Suét., 10. — Parallèle entre les deux princes : *De cl.*, ibid. Cf. Tac.. XIII, 4, l. 4.

4. I, 1, 2 ; 8, 2 in tua pace. Cf. Tac., XIII, 6, l. 15 ; 9, l. 2.

5. I, 11, 3 quod... gloriatus es. Cf. Tac., XIII, 11.

6. I. 11, 3 ; 13, 4 : 1, 9 : II, 1 et 2. Cf. Tac., XIII, 1, l. 16 ; 10, l. 7 : 11, l. 5 ; Suét., Ner. 10 (affaire qui semble contemporaine des précédentes par le caractère systématique de la clémence impériale).

miers jours de 55 par les discours qu'il lui dictait[1]. Mesures et discours sont rappelés comme des événements récents dont l'émotion est encore ressentie par Sénèque et par Rome, notamment la réponse à Burrhus (II, 1). Nous sommes donc après la mi-janvier 55 : peu après, sans doute. Le sang n'a pas coulé (I, 11, 3) et le prince est sans tache (11, 2). Britannicus meurt un peu avant le 13 février 55 : nous sommes au plus tard dans les dix premiers jours de février. L'élève doit être sur la pente du crime : à quoi tend l'effort grandiose du maître, sinon à le retenir? Certes Néron a des ennemis (I, 8, 7) ; mais la cruauté est mauvaise conseillère! (8, 7 ; 11, 4 ; 12, 1 ; 13, 2 ; 19, 5). Ils sont de ceux qu'il faut savoir supporter (I, 5, 7). Ils semblent être d'un rang inférieur à Néron (I, 5, 6 ; II, 3, 1), et pourtant d'un haut rang (I, 5, 6) ; avoir commis quelque faute (ib.). Le pardon illustrera le prince (5, 2). Les punir avec rigueur, c'est allumer la guerre (I, 5, 2). Ils habitent le palais (5, 4). Ils sont au nombre des malheureux (II, 6, 3), de ceux qui sont à terre (ib. ; I, 5, 5). Ces traits rappellent Britannicus.

Le voici (I, 21). C'est un « ennemi personnel ». Néron l'a eu pour égal ; maintenant il peut disposer de sa vie. Il l'a épargné quelque temps ; l'existence de ce rival lui fait honneur. Qu'eût gagné le vainqueur à consommer son « triomphe »? Le vaincu n'eût fait que passer[2]. — D'ailleurs il a été humilié (21, 2). Mais on dirait que Néron s'apprête à le frapper (21, 1).

Que s'est-il passé? Le plaidoyer de Sénèque, sous sa forme générale, le laisse deviner. Le soir des Saturnales, le rival a trop parlé comme un enfant (II, 7, 2 ; 1, 1, 4) qui n'a pas l'habitude des banquets (II, 7, 2)[3] ; et la poésie qu'il

1. V. *Mél. Picot*, 1913, mon étude, p. 5 sqq.

2. Métaphore suggérée peut-être par un incident de 51 : Tac., XII, 41 : Britannicus in praetexta, Nero triumphali veste travecti sunt.

3. Tac. XIII, 15, l. 9 et 10.

récitait semble discrètement évoquée[1]. Il a été brave ; mais les circonstances le rendent coupable (I, 2, 1 ; Tac. XIII, 14 et 15). Agrippine, dans sa colère aveugle (I, 5, 5) a menacé de le présenter à l'armée. Or par l'avènement de Néron il n'a pas été exclu du trône[2] : il conserve ses titres à régner (regnum suum apud eum 21, 3) et pourra régner un jour (reponi unde deciderat ib). Il a des amis. Des précautions semblent donc nécessaires (ib. ; I, 20, 2 *tuto*) ; Néron doit pourvoir à sa sécurité (I, 21, 1 ; 12, 1 ; Tac. XIII, 15, l. 24 sq.). Mais il y a plusieurs partis à prendre : un père peut ôter la vie à son fils (I, 14, 3) ou seulement le déshériter (14, 1). Encore doit-il d'abord réfléchir (ib. ; II, 2, 3). Le prince clément laissera la vie à son ennemi (I, 21, 2) ; il tâchera même de respecter ses droits (21, 3 ; 5, 6). Pourquoi s'obstiner dans les projets de vengeance (I, 7 ; Tac. XIII, 15, l. 13 sqq.)? Néron repasse-t-il en son esprit, comme Auguste, ses raisons de haïr (I, 9, 3 ; Tac. XIII, 15 l. 1 sq.)? Voici pour lui un beau sujet de méditation : « I, 9, 1. Rien n'est plus séant que la clémence au chef de l'État, de quelque manière et à quelque titre qu'il le soit devenu. » S'il a essuyé des affronts (Tac. XIII, 15 ; 14, l. 28), qu'il les oublie comme Auguste (I, 10, 3)[3].

Nous sommes donc entre la fin de janvier et le début de février 55[4].

1. Eo unde deciderat : — fastigium obtinuit. Cf. Tac., XIII, 15, l. 4.

2. Cf. Tac. XII fin. — Il occupe en principe le rang qu'avait Néron sous Claude après l'adoption, le premier rang après l'empereur. On entrevoit une sorte de « consortium » (Tac. XIII, 17, amisso fratris *auxilio* [cf. Pl. Pan. VII, 3 ; VIII, 3] : insociabile regnum [mot du public]). On dirait que Sénèque invitait Néron à regarder Britannicus comme son fils (I, 14, sq.).

3. Agrippine a injurié le philosophe (Tac. XIII, 14, l. 16 ; Dion 61, 4, 5 ; 7 Suét. Nér. 52) : il répond par un mot fier, II, 5, 2 (7, I, 5, 5).

4. Deux objections se présenteront :

1° Sénèque mentionne le titre de P. P., qui a été donné à Néron au plus tôt à la fin de 55. Il s'agit vraisemblablement du titre que le sénat a offert au nouvel empereur le 13 octobre 54 et que Néron a refusé. Sénèque, voulant tirer parti de cette marque d'honneur pour apprivoiser son élève, jus-

II. Il y a, à la fin du 1er livre (cap. 25 et 26), une série d'allusions embarrassantes. Sénèque, traçant l'image du tyran cruel, évoque : 25, 1 sq. Alexandre exposant Lysimaque aux lions, le meurtre des amis du roi, les raffinements de cruauté ; 25, 4 ; 26, 1 les soulèvements que le tyran excite à force de sévir, un complot des gardes du corps ; 26, 2 et 3 une ville terrorisée par les mesures de répression ; 26, 4 le tyran meurtrier de sa propre famille ; ibid., des villes anciennes livrées à l'incendie, une multitude de malheureux dans les supplices ; 26, 5 il conclut : la vraie « Felicité » consiste dans le salut accordé par le prince à une foule de condamnés à mort.

Ces lignes semblent viser Caligula [1] et à Alexandre. Mais chacun des deux noms est insuffisant à tout expliquer : il n'explique même pas exactement les faits groupés sous lui.

a) L'histoire d'Alexandre [2] illustre le passage sur Lysimaque et le meurtre des amis. De même, ce « brigand dévasteur du monde », qui brûla Tyr et fit pendre les captifs (Q. Curt., IV, 4, 13), serait l'auteur de l'incendie, du massacre des « miseri ». Mais : 1° la mention de ces deux

tifie le sénat courtisan qui l'a offerte prématurément, avec beaucoup d'autres (Suét., Ner., 5 : *De cl.*, I, 14, 2).

2° Sénèque ferait allusion (Gercke, Sen.-Stud. N. Jahrb. f. Phil. u. Päd. Suppl. 1896) à des violences et à des scandales nocturnes que Tacite (XIII, 25) place au début de 56 (I, 7, 4 ; 3, 2). — On ne saurait voir en ces passages ni gladiateurs, ni accoutrement servile, ni cité en détresse comme dans Tacite à la date indiquée, mais seulement des rixes et des gros mots, un déguisement, une escorte. Or débauches, scandales nocturnes ont signalé les premiers mois du règne (Tac., XIII, 1 ; 12 ; 13 ; Dion, 61, 4, 2 sq.) ; les travestissements ont commencé dès « le début » (Pl., *N. H.*, XIII, 126) ; et, d'après Dion, Néron ne sortit seul la nuit ὡς ἰδιώτης qu'après la mort de Britannicus (61, 7, 6) : il sortait donc auparavant avec une escorte. — Enfin l'allusion aux complices de Néron, à la vaine promesse qu'il faisait de s'amender (I, 6, 3) nous ramène aux premiers jours du règne (Tac., ibid. ; Dion, 61, 4, 4).

1. 25, 1 silvestre animal : Jos., Ant. jud. 19, 1, 4 *sub fine* : ἐξηγριωκότα .. Γάιον.

2. Cf. de ira, III, 17, 3 ; ep. 94, 62 ; de ben., I, 13, 3.

derniers crimes suit de bien loin celle du nom; 2° Il ne s'agit pas de l'incendie des villes prises. Car *civium capita decidere* désignait le supplice des sujets; *caedes singulorum* probablement aussi; dès lors le terme *exitia gentium* pourrait s'appliquer à un fléau national. D'ailleurs l'incendie est solidaire du massacre (*grex.. sub ictu*) qui, rapproché de *unum et alterum occidi*, doit avoir lieu dans la cité du tyran, comme le *caedes singulorum*. Enfin l'expression *multis salutem dare*, suivie de (*coronam*) *civicam*, prouve que nous n'en sommes pas sortis.

b) A l'histoire de Caligula seraient empruntés les faits suivants : tortures raffinées, insécurité des banquets et des spectacles (Suét., Cal., 30, 32), tableau de la ville terrorisée, meurtres domestiques. La « consternatio publica », le soulèvement des « praesidia tyrannorum », font penser au complot de Chaereas, de même ces *ludi* qu'illustrent la munificence du prince et le concours d'artistes aux noms choisis[1]. — Mais Sénèque nous dit que le tyran survit à la révolte : *tutam .. crudelitatem*, et qu'alors commence, pendant les jeux, le régime de terreur. Or Caligula périt pendant les jeux, sous les coups des conjurés.

Autres difficultés. L'histoire attribuera plutôt à Caligula les raffinements de torture et l'épithète *silvestre animal* : le contexte suggère l'attribution à Alexandre. Les mots *quam cuperes... tibi* (*esse*) *rictum illum edendorum hominum capacem* semblent ici viser Alexandre : Sénèque ailleurs (De ben., IV, 31, 2) les applique à Caligula. Ce fait précis auquel songe l'écrivain : *Grex miserorum sub ictu stetit* paraît sortir du groupe où nous l'avons mis (Alexandre) par l'épithète *imperatorium*.

Enfin le ton, ailleurs paisible, affectueux[2], est ici méchant, indigné, triste. Est-ce le sujet (crudelitas) qui assombrit l'écrivain? Au liv. II, 3 et 4, c'est le même sujet,

1. Jos. Ant. jud., 19, 1. 13 sq.; Dion, 59, 29, 5 sq.; Suét., Cal. 58.
2. Cf. *Mél. Picot*, l. l.

et pourtant l'auteur est calme, serein. La seule fois que Sénèque s'emporte, c'est dans les passages où il fait des allusions personnelles (I, 13, 3 Tibère ; I, 18, 2 Vedius Pollio) et l'unité de ton comme l'unité de composition décèlent l'unité du modèle. — On voudrait connaître un « empereur » à qui cet ensemble de traits pût convenir. — L'homme unique à qui songe Sénèque, ne serait-ce pas Néron lui-même?

1° Le dialogue lui est adressé ; le jeu des pronoms *ista*, *te*, *istud*... semble bien prouver qu'il est visé. Ne prend-il pas vers 65 [1] le nom d'Alexandre? Les meurtres domestiques, l'incendie qui dévore les villes anciennes et que suit le massacre des malheureux ressemblent fort à un abrégé de ses crimes [2]. Dès lors la « consternatio », comme les mesures de terreur qui s'ensuivent, événements sur lesquels l'auteur insiste avec complaisance (25, 3 sq. ; 26, 1), seraient les faits les plus récents : complot pisonien, jugement et supplices des suspects. Les allusions aux jeux (cf. Tac., XV, 53, l. 1), aux chaînes (cf. Tac., 58, l. 5; Suet., Ner., 36), à l'insécurité des banquets et des spectacles (cf. Tac., XV, 58, l. 8 sq.), à la ville qui semble prise et terrorisée par l'ennemi (cf. Tac., XV, 57 fin et sq.) sont vraiment significatives. Le morceau ne finit-il point par un appel à la clémence en faveur d'une multitude de citoyens, voués « sans distinction » au trépas (cf. Suét., 36 sq.)?

2° Sous Trajan, Pline le Jeune consul déclare au sénat (Pan. III, 4) : « Il est facile, Pères conscrits, d'exprimer sa reconnaissance au prince, quand elle est méritée... nommer la douceur ne sera jamais pour celui que je loue un reproche d'orgueil ; ... *la clémence*, *de cruauté* [3]. » Notre

1. En 66 au plus tard : Suet., Ner., 19 : cf. Dion, 63, 8, 1.

2. Le témoignage de Sénèque sur la responsabilité de Néron dans l'incendie de Rome s'ajouterait donc aux témoignages de Pl. l'Anc., de Suét., de Dion et de Tacite lui-même (XV, 67, l. 5 à 14).

3. Non enim periculum est ne, cum loquar de humanitate, exprobrari sibi superbiam credat... : cum de clementia, crudelitatem.

développement est amorcé par le mot « crudelitas » ; il n'y est question que d'atrocités commises ; le ton est celui de l'*exprobratio*. Néron lisant cette partie du *De Cl.* devait penser « exprobrari sibi crudelitatem ». Et si le reste du traité a été composé au début de 55, avant les crimes, il faut bien supposer ici une addition.

Cette conclusion est confirmée par un texte de Dion. Il dit (61, 5, 1) que vers l'an 54 Néron tendait à imiter Caligula et, dans une parenthèse, il anticipe sur la suite effrayante de la biographie : ὡς δ' ἅπαξ ζηλῶσαι αὐτὸν ἐπεθύμησε, καὶ ὑπερεβάλλετο, νομίζων τῆς αὐτοκρατορικῆς καὶ τοῦτ' ἰσχύος ἔργον εἶναι, τὸ μηδὲ ἐν τοῖς κακίστοις μηδενὸς ὑστερίζειν. Les mots soulignés rappellent étrangement Sénèque[1]. Ici et là il s'agirait donc du Néron malfaisant de la fin[2].

4° Notre hypothèse reçoit une confirmation des circonstances où le morceau paraît avoir été écrit. Tout à la fin Sénèque demande grâce pour les malheureux innombrables qui vont périr. Pour lui-même, il ne demande rien (25, 1) ! Il va donc mourir aussi ? En fait, quelle que fût sa franchise en conversation[3], il se fût gardé, à tout autre moment, de publier les crimes de Néron.

Ce qu'il écrivit le soir de sa mort à la fin d'avril 65 ressemblait aux derniers chapitres du *De Cl.* Les veines ouvertes, dans une chambre séparée, il dicta « un morceau assez long » qui fut ensuite publié (Tac., XV, 63 fin ; 67, l. 10). A ses amis il venait de rappeler la *saevitia Neronis* (62) : comme il souffrait (63), il devait y penser encore. Tacite nous indique discrètement le sujet du morceau. Après avoir cité (67) l'apostrophe de Subrius Flavus à Néron « parricide, cocher, histrion, incendiaire », il ajoute : « J'ai rapporté textuelle-

1. Aratrum.. inducere *potentiam putat* et unum occidi.. parum *imperatorium* credit : nisi grex... sub ictu stetit, credulitatem suam *in ordinem coactam putat*.

2. Cf. Tac., XVI, 23, l. 10 sq.

3. Tac., XIV, 52 ; XV, 61 ; Dion. 61, 18, 3.

ment ces mots, parce que (au contraire de ceux de Sénèque) ils n'avaient pas été livrés au public : mots frustes, mais non sans force, qui ne méritaient pas moins d'être connus. » Il semble bien que les dernières paroles de Sénèque fussent adressées également au monstre. La forme seule devait différer : plus « littéraire », peut-être moins « vigoureuse » ; d'ailleurs « éloquente » (63). Les allusions au parricide, à l'incendiaire, par lesquelles finit le 1er livre du *De Cl.* répondent à ces indications. Il est vrai qu'il manque deux griefs : histrio, auriga : Sénèque, comme Burrhus, n'avait-il pas autorisé jadis et parfois acclamé ces folies (Tac., XIV, 13 sq. ; XIII, 3 fin) : dès lors comment en parler?

Les derniers mots du vieux précepteur trahissaient, s'il faut en croire Dion, la perte des forces (62, 25, 3) : il reprochait à Néron l'amitié qui les avait unis (τὴν συνουσίαν, cf. Tac. XV, 62. fin). « Je n'exige pas, dit Sénèque, que cette main, si infailliblement mortelle à tes amis, soit secourable à aucun ni que cette âme cruelle... s'assouvisse sans meurtre et sans carnage. Maintenant je t'appelle clément, lorsque pour tuer un ami, elle va chercher un bourreau parmi les hommes ! » Et par une sorte de revanche, « il présentait le miroir à Néron » (1, 1) une dernière fois[1].

5° Le sommaire du 1er livre est une énigme I, 3, 1 : « l'affranchissement de l'esclave » (manumissionis). Or l'équivalent de ce mot en grec, ἀπόλυσις τῆς ὑπηρεσίας, désigne (Épict., Entret. I, 9, 6) la mort, libératrice des opprimés. Cette métaphore est familière à Sénèque[2]. Il la reprend à la dernière heure dans le bain meurtrier, faisant, dit-il, une libation à Jupiter liberator (Tac., XV, 64). Quand, les veines tranchées[3], il composait ses addenda, il venait d'être

1. I, 25, 2 : cf. I, 8, 6 : 13, 2. — I. 25, 3 sqq. : 26, 1 : cf. I, 13, 1 : 13, 1 ; 19, 5.

2. De ira, III, 3 sq. : ep. 26, 10 ; 80, 5 tabulae (manumissionis). Cf. Hor., Sat., II, 7, 75 vindicta.

3. Cf. de ira, III, 4 (conseils aux amis des princes sanguinaires) : ad libertatem iter... quaelibet in corpore tuo vena.

« affranchi » par l'ordre de mort (cf. Épict., l. l.) : Néron l'avait fait « libre »[1]. En écrivant ces addenda, il commentait cet ordre à sa manière : aussi le prit-il pour titre, après lui avoir donné un nom stoïcien[2].

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil présente à l'Académie, en son nom et au nom de son collaborateur M. Legrain, le XIVe tome des *Mémoires de la mission archéologique de la Susiane* qui continue — sans solution — les *Mémoires de la Délégation scientifique de Perse*.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Seymour de Ricci, un volume intitulé : *Le style Louis XVI, mobilier et décoration* (Hachette, éditeur). Cet ouvrage se compose d'une introduction, suivie de 256 pages d'illustrations, comprenant plus de 450 sujets. Très versé dans la connaissance des catalogues illustrés de ventes et de collections particulières, tant françaises qu'anglaises et américaines, M. de Ricci a pu réunir, pour la première fois, une foule de reproductions d'œuvres d'art très peu connues et très dignes de l'être ; son recueil est de beaucoup le plus riche et le mieux classé qui ait été publié sur cette époque, restée si vivante encore par l'influence que ses monuments et son goût exercent sur le monde civilisé. Dans l'introduction, l'auteur a fait œuvre d'historien et de bibliographe : d'historien, en retraçant une fois de plus, et avec quelques détails nouveaux, la genèse du style auquel est attaché le nom de Louis XVI ; de bibliographe, en donnant des indications précises et en partie nouvelles sur les sources de l'histoire du mobilier en France au XVIIIe siècle. »

1. Festus (manumissus) : manumitti servus dicebatur cum dominus.. caput.. servi.. tenens dicebat : Hunc hominem liberum esse volo.

2. Peut-être le sommaire primitif du 1er livre était-il : TVI ANIMI (REMI)SSIONIS (*Mél. Picot*, l. l.) : il suggérait à l'auteur des addenda une correction facile.

SÉANCE DU 8 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, VICE-PRÉSIDENT.

Le Président annonce que le R. P. Franz Ehrle, correspondant étranger de l'Académie à Rome, assiste à la séance. Il lui souhaite la bienvenue.

M. Léon Dorez étudie un article de compte renfermé dans un des registres de la Trésorerie secrète du pape Paul III Farnèse et ainsi conçu : « Le 29 avril 1537, Sa Sainteté doit 33 écus payés à messire François Vannuzio (l'aumônier pontifical) pour les donner comme aumône à onze écoliers parisiens qui vont au Saint-Sépulcre. » Examinant un à un les termes de cette « sortie », M. Dorez établit que ces « onze écoliers parisiens », c'est-à-dire ces onze gradués de l'Université de Paris, ne sont autres qu'Ignace de Loyola et ses dix premiers adhérents.

M. Préchac, ancien membre de l'École française de Rome, recherche quel fut le maître de philosophie du jurisconsulte Trébatius. Le nom de ce philosophe est mentionné dans les manuscrits de Cicéron où il est écrit *Zeius*. M. Préchac propose de lire *Velleius*. Ce serait C. Velleius qui aurait initié Trébatius à l'épicurisme [1].

M. Bouché-Leclercq estime qu'on doit plutôt penser à un philosophe grec dont le nom se rapprocherait de la leçon *Zeius*.

1. Voir ci-après.

NOTES SUR C. VELLEIUS,

PAR M. F. PRÉCHAC, ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE DE ROME.

I. Quel fut le maître de philosophie de Trébatius?

Dans Cic., *Ad fam.*, VII, 12 (année 53), nous lisons ce billet adressé au jurisconsulte : « mirabar quid esset quod tu mihi litteras mittere intermisisses : indicavit mihi Pansa meus *Epicureum te esse factum.* O castra praeclara! Quid tu fecisses, si te Tarentum et non Samarobrivam misissem? *Jam tum mihi non placebas, cum idem tuebare*[1], *quod* † *Zeius, familiaris meus...* » (éd. Mendelssohn : M Zeius; GR Zeus).

Le sens des derniers mots est évidemment : « (tu te souviens) que je n'étais pas content de toi *dès le temps* où tu soutenais les mêmes opinions que Zeius. » Zeius devait donc être un épicurien (cf. Epicureum te... factum).

a) Les corrections proposées sont à rejeter : *Et Titus* fait partie d'une série de variantes : *et Titius*, *Etitius*, *Eticius*, *Etheius*, données par les éd. incunables et les mss. du xve siècle. Dans P copie de M (Laurentienne, Med. 49, 7), j'ai lu *et eius* (en toutes lettres); c'est là le texte de M, où z a été pris pour le signe de *et*. Telle semble être l'origine de toutes ces variantes.

Seius (Victorius) nous donne bien un « familiaris » de Cicéron (*ad fam.* IX, 7; XI, 7), mais non un philosophe; *Selius* (Klotz), un philosophe, mais un partisan de la N. Académie (Ac. pr. II, 4, 11). Ni Seius ni Selius ne rendent compte du Z de Zeius.

b) Zeius est un Grec ou un Latin. Un « graeculus » obscur aura-t-il balancé d'une manière décisive, auprès de Trébatius, l'autorité de Cicéron, l'ami, le protecteur vénéré?...

1. Les mss. ont *idem intuebare* (= ide intuebare) : la conjecture de Lambin (idem tuebare) parait s'imposer.

De plus, *Zeius*, donné par M. doit être préféré à *Zeus* (GR) : Or Ζειος ne se rencontre pas en grec. Le nom commun ζαιὸς (Hesych.), latinisé (zaeus), devient en ms. *zeus* (Plin.), non *zeius*. Enfin la liste des Épicuriens du temps de Cicéron nous est assez bien connue, par Cicéron lui-même : elle renferme deux noms en *-eius*, tous deux latins : *Saufeius*, *Velleius*.

Saufeius n'est pas un maître. D'ailleurs dans *Sauf.* rien ne s'abrège. Velleius est un maître, un ami de Cicéron (*de N. deor.* I, 17). La première partie de son nom plusieurs fois écrit *Veleius* dans les mss. du *de N. deor.* (I, 66 ; II, 61 ; III, 1), est une syllabe qui s'abrège fréquemment. Or un signe de *vel* (ł) se confond souvent avec celui de *et* ƻ (Wattenbach, 4e éd., p. 74)[1], lequel ressemble à *z*. Notre *zeius* pourrait donc n'être qu'une mauvaise lecture de *łeius* = *veleius*.

Velleius est un chef d'école[2] érudit, convaincu, enthousiaste, sarcastique (*de N. d.*, I, § 18-60, 91). S'il se moque de la rhétorique[3], son exposition n'en est pas moins lumineuse (I, 58). Il aura pu endoctriner le jeune Trébatius : d'autant plus que son âge (il a été un des amis de Crassus[4]) doit inspirer le respect à Cicéron lui-même. L'épicurien Pansa aura achevé l'œuvre jadis commencée par le maître (ep. ad fam., *l. cit.* et fin) : « sin Pansae adsentari commodumst. »

Le ton du dialogue (exempt de toute marque de déférence[5]) semble prouver que Velleius et Cotta sont à peu près contemporains. Velleius sera donc né aux environs de 124. Trébatius, né vers 89, aura pu être son disciple vers 65. Velleius vit précisément en 77-75, date où a lieu l'entretien *de N. d.* ; et les troubles (Milon-Clodius) qui

1. Cf. Steffens, Lat. paléogr., p. 13, 2e reproduction, l. 11.

2. Princeps disciplinae, *de Nat. deor.*, I, 16.

3. Cf. *De or.*, III, 78. Cf. son exorde, I, 18 et celui de l'académicien Cotta 57.

4. *De or.*, III, 78 (cf. *de N. deor.*, I, 58).

5. Cf. I, 15, 17 : 58, 59, 61, 62, etc.

vont ensanglanter Rome ne commencent qu'en 59-58. Il peut donc avoir vécu assez pour être le maître de Trébatius.

II. On sait peu de chose sur la vie de Velleius. Le « cursus honorum » de cet épicurien a dû être fort modeste. Il ne devait pas avoir exercé de fonctions curules avant 77-75, puisqu'à cette date il est encore appelé « Velleius senator » (*de N. d.*, I, 15). Sans doute il suivit un conseil de Crassus (*de Or.*, III, 63), qui semble bien s'adresser à lui (*de Or.*, III, 63, 77, 78) : μὴ πολιτεύεσθαι, et profita de la rude expérience de T. Albucius, son devancier (*Tusc.*, V, 37, 108 : .. Athenis *exsul* philosophabatur).

Il passe pour avoir été tribun du peuple en 91 ou 90 (cf. les éd. savantes du *de Or.* et du *de N.*). Il serait temps d'ajouter une réserve ou l'expression d'un doute à cette indication, — à défaut d'une source précise! Elle provient (et l'onomast. d'Orelli n'en dit rien) des *Annales* de Pighius[1] où ce titre, mentionné sans référence, ressemble fort à une conjecture de l'auteur!

Ce Lanuvien (*de N. d.*, I, 79; 82) pourrait bien n'avoir jamais été autre chose qu'un « quaestorius ». Du moins, puisqu'il est « senator » en 77-75, devrait-il figurer parmi les sénateurs nommés dans les documents anciens *entre 81 et 55* et en particulier parmi ceux qui sont *originaires de Lanuvium* : M. Willems l'omet dans ces deux catégories.

La date approximative, assignée plus haut à sa naissance, est confirmée par son rang de présentation dans le traité *de N. d.* Cicéron, en effet, ne présente pas ses personnages au hasard. Et, s'il ne soulève pas toujours l'ennuyeuse question de préséance (*de Rep.*, I, cap. IX seqq.)[2], du moins peut-on remarquer que l'ordre dans lequel il les nomme au début de ses dialogues n'est point fortuit : il correspond aux arrivées successives, en même temps qu'aux différences d'âge ; et il est reproduit sommairement dans

1. Anvers, 1599-1615, t. III, pp. 223 sqq.
2. Cf. *Varr. de r. r.*, I, cap. III.

les lettres[1]. Dans le *de N. d.* Velleius est nommé immédiatement après Crassus, né en 124.

Le *terminus ante quem* de sa mort nous est fourni par le *de oratore* : Velleius y est mentionné et critiqué (III, 78). Or dans les dialogues de ce genre (ἡρακλείδειον) Cicéron s'abstient de « faire entrer » (*includere*) des personnalités encore vivantes au moment où il écrit (*ad Att.*, XIII, 194 ; *ad Q. fr.*, III, 5, 2). Le *De or.* est terminé entre le 15 et 19 nov. 55 (cf. *ad Att.*, IV, 13, 2) : à cette date Velleius n'existe donc plus, et, en raison du même souci des convenances, on peut croire que sa mort n'est plus un fait récent.

III. Si sa vie a été très effacée, il ne s'ensuit pas que son influence ait été nulle. Peut-être a-t-il endoctriné Trébatius et (?) Pansa. En tout cas, il a dû, comme sénateur, faire partie des « quaestiones perpetuae ». Or l'*avocat Cicéron* a fait maintes concessions à ses juges, à son public... Il nous déclare (*de N. d.*, I, 6) que ses plaidoyers sont remplis de « sentences philosophiques ». Le *pro Quinctio* nous laisse entrevoir une des raisons de ce fait : *C. Aquilius, L. Lucilius Balbus* sont dans le jury. Ostensiblement (cf. § 49 ; 53 ; 54 ; 91), il leur offre des lieux communs de *morale stoïcienne*. Plus d'une fois il a de même emprunté l'idée de ses développements à Épicure[2]. Préteur, lors du *pro Cluentio*, § 171, il fait bon marché, — tel le poète Lucrèce, — des légendes effrayantes qui ont cours sur l'au-delà[3] : a-t-il affaire à Velleius ou à quelqu'un de ses disciples romains ? En 63, lorsqu'il défend Muraena, *accusante Catone* (cf. *de fin.*, IV, 27, 74), il fait du sage stoïcien le malicieux portrait que l'on sait (*p. Mur.*, § 61-67) : or il parle, dit-il (61), devant des juges éclairés, cultivés, à qui les questions d'ordre élevé sont familières. Il avouera plus

1. Cf. *ad Q. fr.*, III, 1 5, 1 ; ad Att., IV, 16, 2 ; XIII, 19, 4.
2. Cf. *p. Sex. Rosc.*, § 67, le développement sur les *Furiae*.
3. Cf. Sén., ep. 24, 18, *Epicurea cantilena*.

tard (*de fin.*, IV, 27, 74) qu'il « s'est mis en frais pour son auditoire »[1] : nous ne saurions oublier que tous les compatriotes de l'accusé sont là (*p. Mur.*, 90); et que l'épicurien Velleius est de Lanuvium comme Muraena : la caricature de Caton ne serait-elle pas un morceau de choix servi à Velleius et à ses amis?

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

1° Le fascicule du mois de mai 1913 des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (Paris, 1913, in-8°);

2° Au nom de M. Hans Schrader, un ouvrage intitulé : *Auswahl archaischer Marmorskulpturen im Akropolis-Museum.* Texte et atlas. (Vienne 1913, in-fol. — Publication du *K. K. oesterreich. archaeol. Institut*).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de M. René Fage, un travail intitulé : *L'église de Saint-Léonard et la chapelle du Sépulcre* (in-8°; extr. du *Bulletin monumental*, 1913) :

« C'est une étude approfondie d'un des monuments religieux les plus intéressants du Limousin, où les reliques de Saint-Léonard attirèrent au moyen âge de nombreux pèlerins. L'auteur a cherché à donner une idée exacte de l'ensemble de l'édifice et à en faire comprendre le plan primitif : il a relevé et noté avec le plus grand soin toutes les modifications que l'église a subies au cours des siècles, soit dans son étendue, soit dans son élévation. Elle a été remaniée au XIIe et au XIIIe siècle, puis complètement au XVIIe. Les campagnes des travaux dont elle a été l'objet sont clairement démontrées dans la description minutieuse de chaque partie de l'édifice. Un plan, des dessins et d'excellentes photographies permettent de suivre avec un intérêt soutenu tous les détails de cette importante monographie.

« Sur le flanc nord de la nef se trouve un petit édifice circulaire, connu sous le nom de chapelle du Sépulcre, tout à fait indépendant

1. « aliquid etiam coronae datum. ».

de l'église et restauré en même temps qu'elle par les soins de l'Administration des beaux-arts. L'âge et la destination de ce monument ont soulevé de nombreuses discussions. M. Fage le croit plus récent que les parties de l'église entre lesquelles il est emboîté ; il n'admet pas qu'il ait été construit pour servir de baptistère et se borne à dire que cette chapelle a été bâtie en mémoire et en imitation du Saint-Sépulcre de Jérusalem. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom de la Société historique et archéologique du Forez, le compte rendu des fêtes qui ont eu lieu à Montbrison à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de cette Société : *La Diana, Société historique et archéologique du Forez. Fêtes du cinquantenaire de sa fondation*, 1862-1912 (extr. du *Bulletin de la Diana*, t. XVIII). Ce compte rendu, qui renferme les discours prononcés dans cette circonstance solennelle, est accompagné d'un répertoire général des publications de la *Diana* pendant cinquante ans, excellent témoignage des services rendus par la Société du Forez, de son dévouement et de sa belle activité.

SÉANCE DU 13 AOUT

(Séance avancée à cause de la fête du 15 août.)

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Maurice Prou rend compte de la mission que l'Académie avait donnée à M. le comte Durrieu et à lui-même de la représenter à l'inauguration du monument des peintres Hubert et Jean Van Eyck, à Gand.

Cette cérémonie coïncidant avec l'Exposition universelle et le 23e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, le Comité de l'Exposition et la Fédération tinrent à honneur de concourir à la glorification des Van Eyck. Le groupe des Conférences de l'Exposition avait demandé à M. le comte Durrieu de traiter un sujet qui eût du rapport aux circonstances.

Notre confrère retraça les échanges artistiques entre la Flandre et la France au XIVe et au XVe siècles, spécialement dans l'art de la miniature; c'était étudier, entre autres choses, les précurseurs des Van Eyck. La réunion se tint le 7 août dans le Palais des Fêtes.

Deux jours après eut lieu la principale des cérémonies dont l'ensemble devait constituer un hommage international rendu aux illustres peintres gantois.

Le monument où le sculpteur, M. Georges Verbanck, a représenté les deux frères, assis côte à côte, sur un trône, dans une attitude grave, encadrés entre deux groupes d'hommes, de femmes et d'enfants qui se pressent sur les degrés du trône, traînant des guirlandes de fleurs en témoignage de leur admiration, a été érigé au Sud et vers le chevet de l'ancienne église Saint-Jean, aujourd'hui cathédrale Saint-Bavon, dans laquelle on conserve le panneau central du célèbre triptyque de l'Agneau mystique. La remise de ce monument par le Comité d'organisation à la ville de Gand eut lieu le samedi 9 août, à deux heures, en présence de Sa Majesté le roi des Belges.

M. Joseph Casier, président du Comité, président de la Commission des Monuments de la ville de Gand, directeur général de l'Exposition universelle, et M. l'échevin De Weert prononcèrent des discours. Puis M. Casier offrit au Roi un écrin contenant des exemplaires d'or, d'argent et de bronze d'une plaquette reproduisant le monument des Van Eyck. Aussitôt après, les délégués de l'Académie furent présentés au Roi. Sa Majesté daigna les entretenir des dernières recherches des savants français, et spécialement de celles du comte Durrieu sur la peinture flamande, et leur exprimer, en des paroles flatteuses pour notre Compagnie, la haute et particulière estime qu'il accorde à nos travaux.

Le 10 août, le Comité offrit aux autorités locales et aux délégués étrangers un déjeuner à la fin duquel M. Joseph Casier remit à M. le bourgmestre de Gand, pour les Archives de la Ville, trois exemplaires de la plaquette précédemment offerte au Roi et dont un exemplaire sera prochainement envoyé à l'Académie. M. le comte Durrieu exprima au Comité les sentiments de gratitude et de fierté patriotique que les délégués de l'Académie ont éprouvés des honneurs qui leur ont été rendus.

La Fédération archéologique et historique de Belgique avait organisé pour le même jour une séance solennelle en l'honneur des Van Eyck dans la grande salle du Conservatoire de musique. L'assemblée était présidée par M. le chanoine Vanden Gheyn, l'un des présidents du Congrès, assisté de son collègue à la présidence, M. Henri Pirenne, de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France. Parmi les Français, nombreux en la salle, on remarquait sur l'estrade, M. Paul Vitry, conservateur adjoint au Musée du Louvre, et, au premier rang de l'assistance, M. Durand-Gréville, qui, en ces derniers temps, s'est appliqué à distinguer, dans l'œuvre d'Hubert et de Jean Van Eyck, ce qui revient à chacun d'eux. La parole fut donnée, en premier lieu, à M. le comte Durrieu qui, en termes éloquents et où se manifestait l'émotion admirative provoquée par une connaissance approfondie de l'œuvre des Van Eyck, célébra le génie des deux frères et montra comment la France avait tout ensemble le devoir et le droit d'être représentée en une cérémonie ayant pour objet la glorification de peintres à qui elle doit tant, comme aux créateurs de la peinture moderne, et à la formation de qui elle a eu toutefois quelque part. Quatre autres éloges furent prononcés, par M. Georges Swarzenski, directeur de l'Institut artistique de Francfort, au nom du Comité allemand, par M. Maurice M. Brockwell, secrétaire du Comité de Grande-Bretagne et d'Irlande, par M. Pol de Mont, conservateur du Musée d'Anvers, par M. Joseph De Smet, président du Cercle artistique et littéraire de Gand.

Les prévenances des membres du Comité et des autorités belges à l'endroit des délégués de l'Académie, la place qu'on leur a réservée dans les cérémonies, la façon dont on a fait mention de leur présence dans les discours, les paroles aimables qu'on leur a adressées ont témoigné du prix que la Belgique a bien voulu attacher à la participation de l'Académie à l'hommage rendu à Hubert et à Jean Van Eyck.

M. Salomon Reinach étudie un texte de Pausanias, suivant lequel Tyndare aurait sacrifié un cheval et fait prêter, sur les membres de l'animal, un serment solennel aux prétendants de sa fille Hélène. Le serment sacrificiel se rencontre ailleurs, par exemple chez le prophète Jérémie, où il est question de Juifs

qui ont prêté serment, en passant à travers les membres découpés d'un taureau. Cet usage, signalé par le prophète sans un mot de blâme, n'est pas mentionné dans la législation mosaïque. C'est un vieux rite des tribus de la Palestine qui avaient pour dieu un taureau et le sacrifiaient dans des circonstances graves pour s'imprégner de sa sainteté, pour ajouter de l'énergie magique à leurs actes et à leurs paroles. Ceux qui jurent aujourd'hui sur les Écritures ou sur des reliques s'inspirent inconsciemment d'idées analogues. L'histoire de Tyndare s'explique de même; mais Tyndare n'est pas le roi de Sparte dont nous entretient la fable. Les fils de Tyndare et de Léda sont Castor et Pollux, cavaliers aviateurs à l'époque classique, mais, à une époque où l'équitation était inconnue, chevaux volants; ils sont volatiles par leur mère, Léda, dont la fable fait l'épouse de Jupiter changé en cygne, et chevaux par leur père Tyndare, qui est un cheval sacré. Le texte de Pausanias permet ainsi d'établir que l'immolation d'un cheval sacré appelé Tyndare jouait, dans les rites primitifs de certains Grecs, le même rôle que celle du taureau dans les rites primitifs des Hébreux.

MM. Perrot et Paul Girard présentent quelques observations.

M. Paul Monceaux communique une nouvelle inscription biblique, qu'on vient de découvrir à Djemila, en Algérie :

« J'ai eu récemment l'honneur de communiquer à l'Académie deux inscriptions latines, relatives à des anniversaires de saints, et gravées sur des chapiteaux (ou, plus exactement, des corbeaux, des sommiers), qu'on venait de trouver dans les ruines d'une basilique chrétienne à Djemila, l'ancien Cuicul, en Algérie.

« A la suite de cette découverte, nous avions prié M. Ballu, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, de vouloir bien faire entreprendre des recherches complémentaires à l'endroit dont provenaient les deux chapiteaux : au bord d'un ravin qui se creuse, dans le quartier Est de la ville, près des soubassements de la basilique. En exécutant un sondage, on a exhumé quatre pierres semblables aux précédentes, chapiteaux ou corbeaux. Trois de ces pierres sont anépigraphes. Mais la quatrième porte une inscription, disposée comme les autres dans un cadre rectangulaire, sur quatre lignes que séparent des traits.

Voici cette inscription, d'après une copie que m'a obligeamment transmise M. Ballu :

INSCRIPTION	
I N I T I V M	*Initium sapienti(a)e,*
S A P I E N T I E	*timor Domini.*
T I M O R	
D O M I N I	

« C'est la reproduction littérale d'un célèbre verset des Psaumes (*Psalm.* 110, 10), qui se retrouve identique dans l'*Ecclesiasticus* (1, 16). Le même verset se lit encore, avec des variantes, dans deux passages des *Proverbes* (1, 7 : *Timor Domini, principium sapientiae* ; — 9, 10 : *Principium sapientiae, timor Domini*).

« Sauf la graphie populaire *sapientie*, le texte de l'inscription est exactement celui de la Vulgate. Mais c'est aussi le vieux texte africain du verset, tel qu'on le trouve chez saint Cyprien (*Testimonia*, III, 20). On sait que, pour les Psaumes, l'antique version africaine s'est conservée presque tout entière dans la Vulgate.

« La nouvelle inscription de Djemila, comme celles des autres chapiteaux trouvés au même endroit, paraît dater des dernières années du IVe siècle ou des premières du Ve. C'est le temps où la version de saint Jérôme commençait à se répandre. Mais l'Afrique montra peu d'empressement pour l'adopter ; et, dans une petite ville comme Cuicul, perdue au milieu des montagnes, les vieilles traditions locales durent résister longtemps. Tout porte à croire que le lapicide chargé de graver notre verset, ou même le clergé de l'endroit, connaissait seulement le texte africain des livres sacrés. Nous aurions donc ici un nouvel exemple de la concordance souvent constatée, pour les Psaumes, entre la Vulgate et la version usitée en Afrique au temps de saint Cyprien.

« D'après la forme des pierres et les dispositions identiques des inscriptions, on ne peut douter que tous les chapiteaux ou corbeaux découverts dans le ravin de Djemila aient appartenu également à la basilique voisine. Cependant, en même temps que la symétrie dans les membres d'architecture, on constate ici des divergences ou une certaine liberté dans le mode de

décoration. Sur six pierres, d'aspect identique, qu'on a retrouvées jusqu'ici, trois sont anépigraphes, deux mentionnent des anniversaires de saints; la sixième est ornée d'un verset biblique, auquel répondait sans doute un autre verset, sur l'autre côté de la nef, en haut du pilier correspondant.

« On a déjà trouvé en Afrique toute une série d'inscriptions bibliques. Elles jouaient, dans la décoration des églises de la région, le rôle que jouent aujourd'hui les versets du Koran dans la décoration des mosquées. »

LIVRES OFFERTS

M. Henri Cordier présente ses *Mélanges américains* (Paris, 1913, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. A. de Ridder, conservateur adjoint des Musées nationaux, un volume intitulé : *Musée du Louvre. Les bronzes antiques*; 64 pl. (1913, petit in-8°) :

« Cet ouvrage est, à proprement parler, une notice sommaire de la collection des bronzes antiques du Louvre. Par son commentaire comme par sa préface, l'auteur a voulu faire comprendre au public l'intérêt que présentent les figures et les instruments de bronze remontant aux époques lointaines. Les objets se répartissent eux-mêmes en diverses séries. Comme son ouvrage ne s'adresse pas aux archéologues de profession, M. de Ridder ne s'est pas astreint à donner une description complète de chaque objet; il s'est borné à signaler les pièces les plus caractéristiques, évitant les controverses inutiles et s'efforçant avant tout d'être clair. Son but a été d'intéresser les visiteurs et de les instruire, sans recourir à un appareil trop sévère; il s'est attaché à ne leur donner que des renseignements essentiels. Le présent livre, qui ne contient aucune référence, est donc écrit pour le grand public. On est heureux cependant d'y trouver l'histoire de la collection des bronzes du Louvre, des notions sur les procédés de fabrication employés par les bronziers de l'antiquité et de justes remarques sur le profit qu'on peut tirer de l'étude des bronzes antiques pour l'histoire de l'art et de l'industrie.

« M. de Ridder publiera prochainement un catalogue détaillé dans lequel chaque monument sera décrit, commenté et reproduit. Ainsi

sera mis en lumière et étudié d'une manière tout à fait scientifique un ensemble incomparable de bronzes des provenances les plus diverses et se succédant depuis les origines de l'art antique jusqu'au seuil du moyen âge. »

SÉANCE DU 22 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. Cagnat lit une note de M. Alfred Bel, directeur de la Mederça de Tlemcen, sur la découverte faite par lui, dans le voisinage des ruines de l'ancien rempart d'Agadir, d'un atelier de céramique arabe et d'une matrice à estamper la poterie. M. Bel est tenté d'attribuer tous ces débris au xe siècle ou au début du xie siècle de notre ère.

M. Paul Girard donne lecture d'une étude sur le gué du Scamandre dans l'*Iliade*. Ce gué, mentionné quatre fois dans le poème, est le principal argument invoqué par Christ pour prouver qu'Homère ne conçoit pas toujours d'une façon identique la topographie de la plaine troyenne. Tantôt, en effet, il placerait sur la même rive du fleuve Troie et le camp des Achéens, tantôt le Scamandre coulerait, pour lui, entre la ville et le camp. Il y aurait donc là une grave présomption contre l'unité de composition du poème.

Cette conclusion, longtemps admise, se heurte aujourd'hui à l'opinion, qui se fortifie chaque jour, d'après laquelle l'*Iliade* serait l'œuvre d'un poète unique. Faut-il penser que ce poète s'est contredit sur un point aussi important? La critique actuelle résout la difficulté de deux manières : 1° en niant que le gué serve à passer d'une rive à l'autre; Homère croit à son existence, et il semble bien qu'il ait existé réellement, mais nulle part, dans son esprit, les belligérants ne le franchissent; 2° en le considérant comme un trait emprunté à une source littéraire antérieure, — et qui répondait peut-être à quelque réalité, — sans qu'on ait le droit d'en tirer argument contre l'unité d'inspi-

ration et de composition de l'*Iliade*, laquelle offre bien d'autres inconséquences qui tiennent à ce que l'auteur n'a pas pris la peine de faire accorder ses sources entre elles.

Au sujet de la première interprétation, qui est celle d'un récent explorateur du site troyen, M. Walter Leaf, on peut objecter que ni le sens extrêmement précis du mot πόρος, qui désigne le gué, ni l'examen attentif des textes qui y font allusion, ne la justifient. Quant à la seconde, qui est celle de M. Dietrich Mülder, notre ignorance des emprunts faits par Homère à la littérature épique qui l'avait précédé est trop grande pour permettre d'y souscrire. Ce qu'il faut, c'est avant tout s'abstraire de la topographie réelle. Il a dû se former, à une époque que nous ne pouvons déterminer, une image épique de la plaine de Troie; que cette image ait été fidèle à la réalité ou qu'elle ait eu seulement quelque lointain rapport avec elle, là n'est pas la question : ce qui importe, c'est de savoir si Homère, dans sa vision topographique des champs de bataille troyens, s'est contredit. Or rien ne prouve qu'il l'ait fait, du moins à propos du gué. Lorsqu'il omet d'en parler, on n'a nullement le droit d'en conclure qu'il l'ignore; il a des réticences qui ne satisfont point nos besoins modernes de précision et de logique; l'omission du gué, dans certains cas où le mentionner nous semblerait nécessaire, en est un exemple entre beaucoup. On ne doit donc pas se hâter de le taxer d'inconséquence; s'il lui arrive d'être inconséquent, il l'est moins que nous ne sommes portés à le croire. Cela dit, il est probable que l'idée du gué lui a plu; où qu'il l'ait prise, dans la réalité, dans la légende troyenne, dans quelque tradition étrangère à la guerre de Troie, dans sa propre imagination, il a vu là matière à littérature; le gué du Scamandre a été entre ses mains la touche réaliste qui animait son récit, le colorait d'un air de vraisemblance familière, et il en a tiré des effets charmants, notamment au chant XXIV, où la scène, qui a pour théâtre le gué à la tombée du jour, peut compter parmi les plus touchantes du poème.

M. Perrot présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat dépose sur le bureau, au nom de M. le Dr Elemer Balog, un livre intitulé : *Skizzen aus der römischen Rechtsgeschichte :*

« Ce travail, dédié à notre collègue M. P.-Fr. Girard, se compose de deux chapitres distincts. Dans l'un, l'auteur établit la contemporanéité de la préfecture du prétoire du jurisconsulte Paul, et de celle du jurisconsulte Ulpien ; dans la seconde, il étudie le caractère des annotations de Paul, Ulpien et Marcien à l'œuvre de Papinien. Pour traiter cette seconde question, l'auteur a utilisé des fragments de Papinien de Berlin et de Paris ; au cours du travail, il a proposé certaines restitutions nouvelles du texte des *Responsa*. La méthode de M. Balog est excellente, la documentation très abondante, et les résultats auxquels il est parvenu, très intéressants. »

SÉANCE DU 29 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« Le 16 juillet 1913, M. Robert Gauthiot m'a adressé, de Piskōn (Yagnōb) la lettre suivante :

Je me trouve en plein domaine yagnobi. Ce domaine est très fortement défendu par la nature contre l'invasion du persan dit tadjiki que l'on parle par ailleurs dans les gouvernements de Tachkent et de Samarcande. Je comprends, maintenant que je suis dans la place, pourquoi le yagnobi s'est maintenu jusqu'aujourd'hui ; cela me semblait invraisemblable, vu de Paris. Mais l'absence de route, les déserts et les sentiers abrupts sont devenus pour moi des réalités.

Il n'empêche pas qu'il était temps de venir. Le persan attaque le yagnobi par les deux extrémités de la vallée du Yagnob : à l'Est, venant de Bokhara ; à l'Ouest, venant du Samarcande. Les caravanes qui traversent le pays sont généralement conduites par des gens de langue tadjiki et les autorités locales parlent généralement le persan ; aussi la plupart des yagnobi (hommes) comprennent et même

parlent le tadjiki. Mais hommes et femmes et enfants parlent *entre eux* le yagnobi qui reste la langue vivante et particulière de plus d'un millier d'individus.

Nous avons pu déjà relever des plans de maisons et de villages et j'ai pu établir l'existence de deux dialectes au moins, et déterminer leur frontière avec précision. Les Yagnobis eux-mêmes ont un sentiment assez vif de leur langue et de ses variétés. Malheureusement, il est très difficile d'obtenir des textes ; toute espèce de littérature fait défaut. Une difficulté plus grande que je ne pensais provient de l'extrême pauvreté du pays. Les vivres et surtout le fourrage font défaut, et ce qu'il faut faire venir est très cher.

Sur la proposition de la Commission de la fondation Benoît Garnier, l'Académie alloue à M. Gauthiot un supplément de crédit de 1.000 francs.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« J'ai le grand plaisir d'annoncer à l'Académie que la Conservation des antiquités grecques et romaines, d'accord avec notre éminent confrère M. Léon Bonnat, directeur de l'École des Beaux-Arts et président du Conseil des Musées nationaux, vient d'obtenir la cession au Musée du Louvre de la Minerve colossale désignée sous le nom de *Torse Médicis*. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau une photographie de ce marbre exécutée d'après l'original.

« Malheureusement on ne sait rien de la provenance de cette belle statue qui, sans la tête, ne mesure pas moins de 2 m 60 de hauteur : on ignore l'époque, les circonstances et le lieu précis de la découverte. Mais tous les archéologues bien informés connaissent cette figure et savent qu'elle fut envoyée de Rome à Paris sous le règne de Louis-Philippe. Avant cette époque, elle occupait, dans les jardins de la Villa Médicis, une niche retirée où elle se trouvait comme perdue. Avec une rare clairvoyance, le directeur de l'Académie de France à Rome, Ingres, jugea qu'une œuvre de cette importance devait être mise en pleine lumière et méritait de figurer avec honneur dans les collections de l'État. Sur sa demande, le Ministre la fit transporter à Paris et décida, pour des raisons difficiles à préciser aujourd'hui, qu'elle serait hospitalisée à l'École des Beaux-Arts. Elle devait y rester pendant de longues années, soustraite pour ainsi dire, à tout examen sérieux, car on avait imaginé de la hisser à une hauteur

prodigieuse, dans la fenêtre centrale du premier étage. C'est seulement en 1895 qu'on la descendit au rez-de-chaussée et qu'on la présenta au public d'une manière un peu plus convenable, à l'extrémité de l'aile gauche du vestibule d'entrée.

Le 5 mai dernier, M. Bonnat m'encouragea à demander son transfert au Musée du Louvre, où la place d'un marbre antique de cette valeur lui semblait marquée ; il m'assura très gracieusement qu'il n'y mettrait de son côté aucune opposition. Je fis immédiatement les démarches nécessaires et, quelques jours après, j'étais assez heureux pour obtenir l'autorisation d'opérer ce transfert. La statue originale a été remplacée à l'École des Beaux-Arts par un moulage qui en perpétue le souvenir et qui tient dignement sa place au milieu des reproductions de même nature exposées dans cet établissement. En assurant à notre grand musée national la possession de ce morceau superbe, M. Bonnat a contribué à l'un des enrichissements les plus importants de notre collection de sculptures antiques. Il a poursuivi l'accomplissement de la pensée d'Ingres et réalisé ses espérances. La dette de gratitude que le Louvre a contractée depuis longtemps envers lui se trouve ainsi augmentée par un nouvel et éclatant bienfait.

« Taillée dans un bloc de marbre pentélique, cette imposante statue donne, avec ses draperies à la fois harmonieuses et solides, une impression profonde de grandeur et de force. L'égide, assez étroite, qui recouvre les épaules et le haut de la poitrine, est ornée d'une tête de Méduse ; on voit très nettement encore sur ses bords les traces des clous de bronze qui y fixaient des serpents, associant ainsi, par une ingénieuse combinaison, les tons du métal à ceux du marbre. C'est une des plus magnifiques, une des plus majestueuses représentations de Minerve que l'antiquité nous ait léguées. Sans entrer, au sujet des parties absentes (tête et bras), dans une discussion qui exigerait d'assez longs développements, sans insister davantage sur l'intérêt exceptionnel que cette sculpture offre pour l'histoire de l'art antique, il me suffira de dire avec M. Étienne Michon, qui s'est occupé récemment de ce beau marbre [1], que nulle statue ne pouvait donner aux visi-

1. Ét. Michon, dans les *Musées de France* (1913, n. 4, p. 49, pl. XIX), a étudié soigneusement cette statue et rappelé les divers travaux dont elle a été l'objet.

teurs du Louvre une idée plus juste de ce qu'était une Athéna de Phidias. A présent, tout le monde peut la contempler et l'examiner à l'aise et au grand jour : elle est exposée près de la salle grecque, dans la rotonde de Mars. Dans l'état actuel du Musée, il était difficile de lui trouver une meilleure place. Étrangers et Français, tous ceux qui franchissent chaque jour les portes du Louvre considèrent comme un agréable devoir de s'arrêter, au moins quelques instants, devant la Vénus de Milo et la Victoire de Samothrace. Pour se rendre de l'une à l'autre, ils passeront forcément devant la Minerve Médicis et s'arrêteront aussi devant cette figure admirable. Les trois déesses se partageront désormais les hommages empressés du public. »

M. de Pachtère a la parole pour une communication :

« On a découvert récemment, à Aïn-Temouchent (l'antique *Albulae*), près d'Oran, une inscription qui nous fait connaître la construction, par une troupe d'auxiliaires indigènes, la *cohors prima Flavia Musulamiorum*, d'un poste, le *praesidium Sufatire*, sur la route qui fut au IIe siècle, dès Trajan et Hadrien, le grand boulevard de défense de la province de Maurétanie Césarienne. »

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, présente une figurine d'envoûtement récemment découverte à Athènes et la rapproche d'autres trouvailles analogues [1].

MM. Perrot, Clermont-Ganneau, Collignon et Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UNE FIGURINE GRECQUE D'ENVOÛTEMENT,

PAR M. FRANZ CUMONT, ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

J'ai eu l'occasion d'acquérir récemment, à Paris, un objet curieux, apporté par un marchand grec, et qui, selon les indications de celui-ci, aurait été découvert à Athènes « en creusant les fondations d'un immeuble près de la Banque Nationale, dans la rue d'Éole ».



Fig. 1. — Petit sarcophage de plomb.

Comme le montre notre gravure, l'apparence extérieure de cette trouvaille est médiocre : une petite boîte autrefois rectangulaire, aujourd'hui un peu contournée (long. 0 m 115 ; larg. 0 m 055 ; haut. 0 m 035) est formée d'une feuille de

plomb d'un millimètre d'épaisseur, coupée et repliée de façon que les parois des deux extrémités viennent s'appliquer contre les deux bords latéraux. Le couvercle plat est d'une exécution aussi sommaire. Aucune trace de soudure



Fig. 2. — Figurine d'envoûtement trouvée à Athènes.

ni de décoration. Mais dans cette boîte très simple était couchée une statuette également de plomb (h. 0 m 11) : un jeune homme entièrement nu, la jambe droite étendue, la gauche légèrement repliée et les mains attachées derrière



Fig. 3. — Figurine d'envoûtement trouvée à Athènes.

le dos. La tête est un peu inclinée sur l'épaule droite, et la chevelure bouclée est entourée d'une bandelette. Le travail de cette figurine, une fonte pleine, obtenue probablement en surmoulant un original de bronze, devait être soigné : on s'en aperçoit encore malgré l'oxydation pulvérulente qui a profondément corrodé le métal, défiguré le visage, et fait disparaître l'extrémité des pieds, — à moins que ceux-ci n'aient été intentionnellement mutilés. Le type de cette statuette permettrait de la faire remonter jusqu'au IVe siècle, mais elle peut être notablement postérieure.

Dès que je vis cette singulière poupée de plomb, je supposai immédiatement qu'elle avait dû servir à un envoûtement. Nous possédons en effet un certain nombre de figures analogues, dont notre confrère M. Clermont-Ganneau a été le premier à reconnaître la destination. Dans les fouilles de Tell Sandahannah, près d'Éleuthéropolis en Palestine, le Dr Bliss recueillit, en 1898, « seize petites figurines d'hommes et de femmes découpées en silhouettes dans des lames de plomb ». Les personnages, qui sont tous nus, sauf une exception, « offrent cette particularité d'avoir les mains et les pieds chargés de liens et d'entraves savamment compliqués : tantôt les mains sont liées en avant sur la poitrine, tantôt derrière le dos. Les liens qui les garottent sont formés de gros fils de plomb, de fer et de bronze ». En même temps que ces images énigmatiques, on avait découvert des tablettes portant des exécrations magiques. M. Clermont-Ganneau devina qu'on avait voulu représenter les personnes contre lesquelles étaient dirigées les incantations[1].

1. Clermont-Ganneau, *L'envoûtement dans l'antiquité et les tablettes de Tell Sandahannah*, dans son *Recueil d'archéol. orientale*, t. IV, p. 156 ss. Cf. Thiersch, *Jahrbuch archäol. Instit.*, XXIII, 1908, p. 400. La date n'est pas postérieure au dernier tiers du Ier siècle avant J.-C. Les inscriptions ont été publiées par Wünsch, dans Bliss and Macalister, *Excavations in Palestine during the years 1898-1900* (Londres, 1902), p. 155 ss. Les figurines ont été reproduites en partie par Hubert, dans Saglio-Pottier, *Dict. des ant.*, s. v. *Magia*, p. 1518.

Cette interprétation s'est vue confirmée par des découvertes subséquentes. En 1902, M. Wünsch publiait une statuette de plomb trouvée en Attique, comme la nôtre, et dont le caractère magique ne fait aucun doute[1]. Elle représente un jeune homme dont la tête a été coupée violemment à l'aide d'un couteau[2], et dont les bras, ramenés derrière le dos, et les jambes, repliées sur les cuisses, sont attachés par des liens de plomb, qui entourent aussi le torse. De plus, la poitrine et le ventre sont percés de deux clous de bronze.

Plus récemment, M. Nogara a fait connaître[3] deux autres statuettes qui se trouvaient déposées dans un tombeau étrusque du VIIe-VIe siècle, bien qu'elles datent au plus tôt de la seconde moitié du IVe et plus probablement du IIIe. Ces deux statuettes, l'une d'homme et l'autre de femme, qui, comme les précédentes, sont en plomb, se rapprochent encore davantage de la nôtre. Les personnages ne sont plus chargés de liens véritables. Ceux-ci sont simplement indiqués par l'artiste, qui nous montre ces deux victimes de maléfices, nues, les mains croisées derrière le dos. Leurs noms ont été tracés à la pointe sur leurs corps. L'ulcération qui a rongé l'épiderme de notre éphèbe, l'a si profondément altéré qu'on ne saurait dire si des lettres y étaient pareillement gravées.

Dans le commentaire érudit qu'il a consacré à cette trouvaille d'Étrurie, M. Mariani cite[4] plusieurs figurines analogues, et il se demande avec raison si un certain nombre

1. Wünsch, *Eine antike Rachepuppe*, dans le *Philologus*, LXI, 1902, p. 26-31.

2. Il est possible que les pieds de notre figurine aient de même été mutilés à dessein (cf. supra).

3. Nogara, *Statuette etrusche di piombo trovate recentemente a Sovana*, dans l'*Ausonia*, IV, 1909, p. 30-39 ; cf. Mariani, *ibid.*, p. 40-47.

4. *L. c.*, p. 42. Il publie notamment une statuette de plomb du Museo Nazionale de Rome. Elle porte un nom gravé sur la poitrine et un clou de fer piqué dans l'épaule gauche.

de prétendues représentations de « Prisonniers barbares » ou d'« Amours captifs » n'auraient pas en réalité servi à des opérations magiques. C'est peut-être le cas, notamment, pour une statuette en plomb trouvée à Athènes — ce serait la troisième de provenance attique — que M. Perdrizet a publiée en 1899 [1]. On y voit un enfant, les deux mains ramenées sur les fesses, et qui offre la particularité curieuse de regarder non devant mais derrière lui, la tête étant placée à rebours par rapport au corps, comme si l'envoûteur lui avait « tordu le cou » [2].

On l'aura remarqué, toutes les statuettes que nous venons d'énumérer sont en une même matière, le plomb [3]. Le plomb, métal lourd et froid, était mis en relation avec les morts et les dieux inférieurs. On notait à ce propos que les cadavres avaient le teint plombé. De plus, les astrologues attribuaient le plomb à Saturne, planète malfaisante. Pour ce double motif, on l'employait de préférence à toute autre substance pour les maléfices et les exécrations [4].

Toutes ces statuettes ont au moins les mains liées. Ensorceler se dit fréquemment chez les anciens, καταδεῖν, *ligare*, et les sorciers modernes prétendaient de même pouvoir provoquer une « ligature », notamment au moment d'un mariage. L'opération magique prive celui qui en est l'objet

1. Paul Perdrizet, *Mélusine*, 1899, p. 195 ; cf. Salomon Reinach, *Répertoire*, t. III, p. 262, n° 3.

2. M. Perdrizet explique différemment cette statuette et une autre similaire de bronze, provenant de Céphalonie. Il y voit des amulettes contre la βασκανία. « Elles la conjuraient par le rire mêlé d'effroi que faisait naître leur monstruosité. »

3. On sait d'ailleurs que les magiciens opéraient aussi sur des poupées de laine, de cire ou d'argile. Les premières ont naturellement disparu, mais on en a retrouvé huit de terre cuite à Pouzzoles ; cf. Audollent, *Defixionum tabellae*, n°s 200-207, et deux de bronze en Crète à Rettimo (Mariani). Celle dont parle Sophronios (*infra*) aurait aussi été de bronze.

4. Wünsch, *Defixionum tabellae Atticae*, 1897, p. III, et *Sethianische Verfluchungstafeln*, p. 72 ; Audollent, *Defixionum tabellae*, Paris, 1904, p. XLVII. — Cf. *Catal. codd. astrologorum graecorum*, III (Mediolanenses), p. 14, 29 ; 15, 8.

de la liberté de ses mouvements ; il est paralysé par le sort qui lui est jeté — nous en verrons tantôt un exemple — ou, d'une façon plus générale, il est le prisonnier des démons auxquels on l'a livré. Les formules de « dévotion » disent parfois explicitement : « Je lie les mains et les pieds d'un tel[1]. » Nos figurines étroitement ligotées montrent un jeune homme réduit à l'état misérable où la puissance de l'envoûtement le mettra en réalité.

Pourquoi les victimes des magiciens sont-elles représentées nues ? Non pas, comme on l'a dit, parce qu'elles sont désormais privées de tout[2], mais, je pense, parce qu'en magie le vêtement est une protection, qu'il peut cacher une amulette préservatrice, et qu'il importe d'agir directement sur le corps pour être certain que l'effet attendu se produise.

Si l'on connaît un certain nombre de figurines d'envoûtement analogues à celle qui nous occupe, c'est la première fois qu'on en découvre une enfermée dans une boîte de plomb, et cette circonstance spéciale fait le principal intérêt de la découverte d'Athènes. Quelle est la signification de ce rite magique ? On serait tenté de rapprocher cette trouvaille d'une histoire prodigieuse rapportée par un écrivain ecclésiastique[3]. Dans le recueil de miracles que Sophronios, patriarche de Jérusalem (629-638), rédigea pour l'édification des fidèles et à la plus grande gloire des martyrs SS. Cyr et Jean, il fait ce curieux récit[4]. Un certain Théo-

1. Καταδῶ πόδας χεῖρας (Wünsch, *Defix. tab. Att.*, 86). Ὡς οὗτος ὁ ἀλέκτωρ καταδέδεται τοῖς ποσὶ καὶ ταῖς χερσὶ καὶ τῇ κεφαλῇ, οὕτως καταδήσατε τὰ σκέλη καὶ τὰς χεῖρας καὶ τὴν κεφαλήν. κ. τ. λ. (Audollent, *Defix. tabell.*, nº 241, l. 15). Cf. *infra*, p. 419.

2. Mariani, *l. c.* : *La nudità delle persone rappresentate è da spiegarsi non tanto come inerente al carattere di vittima, quanto a quello di persona vilipesa, spogliata, ridotta, povera, priva d'ogni ornamento.*

3. Ce texte intéressant a d'abord été signalé à mon attention par Mgr Duchesne. Je me suis aperçu, depuis, qu'il n'avait pas échappé à l'érudition de M. Wünsch (*Philologus, l. c.*).

4. Migne, *Patr. Gr.*, t. LXXXVII, col. 3542 ss. Des extraits sont reproduits par Audollent, *Defix. tabellae*, p. CXXII.

phile d'Alexandrie avait été ensorcelé : un magicien par ses incantations perverses lui avait « lié les mains et les pieds » (χεῖρας καὶ πόδας συνδήσας) en lui infligeant mille tortures. Les médecins eurent beau frictionner et purger ce rhumatisant : la paralysie ne cédait pas. Le malade, désespérant de la science des hommes, se fit porter à l'église des saints Cyr et Jean et invoqua leur intervention secourable. Les martyrs lui apparurent en songe et lui ordonnèrent de se rendre à l'aube au bord de la mer et d'acheter d'avance à un pêcheur ce que ramènerait son premier coup de filet. Ainsi fut fait; mais, surprise merveilleuse, le pêcheur retira de l'eau non un poisson, mais un coffret solidement lié et, de plus, fermé par des sceaux de plomb[1]. On l'ouvrit à grand peine ; il contenait une statuette d'airain reproduisant les traits de Théophile et dont quatre clous transperçaient les mains et les pieds. On arracha le clou de la main droite ; aussitôt le paralytique recouvra l'usage de ce membre, et à mesure qu'on enlevait les autres clous, toute raideur et toute douleur disparaissaient pareillement de la partie correspondante de son corps[2]. Ainsi, ajoute le pieux patriarche, « fut révélé à tous l'artifice abominable que les magiciens avaient employé avec l'aide de démons impurs et méchants et qu'ils avaient voulu ensevelir à jamais dans le gouffre marin ».

Cette histoire édifiante, qui fut probablement racontée d'Apollon ou de Sérapis avant de l'être des deux saints chrétiens, est peut-être d'une orthodoxie douteuse, mais elle s'inspire de la plus pure doctrine magique Une sympathie mystérieuse unit l'image sur laquelle l'envoûteur a opéré et le personnage vivant qu'elle représente. En perçant

1. Sophronios dit (col. 3544 D) θίβη, mot biblique qu'on traduit d'ordinaire par « panier », mais il entendait certainement par là un coffret, car il emploie comme synonymes (3545 A, B) θήκη et κιβώτιον.

2. Οὐ μόνον γὰρ κλειδώσεσι περιέσφιγκτο, ἀλλὰ καὶ σφραγῖσι μολιβδίναις ἐστόμωτο.

la première de clous, on a immobilisé les membres du second, mais si quelqu'un parvenait à retirer les clous, le charme serait aussitôt rompu. Il faut donc, pour que le mal soit incurable, que la statuette soit soustraite à toute atteinte : on l'enfermera dans une cassette scellée au plomb, et l'on prononcera sans doute les formules qui doivent rendre les sceaux incassables ou vouer aux puissances infernales celui qui les briserait. Puis, pour plus de sûreté, on jettera le coffret au fond de la mer, afin que le « sortilège ne puisse jamais être délié », comme le dit Sophronios [1].

Est-ce aussi dans ce but que notre effigie athénienne a été déposée dans une boîte? C'est fort invraisemblable. Nul vestige ici de soudure ou de fermeture; le couvercle peut s'enlever sans difficulté. De plus, il eût été impossible de « délier » cette figure, coulée d'un seul jet, autrement qu'en la brisant. Il faut chercher une explication différente. Cette boîte, où le personnage repose, est une bière. Des sarcophages de plomb formés d'une caisse rectangulaire munie d'un couvercle plat, dont les bords recourbés épousent l'extrémité supérieure de la cuve, ont été retrouvés en grand nombre [2]. Le Musée du Louvre en possède un rapporté de Phénicie par Renan et un fragment d'un second. L'usage du métal, au lieu de la terre cuite ou de la pierre, pour les cercueils paraît être originaire de la Syrie [3], et ce point ne serait pas sans intérêt pour fixer la provenance orientale de la superstition qui nous occupe [4].

1. Θαλαττίῳ βυθῷ ὡς οὐκ ἀναλυθησομένην ἐνέβαλον.

2. Je me borne à renvoyer à Renan, *Mission de Phénicie*, p. 427 et pl. LX, n° 1 : Perrot, *Hist. de l'art*, t. III, p. 177. J'en ai cité d'autres *Collection Raoul Warocqué*, note au n° 214.

3. *Coll. Warocqué*, *l. c.*

4. La pratique de l'envoûtement, qui serait arrivée en Grèce de Syrie, était déjà connue dans l'ancienne Égypte. M. Jean Capart a bien voulu m'indiquer des textes qui l'y montrent en usage depuis le nouvel Empire (Chabas, *Le papyrus magique Harris*, Chalon, 1860, p. 169, 172) jusqu'à l'époque alexandrine (Budge, *Hieratic papyrus of Nesi Amsu about B. C.*

On ne connaît pas d'autre figurine d'envoûtement qu'on ait retrouvée couchée dans un cercueil. Mais M. Richard Wünsch veut bien me signaler une découverte analogue faite à Kertch et qui est encore inédite[1] : une cassette de plomb, dont le fond porte l'image, gravée d'une pointe légère, d'un homme ligoté. Dans la cassette était placée une tablette avec les noms de six personnes maudites.

Les statuettes publiées par M. Nogara n'avaient pas chacune leur petit sarcophage fait à leur taille, mais on les avait déposées dans un vieux tombeau étrusque (p. 416), et l'on n'ignore pas que les formules d'exécration furent souvent de même glissées dans des sépultures. C'était un autre moyen d'arriver au même résultat, c'est-à-dire de vouer à la mort l'ennemi dont on voulait se débarrasser. On reconstitue sans peine la série des conjurations et des opérations qui doivent assurer sa perte. De même que son effigie a les mains liées par l'envoûteur, lui aussi aura les membres raidis par la maladie et la mort ; de même qu'elle était déposée dans un sarcophage, lui aussi sera mis en bière ; de même que le cercueil était enfoui dans le sol, lui aussi sera enterré. Tous ces actes procèdent logiquement de cette sympathie que la magie suppose exister entre l'être maudit et le simulacre sur lequel on agit.

305, Westminster, 1891, p. 119). Cf. Erman, *Die aegyptische Religion*, 2e éd., 1909, p. 178 : « Es gibt Zauberbücher die Entsetzen verbreiten. Wenn man nach ihren Angaben Götter- und Menschenfiguren aus Wachs verfertigt und diese in die Wohnung des Gegners hineinschmuggelt, so lähmen sie dort die Hand der Menschen ». — Sur les figures de cire destinées aux opérations magiques, cf. *Sphinx*, XV, fasc. II, mai 1911, p. 85 sq.

1. « Zu dem Sarg kenne ich nur eine Parallele, ein Ineditum, das ich demnächst veröffentlichen will. Das Stadtmuseum in Stettin besitzt ein Bleikästchen, auf dessen innerem Boden, schwach erkennbar, eine gefesselte menschliche Figur gezeichnet ist. In dem Kästchen lag eine Bleitafel mit dem Namen von sechs Verfluchten, den Schriftzügen nach IV Jahrh. v. Chr. Herkunftsort : Kertsch. »



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Cagnat communique de la part de M. L. Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie, le texte d'une inscription latine trouvée à Koudiet Es-Souda et relatant une offrande faite à sept divinités différentes de sept victimes également différentes par le *pagus Veneriensis*, agglomération de citoyens romains, voisine du Kef (*Sicca Veneria*). Ce texte est très curieux pour l'histoire du culte dans l'Afrique romaine [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE INSCRIPTION DE KOUDIET ES-SOUDA (TUNISIE), PAR M. LOUIS POINSSOT.

Grâce à la bienveillante intervention de M. B. Roy, secrétaire général du Gouvernement tunisien, le Musée du Bardo s'est récemment enrichi d'une inscription latine[1] trouvée à Koudiet Es-Souda, petite ruine située dans le Djebel Bou-Rbìa à une quinzaine de kilomètres d'*Assuras* (Zanfour) et de la station du Sers[2].

Lettres : *ligne 1*, 0 m 038 ; *lignes 2-3*, 0 m 03 ; *lignes 4-6*, 0 m 015 ; *lignes 7-8*, 0 m 01. Certains I et certains T dépassent les autres lettres.

Ligne 4, *brittanno* ; il est de nombreux exemples même aux premiers siècles de cette forme. — *Ligne 5*, SIX est pour SEX. — *Ligne 6*, le point entre Q et VIBIO a été omis. QVAI pour QVAE ; lire *ex iis quae i(nfra) s(cripta) s(unt)*, sans doute pour *ea quae i(nfra) s(cripta) s(unt)*. — *Ligne 7*, *verbecem*, pour *vervecem* : sur d'autres textes africains on trouve *berbece(m)*[3] et *birbecem*[4] ; *aedillas* pour *haedillas* : la forme *haedilla* ne paraît pas s'être encore rencontrée, mais *haedillus* est classique[5]. — *Ligne 8*, sans

1. Gravée sur un bloc d'onyx complet de tous côtés, mais brisé en deux morceaux se raccordant exactement. Haut. du bloc, 0 m 335 ; larg. 0 m 84 ; épaiss. 0 m 10.

2. Dans le voisinage immédiat de carrières d'où aurait été extraite la pierre des édifices d'*Assuras*. C'est dans la même ruine (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. CCXXI) qu'a été trouvée une inscription métrique en l'honneur de Silvain, qui est précisément l'un des dieux invoqués dans le texte étudié ici (Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 467-469 ; L. Chatelain, *Mélanges de Rome*, 1910, p. 81-97).

3. *C. I. L.*, VIII, 8246, 8247.

4. *Ibid.*, 12400.

5. Cf. à *aedilla* les mots, rares également, *aedua*, *haedula* et *haedilia* (*C. I. L.*, VIII, 8246, 8247).

1. IOVI· ❦ SATVRNO ❦ SILVANO ❦ CAELESTI
PLVTONI ❦ MINERVAE ❦ VENERI
AVG ❦ SACR
PAGVS❦VENERIENSIS❦PATRONO❦L❦ANTONIO❦BRITTANNO CVRATORI
BVS❦P❦OCTAVIO MAR CELLO SACI FD❦ SATVRNI❦SIX❦OCTAVIO❦FELICE❦
Q❦CLODIO OPTATO Q VIBIO❦SATVRNINO ❦ EX IIS ❦ QVAI I❦SS❦
VERBECEM❦AGNVM CAPRVM❦GALLVM❦AEDILLAS❦DVAS❦GALLINAM
CECILIVS ❦ E SEQVNDVS ❦

doute comprendre comme s'il y avait *Caecilius Secundus*[1] (*scripsit*)[2].

Comme le présent texte, deux inscriptions d'Aziz-ben-Tellis[3] énumèrent un certain nombre d'offrandes à diverses divinités, mais le nom de chacun des dieux y est précédé de la mention de la victime qui lui est offerte. Il n'y a là du reste qu'une simple différence de forme, puisqu'il n'est pas douteux que dans l'inscription de Koudiet Es-Souda chacune des sept victimes énumérées à la *ligne 7* ait été destinée à l'une des sept divinités nommées dans les *lignes 1-2*, le *vervex* (bélier châtré) à Jupiter[4], l'agneau à Saturne[5], le chevreau à Silvain, le coq à Caelestis, une des chevrettes à Pluton[6], l'autre à Minerve, enfin la poule à Vénus.

Bien que, selon toute évidence, on ait intentionnellement adopté le nombre sept lorsqu'ont été réunis les noms des sept divinités, le groupement même de ces divinités paraît tout à fait spécial à notre texte. Il convient de noter la place éminente donnée à Silvain[7] dans ce groupement

1. Nous ne connaissons pas d'autre exemple africain d'*Esequndus*, mais *Sequndus* pour *Secundus* est fréquent.

2. Cf. l'inscription de Gales où est mentionné le lapicide Satur, fils de Celer (Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 156-157).

3. *C. I. L.*, VIII, 8246, 8247 : Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1re partie, I, p. 232.

4. Dans les deux inscriptions d'Aziz-ben-Tellis, c'est également un *vervex* qui est offert à Jupiter.

5. Dans les deux inscriptions d'Aziz-ben-Tellis et sans doute également dans un texte de Ngaous (*C. I. L.*, VIII, 4468) est de même mentionnée l'offrande d'un agneau à Saturne.

6. La règle selon laquelle on offrait des mâles aux dieux, des femelles aux déesses souffrait des exceptions (Toutain, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités gr. et rom.*, IV, p. 974) : il n'en est pas moins intéressant de signaler ici le sacrifice d'un coq à Caelestis et d'une chevrette à Pluton.

7. Sur le rang attribué à Silvain dans les inscriptions de l'empire romain et sur ses rapports dans les textes africains avec Jupiter, Jupiter Ammon et Mercure, cf. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, 1re partie, I, p. 260-273 ; Hild, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités gr. et rom.*, IV, p. 1343-1344.

ainsi que l'absence des noms de Junon et de Mercure[1].

L'inscription est dédiée par le *pagus Veneriensis* qui se trouve ici mentionné pour la première fois. On connaît déjà trois *pagi* africains portant, comme du reste certains *pagi* d'Italie, des surnoms dérivés plus ou moins directement de noms divins, le *pagus Minervius*[2] qui était peut-être dans la région d'Hippo Diarrhytus, les *pagi Fortunalis* et *Mercurialis*[3], *pagi* de vétérans dont la fondation est attribuable à Auguste et semble en relations étroites avec celle des colonies voisines d'*Uthina*, de *Thuburbo Majus* et de *Maxula*.

Nous avons, à propos d'un texte de Dougga, essayé de démontrer qu'en Afrique à côté de *pagi*, simples circonscriptions territoriales, existaient des *pagi* qui étaient des groupements de citoyens romains à substratum territorial[4]. C'est dans cette seconde catégorie de *pagi* que nous croyons devoir ranger tous les *pagi* africains portant des surnoms divins; on notera du reste que sur les quatre *pagi* à surnoms divins, deux sont des *pagi* de vétérans. En ce qui concerne le *pagus Veneriensis*, il y a lieu de noter que comme les *pagi Fortunalis* et *Mercurialis*, il est, lui aussi, à peu de distance de colonies juliennes, *Sicca Veneria* et *Assuras*. De même que dans la région d'Oudna, n'aurait-on pas, pour compléter l'œuvre de colonisation, constitué parmi les cités pérégrines voisines de ces colonies quelques

1. C'est sans doute parce que les rédacteurs de l'inscription identifient complètement Junon et Caelestis que Junon n'est pas nommée. Comme d'autre part, selon la remarque de M. Toutain (*op. cit.*, p. 266), « diverses inscriptions (africaines) unissent jusqu'à les confondre Silvanus et Mercurius », il serait bien possible que l'omission du nom de Mercure s'expliquât de façon analogue.

2. Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1893, p. 325.

3. *C. I. L.*, VIII, 885, cf. 2387; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CXCII.

4. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1911, p. 496 et suiv. *Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-1913*, n° 39 (dans *Nouv. archives des missions, nouv. série*, fasc. 8).

groupements de citoyens romains [1], quelques *pagi*? L'épithète *Veneriensis* vient, dans une certaine mesure, à l'appui de cette hypothèse. Tirée non de *Venus* mais de *Venerius* [2], elle semble bien, en effet, exprimer les rapports du pagus *Veneriensis* avec la *colonia Sicca Veneria*.

Il se pourrait du reste que le *pagus Veneriensis* n'ait pas été le seul groupement de citoyens relevant de *Sicca Veneria*. De même encore que dans la région d'Oudna, il semble qu'il y ait eu tout un ensemble de mesures prises pour répandre l'influence romaine dans la région de Sicca. D'après une inscription depuis longtemps connue [3], les citoyens romains qui résidaient à Aubuzza dédient au génie de *Sicca* le *paganicum* [4] qu'ils viennent de restituer ; ne peut-on en conclure avec une certaine vraisemblance qu'il y avait dans la cité pérégrine d'*Aubuzza* un *pagus* de citoyens romains relevant de la *colonia* des *Siccenses*? A *Ucubi*, il semble bien qu'il y ait une organisation sinon semblable, au moins analogue [5].

Nous n'avons aucune preuve que toutes ces « émanations » de la *colonia Julia Sicca* remontent à Auguste [6]; elles paraissent du moins s'être constituées en conformité de sa politique, si l'on compare ce qui s'est passé dans la région du Kef à ce qui a eu lieu dans la région d'Oudna.

1. On notera en passant que les personnages qui figurent dans la dédicace ont toute l'apparence de citoyens romains.

2. A noter en passant que le mot *Venerii* désigne les *Siccenses* dans une inscription du *C. I. L.*, VIII, 15881.

3. *C. I. L.*, VIII, 16367.

4. Le mot *paganicum* se retrouve dans un texte de Thala (Gauckler, *Bull. archéol. du comité*, 1905, p. cxcii).

5. *C. I. L.*, VIII, 15669; Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n°s 6806-6807.

6. Néanmoins nous le croirions volontiers. Les trois *pagi* africains à surnoms divins précédemment connus remontent tous trois, semble-t-il, à une époque voisine du début de l'ère chrétienne. Sur les surnoms divins des colonies et des *pagi*, cf. Pallu de Lessert, dans *Mém. des antiquaires de France*, LXXI, p. 62-63.

LIVRES OFFERTS

M. Bernard Haussoullier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'Académie des Sciences de Berlin et des auteurs, MM. Hiller von Gaertringen et J. Kirchner, les deux nouveaux volumes du recueil des *Inscriptiones graecae* dont j'ai annoncé la publication prochaine dans la séance du 25 juillet dernier (*Comptes rendus*, 1913, p. 358).

« Le premier est dû à M. Hiller von Gaertringen et renferme les inscriptions de l'Arcadie (vol. V, fasc. 2). Bien qu'il ait été préparé par Max. Fraenkel et par J. von Prott, auxquels l'éditeur a rendu justice, ce volume n'en appartient pas moins tout entier à M. Hiller von Gaertringen, qui a fait du VIII[e] livre de Pausanias et de la région même une étude approfondie. Prolégomènes, commentaires, index, tout trahit la science la plus sûre et la méthode la plus rigoureuse, appliquées à des textes que les formes dialectales rendent souvent très difficiles. L'auteur a très loyalement fait ressortir la part de collaboration que lui a fournie l'École française d'Athènes, celle d'hier et celle d'aujourd'hui. Il doit notamment à M. Plassart, actuellement membre de l'École, communication de deux textes importants découverts à Delphes. L'un est une inscription historique de premier ordre : c'est une loi de Tégée, relative au retour des bannis dans la ville ; elle a été rendue en l'année 324, au lendemain de la promulgation de l'édit fameux d'Alexandre.

« Le second volume que j'ai l'honneur de présenter est le premier paru d'une série nouvelle : l'*Editio minor* des inscriptions qui formaient l'ancien *Corpus inscriptionum atticarum* commencé en 1873. Le présent fascicule (*Voluminis II et III editio minor, pars prima*) renferme une partie des décrets postérieurs à l'archontat d'Euclide (*Inscriptiones atticae Euclidis anno posteriores. Pars prima decreta continens. Fasciculus prior : decreta annorum 403/2-230/29*). Ce qui caractérise l'édition nouvelle, c'est d'abord, comme le nom l'indique, la diminution du format qui devient plus maniable, et aussi la suppression des caractères épigraphiques : un album de planches qui paraîtra plus tard permettra d'étudier les modifications successives de l'écriture. C'est ensuite la fusion des volumes II et III de l'ancien *Corpus*, la réunion des décrets de l'époque impériale aux décrets postérieurs à l'archontat d'Euclide. C'est encore la simplification du sommaire, où ne sont pas citées toutes les éditions antérieures du

texte et où se détache en petites capitales un bref résumé du décret. C'est enfin la part faite à la chronologie, soit en marge du texte, soit dans le commentaire et dans la division même en chapitres. Nul n'était plus qualifié que M. Joh. Kirchner pour mener cette tâche à bonne fin. Voilà bien des années qu'il s'est consacré à l'étude des inscriptions attiques et a publié d'abord des *Indices*, puis une *Prosopographia attica* qui sont appréciés de tous les travailleurs. Un long séjour en Attique où il a eu la bonne fortune de rencontrer le Dr Ad. Wilhelm, qui s'est fait son guide et son collaborateur, lui a permis non seulement de collationner les textes connus, mais d'en trouver un bon nombre d'inédits. M. Kirchner a mis largement à profit cette précieuse collaboration, et son recueil très net, très précis, très sobre rendra les plus grands services à tous. »

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. OMONT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Alfred Merlin, directeur des antiquités et arts de Tunisie, correspondant de l'Académie, envoie, de la part de M. le chanoine Leynaud, curé de Sousse, le texte de trois inscriptions sur mosaïque découvertes récemment dans les catacombes d'Hadrumète [1].

M. Héron de Villefosse fait une communication sur une inscription de Tebourba [2].

M. Antoine Thomas étudie l'étymologie du verbe *cuter*, « cacher », très usité dans certaines parties de la Normandie, de la Bretagne française, du Maine, de l'Anjou, du Blaisois, du Vendômois, etc., et dont l'extension était encore plus grande au moyen âge que de nos jours. Il pense qu'il faut le rattacher à une base celtique de sens identique, qui a donné le cornique *cudhe*, le cymrique *cuddio*, le bas-breton *cuzat*, etc. Mais le *d*

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

de cette base n'explique pas le *t* du français. Il faut supposer qu'à l'époque gallo-romaine le verbe gaulois a été latinisé en **cūdare* et que le latin a ensuite formé un diminutif **cūditare*, d'après le modèle de *latitare* et *occultare* : de **cūditare* le français aurait régulièrement fait *cuter*.

M. Thomas signale ensuite l'existence en ancien français d'un verbe *devener*, « dévider », recueilli au XVIIe siècle par Pierre Borel et rapproché avec raison par lui du provençal *debanar*. Contrairement à ce que dit Borel, ces mots n'ont rien à voir avec les *banes* (cornes) du dévidoir ; comme le roumain *depana*, l'ital. *dipanare*, l'esp. *devanar*, le portug. *debar*, etc., ils viennent d'un verbe **depanare* tiré par le latin vulgaire du subst. *panus*, fil enroulé sur la bobine.

M. Edmond Pottier fait une communication sur quelques documents céramiques du Musée du Louvre [1].

M. Cagnat présente quelques observations.

M. Chavannes expose les résultats qu'il a obtenus en étudiant les inscriptions chinoises bouddhiques du défilé de Long-men. Ces dédicaces, au nombre de cinq cents environ, se répartissent entre l'année 494 et l'année 749 de notre ère. Elles nous renseignent sur les noms des Bouddhas et des Bodhisattvas dont les statues peuplent les grottes de Long-men ; elles nous permettent de dater ces statues et de juger en connaissance de cause le style des époques où elles furent sculptées ; elles nous apprennent quelles étaient les conditions sociales des donateurs ; elles nous révèlent enfin les sentiments auxquels obéissaient les dévots qui faisaient une image du Bouddha pour remplacer, en quelque mesure, la personne absente du maître, et qui espéraient, en s'assurant des mérites par une œuvre pie, arracher au cycle perpétuel des naissances et des morts les âmes de leurs ancêtres.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

DÉCOUVERTE DE QUATRE MOSAÏQUES TOMBALES DANS LA CINQUIÈME CATACOMBE D'HADRUMÈTE, PAR M. LE CHANOINE LEYNAUD.

Nous connaissions, depuis plus d'un an, l'emplacement de ces mosaïques, mais, par suite d'éboulements, nous n'avons pu les découvrir complètement qu'à la fin de ce mois de juillet 1913.

1°

chrisme dans une couronne VICTORINA IN PACE [palme]
VIXIT ANNIS VIGINTI OCT

Longueur de la mosaïque : 1 m 70 ; hauteur 0 m 52. L'inscription, sur fond blanc, est encadrée d'un filet en cubes noirs de 1 m 05 × 0 m 24 au-dessus et au-dessous duquel sont dessinés dix-neuf arceaux en cubes noirs aussi ; au milieu de ces arceaux, des cubes rouges forment comme une flamme ou mieux une petite grappe de raisin.

Hauteur des lettres, en cubes de verre bleu, noir et surtout vert : 0 m 09.

Monogramme très régulièrement tracé en cubes de même matière et de même couleur, entouré d'un cercle noir et d'une belle couronne de laurier dont la tige rouge forme un nouveau cercle. Diamètre de la couronne, 0 m 27. Longueur du rhô, 0 m 17 ; des branches du X, 0 m 17.

Noter la petite palme qui termine la première ligne : la palme de la victoire vient naturellement sur le tombeau de *Victorina*.

2° Aux pieds de cette jeune femme de 28 ans, son petit

enfant dort, dont le nom même semble indiquer qu'il a joui bien peu de la lumière du jour : *Lucilus*.

F. LVCIL
VS FILIVS
EIVS IN
PACE ☧

Jeune mère et petit enfant! La mosaïque faite sur le dernier berceau du petit est aussi soignée que celle du tombeau de la mère. Elle mesure seulement 0 m 52 de côté; l'inscription, entourée d'un cadre, en cubes noirs, de 0 m 35 de côté, est faite en très jolies lettres de 0 m 07 de hauteur, d'un mélange de cubes verts, noirs, bleus et rouges; les lettres L et C sont rouges. Le monogramme, dont la signification est ici très claire, *in pace Christi*, mesure seulement 0 m 08 de hauteur; les branches du X, 0 m 09; la barre du rhô est faite de cubes bleus, et le tour, de cubes verts et rouges.

3°

chrisme
dans une couronne

SEVE
RINA
IN PACE
VIXIT
ANNO
S VII
MEN
SES V
D I
ES
XX V
\+ + + + + +

Dans nos précédentes fouilles, nous n'avions pu découvrir que la fin de cette longue inscription; le reste était caché par les débris d'un four à chaux que les Arabes avaient dû établir là, après avoir défoncé la voûte, en pierres de taille, du lieu de réunion dans lequel se trouvent ces mosaïques.

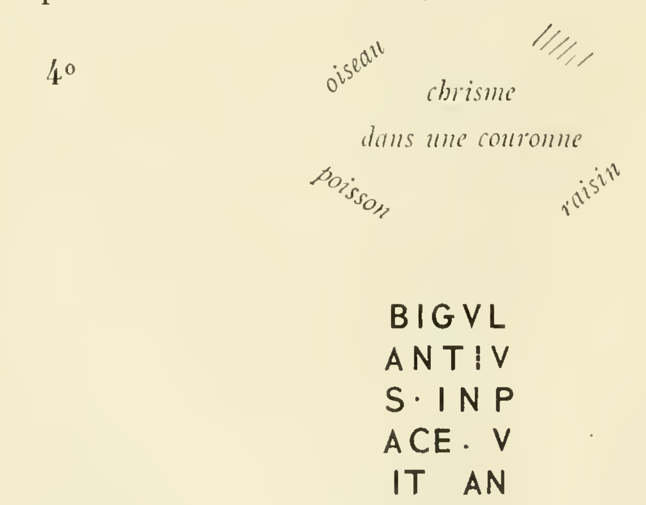
Aussi quelle joie j'éprouvai, en ce seizième centenaire de l'apparition du labarum à Constantin, de découvrir intact le magnifique monogramme, qui surmonte l'inscription, tel qu'Eusèbe le décrit comme ayant figuré sur le labarum ! Ici, il est entouré d'une couronne de deux palmes, liées avec art par deux rubans assez larges ; le rhô mesure 0 m 38 de long ; il est surmonté d'une petite couronne en cubes bleu foncé ; les barres du X n'ont que 0 m 15. Le monogramme est séparé de l'inscription par une ligne de cubes noirs.

La mosaïque mesure 1 m 95 de long et seulement 0 m 47 de large.

L'inscription, renfermée dans un second quadrilatère de cubes noirs, long de 1 m 27, large de 0 m 42, est écrite en lettres rouges et noires de 0 m 10, sur onze petites lignes séparées par une rangée de cubes verts. Tout autour, une ornementation de petites croix en cubes rouges, entourés de cubes verts.

On remarquera qu'il manque un chiffre pour préciser le nombre des années de Severina, 57 ou 17 ans. J'ai fait recueillir les ossements qui sont plutôt d'une personne déjà complètement formée.

4°



BIGVL
ANT!V
S·INP
ACE· V
IT AN
S XXXXI
M· V
/////
////////////

Cette mosaïque, légèrement incomplète au fond, mesure 1 m 55 de long sur 0 m 52 de large. Le monogramme est entouré d'un triple cercle rouge dont le deuxième forme une très belle couronne de laurier qu'on prendrait à première vue pour une couronne d'épis. Diamètre du plus grand cercle : 0 m 27. Les deux lettres du monogramme, en cubes jaunes qui nous ont paru dorés quand nous les avons dégagés de leur lourd poids de terre, ont chacune 0 m 12 de hauteur. Autour du monogramme, nous avons le bonheur de voir trois sujets différents :

1° En haut, à gauche, une *colombe* aux couleurs brillantes (longueur de la tête à la queue, 0 m 24, cubes rouges, bleus et gris), les ailes étendues, le cou allongé, semble vouloir manger le poisson placé au-dessous d'elle ;

2° Un *poisson* qui ressemble à une grande dorade : longueur, 0 m 24 ; cubes presque exclusivement jaunes, quelques-uns noirs et rouges.

3° Un *raisin*, long de 0 m 25, en mêmes cubes. Au-dessus devait vraisemblablement se trouver un autre oiseau tourné vers le raisin. Ce quatrième sujet n'est heureusement pas nécessaire pour compléter le symbole, qui est ici très clair : l'âme, sous la figure de la colombe, veut se nourrir du poisson céleste ; le raisin, qui est à côté, indique que c'est dans le sacrement de l'Eucharistie que la colombe fidèle pourra se nourrir de son Sauveur : *Salvatoris sanctorum dulcem sume cibum ; manduca esuriens piscem*, comme il est écrit dans la fameuse inscription grecque de Pectorius, trouvée à Autun en 1839 et qui remonte peut-être au IIIe siècle [1].

L'inscription de nos catacombes est, sur six lignes, dans un cadre de cubes noirs ; sur une septième ligne étaient peut-être mentionnés, après les années et les mois, les jours du défunt. Toutes les lettres sont noires sur fond blanc, excepté le B et l'I de la première ligne et l'A de la seconde, qui sont rouges.

1. De Rossi, *Inscr. christ.*, vol. II, pars I, p. XX.

Autour de l'inscription et au-dessus, des petites croix équilatérales, groupées par trois, et faites de quatre cubes rouges et d'un cube blanc au milieu, forment une ornementation sobre, tout à fait en harmonie avec celle qui encadre l'inscription de *Severina*.

D'ailleurs ces deux dernières mosaïques étaient scellées l'une à côté de l'autre et semblent bien avoir appartenu à la même famille.

UNE INSCRIPTION DE TEBOURBA
« COLONIA OCTAVANORUM THUBURBO »,
PAR M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Tebourba est située à peu de distance de Carthage, dans la vallée de la Medjerda, l'ancien Bagradas. Les éditeurs du Corpus latin ont identifié cette localité avec *Thuburbo minus*[1]. C'est là que sainte Perpétue et ses compagnons furent arrêtés avant d'être conduits à Carthage où ils devaient souffrir le martyre, en 203.

On n'y a relevé jusqu'ici qu'un petit nombre d'inscriptions et il est assez remarquable que plusieurs d'entre elles proviennent de ruines voisines, Thignica, Thibiuca et peut-être Avitta. Ce fait s'explique aisément, car on peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, qu'elles ont été apportées à Tebourba, comme matériaux, lors de la construction d'un ancien palais beylical ou bien au moment de l'établissement du pont jeté sur la Medjerda.

On vient de découvrir à Tebourba un nouveau texte ainsi conçu :

AELIAE CELSINILLAE
CONSVLARI FEMINAE
PATRONAE PERPETVAE

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, p. 106, 148, 931, 1386.

M A T R I C E L S I N I A N I C O N
S V L A R I S V I R I C V R A T O R I S
S V I V N I V E R S V S O R D O S P L E N
D I D I S S I M A E C O L·$\overline{\text{VIII}}$ T H V B

Haut. des lettres, 0^m^ 07. A la 6e ligne L et E sont liés.

Aeliae Celsinillae, consulari feminae, patronae perpetuae, matri Celsiniani consularis viri, curatoris sui, universus ordo splendidissimae col(oniae) $\overline{\textit{VIII}}$ *Thub(urbitanae).*

Dès le 20 août, j'avais reçu une copie et un estampage de cette nouvelle inscription, envoyés par M. Fleury du Sert, maire de Tebourba, à notre correspondant le P. Delattre. Avec son empressement habituel, ce dernier me les transmit immédiatement en me priant de faire part à l'Académie de la découverte. Mais ce premier estampage, exécuté dans de mauvaises conditions, par suite de la position malencontreuse de la pierre, était insuffisant pour contrôler la lecture de la dernière ligne. Je demandai donc directement à M. Fleury du Sert une nouvelle empreinte qui me parvint le 8 septembre ; elle était accompagnée de renseignements précis sur la découverte.

En qualité de maire de Tebourba, M. Fleury du Sert fait exécuter en ce moment des travaux d'appropriation dans un terrain destiné à devenir le cimetière communal et dans lequel les ouvriers ont mis au jour les restes d'une ancienne construction ayant subi des bouleversements successifs. L'inscription y est encastrée dans un vieux mur, à côté d'une colonne renversée. On voit très bien que ces matériaux ont été utilisés en cet endroit comme remploi.

La nature de la pierre semble prouver que l'inscription ne provient pas d'une ruine voisine, mais qu'elle appartient, selon toute apparence, à la localité même : c'est un marbre jaunâtre du Maïana dont la carrière existe encore sur le territoire de la commune.

Les noms et le rang de la personne honorée, *Aelia Celsi-*

nilla, font penser qu'elle pourrait être la fille du sénateur *Aelius Celsinus*, mis à mort par ordre de Septime Sévère au commencement de son règne. Malheureusement, sur ce personnage, simplement cité par Spartien[1] dans la liste des partisans d'Albinus, victimes de la vengeance impériale, on ne possède aucun autre renseignement biographique. Il est permis de constater la persistance d'un souvenir familial dans les surnoms *Celsus*, *Celsinilla* et *Celsinianus*, portés par trois générations successives. Aelia Celsinilla avait été choisie par l'ordo comme « patrona perpetua », titre qu'on retrouve dans d'autres villes de l'Afrique proconsulaire, peu éloignées de Thuburbo, notamment à Uttika[2] et à Vaga[3]. Son fils Celsinianus était curateur de la cité.

Les derniers mots du texte nous apprennent un fait important, c'est que Thuburbo était une colonie[4]. L'inscription a été élevée, en effet, par l'*universus ordo splendidissimae col(oniae)* $\overline{VIII}$ *Thub(urbitanae)*.

Une difficulté toutefois reste à résoudre. Comment faut-il transcrire le chiffre qui suit le mot *col(onia)*? En examinant le premier estampage, d'ailleurs assez mal venu et sur lequel les lettres étaient noircies au crayon, j'avais pensé tout d'abord qu'il y avait peut-être une erreur du copiste et qu'on pouvait songer à trouver là un surnom de la colonie, dérivé d'un gentilice impérial, quelque chose comme V·IVL *V(ictrix) Jul(ia)* ou bien VLP *Ulp(ia)*. Mais l'examen du second estampage parfaitement net, que je dois à l'obligeance de

1. *Septim. Sev.*, 13-14.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n. 1181.
3. *Ibid.*, n. 1222.
4. La Table de Peutinger l'appelle *Thuburbo minus* pour la distinguer de *Thuburbo majus* dont l'emplacement se trouve dans la vallée de l'Oued Miliana à l'Henchir Kasbat, près de Pont-du-Fahs, d'après une inscription relevée par Tissot, *Corp. inscr. lat.*, VIII, 848, *colonia Julia Aurelia Commoda Thuburbo majus*. Sur les fouilles récentes faites dans cette localité par le Service des Antiquités de la Tunisie, voir *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 1912, p. 347-360 : *Bulletin archéol. du Comité*, 1912, p. CCLXXIV-CCLXXX.

M. Fleury du Sert, a dissipé tous mes doutes à cet égard. On ne peut pas lire autre chose que le chiffre $\overline{\text{VIII}}$, surmonté d'un trait horizontal caractéristique qui le recouvre exactement.

Dès lors il est de toute évidence que ce chiffre $\overline{\text{VIII}}$ correspond à un mot faisant partie de la désignation officielle de la colonie. On est donc autorisé à croire que, placé immédiatement après le mot « col(onia) » et avant le nom de lieu « Thub(urbo) », régulièrement énoncé le dernier, ce chiffre est celui de la légion dont les soldats avaient été envoyés comme colons dans la localité. Il est bon de remarquer que, dans les mêmes parages, existait un *pagus Mercurialis veteranorum Medelitanorum*[1].

Une plaque de bronze, conservée au Musée du Louvre et provenant de Tiklat (l'antique Tupusuctu) en Maurétanie, présente un exemple très clair et bien certain de l'ordre dans lequel se présentaient officiellement les noms d'une colonie de légionnaires[2]. On y lit :

....COLONIA
IVLIA·AVG·LEGIONIS·$\overline{\text{VII}}$·TVPVSVCTV·.........

Le numéro de la légion précède immédiatement la désignation topographique.

D'autres textes rappellent d'une manière plus brève l'origine de la colonie militaire. Pour désigner les colons primitifs, on se sert le plus souvent d'une dénomination formée sur ce numéro même de la légion et sans mentionner la légion elle-même. C'est ainsi que nous avons en Gaule : colonia secundanorum Arausio, colonia sextanorum Arelate, colonia septimanorum Baeterrae, colonia octavanorum Forum Julii, colonia decumanorum Narbo Martius[3]. Les habitants de ces diverses colonies prennent officielle-

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 885.
2. *Ibid.*, VIII, 8837.
3. Pomp. Mela, II, 5; Pline, *Nat. hist.*, III, 5, 2; III, 5, 6.

ment les noms de Sextani Arelatenses [1], Septimani Baeterrenses [2], Decumani Narbonenses [3], etc.

Il me paraît très probable que le chiffre $\overline{\text{VIII}}$ représente dans cette nouvelle inscription une dénomination du même genre ; il indique que Thuburbo avait reçu comme colons des soldats de la VIIIe légion, fait complètement ignoré avant la découverte de M. Fleury du Sert.

Le nom de la colonie doit donc être transcrit : *col(onia) octavanorum Thub(urbo)*. Je ne vois pas d'autre manière d'expliquer le chiffre qui suit le mot col(onia).

SUR QUELQUES DOCUMENTS CÉRAMIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE, PAR M. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I. *Histoire d'un vase.* — En 1808, Millin publia dans ses *Peintures de vases antiques* (II, pl. 77) [4] une amphore péliké à figures rouges représentant Artémis et son cortège de nymphes. Ce vase avait disparu ; je l'ai retrouvé dans une armoire du Louvre (haut. 0,265). L'examen de l'original éclaire un petit problème que M. Salomon Reinach avait posé en s'occupant des vases du comte de Paroy, collection à laquelle appartenait l'amphore qui nous occupe [5]. Cet amateur avait, à l'exemple du célèbre collectionneur anglais Hamilton, acquis à Naples une importante série de vases grecs qu'il réussit à faire sortir d'Italie et à installer à Paris. Survint la Révolution. Avant de quitter Paris et de se réfugier à Bordeaux, l'antiquaire eut la précaution de faire bâtir un mur de séparation qui dissimulait la chambre où étaient rassemblés ses vases. Bien lui en prit, car une

1. *Corp. inscr. lat.*, VI, 1006.
2. *Ibid.*, XII, 4227.
3. *Ibid.*, 4345, 4346, 5366.
4. Ouvrage réédité par M. S. Reinach dans sa *Bibliothèque des Monuments figurés*, 1891.
5. S. Reinach, *ibid.*, p. 21, note 1 : *Revue arch.*, 1911, II, p. 188.

perquisition dirigée par le peintre David qui en voulait à Paroy et espérait faire confisquer ses biens, resta vaine ; après deux ans, le possesseur put retrouver la cachette intacte. Mais, ruiné par les événements politiques, il songea à refaire sa fortune en créant « une belle manufacture de poterie de vases étrusques », où il employa, dit-il, « les connaissances acquises pendant treize ans d'industrie dans les arts ». L'entreprise d'ailleurs ne dura pas longtemps, car, exproprié bientôt pour céder la place à une maison d'instruction, Paroy se plaint d'avoir perdu près de 30.000 francs que lui avait coûtés la construction d'un grand four, des ustensiles et des moules de toute espèce. « Ainsi, dit M. Reinach, Paroy, qui était un technicien très habile, fabriqua « des vases étrusques » ; cela donne à réfléchir, car une des peintures de sa collection, publiée par Millin (II, 77) et disparue depuis, éveilla justement les soupçons de Michaelis (*mehr als seltsam*, écrivait-il à ce sujet, *Litt. Centralblatt*, 1891, p. 831). C'est précisément l'amphore que nous avons retrouvée.

Si ce vase a été réellement fabriqué par Paroy, on peut rassurer les archéologues sur son habileté technique. Ce n'est même pas un vase créé de toutes pièces dans une manufacture bien outillée, comme celle que Paroy se vante d'avoir installée. Le vase est antique ; le tournassage, la couleur de l'argile, l'ajustage des anses, même la qualité du vernis noir, qui n'est pas bonne, mais non pas pire que celle des vases ordinaires de l'Italie Méridionale, en font foi. Le décor en blanc et blanc jauni qui se trouve à la partie supérieure de la panse (guirlandes, palmes, oiseau) est endommagé, mais également authentique. C'est, en somme, une pièce de la catégorie bien connue dite de Gnatha. On s'est contenté de gratter, sur la partie inférieure de la panse, la silhouette des personnages que l'on voulait ajouter[1] : la

1. Il est visible que l'opérateur a été gêné par le décor existant : il a placé ses figures beaucoup trop bas sur la panse.

Fig. 1.

Clichés de la Bibliothèque d'art et d'archéologie
Fig. 2.



Cliché de la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Fig. 3.

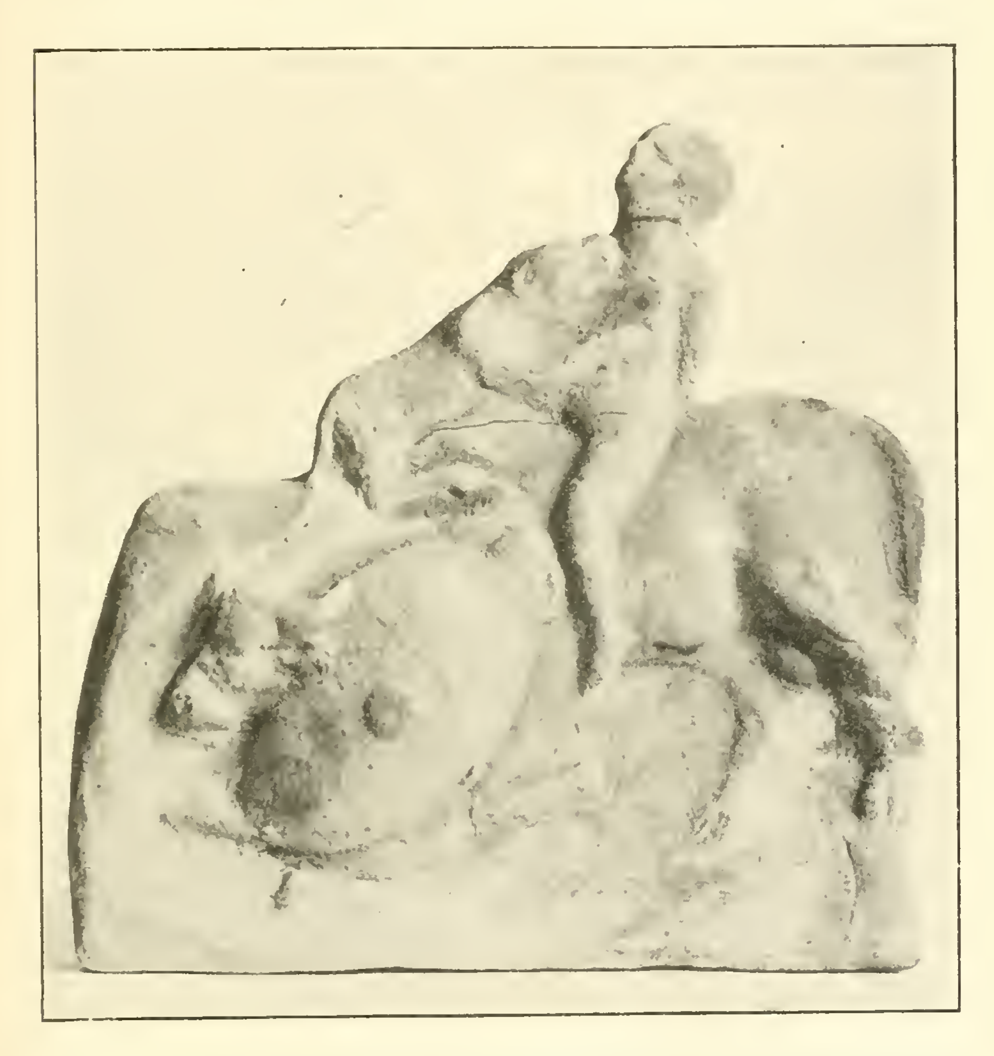
couleur noire surplombe le fond rouge, quand on l'examine à la loupe. On a peint les traits intérieurs avec un trait pâle et sans relief, qui décelerait à lui seul la supercherie ; le style des figures et des nymphes est détestable et constitue un faux grossier. La guirlande de feuillage rouge qui décore le col a été exécutée de la même manière. C'est donc un vase truqué, maquillé, que nous avons sous les yeux, et non un vase faux proprement dit.

Il est assez difficile de dire quelle a été en cette occasion la véritable responsabilité du comte de Paroy. Avait-il acheté l'amphore d'un vendeur italien qui l'a trompé? A-t-il lui-même « corsé » la valeur du vase en y ajoutant des personnages? L'intention qu'il eut d'établir « une manufacture de vases étrusques » ne suffirait pas à le charger, car il pouvait avoir en vue une honnête fabrication de copies et de reproductions, qu'il pensait devoir être fructueuse à l'époque où ces antiquités commençaient à jouir d'une grande vogue.

Ce qui est certain, c'est que dès 1808 Millin faisait figurer ce vase comme antique dans ses planches, qu'il passa dans la collection du Chevalier Durand avec laquelle il entra au Louvre en 1824 (comme en fait foi le numéro d'inventaire ED 229). Je suppose que M. de Longpérier, en connaisseur avisé, le retira des vitrines, car s'il porte l'étiquette du récolement fait en 1857 (N 3520), il n'est pas inscrit au registre d'inventaire de cette salle et le n° 3520 est donné à un autre vase ; par conséquent, on le considérait alors comme rayé des listes. Il n'y a pas lieu de le réhabiliter, mais il était utile de fixer ce petit point d'histoire céramographique, puisque la question a été soulevée.

II. *Scène de* Venatio *dans l'amphithéâtre.* — L'autre pièce céramique est une acquisition récente du Musée. C'est un groupe de terre cuite (Inv. AO 6560 ; haut. 0,15), trouvé dans une nécropole de Tunisie (région de Sousse), où l'on a recueilli aussi des vases intéressants, en terre rouge ornée

de reliefs, analogues aux poteries d'Arezzo (fig. 1 à 3), ce qui date ces tombeaux de l'époque romaine et des premiers siècles de l'ère chrétienne. Le sujet est fort curieux et constitue, je crois, un *unicum* dans la série céramique antique. C'est une scène de *venatio* dans l'amphithéâtre. On sait que



Cliché de la Bibliothèque d'art et d'archéologie.
Fig. 1.

l'ingénieuse cruauté des Romains avait imaginé des raffinements sans nombre pour varier le plaisir de ces spectacles : tantôt les animaux féroces luttaient entre eux ; tantôt les bestiaires les poursuivaient et les combattaient comme dans

des chasses véritables ; tantôt enfin des condamnés étaient exposés dans l'arène et périssaient sous la dent des bêtes, après des péripéties qui revêtaient souvent un caractère théâtral [1]. Par exemple, Ixion était lié sur une roue qui, tournant au milieu des animaux, leur laissait un lambeau de la chair de la victime, chaque fois qu'elle passait à leur portée. Un brigand représentait Encelade enchaîné sur l'Etna et, foudroyé par Jupiter, il tombait parmi les rocs écroulés au milieu des bêtes qui le déchiraient. Ailleurs encore, des gladiateurs ou des bestiaires étaient censés défendre un condamné attaché nu à un poteau ; ils harcelaient et irritaient l'animal ; puis, quand il était furieux, ils découvraient soudain le malheureux sur lequel se jetait le fauve.

En dehors des textes, les monuments représentant des épisodes de ce genre sont fort rares. Notre regretté confrère, M. Edmond Le Blant, en a publié plusieurs dans son livre sur les *Persécuteurs et les Martyrs* (1893). Mais aucun d'eux n'est aussi précis ni aussi dramatique que celui dont le Louvre vient de s'enrichir. Une femme nue, les mains liées derrière le dos, est placée à cheval sur un puissant taureau qui fléchit, les deux genoux de devant pliés ; son cou supporte le poids d'une panthère ou d'une lionne qui, d'un mouvement rapide, bondissant sur lui, vient saisir à la gorge la malheureuse dont la tête se rejette en arrière. En bas, à gauche, écroulé à côté du taureau, on voit un gladiateur entièrement recouvert par un énorme bouclier gaulois. On peut donc supposer que la femme liée sur le taureau était, dans l'arène, défendue par un autre condamné jouant le rôle de bestiaire et cherchant à écarter la panthère. Blessé lui-même, il s'affaisse, pendant que la bête bondit sur l'autre victime (fig. 4).

1. Pour ces sujets, voir le résumé de Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, III, p. 539 et suiv. D'autres textes dans Martial, *De spectacul.* 7 ; *Epigram.* VIII, 30 ; X, 25 ; Tertull. *Apolog.* 15.

On remarquera que certains détails répondent bien aux usages de ces spectacles. Ainsi, autant que le permet le modelé très sommaire du groupe, on distingue une mince ceinture, placée autour de la taille et sur le ventre de la femme : c'est le διάζωμα, le *subligaculum*, qui était de règle quand la victime était amenée nue devant les spectateurs. Il est noté par M. Le Blant dans le récit du martyre de sainte Thècle qui, condamnée aux bêtes, fut exposée nue dans l'arène [1].

Il est bien certain, toutefois, que nous n'avons pas à faire intervenir ici le souvenir des martyrs chrétiens. Nous n'avons aucune raison de voir dans cette composition une allusion à une persécution religieuse, car les supplices qui attendaient les chrétiens étaient ceux-là mêmes que subissaient les condamnés de droit commun. Même la présence d'une femme ne doit pas faire illusion sur ce point. L'accusation de sorcellerie, par exemple, suffisait à faire intenter une action capitale [2]. C'est donc un épisode que malheureusement on peut dire banal dans la longue suite d'horreurs que comportait le scenario compliqué des *venationes*. Mais il est intéressant de noter que cette terre cuite a été fabriquée en Afrique, dans le pays où l'on recrutait le plus facilement les animaux nécessaires à ces divertissements cruels, dans la province et peut-être dans le temps qui vit le disciple de saint Augustin, Alipe, assister, non sans une coupable et malsaine curiosité, à ces sanglantes tragédies [3].

III. *Une terre cuite de style crétois.* — Signalons encore parmi les pièces du Musée dignes d'attention une tête archaïque en terre cuite (Inv. AM 997 ; haut. 0,09) qui aurait pu figurer dans l'intéressant article qu'a publié récemment notre confrère M. Collignon sur la statuette

1. *Op. l.*, p. 12, 16 et 17.
2. Voir le chapitre VII du livre de M. Le Blant.
3. S. August. *Conf.*, VI, 8.

d'Auxerre[1]. Elle vient s'ajouter aux documents typiques dont il a fait état pour étudier le style crétois. Cette tête, d'un style sévère, aux traits un peu épais, au front bas, à l'expression sérieuse, aux cheveux retombant de chaque côté du visage en ondes striées horizontalement, a une



Cliché de la Bibliothèque d'art et d'archéologie.
Fig. 5.

parenté étroite avec les monuments cités par M. Collignon et, de plus, la provenance crétoise en est tout à fait certaine. Elle a été donnée en 1902 avec d'autres statuettes de même origine par un voyageur, M. Arnaud-Jeanti ; elle aurait été trouvée à Sitia. Comme ex-voto de temple ou de tombe, elle appartient à un art franchement industriel et populaire, qui a l'avantage de reproduire fidèlement le style courant des ateliers indigènes, et elle confirme pleinement les conclusions qu'avaient présentées notre confrère sur les caractères de la plastique crétoise au VIe siècle.

1. *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, XX, 1913, p. 5, pl. 1 à 3.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« J'ai reçu une lettre de M. Robert Gauthiot, datée de Saint-Pétersbourg, 13 septembre 1913 ; il avait terminé sa mission dans la vallée du Yagnob. En passant à Samarcande, il avait pu faire de la phonétique afghane avec les nombreux réfugiés qui se trouvent sur le territoire russe. Il a pu établir un point où se termine le domaine du *d* intervocalique (*th* anglais dans *father*) et où commence celle du *d* à la persane sur territoire bokhare. Ceci grâce à une bande d'ouvriers de Kulab. Enfin il a eu la bonne fortune de trouver un homme qui se disait Waxi et qui provenait de la mince zone afghane qui sépare le Pamir russe du Chitral anglais ; son vocabulaire est très intéressant et M. Gauthiot n'a pu lui arracher que quelques bribes de grammaire. M. Gauthiot remarque comment un linguiste même séjournant simplement à Samarcande peut non seulement s'instruire, mais découvrir du nouveau. On ne se figure pas au premier abord combien cette ville renferme encore de richesses inutilisées. »

M. Ernest Babelon donne lecture d'un mémoire intitulé : *La politique monétaire d'Athènes au Ve siècle avant notre ère*.

Il se propose de démontrer qu'aussi longtemps que dura l'empire maritime des Athéniens, c'est-à-dire depuis la retraite des Perses, à la suite de leurs désastres à Salamine en 480 et à Mycale en 479, jusqu'à la chute d'Athènes, à la fin de la guerre du Péloponnèse en 404, Athènes mit tout en œuvre pour faire de son tétradrachme *à la chouette* le numéraire international des villes maritimes groupées sous son hégémonie.

M. Babelon passe en revue les suites monétaires de toutes les villes des côtes d'Asie et d'Europe qui payaient tribut à Athènes au ve siècle, et il montre que partout, dès qu'une ville entre, de plein gré ou contrainte par la force, dans la ligue athénienne, le monnayage autonome cesse aussitôt ou est restreint à la

menue monnaie dont la circulation ne dépassait pas le territoire de chaque cité. Le tétradrachme d'Athènes *à la chouette*, institué monnaie officielle de La Ligue attico-délienne, dès 478, sert partout à l'évaluation des contributions de chaque ville, au paiement de la solde des matelots de la flotte fédérale et au commerce extérieur. De là sa diffusion et sa popularité.

Mais à peine Athènes a-t-elle subi ses premiers échecs en Sicile en 413, que les Lacédémoniens débarquent à Décélie en Attique, ce qui oblige les Athéniens à suspendre l'exploitation des mines du Laurion, la source des tétradrachmes à la chouette se trouve tarie. Dès lors, toutes les villes reprennent partout, comme par enchantement, la frappe de leurs grandes monnaies d'argent à types autonomes, leur droit monétaire étant le symbole de leur liberté politique reconquise.

M. Bouché-Leclercq présente quelques observations.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS LEGER, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Cagnat entretient l'Académie d'une découverte épigraphique faite récemment par le Service des monuments historiques à Lambèse. On a trouvé, en déblayant un mur de basse époque, non loin du Capitole, un fragment de tarif d'octroi, mentionnant la série des animaux et des vins soumis aux droits. La pierre est trop mutilée pour qu'il soit possible de se rendre compte de la portée exacte du monument ; on essaie, en ce moment, de retrouver les parties manquantes de l'ensemble.

M. Couyat-Barthoux présente la carte topographique et archéologique de l'isthme de Suez qui a été dressée par ses soins [1].

M. Paul Monceaux communique une note sur la date du traité de saint Optat contre les Donatistes :

1. Voir ci-après.

« La date du traité de saint Optat n'a pas encore été déterminée exactement. D'une façon assez vague et un peu arbitraire, on place ordinairement la publication de cet ouvrage vers 370 ou 375. Il nous semble possible de préciser beaucoup plus.

« Rappelons qu'il y a eu deux éditions : la première en six livres, la seconde en sept.

« Sur le temps où il composait son ouvrage, interrogeons d'abord Optat lui-même. A deux reprises, il nous apprend (I, 13; III, 8) qu'il écrit « un peu plus de soixante ans » après la persécution de Dioclétien et de Maximien en Afrique : persécution que dirigeaient en Proconsulaire le proconsul Anulinus, et, en Numidie, le gouverneur Florus. La persécution de Dioclétien et Maximien commença en Afrique au printemps de l'année 303, et se termina dans les premiers mois de 305. « Un peu plus — *et quod excurrit*, dans le langage de ces chroniqueurs qui comptaient volontiers par dizaines —, cela signifie « moins de dix ». Des deux textes d'Optat, on doit conclure qu'il écrivait après 363 et avant 374.

« Une indication fournie par un contemporain permet de diminuer beaucoup l'écart entre les deux dates extrêmes. Au témoignage de saint Jérôme (*De vir. ill.*, 110), Optat composa son traité en six livres sous le règne simultané de Valentinien et de Valens. Valentinien Ier a régné de 364 à 375 ; Valens, de 364 à 378. A première vue, la donnée de Jérôme semble confirmer simplement celle d'Optat, et placer l'ouvrage entre 364 et 374 : c'est ainsi qu'on interprète ordinairement ce texte. Mais, en réalité, cette donnée nouvelle est beaucoup plus précise ; et il est surprenant qu'on ne l'ait pas remarqué jusqu'ici. Jérôme nomme seulement deux empereurs régnant ensemble. Or Gratien devint Auguste et fut associé à l'Empire le 25 août 367 ; il survécut à Valens comme à Valentinien, et régna jusqu'en 383. Donc, depuis la fin d'août 367 jusqu'en 375, il y eut, non pas deux empereurs, mais trois. On ne peut supposer une erreur ou une omission de Jérôme ; car il parlait là de princes contemporains, et, des trois empereurs régnant ensemble, le dernier qu'il eût omis était précisément Gratien, le vrai maître de l'Empire en Occident. Par suite, l'indication de Jérôme vise le début du règne simultané de Valentinien et de Valens : l'ouvrage d'Optat

a été publié entre le 26 février 364, date de l'avénement de ces deux empereurs, et le 25 août 367, date de l'avénement de leur collègue Gratien.

« Mais on peut préciser plus encore. Au moment où Optat donna sa première édition, l'Église de Rome était gouvernée par le pape Damase (Optat, II, 3). Or Damase ne devint évêque de Rome qu'au début de l'automne de 366. Le pape Libère mourut le 24 septembre. Damase, élu quelques jours après, fut sacré le 1[er] octobre, et son élection ne put être connue en Numidie qu'au bout de plusieurs semaines. Par conséquent, la publication du traité d'Optat ne peut être ni antérieure au mois d'octobre 366, ni postérieure au mois d'août de l'année suivante : elle date soit de la fin de 366, soit du début de 367.

« Cette conclusion s'accorde pleinement avec d'autres données du texte d'Optat. L'auteur décrit comme une chose récente le retour triomphant des Donatistes sous le règne de Julien (II, 16-19); or Julien était mort en 363, trois ou quatre ans plus tôt. Optat, dans sa première édition, cite Macrobius comme étant alors l'évêque donatiste de Rome (II, 4); or Macrobius était vivant en 366, date probable d'un de ses ouvrages, mais il ne survécut guère. Ailleurs, Optat parle de l'hérétique Photinus comme d'un contemporain, un « hérétique du temps présent », dit-il (IV, 5) : or Photinus, d'après la Chronique de Jérôme, mourut en 376. Ces concordances chronologiques confirmeraient, s'il était nécessaire, notre conclusion sur la date de la première édition d'Optat.

« Mais il y a eu sûrement une seconde édition, postérieure d'une vingtaine d'années, et comptant un livre de plus, sept au lieu de six. Les traces d'un remaniement se reconnaissent aisément dans notre texte actuel. On y constate d'abord çà et là, par la comparaison des manuscrits, diverses corrections, additions ou interpolations. Ce qui est encore plus décisif, on y rencontre, juxtaposées aux précédentes, de nouvelles indications chronologiques, qui primitivement ont dû être ajoutées en marge, et qui ont été naïvement insérées dans le texte antérieur, non modifié, par de trop consciencieux copistes.

« Rien de plus curieux, à cet égard, que les deux listes parallèles d'évêques romains. Lors de la première édition, en 366-367,

la liste des papes s'arrêtait naturellement à Damase, qui venait d'être élu. Or, dans les manuscrits qui nous sont parvenus, elle se termine par ces mots, ajoutés plus tard : « A Damasus a succédé Siricius, qui est aujourd'hui notre collègue » (II, 3). Sirice ne devint pape qu'en 384. Plus étrange encore est l'addition faite à la liste des évêques donatistes de Rome. Dans la première édition, cette liste s'arrêtait à Macrobius, l'évêque vivant en 366 ; et elle se présente encore ainsi dans le plus ancien manuscrit. Mais la plupart des manuscrits, qui relèvent ici de la seconde édition, contiennent une addition qui introduit dans le texte une singulière incohérence. Au début du chapitre, Macrobius y est donné encore comme étant l'évêque vivant ; et cependant, on trouve plus loin, dans la liste épiscopale, les noms de ses deux successeurs : « Claudianus a succédé à Lucianus, Lucianus à Macrobius » (II, 4). Nous savons, d'autre part, que Claudianus gouvernait la communauté donatiste de Rome en 378. On saisit ici la preuve d'une retouche analogue à celle de la liste papale : retouche beaucoup plus maladroite, d'ailleurs, puisqu'elle aboutit à une confusion invraisemblable.

« Le point de départ et la raison première de ces incohérences chronologiques, ce sont sans doute les additions faites par Optat dans sa revision du traité. Ces additions, il avait dû les noter en marge, se réservant de les mettre ensuite d'accord avec le contexte. Des copistes distraits les ont introduites telles quelles dans le corps du récit.

« Après ces constatations, on peut tenir pour certain que l'ouvrage a été revisé en vue d'une seconde édition. La mention du pape Sirice, qui fut élu en 384, prouve que la revision n'est pas antérieure à cette année-là. D'autre part, les incohérences chronologiques des listes épiscopales, et l'aspect non moins incohérent de l'Appendice qui est devenu le livre VII, montrent que l'auteur n'a pu mettre la dernière main à son Supplément, ni terminer sa revision des six premiers livres. La nouvelle édition, laissée inachevée par l'évêque de Milev, fut mise au point par quelque clerc de son entourage, et publiée vers 385. »

COMMUNICATION

CARTE TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ISTHME DE SUEZ, PAR M. J. COUYAT-BARTHOUX.

En 1911, la Compagnie du canal de Suez, à la demande de M. Xavier Charmes, et pour répondre également aux besoins de M. Clédat, me confiait l'exécution d'une carte de l'Isthme de Suez. J'ai pu, en deux campagnes consécutives, aborder l'étude de cette région et relever en même temps sa topographie ainsi que les vestiges de l'occupation des peuples anciens et l'emplacement des tribus qui la couvrent actuellement. Il n'existait pas de carte autre que les documents intéressants exécutés par Linant-Bey, Larousse, Voisin-Bey, pour ne citer que les plus importants, en vue de l'ouverture du canal maritime. Les tracés se limitaient donc au voisinage du canal.

Il devenait intéressant d'étendre les relevés au moins jusqu'aux montagnes voisines qui limitent la dépression de l'isthme de Suez, et c'est le résultat de mes recherches que condense la carte que j'ai dressée.

Avant d'aborder la résolution des problèmes auxquels mes études sur le terrain m'ont conduit, j'énumérerai rapidement les principaux sites anciens que mentionne ma carte. La plupart d'entre eux étaient déjà connus, soit par des travaux antérieurs qui les mentionnaient ou par la découverte qu'en avait faite M. Clédat ; on ne trouvera de nouveau que ce qui avoisine les lacs et la région de Suez. Je n'essaierai aucune identification ni ne tenterai aucune discussion sur leur attribution probable, cela étant du domaine des recherches de mon collègue archéologue.

A 13 km. 500 à l'Ouest d'El Kantara et à l'intérieur des sinuosités du lac Menzaleh, est la ville ancienne de Daffana (*Daphné* : Hérod. *Eut.*, XXX et CVII).

Au N.-E. de Ras el Esch, Tanis, enserrée dans la lagune, est presque submergée maintenant.

Entre le canal d'eau douce et le canal maritime se trouve, à Ballah, une colline de poteries appelée Koufarieh, et près d'Ismaïlia une excavation en courbe régulièrement taillée dans le calcaire, représentant un ancien canal qui devait servir de déversoir au Nil ou contourner le lac Timsah.

Les cartes de Linant et de Voisin tracent une partie de ce canal au Sud d'Ismaïlia : il est encore visible à Saba Biar, et ses déblais ont subsisté au Sud de Toussoun. Près de lui, à l'endroit appelé *le Sérapeum* par les cartes du canal, se dressait une des stèles persépolitaines ; les deux autres seront à Kabret et à Suez, en face même du campement de la Plaine, rive Afrique.

Dans la région du lac Timsah, j'ai emprunté aux documents antérieurs la position de Saba Biar, celles d'une station ancienne (hydreuma d'Abou Ballah), d'un autre hydreuma situé à Bir Faouar (rive Asie) et enfin des ruines Gebel Mariam ainsi que celles du rivage du lac Timsah, voisines de Cheikh Ennedek ; et plus loin, les stations du Déversoir qui témoignent par leur étendue d'une importance assez grande étaient aussi connues.

Une petite forteresse, contruite en gypse extrait des lacs amers, est située non loin de la station actuelle de Fayed.

Près de la stèle de Kabret et au Nord-Est de son emplacement, une forteresse a été fouillée par M. Clédat ; il s'en trouve une autre à une faible distance au Sud, mais plus petite.

Les Arabes prétendent qu'il en existait une en partie démolie près de la gare de Geneffé, mais les cartes de Linant et Voisin qui ont cependant bien relevé ces régions n'y signalent rien de semblable.

Au Sud du Gebel Challouf, à une distance de 3 kilomètres, était une autre station importante avec une forteresse et des débris de poterie.

Quatre routes anciennes sont encore visibles entre les lacs amers et Suez; l'une, se dirigeant du Sud au Nord, devait être la route de Clysma à Péluse; une deuxième qui prend la direction N.-N.-E se dirige sur la station ancienne de Fayed; elle passe sur la rive Asie; le canal maritime l'intercepte à 7 km. 500 des dernières limites de la baie de Suez, et un peu au delà (2 à 3 km.) de la région marécageuse voisine du golfe.

Une troisième voie plus intéressante se dirige d'abord au N.-N.-E. pour gagner le désert; elle se heurte au Nord, au rivage des grands lacs amers, prouvant ainsi qu'à l'époque où elle était fréquentée, les lacs étaient sensiblement à sec. Les travaux du canal de Suez les trouvèrent d'ailleurs en cet état (cartes de Lepsius et Linant-Bey). Ils ne furent remplis qu'à l'ouverture du canal maritime et avec beaucoup de précaution, ainsi que l'exprime de Lesseps [1].

Deux stèles étaient situées sur le parcours de cette route; M. Clédat, qui les étudie et a découvert un temple plus ancien au voisinage de la deuxième, les attribue à Ramsès II. Elles sont distantes de 8 km. 500 (soit environ 5 milles romains); les deux stèles persépolitaines de cette même région sont distantes de quatre parasanges. Si l'on envisage la position de ces monuments, on remarquera que les deux derniers sont également distants des deux autres. Nous avons donc des raisons de croire qu'ils ont été empruntés par les Perses à la route ancienne de Ramsès, et regravés par la suite, ce qui se comprend aisément, car il était plus facile de les retirer de leur emplacement que de les aller tailler à Assouan ou de les emprunter à des monuments égyptiens éloignés de cet endroit.

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, LXXVIII (1874), p. 1740-48; LXXXII (1876), p. 913-1133, 1137.

Une quatrième route réunit la station de Kabret aux carrières du Gebel Geneffé ; elle se dirige de l'Est à l'Ouest, et ne paraît pas se continuer au delà de cette première localité.

A côté, se dressent les forteresses arabes de Bir Gismal (Puits Kolzoum) et d'Adjeroud. Elles défendaient la route des Pèlerins qui fut suivie dans cette direction, surtout après la chute du Port d'Aidhab, situé en face de Djedda, sur la rive égyptienne de la mer Rouge (env. 1428. 806 Heg.). Celle d'Adjeroud déjà signalée par el-Edrisi paraît cependant plus ancienne. Gismal est une forteresse qui possède deux puits ; elle approvisionna d'eau la ville de Suez ainsi que les puits de Ghargada et de Mabâoug situés au Sud-Est de cette localité. Des relations de voyage[1] nous montrent que la vente de l'eau était l'objet d'un petit commerce chez les Bédouins ; c'est notamment ces sources qui servaient à l'approvisionnement des bateaux, et l'eau était recherchée jusque dans les montagnes d'Oum Ghecheb (50 km. N.-E. de Suez) où des citernes naturelles furent élargies.

D'Adjeroud, la route des pèlerins rejoignait une longue vallée située de l'autre côté du canal et nommée pour cela Ouadi el-Hadj. Par un enchaînement naturel de vallées qui en marquaient la direction, elle rejoignait la ville d'Akaba. Une autre route se dirigeait vers Suez, gagnait la pointe du Sinaï et rencontrait la précédente qui longeait la côte orientale du golfe d'Akaba, car la traversée du golfe était facile en partant des petits ports de Nabk ou de Cherm Mohammed. C'est encore par ces endroits que passent actuellement les pèlerins qui ne peuvent supporter les frais d'un voyage par bateau.

Mabâoug, à l'Est de Suez (23 km.), n'avait pas de station. Un bloc de gros galets réunis par un ciment naturel reste comme témoin d'un ancien lit de cailloux détritiques, et a

1. Rochet d'Héricourt, *Deuxième voyage en Abyssinie*, p. 24.

fait croire à une forteresse démantelée. Mais, sauf dans les citernes, on ne rencontre jamais de roches cimentées dans les forteresses anciennes; quant aux constructions arabes, elles ont un caractère très spécial que leur donnent les pierres de taille aussi bien que leur disposition intérieure et les cintres de leurs portes, de sorte que les moindres vestiges permettent toujours de les distinguer facilement.

Sur la rive asiatique, près de la station du canal appelée Géneffé, apparaissent les traces d'une route bordée de cailloux; à l'approche des terrains mouvants des petits lacs amers, elle était renforcée d'une chaussée assez élevée et encore visible.

A l'Est de Kabret, une petite station est perdue dans le désert; Faouar, d'après les cartes anciennes, en avait une autre, mentionnée dans les relevés de Linant et envahie depuis par l'élévation des eaux du lac Timsah, après le percement du canal maritime. Il faut ensuite atteindre la région qui s'étend d'El Kantara à Péluse pour trouver des vestiges importants de constructions anciennes ; tous ceux-ci sont connus et ont été fouillés ou sondés : c'est El Kantara et sa nécropole (Tel-el-Saefi); Tel-el-Habboua au sommet duquel passe le télégraphe d'El Arich; Tel-el-Hér, Tel-el-Fadda, Tel-el-Farama (Péluse), Kasr-el-Tineh au N.-O. de Péluse, Mahamdieh à l'Est, sur le rivage, avec sa nécropole récemment découverte et fouillée.

D'autres vestiges moins importants de constructions accusés par des débris de poterie existent encore dans la *Sabakha* ou plaine salée voisine du lac Menzaleh; mais je n'ai pu les relever, faute de temps, à l'exception de Tel-el-Fadda et Tel-el-Louli.

Il est possible déjà de voir que les régions fréquentées se ramènent à deux zones, celle de Suez et celle de Péluse, par où se sont faites les communications avec la mer Rouge et la Syrie.

La première est à l'Ouest de l'ancien canal, celui-ci for-

mant un obstacle à la communication des deux régions qu'il divise; néanmoins, elles ont été reliées en deux points différents qu'indique la direction des routes anciennes : l'un est à l'extrémité de la baie de Suez, l'autre, en face de la station d'El-Gâ.

La zone du Nord, contourne le lac Menzaleh; elle débouche dans le désert de Péluse qui ouvre la route de Syrie. Les dunes qui s'étendent au Sud-Est de Péluse ont été un obstacle à la circulation; aussi n'y trouve-t-on aucune station ancienne : les routes ont suivi le rivage même de la Méditerranée; elles sont encore fréquentées de nos jours, ainsi que celle d'El Kantara à El Aristh, jalonnée par une ligne télégraphique qui relie ces deux localités.

Aucune communication n'a jamais existé par la vallée de l'Égarement qui débouche dans la vallée du Nil au Sud du Caire. La *Commission* qui accompagna l'Armée d'Orient attribue une importance exagérée à cette voie directe qui reliait à cette époque le Caire et Suez; une station maritime grecque se trouve cependant non loin de son embouchure dans la mer Rouge, au pied du Galalala et à une distance de 50 km. de Suez; mais l'accès en fut difficile par terre, aussi doit-on la considérer comme la première station qui fit suite à Clysma, et vraisemblablement celle qui, d'après la description de Pline, faisait suite à Arsinoé sous le nom de Ænnum ou Philotera (VI, 33, 5).

L'étude méthodique de cette région a permis de résoudre un certain nombre de problèmes du plus haut intérêt pour l'histoire.

Il s'agissait de connaître :

1° Si le Nil, à l'époque historique, s'est avancé vers l'Isthme;

2° Ou si les deux mers Méditerranée et Rouge ont communiqué;

3° Dans quelle limite les rivages de ces mers ont varié.

Le résultat peut se résumer ainsi : la topographie de

l'Isthme de Suez n'a pas varié, sauf dans sa partie septentrionale, depuis des temps antérieurs à l'époque historique.

La découverte du port d'Héroopolis par M. Naville[1] avait permis de supposer l'étendue du golfe de Suez, au moins jusqu'à la hauteur du lac Timsah, Héroopolis étant un port du sinus arabique ou Héroopolite. Mais il ne faut pas oublier que toute la région fait partie de l'Arabie limitée à Péluse (Strabon, *Géogr.* IV ; Pline, XXII. 1).

Les marécages salés qui s'avancent jusqu'aux limites septentrionales des lacs amers actuels peuvent donc être considérés comme des lagunes se reliant insensiblement au golfe de Suez, et les petits marécages qui s'étendent jusqu'au lac Timsah permettent de considérer toute cette région comme une dépendance, une infiltration de la mer Rouge, d'autant plus que l'eau y est salée, et peut être supposée d'origine marine.

Jusqu'au percement du canal de Suez, les lacs amers étaient sensiblement à sec. Une couche épaisse de sel en occupait le fond ; on était donc en présence d'une dépression de 40 kilomètres de long, sur une largeur variant de 2 à 13 kilomètres, et séparée seulement de la mer Rouge par le *seuil* de Challouf, en deçà et au delà duquel les marécages se suivent encore d'une manière à peine interrompue.

Or les anciens ont bien eu l'impression que les bassins des lacs étaient au-dessous du niveau de la mer Rouge, et comme le canal de Ramsès y aboutit, et qu'il est au-dessous lui-même de la vallée du Nil, à cause de la pente nécessaire à l'écoulement des eaux, on fut amené à craindre le niveau de la mer Rouge supérieur à celui du Nil.

La direction de l'ancien canal fut naturellement étudiée de manière à éviter le plus de travaux possible ; le chemin qu'il suit évite les dunes de Toussoun et de Thmét, et s'achève dans le grand bassin des lacs amers.

1. Voir *The Store City of Pithon.*

Il serait intéressant de savoir s'il pénétrait leur grand bassin sur une longueur notable, car le deuxième tronçon compris entre le petit bassin et le golfe de Suez dut être inférieur au niveau de la mer et envahi par les eaux marines, ou alors être un canal à écluse ou à barrage qui continuait la partie précédente et n'aboutissait pas directement dans la mer Rouge. Or des débris de poissons du Nil récemment étudiés et trouvés au cours du percement du canal maritime montrent d'une manière certaine que ce sont bien des eaux douces qui coulaient dans cette partie de l'ancien canal ; la conclusion qui s'impose est donc que ce fut une voie à écluse, ou qu'un barrage existait entre Chalouf et la baie de Suez ; un halage aurait permis le transbordement des bateaux. Le port d'Héroopolis était donc fluvial, si sa situation — ce que toute étude, même graphique, permet de confirmer — fut bien celle que lui attribue M. Naville.

La mer Rouge a changé ses lignes de rivage, nous en trouvons les traces à l'intérieur des terres ; mais comme la route de Ramsès les franchit, et que sur son parcours elle est à peine coupée par les torrents qui s'échappent de la montagne voisine, il est clair que le désert n'a pas changé de physionomie depuis cette époque et que la mer Rouge dut avoir, à peu de chose près, ses limites actuelles. J'ajoute encore, en faveur de cette affirmation, que la même route passe sur la rive asiatique actuelle à l'extrémité même de la baie de Suez, ce qu'elle n'eût pu faire si les eaux avaient été plus étendues.

Il ne faut pas oublier en effet que le sol est en pente très douce au voisinage de Suez et qu'une élévation d'un mètre du niveau des hautes eaux se ferait sentir sur un espace de quatre kilomètres au delà de l'extrémité septentrionale de la baie.

Les eaux du Nil se sont avancées parfois jusqu'à la dépression des lacs ; au moment de l'expédition de l'Armée

d'Orient, une crue du Nil, très haute il est vrai, amena les eaux jusqu'au lac Timsah ; mais l'étendue normale du Nil à ces parages remonte à une époque de beaucoup antérieure qui est du domaine de notre dernière période géologique.

La Méditerranée, par contre, a subi une oscillation, c'est-à-dire un mouvement par lequel elle se retire du continent, et un autre, postérieur, qui le lui fait de nouveau envahir. Pendant l'époque où Péluse et Tanis furent florissantes, les branches du Nil qui empruntent leur nom à ces villes purent être endiguées dans les eaux du lac Menzaleh ; des cordons littoraux parallèles abandonnés par la Méditerranée s'avancent de Péluse à son rivage actuel, et sont autant de témoins d'une occupation ancienne de la mer. Cela est antérieur à l'édification de ce port ; mais, depuis, la mer s'avance insensiblement sur le terrain qu'elle a abandonné, et transforme, par imbibition de l'eau, la plaine en une vaste fondrière, démantèle une ville importante voisine de Tel Farama, connue sous le nom de Mahamdieh. Les villes de Tanis et Péluse voient leur voisinage s'abaisser au niveau de la mer, et l'eau salée imbibe même leurs fondations. Il y eut d'ailleurs dans cette région des phénomènes géologiques qui durent se traduire d'une manière sensible par des tremblements de terre ou des raz de marée, car ceux-ci sont déjà signalés par Pline comme des phénomènes fréquents au voisinage du Mont Cassios.

La variation du niveau relatif de la Méditerranée eut pour conséquence les modifications dans les limites du lac Menzaleh dont les eaux durent s'avancer moins au Sud que maintenant ; malheureusement, il ne m'est pas permis d'apporter de preuves convaincantes à ce sujet, et la situation actuelle de Daphné qui commandait le désert arabique dans les replis du rivage de ce lac n'est pas un argument suffisant. Mais j'aurai peut-être l'occasion de consacrer plus de temps à cette région et de trouver des preuves indiscutables des transformations qu'elle a dû subir et qui nous inté-

ressent surtout au cours de la période historique, par les modifications qu'elles ont apportées à la topographie ancienne du rivage méditerranéen.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de juin 1913 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1913, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le colonel Stanislas Mondon-Vidailhet, un volume intitulé : *Études sur le Guragie*, par Casimir Mondon-Vidailhet, mises en ordre, complétées et publiées d'après ses notes par Erich Weinzinger (Wien, 1913, in-8°, xi-119 pages. — Sprachenkommission der k. Akademie der Wissenschaften, Bd. V).

« Le Guragie est l'un des dialectes parlés en Éthiopie et déjà étudiés par Casimir Mondon-Vidailhet ; le vocabulaire du Guragie, préparé par le regretté savant, est publié dans ce volume par un de ses élèves, M. Erich Weinzinger, qui y a joint quelques textes en dialecte Argobbā, autre dialecte éthiopien, voisin de Harar. Avec les études de M. Conti Rossini et le catalogue du R. P. Chaine, que j'ai eu l'honneur de présenter cette année à l'Académie, ce nouveau volume vient témoigner à nouveau de l'importance qu'offre, pour les études relatives aux langues et à la littérature de l'Éthiopie, la collection de manuscrits formée par Casimir Mondon-Vidailhet et récemment entrée à la Bibliothèque nationale. »

M. Leger présente un mémoire de M. F. P. Marchant (de Londres) intitulé : *The Viking and the Wends* (Reprinted from the Saga-Book of the Viking Society).

« M. F. P. Marchant est aujourd'hui l'un des rares Anglais qui s'occupent de philologie slave, notamment des antiquités russes. Il a

résumé dans ce mémoire les luttes primitives des Scandinaves avec les Slaves Baltiques ou Polabes. Je saisis avec plaisir cette occasion pour appeler l'attention de nos confrères sur les travaux de la Viking Society fondée en 1893 et qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de l'archéologie, du folk-lore des pays scandinaves. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.





COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 3 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Théodore REINACH communique une lettre de M. Blinkenberg, archéologue danois, à qui il a demandé de vérifier sur les estampages un passage de la *Chronique de Lindos* restitué naguère par M. Reinach. La nouvelle lecture de M. Blinkenberg confirme entièrement la restitution proposée : il s'agit bien d'un groupe représentant Pallas et Héraclès étouffant le lion ; seulement ce groupe n'était pas en marbre (*lithina*), mais en bois de lotus (*lôtina*).

M. Maurice CROISET donne lecture d'une note de M. Lefebvre : En déblayant, en juillet dernier, les parties de la cour et des pylones recouvertes naguère encore à Abydos par les maisons, M. Lefebvre a découvert un mur couvert de graffiti dus à des pèlerins grecs et romains, dont il tient à signaler tout de suite à l'Académie les plus intéressants.

« A) Entre les jambes :

1° 'Ερμοκράτης ἥκει
πρὸς τὸν θεὸν 'Οσαρε

(Suit une demi-ligne inintelligible, n'appartenant probablement pas au même graffite).

« 'Οσαρε est apparemment une déformation du nom d'"Οσιρις, mais l'on ne peut s'empêcher de songer en même temps aux formes combinées 'Οσορόαπις, 'Οσόραπις, etc..., qui ont donné naissance au vocable *Serapis* : peut-être est-ce cette nouvelle divinité syncrétique, dont il ne savait pas très bien le nom, que notre Hermocratès venait adorer.

2° Au-dessous :

Δημήτριος Θέωνος
ἦλθον ἐνταῦθα
ἀγαθὰ παρασχεῖν
τοὺς θεοὺς αἰτούμενος
L $\overline{\iota\alpha}$' 'Αντωνείνου
Καίσαρος φαωφὶ $\overline{\kappa\eta}$'.

« C'est le 25 octobre 147, sous le règne d'Antonin, que ce Démétrios, fils de Théon, est donc venu à Abydos pour y prier les dieux de lui accorder biens et richesses, ἀγαθὰ παρασχεῖν. Ce qui suit est amusant. Que se passa-t-il pendant la nuit? Par suite de quelle circonstance notre homme s'aperçut-il que, trop cupide, il avait oublié le plus inestimable des trésors, la santé? Toujours est-il qu'il revint le lendemain même, et, sous le précédent graffite, traça, d'une main hâtive, cette autre prière aux mêmes dieux :

3° Au-dessous :

ὁ αὐτὸς πάρειμι τοὺς θεοὺς αἰτούμενος
ἄνοσον παρασχεῖν σῶμα μέχρις οὗ ζώσω.
L $\overline{\iota\alpha}$' 'Αντωνείνου Καίσαρος φαωφὶ $\overline{\kappa\theta}$'[1].

« Me voici revenu demander à ces mêmes dieux de garder mon corps exempt de maladie aussi longtemps que (μέχρις οὗ)

1. L$\overline{\iota\alpha}$' me paraît sûr, quoique A mal gravé puisse être, si l'on n'y prend garde, lu Γ.

je vivrai ; le 29 de Phaophi, année 11 d'Antonin (= 26 octobre 147). »

« Si je me rappelle bien, ces deux textes sont les seuls des huit ou neuf cents graffites d'Abydos qui soient datés avec précision [1].

« B) Plus loin :

4°

Ἁρσιήσιος
Ἀμενώθου
ἔρρωσο L ε' πεμνοθο ιθ.

« Ἁρσιήσιος paraît être ici un nominatif-vocatif (?) ; le nom, que je ne me souviens pas d'avoir rencontré, serait un dérivé, sorte de diminutif, du nom bien connu Ἁρσιῆσις. Cet Harsiêsios (?) a pour père un certain Aménôthès ; il est remarquable de voir ce nom des rois de la XVIIIe dynastie donné à un particulier à l'époque romaine. L'ensemble serait un souhait de bonne santé adressé à cet individu, peut-être par lui-même. Le nom du mois, corrompu, est probablement φαμενώθ. Date incertaine.

τὸ προσκύνεμα (*sic*)
Ναεουίου (*sic*) Ἱλαρίωνος παρὰ τοες (*sic*)
ἐν Ἀβύδοι (*sic*) θεοῖσιν καὶ τῶν τέκνων
Ταπιῶμις καὶ Ἡλιοπολείτιδος καὶ τῶν φίλων

« Proscynème aux dieux d'Abydos de Naevius fils d'Hilarion, de ses enfants Tapiômis et Héliopolitis, et de ses amis. »

« Ce Romain savait mal le grec ; il abuse de la brève ε, qui tantôt remplace η (προσκύνεμα), tantôt la lettre ι (τοες = τοῖς ; Ναεουίου = Ναιουίου, génitif de Ναιούιος, latin *Naevius*). On notera encore Ἀβύδοι pour Ἀβύδῳ. Quant aux noms de ses enfants, deux filles, ce sont l'un et l'autre des noms d'origine pour ainsi dire géographique : Ταπιῶμις veut dire « celle du Fayoum » ou mieux peut-être ici « celle d'Arsinoë » [2], le second nom Ἡλιοπολῖτις signifiant sans contestation « celle d'Héliopolis » : peut-être l'une était-elle née à Arsinoë, l'autre à Héliopolis, l'ancienne *On* ; le second nom, purement grec, est décliné ; le premier, tout égyptien, est resté sans désinence.

1. J'ai copié jadis tous ces graffites, que je dois publier avec la collaboration de M. Perdrizet. Diverses circonstances ont jusqu'à présent empêché ce travail de paraître.

2. Cf. Spiegelberg, *Aeg. u. Griech. Eigennamen*, p. 49.

« La forme de Y = Ч, dans quelques mots, est remarquable au point de vue paléographique.

« Signalons encore les signatures de :

6° Ἰωάννης

7° Σαραπίων
Θέωνος

8° Αὐρήλιος Βησᾶς.

M. Antoine Thomas étudie la formation du nom de *Bernage* porté par une montagne située près de Saint-Vaury, à 12 kilomètres au Nord-Ouest de Guéret, sur la ligne séparative des bassins de la Creuse et de la Gartempe, et dite vulgairement *Montagne des Trois Cornes*. Il identifie le nom actuel de *Bernage* avec celui de *Bannoarca*, qui figure dans un sermon sur saint Valéric composé au XIe siècle et publié pour la première fois par les Bollandistes en 1889. Il reconnaît dans ce *Bannoarca* le mot gaulois *banno* qui signifie précisément « corne » et qui est conservé, avec son sens propre, par les patois méridionaux actuels, y compris celui qui se parle dans les arrondissents d'Aubusson et de Bourganeuf. *Mont Bernage* et *Montagne des Trois Cornes* sont donc deux expressions différentes de la même idée.

M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie, communique une plaque de terre cuite polychrome provenant de Damas, qui représente un chameau portant deux statues exactement semblables de la Fortune. Le chameau, qui nous paraît un quadrupède ridicule plutôt que vénérable, était souvent consacré aux dieux par les Arabes de la frontière de Syrie, et notre terre cuite le montre, ce semble, promenant dans une procession les images divines. D'autre part, les astrologues orientaux du moyen âge appellent couramment « les deux Fortunes » (*Ar.* Sa'dân ; *Syr.* Gadê) celles de Jupiter et de Vénus, les planètes bienfaisantes. Nous voyons maintenant que cette expression technique répondait à un ancien culte des deux déesses associées. C'est une preuve nouvelle des relations étroites de l'astrologie avec les religions sémitiques.

M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, correspondant de l'Académie, expose les résultats des fouilles sous-

marines effectuées au printemps dernier, pour la sixième fois, dans les restes du vaisseau qui a coulé, au début du Ier siècle avant notre ère, sur la côte d'Afrique, près de Mahdia, et qui a déjà fourni tant d'œuvres d'art d'une importance considérable[1].

L'Académie fixe sa séance publique annuelle au vendredi 14 novembre prochain.

COMMUNICATION

LES RECHERCHES SOUS-MARINES DE MAHDIA (TUNISIE) EN 1913,

PAR M. ALFRED MERLIN,
DIRECTEUR DES ANTIQUITÉS DE LA TUNISIE,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Interrompues en 1912, les recherches sous-marines de Mahdia ont été reprises par la Direction des antiquités de la Tunisie au printemps dernier[2]. Les frais de cette sixième campagne, qui a duré du 13 mai au 23 juillet, avec 438 heures de travail effectif au fond de l'eau, ont été couverts par des subventions des Gouvernements français et tunisien, par les libéralités de généreux particuliers, enfin par l'allocation que l'Académie a bien voulu nous attribuer sur la fondation Dourlans. Nous donnons ici un résumé du journal des fouilles[3].

L'exploration a porté notamment, comme les années antérieures, sur la partie nord du gisement où avaient été

1. Voir ci-après.

2. La bibliographie relative aux découvertes antérieures est à consulter dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1911, p. 556, n. 2; parmi les articles parus depuis, je citerai seulement ici Cagnat, *A travers le monde romain*, p. 240 et suiv.; Merlin, *Assoc. franç. pour l'avancement des sciences, Compte rendu de la 42e session*, Tunis, 1913, p. 32 et suiv. = *Revue scientifique*, 21 juin 1913, p. 777 et suiv.

3. Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1913, p. 273-274; p. 313.

effectuées jusqu'ici les découvertes les plus intéressantes. Après les déplacements de colonnes accomplis précédemment, les trois rangées septentrionales se composaient, la première de deux fûts[1], la seconde de sept; la troisième en comptait deux, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest de l'intervalle de 3^{m} 85 qui divisait en deux groupes égaux les colonnes de cette ligne, mais les deux fûts du groupe ouest, écartés en 1909, n'avaient été transportés qu'à 2 mètres environ de leur site primitif.

Le programme des travaux, tel que nous l'avions arrêté en principe, consistait à enlever les sept colonnes de la seconde rangée et à descendre ensuite dans la vase tant sur le large emplacement ainsi obtenu qu'autour des fûts subsistant à la première et à la troisième rangée et en dehors des colonnes.

Le plus urgent était de se débarrasser des sept colonnes. M. Michaux, directeur général des travaux publics de la Régence, qui nous a toujours prêté un très bienveillant appui, voulut bien, une fois de plus, envoyer à Mahdia le baliseur *Eugène Resal* commandé par M. Chardot; il fallut quinze jours, du 13 au 28 mai, pour creuser les tunnels destinés au passage des cables, lier les colonnes, les tirer et les déposer sur un autre point.

Au cours de cette opération préliminaire, plusieurs bronzes furent successivement recueillis : un buste-applique de Bacchante; une panthère bondissant, analogue à celles que nous avions extraites en 1909 et 1911[2]; l'arrière-train d'une autre panthère; un casque à trois panaches[3] sup-

1. Cette rangée avait à l'origine deux colonnes, dont une avait été enlevée en 1911 (*C. r. Acad.*, 1911, p. 557-558); mais une des trois colonnes de la seconde rangée soulevée cette même année s'échappa malencontreusement et vint retomber auprès de la colonne qui restait à la première rangée.

2. *C. r. Acad.*, 1911, p. 560 et 562; *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CCXXIII, n° 2.

3. Le panache de gauche manque.

portés chacun, semble-t-il, par un griffon couché, qui coiffait un très grand buste-applique d'Athéna[1], sans doute celui dont nous avons extrait en 1910 un fragment de poitrine protégée par l'égide et la tête de Gorgone[2]; un petit bras de statuette, peut-être détaché d'un Satyre dansant[3]; une collerette circulaire d'où s'échappe une longue feuille pointue; une moitié d'anse de coffre; une monnaie totalement fruste; enfin des débris de meubles : barres moulurées, éléments de pieds de sièges. Nous avons trouvé aussi des morceaux, d'ailleurs fort minimes, de nos cratères monumentaux en marbre, un broyeur de mortier (long. $0^{m}10$; haut. $0^{m}075$)[4], beaucoup de tessons d'amphores en poterie grossière et des petits lingots de plomb en forme de pyramides.

Plus heureux qu'en 1911[5], nous avons réussi à sortir de la mer et à transporter au Bardo deux des colonnes que nous déplacions; ainsi que les autres marbres de notre bateau, elles sont blanc-bleuâtres, sillonnées de veines grises; leur surface est rongée par les animaux marins, mais il est indiscutable qu'elles n'étaient pas cannelées[6]. Les cannelures, que les heurts du chargement, du déchargement, les chocs de la traversée auraient pu endommager, ne devaient être exécutées qu'à pied d'œuvre; nos colonnes

1. Nous possédons deux autres bustes-appliques d'Athéna: l'un est complet (*C. r. Acad.*, 1909, p. 657, fig.); l'autre, plus grand, est mutilé (*Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CCXXIII, n° 1, pl. XLIII: cf. *C. r. Acad.*, 1910, p. 589; 1911, p. 560) : le casque est trop gros pour convenir à cette seconde applique.

2. *C. r. Acad.*, 1910, p. 589.

3. Soit celui qui a été découvert en 1909 (Merlin et L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXX, p. 218 et suiv.), soit celui, très mutilé, dont il sera question plus bas.

4. Cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 561. Il est fort possible que ce broyeur se rattache au plus grand de nos mortiers en marbre (*ibid.*, n. 3).

5. *C. r. Acad.*, 1911, p. 558.

6. Cf. *C. r. Acad.*, 1909, p. 652. L'une des colonnes écartées cette année présentait à son extrémité la moins grosse une couronne en saillie, simplement épannelée, première ébauche du bourrelet terminal sur lequel devait se poser le chapiteau.

sont simplement dégrossies; nous les possédons telles qu'elles sont sorties de la carrière et l'on ne s'est même pas préoccupé de les ramener à leur hauteur définitive : il y a entre elles toutes des différences de longueur plus ou moins grandes, mais toujours sensibles[1].

Le 29 mai, on commença à creuser sur la surface devenue libre. La fouille fut rendue très pénible par la présence d'une quantité considérable de pierres informes, ayant probablement servi de lest dans la cale, et de ces tessons de poterie grossière qui sont toujours si fréquents[2]; à ces pierres étaient intimement mélangés des morceaux de bois provenant du pont ou du faux-pont du navire sur lequel les colonnes étaient couchées[3] : une fois le vaisseau submergé, ce plancher, disjoint par l'action de l'eau, avait cédé sous le poids, s'était affaissé, brisé, et ses débris, comprimés par la lourde masse des fûts[4], s'étaient amalgamés à la pierraille de telle sorte qu'au dire des scaphandriers, on était comme devant une « muraille » très difficile à désagréger.

Au milieu de ce conglomérat, après avoir remué une base de colonne très usée, on ramassa, le 30 mai, une jolie figurine de Satyre dansant (haut. 0 m 20); bien que le visage soit un peu corrodé et que le bras gauche manque, l'œuvre, avec ses formes élancées, son modelé nerveux, est d'une extrême élégance : le pied droit se soulève de terre, le gauche pose sur une plinthe convexe en avant et, derrière

1. Les deux fûts qui sont aujourd'hui au Bardo comptent 3 m 90 et 4 mètres; celui qui a été extrait en 1909 et est demeuré à Mahdia, 3 m 95 (*C. r. Acad.*, 1909, p. 651): parmi ceux restés au fond de l'eau et mesurés à la corde, il en est qui ont 4 m 40, 4 m 35, 4 m 30, 4 m 16, 4 m 15, 4 m 10. Des colonnes semblant faire partie d'une autre série ont 3 m 75, 3 m 70, 3 m 58, 3 m 55, 3 m 40, 3 m 32.

2. Cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 559-560.

3. *C. r. Acad.*, 1909, p. 558. L'une de ces pièces de bois, que nous avons remontée, a une section de 0 m 27 × 0 m 27, sur une longueur de 1 m 95 qui était plus grande primitivement.

4. Chacun de ceux que nous avons extraits pèse 3 tonnes.

la nuque, se distinguent les vestiges d'une attache : la statuette était une pièce décorative. Le Satyre dansant, de même taille et presque de même attitude, découvert en 1909[1], appartenait au même meuble, ainsi qu'un troisième, dont nous n'avons plus qu'un pied sur un soubassement cintré.

Quelques semaines plus tard, le 5 juillet, un autre bronze remarquable fut retiré des mêmes parages : un lévrier à demi couché sur le flanc droit, les pattes repliées, la tête, au long museau effilé, aux oreilles courtes, relevée et tendue, le cou entouré d'un collier[2] ; l'animal, plein de vie et d'expression, est rendu avec une frappante vérité ; la valeur de l'objet est encore accrue par le fort beau ton vert-clair qu'a pris le métal. En dessous proémine un tenon percé d'un trou où passait jadis un clou. Ce chien était donc, comme le Satyre, une applique décorative[3].

Outre ces deux pièces d'une importance particulière, les fouilles de cette région ont produit : un couvercle en bronze ayant la forme d'une oie ou d'un canard[4] ; une tête de panthère analogue à celle dont nous avons parlé plus haut ; un gros anneau (haut. 0 m 055 ; diam. int. 0 m 10), ceint, à l'extérieur, d'un bourrelet qui est percé de douze trous régulièrement espacés ; des pieds de chaudrons ou d'œnochoés ; l'extrémité d'un manche recourbé, terminé par une tête de canard[5] ; deux tubes cylindriques, hauts d'une dizaine de centimètres mais incomplets, creux à l'intérieur qui est rempli d'une armature en bois, munis en dehors d'appendices qui saillent de 0 m 07 et sont forés de deux trous chacun ; un gros hameçon : le tout en bronze ; un énorme bou-

1. *C. r. Acad.*, 1909, p. 652 ; Merlin et L. Poinssot, *Mém. des Antiquaires de France*, LXX, p. 218 et suiv.

2. Long. 0 m 12 ; haut. 0 m 065.

3. Les débris d'un autre lévrier, pendant inversé de celui-ci, avaient été trouvés en 1911 (*C. r. Acad.*, 1911, p. 561).

4. Un couvercle identique avait déjà été recueilli.

5. Cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 561.

let en pierre (0^{m} 77 de circonférence), recueilli près du Satyre dansant; de minuscules fragments des grands cratères en marbre; des débris de plaquettes très minces, revêtements de coffrets, et des petits bâtons en ivoire; un cylindre fermé à un bout, deux pyramides (haut. 0^{m}075; côté de la base 0^{m} 04) et deux lingots losangiformes en plomb [1]; un tesson de céramique vernissée noire, agrémenté d'une rosace, des rondelles en terre cuite (diam. 0^{m} 07), percées d'un trou au centre et un plat en poterie vernissée noire, brisé en deux tronçons se raccordant, presque entier, moins le bord (diam. 0^{m} 25), et qui est décoré au centre de torsades juxtaposées en couronne : produit d'une fabrique campanienne remontant apparemment au IIe siècle av. J. C.

En même temps que ces recherches se poursuivaient sur l'emplacement de la deuxième ligne des colonnes, d'autres investigations étaient opérées sur les flancs est et ouest du gisement à hauteur des rangées de colonnes les plus septentrionales, et à son extrémité nord.

A l'Est de la première rangée, plusieurs tranchées furent entreprises. La première, autour du fût le plus oriental, mit au jour, le 3 juin, une base de statuette en bronze (haut. 0^{m} 10; long. et larg. 0^{m} 11), bordée d'une moulure en haut et en bas, soutenue à chaque angle par un pied et montrant sur le dessus des traces de scellement au plomb; puis, un peu après, des moulures en bronze. De l'autre côté de la même colonne, à l'Ouest, fut acquise une tête de Satyre barbu montée sur un support, du même type que celles exhumées en 1911 [2].

Une seconde tranchée, pratiquée à une douzaine de mètres en dehors des colonnes vers l'Est, fournit d'abord, parmi

1. Cf. *Mélanges Cagnat*, p. 385. — Ces pyramides et lingots, comme ceux de même forme qui ont été précédemment signalés ou le seront plus bas, étaient préparés pour assujettir ensemble des pièces de marbre.

2. *C. r. Acad.*, 1911, p. 562 et 564; *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CCXXIV, n° 4, pl. XLIV.

des pierres et une extrême abondance de tessons de poterie, à 0 m 10 environ de profondeur, la jambe gauche, incomplète en haut et en bas, d'une grande statuette en bronze [1], puis, un peu au-dessous, beaucoup d'éléments de pieds de meubles en bronze, presque tous fort abîmés, un pied d'œnochoé ou de chaudron et une délicate palmette (haut. 0 m 12). De nombreux objets en plomb furent aussi déterrés dans cette excavation : un lingot losangiforme, vingt pyramides et cinq saumons pesant dans les trente-deux kilos, plats en dessous, arrondis en dessus, longs en moyenne de 0 m 45, marqués chacun d'une estampille latine : ces inscriptions, qui sont de trois espèces, ont déjà été copiées à Mahdia sur des pains du même genre [2], mais celles du troisième groupe apparaissent aujourd'hui intactes pour la première fois. Deux d'entre elles sont ainsi conçues : *M. Plani L. f.* || dauphin à gauche || *Russini*; une troisième se lit : *L. Plani L. f. Russini* || ancre; enfin les deux dernières donnent : *Cn. Atelli T. f. Mene.*

Un sondage tenté à 4 mètres plus loin vers l'Est, à 16 mètres environ des colonnes par conséquent, procura encore des débris de bronze.

Ces fouilles, engagées à une aussi longue distance des colonnes afin de constater jusqu'où s'étend le gisement, ont un autre intérêt que de nous assurer la possession d'objets plus ou moins notables; elles nous renseignent en outre sur ce qu'il advint du navire après le naufrage et sur l'état dans lequel il est aujourd'hui. S'il est vrai que le bateau est tout entier enfoui dans la vase, on aurait tort de penser qu'il s'y est conservé sans dommage sérieux et que, si l'on réussissait à le déblayer, on le retrouverait tel qu'il était quand il sombra. Une fois qu'il eut coulé à pic, le vaisseau ne tarda pas à se disloquer et à s'ouvrir; ses parois laté-

1. L'aile d'Éros, retirée en 1910 vers le même point (*Monuments Piot*, XVIII, p. 6-7), fait peut-être partie de la même effigie.

2. *Mélanges Cagnat*, p. 384-385.

rales s'écartèrent, se déversant vers l'extérieur, entraînant dans leur chute et projetant au loin avec elles la partie de la cargaison qui les avoisinait; en même temps, comme nous l'avons indiqué, le plancher sur lequel reposaient les colonnes n'étant plus suffisamment soutenu, s'affaissait sur place sous le poids qu'il portait, écrasant la cale et son chargement : en sorte que, si le gisement s'étale beaucoup plus sous la vase, à l'Est et à l'Ouest notamment, que ne le laisseraient supposer les fûts qui en émergent, par contre l'intérieur même du navire offre aux recherches un cube moins considérable qu'on ne le croirait à priori [1].

Le même déversement a eu lieu aussi au Nord; de ce côté, à 2 ou 3 mètres des colonnes, on découvrit une anse en bronze, une petite tête de bœuf de face (haut. 0 m 045), ayant été utilisée comme applique, et une plaquette, également en bronze, représentant deux griffons affrontés de part et d'autre d'un cratère [2].

Plus fructueux encore furent les travaux sur le flanc occidental. L'exploration fut inaugurée le 14 juin auprès des colonnes de la troisième rangée légèrement écartées en 1909; on sortit d'abord un petit pied gauche de statuette en marbre [3]; puis une élégante pièce de bronze (haut. 0 m 15), dont la base renflée est rehaussée de godrons et qui se termine en pointe au sommet, couronnement de quelque partie de meuble; enfin, le 23 juin, survint la trouvaille capitale de cette année, celle d'une magnifique statuette d'Hermès en bronze, haute de 0 m 32 : le dieu est figuré dans l'attitude d'un orateur [4]; il est debout, le poids du

1. Cf. les constatations faites en 1911 (*C. r. Acad.*, 1911, p. 560-561).

2. Deux plaquettes identiques proviennent de ces mêmes parages (*C. r. Acad.*, 1909, p. 652; 1910, p. 589).

3. C'est une pièce de rapport qui se raccordait à une image d'enfant analogue à celle que nous avons décrite, M. L. Poinssot et moi, dans la *Revue archéologique*, 1911, II, p. 115, n° 14; cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 563; *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CCXXII.

4. Il convient de rapprocher de cette statuette celle de la collection Dutuit, qui semble représenter elle aussi Hermès (Froehner, *Collection*



Fouilles sous-marines de Mahdia.
Fig. 1. — Statuette en bronze représentant Hermès.

corps portant sur la jambe droite, le pied gauche ne touchant le sol que des doigts ; il a de petites ailes aux chevilles et est vêtu d'une draperie posée sur l'épaule gauche, qui s'attache sur l'épaule droite, recouvre en travers la poitrine et le dos et s'enroule autour du bras gauche d'où elle pend. Le bras gauche est plié au coude ; les doigts de la main qui s'avance et tenait sans doute le caducée sont cassés ; le bras droit est étendu, la main grande ouverte ; la tête, très légèrement tournée, suit le mouvement du bras ; les yeux, qui sont creux aujourd'hui, étaient sans doute remplis jadis d'émail ; les cheveux se divisent en trois zones concentriques. La figurine est charmante de finesse et de grâce [1] (fig. 1) ; détail curieux : ses proportions s'accordent à merveille avec celles de la base du 3 juin, et il semble bien que les deux objets étaient faits pour s'adapter l'un à l'autre.

C'est dans l'angle très aigu que déterminaient entre elles les deux colonnes déjà déplacées en 1909 que l'Hermès fut recueilli, à 0 m 60 environ de profondeur, les jambes en l'air. Dès lors il devenait indispensable de rejeter plus loin un au moins de ces deux fûts, pour dégager un endroit qui paraissait si fécond. Aussi avons-nous profité d'un passage de l'*Eugène Resal* à Mahdia pour enlever, le 30 juin, une huitième colonne, celle qui était le plus à l'Ouest. La suite des fouilles prouva que nous avions eu raison de nous résoudre à ce sacrifice ; car, à peine avions-nous commencé à descendre sur l'emplacement devenu libre qu'on atteignit un fragment de cratère en marbre, montrant le haut du corps de l'Hermaphrodite qui, sur le vase de Pise, précède à gauche les Ménades dansant, et surtout, le 1er juillet, vers 0 m 60 de profondeur, un grand (0 m 20 de haut) et superbe buste — applique de Nikè ; au moment de la découverte, il

Dutuit, I, p. 3 et suiv., pl. I à III ; Collignon, *Sculpture grecque*, I, p. 509), et qui, malgré certaines différences de détail, est très voisine de la nôtre.

1. Une fente assez longue sillonne le dos.

était fortement empâté de dépôts, mais, maintenant qu'il est nettoyé, on peut voir qu'il est parfaitement conservé : la déesse, couronnée de laurier sur ses cheveux ondulés, a



Fouilles sous-marines de Mahdia.
Fig. 2. — Buste-applique représentant Nikè.

la tête un peu penchée [1]; à droite, le haut du bras et de la poitrine, jusqu'au-dessous du sein, sont nus; le côté gauche est protégé par une tunique contre laquelle se dresse une palme, dont l'extrémité est nouée d'un ruban; la main droite, seule figurée, tient un flot de rubans; des ailes sont fixées aux épaules (fig. 2).

Les jours suivants, nous eûmes d'autres objets en bronze : une anse (long. 0 m 19) et une moitié d'anse de coffre; un pied de lampadaire en forme de pied de bouc [2]; une douille circulaire d'où s'échappent des feuilles d'acanthe; des restes, surtout des pieds, de récipients; des plaques incurvées bordées en bas sur leur face convexe par une moulure [3]; des palmettes et des rinceaux de feuillage ayant été employés comme appliques décoratives; l'extrémité supérieure d'une corne d'abondance [4]; deux grosses pièces qui étaient peut-être des pieds de meubles. Les vestiges des cratères en marbre sont abondants, mais presque tous insignifiants. Enfin, sans parler d'une main de marbre assez abîmée, des clous de bronze et des feuilles de plomb provenant du navire, ce point nous a encore fait obtenir des pyramides en plomb et des poteries, entre autres un fond de plat, brisé de partout, en terre jaunâtre, et une petite patère à ombilic central et large bord plat.

Quelques investigations sommaires furent de plus exécutées dans la zone méridionale du gisement. Sur le flanc ouest, en dehors de la quatrième rangée des colonnes, on retrouva une griffe de lion en bronze, débris d'un pied de table ou de siège [5]; sur le flanc est, à la même hauteur,

1. La Nikè faisait sans doute pendant à l'Athéna reproduite *Bull. arch. du Comité*, 1911, pl. XLIII, qui est de mêmes dimensions et dont le visage est tourné à droite, tandis que la Nikè regarde à gauche.

2. Cf. *C. r. Acad.*, 1909, p. 658; 1911, p. 564.

3. Cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 561.

4. Cf. *C. r. Acad.*, 1908, p. 536, n° 2; 1911, p. 560; *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. CCXXIII-CCXXIV, n° 3.

5. Cf. *C. r. Acad.*, 1911, p. 560.

deux tuyaux coudés en plomb; plus au Sud, contre la colonne orientale de la cinquième rangée, un buste-applique (haut. 0 m 11), en bronze, de Bacchante rieuse, couronnée de pampres, la nébride sur l'épaule gauche [1]; à 2 mètres à l'Ouest de la septième rangée, un morceau de pied de statue en marbre; enfin, au milieu du navire, entre les quatrième et cinquième rangées, des fragments de pieds de meubles en bronze, et entre les sixième et septième, à 0 m 50 de profondeur, une petite œnochoé en terre cuite, presque intacte (haut. 0 m 19), dont la bouche trilobée est dominée par l'anse, qui s'élève au-dessus du goulot, et dont la longue panse cylindrique, légèrement renflée, est ornée de deux filets en creux au-dessous du faible rétrécissement tenant lieu de col.

Tels sont, brièvement énumérés, les principaux résultats que nous avons à enregistrer; ils justifient les dépenses engagées et les efforts faits cette année encore, pour la dernière fois peut-être, étant donnés les difficultés et les frais de l'entreprise, afin d'arracher à la mer quelques parcelles du précieux trésor qu'elle garde depuis si longtemps. En finissant, je tiens à exprimer ma gratitude à MM. Louis Poinssot, inspecteur des antiquités de la Tunisie, et Louis Drappier, attaché au même service, qui m'ont prêté pour la direction du chantier le plus dévoué concours et n'ont ménagé, pendant leurs longs et durs séjours sur le lieu des fouilles, ni leurs forces ni leurs peines.

1. Le buste de Bacchante que nous avons mentionné plus haut, en premier lieu, est du même type, mais fort détérioré.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas offre, au nom de M. J. Loth, professeur au Collège de France, les deux brochures suivantes :

1° *Gallois bronllech, irlandais bronlach : un des suffixes irlandais -lach* (extrait des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* t. XVIII);

2° *Le plus ancien texte suivi en breton* (extrait de la *Revue celtique*, vol. XXXIV, n° 3).

« Dans la seconde de ces brochures, M. Loth commente les textes récemment découverts à la Bibliothèque nationale et signalés à l'Académie (voir ci-dessus, p. 23 et 33). Il en donne, avec quelques réserves, la traduction suivante :

1 et 2. « La [fille] à la joue blanche m'a réjoui, l'aimable, celle à l'œil bleu. »

3. « La vue souriante m'a réjoui, l'aimable, celle à l'œil bleu. »

4. « Les ordures d'Orven en tas. » (M. Loth lit, avec raison, *mons Orven*, au lieu de *mons omen*).

5. « Ivonet Omnès est un fils bon et aimant; un panais et un pain cuit sous la cendre j'aurai pour mon dîner (repas de midi). »

6. « Si mon cher amour me garantit que je serai à son côté, mère chérie... »

« M. Thomas signale en même temps à l'Académie que M. Ernault, professeur à l'Université de Poitiers, a trouvé dans le même manuscrit une nouvelle interpolation bretonne du scribe (Ivonet Omnès) qui avait échappé aux investigations antérieures. Elle est ainsi conçue :

Me ameus vn amoric ioliuic indan andel mé.

« M. Ernault pense qu'il faut suppléer après le dernier mot soit *karas*, soit *kauas*, et il donne la traduction suivante : J'ai une petite amie gentillette; sous les feuilles je l'aimai (ou *je la trouvai*). Voir *Revue celtique*, 1913, pp. 249-252. »

M. Perrot offre, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, M. Fougères, le premier numéro du *Bulletin de correspondance hellénique* pour 1913 (t. XXXVII, 1-6, avec 5 planches) :

« L'Académie ne peut savoir que très grand gré à M. Fougères d'avoir pu arriver à ce résultat. Par suite de circonstances malheureuses, l'École était sans direction depuis plus d'un an, et rien n'était

préparé pour l'impression du *Bulletin*, ou presque rien. Les pensionnaires ne savaient à quels travaux se consacrer. Le directeur a obtenu l'ouverture de sept chantiers de fouilles, qui ont été mis en œuvre simultanément ou successivement : 1° Thasos (2 mois, avec MM. Picard, Avezou et les architectes Risom et Replat); 2° Délos, MM. Avezou, Plassart et Replat ; 3° Delphes, MM. Courby, Plassart et l'architecte Lécoste ; 4° Némée, MM. Vallois et l'architecte danois Clémenssen ; 5° Orchomène d'Arcadie, MM. Plassart et Blum ; 6° Notion, en Asie Mineure, avec Macridy-bey et M. Picard ; 7° Aphrodisias, avec MM. Boulanger et Replat. Avec Notion et Aphrodisias, l'École reprend pied en Asie Mineure. Ces fouilles ne font que commencer.

« Le *Bulletin* était échoué sur un article en anglais de M. Dinsmoor, relatif aux trésors ioniques de Delphes. Presque tout le reste a été fourni par ce que les pensionnaires avaient amassé d'inscriptions, de provisions épigraphiques. Il y a les *inscriptions de Macédoine et de Thrace*, réunies par MM. Avezou et Ch. Picard, celles d'*Éolide et d'Ionie*, recueillies par MM. A. Plassart et Ch. Picard. Tout cela a dû être revu sur les estampages et mis en état de paraître par le directeur, au prix d'un labeur infini.

« A ces documents sont venus s'ajouter un fragment nouveau d'une *inscription d'Argos*, un *traité entre Tylissos et Cnossos*, qui fait suite à des textes déjà publiés par le *Bulletin*, et une nouvelle publication du *sénatus-consulte de Délos*, par M. Pierre Roussel, qui l'a trouvé. Le cahier se complète enfin par un curieux article de M. Delatte, un pensionnaire belge, ses *Études sur la magie grecque. I. Sphère magique du Musée d'Athènes*. L'auteur, élève de M. Cumont, fournit de nouveaux éléments à la thèse que notre savant confrère n'a cessé de soutenir ; il montre toutes les divinités s'absorbant et se confondant, au second et au troisième siècle, dans le culte du Soleil.

« L'impression suivait son cours ; on allait aboutir, quand est survenue la seconde guerre, gréco-bulgare. Alors, grosse alerte ; on appelait notre typographe sous les drapeaux ; le *Bulletin* allait rester en panne. Grâce à la mission militaire, on a pu obtenir qu'on laissât au compositeur assez de liberté pour qu'il pût travailler pour l'École. Le volume a pu paraître ; mais les quarantaines l'empêchent d'arriver en assez grande quantité pour être distribué. J'ai pu déposer ce numéro sur le bureau de l'Académie. C'est l'enfant de la guerre. Déjà on compose le second fascicule, qui paraîtra en décembre avec de très curieux reliefs gréco-perses et des inscriptions inédites ; mais le premier cahier donne déjà une très heureuse

idée de l'activité que déploie le nouveau directeur et, à son exemple, toute l'École. »

M. Pottier présente le 48e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, qui va de l'article *Tibia* à l'article *Triumphus*. Il espère que l'œuvre du regretté Ed. Saglio pourra s'achever à bref délai et remercie les collaborateurs qui ont bien voulu lui apporter un concours précieux, d'abord M. G. Lafaye qui assume avec lui le soin de diriger la publication, puis ses confrères, MM. Cagnat, Babelon, S. Reinach, qui ont pris part à la rédaction de ce fascicule. Il signale, en outre, les importants articles de M. Courby sur la toge, de M. Chapot sur la tribu, de M. Navarre sur la tragédie, de M. Lécrivain sur les triumvirs et les tribuns, de M. Brillant sur la triérarchie, de M. Ad. Reinach sur le trident, de M. Ch. Dubois sur le trépied, de M. G. Nicole sur Triptolème.

M. Salomon Reinach a la parole pour un hommage :

« Comme complément à son mémoire sur les inscriptions celtiques de la Gaule, Sir John Rhys vient de publier, dans les *Proceedings of the British Academy* (vol. VI, et à part), un important travail sur les inscriptions celtiques de la Gaule Cisalpine, dont l'étude est encore assez arriérée [1]. Sir John a essayé de voir lui-même la plupart de ces textes, ce qui n'était pas facile, et a trouvé moyen d'en reproduire un certain nombre par la photographie (pl. I-VIII). Les inscriptions dont il s'agit s'étendent sur un domaine géographique qui peut être divisé en quatre sections : 1° Lugano et le voisinage ; 2° la vallée de Giubiasco, dans le Tessin, et les environs de Mesocco, dans les Grisons ; 3° la région italienne au Sud de Lugano, comprenant Ornavasso ; les alentours du lac de Garde. Ces pays ont été ligures avant d'être celtiques et l'on est peu d'accord sur l'épithète ethnique qui convient aux textes en langue indigène qui s'y rencontrent. Le recueil de Sir John Rhys marque une étape dans leur étude et facilitera singulièrement les travaux futurs. »

1. *The Celtic inscriptions of Cisalpine Gaul*, London, Oxford Press, 1913. in-8°, 90 p., 7 pl.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉMILE CHATELAIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. Marcel Reymond, correspondant de l'Institut, président du Comité formé pour élever à Grenoble un monument à la mémoire du général de Beylié, informe l'Académie que l'inauguration de ce monument aura lieu dans la seconde quinzaine du mois de novembre. Il prie l'Académie de vouloir bien se faire représenter par un de ses membres à cette cérémonie.

L'Académie désigne M. Henri Cordier pour la représenter à cette cérémonie.

M. Héron de Villefosse donne lecture d'une note sur un diplôme militaire récemment découvert à Lyon par M. Philippe Fabia, correspondant de l'Académie, et M. Germain de Montauzan [1].

L'Académie décerne la médaille de la Fondation Paul Blanchet à M. le capitaine Cassaigne, du 4e tirailleurs (troupes débarquées au Maroc). M. le capitaine Cassaigne a déblayé un sanctuaire de la déesse Tanit à Siagu (Tunisie) et y a trouvé toute une série de statues de terre cuite qui meublent une salle entière du Musée Alaoui. Ces fouilles ont été faites par M. le capitaine Cassaigne sans subvention officielle.

M. Maspero fait son rapport annuel sur les travaux exécutés en Égypte dans la dernière campagne :

« L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement chargée, tant à cause de l'application de la loi nouvelle sur les antiquités que pour la création et l'organisation de musées provinciaux.

« L'application de la loi n'a pas marché sans difficultés. Selon les prescriptions qu'elle édicte, les Égyptiens qui ont voulu obtenir l'autorisation de vendre des antiquités ont dû présenter

1. Voir ci-après.

une demande sur papier timbré au Ministère des travaux publics : après enquête par nos inspecteurs, la demande a été agréée ou rejetée. Il va de soi que nous ne pouvions point passer sans transition d'un état de licence absolue à un état entièrement régulier. J'ai donc pensé qu'il convenait d'être très large dans l'octroi des autorisations, et sur 220 demandes environ qui nous sont parvenues, cent à peu près ont été bien accueillies. Nous avons divisé les autorisés en deux catégories, les marchands en boutique et les étalagistes. Les étalagistes sont ceux qui, se tenant aux abords des monuments, surtout à Thèbes, étalent sur le sol une provision de menus objets, souvent faux, qu'ils offrent aux visiteurs ou aux passants. J'ai décidé et fait admettre par le Gouvernement égyptien que nous ne tolérerions la vente à l'étalage ou en boutique que dans les endroits fréquentés par les touristes, tels qu'Assouân, Edfou, Thèbes, Dendérah, Assiout, le Caire, Zagazig, Alexandrie et Port-Saïd ; exception a été faite pour les localités telles que Gizèh, où le voisinage immédiat des champs de fouilles rend la surveillance presque inefficace, et qui, par suite, sont devenues comme des centres de ravitaillement pour les amateurs et les directeurs de musées. Cette exception, tombant sur les marchands les mieux achalandés, dont quelques-uns ont réalisé en un quart de siècle des bénéfices évalués à plusieurs millions de francs, a naturellement soulevé contre nous ceux qu'elle atteignait. J'ai dû résister énergiquement à la pression qu'ils ont fait exercer sur moi par des étrangers de toute sorte, Égyptiens et étrangers, et je ne suis pas au bout de mes peines. On sait quel est le rôle ingrat des directeurs des Beaux-Arts dans nos pays d'Europe, où pourtant l'esprit public est préparé de longue date à comprendre la nécessité pour un peuple de défendre les monuments de son passé, et quels obstacles ils rencontrent sur leur chemin : on imaginera sans peine ce qu'est la situation d'un directeur dans une contrée telle que l'Égypte, où, à l'exception d'un très petit nombre d'hommes cultivés, la masse de la population à tous les degrés est habituée depuis des siècles à considérer les antiquités comme une matière exploitable par le premier venu et à son bénéfice. Les gens du pays nous font partout une guerre sourde, et ils entraînent à leur suite les exploiteurs européens qui, protégés

par les Capitulations, peuvent impunément piller les sites antiques. L'hiver dernier, un sujet austro-hongrois, achetant un terrain près d'Abydos, l'a fouillé malgré tout ce qu'ont pu faire non seulement les agents du Service, mais le ministre et le consul d'Autriche, désolés de sa conduite. J'ai prié le Ministère des travaux publics de soumettre la loi de 1912 à la Cour d'appel mixte d'Alexandrie, pour que celle-ci nous autorisât à l'appliquer aux étrangers ; si nous l'obtenons, ce sera un grand bénéfice pour les monuments, et nous réussirons à les protéger, avec l'appui des Ministres égyptiens.

« La création de musées provinciaux est, à mes yeux, une conséquence nécessaire de l'application de la loi sur les antiquités. Dès mon premier séjour en Égypte, de 1881 à 1886, j'en étais arrivé à penser que, le Musée de Boulak devenant trop petit pour contenir tout ce qui sortait du sol de l'Égypte, il serait bon, pour le soulager, de créer un musée à Alexandrie pour les monuments des temps gréco-romains ; les événements politiques m'empêchèrent de donner suite à mon projet, qui fut repris et exécuté par Grébaut et Morgan, quelques années plus tard. Dès mon retour, en 1899, je constatai que l'agrandissement des collections conservées à Gizèh ne tarderait pas à rendre nécessaire la fondation d'un nouveau dépôt, et je conçus le dessein d'établir sur plusieurs points des musées locaux, où iraient s'emmagasiner les documents intéressant l'histoire et la vie antique de chaque province ; les monuments qui toucheraient de plus près à l'histoire générale de l'Égypte seraient concentrés au Caire, comme par le passé. Comme les ressources budgétaires du Service ne nous permettaient pas de procéder nous-mêmes à ces fondations, il était nécessaire de chercher à se les procurer par des particuliers ou par des administrations provinciales.

« Une première tentative à Louxor, vers 1901, avec l'aide de l'agent consulaire de France, n'aboutit pas, pour des raisons qu'il serait trop long d'indiquer. Une seconde, combinée vers 1905 avec la Compagnie du Canal de Suez, n'a pas produit tous les résultats qu'on était en droit d'attendre de l'initiative du prince d'Arenberg, bien qu'il y ait en ce moment à Ismaïlia un embryon de musée pour les fouilles exécutées dans l'Isthme et le Sinaï par M. Clédat. C'est à Siout et à Assouân que mes idées ont reçu

pour la première fois un commencement sérieux d'application. Nousdevons le Musée d'Assouân à la libéralité intelligente du Service des irrigations qui, sur la proposition du conseiller financier M. Paul Harvey, accueillie avec faveur par M. le Ministre des travaux publics Ismaïl Pacha Sirry, nous donna en toute propriété, à la fin de 1911, le magnifique *rest-house* qu'il avait construit pour ses ingénieurs dans l'île d'Éléphantine, près du Nilomètre antique. Nous y avons installé en 1912 la collection recueillie en Nubie de 1908 à 1911 par MM. Reisner et Firth, et les portes en ont été ouvertes au public, non sans succès, à la fin de janvier 1913. Le Ministère des finances a bien voulu inscrire à notre budget les sept mille francs, plus ou moins, nécessaires à l'entretien et au gardiennage. Le Musée d'Assouân est un Musée de l'État égyptien. Au contraire, celui d'Assiout est dû à l'initiative d'un particulier, Sayed Bey Khachaba. Celui-ci avait obtenu, il y a cinq ans environ, l'autorisation de fouiller dans sa province natale aux conditions ordinaires, et, pendant quelque temps, il fit commerce de la moitié qui lui revenait légalement du produit de ses fouilles. Celui des fonctionnaires de notre Service qui avait été détaché auprès de lui pour surveiller ses travaux, Ahmed Bey Kemal, sut le convaincre peu à peu que c'était pour lui un devoir patriotique d'établir à ses frais dans sa ville natale un musée dans lequel il déposerait une partie au moins de sa moitié des découvertes : le Musée est construit, installé, et il nous a été donné cette année sous la forme de *wakf*, avec des conditions que nous examinons pour les amender. L'exemple d'Assiout stimula la générosité des Conseils provinciaux de Minièh et de Tantah, qui votèrent les fonds nécessaires à la création d'un petit Musée dans chacune de ces villes. L'affaire de Minièh est encore en suspens, mais grâce à l'énergie du Moudîr de Gharbièh, le Musée de Tantah, classé par Ahmed Bey Kemal, a été ouvert en juillet dernier, sans qu'il en résultât aucune charge nouvelle pour le budget de l'État égyptien.

« Il va de soi que je ne suis pas sans avoir rencontré de l'opposition. Certains marchands d'antiquités se sont inquiétés, et à bon droit ; car, si le mouvement gagnait et que les Égyptiens, au lieu de leur vendre tous les objets trouvés dans leurs propriétés, en venaient à déposer les plus importants dans des collections

provinciales, leurs bénéfices à eux en seraient nécessairement diminués. Toutefois, où l'opposition a été le plus forte, c'est dans le Service même et parmi les savants. Le curieux est qu'elle se manifeste de la même manière que se manifesta, il y a soixante ans passés, celle qui fut faite à Mariette lorsqu'il fonda le Musée de Boulaq. L'Égypte, disait-on alors, n'est pas prête pour des institutions de ce genre ; elle ne comprend rien à ses antiquités, elle les considère comme simple matière exploitable commercialement. En admettant qu'on réussisse à former une collection, elle ne sera au fond qu'une réserve d'objets précieux où le souverain puisera chaque fois qu'un visiteur de rang se présentera. De fait, le premier Musée du Caire, institué sous Mohammed-Ali, se réduisit graduellement jusqu'au jour où Saïd Pacha en donna les restes à l'archiduc Maximilien d'Autriche. J'ai eu, depuis deux ans, les oreilles rebattues des mêmes propos : « Les Égyptiens ne sont pas mûrs pour les musées provinciaux ; ceux-ci ou finiront par devenir des magasins de vente, ou seront mis au pillage par les Moudîrs au profit des amateurs ou des touristes de passage ». Ajoutez à ces vieilles raisons l'horreur instinctive pour les idées nouvelles, et la perspective pour les gens du Service d'un surcroît de travail administratif, et vous comprendrez qu'il a fallu quelque fermeté pour parvenir à mettre l'entreprise en bonne voie. Réussira-t-elle ? Si j'avais dix années devant moi, je suis persuadé qu'elle s'affermirait, et alors, selon l'usage, ceux qui s'en sont montrés les plus rudes adversaires seraient les plus ardents à réclamer l'honneur d'en avoir les premiers conçu l'idée. Mais je serai atteint à très bref délai par la limite d'âge ; il dépendra de mon successeur de mener l'entreprise à fin heureuse, ou de la laisser tomber. Même dans ce dernier cas, je crois que le succès n'en sera que différé : la nécessité d'avoir des musées provinciaux dans un pays comme l'Égypte est trop forte pour que le projet ne soit pas repris tôt ou tard. »

M. Maspero donne ensuite quelques détails sur l'état des monuments de la Nubie, que la surélévation du barrage d'Assouân a noyés pour la première fois l'hiver dernier, sur la direction nouvelle qu'il a imprimée aux travaux de Karnak, sur l'achèvement des consolidations de Deir-el-Médinèh par

M. Baraize et de Gournah par M. Barsanti, sur le dégagement des avancés et de l'arrière-mur d'Abydos par M. Lefebvre. Il annonce, pour l'hiver prochain, des déblaiements importants à Kom-Ombo et à Dendèrah.

COMMUNICATION

NOTE SUR UN DIPLÔME MILITAIRE RÉCEMMENT DÉCOUVERT A LYON, PAR M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, ET M. GERMAIN DE MONTAUZAN.

Le diplôme militaire dont nous avons l'honneur de présenter à l'Académie l'image en grandeur réelle et la transcription, fut découvert par nous, au mois de juin dernier, dans l'ancien clos du Verbe Incarné, à Fourvière, rue du Juge-de-Paix, 24, parmi le remblai très riche en beaux fragments de marbres et de peintures murales qui recouvrait immédiatement la grande mosaïque polychrome, objet principal de notre précédent rapport[1].

Lorsqu'elles furent exhumées, les deux plaques de bronze, qui mesurent 13 centimètres de haut et 10,5 de large, étaient encore réunies par un cordon métallique passant à travers les deux trous de la ligne horizontale médiane, les deux seuls dont elles fussent percées. Mais un peu au-dessus de cette ligne la même cassure sinueuse les avait rompues. A gauche, les deux parties se raccordent exactement, raccord qui n'a pas été réalisé dans la photographie des pages 1 et 3, parce que les bords de la cassure, fortement gondolés, auraient porté ombre l'un sur l'autre. A droite, il existe un vide entre elles, qui, du moins aux pages 1, 2 et 3, n'a rien fait disparaître de l'inscription que l'on ne puisse rétablir. La partie inférieure des deux plaques

1. *Comptes rendus* de 1913, p. 283 et suiv.

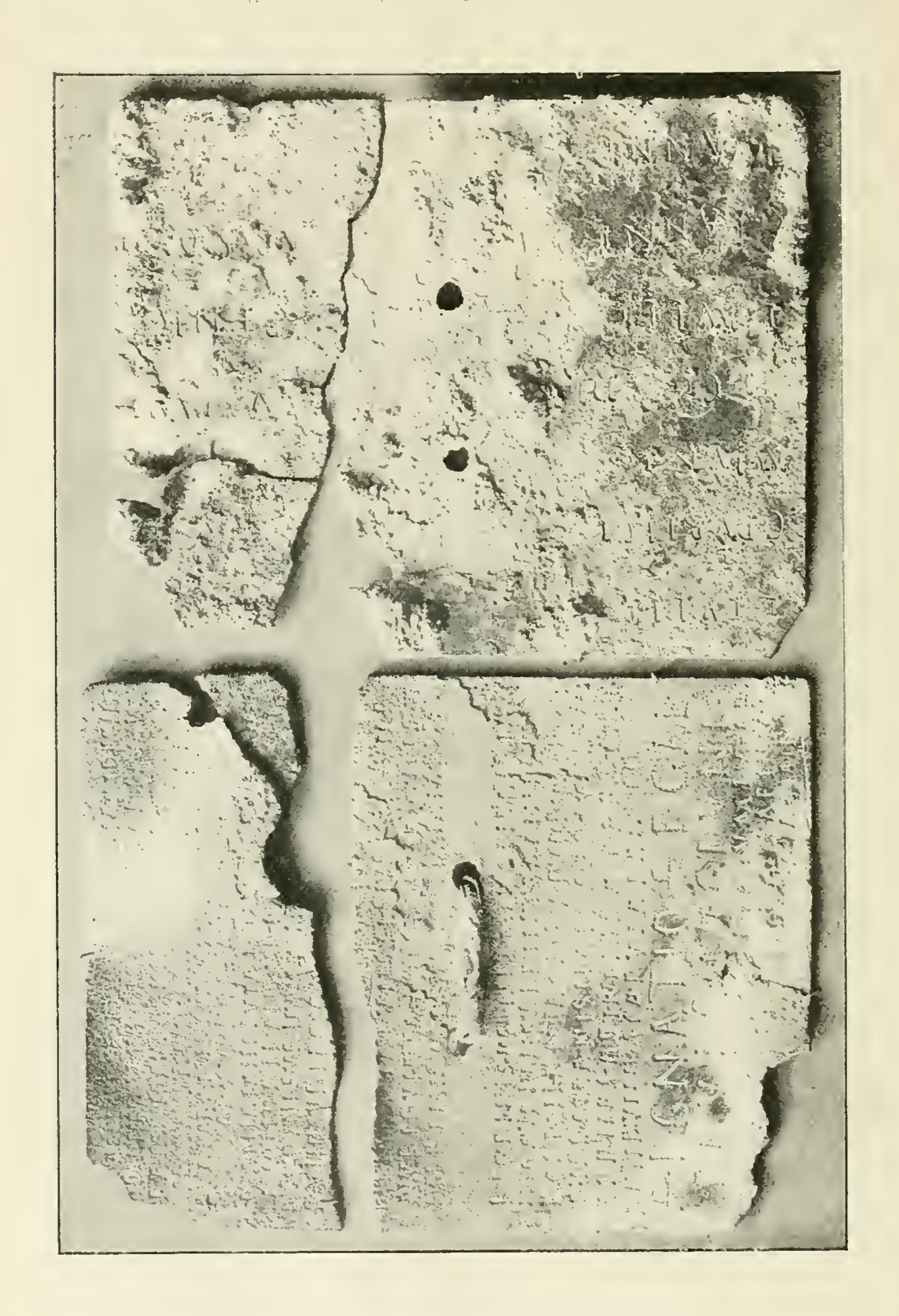
est en un seul morceau ; la partie supérieure de la première en deux morceaux, dont un très petit ; celle de la deuxième en trois. Les deux coins gauches de la première sont écornés, mais la restitution des lettres ainsi perdues n'est pas douteuse. Une belle patine verte, qui n'empêche pas la lecture, recouvre les faces internes. La face externe de la première plaque était encrassée surtout de terre, qui ne résista pas au brossage ; celle de la deuxième disparaissait entièrement sous une croûte de vert-de-gris et de mortier agglutinés, si épaisse et si bien adhérente au métal, qu'un chimiste habile, M. Alphonse Callet, dont nous avons plus d'une fois déjà mis à contribution le zèle désintéressé, n'a pu la décaper de façon complète.

Les lignes de l'écriture sont en largeur sur la page 1, en hauteur sur les trois autres. A quelques rares exceptions près, il n'y a ni points ni blancs entre les mots des pages 1, 2 et 3. Les lettres sont assez régulières aux pages 1 et 4, sensiblement plus grandes et plus soignées à la page 1 pour la dénomination du titulaire que pour le contexte, très irrégulières et négligées aux pages 2 et 3. Celles des premières lignes de la page 1, très compactes, n'ont presque plus de creux. La teneur intégrale des quatre pages peut se lire ou se restituer avec certitude, hormis à la 4e page le prénom du septième témoin et les *cognomina* dont il reste en somme assez peu de chose. Quelques précautions que nous ayons prises pour obtenir une bonne photographie, le déchiffrement est plus facile sur l'original. Dans la transcription ci-dessous figurent en capitales, non seulement les lettres complètes, mais aussi les lettres incomplètes dont il y a vestige certain.

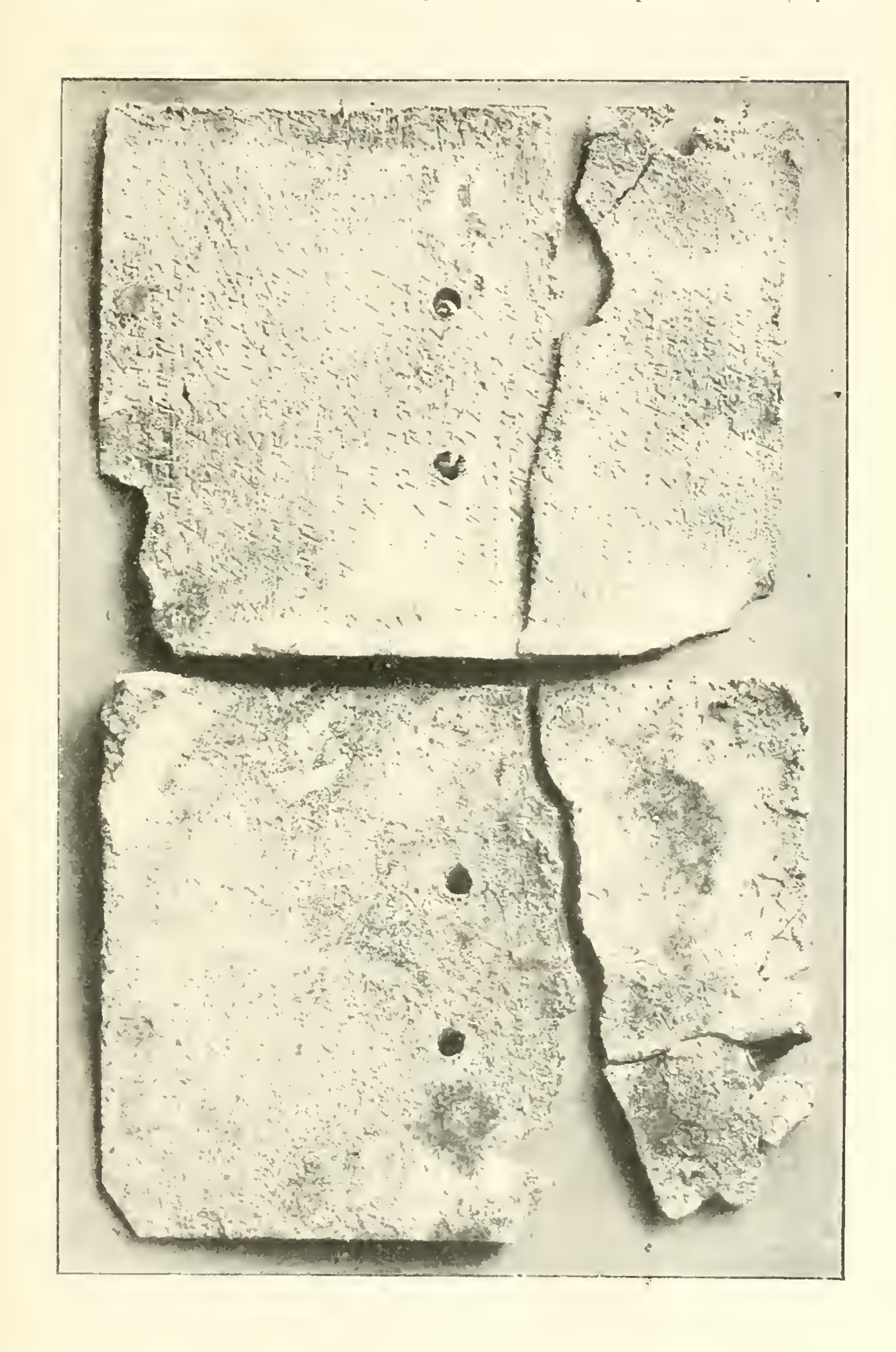
Les deux exemplaires du décret sont identiques, si ce n'est que dans l'exemplaire de l'intérieur la dénomination des consuls est réduite à un *cognomen* (page 3, ligne 2)[1].

1. *Tabula* est en toutes lettres, p. 3, l. 6. *Tab* termine la ligne 22 de la page 1. Fallait-il restituer le surplus du mot en tête de la ligne 23 ? Il nous a semblé que la place n'était pas suffisante.

Il reproduit d'ailleurs, sauf SACERDOTI (p. 1, l. 19) pour SACERDOTE (p. 3, l. 2), jusqu'aux fautes de l'exemplaire



extérieur : PEREGRINIS (p. 1, l. 14 et p. 2, l. 14) pour PEREGRINI; LVGDVNI (p. 1, l. 21 et p. 3, l. 4) pour



LVGDVNO ; ainsi que le chiffre erroné des puissances tribunices de Commode : XVIII (p. 1, l. 6 et p. 2, l. 6), que l'on doit corriger en XVII, puisque l'acte, nous allons le voir, est postérieur au 10 décembre 191, antérieur au 10 décembre 192 [1].

PAGE 1

imp CAES DIVI M ANTONINI PII GERM SARM FIL
*d*IVI PII NEP DIVI HADRIANI PRONEP DIVI
*t*RAIANI PART ABNEP DIVI NERVAE ADNE
l AELIVS AVRELIVS COMMODVS PIVS FELIX
AVG SARM GERM MAX BRITT PONTIF M*ax* 5
TRIB POT XVIII IMP VIII COS VII *p p*
NOMINA MILITVM QVI MILITAV*e*RVN*t*
IN COHORTE XIII VRB *quae* EST
LVGDVNI SVB NVM*is*IO *clemente tri*
BVNO SVBIECI QVIBVS F*o*RTITER *et* 10
PIE MILITIA FVNCTIS IVS *tr*IBVI CO
NVBI DVMTAXAT CVM *sin*GVLIS
ET PRIMIS VXORI*bus* VT ETIAM SI PE

⊙ ⊙

REGRINIS IVRIS FEMINAS MATRIM*o*
NIO SVO IVNCXERINT PROINDE LI*be* 15
ROS TOLLANT AC SI EX DVOBV*s* CIVI
BVS ROMANIS NATOS A D XVII KAL
APRILES · Q TINEIO SACER
DOTI P · IVLIO SCAPVLA PRISCO COS
S · EGNATIO S F GAL 20
PAVLO LVGDVNI

DES*criptum* ET R*ecogni*TVM EX TAB
*aerea qua*E FIXA *est ro*MAE IN MV
*ro post tem*PLVM DIVI AV*g* A*d* MINERV

1. Pour la chronologie des puissances tribunices et des autres honneurs de Commode, voir V. Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real Encycl.*, II, col. 2464 et suiv.

PAGE 2

*imp c*AES DIVI M ANTONINI PII *germ sarm*
FIL DIVI PII NEP DIVI HADRIANI *Prone*P DIVI
TRAIANI PART *abnep* DIV*i n*ERVAE ADNE
L AELIVS AVRELIVS C*om*MO*dus* P*i*VS FELIX
*a*VG SARM GERM *max* BR*itt* PONTIF M*ax* 5
TRIB POT XVIII·IMP *viii cos v*II *p p*
NOMINA MILITVM *q*VI *mi*LITAVE*runt*
*i*N COHORTE XIII ⊙ VRB *q*VAE EST
*l*VGDVNI SVB NVMISI*o* CLEMENTE
TRIBVNO SVBIECI Q*uib*VS FORTI 10
TER ET PIE MILITIA FV*nc*TIS IVS
TRIBVI CONVBI DVMT*a*XAT C*um*
SVNGVLIS ET PRIMIS V*xo*RIB*u*S VT
ETIAM SI PERE ⊙ GR*in*IS IVRIS
FEMINAS MATRIMONIO SVO 15
*i*VNCXERINT PROINDE LIBE*ros*
*t*OLLANT AC SI EX *d*VOB*us*
*c*IVIBVS ROMANIS NATOS

PAGE 3

A D XVII KAL APRILES
SACERDOTE ET PRISCO COS
S·EGNATIO·S·F·GAL·
PAVLO·LVG ⊙ DVNI

DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX 5
TABVLA AEREA QVAE *f*IXA EST RO
MAE IN MVRO ⊙ *post* TEMPLVM
DIVI AVG *a*D *min*ERV

PAGE 4

L·PVLLI *marcionis* (?)
C·PVBLICI *luperci* (?)
M·IVNI ⊙ *pii* (?)
TI·CLAVDI *i*VLIANI
L·PVLLI ⊙ *i*RENIC*i* [1]
C·FANNI ARESCONTI*s* [2]
··FANNI VF

1. Cf. *C. I. L.*, II, 4529 ; III, 986 ; X, 3699, 2, 15 ; XIV, 2537.
2. Cf. *ibid.*, VI, 2277, 9148, 9584, 10474 ; X, 2763 ; XIV, 506 et 1233 ; et, pour le surplus, *Thesaurus linguae latinae*, II, col. 510.

Ce document épigraphique est le second de son espèce qui provienne de Lyon. Le premier[1], trouvé sur la rive gauche de la Saône, vers la fin du XVIIIe siècle, fut perdu en original pendant la Révolution ; il émane de Gordien et concerne un soldat libéré de ses cohortes prétoriennes. Le nôtre, plus ancien et à la fois plus curieux, est le seul que l'on possède encore de Commode postérieurement à la mort de Marc-Aurèle, le seul qui se rapporte à un soldat de la cohorte urbaine en garnison à Lyon jusque sous le principat de Septime Sévère[2].

Il est daté du 16 mars, a(*nte*) *d*(*iem*) XVII *Kal*(*endas*) *Apriles*. Le chiffre des consulats dans la titulature de l'empereur nous donne l'année, 192. Mais les deux consuls de la date ne sont pas les ordinaires de 192, Commode et Pertinax ; et nous apprenons ainsi que cette année eut des suffects, déjà en fonctions le 16 mars. Du premier, Quintus Tineius Sacerdos[3], on savait entre autres choses qu'il fut consul suffect et sous Commode. Le second, Publius Julius Scapula Priscus, n'est point connu par ailleurs. De la même famille évidemment que les deux Gaius Julius Scapula, l'un consul peu après 138[4], l'autre questeur d'Antonin le Pieux[5], il était sans doute le frère du consul ordinaire de 195, appelé tantôt Scapula Tertullus, tantôt Scapula Priscus[6], et le fils de Scapula Tertullus[7], légat de Marc-Aurèle et de Commode. Remarquons que l'autre consul ordinaire de 195, Tineius Clemens[8], était, selon toute vraisemblance, le frère de l'autre consul suffect de 192, Q. Tineius Sacerdos.

1. *C. I. L.*, XIII, 1791 = III, p. 894.
2. Voir Hirschfeld, dans *C. I. L.*, XIII, p. 250; Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, p. 64 et suiv.; Germain de Montauzan et Fabia, dans la *Revue d'histoire de Lyon*, 1913, p. 55 et suiv.
3. *Prosopographia Imperii Romani*, III, p. 321, n° 170; cf. 171.
4. *Ibid.*, II, p. 213, n° 361.
5. *Ibid.*, n° 362.
6. *Ibid.*, III, p. 181, n° 193; cf. 191.
7. *Ibid.*, n° 192; cf. 190.
8. *Ibid.* p. 321, n° 165; cf. 172.

Le tribun Numisius Clemens et le soldat Sextus Egnatius Paulus sont des nouveau-venus, l'un dans la prosopographie de l'ordre équestre, l'un et l'autre dans celle de la 13e cohorte urbaine. L'onomastique romaine de Lyon ne fournissait jusqu'ici que deux exemples certains [1] du gentilice de ce soldat, celui de Gaius Egnatius Bassus, qui éleva un monument funéraire à son ami Sextus Flavius Successus, *signifer* de la même 13e cohorte [2], et celui d'Egna[tius] Ireneus [3]. Les quatre derniers témoins viennent s'ajouter à la liste des *signatores* de diplômes militaires, dressée au IIIe volume du *Corpus* [4]. Peut-être les trois premiers y figurent-ils déjà : du moins avons-nous conjecturé qu'ils sont identiques à L. Pullius Marcio, C. Publicius Lupercus et M. Junius Pius, qui attestèrent en 178 l'authenticité du diplôme LXXVI [5], accordé par Marc-Aurèle et Commode, immédiatement après lequel le nôtre s'intercale dans la série chronologique. On sait — et on a expliqué pourquoi [6] — que souvent, au IIe siècle, les mêmes *signatores* se retrouvent sur plusieurs diplômes de la même période ; par exemple, L. Pullius Chresimus figure sur huit diplômes [7], le plus ancien de 149, le plus récent de 158.

Le cas de notre Lyonnais servant dans la cohorte urbaine en garnison à Lyon ne fut sans doute pas une exception : ce corps d'élite devait fréquemment prendre ses recrues parmi les citoyens romains de la colonie dont il formait à lui seul la garnison. Libéré en 192, le titulaire du diplôme était déjà au service en 177, à l'époque de la persécution des chrétiens. « Il a pu connaître — nous écrivait M. Camille Jullian — Pothin, Blandine et leurs frères ; il a pu voir leur

1. Cf. *C. I. L.*, XIII, 1961.
2. *Ibid.*, 1857.
3. *Ibid.*, 2074.
4. P. 2035 et suiv.
5. *Ibid.*, p. 1943.
6. *Ibid.*, p. 2035.
7. LX-LXIII, LXV-LXVII (*ibid.*, p. 1985 et suiv.), et C (*ibid.*, p. 2213.

martyre. » Oui, certes, et les visiteurs des fouilles de Fourvière ont fait plusieurs fois devant nous cette réflexion émouvante, plus émouvante là-haut que partout ailleurs, à quelques pas des ruines de l'amphithéâtre.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule du mois de juillet 1913 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1913, in-8°).

SÉANCE DU 17 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, PRÉSIDENT.

M. Henri Cordier donne lecture d'une lettre de M. le commandant Tilho, datée de Mao (Tchad), 25 août 1913 :

« Au point de vue géographique, nous avons pu visiter un certain nombre de points intéressants non encore fixés avec précision sur les cartes : Dira, Beurfou à l'Ouest de l'Eguei (liaison avec la Toutouma), Siltou au Nord (prolongement du Toro vers l'Ouest), Kininga, Kizimi, Toungour, Koro-Toro ; ces trois derniers points jalonnant le sillon du Bahr el Ghazal vers le Nord-Est.

« Je compte qu'une prochaine reconnaissance me permettra de déterminer les principales aiguades du Bahr el Ghazal desséché depuis Kizimi jusqu'à Oueyta, au Nord de l'Ennedi et peut-être même au delà.

« Outre les levés topographiques, les observations astronomiques et météorologiques, les déterminations d'altitude, nous avons fait des récoltes de coquilles et de vertèbres de poisson, des prélèvements d'eaux et d'échantillons minéralogiques.

« Nous avons trouvé près de Toungour un document intéres-

sant : les restes d'une tête d'éléphant enfouie dans le sable et représentée par une défense et un certain nombre de dents ; cette défense n'a pu être enlevée entière, car elle s'est effritée dès que nous avons voulu la soulever. C'est au maréchal des logis Delvalat que revient l'honneur de cette intéressante trouvaille, qui prouve jusqu'à l'évidence que cette portion du désert était autrefois bien pourvue d'eau et de pâturages. Parmi nos autres trouvailles, il faut citer un grand nombre de silex grossièrement taillés, épars dans des gisements de poteries brisées, de plusieurs hectares d'étendue, des harpons et pointes de flèche taillés dans une roche assez dure qui n'est peut-être que de la matière osseuse, des tiges de fer en forme d'alène de cordonnier, de vieilles lames de poignard, des débris de parures féminines. Nouvelle preuve de l'habitabilité ancienne de ces régions aujourd'hui envahies par les sables du désert.

« Nos guides font remonter à une période assez peu ancienne l'existence des nombreux villages dont nous avons ainsi rencontré les ruines : les populations sédentaires qui habitaient alors sur les bords du Bahr el Ghazal, lorsqu'il coulait encore, ne seraient autres, disent-ils, que les ancêtres des Boulalas actuels, lesquels vivent sur les bords du lac Fittri.

« J'occupe les rares loisirs que me laissent mes fonctions militaires et administratives à classer les échantillons recueillis, à faire le calcul de mes observations et rassembler les notes prises.

« Cette tâche préliminaire terminée, je rédigerai un rapport que j'enverrai à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; je dirigerai sur la France les caisses d'échantillons recueillis sous la conduite d'un officier rapatrié qui sera très probablement le lieutenant Tranchant et qui sera à même de vous donner des renseignements complémentaires sur bien des points, lacunes, omissions ou obscurités de mon rapport.

« M. Tranchant doit se mettre en route en octobre ou novembre prochain ; il sera en France dans le courant de février-mars 1914. »

M. Wiet, maître de conférences à l'Université de Lyon, donne le résultat d'une mission qu'il a faite en Égypte, en 1911-1912,

dans le but de rechercher des inscriptions arabes. Il a rapporté de sa mission environ 400 inscriptions, les plus importantes constituées par onze décrets de l'époque des sultans mamlouks (XIIIe et XIVe siècles), dont il donne l'analyse [1].

M. Maurice Besnier, professeur à l'Université de Caen, fait connaître, d'après des lettres inédites de Mommsen, que celui-ci s'était proposé, en 1864, de dédier à l'Académie des inscriptions son édition du Testament d'Auguste, pour témoigner de sa gratitude à l'égard de la mission Perrot, qui avait déchiffré ce texte. Léon Renier lui ayant conseillé d'en faire plutôt hommage à l'empereur Napoléon III, Mommsen s'y refusa. Une épreuve imprimée de la dédicace à l'Académie et les deux lettres manuscrites relatives à cette affaire ont été insérées par Léon Renier dans son exemplaire de l'édition, qui appartient maintenant à M. Armand Rainaud.

M. Lucien Romier commence une communication sur les événements de Rome et la préméditation de la Saint-Barthélemy.

M. Valois présente quelques observations.

COMMUNICATION

LES INSCRIPTIONS ARABES D'ÉGYPTE, PAR M. WIET.

Au cours d'un séjour de trois ans en Égypte, en qualité de membre de l'Institut français d'archéologie orientale, je fus chargé par M. Chassinat, alors directeur de cet établissement, de recueillir d'une façon méthodique les inscriptions arabes de cette contrée. Dans un premier voyage, de janvier à avril 1911, je visitai en détail la Haute-Égypte; plus récemment, de juillet à octobre 1912, je parcourus le Delta.

Il s'agissait de terminer pour l'Égypte le travail entre

1. Voir ci-après.

pris il y a une dizaine d'années par M. Van Berchem dans ses *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*. Ma mission, accomplie sur les conseils de M. Van Berchem, pouvait permettre l'épuisement du pays au point de vue épigraphique, ce qui devait rendre aisé un plus sérieux classement des textes.

De prime abord, la tâche semblait facile et néanmoins très ingrate, car il y avait peu à espérer de recherches semblables en Haute-Égypte et en Basse-Égypte, pour des raisons d'ailleurs diverses.

Les souverains qui ont laissé leurs noms sur les édifices de la capitale se souciaient peu de bâtir en province des monuments qui n'auraient guère pu contribué à leur gloire. Seuls, les Fâṭimites, qui agissaient dans un but de prosélytisme religieux, seront signalés par l'épigraphie, à Méhalla el-Koubra, Damiette, Sohag, et surtout à Kous.

D'autre part, les différents pouvoirs qui se sont succédé au Caire se sont bien souvent désintéressés de la Haute-Égypte, attirés qu'ils étaient par les événements importants qui se déroulaient dans la partie septentrionale du pays et dans les provinces syriennes.

D'ailleurs, le Ça'îd était en état de révolte presque constante, et les chroniqueurs ne nous parlent des villes méridionales qu'incidemment, à propos des désordres qu'ils ont à nous signaler. Parfois le pays était secoué sérieusement ; Saladin n'hésita pas à envoyer une armée commandée par son frère, Toûrân Châh, qui dépassa Assouan : une inscription copte, qui se trouve dans les tombes mises à jour par Grenfell en face d'Assouan, nous parle d'un couvent qui fut détruit à cette époque. Plus tard, sous les Mamloûks, il semble qu'il y ait eu une forte décentralisation administrative ; les historiens font à peine mention de la Haute-Égypte, dont la situation nous est expliquée par les traités de droit administratif et par les descriptions spéciales d'Ibn Douqmâq et d'Ibn el-Djî'ân. Ces deux derniers ouvrages

nous montrent que les revenus de beaucoup de villages — aussi bien d'ailleurs dans le Delta qu'en Haute-Égypte — étaient affectés à l'entretien d'un monument du Caire ou bien servaient d'apanage à des fonctionnaires résidant en la capitale. Les sommes devaient donc être rarement dépensées sur place ; et, si l'épigraphie provinciale de cette période nous fournit quelques décrets intéressants, elle nous relate très rarement la construction d'un édifice.

En ce qui concerne spécialement le Delta, nous ne devons pas oublier qu'il a servi maintes fois de champ de bataille, et les armées ont dû peu souvent respecter les monuments anciens.

Quoi qu'il en soit, les résultats sont, en fait, déconcertants. Si nous ne sommes pas étonnés de trouver une bonne moisson épigraphique à Kous, qui fut de tout temps un lieu de passage et un centre religieux, en revanche il est curieux de constater qu'à Alexandrie, où j'ai visité 85 mosquées, il ne subsiste plus que deux textes, datés de 672 et 678 de l'hégire, encastrés dans le mur d'édifices considérablement plus récents.

C'est donc encore le Caire, et particulièrement le Musée arabe, qui m'a fourni le plus grand nombre des textes que j'ai copiés.

Les documents que j'emportais au départ se réduisaient à fort peu de chose. M. Van Berchem m'avait envoyé quelques notes sur les monuments de Damiette ; et le conservateur du Musée arabe du Caire, Ali Bey Bahgat, m'avait muni des copies de quelques graffiti des environs d'Assouan. M. Massignon avait, en deux articles du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale* (VI, p. 1-24 ; IX, p. 83-98), donné le résultat du dépouillement qu'il avait fait de toute la collection du *Bulletin du Comité de l'art arabe* : ils ont servi de base à mon voyage. Mais le Comité de l'art arabe, si actif au Caire, a jusqu'ici manqué d'initiative en ce qui concerne la province. Tout au moins, je n'ai eu qu'à

me louer de l'amabilité et de l'obligeance de ses agents, ainsi que des fonctionnaires de l'administration des Waqfs, qui ont tous fait de leur mieux pour m'aider dans mes recherches.

Je rapporte de mon voyage 397 copies d'inscriptions, avec un grand nombre de photographies et d'estampages; en y ajoutant les graffiti du couvent de Saint-Siméon à Assouan et ceux de la mosquée de Bilâl au Sud d'Assouan, les inscriptions publiées par Ali Pacha Mobarek qui ont disparu, celles du Bulletin du Comité de l'Art arabe que je n'ai pu vérifier, nous arriverons à un total certainement supérieur à 500.

208 inscriptions proviennent du Caire; dans ce nombre je compte les 107 que j'ai copiées au Musée arabe. La Haute-Égypte m'a fourni 116 inscriptions, et le Delta 73. Les villes qui m'ont donné la moisson la plus abondante sont, par ordre d'importance : Kous (20), Damanhour (19), Akhmîm (15), Damiette (13), Rosette (11), Esné (10).

Comme matière, ces textes peuvent être divisés de la façon suivante : 314 inscriptions de fondations d'édifices ou inscriptions mobilières; 72 stèles funéraires; 11 décrets.

Si nous les examinons au point de vue de leur date, nous trouvons : 13 inscriptions antérieures aux Fâṭimites; 15 d'époque fâṭimite; 6 contemporaines des Ayyoûbites; 180 du temps des Mamloûks; et 184 d'époque ottomane. Quelques-uns de ces derniers textes sont d'un intérêt médiocre et n'ont pris de l'importance pour moi que par l'absence de textes plus anciens dans la même localité.

Parmi les inscriptions les plus curieuses, je signalerai un texte en koufique carré écrit avec des briques blanches intercalées au milieu de briques plus foncées, à el-Bâb, au Sud d'Assouan; les nombreux textes fâṭimites de Kous, dont un se trouve encastré dans le plafond de la mosquée sous une colonne; un texte de Badr el-Djamâlî à Méhalla el-Koubra, qui a été martelé plus tard; une inscription du sultan Lâdjîn dans la mosquée d'Ibn Ṭoûloûn, au Caire :

elle est un rare exemple de l'emploi du koufique dans les textes historiques à l'époque mamloûke, et veut être une imitation d'une inscription d'el-Moustançir qui se trouve sur un pilier voisin, dans la même mosquée; une inscription richement ornementée, datée de 657 H. à Rodah; une magnifique inscription sculptée dans la roche, dans le couvent des Bektachis qui est situé sur le flanc du Mokattam. De toute la province d'Égypte, la mosquée qui offre le plus de caractère au point de vue architectural est sans contredit la mosquée d'Açal-Bây à Médinet el-Fayyoum.

Les inscriptions les plus intéressantes que j'ai recueillies sont les décrets d'époque mamloûke, dont je vais donner une analyse sommaire. La ville de Damanhour possédait à elle seule quatre textes : j'ai fait transporter au Musée arabe trois d'entre eux qui étaient abandonnés dans la cour de deux mosquées, dont l'une était en ruines. Un décret d'un certain Malik el-Zâhir sera vraisemblablement toujours indéchiffrable; un décret de Qâït-Bây, de l'an 875, est relatif au natron; deux exemplaires de rédaction différente d'un même décret se lisent sur la face et le revers d'une même pierre : il s'agit d'une abolition de taxes en faveur des habitants de Naqraha, maintenant un faubourg de Damanhour, à la date de 854. Deux décrets du sultan Djaqmaq, à Minieh, l'un daté de l'an 843, nous signalent également des abolitions d'impôts. Un texte de Qânçoûh el-Goûrî, à Kousieh, recommande aux fonctionnaires de la province de Manfalout de veiller à la suppression d'exactions qui ne sont pas spécialement désignées. A Assiout, le sultan Khouchqadam abolit les droits prélevés sur la vente de natron. Le décret du sultan Qânçoûh el-Goûrî qui se trouve à Sohag est relatif aux privilèges de certains commerçants de la région, les marchands d'étoffes, les teinturiers, les tisserands, les cordonniers. Un décret du sultan Înâl, au Caire et un autre du sultan Qâït-Bay, à Kous, sont trop effacés pour qu'on puisse espérer leur déchiffrement.

Tels sont, exposés très sommairement, les résultats de mon exploration épigraphique de l'Égypte. Je compte publier dans le courant de l'année prochaine un fascicule contenant la fin des inscriptions du Caire, et dans l'année suivante les fascicules relatifs à la province. Mais je tenais dès maintenant à exprimer à l'Académie, qui a pour une partie subventionné ma deuxième mission, l'expression de ma reconnaissance.

LIVRES OFFERTS

M. Homolle présente à l'Académie un mémoire de M. Adolf Wilhelm, professeur à l'Université de Vienne, sur une inscription de Mistra en l'honneur de Paulinus, « corrector » de la province d'Achaïe vers 220 ap. J.-C. Ce texte, qui avait fourni prétexte à des accusations contre la bonne foi de Fourmont, prouve, au contraire, grâce à l'heureuse restitution de M. Wilhelm, que cet érudit avait été une fois de plus et gratuitement calomnié. C'est un double plaisir de réhabiliter la mémoire de Fourmont et de rendre hommage à la merveilleuse sagacité de M. Wilhelm.

M. G. Perrot a la parole pour un hommage :

« M. Count Plunkett, qui est le directeur du Musée national de Dublin et le vice-président de l'Académie royale irlandaise, m'a envoyé pour la Bibliothèque de l'Institut deux ouvrages dont il est l'auteur. L'un est un *Manuel et Guide pour la collection d'antiquités irlandaises*. C'est une réimpression de l'*Early christian art in Ireland*, par Margaret Stokes. M. Plunkett a révisé tout le texte, qui appelait bien des changements, avec l'aide de MM. John Mac Neill et O'Reilly. 106 bois excellents représentent les monuments dont il est question dans le cours du livre. Le second ouvrage est intitulé *Sandro Botticelli* (Londres, 1900, in-4°). Toutes les œuvres authentiques de Botticelli sont étudiées avec soin ; les douteuses, celles qui sont attribuées à son atelier, à sa *bottega*, sont discutées aussi et souvent reproduites ; les unes, les œuvres certaines, le sont par de magnifiques héliogravures ; les autres, par des reports photographiques plus simples. Le volume, qui témoigne dans toutes ses parties d'un

goût éclairé, se termine par un catalogue très bien dressé de toutes les œuvres de Botticelli ou de toutes celles qui lui ont été attribuées. L'ouvrage atteste une familiarité très intime avec l'histoire de la peinture italienne. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. René Fage, un volume intitulé : *La cathédrale de Limoges*, avec 45 gravures et un plan en couleur :

« La cathédrale de Limoges a une physionomie tout à fait particulière ; c'est un édifice unique en Limousin. Pour l'ensemble et la grandeur de la composition, aucun monument de cette région ne peut rivaliser avec elle. Une vieille tradition veut qu'elle ait été bâtie sur l'emplacement d'un temple païen ; les fragments antiques et les inscriptions romaines, recueillies près du chevet à la fin du XVIIIe siècle, attestent en tout cas qu'une première église, dédiée à saint Étienne, fut élevée sur les ruines d'une construction remontant aux premiers siècles de notre ère.

« Au XIe siècle, une église romane dont il reste quelques vestiges remplaça le premier édifice ; la crypte, ornée de peintures murales un peu postérieures, et les étages inférieurs du clocher en sont les témoins les plus importants. Démolie au XIIIe siècle par l'archevêque Aymeric de La Serre, elle fut remplacée par une cathédrale gothique dont les travaux, commencés en 1273, n'ont été achevés qu'à la fin du XIXe siècle. Du XIIIe au XVIe siècle l'œuvre se poursuivit avec des arrêts plus ou moins longs, suivant les circonstances ; elle fut reprise en 1847 et terminée en 1888.

« M. René Fage donne une description très complète de cette cathédrale. Après avoir conduit le visiteur dans l'intérieur de l'édifice, après lui en avoir expliqué le plan et signalé tous les détails caractéristiques, il lui en fait admirer l'extérieur, notamment le portail de Saint-Jean, seule entrée vraiment monumentale, et le clocher.

« Des peintures murales du moyen âge, des verrières du XVe siècle, des pierres tombales, des inscriptions nombreuses, quelques statues, notamment celle de saint Martial patron de la ville, des ornements sculptés d'une admirable sobriété, le tombeau du cardinal Raymond de La Porte (1325), celui de son neveu Bernard Brun successivement évêque du Puy, de Noyon et d'Auxerre (1350), le mausolée de Jean de Langeac, évêque de Limoges (1541), avec ses belles et vigoureuses compositions, visiblement inspirées de l'Apocalypse d'Albert Dürer, constituent pour cette cathédrale une parure artistique d'un haut intérêt. Malheureusement la statue de bronze et les plaques de même

métal, chargées de longues inscriptions, qui ornaient ce mausolée, furent envoyées à la Monnaie et fondues en 1793. C'est au même Jean de Langeac, prélat d'une rare distinction et d'une activité peu commune, qu'on doit la construction du célèbre jubé dont le décor à la mode italienne est en si parfaite harmonie avec l'architecture. Placé originairement entre les deux piliers du chœur, il séparait autrefois le sanctuaire du transept ; il a fort heureusement échappé à la destruction systématique des jubés ; c'est un merveilleux spécimen de ces œuvres devenues fort rares aujourd'hui, mais il n'occupe plus sa place primitive, ayant été appliqué récemment au revers du mur de l'entrée principale.

« Cette publication fait partie de la collection des *Petites monographies des grands édifices de la France*, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis. Écrite avec autant de simplicité que de goût, elle offre une lecture pleine de charme. M. R. Fage s'est attaché à ne donner que des renseignements positifs, accompagnés d'une illustration choisie avec discernement. Sa connaissance spéciale de tout ce qui touche à l'histoire et à l'archéologie du Limousin le désignait pour entreprendre la monographie d'un monument aussi important de cette province. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, de la part de M. le Dr L. Reutter, de Neufchâtel (Suisse), huit opuscules relatifs à des analyses de résidus résineux recueillis dans des vases gallo-romains, suivant des méthodes qu'il a déjà fait connaître. Parmi ces vases, les uns ont contenu du vin, reconnaissable à la présence du sucre, des tartrates, des sulfates et des chlorures de potasse, de soude et de chaux ; les autres renfermaient des parfums. Les vases qui ont fourni ces résidus provenaient de Montcy-Saint-Pierre (Ardennes), d'une sépulture des envions de Langres (Haute-Marne), de la nécropole de Troussepoil, au Bernard (Vendée), d'un puits des Villattes à Néris-les-Bains (Allier). Trois de ces brochures sont consacrées à des analyses de parfums égyptiens.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Héron de Villefosse communique une note de M. J.-B. Mispoulet, relative au diplôme militaire de Lyon récemment signalé à l'Académie par M. Fabia. Ses observations tendent à prouver que le diplôme, bien que portant la date du 16 mars 192, n'a été délivré qu'après la mort de Commode, au moins neuf mois et demi après cet événement. La date par les consuls suffects est une exception à la règle adoptée sous le règne de Marc-Aurèle, une vingtaine d'années auparavant; elle s'explique par la volonté de ne pas répéter le nom de Commode, consul ordinaire, étant donné l'état de l'opinion publique à l'égard de ce prince.

Voici la note de M. Mispoulet :

« Dans la note sur le nouveau diplôme militaire de Lyon que vous avez communiquée à l'Académie, le 10 octobre, au nom de MM. Fabia et de Montauzan, il y a un point qui a attiré particulièrement mon attention et sur lequel je désirerais insister. Ce document porte la date du 16 mars 192 et les noms des consuls suffects en charge à ce moment, Q. Tineius Sacerdos et P. Julius Scapula Priscus. Je me serais plutôt attendu à y trouver les noms des consuls ordinaires de cette année : imp. Commodus VII et P. Helvius Pertinax II. En effet, dans une communication sur le diplôme XC, que j'ai faite à l'Académie le 1er août dernier, je crois avoir établi, en me basant sur le diplôme CXII, du 13 mai 173 et sur le diplôme LXXVI, du 23 mars 178, datés tous les deux par les consuls ordinaires, que, sous le règne de Marc-Aurèle, le mode de dater les diplômes avait été changé et que, désormais, ils portaient toute l'année les noms des consuls ordinaires.

« Le nouveau diplôme semblant, au premier abord, contredire cette thèse appuyée cependant, comme on l'a vu, sur deux documents certains, je me suis demandé s'il n'y avait pas ici une dérogation à la nouvelle règle qui se justifierait par des circons-

tances particulières. Après avoir examiné de près le diplôme de Lyon et l'avoir comparé aux documents épigraphiques portant la même date, je crois pouvoir démontrer que nous sommes bien en présence d'un cas exceptionnel qui explique de la façon la plus naturelle et la plus simple cette apparente contradiction. On s'étonne tout d'abord de ne pas trouver, dans le diplôme de Lyon, la moindre trace de cette folie qui a poussé Commode, surtout au cours de l'année 192, la dernière de son règne, à donner libre carrière à toutes ses fantaisies. C'est ainsi qu'il a attribué aux mois et à la ville de Rome ses propres noms et s'est paré des titres les plus extravagants : *Invictus*, *romanus Hercules*, *pacator orbis*. L'épigraphie, sur ce dernier point, confirme pleinement le témoignage des historiens [1].

« Dans le préambule du diplôme de Lyon, la titulature est manifestement corrigée : on y a supprimé tous ces noms insolites pour ne laisser subsister que ceux que la tradition autorisait. On la retrouve identique [2] dans l'inscription funéraire de Commode du Mausolée d'Hadrien, où Pertinax avait fait transporter son corps la nuit qui avait suivi le meurtre. L'identité de la formule du diplôme et de la formule incontestablement officielle gravée sur le tombeau de Commode fait tout naturellement supposer que la première, comme la seconde, a été rédigée après la mort de cet empereur, c'est-à-dire après le 31 décembre 192.

« En faveur de cette hypothèse, on peut faire observer que, du vivant de cet empereur si jaloux de ses prérogatives, il est tout à fait invraisemblable que la chancellerie ait été assez téméraire pour le déposséder, dans un acte de cette importance, dans une constitution impériale, des titres auxquels il devait tenir d'autant plus qu'ils étaient plus récents. Mais ce n'est pas là une simple

1. Dion Cassius 72, 15. Tous ces titres se retrouvent dans l'inscription suivante, gravée entre le 10 et le 31 décembre 192, ainsi que cela résulte du chiffre XVIII de la puissance tribunice : *Imp. Caes. L. Aelio Aurelio Commodo Aug. Sa[rmatico], Germanico maximo, Brittanico, pacatori orbis, Felici, Invicto, romano Herculi, pontifici maximo, tribuniciae potestatis* X[V]*III, imp. VIII, cos. VII, patri patriae*, etc. C. I. L. XIV, 3449 et Dessau, *Insc. Sel*. 400, avec les notes.

2. Dessau n° 401. La seule différence qu'on constate, c'est qu'ici le mot *Felix* manque ; c'est probablement à dessein, car cette épithète ne s'adaptait guère aux circonstances.

hypothèse, c'est un fait absolument certain, prouvé par le diplôme lui-même, qui porte sa véritable date dans le chiffre XVIII des puissances tribunices qu'il attribue à Commode, chiffre identique à celui qui se lit dans l'inscription du mausolée d'Hadrien gravée après sa mort. MM. Fabia et de Montauzan proposent, je crois, de corriger ce chiffre et de lire XVII, sous prétexte de le faire concorder avec la date du 16 mars 192. Il est exact que, à cette date, Commode n'était que dans sa XVIIe puissance tribunice qui va du 10 décembre 191 au 9 décembre 192; mais la date de l'émission de la constitution et celle de la délivrance du diplôme qui en contient une copie ne se confondent pas nécessairement, ce qu'on oublie trop souvent. Dans mon étude sur l'ensemble des diplômes, j'ai exprimé l'opinion que, d'après certains indices, les deux dates pouvaient être séparées par un intervalle d'une année. Ici nous avons la preuve directe que cet intervalle a été de neuf mois et demi au moins.

« La copie contenue dans le diplôme de Lyon ayant été rédigée après la mort de Commode, il n'y a plus lieu de s'étonner que ses titres aient été révisés dans le préambule, ni que, pour tenir compte de l'état de l'opinion publique, on ait évité de répéter son nom abhorré dans la date consulaire et que, pour ce motif, on soit revenu exceptionnellement à l'ancienne pratique en substituant les noms des consuls en charge le 16 mars à ceux des consuls ordinaires.

« On objectera peut-être que, si c'est là la véritable raison du remplacement des consuls ordinaires par les consuls suffects, contrairement à la règle suivie depuis une vingtaine d'années, on aurait dû supprimer aussi le nom de Commode dans le préambule. Mais ici, la situation était bien différente : on n'avait pas le choix entre deux formules également précises, comme c'était le cas pour la date consulaire. A supposer que la mémoire de Commode ait été formellement condamnée — ce que ne prouvent nullement les imprécations violentes du Sénat après sa mort ni le martelage d'un grand nombre de ses inscriptions, — rien ne dit qu'une pareille décision eût entraîné la suppression de son nom sur les diplômes. Nous possédons, il est vrai, trois diplômes [1]

1. Dipl. LXXXIV, LXXXV, et diplôme trouvé à Rome en 1907. Voyez l'excellent commentaire qu'en a donné M. Huelsen dans les *Mittheilungen des k. d. Instituts, rœm. Abth.* XXI, 1907, p. 434.

où le martelage a été exécuté d'une façon toute particulière, par le sectionnement du coin supérieur gauche de la première tablette contenant le nom de l'empereur ; mais ces trois diplômes émanent d'Élagabale et, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut pas affirmer que cette pratique a été usitée soit avant soit après cet empereur. »

M. Lucien Romier termine la lecture de sa note sur la Saint-Barthélemy, dont voici le résumé. Il expose d'abord, d'après les dépêches des agents italiens et français accrédités auprès de la Curie, les discours et les fêtes qui solennisèrent à Rome la nouvelle de la Saint-Barthélemy.

Il s'efforce de distinguer ensuite le rôle des principaux personnages qui se trouvaient alors mêlés aux relations de la France avec le Saint-Siège, et en particulier la conduite du cardinal de Lorraine.

Une tradition, fort discutée et fondée sur une assertion émise par Camillo Capilupi dans son *Stratagema di Carlo nono*, veut que le cardinal de Lorraine ait annoncé le massacre des chefs protestants dès le mois de juin 1572. M. Romier, après avoir montré que le *Stratagema* n'est nullement un pamphlet, mais plutôt un recueil d'*avvisi*, et que, si l'on peut contester la véridicité des renseignements qui s'y trouvent, il faut en tout cas admettre la sincérité de l'auteur, cite trois textes inédits confirmant les propos du cardinal de Lorraine avant la Saint-Barthélemy. Ces textes sont : une lettre du protonotaire de Médicis au prince de Toscane (1572, 4 septembre, Rome), qui est conservée aux Archives de Florence ; une lettre du capitaine Paolo Vitelli à Pico, secrétaire d'Octave Farnèse (1572, 7 septembre, Città di Castello), tirée des archives farnésiennes de Naples ; enfin les lettres de l'ambassadeur Vulcob, relatant les déclarations de l'empereur Maximilien II, lettres qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris. De ces divers témoignages il ressort, semble-t-il, que le cardinal de Lorraine était au courant d'un projet de massacre des chefs protestants, à l'occasion des noces du roi de Navarre. M. Romier recherche dans quelles circonstances aurait été conçu et préparé ce projet, et, pour cela, il examine, à l'aide de preuves inédites, les gestes des Guise pendant le printemps et l'été de l'année 1572. Il attire l'attention

en particulier sur les faits qui précédèrent et qui accompagnèrent le départ du cardinal de Lorraine pour Rome, aux mois d'avril et mai 1572 : réunion et conseil des Guise en Champagne, départ de plusieurs membres de la famille pour l'étranger, aveux faits par le marquis du Maine lors de son passage à Venise, attitude de Charles IX et menaces de révolte exprimées par les catholiques. De la critique de ces faits et des sources qu'il cite, il croit pouvoir conclure que le massacre des chefs protestants à l'occasion des noces de Navarre aurait été décidé par les Guise, — le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale et le duc Henri de Guise, — vers le 15 avril 1572. Il raconte les incidents du voyage du cardinal à Rome et montre comment ces incidents concordent avec le projet qu'il pense avoir établi : ces incidents sont, parmi les principaux, l'ordre donné aux Jésuites par le cardinal de dire des prières spéciales, son intimité extraordinaire avec le pape Grégoire XIII, son attitude à l'égard de l'ambassadeur Ferrals et dans l'affaire de la dispense, le choix qu'il indique du cardinal Orsini pour aller en France au moment des noces, enfin les révélations qu'il fait à ses amis sur les événements futurs.

M. Romier étudie ensuite les manifestations de l'opinion publique à Rome, à la nouvelle du massacre. Il expose les trois versions par lesquelles on tenta successivement d'expliquer l'événement : version d'un coup d'État opéré par les Guise contre la Reine-mère et contre Coligny ; version du « Stratagème » de Charles IX et de sa mère ; enfin version du complot protestant. Il montre l'influence qu'eut le cardinal de Lorraine sur ces mouvements de l'opinion. Pour finir, il fait la critique du rôle personnel de Grégoire XIII. Il prouve que, si le pape ne prit aucune part à la préparation et à l'exécution du massacre, il en fut probablement averti d'avance par le cardinal de Lorraine et l'approuva complètement après coup.

M. Valois conteste quelques-unes des conclusions de M. Romier, qui lui semblent trop affirmatives. La prétendue résolution qu'auraient prise les Guise, vers le 15 avril 1572, de faire massacrer les chefs protestants à l'occasion du mariage navarrais n'est rien moins qu'établie. Le serait-elle qu'il faudrait

encore démontrer que les princes lorrains avaient alors assez de crédit pour imposer leur volonté au roi de France. Les textes allégués prouvent surtout (ce qu'on savait déjà) que, aussitôt la nouvelle du massacre parvenue à Rome, le cardinal de Lorraine se vanta d'en avoir eu d'avance connaissance. Mais disait-il la vérité? C'est ce que n'établissent pas péremptoirement les documents cités, même la lettre de Paolo Vitelli. La version du complot protestant dont la découverte aurait précédé la Saint-Barthélemy se répandit à Rome plus tôt que ne le pense M. Romier. Bien que cette version, d'ailleurs mensongère, fût en contradiction avec certaines dépêches du nonce, le pape dut l'accueillir d'autant plus volontiers qu'elle répondait à ce qu'avait annoncé précédemment le Saint-Siège.

M. Émile Picot fait également quelques réserves sur les conclusions de M. Romier.

M. Omont présente à l'Académie les résultats de recherches sur les origines et les vicissitudes de plusieurs anciens manuscrits de la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais, entrés dans les collections de la Bibliothèque nationale, les uns aux XVIIe et XVIIIe siècles, les autres tout récemment. C'est en ces dernières années qu'a été achevée la dispersion, commencée dès le XVIe siècle, de l'une des plus anciennes et des plus importantes bibliothèques ecclésiastiques du moyen âge, qu'avaient formée dès le XIe siècle les évêques et le chapitre de Beauvais.

LIVRES OFFERTS

M. Perrot présente à l'Académie la carte en quatre feuilles qui a été dressée par le R. P. de Jerphanion : Carte du bassin moyen du Yéchil Irmak levée et dessinée par G. de Jerphanion. Échelle : 200 000. 4 feuilles. Henry Barrère, éditeur géographe. Elle repose sur une série de triangulations, exécutées en 1904 et en 1907. Tokat ayant été pendant quatre ans la résidence de l'auteur de la carte, ce sont

les environs de cette ville qui ont été explorés avec le plus de soin. D'ailleurs tous les chemins marqués sur la carte ont été suivis et relevés par le P. de Jerphanion. Les parties non explorées sont figurées de manière hypothétique, par un estompage interrompu. Outre son intérêt géographique, la région présente un véritable intérêt historique. Les principaux monuments anciens, ruines préhelléniques et helléniques, romaines, byzantines ou turques, y sont marqués, et, autant que l'auteur l'a pu, il a inscrit les noms antiques à côté des noms modernes. Quelques identifications appartiennent en propre au P. de Jerphanion. *Ibora* n'est plus identifiée avec Gazioura, la citadelle dont parle Strabon ; elle est placée dans la plaine de Phanarée. *Anesa* n'est plus située entre Turkhal et Amasia, mais elle est placée à Sonnisa, près du confluent des deux fleuves. C'est la patrie de saint Basile et c'est de sa correspondance que l'auteur a tiré les éléments de son identification. *Pédachtoè*, *Kainochorion*, *Euchaïta* sont de même ramenés à une situation plus vraisemblable.

Il faut se reporter à la carte de Kiepert pour se rendre compte de tout ce qu'ajoute ce document nouveau. Les itinéraires suivis par MM. Anderson et Cumont, en 1899 et 1900, publiés dans les *Studia Pontica*, ont été incorporés à la carte. Ceux de M. Grégoire, encore inédits, de même. Il suffit de jeter les yeux sur ces feuilles pour reconnaître tout ce que les relevés de l'auteur apportent de neuf à notre connaissance de cette région.

M. Louis Leger présente le quatrième volume des recherches de M. le professeur Léopold Karl Goetz, de l'Université de Bonn, sur l'ancien droit russe (Das Russische Recht, *Russkaja Pravda*). M. Leger, en présentant les volumes précédents, a déjà dit quelle estime les recherches de M. Goetz méritaient. Il regrette vivement que M. Rodolphe Dareste n'ait pu saluer l'apparition de ce beau travail et lui rendre la justice qui lui est due. Au commencement du xixe siècle, un savant allemand, Ewers, présenta la première étude sur l'ancien droit russe. Au début du xxe, c'est encore un savant allemand qui reprend ces recherches sous une forme définitive. M. Leger termine en annonçant à l'Académie qu'une Société scientifique pour l'étude de la Russie vient de s'organiser à Berlin.

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. de Ridder, conservateur adjoint au Musée du Louvre, un volume intitulé : *Les bronzes antiques du Louvre* ; t. I. *Les figurines* ; 64 planches en phototypie de Catala frères, ouvrage publié avec

le concours du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (fonds Dourlans), in-4°, 1913 :

« La publication de ce premier volume du Catalogue illustré des bronzes antiques sera accueillie comme un heureux événement ; elle suit de très près celle de la Notice que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie, il y a quelques semaines. Par ses travaux antérieurs, M. de Ridder était tout à fait désigné pour mener à bien ce travail important. Après avoir retracé l'histoire de la collection des bronzes, rappelé ses modestes débuts et signalé les principaux enrichissements dont elle a été l'objet depuis un siècle, il a rendu hommage à l'esprit de persévérance des différents conservateurs qui, grâce à de judicieux achats, sont parvenus à en développer les séries. Les libéralités des particuliers ont également contribué à ce résultat : depuis 1870 elles sont devenues fréquentes, et chaque année les voit se renouveler.

« C'est la première série du Catalogue, comprenant les figurines d'hommes et d'animaux, qui nous est offerte aujourd'hui ; la seconde sera consacrée aux instruments et ustensiles ; elle paraîtra dans un laps de temps très court. Au nombre de 1093, les figurines sont réparties en six groupes principaux : grands bronzes, statuettes grecques archaïques et de beau style, exemplaires étrusques et italiotes, monuments grecs d'époque hellénistique, bronzes gréco-romains, figurines trouvées en Gaule. Les bronzes grecs et les bronzes italiotes sont classés chronologiquement ; les monuments d'époque hellénistique se distinguent d'après leurs provenances ; dans le groupe gréco-romain, les statuettes ont été distribuées suivant l'ordre mythologique. Chaque description est accompagnée de toutes les indications utiles, dimensions, provenances, bibliographie, rapprochements nombreux avec les figures analogues. Soixante-quatre planches en phototypie reproduisent la plupart des bronzes décrits.

« Je n'ai pas besoin d'insister sur la méthode excellente et sur l'activité avec lesquelles ce travail a été conduit. L'Académie avait confié à M. de Ridder le soin de décrire les objets de la collection De Clercq ; elle sait, par ceux de nos confrères qui ont apprécié devant elle cette tâche laborieuse, qu'il s'en est acquitté avec autant de conscience que de bonheur. Le Catalogue des bronzes antiques du Louvre se présente avec les mêmes qualités ; il a droit aux mêmes éloges et constitue pour les archéologues un précieux instrument de recherches : ils y trouveront des descriptions précises, des renseignements sûrs et des images fidèles. »

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Henri Gaidoz, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, les dix volumes parus jusqu'ici de la *Flore populaire*, histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore, par feu Eugène Rolland (Paris, 1896-1913). C'est un incomparable recueil de matériaux colligés de toute part, et sur les lèvres et dans les livres, par un savant aussi modeste que laborieux, dont la mort prématurée, le 24 juillet 1909, a causé d'unanimes regrets. On ne saurait avoir trop de reconnaissance à M. Henri Gaidoz, qui a abandonné ses travaux personnels pour se consacrer à la publication intégrale de la *Flore populaire*, dont son ami n'avait pu publier que les sept premiers volumes. Dans la préface du tome X, M. Gaidoz exprime ses remerciements à l'Académie pour la subvention qu'elle lui a accordée à cet effet. Mais il faut encore trois volumes pour terminer la tâche qu'il a vaillamment entreprise, et il est à souhaiter que de nouvelles ressources soient mises à sa disposition pour abréger les délais et surmonter les obstacles matériels qu'une œuvre de cette envergure, destinée aux savants plutôt qu'au grand public, rencontre nécessairement sur sa route. Les amis de la linguistique et du folklore sont persuadés qu'ils ne feront pas en vain, quand le moment sera venu, un nouvel appel au bienveillant concours de l'Académie. »

SÉANCE DU 31 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Charles Diehl lit une étude sur la basilique d'Eski-Djouma à Salonique, et sa décoration en mosaïques.

Cette ancienne église chrétienne, qui date de la seconde moitié du ve siècle, avait été, lorsque les Turcs la transformèrent en mosquée, étrangement gâtée. Sur les conseils du regretté Marcel Le Tourneau, qui a tant fait pour l'étude des monuments chrétiens de Salonique, une restauration de cet intéressant édifice fut entreprise en 1910-1911. Elle nous a rendu une basilique d'une structure extrêmement remarquable, assez semblable en bien des points aux églises de la Syrie du Nord. L'aspect

extérieur en est tout à fait original, avec les deux étages d'élégantes fenêtres qui s'y ouvrent et qui donnent aux tribunes un air de loggia italienne. L'aspect intérieur n'est pas moins digne d'attention par l'harmonie de ses proportions et la richesse de sa décoration. Sans doute une partie des mosaïques qui l'ornaient ont été détruites ; mais à la courbe intérieure des arcades de la nef subsistent, admirablement conservées, des mosaïques ornementales d'une variété, d'une élégance, d'une couleur merveilleuses. M. Diehl présente une série de photographies et d'aquarelles, exécutées par Marcel Le Tourneau, qui représentent les mosaïques et qui montrent que la basilique d'Eski-Djouma, — où le gouvernement hellénique compte installer un musée byzantin, — mérite, dans cette Salonique si riche en souvenirs chrétiens, de prendre place à côté de la belle basilique de Saint-Démétrius.

M. Pierre Lacau donne lecture d'un rapport sur les travaux de l'Institut français d'archéologie du Caire (1912-1913)[1].

M. Léon Dorez fait un communication sur un musicien célèbre du XVIe siècle, François de Milan. Il rectifie et complète sur de nombreux points la biographie de cet artiste trop oublié, dont il croit avoir retrouvé, à Milan même, un portrait intéressant.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES TRAVAUX DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE DU CAIRE (1912-1913),

PAR M. PIERRE LACAU.

Je demande à l'Académie la permission de lui exposer les résultats des travaux que l'Institut français du Caire a pu entreprendre pendant l'année qui vient de s'écouler.

1. Voir ci-après.

I

Je parlerai d'abord des fouilles. Elles ont porté sur deux domaines différents. A Abou-Roach, nous nous sommes occupés de l'Égypte pharaonique ; à Baouit, de l'Égypte byzantine.

A Abou-Roach, nous avons ouvert trois chantiers.

1° Le premier était situé près de la pyramide elle-même ; cette pyramide, comme nous l'avaient montré les fouilles de M. Chassinat, est celle du roi 𓊽𓆑𓇳 de la IVe dynastie. Elle est tout à fait ruinée. Tous les matériaux de valeur, granit, diorite, grès rouge, calcaire compact, ont été débités comme dans une carrière et emportés. Heureusement, sur la face Est, les dépendances de la chapelle funéraire avaient été construites en briques crues et en moellons. Ces matériaux n'ont point tenté les démolisseurs. La moité environ de ces constructions avait été déjà déblayée par mon prédécesseur, qui y avait trouvé d'admirables débris de statues royales, entre autres la belle tête de grès rouge conservée aujourd'hui au Musée du Louvre. L'autre moitié a été déblayée cette année. Elle nous a rendu les magasins contenant la poterie du Temple de la pyramide. Le plan de ces magasins est assez clair ; la base des murs est dans un état de conservation rare. L'enduit est d'une finesse et la peinture d'une fraîcheur qui nous permettent de nous faire une idée très intéressante de la perfection à laquelle on pouvait atteindre dans l'exécution et la décoration des constructions en briques crues sous la IVe dynastie. Nous avons tendance à considérer ce mode de construction comme forcément rudimentaire. Les Égyptiens, dans un climat sans pluie, ont su en tirer un parti tout à fait surprenant.

Quant aux vases, ils étaient entassés dans ces magasins en quantité énorme. Ils sont brisés pour la plupart, et nous avons trente caisses de fragments à recoller, mais nous possédons là un véritable répertoire de la poterie de la IVe dynastie; la date est certaine, la couche de recouvrement est très nette, il n'y a aucune trace de mélange. De plus, nous avons à faire à des poteries qui ont été réellement en usage dans le temple. Or presque tous les vases de nos musées proviennent de tombeaux. Sans doute, c'est une préoccupation constante en Égypte de donner aux morts tout ce dont le vivant avait lui-même besoin, et il n'est pas de pays où le tombeau soit plus riche en objets et plus instructif. Mais, en fait et dans la pratique courante, on se contentait de donner aux morts un mobilier sommaire comprenant l'indispensable. Il est donc tout à fait normal que les vases sortis des magasins d'un temple nous offrent plusieurs types rares ou nouveaux. C'est ainsi que j'ai eu la surprise de trouver une vingtaine de lampes absolument identiques à la lampe dite phénicienne, c'est-à-dire à la petite coupelle ronde en terre, pincée sur le bord pour obtenir une rainure contenant la mèche. Ce modèle est nouveau en Égypte; il est curieux de le rencontrer à cette époque si reculée; c'est un point de repère nouveau pour l'histoire de la dispersion de ce type si simple et si persistant.

2° A une heure au Nord d'Abou-Roach, un deuxième chantier, ouvert dans une petite nécropole, nous a donné un mélange de deux modes d'ensevelissement. 1° Des tombes de la IIIe dynastie. Un puits à escalier conduit à la chambre funéraire; celle-ci est fermée par un mur en briques renforcé, dans les tombes riches, par une énorme dalle de calcaire placée verticalement devant l'entrée. Le mort est enseveli dans un coffre en bois très court (90 centim.); le corps est en effet replié dans la position contractée, les genoux devant la face et les talons à la hauteur du sacrum; il est couché sur le côté gauche, la tête au Nord, la face

à l'Est. A côté du coffre, un grand nombre de vases en albâtre et en pierre dure. 2° Des tombes de la IVe dynastie; c'est le mastaba typique en brique crue, percé de deux grands puits verticaux conduisant aux chambres. Dans ces chambres, le corps est allongé et placé dans un coffre de 1 m 80 à 2 mètres, la tête au Nord; il n'y a aucune trace de mobilier funéraire.

Dans la chapelle, en forme de croix, de l'un de ces mastabas, nous avons retrouvé encore en place les autels en terre cuite servant à la présentation des offrandes.

La fouille est inachevée ; nous espérons trouver quelques formes de transition entre ces deux modes d'ensevelissement si nettement distincts ; il est possible que nous trouvions également la partie extérieure des tombes de la IIIe dynastie qui nous est encore inconnue.

3° Mais c'est le troisième chantier, celui que dirigeait M. Montet, qui nous réservait la plus agréable surprise. Tout près du village, une petite colline est couverte par des mastabas de la IVe dynastie assez démantelés. A la surface du sol, dans des déblais anciens, je ramassai de petits fragments de vases en schiste vert. Le galbe des vases et la matière étaient si caractéristiques qu'il était impossible d'hésiter : une nécropole de deux premières dynasties avait certainement précédé les mastabas de la IVe. Mais restait-il des tombes anciennes, et dans quel état se trouvaient-elles ? M. Montet, qui revenait de Thèbes, fut chargé de ce nouveau travail. Ses sondages, adroitement conduits, lui firent rencontrer un mur de briques portant les redents caractéristiques qui décorent la façade des tombeaux de la IIe dynastie. Cette tombe était fort bien conservée et elle contenait un mobilier très riche. Le plan nous apporte des éléments absolument nouveaux pour l'histoire de la sépulture à cette époque. Je n'en citerai qu'un seul.

Entre la chambre centrale et le mur d'enceinte extérieur, une rangée de sept petites tombes nous montre pour la

première fois, d'une façon claire, comment étaient disposées les tombes annexées à la tombe principale. Le coffre en bois contenant le corps dans la position contractée est placé dans une cavité rectangulaire en briques, recouverte d'une voûte également en briques et très surbaissée. Sur cette voûte, dans l'angle sud-est, est encastrée une petite stèle en calcaire portant simplement le nom du mort. On croirait voir une étiquette sur un coffre. Cette disposition si curieuse nous était inconnue.

C'est dans la chambre centrale et dans ses dépendances que se trouvait le mobilier du propriétaire de la tombe; c'est tout l'ensemble des objets les plus typiques de cette époque. Une collection très importante de vases en albâtre, en schiste, en brèche; la variété des formes et la qualité de la matière complètent d'une manière intéressante l'idée que nous pouvions nous faire de cette industrie des vases en pierre qui joua un si grand rôle en Égypte. Signalons aussi deux vases en cristal de roche d'une perfection vraiment extraordinaire, des lions en ivoire, des outils en métal, des fragments de meubles, enfin une série curieuse de silex taillés. Ces silex n'ont jamais servi, ils ont été taillés pour être mis immédiatement dans la tombe. Les arêtes, extrêmement fines et fragiles, sont en effet demeurées intactes. Il s'agit vraisemblablement d'une survivance : les procédés de taille s'étaient conservés uniquement à l'usage du mort. C'est la première fois que nous rencontrons à l'entrée même du Delta des monuments appartenant aux dynasties thinites. La fouille est loin d'être terminée : cinq tombes analogues ont été reconnues. M. Montet rouvrira son chantier le 15 novembre, et dès que le travail sera assez avancé, il donnera lui-même à l'Académie, avec les dessins et les photographies nécessaires, l'explication détaillée des résultats obtenus. Le Service des antiquités nous a déjà laissé, après un premier partage, une belle série d'objets; ils seront, je crois, les bienvenus au Louvre et dans nos

musées, qui sont encore assez mal partagés en documents de cette période.

En ce qui concerne l'Égypte chrétienne, nous avions également le devoir de compléter, s'il était possible, un travail ancien. Le site byzantin de Baouit, découvert par M. Clédat, a été exploré par lui et par M. Chassinat, vous savez avec quel succès. Le kom est énorme. Il était prudent d'y revenir avant de l'abandonner. M. Jean Maspero, très heureusement secondé par notre dessinateur M. Daumas, a pu reprendre l'étude du monastère. De ce chantier, je ne vous dirai rien. M. Diehl a eu l'obligeance de vous communiquer la note dans laquelle M. Jean Maspero vous exposait les résultats très heureux de ses recherches. Je vous rappellerai seulement qu'à la suite du partage avec le Musée du Caire, nous avons reçu une fresque importante; elle est arrivée en bon état au Caire. Si elle parvient sans encombre à Paris, elle complétera d'une manière intéressante la salle byzantine que le Musée du Louvre se propose de constituer avec les sculptures de cette localité autrefois envoyées par M. Chassinat.

II

Mais les fouilles ne peuvent réclamer qu'une partie de notre effort et de nos ressources; nous avons à poursuivre ou à entreprendre toute une série de publications. Je signalerai rapidement les principales.

M. Gauthier, secrétaire de l'Institut, tout en me secondant au point de vue administratif, continue activement ses études de géographie ancienne et surtout son Livre des Rois. Un nouveau volume a paru cette année, qui nous conduit jusqu'à la fin des Ramessides. Un répertoire de cette nature est le type même de l'œuvre utile que tout le monde réclame et que personne n'ose entreprendre. M. Gauthier a eu le courage de commencer cet énorme travail; il

aura, chose plus rare encore, l'ardeur et la conscience nécessaires pour le mener à bien.

M. Montet, tout en travaillant à Saqqarah, à Thèbes, à Kas-el-Sayad, à Abou-Roach, a pu cependant terminer la publication des inscriptions du Ouadi-Hammamat ; c'est une édition commode et sûre d'un ensemble de textes tout à fait importants. Tous ces textes avaient été revus par l'auteur sur les originaux. Grâce à M. Couyat-Barthoux, dont l'activité en Égypte vous est bien connue, nous avons pu donner des reproductions phototypiques de presque tous ces documents, que les égyptologues ne peuvent guère songer à aller vérifier sur place.

Dans le domaine des études musulmanes, M. Massé a réussi à mettre en même temps à l'impression le texte de deux chroniques arabes très importantes : la chronique d'Ibn-El-Hakam, le plus ancien historien qui se soit occupé de l'Égypte, et celle de Ibn-Moyassar. Nous voudrions poursuivre, s'il se peut, l'édition et la traduction de tous les textes arabes relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Égypte. M. Massé inaugure très heureusement cette série d'ouvrages, qui rentre si directement dans le plan de travail de notre Institut.

Enfin les études de langue copte sont actuellement représentées à l'Institut du Caire par M. l'abbé Saint-Paul Girard. La littérature copte nous a déjà livré beaucoup de documents précieux pour l'histoire du christianisme ; il serait fâcheux qu'elle ne continuât pas à occuper dans l'ensemble des travaux français la place à laquelle elle a droit. M. l'abbé Saint-Paul Girard était très bien armé pour aborder les textes coptes. Je lui ai confié la publication de tous les fragments de manuscrits achetés autrefois par M. Bouriant. Ces fragments proviennent du fameux couvent d'Amba-Chenouda. On sait combien il est difficile d'identifier un morceau un peu court d'un texte quelconque. Il faut, pour le moment, nous contenter d'éditer ces textes

tels quels, avec traduction, en les rapprochant des fragments de Paris ayant même origine et provenant des mêmes manuscrits. Un classement plus méthodique sera l'œuvre de l'avenir.

Je ne puis vous parler des travaux de moindre étendue qui paraissent dans notre Bulletin. Il suffira également de vous rappeler que la publication des mémoires commencés par d'anciens membres de l'Institut, par exemple, ceux de MM. Casanova, Massignon, Wiet, se poursuit régulièrement.

Tels sont les différents travaux qui ont suffi à remplir la saison dernière. J'espère vous apporter l'an prochain des détails un peu plus précis, et la solution peut-être de quelques-uns des problèmes d'archéologie qui se sont posés à nous durant cette première campagne.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier présente un volume fait pour le Musée du Louvre par M. Maurice Pézard, diplômé de l'École du Louvre, ancien membre de la Délégation en Perse. C'est un livre de 250 pages sur les *Antiquités de la Susiane* (Leroux, 1913) qui permettra de visiter avec profit les salles consacrées aux belles découvertes de la Mission de Morgan. C'est d'accord avec M. de Morgan et sur sa désignation que M. Pézard a été choisi pour la rédaction de ce travail, qui exigeait des connaissances très variées en archéologie et en épigraphie orientale. Le classement a porté sur plusieurs milliers d'objets que l'auteur a groupés par matières et par formes, en indiquant toutes les références bibliographiques, où les travaux du P. Scheil et les autres notices parues dans les treize volumes des *Mémoires de la Délégation* occupent naturellement la première place. La Mission de Morgan aura donné l'exemple rare d'une exploration scientifique où les publications de tout genre, développées ou condensées, auront fait connaître les résultats des recherches pendant l'exécution des fouilles elles-

mêmes. En lisant le volume de M. Pézard, avec les objets sous les yeux, on se rendra compte de la richesse, de la variété, de l'importance historique et artistique de ces magnifiques trouvailles. Une *Introduction* expose les phases d'organisation et d'exécution des fouilles, le nombre des emplacements explorés, et donne un aperçu d'ensemble sur l'histoire de la civilisation élamite, où sont résumés les plus récents travaux. M. Pottier a révisé le travail de M. Pézard avec le concours de son collègue M. Thureau-Dangin, et il a rédigé le chapitre, qui termine le volume, sur la céramique si abondante et si curieuse qu'on a découverte dans les couches profondes du *tell*. Il est heureux de remercier publiquement M. de Morgan et tous les membres de la Mission qui ont enrichi de tant de trésors la section orientale du Louvre, et M. Pézard qui lui a prêté d'une façon si désintéressée et si active, avec tant d'intelligence et de soin, son concours pour la présentation des monuments au public.

M. Charles Diehl a la parole pour un hommage :

« A côté de Sainte-Sophie, dont tout le monde sait l'originale beauté, et de Kehrié Djami, dont les mosaïques sont célèbres, Constantinople conserve, éparses sur toute l'étendue de Stamboul, bien d'autres églises anciennes, moins connues, où apparaît dans toute sa souple variété le développement chronologique de l'architecture religieuse à Byzance. MM. Ebersolt et Thiers, dont M. Diehl présente à l'Académie la belle publication, se sont donné pour tâche d'étudier ces curieux monuments. Ils l'ont fait dans un remarquable ouvrage, admirablement illustré, et auquel les dessins et les planches de M. Thiers donnent une particulière valeur. M. Ebersolt a retracé d'autre part, avec beaucoup de goût et de science, l'histoire architecturale des édifices et s'est efforcé d'en retrouver les aspects anciens et la primitive structure. On sait quelle place, en ces vingt ou trente dernières années, la France a prise dans la renaissance des études byzantines : le livre de MM. Ebersolt et Thiers se rattache étroitement à ce grand mouvement et, en même temps qu'il fait grand honneur aux auteurs, il atteste l'intérêt puissant qu'excitent toujours chez nous les choses d'Orient. »

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« Notre correspondant M. Brutails a, sous le titre de *Mélanges*, réuni en un volume in-8° une série d'études, publiées déjà ailleurs, sur l'archéologie et l'histoire du pays bordelais, principalement au moyen âge. »

M. C. Jullian dépose en outre sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. Étienne Darley, un volume intitulé : *Les Acta Salvatoris. Un Évangile de la Passion et de la Résurrection et une mission apostolique en Aquitaine* (Paris, 1913, in-8°).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.





COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. Omont achève la lecture de ses recherches sur l'ancienne bibliothèque du chapitre de Beauvais, en partie conservée jusqu'à nos jours, après une existence douze fois séculaire, et dont plusieurs manuscrits ont été recueillis en ces dernières années dans les collections de la Bibliothèque nationale.

L'Académie procède à la nomination des deux commissions qui seront chargées de présenter des listes de candidats aux places vacantes parmi les correspondants étrangers et parmi les correspondants français. Sont désignés :

Commission des Correspondants étrangers : MM. Senart, Paul Meyer, Alfred Croiset, Leger.

Commission des Correspondants français : MM. Héron de Villefosse, Salomon Reinach, Omont, Antoine Thomas.

M. G. Colin, revenant sur l'intitulé du second hymne musical de Delphes, propose d'y reconnaître, dans les dernières lettres, le nom de l'auteur : Liménios, fils de Thoinos, cithariste de la Société des artistes dionysiaques d'Athènes. Il aurait composé

les paroles et la musique de son hymne pour la Pythaïde de 138 av. J.-Ch.; ce serait le plus ancien musicien dont une œuvre soit parvenue jusqu'à nous[1].

M. Théodore Reinach félicite M. Colin de sa très jolie trouvaille qui nous fait connaître le nom du plus ancien compositeur de musique dont nous ayons conservé une œuvre authentique. Il montre que par un raisonnement très serré, appliqué à l'intitulé du premier hymne delphique, on pourrait arriver à déterminer le nombre de lettres que devait compter ce nom : ce nombre est 4, et, si le premier hymne est exactement contemporain du second, l'auteur pourrait être le cithariste athénien Thoas (Θόας) qui figure parmi les collègues et compagnons de Liménios Thoinou.

M. de Mecquenem lit un rapport sur la dernière campagne de fouilles à Suse. Il expose par quelle série de travaux longs et coûteux a été rendu possible le levé du plan du *Palais de Darius*, palais dont l'Apadana n'était qu'une partie. — Ce plan remarquable sera communiqué par son auteur, M. Pillet, à l'Académie et inséré en son temps dans les *Mémoires* de la Mission, dirigés par le P. Scheil.

Des résultats plus concrets consistent en objets divers, vases, cylindres, briques avec reliefs à sujets nouveaux, briques à inscriptions nouvelles, un lot magnifique de tablettes proto-élamites, etc., qui viennent enrichir les collections de nos musées nationaux.

Le rendement de l'Acropole va en s'épuisant. M. de Mecquenem a donc ouvert des chantiers sur d'autres points de la même ruine. L'emplacement d'un sanctuaire élamite a été découvert aussitôt, dont le déblaiement sera l'une des tâches de la campagne de cet hiver.

Somme toute, les fouilles se poursuivent dans des conditions excellentes, et leurs résultats, avec plus ou moins d'éclat, n'ont pas laissé d'être continus et toujours très avantageux.

M. Leger lit un travail sur la vie et la mort des Slaves préhistoriques. Il donne des détails sur le mariage et les funérailles.

1. Voir ci-après.

Le mariage avait lieu le plus souvent par enlèvement concerté entre les parties. Les Slaves se faisaient incinérer ; le cadavre était apporté sur le bûcher, tantôt dans une barque, tantôt dans un traîneau. Malheureusement nous ne connaissons la vie des Slaves primitifs que par le témoignage de leurs ennemis les Allemands ou les Scandinaves. Seules les anciennes chroniques russes nous apportent des témoignages indigènes.

COMMUNICATION

L'AUTEUR DU DEUXIÈME HYMNE MUSICAL DE DELPHES, PAR M. G. COLIN, PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY.

En 1911, quand M. Th. Reinach a bien voulu se charger de rééditer, dans la *Publication des Fouilles de Delphes*, les deux hymnes musicaux du Trésor des Athéniens, j'ai fait pour lui, à Delphes même, une révision des originaux. J'ai été amené alors à émettre cette idée que, pour les deux hymnes, la première ligne ne fait pas partie du texte proprement dit, mais constitue un titre commençant à l'aplomb de la colonne gauche et se prolongeant sur une partie au moins de la colonne droite.

Les deux titres sont mutilés. Du premier nous tirons seulement avec certitude que le chant gravé au-dessous a été composé en l'honneur d'Apollon par un Athénien ; M. Reinach restitue, non sans hésitation sur les termes mêmes de la formule :

[Ἆισμα μετὰ κιθάρας ε]ἰς τὸν θεόν, ὃ ἐ[πόησε.... Ἀ]θηναῖος.

Le second intitulé nous renseigne mieux sur la nature du poème ; car, au moins pour le début, la lecture de M. Reinach ne paraît pas douteuse :

[πα]ιὰν δὲ καὶ π[ροσό]διον εἰς τ[ὸν θεὸν....

Mais la fin est restée jusqu'ici inexpliquée : NAIMHNI.. .OINO ne semblaient pas présenter de sens, et M. Reinach se demandait même s'il ne conviendrait pas d'y modifier quelque chose. Je crois au contraire que ces lettres doivent être conservées sans changement, et qu'elles nous fournissent le nom de l'auteur de l'hymne.

En effet, en préparant l'Index du Trésor des Athéniens, je relève (*Fouilles de Delphes*, tome III, fasc. II, n° 47, l. 22) un certain Λιμήνιος Θοίνου. Le n° 47 est un décret de la ville de Delphes rendu en l'honneur des artistes dionysiaques d'Athènes, qui, à l'occasion de la Pythaïde, non seulement ont pris part aux cérémonies religieuses de la fête, mais encore ont fourni nombre de musiciens pour rehausser l'éclat des jeux célébrés ensuite ; Λιμήνιος Θοίνου figure parmi eux comme cithariste.

Son nom m'a tout à coup rappelé la fin de notre titre. Le rapprochement une fois fait, il s'accommode à merveille des lettres conservées ; il convient d'autant mieux que M. Weil, dès la première publication de l'hymne, n'hésitait pas à l'attribuer à un technite de la corporation d'Athènes ; comme dernière confirmation, je rappelle la ressemblance assez frappante qui existe entre la gravure de ce texte et celle du n° 47 ; je l'avais déjà indiquée (*Fouilles de Delphes*, III, 2, p. 148), en un temps où je ne pensais aucunement à Λιμήνιος.

Sur la personne de l'auteur, je ne sais malheureusement à peu près rien. Je n'ai trouvé son nom dans aucun lexique. Il devait appartenir à une famille de musiciens ; car, toujours dans notre n° 47, il est précédé d'un Θοῖνος Θοίνου, manifestement son frère et, lui aussi, cithariste. Je le croirais volontiers Athénien ; car, si ce n'est pas forcément le cas pour tous les membres de la confédération d'Athènes, celui-ci du moins parle d'Athènes avec tant d'enthousiasme qu'on aime à l'en croire originaire, comme d'ailleurs l'auteur du premier hymne. Enfin je serais disposé à rattacher

son poème à la Pythaïde de Timarchos, c'est-à-dire à l'année 138 av. J.-C.[1] : telle est en effet, d'une façon à peu près certaine, la date de notre n° 47 (cf. *Fouilles de Delphes*, III, 2, p. 54), et précisément la Pythaïde de Timarchos est, de beaucoup, celle où les musiciens ont joué le rôle le plus important (cf. *ibid.*, p. 53).

Tout cela ne satisfait guère notre curiosité ; mais nous savons si peu de chose sur les musiciens de l'antiquité que peut-être, après tout, ne jugera-t-on pas indifférent de connaître le nom du plus ancien d'entre eux dont une œuvre nous soit parvenue.

Il me reste à compléter maintenant le milieu de notre intitulé ; après εἰς τ[ὸν θεόν], je conserve d'abord [ὃ ἐπό]ησε[ν] proposé par M. Reinach. Il nous faut ensuite un second verbe : [καὶ ἐδίδαξε]ν serait assez séduisant, mais ne nous donne que 11 lettres ; or M. Reinach évalue la lacune à 14 lettres, et j'irais même jusqu'à 15 ou 16, parce que l'écriture du titre est plus serrée que celle du texte lui-même. J'ai songé alors à [καὶ ἐκιθάρισε]ν, en donnant à ἐπόη-σεν un sens plus précis : hymne dont Liménios a *composé les vers* et la musique ; mais nous n'obtenons encore ainsi que 13 lettres. Peut-être faut-il recourir au composé προσ-κιθαρίζω que nous rencontrons sous la forme ποτικιθαρίζω, n° 48, l. 19. Nous aboutirions, en somme, à cette rédaction : [πα]ιὰν δὲ καὶ π[ροσό]διον εἰς τ[ὸν θεόν, ὃ ἐπό]ησε[ν καὶ προσεκιθά-ρισε]ν Λιμήνι[ος Θ]οίνο[υ Ἀθηναῖος] ; et je traduirais : « péan et marche en l'honneur d'Apollon dont Liménios, fils de Thoinos, d'Athènes, a composé les vers et l'accompagnement de cithare ».

Cette restitution confirme la place attribuée par M. Rei-

1. J'y rattacherais volontiers aussi le premier hymne ; car je ne m'explique pas sans cela le δέ assez insolite qui se lit avec certitude dans l'intitulé du second. D'ailleurs l'écriture des deux hymnes est à peu près la même (cf. *loc. laud.*, p. 148 ; cf. *BCH*, XXX, p. 291-2), et ils sont gravés l'un au-dessus de l'autre sur le Trésor des Athéniens.

nach à un petit fragment figuré dans les *Fouilles de Delphes*, III, 2, p. 163. Mais, si on l'admet, comme ce fragment porte, au-dessous de ΙΣΕ du mot [ἐπό]ησε[ν], quelques lettres ou fragments de lettres appartenant aux deux lignes immédiatement inférieures, il me semble, après une étude attentive de l'estampage, qu'à la l. 1 le supplément Πα[ρνασί]αν [φιλόχορον] est trop long, à droite comme à gauche des lettres AN. Je propose de lui substituer, en lisant d'abord un Γ au lieu du Π, γα[ᾶς μ]αν[τικᾶς], ce qui nous donne, comme début de l'hymne : [Ἴ]τ' ἐπὶ τηλέσκοπον τάν[δ]ε γα[ᾶς μ]αν[τικᾶς] δικόρυφον κλειτύν. Nous obtenons ainsi, je crois, exactement le nombre voulu de lettres : le génitif γᾶς μαντικᾶς nous évite d'accumuler à la suite trois épithètes du même substantif ; l'hypallage τάνδε γᾶς κλειτύν n'a rien de choquant dans un morceau lyrique ; au point de vue de la métrique, il n'y a pas d'inconvénient à supprimer un pied dans des *cola* qui ne sont soumis à aucune règle de symétrie ni d'égalité ; et, pour ce qui est de la musique, s'il faut évidemment en modifier un peu la mélodie, M. Reinach m'assure qu'il est facile de l'accommoder au texte ainsi abrégé.

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente un volume intitulé : *Nicolas Gogol* (Paris, librairie Bloud, série des *Grands écrivains étrangers*). Au cours de l'année 1909, M. Leger a été délégué par l'Académie aux fêtes d'inauguration de la statue de Gogol. Il a professé, à cette occasion, un cours dont ce volume offre le résumé. L'Académie a donc été la première inspiratrice de ce volume qui renferme entre autres un très curieux chapitre sur Gogol et Mérimée. Notre regretté confrère, feu d'Arbois de Jubainville, déclarait qu'il ne pouvait pas voter pour un candidat qui avait fait un contresens dans la traduction d'un texte difficile. Il n'eût certainement pas donné sa voix à Mérimée.

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« Au nom de notre confrère, M. Édouard Naville, associé étranger de l'Académie, j'ai l'honneur d'offrir un ouvrage en langue anglaise intitulé : *Archaeology of the Old Testament*, avec ce sous-titre : *Was the Old Testament written in Hebrew?*

« On devine assez les conclusions très graves auxquelles aboutit l'auteur [1] :

« En matière de *documents*, l'assyro-babylonien (langue et écriture) était, dans toute l'Asie antérieure, d'un emploi exclusif, jusque vers 1450 et sans doute assez longtemps après. Les lettres d'El-Amarna, les textes de Boghaz Keuï, quelques tablettes de Palestine, le tout découvert sans grandes fouilles, semblent le prouver.

« L'araméen (langue et écriture) se substitua à l'assyro-babylonien, avec une diffusion égale. Son emploi chez les Juifs eux-mêmes, jusqu'à l'époque perse inclusivement, ressort de la découverte des papyrus d'Éléphantine.

« A ces vicissitudes se trouve liée la question de la rédaction des livres de l'Ancien Testament.

« Les plus anciens de ces livres auraient été rédigés en assyro-babylonien (langue et écriture), puis transposés en araméen (langue et écriture); les autres, en leur temps, auraient été rédigés en araméen (langue et écriture).

« Ce n'est qu'assez tard que les *rabbi*, par une préoccupation nationaliste et par esprit d'imitation, substituèrent à l'araméen les livres de l'Ancien Testament l'*hébreu* (écriture et idiome).

« A ces conclusions, qu'il présente d'ailleurs de manière fort habile et fort discrète, l'auteur sera satisfait, je pense, qu'on veuille appliquer les notes : *pulchra, nova, et forsan vera.* »

M. Prou offre, de la part de M. Leite de Vasconcellos, un opuscule intitulé : *Defensão do Museu etnologico português.* On y trouve d'utiles renseignements sur l'organisation du Musée dont M. de Vasconcellos a été le créateur.

1. Voir dans les *Mémoires* de l'Académie le travail de l'auteur intitulé : *La découverte de la Loi sous le roi Josias* (1910).

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 1913

PRÉSIDÉE PAR

M. NOËL VALOIS

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Il ne faut pas se le dissimuler : l'érudit, en tant qu'érudit, jouit rarement de la faveur du public. Quand l'Académie des inscriptions et belles-lettres se compare à ses nobles sœurs, elle ne fait point difficulté de reconnaître, à cet égard, son infériorité. Chez l'une, l'éclat du langage, la grâce et l'élévation de la pensée attirent et retiennent les regards. Telle autre, vouée au culte du Beau, possède mille moyens d'éveiller, mieux que l'intérêt, l'admiration, en flattant l'oreille ou en charmant les yeux. Plus froide, moins accessible, celle-ci sait s'imposer à la vénération universelle par la puissance de son effort, par la rapidité de sa marche en avant, et ceux-là mêmes qui ne peuvent la suivre demeurent étonnés, confondus. Il en est une enfin dont les spéculations touchent parfois aux problèmes les plus poignants de l'heure actuelle. Nous, au contraire, dont les recherches ont pour objet des mondes lointains, des questions surannées, qui tâtonnons péniblement avec une lenteur scrupuleuse, nous interdisant les hypothèses téméraires, les belles, mais trompeuses, envolées, nous qui che-

minons silencieusement, humbles fourmis du monde savant, amassant grain par grain la pâture intellectuelle qui s'entasse dans nos greniers, à quel titre, en vérité, prétendrions-nous aux bonnes grâces de la foule ? De fait, nous fournissons au roman, au théâtre un sujet de plaisanteries faciles. Les problèmes qui nous passionnent sont taxés d'amusettes ; notre curiosité fait sourire ; nos hésitations semblent étranges ; on prétend que la fréquentation des hommes d'autrefois nous ôte l'intelligence des réalités actuelles. Comme à l'Hermagoras de La Bruyère, on reproche à l'érudit de ne point connaître « Versailles », mais de compter les degrés de la tour de Babel : « Il demande si l'Empereur a jamais été marié ; mais personne ne lui apprendra que Ninus a eu deux femmes. On lui dit que le Roi jouit d'une santé parfaite ; et il se souvient que Thetmosis, un roi d'Égypte, était valétudinaire, et qu'il tenait cette complexion de son aïeul Aliphermutosis... Il nous révélera que Nembrot était gaucher, et Sésostris ambidextre ; que c'est une erreur de s'imaginer qu'un Artaxerxe ait été appelé Longuemain parce que les bras lui tombaient jusqu'aux genoux, et non à cause qu'il avait une main plus longue que l'autre ; et il ajoute qu'il y a des auteurs graves qui affirment que c'était la droite, qu'il croit néanmoins être bien fondé à soutenir que c'est la gauche. » Ce persiflage est de tous les temps. Il n'émeut pas les successeurs des membres de la « Petite Académie », comme on appelait les érudits du temps de La Bruyère.

Dans les traits que présente le tableau du passé, il en est assurément de plus importants que d'autres, et la supériorité du chercheur résultera souvent du choix qu'il aura fait d'un objet digne de son étude. Mais emprisonner l'homme dans le cercle borné du temps présent, lui interdire la connaissance de ses lointains ancêtres, la découverte de ses origines, le commerce avec ceux qui l'ont devancé et qui l'expliquent, l'initiation aux formes ou aux idées

qu'ont vues éclore les générations successives, ce serait rapetisser singulièrement le domaine dans lequel sa pensée vit, ce serait racornir son intelligence, et le condamner à une sorte d'isolement moral. Non, nous ne regrettons pas les peines que nous coûtent tant d'investigations dans les littératures, les arts, les langues, les mœurs, les religions du passé ; nous ne jugeons pas inférieur l'emploi que nous faisons ainsi de nos forces. D'autres demandent à la nature ses secrets, scrutent les lois qui régissent les mondes, pénètrent les conditions de la vie végétative ou animale. Quant à nous, l'homme seul fait l'objet de nos recherches, et nous n'en rougissons pas : l'homme priant, l'homme agissant, l'homme sculptant, bâtissant, écrivant, avec toute la variété que comporte dans ces nobles manifestations la diversité des climats et des âges. Encore moins désavouons-nous la consciencieuse minutie, la prudence méticuleuse de la méthode qui nous permet d'atteindre plus lentement, mais aussi plus sûrement le but. A quoi servent les généralisations hâtives auxquelles manque une solide base? Que vaut la page d'histoire la plus éloquente le jour où l'on s'aperçoit qu'elle avait pour point de départ une erreur de critique ou la méconnaissance de la chronologie? Je crois entendre l'excuse de l'écrivain trop pressé, excipant de la difficulté qu'il aurait eue, en un laps de temps limité, à s'entourer des lumières nécessaires, et comme Alceste, je serais tenté de lui répondre : « Le temps ne fait rien à l'affaire. »

C'est le sentiment, Messieurs, des nombreux travailleurs qui, engagés dans le rude chemin de l'érudition, n'ont, pour la plupart, point mesuré leur temps, et, ayant été de longs mois ou de longues années à la peine, préoccupés de la seule recherche de l'exactitude, sont aujourd'hui justement à l'honneur.

M. Henri Alline, à qui nous décernons le prix extraordi-

naire Bordin, de 3000 francs, a rempli consciensement et savamment le cadre que l'Académie avait tracé : l'*Histoire du texte de Platon*, c'est-à-dire la recherche des circonstances qui ont favorisé la transmission jusqu'à nous des fameux Dialogues, l'étude comparative des papyrus égyptiens et des manuscrits sur parchemin qui les renferment, l'indication des travaux philologiques dus notamment à l'initiative du patriarche Photius. Il y avait là, sous une forme technique, une occasion d'écrire un chapitre nouveau du développement de la pensée humaine. M. Alline y est parvenu : sans s'écarter de son sujet, mais sans craindre de l'approfondir et même de l'élargir quelque peu, il a su faire comprendre la faveur dont les doctrines platoniciennes ont joui dès le début, puis à diverses époques du moyen âge ou de la Renaissance ; il a renouvelé et précisé sur plusieurs points l'histoire du Platonisme.

Dans le même domaine de l'antiquité grecque ou romaine, le prix Saintour, divisé en cinq parts inégales, nous a permis de récompenser de très importants mémoires. Des deux livres de M. P. Jouguet, *La Vie municipale dans l'Égypte romaine* et *Papyrus de Théadelphie*, les juges compétents ne savent décider lequel mérite le plus d'éloges. Ici, un lot de papyrus mis au jour il y a une dizaine d'années nous initie à la vie d'un paysan presque illettré qui se débat contre les usurpations de ses voisins et contre la rapacité du fisc impérial ; nous assistons à l'agonie d'une province, autrefois une des plus fertiles de l'Égypte et qui retourne à la stérilité par l'incurie de l'administration. Là, c'est le tableau d'ensemble, tracé avec patience, des institutions municipales de l'Égypte romaine jusqu'à la fin du IIIe siècle, non sans de fréquents retours en arrière vers l'époque ptolémaïque. — Un problème non moins ardu, qui touche à la question si obscure des origines étrusques, a été abordé et, l'on peut presque dire, résolu, avec beaucoup de finesse, par M. Albert Grenier dans un ouvrage

intitulé : *Bologne villanovienne et étrusque.* Grâce à la découverte, faite à Bologne, de trois nécropoles protohistoriques et à l'aide des fouilles qu'il a dirigées lui-même, en 1906, avec l'appui de l'Académie, M. Grenier a pu aboutir à cette conclusion qu'une population sans doute ombrienne dut se fixer à Bologne, vers le IXe siècle avant notre ère, chassée de la région où elle était établie par une invasion d'Étrusques, puis, vers 525, fut vaincue et soumise par les mêmes Étrusques, qui, à leur tour, cédèrent la place aux Gaulois vers 350. — Le développement du droit romain en Orient, l'influence des coutumes locales et surtout de la culture hellénique, par exemple de la philosophie plotinienne, sur la législation de Justinien, c'est ce que met en lumière, pour la première fois, l'ouvrage très fortement conçu de M. Collinet, *Le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien.* — M. Leroux a décrit, avec beaucoup de soin et d'érudition, les *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid.* — Enfin M. Boudreaux, avec un courage que rien ne rebute, a donné un douzième fascicule à la publication méritoire du *Catalogue des manuscrits d'astrologues grecs* dont un des savants directeurs n'est autre que notre nouveau confrère, M. Franz Cumont.

Je parlais de scrupuleuse conscience de savant qui ne compte pour rien ni le temps ni la peine quand il s'agit d'assurer les bases d'un travail : quel exemple plus frappant en citer que celui de M. Jules Maurice? Préparant depuis longtemps une histoire générale de Constantin et de son époque, il s'aperçoit un jour qu'une foule de points de détail, de dates et de faits pourraient être éclaircis grâce aux monnaies, à condition que celles-ci soient étudiées de près et méthodiquement classées. Aussitôt il suspend son travail historique et, sans se laisser rebuter par la pauvreté de style, par le mauvais état de conservation, par la profusion désespérante de ces milliers de bronzes dispersés aux quatre coins de l'Europe, il passe huit années

à rassembler, à coordonner les matériaux d'un immense inventaire qui remplit aujourd'hui les trois gros volumes de la *Numismatique Constantinienne* : travail méritoire et ardu, que complètent heureusement des chapitres d'une lecture plus facile, d'où se dégagent les idées et les faits qui se rattachent à l'histoire générale. L'Académie, pour la seconde fois, décerne à cette grande œuvre le prix Allier de Hauteroche.

Sans sortir de l'antiquité, mais nous avançant en quelque sorte, hors des limites du monde gréco-romain, jusqu'en Orient et en Extrême-Orient, nous récompensons, au moyen du prix Bordin, en premier lieu, le bel *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* dû au commandant Lunet de Lajonquière. Descriptions archéologiques, levés de plans, vues cavalières, estampages d'inscriptions, il y a là les éléments de toute une histoire de l'art et de la civilisation khmères en Cochinchine, dans le Cambodge, dans les provinces acquises par la France en 1904 et jusque dans la vallée du Ménam. — M. Cabaton n'a pas eu besoin de se livrer à des explorations si lointaines pour rédiger son *Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indo-chinois, malayo-polynésiens de la Bibliothèque nationale*, mais il a eu à surmonter des difficultés singulières provenant de la diversité des écritures et des langues, et de l'insuffisance des données qu'on possède sur ces littératures. — M. L. Legrain, après avoir acquis un lot de plusieurs centaines de tablettes babyloniennes, a eu le mérite de les déchiffrer, de les publier et d'en tirer tout un tableau de la société et de la vie journalière vers l'an 2400 avant notre ère ; c'est le sujet de la curieuse étude intitulée : *Le temps des rois d'Ur*. — M. Podechard, avec un grand sens critique, a traité à fond toutes les questions si débattues que soulèvent la langue, la composition, la philosophie de l'*Ecclésiaste*. — Enfin, pour toutes les études bibliques, on sait quel utile instrument est le *Dictionnaire de la Bible* publié par M. l'abbé

Vigouroux, et comme, au moyen de suppléments, ce répertoire réussit à se tenir au courant des plus récentes découvertes; en lui décernant, ainsi qu'aux trois ouvrages qui précèdent, une récompense de 500 francs, l'Académie a voulu, tout au moins, marquer en quelle estime elle tient ces travaux méritoires.

Le prix Stanislas Julien est donné à M. Maurice Courant, qui, dans son *Essai historique sur la musique classique des Chinois*, faisant œuvre, à la fois, de sinologue et de musicologue, a reconstitué les théories acoustiques que suppose la musique chinoise, a décrit les instruments qu'elle emploie, les danses qu'elle accompagne, a pénétré les idées cosmologiques ou philosophiques qu'elle reflète, a bien fait voir, enfin, le rôle social et religieux qu'elle jouait dans les cérémonies antiques. — Une récompense sur les arrérages du même prix a été attribuée à M. Gaston Cahen qui, à l'aide de documents principalement tirés des Archives du Ministère des affaires étrangères de Moscou, a écrit une *Histoire*, approfondie autant que neuve, *des relations de la Russie avec la Chine sous Pierre le Grand.*

D'Extrême-Orient, le prix de M. le duc de Loubat nous reporte à l'Extrême-Occident : nous avons le plaisir de couronner ici un excellent *Manuel d'archéologie américaine*, dû à M. Beuchat, le premier travail d'ensemble qu'on ait osé tenter sur les questions d'anthropologie, de préhistoire, d'histoire religieuse et d'art primitif dans les deux Amériques. — Une récompense de 500 francs nous a paru bien méritée par les recherches *sur le précolombien*, de M. le capitaine Berthon, qui, du Pérou, où il a résidé durant plusieurs années, a rapporté une importante collection de céramique.

Après ces excursions aux deux bouts du monde, rentrons en France, Messieurs, et pour n'en plus sortir. Le prix Gobert, que décerne notre Académie, est destiné au travail le plus profond, le plus savant sur l'histoire nationale ou

sur les études qui s'y rattachent. Ces derniers mots, heureusement insérés dans l'acte de fondation, nous ont permis de décerner, sans déroger aucunement aux volontés du baron Gobert, le premier prix à M. Brutails, correspondant de l'Académie, auteur d'une minutieuse et féconde enquête sur toutes *Les vieilles églises de la Gironde*. L'archiviste, doublé d'un excellent archéologue, a, durant plus de vingt ans, visité, dessiné, photographié, comparé les églises des 554 communes de son département; sur chacune d'elles, constitué un dossier comprenant des pièces d'archives, des notes, des croquis, des plans et des coupes; puis, de cette longue série de monographies originales, cherché à dégager des idées générales, une classification, des lois. On souhaiterait moins de sécheresse peut-être, plus d'harmonie dans les proportions, un ordre parfois plus rationnel; mais, tel quel, cet immense répertoire, outre qu'il révèle, avec une exactitude impeccable, une quantité de faits nouveaux, rectifie, sur plusieurs points, les théories des archéologues, fait entrevoir, en plein Bordelais, des dérivations de la Saintonge et du Poitou qu'on ne soupçonnait pas, arrache leurs secrets à des monuments dont l'architecture demeurait énigmatique. Il rend un autre genre de services : en faisant connaître aux Girondins les églises de leurs villages, M. Brutails les intéresse à la conservation de ces monuments souvent modestes, toujours vénérables et précieux; le classement récent d'une série de ces églises voté par le Conseil général de la Gironde peut être considéré comme un des résultats et comme la première récompense des efforts de l'archéologue, qui aura fait œuvre de sauveur, en même temps qu'œuvre de savant.

Le second prix Gobert est attribué au *Règne de Philippe Ier, roi de France*, dont l'auteur, M. Augustin Fliche, jeune docteur ès lettres, agrégé de l'Université, rachète par les qualités les plus distinguées une initiation un peu hâtive aux sciences auxiliaires de l'histoire. Il a eu

le mérite, en puisant dans la grande collection d'actes publiés sur ce règne par un de nos confrères, d'en tirer des indications neuves, des observations justes, de les compléter par beaucoup d'autres documents pris de divers côtés, et d'être le premier à tenter la synthèse de tant d'éléments épars; le premier à écrire une histoire développée, trop développée peut-être, d'un règne du haut moyen âge, particulièrement riche en grandes transformations et en événements considérables.

Au concours des Antiquités de la France, la première médaille est attribuée à M. Bégule, pour sa description de l'abbaye cistercienne de Fontenay, qui était devenue la propriété de notre regretté confrère Édouard Aynard, et surtout pour son remarquable ouvrage consacré aux *Vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise*. En parcourant le Lyonnais, le Forez, le Beaujolais, même la Bresse, le Dauphiné et la Savoie, M. Bégule a découvert, dans 35 monuments, d'intéressantes verrières, qu'il reproduit au moyen d'excellentes figures, indiquant la valeur des tons, donnant presque l'illusion de la couleur.

Le livre intitulé : *L'Afrique chrétienne*, qui obtient la seconde médaille, et auquel le R. P. Mesnage a mis la dernière main, est l'œuvre collective de feu Mgr Toulotte et de nombreux membres de notre clergé africain, soigneux de recueillir toutes les traces des anciennes communautés chrétiennes de la Numidie, de la Mauritanie, de la Proconsulaire. L'épigraphie et l'archéologie enrichissent chaque jour ce trésor de documents, et le P. Mesnage, en tenant compte des découvertes les plus récentes, est parvenu à rédiger les fastes chrétiens, et à dresser l'inventaire archéologique de 1800 localités de notre France africaine.

Les admirables *Sculptures de la cathédrale de Bourges* ont fourni à M. Boinet le sujet d'une ingénieuse étude, qui obtient la troisième médaille ; à la description détaillée et

à l'interprétation des figures et des scènes sont jointes d'intéressantes, et parfois hardies, considérations sur les caractères de l'art berrichon et sur son influence au dehors.

Les première et deuxième mentions sont attribuées à des études d'institutions : *la Grande Chancellerie de France, des origines à 1328*, par M. Perrichet, et l'*Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles*, par M. Paul Viard. D'autres mentions récompensent le *Dictionnaire topographique du département de l'Aude*, de M. l'abbé Sabarthès ; les études de M. Mousset sur l'époque de la Ligue : *Dépêches diplomatiques de Longlée, Pierre de Ségusson, ambassadeur de France en Espagne ;* enfin la *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch*, dressée par M. l'abbé Clergeac d'après les Archives du Vatican et autres documents romains.

Le soin de décerner le prix Berger, de 15.000 francs, à « l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris » revenait, cette année, à notre Académie. Or un si grand nombre d'œuvres méritantes s'est présenté à nos suffrages que, pour sortir d'embarras, nous n'avons pas cru devoir accorder moins de douze récompenses, non sans réserver toutefois la part la plus considérable, comprenant le tiers du prix, à la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* de M. Maurice Tourneux : ces cinq forts volumes grand in-8, imprimés sur deux colonnes, dont la publication, aujourd'hui achevée, se poursuit depuis vingt-deux ans, peuvent être considérés comme le fruit du labeur d'une vie tout entière. Les 26 ou 27.000 articles inventoriés permettent de suivre jour par jour les moindres incidents de la chronique parisienne pendant l'époque la plus troublée de notre histoire ; on y trouve de très curieux renseignements sur la presse périodique et la révélation des noms d'un nombre considérable d'auteurs de pamphlets anonymes.

M. Lucien Lambeau, le zélé archiviste du Conseil municipal, obtient ensuite, sur le même prix, une récompense de 2.000 francs pour son livre sur *L'Hôtel de ville*, où il rétablit incontestablement les droits de l'architecte Boccador, pour ses *Vieux logis* et ses *Rues de Paris*, pour ses études sur les hôtels qui bordent la Place Royale, pour de nombreux mémoires publiés par la Commission du vieux Paris et pour les procès-verbaux mêmes de cette Commission, dont il est le secrétaire dévoué, enfin pour des monographies de communes annexées, telles que Bercy et Vaugirard. Personne, a-t-on pu dire, ne contribue mieux que M. Lambeau à sauver ce qui peut être sauvé de l'ancien Paris.

En troisième lieu figure, sur la liste de ces récompenses, le *Paris à l'époque gallo-romaine* de M. de Pachtère, qui, pour reconstituer la Lutèce du haut Empire et de l'époque barbare, a mis à large contribution les notes, dessins et plans recueillis par Th. Vacquer au cours des fouilles de la seconde moitié du XIXe siècle. Puis viennent une attrayante et érudite monographie du *Palais de Justice* et de la *Sainte-Chapelle* due à M. Henri Stein ; des *Études de diplomatique* de M. Alain de Boüard *sur les actes des notaires du Châtelet ;* des recherches de M. Georges Huisman sur la *Juridiction de la municipalité parisienne de saint Louis à Charles VII ;* deux nouveaux tomes des *Registres des délibérations du Bureau de la ville*, édités avec tout le soin nécessaire par le regretté Paul Guérin et par M. Léon Le Grand ; de très savantes *Notices*, par M. Georges Daumet, *sur les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris ;* un livre de M. Léon Mirot consacré à la famille parlementaire des d'*Orgemont* qui a joué à Paris un rôle considérable aux XIVe et XVe siècles ; trois ouvrages de M. Fosseyeux, l'*Hôtel-Dieu*, *les Écoles de charité* et l'*Inventaire des objets d'art appartenant à l'Assistance publique ;* un répertoire des *Musiciens de la Sainte-Chapelle*

par M[lle] Bobillier, mieux connue sous son pseudonyme habituel de Michel Brenet ; enfin une histoire des tribulations de *La corporation des notaires pendant la Révolution*, œuvre de M. Foiret.

Ainsi que le prix Berger, le prix Gabriel-Auguste Prost est destiné à récompenser des études sur une région strictement limitée : il doit être attribué à l'auteur français d'un travail historique concernant Metz ou les pays voisins. M. André Lesort, qui l'obtient cette année, a établi, pour la première fois, d'après le manuscrit original, le texte de la *Chronique de Saint-Mihiel* et l'a fait suivre d'un cartulaire des chartes de l'abbaye, soigneusement annoté. — Sur les arrérages de la même fondation, une récompense de 500 francs a été de nouveau attribuée à l'estimable *Bibliographie lorraine* dirigée par M. R. Parisot.

Quant au prix biennal de linguistique fondé par M[me] veuve Chavée, nous le partageons inégalement entre M. l'abbé Meunier, pour ses publications sur les *Patois du Nivernais*, et MM. Gilliéron et Roques, pour leurs *Études de géographie linguistique d'après l'Atlas linguistique de la France*.

Enfin, nous n'avons pas craint de récompenser pour la troisième fois M. Léopold Constans, en décernant le prix de La Grange au sixième et dernier volume de son édition du *Roman de Troie* de Benoît de Sainte-Maure : l'importance de l'œuvre, le zèle de l'éditeur, qui avait précédemment mis au jour le *Roman de Thèbes*, nous ont paru justifier cette faveur inusitée.

Pour vous donner une idée complète des travaux auxquels nous nous intéressons, il faudrait joindre à ce long palmarès l'énumération des fouilles, voyages et recherches encouragés par l'Académie : études de MM. Ebersolt et Thiers sur les ruines du Grand Palais des empereurs byzantins, rendues récemment accessibles par un de ces formidables incendies qui dévastent souvent Constantinople ;

exploration numismatique en Allemagne et en Russie confiée à M. Seymour de Ricci; continuation des recherches sous-marines si heureusement dirigées par M. Merlin au large de la côte tunisienne, dont le résultat est de faire émerger des chefs-d'œuvre de l'art grec enfouis depuis dix-huit cents ans sous les flots ; découverte de quantité de statues de terre cuite, à Siagu, en Tunisie, dans un sanctuaire de la déesse Tanit déblayé par M. le capitaine Cassaigne, à qui nous décernons la médaille Blanchet; exploration de M. le commandant Tilho dans la région du lac Tchad; très fructueuse mission de M. de Gironcourt, qui, des régions du Niger et de l'Adrar, rapporte plus de 800 inscriptions arabes, des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, de nombreuses photographies de stèles et de nécropoles, de précieux manuscrits; et je ne mentionne ici que ceux de ces voyages dont les résultats nous sont dès à présent connus.

Mais il est quatre autres grandes missions, celles-là permanentes, qui appellent notre attention d'une façon particulière. Nous recueillons souvent les échos, et notre éminent confrère, M. Maspero, veut bien, chaque année, nous entretenir des travaux accomplis, des trouvailles effectuées par la mission archéologique du Caire. Quant aux Écoles françaises d'Athènes, de Rome et d'Extrême-Orient, elles sont placées directement sous notre patronage.

Neuf jours après sa nomination à la direction de l'École d'Athènes, M. Gustave Fougères, le successeur de notre confrère M. Homolle, prenait possession de son poste, et il se hâtait bientôt d'aviser aux mesures nécessaires pour regagner le temps perdu par suite de tant de circonstances contraires. En dépit de l'état de guerre et des épidémies, l'École a occupé, cette année, un personnel de quatorze archéologues ou architectes, dont douze ont travaillé directement pour son compte ; sans parler des voyages d'où les membres ont rapporté un riche butin d'estampages et de souvenirs, elle a continué d'exploiter avec une activité sin-

gulière les chantiers de fouilles de Delphes, de Thasos et de Tégée, celui surtout de Délos, où, après le Serapieion et l'Aphrodision découverts l'an dernier, on a vu apparaître de riches habitations privées, plusieurs nouveaux sanctuaires, des voies sacrées, un stade, peut-être un hippodrome. Ailleurs, on a pu procéder à un déblaiement sommaire du temple de Némée ; on a ouvert une campagne de fouilles dans les ruines d'Orchomène, en Arcadie ; l'École a apporté sa collaboration aux fouilles de Notion et a ouvert un nouveau chantier à Aphrodisias, en Asie Mineure. Il n'est pas jusqu'aux contrées nouvellement reconquises par l'hellénisme où elle ne se soit assuré une part dans les conquêtes archéologiques qu'on peut espérer pour l'avenir : les fouilles de Philippes lui ont été réservées et commenceront, selon toute apparence, dès la saison prochaine.

L'archéologie tient nécessairement moins de place dans les préoccupations des membres de l'École de Rome, dont l'un pourtant a recherché, d'après les fouilles de M. Orsi, l'origine de deux des populations anciennes de la Sicile et a dressé le catalogue de la partie romaine du Musée Saint-Louis de Carthage. Philologues, diplomatistes ou historiens pour la plupart, ces jeunes gens fouillent de préférence les archives et les bibliothèques. Une recension du texte grec du livre de Daniel, la préparation d'une nouvelle édition des lettres pontificales des ve et vi^e siècles, le dépouillement complet des registres de chancellerie de Charles Ier d'Anjou, si bien étudiés jadis et remis en ordre par notre confrère le comte Durrieu, d'amples recherches sur la vie et la correspondance de sainte Catherine de Sienne, l'étude enfin de plusieurs points d'histoire intéressant la France au xvie siècle, tel paraît être le résumé des travaux de l'année. Mais nous félicitons particulièrement l'éminent directeur, notre confrère Mgr Duchesne, d'avoir remis en train la publication des registres d'Alexandre IV, depuis longtemps interrompue.

A Hanoï, notre École d'Extrême-Orient déploie une

remarquable activité : possédant plusieurs maisons d'habitation, un musée, une bibliothèque, comprenant, outre le directeur, M. Maître, un chef du service archéologique, deux professeurs, le conservateur d'Angkor, un secrétaire-bibliothécaire, trois pensionnaires, huit auxiliaires indigènes et dix-neuf correspondants, à la veille peut-être d'obtenir la personnalité civile et l'autonomie financière, elle a, par les immenses services qu'elle a rendus et continue de rendre, triomphé de toutes les préventions et conquis un prestige qui ne fait que croître de jour en jour. Particulièrement éloquente serait, pour cette année, l'énumération de ses travaux : je ne puis que mentionner à la hâte de nouvelles recherches sur le drame lyrique japonais et sur les relations du Japon avec l'Indochine au XVIIe siècle, en Chine la découverte de sculptures bouddhiques du IVe siècle et l'acquisition de très précieux manuscrits, des compléments à l'inventaire archéologique du Cambodge et de l'Annam, un catalogue des manuscrits conservés dans les bonzeries cambodgiennes, à Angkor, enfin de nombreux travaux de classement, de dégagement, d'identification, qui ont abouti notamment à la découverte d'inscriptions nouvelles, de bas-reliefs admirables et de statues bouddhiques dont l'une est probablement ce que l'art khmer a produit de plus parfait.

Je pourrais compléter ce tableau de l'activité des jeunes pionniers de l'érudition française par la liste des travaux des membres de notre Académie et vous dire notamment quelle impulsion nous avons donnée, pendant l'année qui s'achève, aux grandes publications en cours : *Comptes rendus*, *Mémoires*, *Histoire littéraire*, *Chartes et diplômes*, *Répertoire d'épigraphie sémitique*, etc. ; mais nous préférons garder le silence sur nous-mêmes. Nous ne le rompons que pour remémorer les services rendus par nos confrères défunts, et, cette année, par une rare bonne fortune dont je rends grâces à Dieu, aucun ne manque à l'appel. Ce serait

le cas de remarquer qu'il en est des Académies heureuses comme des peuples heureux : elles n'ont point d'histoire.

Un mot seulement encore afin de rendre un dernier hommage aux correspondants français et étrangers que nous avons perdus depuis l'année dernière : M. Dezeimeris, une des gloires de l'érudition bordelaise ; M. le Dr Euting, le savant épigraphiste oriental ; M. Van der Haeghen, l'éminent bibliographe belge ; M. Ferdinand de Saussure, un des maîtres de la linguistique. Les places de correspondants précédemment vacantes ont été données, au mois de décembre dernier, à M. Nyrop, de Copenhague, à M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, à M. Merlin, le distingué directeur des antiquités tunisiennes dont j'ai eu l'occasion déjà de prononcer le nom, à MM. Fabia et Dürrbach, professeurs aux Universités de Lyon et de Toulouse.

Si la douleur de dire adieu à d'anciens confrères nous a été épargnée, nous n'avons cependant pas été privés de la joie d'accueillir des confrères nouveaux. Le siège de Philippe Berger, décédé le 24 mars 1912, a été donné à M. Paul Monceaux, professeur au Collège de France, auquel j'aurai, dans un moment, le plaisir de céder la parole. Puis, par suite d'une heureuse modification de nos statuts obtenue grâce au zèle empressé de notre cher Secrétaire perpétuel, le nombre de nos associés étrangers a été porté de huit à dix, et nous avons pu ainsi ouvrir nos rangs à M. Van Berchem, de Crans, en Suisse, et à M. Franz Cumont, de Bruxelles, auxquels j'ai l'avantage de souhaiter aujourd'hui, publiquement, la bienvenue.

Fidèle à ses traditions, encouragée par ces précieux renforts, puisse notre Compagnie poursuivre laborieusement sa tâche et réussir, durant l'année qui vient, grâce à ses efforts obscurs, mais persévérants, à soulever encore quelques-uns des voiles, amoncelés par les siècles, qui dérobent — déroberont longtemps encore, je le crains — à nos regards la plus grande partie des secrets de l'histoire de l'humanité !

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils.

L'Académie n'a pas décerné le prix ; elle a prorogé le concours à l'année 1914.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités de la France a attribué :

La 1re médaille (1.500 fr.) à M. Bégule pour ses deux ouvrages : 1° *Les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise*; 2° *L'abbaye de Fontenay* ;

La 2e médaille (1.000 fr.) au P. Mesnage pour son volume sur *L'Afrique chrétienne* ;

La 3e médaille (500 fr.) à M. Boinet pour son ouvrage sur *Les sculptures de la cathédrale de Bourges.*

La Commission a accordé, en outre, les mentions suivantes :

1re mention à M. Perrichet, *La grande chancellerie de France, des origines à 1328* ;

2e mention à M. Paul Viard, *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France, de 1150 à 1313* ;

3e mention à M. l'abbé Sabarthès, *Dictionnaire topographique du département de l'Aude* ;

4e mention à M. Mousset, I. *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue* ; II. *Dépêches diplomatiques de M. de Longlée* ;

5e mention à M. l'abbé Clergeac, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE, en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne, a été décerné à M. Jules MAURICE pour son ouvrage, en trois volumes, intitulé : *Numismatique constantinienne*.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. BRUTAILS pour son ouvrage : *Les vieilles églises de la Gironde*.

Le second prix à M. Augustin FLICHE pour son volume : *Le règne de Philippe Ier, roi de France*.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

La Commission du prix BORDIN, réservé cette année aux ouvrages sur l'Orient, a réparti les revenus de la fondation, à titre de récompenses, de la manière suivante :

Mille francs au commandant DE LAJONQUIÈRE pour son *Inventaire des monuments du Cambodge* ;

Cinq cents francs à M. CABATON pour son *Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indo-chinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque nationale* ;

Cinq cents francs à M. Léon LEGRAIN, pour sa thèse : *Le temps des rois d'Ur* ;

Cinq cents francs à M. PODECHARD pour son ouvrage sur l'*Ecclésiaste* ;

Cinq cents francs à M. l'abbé VIGOUROUX pour la publication du *Dictionnaire de la Bible*.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 francs).

La Commission du prix extraordinaire BORDIN, dont le sujet proposé était l'*Histoire du texte de Platon*, a décerné le prix à M. Henri ALLINE, professeur au Lycée de Lyon.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La Commission du prix Stanislas Julien a accordé un prix de *mille cinq cents francs* à M. Maurice Courant pour son *Essai historique sur la musique classique des Chinois*, et une récompense de *cinq cents francs* à M. Gaston Cahen, pour son *Histoire des relations de la Russie avec la Chine sous Pierre le Grand*.

PRIX DE LA GRANGE

La Commission du prix de La Grange (publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France) a accordé, cette année, sur les arrérages de la fondation, un prix de *mille huit cents francs* à M. Constans, professeur à l'Université d'Aix, pour son édition du *Roman de Troie*, de Benoît de Sainte-Maure.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

Ce prix, destiné au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde, a été attribué de la manière suivante : un prix de *deux mille cinq cents francs* à M. Beuchat, pour son *Manuel d'archéologie américaine*, et un encouragement de *cinq cents francs* à M. le capitaine Berthon, pour son *Étude sur le précolombien du Bas-Pérou*.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

L'Académie a appelé, cette année, trois personnes au bénéfice de cette fondation, destinée soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou la maladie, soit à secourir leurs parents, etc.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

La Commission du prix Saintour, destiné à des ouvrages relatifs à l'antiquité classique, a décerné :

Un prix de *mille deux cents francs* à M. Jouguet, professeur à l'Université de Lille, pour ses deux ouvrages : 1° *La vie municipale dans l'Égypte romaine*; 2° *Papyrus de Théadelphie*;

Un prix de *mille francs* à M. Albert Grenier, maître de confé-

rences à la Faculté des Lettres de Nancy, pour son volume intitulé : *Bologne villanovienne et étrusque* ;

Un prix de *huit cents francs* à M. Paul Collinet, professeur à la Faculté de droit de Lille, pour ses *Études historiques sur le droit de Justinien*, tome I ;

Un prix de *six cents francs* à M. Leroux pour son catalogue des *Vases grecs et italo-grecs du Musée archéologique de Madrid* ;

Un prix de *quatre cents francs* à M. Boudreaux pour la troisième partie du tome VIII du *Catalogue des manuscrits des astrologues grecs*.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST

La Commission du prix Auguste Prost, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a accordé, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

Mille francs à M. André Lesort pour sa publication intitulée : *Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel* ;

Cinq cents francs à la *Bibliographie lorraine* publiée par l'Université de Nancy, 1910-1911.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (2.000 fr.)

La Commission du prix Chavée, destiné à des travaux de linguistique, a partagé le prix de la manière suivante :

Mille deux cents francs à M. l'abbé Meunier pour ses travaux sur *Les patois du Nivernais* ;

Huit cents francs à MM. Gilliéron et Roques pour leurs *Études de géographie linguistique*.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

La Commission du prix Jean-Jacques Berger, destiné à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris, a décerné, sur les revenus de la fondation, les récompenses suivantes :

Cinq mille francs à M. Maurice Tourneux pour sa *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* ;

Deux mille francs à M. Lucien Lambeau pour l'ensemble de ses livres touchant l'histoire de Paris, publiés depuis 1908 ;

Mille cinq cents francs à M. de Pachtère pour son livre sur *Paris à l'époque gallo-romaine* ;

Mille francs à M. Henri Stein pour son livre sur *Le Palais de Justice et la Sainte-Chapelle de Paris* ;

Mille francs à M. Alain de Boüard pour son *Étude de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris* ;

Mille francs à M. Georges Huisman pour son livre sur *La Juridiction de la municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII* ;

Mille francs à MM. Paul Guérin (décédé) et Léon Le Grand pour les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, tomes XII et XIV ;

Cinq cents francs à M. Georges Daumet pour ses *Notices sur les établissements religieux anglais, écossais et irlandais fondés à Paris avant la Révolution* ;

Cinq cents francs à M. Léon Mirot pour son livre intitulé : *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles ; les d'Orgemont* ;

Cinq cents francs à M. Marcel Fosseyeux pour ses trois livres sur *L'Hôtel-Dieu de Paris, Les Écoles de Charité à Paris, Inventaire des objets d'art appartenant à l'administration de l'Assistance publique de Paris* ;

Cinq cents francs à Mlle Bobillier (Michel Brenet) pour son livre sur *Les musiciens de la Sainte-Chapelle* ;

Cinq cents francs à M. Foiret pour son livre sur *Une corporation parisienne pendant la Révolution : les notaires.*

FONDATION PAUL BLANCHET

La médaille Paul Blanchet, qui doit être attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord, a été décernée, cette année, à M. le capitaine Cassaigne, du 4e tirailleurs (troupes débarquées au Maroc), pour ses fouilles du sanctuaire de la déesse Tanit, à Siagu (Tunisie), où il a trouvé toute une série de statues de terre cuite qui meublent une salle entière du Musée Alaoui.

III. EMPLOI DES REVENUS DES FONDATIONS

FONDATION BENOIT GARNIER

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

Douze mille francs à M. le commandant Tilho, pour poursuivre ses recherches sur les anciennes communications du lac Tchad avec le Nil ;

Quatre mille francs à M. Bonnel de Mézières, pour exécuter des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne ville de Ghana ;

Mille francs à M. Robert Gauthiot, pour entreprendre une exploration linguistique dans l'Asie Centrale ;

Six mille francs au Dr Ségalen, pour un voyage d'exploration archéologique et géographique dans la Chine orientale (Haut Yang-tsien).

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

Deux mille cinq cents francs au Dr Carton, pour ses fouilles de Bulla Regia, en Tunisie ;

Six cents francs à M. Pierre Gusman, pour préparer l'impression d'un ouvrage sur l'*Histoire de la gravure sur bois et en relief sur métal* ;

Mille cinq cents francs à MM. Fabia et Germain de Montauzan, pour la continuation de leurs fouilles de Fourvière, à Lyon ;

Cinq cents francs à M. Lantier, pour entreprendre un voyage en Espagne, spécialement dans les provinces du Nord-Ouest, afin de préparer un travail sur la conquête et l'occupation de la péninsule par les Romains ;

Mille cinq cents francs à M. le commandant Donau, pour ses fouilles dans le camp romain de Remada, au Sud de Gabès.

FONDATION DOURLANS

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

Trois mille francs au commandant Weil, pour ses fouilles en Égypte ;

Cinq mille francs pour l'exécution du moulage du plan de la Rome antique dressé par M. Bigot ;

Mille francs à M. Achille Millien, pour la publication du 4e volume des *Chants populaires du Nivernais* ;

Deux mille francs à M. l'abbé de Genouillac, pour achever l'inventaire des tablettes qui proviennent des fouilles de M. de Sarzec et des fouilles de M. Cros à Tello ;

Cinq mille francs à M. Merlin, pour la continuation de ses fouilles sous-marines à Mahdia ;

Sept mille francs à Mgr Rahmani, pour pratiquer des fouilles à Takrit en Mésopotamie ;

Mille cinq cents francs à M. Gaidoz, pour la publication du dernier volume des notes de feu Eugène Rolland sur le folklore.

IV. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 8 février 1913, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

MM. 1. Gaucheron (Roger).
2. Girard (Georges-Antoine-Marie).
3. Baudry (Jacques-Paul-Charles-François).
4. Laval (Jean-Éloi).
5. Boucher (François-Léon-Louis).
6. Reizler (Stanislas-Théodore).
7. La Cropte de Chantérac (Edmond-Marie-Bernard).
8. Dermenghem (Émile-Léon-Marie-Louis).
9. Vallet (Henri-Frédéric-Gaspard).
10. Berger (Eugène-Ferdinand).

Et hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures (ordre alphabétique) :

MM. Deloncle (Pierre-Eugène-Marie-Joseph).
Guigue (Marie-Claude-Joseph-Albert).
Macquart de Terline (Joseph-Edmond-Marie).

V. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 ET 1919.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1914 :

a) *Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils.* (Question prorogée de 1913 à 1914.)
b) *L'Espagne à l'époque romaine.*

2° Pour l'année 1915 :

Le genre épistolaire chez les Assyro-babyloniens depuis les origines.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1916, le sujet suivant :

Étudier la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France, au moyen âge.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].
Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1914 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1912 et 1913 sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.
Le concours est annuel.

1. Voir p. 569 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1914, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1913.

II. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1915, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1914.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1914, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1913 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1914, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient ; 2° à l'antiquité classique ; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1914, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1911 ;

En 1915, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1912 ;

En 1916, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1913.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a décidé que le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné, en 1915, au meilleur ouvrage imprimé relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1912.

Dépôt des ouvrages en double exemplaire au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1915.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en

faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.

Ce prix sera décerné en 1914.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914[1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1914; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1911, 1912 et 1913, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1914.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour un ovrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui devait en choisir elle-même le sujet, jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1915, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1915.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1914.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus du concours.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1914, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1912, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean Reynaud, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière- « ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scienti- « fique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1915.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des

anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1914.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut et de la *New-York historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au meilleur ouvrage imprimé concernant *l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.*

Ce prix sera décerné en 1916.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1913.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1916, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

Par actes du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser, après leur mort, dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre

de celles que l'Académie patronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1914 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1914, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1911 ;

En 1915, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1912 ;

En 1916, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1913.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. ESTRADE-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1917, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage, publié dans les cinq années précédentes, qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa Frémaux, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel de Chénier, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1914.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques Berger, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1918.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste Prost, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1914.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successive-

ment par les cinq Académies « à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1915.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1915.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, à des travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1915.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les

dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1914.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1914.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1914, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1914, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION DOURLANS (43.000 francs de revenu).

M. L. G. Dourlans a, par son testament du 24 octobre 1899, légué toute sa fortune à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie disposera du revenu de la fondation en 1914 pour subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

UN COUVENT DE FEMMES A HIPPONE

AU TEMPS DE SAINT AUGUSTIN

PAR

M. PAUL MONCEAUX

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Les premiers monastères d'Afrique, et même, les plus anciens monastères d'Occident sur lesquels nous possédions des renseignements précis, sont ceux qui furent fondés à Hippone, vers la fin du IV[e] siècle, par saint Augustin ou sous son influence. C'est là que, pour l'historien, commence vraiment à se dessiner en pays latin l'institution monastique ; car c'est là que, pour la première fois, on peut l'étudier en détail, et sous des formes assez diverses. Là, notamment, s'est élevé un important couvent de femmes, que dirigea d'abord la sœur d'Augustin. De ce couvent, qui fut célèbre, et qui servit de modèle à beaucoup d'autres, je voudrais aujourd'hui vous entr'ouvrir la porte. J'essaierai même de vous y introduire, de vous en faciliter la visite, de vous en dire l'organisation et le règlement, de vous en conter l'histoire, qui semble dater d'hier : vous verrez qu'on s'y querellait déjà.

Mais les origines et la fondation de ce monastère sont étroitement liées aux péripéties dramatiques de la conversion d'Augustin, comme aux circonstances singulières de

son établissement à Hippone. C'est dire que, avant de nous présenter au monastère, et pour ne point risquer d'y paraître trop dépaysés, nous ferons bien de donner un coup d'œil aux rues d'Hippone, même de nous arrêter un instant au palais épiscopal : l'évêque nous apprendra quand il a fondé ce monastère, pourquoi, comment, dans quel esprit. Ainsi replacée dans son cadre historique et topographique, la physionomie de la pieuse et turbulente maison des sœurs s'éclairera d'un jour vrai.

Cette ville d'Hippone, devenue illustre par le rayonnement de la gloire d'un grand évêque, était l'une des plus anciennes et des plus importantes cités du Nord-Ouest africain. Comme notre Bône, qui a hérité de son nom et de sa fortune, elle se cachait au fond d'un golfe, que ferment au Nord les âpres falaises d'un cap et le fauve Rocher du Lion. A l'Ouest se dresse l'imposant et pittoresque massif de l'Edough, haut de trois mille pieds, raviné de gorges verdoyantes, et couvert de chênes-liège. Au Sud, se déroulent des plaines luxuriantes, émaillées de fermes et de villas, que traverse la route de Constantine. Vers l'Est, des terrains bas, souvent marécageux, où s'égarent les eaux capricieuses de la Seybouse. A deux milles de Bône, dans la direction de l'embouchure du fleuve, au delà d'un torrent que traverse un vieux pont romain connu sous le nom de « Pont d'Hippone », se voient encore quelques ruines de la ville antique. Elle occupait une assez vaste plaine, que dominent deux mamelons, le Gharf-el-Artran et la Colline dite « de Saint-Augustin ». Un pont romain, un mur phénicien, de grandes citernes, un aqueduc, des salles de thermes à demi-écroulées, des soubassements de villas, des mosaïques, quelques bases de statues, quelques débris de sculptures, de rares inscriptions : voilà, en apparence, tout ce qui reste d'une cité fameuse. Un peu déçu, le touriste serait presque tenté de s'écrier avec le poète : « Les ruines même en ont péri. — *Etiam periere ruinæ !* ». Mais le tou-

riste pourrait se tromper ; car l'on n'a jamais entrepris de fouilles sérieuses dans la ville épiscopale de saint Augustin, à qui l'on a seulement dédié sur la hauteur une belle basilique, pieux et ironique témoin du retour des choses en ce champ de désolation.

Sur les deux collines et tout autour, le long des terrains d'alluvion qui ont peu à peu repoussé la mer vers le Nord, vinrent s'établir d'abord des colons de Phénicie, bientôt suivis par les marins conquérants de Carthage. Après des siècles de domination carthaginoise, la cité punique passa aux mains des rois de Numidie : d'où son nom traditionnel, *Hippo Regius*, Hippone la Royale. Elle devint romaine après la victoire de César sur Juba. Municipe sous le règne d'Auguste, colonie depuis le IIe siècle de notre ère, rattachée à la Province Proconsulaire, elle fut le chef-lieu du diocèse civil d'Hippone, qu'administrait l'un des légats du Proconsul. Elle eut alors une vie municipale assez active, et joua dans la région un rôle économique important. Elle avait un très vaste territoire, plus étendu que le plus grand de nos départements, avec un port très vivant, une garnison chargée de la surveillance du littoral, un réseau de routes très complet, rayonnant dans tous les sens pour drainer la richesse au profit des armateurs. Elle avait comme un air de petite capitale dans cette plantureuse contrée de la Numidie Proconsulaire. La seule ombre au tableau, c'était le climat, qui passait pour insalubre, au moins en été. Tel était l'avis d'Augustin, qui souvent y fut malade : c'est cloué sur son lit par la malaria, qu'il y a écrit certaines de ses lettres, et il devait y mourir des fièvres pendant le siège de la ville par les Vandales. De même, au couvent de femmes, la fièvre minait périodiquement les religieuses.

Cependant, au milieu de la vieille cité punique, devenue cité roamine, avait grandi peu à peu une cité nouvelle : l'Hippone chrétienne. Ces populations de marins et de

commerçants, au milieu desquelles prospérait une colonie juive, paraissent avoir été évangélisées d'assez bonne heure. Dès le milieu du IIIe siècle, Hippone avait son évêque : un certain Théogénès, qui siégea en 256 au concile de Carthage, et qui fut martyrisé le 26 janvier 259. Deux autres évêques de la ville, Leontius et Fidentius, succombèrent tour à tour dans les persécutions de Dioclétien. Beaucoup de leurs fidèles eurent le même sort. Au calendrier d'Hippone figuraient notamment un groupe des « Huit martyrs », et un autre groupe des « Vingt martyrs » ; parmi eux, des femmes héroïques, comme Valeriana et Victoria. L'avènement de Constantin et l'édit de Milan mirent fin aux violences officielles. Mais, à ce moment même, le schisme donatiste vint couper en deux la communauté. Un siècle durant, Hippone eut deux séries parallèles d'évêques : un schismatique en face d'un catholique. Longtemps, les donatistes eurent la majorité et furent presque les maîtres de la ville. Sous le règne de Julien, ils tentèrent d'exterminer par la famine l'Église officielle : par un mandement singulier, original dans sa sottise, l'évêque schismatique Faustinus interdit aux boulangers de cuire le pain des Catholiques. Pendant les soixante années qui suivirent, la lutte continua très vive contre le Donatisme local.

Telle était cette grande cité numide, d'histoire déjà longue, et de physionomie complexe : punique et romaine, païenne et chrétienne, catholique et schismatique. C'est là que, vers la fin de l'année 391, contre son attente et contre son gré, par un coup de force, se fixa soudain la destinée d'Augustin. Comme il se trouvait par hasard dans la ville, on mit la main sur lui, nous dit-il, et, malgré lui, on l'ordonna prêtre.

Ce fut un jour décisif dans sa carrière. Né à Thagaste, non loin d'Hippone, d'un père païen et d'une mère chrétienne, Augustin n'avait été longtemps qu'un lettré ambitieux, passionné pour le plaisir comme pour l'étude, bril-

lant élève des écoles du pays, grammairien à Thagaste, rhéteur à Carthage, à Rome, à Milan, célèbre pour son éloquence et la vigueur de sa dialectique. Mais ses curiosités d'esprit, une vie morale très intense, un impérieux besoin de certitude, l'avaient orienté peu à peu vers les religions ou les philosophies religieuses. Égaré longtemps dans le Manichéisme, il avait été séduit ensuite par le Néo-platonisme, dont les affinités avec le christianisme l'avaient ramené vers la Bible et vers la foi de Monique sa mère. Les sermons de saint Ambroise et un coup de la grâce avaient fait le reste. Dans l'été de 386, à l'âge de trente-deux ans, Augustin avait rompu définitivement avec le monde, et renoncé aux ambitions profanes. Il avait été baptisé à Milan dans la nuit de Pâques 387. Puis il était rentré en Afrique avec ses amis, pour s'y consacrer à l'œuvre du salut. Avec eux, il avait passé trois ans à Thagaste, sa ville natale, dans une pieuse et studieuse retraite. Désormais, son vœu le plus cher, sa préoccupation constante, était de se dérober aux engagements de toute sorte, à sa gloire grandissante comme aux affaires ou aux devoirs sociaux, pour réserver tout entière sa liberté chrétienne de méditation et d'étude.

Par une ironie de la destinée, c'est en cherchant à mieux assurer son indépendance, qu'il l'aliéna pour toujours. A ce moment de sa vie, le futur évêque d'Hippone n'avait qu'une crainte : c'était de devenir évêque. Il se rappelait comment Ambroise, préfet de Milan, entré dans une église pour y faire la police, en était sorti évêque à son corps défendant. Donc, pendant son séjour à Thagaste, Augustin évitait avec soin de s'aventurer dans les villes où le siège épiscopal était vacant. Comme il était en quête d'un emplacement pour y fonder un monastère, il crut pouvoir se rendre sans danger à Hippone, où l'évêque catholique, le vénérable Valerius, était bien vivant. Mal lui en prit. Un jour qu'Augustin se trouvait dans la cathédrale, mêlé à la

foule pour écouter un sermon, Valerius annonça tout à coup au peuple qu'il songeait à ordonner un nouveau prêtre pour le seconder. Aussitôt un admirateur, ou peut-être un mauvais plaisant, qui avait reconnu l'étranger, lança tout haut le nom d'Augustin, déjà très populaire en Afrique. De tous les coins de l'église, l'écho répéta : « Augustin ! Augustin ! ». On s'empara de lui, et, malgré sa résistance, malgré ses larmes, on le poussa, on le porta devant l'évêque. Augustin s'inclina devant la volonté du peuple, où il voyait une manifestation des volontés divines.

Il se résigna donc, mais sans renoncer à son projet antérieur. S'il accepta le sacerdoce, ce fut à la condition de vivre en moine et de poursuivre sa propagande en faveur de l'ascétisme monacal. Chez lui, depuis sa conversion, c'était une idée fixe.

Un grand courant d'enthousiasme mystique, dans ces temps-là, entraînait les Églises d'Occident vers un nouvel idéal de vie religieuse. Les conceptions ascétiques des premières générations chrétiennes, les austérités capricieuses des continents et des vierges sacrées vivant dans le monde, ne suffisaient plus au besoin de sacrifice des âmes dévotes. Un ascétisme d'un nouveau genre s'était révélé en Égypte : la vie d'anachorète, avec saint Antoine et les ermites du désert de Nitrie ; le cénobitisme, avec saint Pacôme et Schnoudi. Très vite, l'institution monacale avait conquis tout l'Orient, où les cénobites et les solitaires du Sinaï, de Palestine et de Syrie, étonnaient le monde par le raffinement de leurs austérités ou de leurs vertus excentriques. En Égypte, déjà, avaient été promulguées des règles de vie commune. Saint Basile, en Asie Mineure, avait mis ces règlements au point pour les dévots d'âme plus pondérée et de climat plus froid. Ainsi codifié, le monachisme gagnait peu à peu l'Occident latin, où l'on commençait à rencontrer çà et là des cabanes d'ermites ou des maisons communes de moines : en Gaule, les monastères de Ligugé et de Mar-

moutier, les ermites de Trèves ; en Espagne, les ascètes groupés autour de Priscillien ; en Italie, un monastère à Milan, d'autres à Rome, sans parler du palais-couvent de Marcella sur l'Aventin, où régna saint Jérôme. L'Afrique, à son tour, allait entrer dans la même voie, par les créations monastiques d'Hippone, bientôt imitées dans toute la région.

Bien avant sa conversion, Augustin rêvait de mener avec ses amis le genre d'existence qu'on appelait la « vie philosophique » : une vie de retraite et d'étude, toute aux méditations et aux doctes entretiens, où l'on serait affranchi des soucis matériels par la mise en commun des fortunes et des bonnes volontés. Le jour même où il adhéra définitivement au christianisme, il eut soudain la révélation du nouvel ascétisme chrétien : ce qui détermina en lui la crise, c'est le récit d'un visiteur qui lui raconta les exploits de saint Antoine et les merveilles du cénobitisme. Aussitôt après sa conversion, il se retira à Cassiciacum, près de Milan, où il inaugura pendant sept mois, avec des amis et des parents, la vie de retraite longtemps rêvée. Après son baptême, s'il se mit en route pour l'Afrique, c'est dans l'intention d'y fonder une sorte de communauté : sinon un véritable monastère, comme ceux qu'il venait de visiter à Milan et à Rome, du moins une confrérie lettrée d'ascètes. C'est une communauté de ce genre, tenant à la fois de l'académie et du couvent, qu'il installa dans sa propre maison du faubourg de Thagaste. Mais, pendant les trois années qu'il y vécut, sa conception personnelle de l'ascétisme évolua peu à peu, et dans le sens du cénobitisme oriental. Quand il vint à Hippone vers la fin de 391, c'est bien un véritable monastère qu'il voulait y installer. Et, en effet, ce sont de vrais couvents qu'il fonda, une fois devenu prêtre, puis évêque.

Durant l'épiscopat d'Augustin, la vie ascétique présentait dans le diocèse d'Hippone une extraordinaire variété.

On y voyait encore des ascètes à l'ancienne mode, continents et vierges sacrées, soucieux de leur indépendance, et vivant dans le monde. On rencontrait aussi, sur les routes ou dans les faubourgs de la ville, d'étranges aventuriers, moines errants ou mendiants, qui annoncent ceux du Moyen âge. Mais la plupart des ascètes, hommes ou femmes, vivaient déjà en communauté, sous la direction d'un supérieur, conformément à une règle.

Plusieurs de ces couvents nous sont connus. Les trois principaux étaient des fondations personnelles d'Augustin : le *Monasterium* ou monastère proprement dit, le plus ancien de tous, sorte de couvent-séminaire, d'où sortirent bien des évêques ; le *Monasterium clericorum*, monastère des clercs-moines, où l'évêque vivait en communauté avec son clergé ; enfin, le monastère de femmes. De ces trois maisons, l'on ne saurait déterminer aujourd'hui l'emplacement exact : pas plus, d'ailleurs, que des nombreux édifices religieux mentionnés alors, la Basilique de la Paix, où siégea le concile de 393, la chapelle de Saint-Étienne, la Basilique Léontienne, la Basilique des Huit-Martyrs, la chapelle de Saint-Théogène, la chapelle des Vingt-Martyrs, le *Xenodochium* ou hospice, la Basilique des Donatistes. Jusqu'ici, l'on parcourt en vain le champ des ruines d'Hippone, à la recherche de tous ces vieux monuments du culte chrétien.

Cependant, en ce qui concerne les trois principaux monastères de la ville, nous possédons des indications topographiques d'une valeur au moins relative. Le couvent-séminaire était situé, nous dit-on, dans le jardin de la cathédrale, donc près de la Basilique de la Paix ; le monastère des clercs, dans l'évêché même, attenant à la cathédrale, suivant l'usage. Quant au couvent de femmes, il n'était pas bien loin de l'évêché, d'où l'on entendit un jour, à ce qu'on raconte, les bruyantes manifestations des religieuses en révolte. Donc, les trois monastères étaient voisins l'un de l'autre : ils s'élevaient dans le même quartier, autour

de la cathédrale. Et l'on pourrait en déterminer à peu près la situation sur le terrain, si les archéologues avaient raison de reconnaître la célèbre Basilique de la Paix ou *Basilica Major*, c'est-à-dire la cathédrale, dans les ruines du quartier nord que les indigènes appellent *Knissia*. Malheureusement, jusqu'à preuve du contraire, et en attendant les fouilles, la prétendue église a toutes les chances du monde d'être une salle de thermes.

Quoi qu'il en soit, le grand monastère de femmes, celui que gouverna d'abord la sœur de l'évêque, a été fondé par Augustin au début de son épiscopat, vers l'année 396. Il nous est connu par une série de textes contemporains, dont un document de premier ordre, la *Règle* même de la maison. Si nous n'en pouvons préciser aujourd'hui l'emplacement exact, ni le plan, ni l'architecture, du moins nous pouvons en saisir assez bien les dispositions matérielles et l'organisation, l'aspect d'ensemble, et bien des traits.

Frappons maintenant à la porte du monastère. Entrons, malgré la défense de l'évêque qui en interdisait l'accès aux profanes. Et d'abord, donnons un coup d'œil à l'installation matérielle.

A en juger par le nombre des religieuses, comme par la diversité des services ou des dépendances connues, l'établissement était d'importance. Il devait comprendre plusieurs corps de bâtiment, réunis ou séparés par des portiques, des cours ou des jardins. Comme les monastères africains du siècle suivant, il était sans doute entouré d'un mur d'enceinte continu, coupé seulement de quelques portes. On ne franchissait pas aisément cette barrière, qui, du monde profane, isolait la sainte communauté : quoique les religieuses ne fussent pas cloîtrées, au sens propre du mot, elles ne sortaient que rarement, sauf pour se rendre en troupe à la cathédrale, et jamais seules, et jamais sans l'autorisation formelle de la supérieure.

On ne peut dire si les sœurs étaient logées dans de véri-

tables cellules, disposées le long du mur d'enceinte ou des bâtiments intérieurs, comme on en voit dans les monastères byzantins de Tebessa et de Timgad. En revanche, les documents contemporains attestent l'existence, dans le couvent de femmes à Hippone, d'une série de constructions ou de salles spécialement aménagées pour les besoins de la communauté : une chapelle, qu'on appelait l'Oratoire, *Oratorium*, où les sœurs étaient conduites à certaines heures pour des prières communes, où elles pouvaient également se rendre aux heures de liberté, et où parfois l'on bavardait, si l'on en croit la chronique ; un réfectoire, où les repas avaient lieu en commun ; un vestiaire, *vestiarium*, où des sœurs préposées à ce service surveillaient et entretenaient la garde-robe commune, vêtements, tapis, couvertures ; un office, *cellarium*, où seules pouvaient pénétrer les sœurs commises au garde-manger ; une infirmerie, où l'on amenait souvent des malades, victimes de la fièvre, et où régnaient des sœurs infirmières, sous la haute direction d'un médecin ; enfin, une bibliothèque, avec un service régulier de prêt des livres, qu'organisait, à heures fixes, une sœur bibliothécaire. A ce dernier trait, l'on reconnaît l'intervention du grand lettré qu'était l'évêque fondateur.

Cette installation si complète laisse supposer, évidemment, que le monastère avait des ressources abondantes. Ici, comme au couvent-séminaire ou au monastère épiscopal, les revenus réguliers et les recettes extraordinaires provenaient exclusivement des donations et des legs ; notamment, de l'apport des novices ou des religieuses. Toute femme qui voulait se faire admettre au couvent devait commencer par se débarrasser de tous ses biens, en les donnant soit à sa famille, soit aux pauvres ou à l'Église. En principe, rien ne l'obligeait à se dessaisir en faveur de son futur monastère ; mais, en fait, c'est presque toujours de ce côté qu'allait sa fortune. Une fois au couvent, tout ce dont elle pouvait hériter, tout ce qu'elle recevait, revenait de droit à la communauté.

Le recrutement du monastère a varié selon les temps. Au début, il se fit surtout en famille, si l'on peut dire : parmi les parentes de l'évêque, de ses amis, de ses clercs, de ses moines. Augustin, pour son compte, donna au couvent, non seulement sa sœur, mais ses cousines et ses nièces. Peu à peu, le cercle s'élargit. La vie monacale tenta des femmes d'un autre monde, novices de marque, riches bourgeoises ou grandes dames du pays, veuves ou vierges sacrées. Plus tard, l'institution devenant de plus en plus populaire, et cette popularité attirant des dévotes de toute condition, la porte s'ouvrit devant des personnes de très humble origine et d'éducation médiocre : femmes du peuple, filles d'artisans, de paysans, d'esclaves. Par la force des choses, des groupes, des clans se formèrent. La charité chrétienne et la discipline égalitaire de la maison n'empêchaient pas qu'il y eût au monastère deux catégories de sœurs : les dames... et les autres. Il en résulta des difficultés. Les dames, qui avaient apporté avec elles une grosse dot, et que poursuivait peut-être un vague regret du luxe antérieur, se défendaient mal contre le péché d'orgueil. Les autres, tout en jalousant un peu leurs compagnes, laissaient voir souvent des préoccupations assez vulgaires. Elles cherchaient à travailler le moins possible ; et ce qu'elles appréciaient surtout au couvent, c'était la satisfaction de s'y voir sur le même rang que leurs maîtresses d'autrefois, c'était aussi la certitude d'y manger désormais à leur faim.

A toutes, l'évêque ne se lassait pas de prêcher l'humilité. Il adressait cette discrète réprimande à celles des sœurs qui se souvenaient trop d'avoir enrichi la maison : « Celles d'entre vous qui possédaient quelque chose dans le monde, au moment de leur entrée au monastère, doivent se réjouir maintenant que leur fortune soit devenue commune à toutes... Celles qui tenaient un rang dans le monde, ne doivent pas dédaigner celles de leurs sœurs qui sont sorties de la pauvreté pour entrer dans cette sainte société.

Au contraire, elles doivent s'appliquer à tirer gloire, non du rang de leurs parents riches, mais de la compagnie de leurs sœurs pauvres. Elles ne doivent pas se montrer fières, si elles ont contribué de leur fortune aux frais de la vie commune ; autrement, elles sembleraient s'enorgueillir de ces richesses, qu'elles partagent avec leurs sœurs du monastère, plus encore que si elles en avaient joui dans le monde. »

L'évêque ne ménageait pas davantage la vanité naïve et les appétits vulgaires de certaines sœurs d'humble origine : « Celles d'entre vous qui ne possédaient rien, ajoutait-il, ne doivent pas chercher au monastère ce qu'elles n'ont pu avoir au dehors. Sans doute, si elles sont malades, on doit leur accorder ce qu'il faut, même à celles qui, en raison de leur indigence, dans le temps où elles vivaient dans le monde, ne pouvaient se procurer même le nécessaire. Mais maintenant, si elles se jugent heureuses, ce ne doit pas être parce qu'elles ont trouvé ici le vivre et le couvert, qu'elles ne pouvaient trouver au dehors. Elles ne doivent pas, non plus, redresser la tête, parce qu'elles sont devenues les compagnes de femmes dont elles n'osaient pas approcher dans le monde. Qu'elles regardent en haut, mais ne cherchent pas ici les biens terrestres. Autrement, les monastères, utiles aux riches, deviendraient funestes aux pauvres ; ces monastères où, tandis que les riches s'y humilient, les pauvres viendraient s'enorgueillir. » L'insistance d'Augustin est significative ; évidemment, ce n'était pas chose facile que de déloger du couvent d'Hippone le démon de la vanité.

D'ailleurs, la vie qu'on menait au monastère n'était pas de nature à supprimer complètement le malentendu initial entre personnes d'origine, de condition et d'éducation si diverses. En principe, sans doute, la discipline de la maison imposait à toutes les sœurs les mêmes obligations ; mais, en fait, pour raisons de santé ou autres, il y avait des accommodements et des privilèges. De plus, à certains

moments de la journée, le règlement laissait les sœurs livrées à elles-mêmes, ce qui permettait aux affinités et aux sympathies de se trahir, aux groupes de se reconstituer.

La discipline du monastère était fondée sur les principes du cénobitisme oriental : vœu de pauvreté, communauté des biens, vœu d'obéissance, vie commune. Le lever, les repas, le coucher, et les exercices essentiels de piété, offices à la cathédrale, prières et méditations collectives dans l'oratoire, avaient lieu à heures fixes pour tout le monde. Mais, dans les intervalles de ces exercices, s'intercalaient des heures de liberté. C'est alors que se révélaient les divergences de goûts et les différences de caractère. Tandis que certaines sœurs se mettaient aussitôt à travailler de leurs mains, à tisser, coudre ou blanchir des vêtements, d'autres regardaient travailler; d'autres lisaient ou conversaient; quelques-unes rêvaient au moyen d'obtenir l'autorisation d'une course en ville. Si l'on entrait alors à l'oratoire, on était sûr d'y apercevoir de nombreuses sœurs, venues là pour sanctifier leur récréation : celles qui priaient, agenouillées, osaient à peine se plaindre du sans-gêne de leurs compagnes, qui caquetaient autour d'elles comme dans un salon ou une veillée de village.

Les divers services de la maison étaient confiés à des sœurs, désignées par la supérieure, et choisies pour leur compétence ou leurs aptitudes spéciales. Il y avait des sœurs préposées au vestiaire, d'autres à l'office, à l'infirmerie, à la bibliothèque. Au monastère était attaché un médecin, personnage considérable en ce pays de fièvres, et dans ce monde de nonnes, dont quelques-unes préféraient à l'ordinaire le régime de l'infirmerie et les douceurs réservées aux malades.

Toute l'administration du couvent était concentrée entre les mains de la prieure ou supérieure (*praeposita*, *mater*). Cette supérieure était nommée par l'évêque. Elle présidait

à la distribution des vivres et des vêtements, à la répartition du travail manuel. Elle faisait exécuter les ordonnances du médecin. Elle autorisait les sorties, et désignait les deux sœurs qui accompagnaient toute religieuse allant en ville. Elle veillait à l'application du règlement, à la bonne tenue de tout le monde. Elle recevait les requêtes et les plaintes, y donnait suite ou non, jugeait et punissait les coupables.

A côté de la prieure, Augustin avait placé un prêtre, le supérieur (*praepositus* ou *presbyter*). Ce prêtre, toujours nommé par l'évêque, dirigeait d'abord la vie spirituelle des religieuses. Mais, en outre, il exerçait un contrôle permanent sur l'administration. Il était le guide, le conseiller très écouté, de la supérieure. Il l'assistait de son autorité morale, l'aidait à maintenir la discipline, et, au besoin, donnait son avis sur le châtiment des coupables. Il était le gardien vigilant de la règle, et intervenait dans les cas graves.

D'ailleurs, en ces cas-là, il en référait ordinairement à l'évêque. Dans les monastères d'Hippone, on n'avait encore aucune méfiance à l'égard du clergé séculier, aucune idée de ces revendications d'indépendance, qui allaient bientôt se produire, et qui dès le VIe siècle, en Afrique, aboutirent à l'exemption monastique. L'évêque, fondateur du couvent, en restait le chef suprême. Il nommait la prieure et le supérieur, qu'il pouvait révoquer. Il se réservait le contrôle souverain, et le droit d'intervenir à tout moment.

Durant plus de vingt ans, Augustin n'eut guère à user de ce droit. Le couvent d'Hippone dut être heureux pendant cette période, puisqu'il n'a pas alors d'histoire. Depuis la fondation, vers 396, jusqu'aux environs de l'année 420, il fut gouverné par la sœur de l'évêque. Nous ne connaissons pas le nom des prêtres qui remplirent en même temps les fonctions de supérieur. Vers 420, mourut la sœur d'Augustin, dont le souvenir resta cher à la communauté. D'autant plus cher, que la nouvelle supérieure sembla prendre à tâche de faire regretter l'ancienne.

Cette nouvelle supérieure portait cependant un nom de bon augure : elle s'appelait Félicité, *Felicitas*. Elle était depuis longtemps religieuse dans la maison, où elle paraît avoir exercé pendant quelques années, auprès de la sœur d'Augustin, les fonctions de coadjutrice. Toujours est-il qu'on ne l'aimait guère au couvent, et que sa nomination fut mal accueillie. Devenue supérieure, elle rencontra de la résistance, et voulut se faire craindre : elle ne réussit qu'à se faire détester. Pour être juste, on doit reconnaître que tous les torts n'étaient pas de son côté. Le parti d'opposition semble avoir eu à sa tête quelque ambitieuse déçue, qui espérait commander à son tour. Ce parti se grossit de nonnes influentes, qui regrettaient leurs privilèges, et de sœurs encore plus terre à terre, qui se plaignaient du menu. Les choses allèrent tant bien que mal pendant quelque temps.

Tout à coup, vers 423, la guerre éclata au couvent. L'occasion en fut la nomination d'un nouveau supérieur, le prêtre Rusticus. Si Felicitas avait été mal accueillie, Rusticus le fut trop bien. Il fut vite adoré de toutes ses pénitentes. Par l'effet du contraste, l'animosité grandit contre la prieure. Felicitas résolut de rétablir son autorité. Elle réprimanda et voulut sévir. Elle fut maladroite. Et le démon de la discorde souffla la tempête sur le monastère.

Augustin s'affligeait de ce désordre, et commençait à s'inquiéter. Il espéra qu'un avertissement discret, venant de l'évêque, suffirait pour calmer les esprits. A cet avertissement, il donna la forme d'une lettre pastorale, adressée « A la très chère et très sainte mère Felicitas, et au frère Rusticus, et aux sœurs qui sont avec eux ». Cette lettre, d'allure évangélique, et volontairement imprécise, contenait un petit sermon sur la miséricorde et la bonté de Dieu, sur la charité et la concorde, sur l'esprit qui doit animer les réprimandes, et sur la façon dont on doit les accepter. Mais ce sermon était particulièrement clair pour les sœurs

du couvent d'Hippone. Sans accuser ni absoudre personne, l'évêque laissait entendre qu'il était au courant de tout. Arbitre impartial, il avertissait tout le monde.

Au couvent, on accueillit le sermon de l'évêque avec d'autant plus de vénération et d'enthousiasme, que chacun y vit un avertissement... pour l'adversaire. La supérieure redoubla d'exigences ; les sœurs, d'insubordination. Comme il arrive, le message de paix donna le signal des hostilités. La révolte éclata, l'émeute gronda. De son palais épiscopal, Augustin entendit les vociférations des rebelles. Puis il reçut une pétition des belligérantes. On le suppliait : premièrement, de venir au monastère ; secondement, de changer la supérieure.

Il ne fit ni l'un ni l'autre. Homme d'autorité, en face de l'émeute, il n'hésita plus : il se rangea du côté de l'autorité. D'abord, il refusa nettement de visiter le monastère, où sa présence n'aurait eu que des inconvénients. Il notifia ce refus aux religieuses par le message suivant : « Si la sévérité est prête à punir les péchés qu'elle découvre, pourtant la charité souhaite ne pas découvrir de péchés à punir. Telle est la raison pour laquelle je ne me suis pas rendu auprès de vous : vous réclamiez ma présence, non pour m'offrir le joyeux spectacle de votre paix, mais pour redoubler vos dissensions. En effet, je n'aurais pu dédaigner et laisser impunies vos manifestations, si, même en ma présence, vous aviez fait autant de tumulte qu'en mon absence. Ce tumulte, si mes yeux ne l'ont pas vu, mes oreilles l'ont entendu, mes oreilles qu'ont frappées vos clameurs. Peut-être même votre sédition eût-elle redoublé en ma présence ; car mon devoir était de ne pas vous accorder ce que vous demandiez. Cette concession eût été un exemple pernicieux ; elle eût été contraire à la saine discipline, et funeste à vous-mêmes. Ainsi, je vous aurais trouvées, vous, telles que je ne désire pas vous voir ; et, moi-même, vous m'auriez trouvé tel que vous ne désiriez pas me voir. » En lisant

cette déclaration de leur évêque, si touchante dans sa sévérité, bien des religieuses durent verser des larmes de repentir.

Cependant l'heure était venue, pour l'évêque, d'exercer au couvent son droit d'intervention. En cette circonstance, il agit avec sa clairvoyance, sa décision et son habileté ordinaires. Comptant sur son autorité morale pour ramener les personnes, il s'en prit surtout aux choses. Il jugea que le mal venait principalement des vices de l'institution ; que le meilleur moyen de rétablir l'ordre, c'était de fortifier la discipline ; que l'on fortifierait la discipline en la précisant ; que, par une règle bien définie, on préviendrait et les abus du pouvoir et les tentations de révolte. Et voilà pourquoi la réponse d'Augustin aux religieuses aboutit à la promulgation d'un règlement.

Cette lettre mémorable, où tant d'âmes dévotes ont trouvé un plan de vie, débute comme une simple lettre pastorale, presque familière : par des réprimandes et des exhortations. L'évêque explique d'abord pourquoi il n'a pas cru devoir se rendre au couvent. Puis, faisant un retour sur lui-même, il dit la douleur que lui ont causée ces désordres, ces « schismes dans le monastère ». Il s'attendrit au souvenir des visites qu'il y faisait en des temps plus heureux, quand il y retrouvait sa sœur, ses parentes, et tant de saintes femmes, vivant pour Dieu dans la paix de l'âme. Peu à peu, il élève le ton. Il notifie sa réponse aux sœurs, dont il rejette et blâme la requête. Il leur déclare net qu'elles ne sont nullement fondées à demander un changement de supérieure. Il peint le chagrin du prêtre, cause involontaire des troubles. Il exhorte les rebelles à renier « l'œuvre du Diable », pour rentrer dans l'ordre et « la paix du Christ ». Il menace de châtier les plus coupables, celles qui ont entraîné les autres.

A la lettre épiscopale était joint le nouveau règlement du monastère. Les prescriptions y sont nombreuses et

minutieuses, mais formulées dans un ordre assez capricieux, comme au hasard des réflexions ou des souvenirs. Cette liberté d'allures contraste singulièrement avec les Règles monastiques des siècles suivants, où les matières sont classées méthodiquement, chapitre par chapitre, article par article. Cependant, ce qu'Augustin a voulu faire ici, c'est bien un véritable règlement. Il l'indique lui-même dès ses premiers mots : « Voici, dit-il, les prescriptions que nous vous ordonnons d'observer, à vous qui vivez dans le monastère ». D'ailleurs, dans la série des prescriptions, le ton n'est plus d'un ami qui conseille, mais d'un chef qui commande. En terminant, l'évêque spécifie que la Règle sera lue chaque semaine aux religieuses ; il prévoit des infractions et des punitions.

Mais, dira-t-on, d'où vient que l'évêque avait tant tardé ? Avait-il donc attendu près de trente ans pour doter d'un règlement le monastère de femmes ? — Là-dessus, le document est muet ; et l'on ne peut hasarder que des hypothèses. Un fait nous semble hors de doute, et il est confirmé par bien des textes d'Augustin ou de Possidius : c'est que, dès le jour de leur fondation, tous les établissements religieux d'Hippone, le couvent de femmes comme le séminaire ou le monastère des clercs, ont eu leur règlement. Dès lors, de deux choses l'une : ou bien la Règle du monastère de femmes n'avait pas été écrite jusque-là, et la supérieure gouvernait d'après des traditions et des coutumes, complétées par les instructions de l'évêque ; ou bien la maison avait déjà une Règle écrite, mais une Règle sommaire, dont l'insuffisance éclata aux yeux lors des révoltes. La seconde explication est la plus vraisemblable. Selon toute apparence, la *Regula* qui nous est parvenue, est une Règle refondue, complétée, mise au point.

Parcourons maintenant ce règlement (*Regula*, *libellus*), en rapprochant les prescriptions relatives à un même service ou à un même ordre d'idées, en relevant les traits

caractéristiques, pour en composer un tableau d'ensemble, d'où se dégage la physionomie du couvent d'Hippone.

A plusieurs reprises, l'évêque insiste sur les principes mêmes du cénobitisme : la vie commune, le vœu d'obéissance, la communauté des biens, le vœu de pauvreté, l'interdiction de rien posséder en propre et de rien recevoir personnellement. Les religieuses, conformément au précepte de l'Évangile, n'ont pas à se préoccuper de la vie matérielle : chaque sœur reçoit ce qui lui est nécessaire, comme vêtements et nourriture. La supérieure pourvoit à tout, et préside aux distributions ; les autres n'ont qu'à obéir, et à rendre grâces.

Dans la vie du couvent, l'essentiel sera toujours les exercices et les pratiques de la vie spirituelle. Pour les offices et le culte proprement dit, toutes les religieuses se rendront ensemble à la cathédrale, où des places leur sont réservées dans une enceinte spéciale. En outre, des prières et des méditations en commun auront lieu chaque jour, à heures fixes, dans l'*Oratorium*, la chapelle de la maison. On y dira des hymnes et des psaumes, en partie lus, en partie chantés, suivant les indications du livre ou du prêtre : défense de chanter ce qui doit être lu. En dehors de ces exercices collectifs de dévotion, aux heures de loisir et de liberté, les sœurs pourront encore aller prier dans l'Oratoire, mais à la condition de se rappeler toujours que l'oratoire est fait seulement pour prier.

La lecture est permise, et même recommandée, pendant les récréations. La maison fournira les livres. A cet effet, un service de prêt, à heure fixe, sera organisé dans la bibliothèque. « Les sœurs préposées à la garde des manuscrits, dit le Règlement, devront sans murmurer servir leurs sœurs. Les livres devront être demandés chaque jour à une heure déterminée. En dehors de cette heure-là, toute demande sera non avenue ». Malheureusement, on ne nous dit pas ce qu'on trouvait sur les rayons de la bibliothèque.

Sur le chapitre du vestiaire, la Règle est fort explicite, comme si l'évêque se méfiait un peu de la coquetterie féminine. Le costume des religieuses se composera d'une tunique, d'un manteau, de chaussures, d'une ceinture et d'un voile. Il n'est pas question d'un véritable uniforme. Mais il est spécifié que le tout doit être fort simple, et que toute recherche est interdite. Pour dérouter les coquettes, tous les vêtements reçus ou fabriqués dans la maison seront mis en commun ; la distribution sera faite, dans la mesure des besoins, par la supérieure, et l'on évitera, autant que possible, de remettre à une sœur les effets qu'elle aura apportés en dot ou reçus de sa famille ou façonnés elle-même. Toutes les religieuses seront tenues de travailler de leurs mains à la confection des vêtements destinés au fonds commun. Des sœurs, désignées par la supérieure, seront spécialement affectées à la garde et à l'entretien du vestiaire. Elles devront périodiquement secouer et brosser les étoffes, pour les défendre contre les mites. Quant au blanchissage, la supérieure décidera ce qui doit être lavé dans la maison par les sœurs, et ce qui sera envoyé aux foulons, blanchisseurs et dégraisseurs de profession. Dans l'organisation du vestiaire, le grand évêque a prévu tous les détails, avec l'expérience avisée d'une bonne maîtresse de maison ou d'une directrice de pensionnat.

Malgré toutes ces précautions, il n'est pas complètement rassuré contre les manèges des coquettes. Il redoute surtout les séductions du voile et les artifices de la coiffure : « Évitez, dit-il, que vos habits attirent l'attention. Ne cherchez pas à plaire par le vêtement, mais par le caractère. Gardez-vous de porter sur la tête des voiles si minces, que par-dessous apparaisse la résille. Quant à votre chevelure, n'en laissez voir à nu aucune partie ; ne la laissez pas déborder hors du voile, soit par négligence, soit par calcul. » Sur ces points délicats, Augustin devait s'en rapporter à la vigilance de la Mère supérieure : on n'imagine pas l'évêque,

dans ses visites épiscopales, passant la revue des coiffures et des voiles.

Le régime alimentaire fait l'objet de mainte prescription. Les repas seront toujours pris en commun, à heures fixes ; défense absolue de rien manger, sans autorisation, hors de la table commune. Le menu sera réglé par la supérieure ; comme au monastère épiscopal, il devait être très simple, mais sans raffinement d'austérité. L'évêque recommande le jeûne et l'abstinence, mais seulement lorsque la santé le permet. Il se montre, d'ailleurs, assez large sur ce chapitre, et tout disposé à autoriser les exceptions nécessaires, non seulement pour les malades, mais pour les personnes délicates. En revanche, il n'admet pas le bavardage au réfectoire. Il décide que, pendant les repas, on fera toujours la lecture, suivant la coutume ; et il ajoute que les sœurs devront écouter « sans tumulte ni querelles ».

En fait d'hygiène, le règlement est à la fois très libéral et très étroit : libéral pour les malades, étroit pour les personnes en bonne santé. Par exemple, l'évêque est en garde contre les dangers du bain : non à cause du bain en lui-même, mais à cause des occasions de péché. On sait combien les thermes étaient nombreux alors dans les villes romaines ; à Timgad, on a trouvé déjà une quinzaine d'établissements de ce genre, quelques-uns de très vastes dimensions. Presque partout, ces établissements luxueux étaient des lieux de réunion et de plaisir : d'où la défiance des évêques, qui cherchaient à en écarter les fidèles. On lit dans le Règlement d'Hippone : « Le lavage du corps et l'usage du bain ne doivent pas être trop fréquents ; ils ne seront autorisés qu'aux intervalles traditionnels, c'est-à-dire une fois par mois... Quand des religieuses sortiront pour aller aux bains ou n'importe où, elles ne devront pas être moins de trois ensemble. » D'ailleurs, sur ce point comme en tout ce qui touche à la santé, l'évêque s'en rapporte au médecin, à qui il confère de pleins pouvoirs : « Si une sœur est

malade et doit prendre des bains, dit-il, on ne différera pas plus longtemps. La malade devra s'exécuter sans murmure, conformément à l'avis du médecin. Si elle proteste, la supérieure lui enjoindra de faire ce qu'elle doit faire pour sa santé. Si au contraire une sœur veut sans raison prendre des bains, on ne devra pas céder à son caprice. Parfois, en effet, on se trompe sur ce qui est nuisible; on croit utile ce qui plaît. En un mot, si une religieuse se plaint d'éprouver quelque malaise, on doit la croire aussitôt sur parole; mais, quant au traitement à suivre, et pour savoir si ce qui plaît est utile, on doit consulter le médecin. » — Comme on le voit, si c'était la supérieure qui régnait au couvent, c'était souvent le médecin qui gouvernait.

D'autres articles visent les sorties. Car on pourra sortir du monastère : le règlement n'établit pas une véritable clôture. Non seulement les religieuses, comme par le passé, seront conduites à la cathédrale pour les offices; mais encore, pour telle ou telle raison personnelle, elles pourront demander à aller en ville. En ce cas, elles devront obtenir l'autorisation de la supérieure, qui désignera l'escorte : toute religieuse, qui s'aventurera hors des murs du monastère, sera accompagnée de deux autres sœurs. Pour ces sorties, l'évêque multiplie les recommandations, relatives à l'attitude, à la tenue : « Quand vous marchez, dit-il, marchez ensemble; quand vous êtes arrivées où vous allez, arrêtez-vous ensemble. Dans votre démarche, dans votre attitude, dans votre tenue, dans tous vos mouvements, ne faites rien qui puisse éveiller chez personne la passion; que tous vos gestes soient l'expression de votre sainteté. Vos regards, même quand ils tombent sur quelqu'un, ne doivent se fixer sur personne. Quand vous sortez, on ne vous défend pas de voir des hommes, mais de désirer ou de chercher à exciter le désir. » — Augustin, dans sa jeunesse, avait tant aimé les femmes et tant de femmes, que, plus tard, il eut toujours peur de la femme.

Les relations des sœurs entre elles, et avec l'autorité, donnent lieu à de multiples prescriptions, comme à de fines observations psychologiques. Aux nonnes querelleuses ou rancunières, l'évêque prêche la charité chrétienne ; aux orgueilleuses, l'humilité ; aux révoltées, l'obéissance ; à toutes, les concessions mutuelles et le pardon immédiat des offenses. Ce qui nous plaît moins, c'est qu'il organise dans la maison un service de surveillance et de dénonciation réciproques : malgré la pureté de ses intentions, il ne réussit pas à justifier pleinement pour nous ce moyen de gouvernement ou d'amélioration morale. Quand la coupable a été prise sur le fait ou dénoncée, on la traduit devant la supérieure, parfois devant une sorte de conseil de discipline. Suit une enquête, avec audition de témoins. Puis la supérieure prononce la sentence : elle inflige une pénitence ou une peine. Si le cas est grave, elle adresse un rapport au prêtre-directeur. L'affaire peut se terminer par l'exclusion de la coupable.

Les droits et les devoirs de la supérieure sont déterminés avec une précision toute nouvelle. C'est la supérieure qui règle tous les détails de la vie matérielle : budget de la maison, répartition du travail, distribution des vêtements, menus, sorties, bibliothèque, infirmerie, tenue des sœurs. Toutes les religieuses doivent obéissance à la supérieure, qui veille à l'application du règlement, note les infractions, punit les délinquantes, et, au besoin, en réfère au prêtre. Mais les devoirs sont stipulés comme les droits : la supérieure doit donner l'exemple du respect de la discipline, et, avant de se faire craindre, elle doit se faire aimer.

Au-dessus ou à côté de la supérieure, le prêtre a la haute main sur toute la vie spirituelle ou matérielle du monastère. Directeur des consciences, il contrôle aussi l'administration. Il guide la supérieure ; il intervient, au besoin, pour sauvegarder la discipline. En toute chose, on lui doit obéissance. Enfin, l'évêque reste le chef souverain, le juge

suprême. Il nomme ou révoque le prêtre et la supérieure. Il use, quand il le croit utile, en toute liberté, et sans limite, de son droit d'intervention.

Le dernier article du règlement vise le règlement lui-même, et les moyens de le faire connaître aux intéressées ou d'en assurer l'efficacité. L'évêque stipule que la *Regula* sera lue, une fois par semaine, à toutes les sœurs réunies, et que cette lecture sera suivie d'un examen de conscience : « Puisse le Seigneur, dit-il, puisse le Seigneur vous donner la force d'observer toutes ces prescriptions avec amour, en bonnes chrétiennes qui aiment la beauté spirituelle, et dont la vie sainte exhale le parfum du Christ : non comme des esclaves vivant sous le règne de la Loi, mais comme des femmes libres vivant sous le règne de la Grâce ! Ce règlement, pour que vous puissiez vous y examiner comme dans un miroir, et pour que vous ne négligiez rien par oubli ; ce règlement, on vous le lira une fois par semaine. Là où vous aurez constaté que vous observez les prescriptions, rendez grâces au Seigneur, dispensateur de tous les biens. Mais là où vous aurez vu qu'il vous manque quelque chose, affligez-vous pour le passé, prenez garde pour l'avenir, priez pour obtenir votre pardon et pour n'être plus induites en tentation. »

Tel est ce curieux règlement, si original dans sa conception, si net dans ses tendances, si précis et si réaliste dans ses prescriptions, qui nous permet encore aujourd'hui, après tant de siècles, d'évoquer l'image du vieux couvent d'Hippone. Tout porte à croire que le règlement fut efficace, et qu'après la tempête tout rentra dans l'ordre ; car, depuis ce jour mémorable, on n'entend plus parler du monastère. Il est vrai que, sept ou huit ans plus tard, les Vandales ariens vinrent assiéger la ville, où bientôt Augustin mourut de la fièvre, heureux sans doute de ne pas survivre à la ruine de l'Église africaine. Comme la plupart des institutions catholiques de la contrée, la maison des sœurs disparut probablement dans la tourmente.

En tout cas, ce monastère d'Hippone, oublié ou méconnu généralement par les historiens de l'Église, tient une place fort importante dans l'histoire de l'institution monastique en Occident. C'est le premier couvent de femmes qui soit connu avec quelque détail. C'est le premier monastère d'Occident dont nous possédions le règlement. Et ce règlement a servi de modèle à beaucoup d'autres. C'est de là, notamment, qu'on a tiré la « Règle de Saint-Augustin ».

En effet, la *Regula* d'Hippone fut vite célèbre. Non seulement on la copia dans les couvents de femmes; mais encore, avec quelques retouches, on l'adapta aux besoins des monastères d'hommes. Dès 426, le règlement des moines d'Hadrumète en reproduisait les traits essentiels. Nous possédons une série d'adaptations postérieures, faussement attribuées à Augustin : notamment, la *Regula ad servos Dei*, souvent citée par saint Benoît. Ainsi remaniée ou complétée, la *Regula* d'Hippone fit loi dans tous les monastères africains du ve ou du vi^e^ siècle. Elle fut également connue, et plus ou moins imitée, en Italie, en Espagne, en Gaule, ailleurs encore. Elle exerça une influence notable sur la rédaction de la Règle bénédictine, et, par suite, des autres Règles monastiques d'Occident. Vers la fin du xie siècle, elle fut de nouveau mise en honneur par les Chanoines Réguliers et par les Ermites de Saint-Augustin. Elle devint l'une des quatre grandes Règles approuvées par l'Église. Au xviie siècle, on en saisit l'action directe ou indirecte sur diverses congrégations, sur les communautés de Chanoines Réguliers, sur les solitaires de Port-Royal. Aujourd'hui encore, la Règle de Saint-Augustin est suivie, avec quelques modifications, par une foule de congrégations d'hommes ou de femmes.

Voilà, sans doute, une belle fortune pour un modeste règlement de monastère. Par cette consécration et ce rayonnement, la *Regula* d'Hippone est devenue une importante page d'histoire. Cette page, nous la devons, non seulement

à saint Augustin, mais encore aux circonstances d'où elle est née : aux maladresses de la pauvre Félicité, la Mère Supérieure, et à l'insurrection tragi-comique de ses religieuses. C'est ce qui doit rendre indulgent pour les sœurs trop belliqueuses du couvent d'Hippone.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ARMAND-AUGUSTE LONGNON

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Chers Confrères,

J'avais longtemps hésité à me charger de payer en votre nom à M. Auguste Longnon la dette de l'érudition française, qu'il a si fort honorée, et celle de l'Académie, où il a laissé de si chers souvenirs. Ce qui contribuait encore à me rendre très perplexe, c'est que rien jusqu'alors ne m'avait préparé à la tâche qui semblait me solliciter. Astreint à suivre année par année, ou, pour mieux dire, mois par mois, les travaux de la Compagnie, je savais mieux que personne avec quelle activité Longnon poussait la préparation et l'impression de ceux de nos recueils dont il avait accepté de diriger la publication. J'admirais de confiance, d'après les dires de juges dont la compétence m'était connue, une science à laquelle, autour de moi, tout le monde rendait hommage, une méthode dont la sûreté et l'originalité n'étaient contestées par aucun critique ; mais je n'avais pas lu des ouvrages qui n'avaient aucun point de



AUGUSTE LONGNON

(1844-1911)



contact avec les études auxquelles je me suis consacré dès ma jeunesse. Enfin, après une vie qui, aussi longtemps qu'elle l'a pu, a été une vie de voyages, d'explorations entreprises sur le terrain et de recherches poursuivies dans tous les musées de l'Europe, j'avais quelque peine à entrer de plain-pied dans une autre conception de l'existence et de la tâche du savant. Je ne me faisais pas, d'emblée, une idée nette de l'intérêt et de l'importance des résultats auxquels pouvait arriver, surtout en matière de géographie, un érudit qui avait toujours vécu enfermé dans son cabinet, ne travaillant que sur des livres et des manuscrits, sur des chartes et autres pièces d'archives.

Ces inquiétudes et ces scrupules que je confesse, j'en ai pourtant triomphé. Ils se sont évanouis à mesure que je m'engageais dans l'enquête préliminaire qui s'imposait. Rien ou presque rien n'en est resté quand j'ai pu me rendre un compte exact des conditions très particulières et vraiment exceptionnelles où Longnon s'est trouvé au début de sa carrière, des obstacles qu'il a eu à vaincre pour s'initier aux premiers éléments de la science qu'il a si brillamment cultivée.

Dans l'ordre des études qui nous occupent, je ne sais vraiment pas d'homme qui, plus et mieux que Longnon, se soit créé, se soit fait lui-même, qui, pour prendre la forte expression d'un ancien, ait plus été « l'artisan de son propre mérite ». Ailleurs, dans le monde des affaires, il n'est pas rare de voir des hommes partis de rien, comme on dit, arriver à une fortune prodigieuse. Pour atteindre à ces sommets, à ces royautés de la finance, il faut sans doute beaucoup d'intelligence naturelle et d'expérience acquise ; mais on a chance de toucher le but que l'on vise si l'on a pris le ferme parti de tout subordonner à l'effort que l'on tente, si l'on a appris à connaître les hommes et si l'on sait, par des décisions rapides, profiter des circonstances. Dans le domaine de l'érudition, il n'en est pas de même. Il

semble que, pour y réussir, on ait besoin d'une sorte d'apprentissage et comme de dressage préliminaire. La plupart de ceux qui y réussissent et qui y marquent leur trace ont été élèves des écoles spéciales, où ils ont été mis au courant des résultats obtenus par leurs devanciers, où ils ont été exercés à pratiquer les meilleures méthodes de travail scientifique. Presque tous, au moins, dans leurs années d'adolescence et de jeunesse, ont reçu, au lycée, l'instruction classique, qui meuble l'esprit de connaissances générales et qui habitue l'écolier à exposer ses idées.

Auguste Longnon n'a pas eu le bénéfice de cette préparation scolaire, dont, à première vue, il nous paraît presque impossible de se passer, tant elle nous a rendu de services, à tous tant que nous sommes. Il lui a manqué aussi jusqu'à cette modeste aisance qui permet au jeune homme de se plonger tout entier dans les études par lesquelles sa curiosité est séduite, à l'heure où s'ouvre devant lui la vie. Le hasard de la naissance semblait lui avoir tout refusé des avantages qu'il accorde si libéralement à tant d'autres qui n'en font rien. Cependant Longnon n'avait pas atteint la trentaine qu'il était déjà classé comme un maître.

Ce que sont les ouvrages qui lui ont valu cette réputation précoce et ce succès si prompt, quelle en est la doctrine et par quelle nouveauté ils se recommandaient, plusieurs de mes confrères le diraient mieux que moi. Leurs études sont mieux apparentées que les miennes à celles qui ont rempli la vie de Longnon. Je le sais; mais je n'ai point voulu que personne me dérobât l'honneur de saluer et de louer, en la personne du confrère que nous avons perdu il y a deux ans, un héros de la vocation impérieuse et de la volonté triomphante. Dans cette vie, telle que j'ai appris à la connaître par de précieuses confidences et que je vais essayer de la retracer, il y a un grand exemple et une utile leçon.

Cette leçon et cet exemple, je voudrais pouvoir les offrir

à tous les jeunes gens. J'en ai connu plus d'un, parmi mes camarades et mes élèves de l'École normale, dont l'esprit vif et curieux donnait à ses maîtres les plus belles espérances. Il voulait tout apprendre, tout savoir. Il avait de grands projets de travail ; il disait sur quoi porterait son effort, quelles découvertes il comptait faire, quelles vérités nouvelles il proclamerait. Quelques années se sont passées, celles où l'intelligence a toute sa vigueur et peut le mieux s'attaquer aux lourdes tâches. Rien n'est venu ; ce beau feu est tombé. Plus d'une fois il m'est arrivé de revoir ceux qui m'avaient, qui nous avaient ainsi déçus, et de les interroger. Je les invitais à m'expliquer les raisons de ces faillites qui me navraient. On me répondait que l'on avait été mal servi par les circonstances. On alléguait le manque de temps et de loisir. On avait été chargé d'une classe dans un lycée ou d'un cours dans une faculté, et l'on assurait, avec des mines désolées, qu'il est impossible de travailler pour soi, de faire œuvre scientifique lorsque l'on doit corriger les copies de quelques écoliers ou préparer des étudiants à la licence.

Ceux qui se paient de pareilles excuses pour masquer leur incertitude et leur mollesse, n'est-on pas disposé à les prendre en pitié quand on sait sur quelles occupations manuelles le futur académicien, tout jeune encore, prélevait chaque jour les quelques heures qui lui servaient à nourrir et à assouvir sa passion, la passion de s'instruire ? Tous ces indécis, détenteurs de talents et de forces qu'ils gaspilleront, nous voudrions pouvoir les renvoyer à l'admirable professeur d'énergie que fut notre cher et regretté confrère.

II

Auguste Longnon naquit le 18 octobre 1844. S'il était Parisien de naissance, il appartenait à la province par les

origines de sa famille. Il se rattachait à celle même de nos provinces du centre de la France qui lui a fourni la matière de ses premiers travaux, à la Champagne. Son père était de Montmirail. Cette petite ville de la Brie domine la vallée du Petit-Morin et commande une des routes qui descendent en Champagne, par une échancrure de la falaise qui termine à l'Est le plateau de la Brie. La famille avait une partie de ses membres fixés en divers cantons de la Champagne ; mais c'était à Montmirail que se trouvait la demeure patrimoniale du père de notre confrère. Quoique établi à Paris, M. Armand Longnon avait gardé au pays sa maison natale. Tous les ans, sa femme et ses enfants allaient, vers la fin de l'été, pendant un mois, respirer à Montmirail l'air des champs. Lui-même, le chef de famille, quand il n'était pas trop pressé de travail, s'échappait pour passer à la campagne quelques jours, qu'il employait à de longues courses poussées en tous sens aux environs.

M. Armand Longnon dirigeait, rue d'Astorg, une petite maison de cordonnerie, qui n'occupait qu'un ouvrier. Le quartier de la Madeleine, aujourd'hui presque abandonné pour les Champs-Élysées et les abords du Bois, était alors fort à la mode et rempli de beaux hôtels : on y avait des clients riches et bien posés. Voyant son affaire prospérer, M. Longnon désirait en assurer la suite à son fils. En homme avisé, il tint à lui faire apprendre son état. Pour bien commander à des ouvriers, rien de tel que de pouvoir mettre soi-même la main à l'œuvre et de savoir montrer, en payant de sa personne, que l'on connaît toutes les finesses du métier. L'enfant fut envoyé à l'école primaire. Quand il en sortit, à l'âge de douze ans, ce fut pour commencer son apprentissage, dans l'atelier paternel dont il devint bientôt le seul ouvrier.

Tout semblait donc prédestiner Auguste Longnon aux humbles et patientes tâches du travail manuel, et lui promettre, en retour, pour son âge mûr et sa vieillesse, une

aisance durement, mais honorablement gagnée ; mais le père qui avait combiné ce plan si sage fut, à son insu, le premier à en préparer l'échec. M. Armand Longnon était un artisan comme il n'y en avait sans doute guère alors et comme il ne doit pas y en avoir davantage aujourd'hui. Au cours des promenades qu'il faisait dans les environs de Montmirail, il s'était intéressé au passé de sa ville natale et de son canton, puis à celui de la province ; il avait acheté les livres qui pouvaient le lui faire connaître. Mis en goût par ces premières lectures, il s'était affilié à la *Société de l'histoire de France*. Il en recevait, il en lisait les publications. Tout enfant, notre futur confrère voyait son père, après le travail du jour, au coin du feu, atteindre ses livres, en tourner les pages et y prendre des notes. Assis à la même table, il s'accoutuma de bonne heure à feuilleter ces volumes et ces cahiers, à regarder les images et les cartes qu'ils contenaient ; il en tira quelques premières notions d'histoire locale. Puis ce furent, pendant les trop courts séjours qu'il faisait à Montmirail, des questions posées et des explications données en promenade. Le père, quand il emmenait son fils parcourir la campagne, lui mettait sous les yeux les cartes de Cassini, lui disait ce que signifiaient les noms des villages et des hameaux. Ces coups d'œil jetés, dans les soirées d'hiver, sur des livres d'histoire et ces cartes lues sur le terrain avec les commentaires qu'elles provoquaient, inclinèrent certainement l'esprit de l'adolescent vers l'étude du passé ; mais si le premier éveil de cette jeune curiosité aboutit bientôt à une franche et précoce vocation, c'est que la nature, quand elle dotait l'enfant d'une intelligence singulièrement vive et d'une volonté tenace, avaient même temps, par l'effet de l'hérédité, orienté vers un but à atteindre la force qu'elle créait. A cette force elle a imprimé le mouvement initial, la direction à suivre. Sans l'artisan à l'esprit ouvert, membre fidèle d'une société savante et désireux de connaître l'histoire de son pays, on

aurait peine à s'expliquer l'érudit génial qui, dès le début, n'hésita pas sur la voie où il devait s'engager et laissa prévoir qu'il allait renouveler les méthodes et élargir les cadres de la géographie historique.

Sans avoir jamais soupçonné qu'il empêcherait ainsi de se réaliser des projets d'avenir qui lui étaient chers, le chef de famille avait donc activement concouru, par ses exemples et ses leçons, à développer chez son fils les penchants et les goûts qu'il lui avait transmis avec le sang. Le jeune homme, à mesure qu'il avançait en âge, lisait avec plus d'attention les livres auxquels il n'avait d'abord demandé qu'une distraction momentanée ; il en faisait des extraits ; il commençait à meubler de noms et de faits cette mémoire dont nous avons souvent admiré la prodigieuse fidélité [1]. Il n'avait pas vingt ans qu'il avait déjà épuisé les faibles ressources que lui offrait la bibliothèque paternelle. Il désirait pousser plus loin les lectures et les recherches qu'il s'était amusé à entreprendre sur cette géographie et cette histoire de la Champagne qui déjà le préoccupait, et, pour le faire, il s'était mis à acheter des livres. A ces acquisitions, il consacrait la meilleure part du salaire qu'il gagnait comme ouvrier dans l'atelier de son père. Un client de la maison le rencontra occupé à marchander quelques vieux bouquins chez le libraire Dumoulin. Il parla de cette rencontre à un de ses amis, M. Servois, et le jeune homme dut au hasard de cet entretien les premiers conseils qui l'aient aidé à voir clair en lui-même, les

1. Deux petits cahiers que Longnon avait conservés, comme un souvenir de jeunesse, représentent sans doute le premier travail qu'il se soit amusé à entreprendre. Ils sont datés l'un de 1866 et l'autre de 1867. L'auteur n'avait alors que 17 à 18 ans. Le premier, le plus gros cahier, a 588 pages, et l'autre en compte une centaine. Le cahier principal a pour titre : *Histoire du nom individuel en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Vocabulaires étymologiques des noms usités en France, par Auguste Longnon.* En tête de l'autre cahier, on lit : *Supplément à l'histoire du nom individuel en France. Mélanges. Variétés. Anec-*

premiers secours qui l'aient encouragé à choisir sa voie et à y marcher d'un pas confiant et ferme.

M. Gustave Servois, le seul survivant de ces bienveillants parrains qui, si l'on peut ainsi parler, ont tenu M. Longnon sur les fonts de baptême de l'érudition, a bien voulu me raconter comment il a fait la connaissance de celui avec lequel il a toujours gardé les relations les plus affectueuses, jusqu'au moment où la mort est venue les rompre. M. Servois, l'homme de goût à qui nous devons une excellente édition de Labruyère et qui fut, à la direction générale des Archives, le successeur d'Alfred Maury, était alors un des membres les plus actifs de la *Société de l'histoire de France* et collaborateur de plusieurs revues savantes. Quand M. Servois eut dit, en quelques mots aimables, quel était l'objet de sa visite, il vit se lever, devant l'établi où il travaillait, le tablier vert attaché au cou, un jeune homme de petite taille. Celui-ci, sans se montrer le moins du monde intimidé, répondit aux questions qui lui furent posées. Il dit quels étaient ses goûts et ses désirs, quels efforts il faisait pour s'instruire, mais combien il était gêné par le manque de loisir et surtout par le manque de livres. Il n'en avait, il ne pouvait en avoir à lui qu'un très petit nombre. Retenu toute la journée à l'atelier, il n'avait pas la ressource de fréquenter les bibliothèques publiques et d'y consulter les grandes collections qui n'existent que là.

dotes. Ce travail témoigne de lectures très étendues et de recherches très attentives. Il y a sans doute là bien des choses inutiles ; il y en a même d'un peu puériles ; mais on sent pourtant déjà là s'accuser une tendance qui se retrouvera dans tous les travaux de l'âge adulte, un effort consciencieux pour ne laisser échapper aucun fait qui puisse concourir à la démonstration, pour donner des dénombrements complets. Longnon n'a jamais repris ce travail. C'est des noms de lieu et pas des noms d'homme qu'il s'est occupé plus tard ; mais les deux catégories de noms offrent bien des analogies. Les uns et les autres sont ce que les grammairiens appellent des *noms propres*. Leur origine et leurs altérations s'expliquent par les mêmes lois phonétiques.

Vivement intéressé par ces confidences et touché de cette détresse, M. Servois, avec une bonne grâce souriante qui ne permettait pas le refus, mit sa blibliothèque à la disposition de Longnon et le pria de venir s'y approvisionner le dimanche matin. L'invitation fut acceptée avec reconnaissance. Au jour dit, l'étudiant, affranchi jusqu'au soir des soucis du métier, arrivait tout joyeux. Les heures coulaient trop vite à causer, à interroger l'ami, le maître improvisé, à lui demander quels ouvrages on devrait consulter. On ne s'en allait jamais sans emporter quelques volumes, que l'on rapportait le dimanche d'après. Tout Ducange y passa, tome après tome. Longtemps encore, quand M. Servois reprenait sur les rayons un des volumes qui avaient ainsi séjourné rue d'Astorg, il le trouvait imprégné d'une tenace odeur de cuir. Celui qui l'avait emprunté l'avait lu dans l'atelier. Aux heures où le travail s'interrompait, Longnon se jetait sur la page où il avait interrompu sa lecture la nuit précédente. Il prenait à la hâte une note et reposait le livre auprès de son tranchet.

Ravi de voir quel heureux parti son protégé tirait des secours qui lui étaient offerts, M. Servois eut bientôt la pensée d'associer quelques-uns de ses amis à l'œuvre qu'il avait entreprise. C'était en très bon rang qu'il figurait dans cette équipe de patients et zélés travailleurs qui s'appliquaient alors, avec passion, à l'étude des vieilles chroniques et des pièces d'archives, qui s'employaient à transcrire et à publier de leur mieux les documents authentiques dont devraient désormais se servir ceux qui prétendraient écrire l'histoire de l'ancienne France. Comment n'aurait-on pas tenu grand compte de sa recommandation? Comment, dans le monde de l'École des Chartes et de l'Académie des inscriptions, n'aurait-on pas mis d'empressement à s'entendre avec lui pour enrôler une recrue qui annonçait une si vaillante ardeur?

M. Servois mena Longnon chez son ami Anatole de Bar-

thélemy, qui était déjà connu par des travaux de numismatique auxquels il dut un peu plus tard d'entrer dans notre Compagnie. Celui-ci, qui était aussi un Champenois, témoigna au jeune homme le plus vif intérêt; il lui ouvrit son cabinet et sa bibliothèque. Longnon put aller le voir souvent, vers le soir, une fois finie sa journée de travail. Par MM. Servois et Barthélemy, il fut mis en rapport avec Ludovic Lalanne, qui était alors un des bibliothécaires de l'Institut. Les plus âgés d'entre nous n'ont pas oublié Lalanne. Il se tenait d'ordinaire dans un des cabinets qui nous sont réservés. Que de fois je m'y suis attardé à causer avec lui ! Il savait beaucoup; il avait beaucoup lu, beaucoup observé, beaucoup retenu. Il avait de l'esprit et encore plus de cœur. Je n'ai connu personne qui trouvât plus de plaisir à obliger et qui le fît de meilleure grâce. Lalanne présenta Longnon à Alfred Maury qui le prit très vite en gré. Par sa situation de membre de l'Institut et de garde général des Archives, Maury était mieux que personne en situation de prêter au débutant un secours efficace et de lui ouvrir une carrière à laquelle il ne semblait pas pouvoir aspirer, faute d'études et de diplômes universitaires.

C'est d'une façon un peu différente que, vers le même temps, Longnon fit la connaissance d'un maître qui ne lui a pas été moins secourable que les amis par lesquels il avait été en premier lieu distingué et deviné. Je veux parler de notre cher et regretté confrère d'Arbois de Jubainville. Celui-ci venait d'éditer le troisième volume de son *Histoire des ducs et comtes de Champagne* quand il reçut, signé de deux initiales, un manuscrit où étaient consignées des additions et corrections qui portaient sur les parties déjà publiées de son ouvrage. Ne pouvant répondre à ce critique qui ne s'était pas nommé, d'Arbois mettait en tête des notes du quatrième volume ces lignes : « Nous avons reçu sous la signature A. L. un errata développé de notre ouvrage. Nous en remercions l'auteur inconnu. Nous comp-

tons en faire profiter nos lecteurs. » Quand il eut trouvé là ce courtois accusé de réception, Longnon s'empressa d'écrire à M. d'Arbois une lettre que j'ai sous les yeux[1]. Il le remercie de l'accueil qui a été fait à son envoi ; il lui donne son nom et son adresse, puis il ajoute : « Nous n'avions pas signé notre précédente lettre, parce que, simplement ami de l'histoire, notre nom n'est aucunement connu en dehors de cette profession, si ce n'est dans la Société de l'histoire de France, dont mon père fait partie. » Il continue en parlant « d'un système étymologique basé sur plus de onze mille localités de l'ancien gouvernement de Champagne et dont toutes les parties sont destinées à se soutenir mutuellement ». La langue de cette lettre est gauche et embarrassée. Longnon n'a pas encore appris à écrire ; mais sa méthode de travail est déjà arrêtée dans son esprit. Il venait seulement d'avoir vingt et un ans. La lettre est du 9 janvier 1866 ; d'Arbois se hâta de répondre (11 janvier). Il annonçait l'intention d'aller voir son correspondant, dès le prochain voyage qu'il ferait à Paris.

M. Armand Longnon, tout flatté qu'il fût de l'estime que témoignaient à son fils des savants déjà classés, n'en demeurait pas moins perplexe. La mère, ménagère prudente, hésitait encore davantage. Les parents, qui savaient ne laisser à leur héritier d'autre fortune qu'un fonds de commerce bien achalandé, se demandaient si les études qui attiraient si fort le jeune homme lui donneraient jamais le moyen de vivre à l'aise et de fonder une famille. M. Servois dut intervenir souvent, avec une insistance affectueuse,

1. Mme Longnon a bien voulu me confier de petits cahiers sur lesquels son mari avait transcrit les lettres qu'il avait écrites et celles qu'il avait reçues du mois de janvier 1866 au mois d'avril 1872, celles du moins qui avaient quelque intérêt pour l'histoire de ses travaux et du développement de sa carrière. On ne s'étonnera pas que je fasse quelques emprunts à cette correspondance. Nulle part je ne pouvais trouver de renseignements aussi précis sur l'effort constant des années de la formation rapide et des débuts littéraires.

pour calmer ces inquiétudes, pour assurer qu'il y avait là un avenir. Le père renonça donc à détourner son fils du commerce de ces livres que lui-même avait mis entre ses mains; il lui permit d'y consacrer ses soirées et une part de ses nuits; mais, pendant le jour, il le gardait à l'atelier et au magasin. Le 11 février 1867, Longnon écrivait encore à M. Servois : « Il m'est impossible d'aller consulter dans les établissements publics les ouvrages que je n'ai pas. »

C'est dans ces conditions que notre futur confrère prit le parti d'affronter la publicité. Dès 1867, il inséra, dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France, ses *Observations sur la liste des provinces et pays de France publiée par M. Guérard dans l'Annuaire pour 1837* [1]. Il y eut quelque surprise au premier moment. On fut tenté de taxer d'irrévérence cet audacieux, qui, sans être pourvu d'aucun diplôme, s'attaquait ainsi à Guérard, le célèbre auteur du *Polyptique de l'abbé Irminon*, un livre qui avait fait époque, le professeur de bien des générations de chartistes, le membre de l'Institut; mais le ton des *Observations* était très respectueux, et il fallut bien reconnaître que, sur tous les points, le nouveau venu avait raison. Si Guérard avait été encore vivant, il n'aurait pas trouvé grand'chose à répondre aux assertions de son critique [2].

Très lus et très remarqués dans le cercle des spécialistes auxquels ils s'adressaient, ces articles achevèrent de don-

1. *Annuaire-Bulletin*, 1867, p. 149 et 165; 1868, p. 9, suite et fin.

2. Guérard était mort en 1854. Vingt ans plus tard, Longnon reprit à nouveau l'œuvre principale de Guérard, son *Polyptique d'Irminon*. L'édition nouvelle de ce document considérable parut sous ce titre : *Polyptique de Saint-Germain-des-Prés*, t. II, *Textes et tables*, 1886; t. I, *Introduction*, 1895. Au texte, Longnon n'avait trouvé à faire que peu de corrections; mais l'introduction est capitale pour la connaissance de la vie monastique et pour l'étude des ressources dont disposaient les monastères sous les Carolingiens. Elle se termine par un long mémoire sur les noms propres de personnes au temps de Charlemagne. Dans cette introduction, l'auteur traite à nouveau plusieurs questions de statistique jadis étudiées par Guérard et sur lesquelles on a, de nos jours, changé d'opinion, par exemple

ner confiance à Longnon et de le convaincre qu'il ne devait plus se borner au rôle de critique. D'Arbois lui avait indiqué un sujet qui se rattachait à cette histoire et à cette géographie de la Champagne sur lesquelles son attention avait été appelée par ses premières lectures et par ses promenades d'adolescent. Les comtes de Champagne avaient fait, à diverses reprises, dresser l'état de leurs vassaux au XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Vers 1220, ces divers dénombrements furent refondus et résumés dans un seul registre rédigé en français, que possédaient les Archives de l'empire. Ce texte, très incorrect, n'est lui-même que la traduction d'anciens textes latins, que le traducteur a souvent mal compris. Il suffisait d'y jeter un coup d'œil pour s'apercevoir que les noms de lieu, particulièrement, y étaient défigurés d'une manière incroyable.

Une copie de ce manuscrit avait été commencée par M. X..., fils d'un magistrat de Bar-sur-Aube. Par l'intermédiaire de d'Arbois, M. X... et Longnon avaient été mis en rapport, et il avait été convenu que les deux travailleurs s'associeraient pour entreprendre cette publication. M. X... fournirait sa copie du manuscrit et Longnon se chargerait d'y joindre les éclaircissements nécessaires.

Ce projet ne pouvait aboutir. Les deux associés n'avaient ni même caractère ni même allure. Ils ne marchaient point du même pas. M. X... était un amateur. Longnon avait déjà poussé très loin le travail de la rédaction des notices qui devaient former son introduction que son collaborateur n'avait pas trouvé le temps d'aller aux Archives reviser et terminer sa copie. Il laisse sans réponse, pendant un mois et plus, les lettres de son collaborateur, où se trahit une

pour ce qui concerne l'étendue respective des terres cultivées et des terres incultes à l'époque carolingienne et à l'époque contemporaine, pour le chiffre de la population de la France au IXe siècle. Certaines erreurs de calcul de Guérard sont relevées et corrigées ; on arrive ainsi à des résultats approximatifs qui paraissent plus vraisemblables.

impatience très explicable. Tout l'été, ce furent des tiraillements dont témoigne la correspondance. Longnon avait d'ailleurs trouvé moyen d'aller passer chaque jour deux heures aux Archives. En comparant au manuscrit la copie qui lui avait été fournie, il s'était aperçu que celle-ci était des plus fautives. A la fin de l'année 1867, il prenait le parti de se charger tout seul du travail, des frais et des risques de la publication. Il en prévenait d'Arbois (8 décembre 1867); il ajoutait que son père offrait de se porter garant des engagements pécuniaires à prendre. Longnon avait bataille gagnée. Avant d'avoir conquis le public, il avait réussi, ce qui est parfois plus difficile, à rassurer la prudence bourgeoise du père de famille, à faire partager aux siens la foi qu'il avait en son avenir.

Ce qui remplit ensuite la correspondance, c'est un fréquent échange de lettres avec d'Arbois. Celui-ci est d'une obligeance ou, pour mieux dire, d'une bonté qui ne s'épargne et ne se fatigue jamais. Tout en s'arrangeant pour mettre Longnon en rapport avec de Rozière, Bourquelot et Jules Quicherat, il s'occupe de faciliter l'entrée dans le monde du livre à naître. Il évalue les frais de l'impression ; il se préoccupe du chiffre du tirage ; il cherche et trouve un imprimeur, à Troyes même, où tout le travail se fera sous ses yeux et où, en même temps que l'auteur, il reverra les épreuves. Enfin, le 2 mars 1868, il envoie le traité à la signature de M. Longnon père. De la réponse que lui fait aussitôt celui-ci, on nous permettra de citer quelques lignes.

La lettre commence par l'expression d'une gratitude sincère : « Je vous remercie beaucoup de l'intérêt que vous portez à mon fils et des bons conseils que vous lui prodiguez... Agé de vingt-trois ans et ayant épargné un petit pécule plus que suffisant pour payer la totalité de l'impression du livre des vassaux du comté de Champagne, il aurait pu se passer de mon concours dans cette affaire ; mais il n'aurait jamais voulu le faire qu'avec ma complète

adhésion que je ne peux ni ne veux lui refuser, car j'aurais été le premier à courir la bonne ou mauvaise chance de la publication. Nous acceptons solidairement les conditions que vous nous proposez. Puisse cette publication rendre quelque service aux érudits et à la science historique! Je m'estimerai toujours très heureux d'y avoir contribué, quoique faiblement. »

On ne peut se défendre d'être touché par ces dernières paroles. Armand Longnon avait le droit d'exprimer ce vœu et de se rendre ce témoignage. Par les aptitudes et les goûts dont il avait légué l'héritage à son fils, par le premier élan qu'il avait imprimé à la curiosité de l'enfant, l'obscur artisan avait plus efficacement contribué qu'il ne le croyait lui-même à former un érudit qui honorerait la science française et qui s'y taillerait un royaume où il régnerait en maître.

D'après le nombre présumé des feuilles à imprimer, les frais de la publication avaient été évalués à quinze ou seize cents francs; mais ils finirent par monter à plus de deux mille francs. Le volume s'était, au cours de l'impression, enrichi de plus d'une page qui n'avait pas été prévue dans le plan primitif. Cette augmentation de la dépense n'était d'ailleurs pas de nature à préoccuper les deux Longnon. En honnêtes gens, qui avaient toujours fait honneur à leur signature, ils n'avaient pris d'engagement que parce qu'ils avaient les fonds en caisse. C'était autre chose qui tourmentait le jeune auteur. Il ne travaillait pas avec hâte; mais il travaillait avec une passion qui était toujours impatiente d'atteindre le but qu'elle s'était fixé. Pendant deux ans, dans la correspondance, ce ne sont que lettres écrites à l'imprimeur, pour le prier de composer et de tirer plus vite. C'est tout au plus si le bouillant jeune homme ne gourmande pas cet excellent d'Arbois, qui relit avec soin toutes les épreuves, mais qui tarde parfois un peu à les renvoyer rue d'Astorg.

D'ailleurs, tout en corrigeant ces épreuves et en faisant à la première rédaction de l'ouvrage plus d'une addition utile, Longnon ne restait pas oisif. Dès lors, abondent les lettres à lui écrites par des savants qui lui demandent des renseignements pour des travaux qu'ils ont sur le métier. La plupart de ces lettres sont des amis de la première heure, Servois, de Barthélemy et d'Arbois. Il y en a aussi de nouveaux venus, qui sont heureux de s'assurer, à l'occasion, le concours d'un aussi précieux et obligeant informateur. Je trouve là les noms de Ponton d'Amécourt, Maxe Verly, Paul Meyer, Natalis de Wailly. Longnon répond par des lettres de plusieurs pages qui sont de vraies dissertations, pleines de références à des livres peu connus ou à des pièces d'archives. Il y prodigue des suggestions ingénieuses, qui tirent souvent d'embarras les questionneurs. Ceux-ci répondent par des remerciements empressés.

Tout en tenant ainsi bureau de consultations et en imprimant son *Livre des Vassaux*, Longnon s'était déjà mis à un autre ouvrage qui achèverait de lui rendre familière la géographie de la province sur laquelle s'était portée tout d'abord son attention. Depuis quelques années, le Ministère de l'instruction publique avait décidé de provoquer et de faciliter la rédaction de dictionnaires topographiques des départements français. Le travail devait se faire sous la direction du Comité des travaux historiques. Celui-ci indiquerait le plan à suivre et examinerait les manuscrits qui lui seraient envoyés. Ceux qui paraîtraient remplir toutes les conditions exigées seraient imprimés aux frais de l'État. Ce que l'on demandait, c'était, pour chaque département, une liste exacte des noms de ville, de village, de hameau et de ce que l'on appelle les *lieux dits*. Ces noms, le rédacteur en chercherait le sens et, grâce à celui-ci, il en découvrirait l'origine ; il fixerait ainsi la date où chacun de ces termes a dû entrer en usage. Par ce dénombrement et par cette analyse, on mesurerait la profondeur des empreintes que

des maîtres successifs ont mises sur le terrain dont ils ont été les possesseurs et où leur vie s'est développée. On relèverait les traces plus ou moins vives qu'y ont laissées la langue qu'ils parlaient, leurs croyances religieuses, leurs mœurs, leur organisation sociale et politique. Dans ce vaste programme, Longnon eut bientôt fait son choix. Dès 1868, il décidait de se charger du département de la Marne et, bientôt après, il offrait de soumettre au Comité les premiers chapitres de son manuscrit.

Quand il faisait avec déférence ce modeste envoi, Longnon ne pouvait prévoir que son travail, une fois achevé, deviendrait comme le modèle classique du genre, des essais qui, d'une province ou d'une autre, seraient envoyés au Ministère. D'ailleurs, pour exécuter l'ouvrage tel qu'il l'avait conçu dès le début, il devait prendre son temps. Le *Dictionnaire topographique du département de la Marne* n'a paru qu'en 1891. Longnon était alors, depuis cinq ans déjà, membre de l'Institut.

Pendant que Longnon, avec une activité pour qui les obstacles mêmes n'étaient qu'un stimulant, amorçait ainsi des travaux qui ne devaient aboutir que plus tard, un heureux changement se produisit dans sa situation. L'heure était venue où, par la force des choses, s'était détendue la compression des premières années du second Empire, l'heure où, grâce à l'initiative prise hardiment par un ministre de grand cœur et d'esprit ouvert, Victor Duruy, s'opéraient, dans les trois ordres de l'enseignement national, des réformes dont la plupart s'inspiraient de pensées justes et sages. C'est surtout dans l'ordre de l'enseignement supérieur que l'œuvre de Duruy a été féconde, qu'elle a porté des fruits qui ont dépassé les espérances mêmes qu'avaient pu concevoir les promoteurs de ces entreprises. Cet enseignement était dans un triste état. Ce n'était point que les hommes et les talents fissent défaut. On y comptait nombre de maîtres dévoués à leur tâche et soucieux

de se tenir au courant. Il y avait aussi, parmi eux, des esprits originaux et puissants auxquels la science devait déjà bien des progrès et qui eussent fait plus encore pour elle s'ils avaient disposé de plus de ressources ; mais pour ce qui concernait les sciences physiques et naturelles, les laboratoires étaient misérablement installés dans des locaux mal appropriés à leur destination, où d'ailleurs on ne disposait, pour les expériences, que de crédits très insuffisants. Les sciences de l'histoire et de la philologie n'étaient pas mieux partagées. Il n'y avait pas place dans les cadres officiels pour certaines études qui, depuis quelque temps, avaient pris une grande importance et qui excitaient une vive curiosité. Les livres manquaient partout. Le travail n'était organisé ni pour les professeurs ni pour les étudiants. Beaucoup de forces se perdaient. Ce fut pour remédier aux vices du système suivi jusqu'alors que Duruy fonda l'École pratique des hautes études.

Ce n'est pas le lieu d'expliquer ici le mécanisme très compliqué de cette institution. Au vrai, *École pratique des hautes études*, ce n'était qu'un titre de fantaisie que, faute d'en avoir trouvé un autre plus clair et plus précis, on avait inscrit en tête d'un nouveau chapitre que le ministre avait obtenu, non sans peine, d'ajouter à son budget. Le crédit, assez considérable, avait des emplois très divers. Il défrayait à la fois des services qui différaient fort les uns des autres. La plus grande part en était affectée aux laboratoires et aux recherches qui s'y poursuivaient. Les laboratoires des physiciens, des chimistes et des physiologistes sont de gros mangeurs d'argent ; mais, dans la répartition de ce crédit, l'histoire et la philologie n'étaient pas oubliées. Avec de bien moindres dépenses, on voulait fonder toute une série de cours qui justifieraient le titre donné à la création nouvelle. Ces cours porteraient sur des matières qui n'étaient pas représentées dans l'enseignement universitaire, ou bien, à celles qui figuraient sur les affiches des

facultés, ils appliqueraient des méthodes plus rigoureusement scientifiques. Pour l'adoption de ces méthodes et le choix des personnes qui seraient chargées de les appliquer, le ministre avait pris conseil d'hommes éminents, qui appartinrent presque tous à notre Compagnie, Léon Renier, Alfred Maury, Gaston Boissier, William-Henri Waddington, Gaston Paris. Notre cher confrère, M. Bréal, ne fut pas des moins écoutés. Le régime que l'on se proposait d'inaugurer était celui du travail en commun entre le maître et les élèves, tel qu'il se pratiquait dans les séminaires des Universités allemandes, et, sans aller chercher si loin des modèles, rue d'Ulm, dans les conférences de l'École normale.

L'École s'installait dans les combles de la vieille Sorbonne, dans deux petites salles qui dépendaient de la Bibliothèque. Léon Renier en prenait la direction ; il y avait, pour chaque spécialité, des directeurs d'études et des chargés de conférences. Alfred Maury était directeur d'études pour l'histoire. Avec son intelligente bonté, il pensa tout de suite à Longnon et il vit là l'occasion et le moyen d'arracher le jeune érudit aux difficultés contre lesquelles il se débattait, de lui assurer une position qui lui permettrait de donner tout son temps aux recherches où il s'était engagé avec une passion si sincère.

La nouvelle école n'exigeait de diplômes universitaires ni de ceux qui y enseigneraient, ni de ceux qui voudraient en suivre les cours. Aux uns, elle ne demandait, pour toute garantie, que d'être désignés par un des savants qui servaient de patrons à l'École ; quant aux autres, tout ce qu'elle requérait d'eux, c'était qu'ils fussent agréés par les maîtres devant lesquels ils auraient à faire la preuve de leur goût du travail et d'une vraie vocation. Le 3 novembre 1868, Alfred Maury écrivait à Longnon, pour lui proposer de se faire inscrire à l'École pratique des hautes études. « Vous pouvez compter », disait-il en terminant, « sur mon

intérêt et mon appui ; venez causer avec moi à cinq heures. »

On comprend que Longnon n'ait pas manqué au rendez-vous qui lui était donné en termes si obligeants. Dès les premiers jours de décembre, il était, à titre provisoire, porté sur la liste des élèves de l'École. Vous pourrez, lui avait écrit Maury, profiter de cette admission « sans rien changer à votre genre de vie actuel ». A la rigueur, c'eût été possible, la plupart des cours devant avoir lieu le soir ; mais ne fallait-il pas travailler dans la journée à la Bibliothèque, pour consulter les livres auxquels aurait renvoyé la leçon du maître ? C'est ce qu'eut bien vite compris Maury. Il ne voulut pas laisser son œuvre inachevée. Dans la répartition du crédit, une certaine somme avait été prévue, pour donner quelques bourses à ceux des élèves de l'École qui en auraient le plus besoin. Maury alla voir le ministre et lui parla de Longnon. Duruy était fils d'un ouvrier tapissier des Gobelins. Il ne pouvait manquer de s'intéresser à ce fils d'artisan qui faisait, pour s'élever au-dessus de sa condition, un si vaillant effort. Le lendemain, Maury amenait Longnon au ministre. Celui-ci interrogeait le jeune homme et le gardait à déjeuner, avec quelques professeurs et quelques savants qu'il avait invités ce jour-là. Le convive improvisé ne témoigna aucun embarras. On goûta fort la précision et l'à-propos des réponses qu'il fit aux questions du ministre et de quelques autres personnes[1]. Longnon n'a jamais été timide. Ce qui l'a préservé de cette gêne, c'est la conscience qu'il avait de sa force et de la noblesse du but qu'il visait.

Le 14 décembre 1868, Maury écrivait à Longnon : « Le ministre m'a autorisé à vous dire qu'il vous faisait, pendant votre séjour à l'École des hautes études, une pension annuelle de 1200 francs, afin que vous puissiez n'être pas

1. J'emprunte ces détails sur l'accueil fait par Duruy à Longnon aux mémoires manuscrits d'Alfred Maury (t. V, p. 389-391). Ils sont déposés à la Bibliothèque de l'Institut et portent pour titre : *Souvenirs d'un homme de lettres* (7 volumes gr. in-8°).

obligé, par le travail manuel auquel vous vous livrez, d'enlever à vos études la plus grande partie de votre temps [1]... J'ose espérer, cher monsieur, que ce témoignage de haute bienveillance du ministre convaincra vos parents de la nécessité de vous laisser vous consacrer librement à une carrière scientifique pour laquelle vous avez une aptitude si prononcée et où je ne doute pas qu'avec plus de loisir vous ne soyez appelé à vous faire la plus honorable réputation et à assurer convenablement votre existence matérielle. » Nous avons tenu à citer cette lettre. Elle montre combien l'intervention de Maury a été spontanée et efficace. Maury était heureux et fier d'avoir réussi dans ce qu'il avait entrepris en cette occurrence. Le service qu'il avait ainsi rendu à un homme de mérite et à l'érudition française était un des bons souvenirs de sa vie. C'est ce qu'atteste une anecdote que nous empruntons à la brève et fine notice qui a été consacrée par M. Salomon Reinach à la mémoire du confrère que nous venions de perdre en 1911 [2].

Au commencement de 1892, comme Alfred Maury se mourait, son confrère d'Arbois de Jubainville alla lui rendre visite. Il rappela au vénérable érudit ses nombreux travaux dans tant de domaines du savoir et la confiance qu'il devait éprouver de s'y survivre. « Non, répondit Maury ; je sais ce que valent mes livres ; ils ne dureront pas. Pourtant, je ne mourrai pas tout entier, car j'ai fait Longnon. » Dans ce témoignage d'un homme qui se juge lui-même si sévèrement et qui place si haut celui auquel il avait tendu jadis une main secourable, il y a tout à la fois une modestie touchante et la preuve d'une rare bonté de cœur.

Grâce à la bourse procurée par Maury, Longnon avait,

1. Cette pension était payée, en réalité, sur la cassette particulière de l'Empereur. C'est ce que Longnon apprit de Léon Renier, plusieurs années après la chute de l'Empire.

2. *Revue archéologique*, IVe série, t. XVIII, p. 358-361.

dès lors, obtenu de son père la pleine liberté de ses après-midi. Il pouvait, après déjeuner, aller travailler à la Bibliothèque ou aux Archives. Le soir, c'était, à la Sorbonne, les cours de l'École, la conférence de Gabriel Monod sur l'histoire mérovingienne et celle de Gaston Paris sur la philologie romane. Il se fit là de nouveaux amis, M. Gustave Fagniez, qu'il devait retrouver à l'Institut membre de l'Académie des Sciences morales, et surtout Louis Courajod, comme lui originaire de la Brie. La mort prématurée d'un aussi cher compagnon de travail sera pour lui, plus tard, la cause d'une vive douleur. Dans ce milieu de jeunesse studieuse, le cercle de son activité s'élargit. Il s'occupe avec méthode à combler les lacunes de son instruction. Il suit à la Sorbonne la conférence d'allemand. Guidé par les conseils que lui donnent Alfred Maury et d'Arbois, il se met avec ardeur à l'étude du latin. Il n'a sans doute jamais lu Virgile ; mais le latin du moyen âge lui devint bien vite assez familier pour que ne lui offrissent aucune difficulté les chroniques, les chartes et autres documents du même genre écrits dans cette langue.

A ce moment, tout concourait à encourager le débutant et à lui frayer la voie. En 1869, la seconde médaille du *Concours des antiquités de la France* était décernée au *Livre des Vassaux du comté de Champagne*, et le rapporteur de la commission, M. F. de Lasteyrie, faisait le plus grand éloge du livre. L'appoint que cette médaille apportait à la bourse ministérielle avait son importance pour le travailleur qui aspirait à conquérir sa pleine indépendance en arrivant à se suffire à lui-même ; mais le grand avantage de ce succès académique, c'était que, du premier coup, Longnon y gagnait une notoriété à laquelle il n'avait pu prétendre jusqu'alors.

Un malheur n'arrive jamais seul, assure un vieux proverbe. On en peut dire autant des bonheurs. Ils s'appellent l'un l'autre. En avril 1869, Longnon était attaché à la

Commission de la carte des Gaules, commission dont les travaux se reliaient aux recherches que l'empereur Napoléon III avait fait entreprendre en vue de cette *Histoire de César* qu'il écrivait. Au mois de juillet, un arrêté de Duruy accordait au nouvel attaché une subvention de 200 francs pour lui permettre d'aller sur place, en Champagne, réunir les matériaux du *Dictionnaire topographique de la Marne* qu'il préparait. La mission ne ruinait pas le Ministère. Elle ne conduisait pas le missionnaire au delà de ce qui nous paraît presque être la grande banlieue de Paris.

Pourtant, dans cette vie qui avait été jusqu'alors très sédentaire et qui le demeura toujours, ce fut un événement que ce petit voyage de trois mois, quelque chose comme ce ce que sont, pour nous autres pensionnaires de l'École d'Athènes, nos campagnes de fouilles, nos courses dans les îles, dans le Péloponnèse et en Asie Mineure. Dans les longues lettres qu'il écrit à son père, Longnon énumère ses déplacements, décrit ses gîtes successifs, se réjouit des découvertes qu'il fait dans les dépôts de Châlons-sur-Marne, de Troyes et de Reims, de même que, dans notre jeunesse, nous contions nos aventures, qui parfois n'étaient pas sans péril, et que nous entretenions notre directeur ou nos camarades des villes, des inscriptions ou des statues que nous avions retrouvées. Quant à Longnon, ce qu'il explore, c'est les archives de deux départements. Il y travaille tous les jours, de sept heures du matin à six heures du soir. Il y travaille même parfois le dimanche, quand l'archiviste a bien voulu lui en confier la clef. A vrai dire, il n'a jamais aimé les voyages. Ceux-ci le fatiguaient, tandis qu'ils sont le plus doux des repos pour ceux qui, dans leur jeunesse, en ont pris le goût. Longnon n'a, je crois, passé la frontière qu'une fois, pour aller à Londres, l'année où s'y réunissait le congrès de l'Association internationale des Académies. Je doute que, pendant les quelques jours qu'il y demeura alors, il ait accordé de longues heures à la Galerie natio-

nale. S'il a franchi plus d'une fois la grille du Musée britannique, ce fut sans doute pour aller s'enfermer dans sa salle de lecture ou dans son cabinet des manuscrits.

Au moment de rentrer à Paris, après sa tournée de Champagne, Longnon était, en même temps que Courajod, nommé élève titulaire de l'École des hautes études. A ce titre, dans un des premiers fascicules du recueil que cette École publiait, il insérait, parmi les travaux des maîtres dont il avait suivi les leçons, le premier volume de ses *Études sur les Pagi de la Gaule* (*l'Asténois, le Boulonnais et le Ternois*)[1]. Ces travaux achevaient de le poser comme historien géographe. Aussi, le 1er avril 1870, la bienveillance persistante de Maury le faisait-elle entrer, comme auxiliaire surnuméraire, aux Archives de l'empire. La fonction était peu rétribuée ; mais elle conférait, à celui qui avait obtenu cette faveur et qui la justifiait, la faculté d'aspirer à une place d'archiviste. C'était l'affranchissement complet, le droit pour toujours conquis de ne plus avoir à s'astreindre au douloureux sacrifice d'une part de ces trop courtes journées que l'on savait si bien employer à l'étude.

Pour interrompre ou tout au moins ralentir ce grand élan de travail et de production, il fallut l'Année terrible, la guerre et les deux sièges de Paris. Longnon s'était fait inscrire dans la Garde nationale et il monta quelques gardes au rempart ; mais il en fut bientôt dispensé par sa fonction. Deux fois par semaine, la nuit, il était de service aux Archives. La menace du bombardement avait rendu ces précautions nécessaires. Après le 18 mars 1871, quand la Commune fut devenue maîtresse de Paris, Longnon, un

1. Ces trois mémoires valurent à Longnon la première mention dans le concours des Antiquités de la France en 1871. La Commission avait longtemps hésité, pour l'attribution de la troisième médaille, entre Longnon et MM. de Beaune et d'Arbaucourt. M. Delisle, président de l'Académie, déclarait, dans son discours, que les *Études sur les Pagi* se recommandaient par « de véritables découvertes dans le champ de la géographie du moyen âge ».

matin, allant aux Archives, fut arrêté aux environs de la place Vendôme par les insurgés qui voulurent le forcer à porter un pavé à la barricade en signe de fédéralisme. Il s'y refusa. La menace d'être fusillé ne fit que le confirmer dans son attitude patriotique. Fait prisonnier, il fut conduit à un chef de poste, qui, n'ayant pas trouvé d'armes sur lui, le remit en liberté. Ce jour-là, Longnon arriva fort en retard aux Archives. Mais, devant cet avertissement, M. Maury engagea Longnon à partir. Son âge l'aurait exposé à être enrôlé de force parmi les insurgés. Il s'enfuit à Montmirail. Il y resta jusqu'à l'entrée des troupes à Paris. Pendant ces vacances forcées, malgré la profonde douleur qu'il éprouvait et dont témoignent ses lettres d'alors, il sait s'arranger pour ne pas perdre son temps. Il visite les églises des environs, il compulse les archives, assez pauvres d'ailleurs, de la petite ville, celles de la mairie et celles de l'hospice ; il consulte le cadastre des communes voisines. De ces liasses et de ces registres, il ne tire pas grand' chose ; mais il se fait ainsi la main. Il s'accoutume à feuilleter de plus en plus vite les documents de ce genre, à y mettre de plus en plus sûrement le doigt sur ce qu'il y cherche.

Dès que l'ordre fut rétabli, Longnon rentrait à Paris et reprenait son service aux Archives, où il retrouvait le chef qui l'y avait introduit. Le nouveau ministre de l'instruction publique était Jules Simon, qui, comme Duruy, était parti d'une condition très humble. Il ne fut pas difficile à Maury d'intéresser son confrère de l'Institut à Longnon. Celui-ci, le 1er juillet 1871, était nommé archiviste de sixième classe au traitement de 2500 francs. Ce n'était pas la fortune ; mais le jeune homme de vingt-sept ans n'en devait pas móins être fier d'avoir, par la seule vertu de son travail et de son mérite, forcé une porte qui, d'ordinaire, ne s'ouvrait que devant ceux qui montraient comme passeport des parchemins et des diplômes. Personne ne pouvait plus

avoir d'inquiétude sur son avenir, ni lui-même, qui d'ailleurs avait toujours agi comme s'il croyait au succès final, ni son vieux père, auquel il serait donné de vivre assez longtemps pour qu'il eût la joie de voir son fils membre de l'Institut [1].

III

Bientôt après, Longnon donnait, dans le recueil qui avait accueilli ses premiers essais, la suite de ses *Études sur les Pagi de la Gaule*, les *Pagi du diocèse de Reims*. En même temps, il publiait de nombreux articles et comptes rendus dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dans la *Revue archéologique* et dans la *Revue des questions historiques ;* mais son principal effort portait sur la préparation du grand ouvrage qui est, à certains égards, son œuvre maîtresse, la *Géographie de la Gaule au VIe siècle* [2]. En 1878, l'Académie décernait à ce livre le premier prix Gobert. Nulle part l'auteur n'avait appliqué sa méthode d'investigation avec plus de suite et de succès à la solution de problèmes qui avaient fort embarrassé les érudits.

Cette méthode originale et féconde, on en trouve le plus clair exposé et la plus magistrale application dans l'ouvrage auquel il travaillait depuis de longues années et qu'il ne publia qu'en 1891, dans le *Dictionnaire topographique du département de la Marne* [3]. Si le Dictionnaire avait tant tardé à paraître, c'est que, pour l'établir, l'auteur avait fait un dépouillement prodigieux d'actes inédits. Dans l'Introduction, il indique comment il a établi sa nomen-

1. M. Armand-Auguste Longnon est mort le 19 novembre 1888.

2. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 11 cartes en couleur et figures intercalées dans le texte (Paris, Hachette, in-8°).

3. *Dictionnaire topographique du département de la Marne, comprenant les noms anciens et modernes*, rédigé par M. A. Longnon, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, 1891, in-4°, LXXXXV-380 pages.

clature en relevant dans les actes les noms de villages disparus, et, sur le cadastre, les *lieux dits* qui représentent des agglomérations évanouies, puis, comment il classe les noms de lieu d'après leur origine, gauloise, gallo-romaine, germanique ou franque, romane et française. Les suffixes celtiques, les gentilices et les suffixes latins, les noms de populations ou de personnes germaniques, les noms terminés par *curtis*, *villa*, *villare*, *mons*, *campus*, *vallis*, lui servent successivement à déterminer diverses origines ; puis, pour l'époque romane, il distingue les noms qui caractérisent le lieu (plaines, sources, etc.) de ceux qui dérivent des noms des cours d'eau, de la nature des plantes ou d'accidents géologiques, et de ceux, enfin, qui sont d'origine ecclésiastique. Pour la période française, il montre l'organisation féodale et les aspects naturels donnant naissance à des noms nouveaux. A cette étude de toponomastique il ajoute les cadres géographiques de l'évolution historique du pays, les divisions de la région aux périodes gauloise, gallo-romaine, franque et féodale, les divisions militaires, judiciaires (communautés et bailliages), financières (généralités et élections), ecclésiastiques (diocèses, archidiaconés et doyennés) de l'ancienne France, enfin les premières divisions, en départements, districts et cantons, de la Révolution, puis, pour terminer, le partage actuel en arrondissements, cantons et communes.

Bien avant ce moment, l'application de cette méthode avait fourni à Longnon l'occasion de donner un retentissement européen à sa jeune renommée de géographe historien par les quatre articles qu'il publiait dans la *Revue critique*, en 1873, sur le premier volume des *Diplômes mérovingiens*, édité par l'Académie de Berlin [1]. Il y

1. *Revue critique*, t. VII, second semestre, pp. 73, 89, 107, 121. Ces articles ont été réunis en une plaquette intitulée : *Examen géographique du tome Ier des Diplomata imperii* (*Monumenta Germaniæ historica*), gr. in-8° (extrait de la *Revue critique d'histoire et de littérature*).

dressait une formidable liste de toutes les erreurs qu'avait commises l'éditeur, Karl Pertz, quand il avait voulu retrouver sur la carte et identifier avec les noms modernes les noms de lieu donnés par les diplômes et par Grégoire de Tours. Des savants allemands, Sickel et Stumpf, avaient déjà vivement critiqué, au point de vue de la diplomatique, le travail de Pertz. La recension de Longnon donna le coup de grâce à ce malheureux volume. Il fut mis au pilon.

On est étonné de la diversité des travaux qui remplissent ces années. Dès 1871, au *Livre des vassaux* était venu s'ajouter, comme un supplément, le *Livre des fiefs du comté de Champagne et de Brie*. Les études sur les *Pagi gallo-romains* se continuaient par un nouveau mémoire sur les *Cités romaines de la Bretagne*.

Étant données la longueur et la difficulté des recherches qu'exigeaient de pareilles études, on aurait pu s'attendre à voir Longnon s'y enfermer et s'y consacrer tout entier; mais c'eût été méconnaître que dans sa première jeunesse, à l'heure où l'esprit prend son pli, il n'avait pas été moins fidèle auditeur, à l'École des hautes études, de Gaston Paris que de Gabriel Monod. Et les leçons de Gaston Paris étaient de celles qui laissent d'ineffaçables souvenirs. Dès qu'on les avait suivies avec persévérance, on était conquis pour toute la vie. Ce que Longnon avait appris de notre vieille langue et de sa littérature, il ne risquait d'ailleurs pas de l'oublier. Au cours de ses enquêtes géographiques, il avait eu sans cesse à consulter des documents écrits dans la langue d'autrefois, chroniques et pièces administratives; il ne pouvait perdre le contact. On ne saurait donc être surpris de la très large part qu'il continua toujours de faire, dans le labeur obstiné de son esprit, à la littérature romane.

Dès 1873, un petit article de la *Romania* sur *François Villon et ses légataires* révélait chez Longnon ce goût et

cette curiosité, en même temps qu'il attestait la rare curiosité du fureteur d'archives [1]. L'infatigable chercheur avait découvert le vrai nom de Villon, François de Montcorbier; il avait rétabli le texte authentique de sa fameuse épitaphe; il avait fait toute une série de trouvailles sur la jeunesse du poète, sur ses démêlés avec la justice, sur ses amis, tous gens de sac et de corde. En 1876, Longnon, ayant complété ses recherches, publiait chez Menu une *Étude biographique sur François Villon*, de 223 pages; il mit en pleine lumière les crimes de sa vie et l'origine de son surnom. En 1892, il donnait chez Lemerre la première édition des *Œuvres de Villon* [2]. Une nouvelle édition, corrigée, parut en 1910 [3].

Longnon ne se contenta pas de témoigner ainsi quelle part il prenait aux études de langue et de littérature romane. Il a fourni d'importantes contributions à la *Société des anciens textes français :* en 1878, le *Saint Voyage à Jhérusalem du seigneur d'Anglure*, en collaboration avec M. F. Bonnardot, en 1882, *Raoul de Cambrai*, en collaboration avec M. Paul Meyer; mais, de 1895 à 1899, il publiait seul un ancien poème dont il avait découvert le manuscrit : le *Méliador* de Froissart (3 volumes). L'œuvre est un peu bien fastidieuse pour nous autres modernes. C'est un de ces interminables romans, pleins d'épisodes, de combats et d'aventures, que l'Arioste devait imiter plus tard dans son *Orlando furioso*. Il n'y est parlé que de chevaliers errants, d'entreprises amoureuses, de délivrances, de belles captives; tout, dans ce long roman, n'est pas lisible; mais la langue en est bonne, et, dans certains épisodes,

1. Voyez le bel article consacré par Gaston Paris, dans la *Revue critique* du 28 septembre 1893, au travail de Longnon.

2. *Œuvres complètes de François Villon, d'après les manuscrits et les plus anciennes éditions*, par A. Longnon.

3. *Les classiques français du moyen âge. François Villon. Œuvres éditées par un ancien archiviste, avec un index des noms propres* (Paris, Champion, 1911, in-12).

Froissart analyse, avec un réel bonheur d'expression, les amours de ses héros. Longnon ne se contente d'ailleurs pas de publier des textes, il écrivait des études importantes sur *Gérard de Roussillon* (1878), sur *les quatre fils Aymon* et *Huon de Bordeaux*, sur *Raoul de Cambrai* (1882 et 1908).

De 1871 à 1885, Longnon n'avait d'ailleurs jamais cessé d'acquérir de nouveaux titres à l'estime d'un public d'élite, duquel il avait toujours prévenu les désirs et dépassé les espérances.

Dans presque toutes nos provinces, il s'était formé, sous des titres divers, des sociétés d'histoire locale, qui se consacraient à recueillir tous les souvenirs laissés au pays par les générations disparues ; pour ne citer que les principales, il y a les *Antiquaires de l'Ouest*, les *Antiquaires de Normandie*, bien d'autres encore. Or il n'existait rien de pareil pour *l'Histoire de Paris*. Cette ville semblait soustraite, par sa primauté même, à la faveur dont avaient bénéficié ses sœurs. Les savants qui y vivaient et y travaillaient, habitués à la considérer comme la tête de la monarchie, oubliaient de la regarder dans sa vie particulière, se débattant sous ses différents maîtres, partageant leur fortune, et, à travers bien des souffrances, sous les Bourguignons, sous les ligueurs, sous les princes et les barricadeurs, se préparant à la révolution qui finira par faire d'elle l'arbitre de la France. Ce fut pour combler cette lacune que se réunit, sous la présidence de Léopold Delisle, le petit groupe d'érudits qui fonda la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. M. Fagniez écrivit le programme, très bien fait, qui servit d'appel aux souscripteurs. M. J. de Laborde y fut trésorier, MM. Viollet et R. de Lasteyrie secrétaires ; mais c'est Longnon qui fut la cheville ouvrière du comité de publication où se trouvaient, avec son ancien maître Gabriel Monod, Cousin, le bibliothécaire de la Ville de Paris, Montaiglon, Anatole

de Barthélemy. Il traça avec une sûreté et une ampleur magistrale, en tête du premier volume des *Mémoires*, l'étendue du domaine qui s'ouvrait à nos études dans son article sur l'*Ile-de-France, son origine, ses limites, ses gouverneurs*. Il ne cessa pas d'être un des membres les plus dévoués de la Société. En 1877, il lui donnait des *Documents extraits des registres de la chancellerie de France;* en 1879, un volume d'un intérêt capital sur *Paris sous la domination anglaise*, de 1420 à 1436 ; en 1881, des *Documents sur l'iconographie de saint Louis*. Enfin, c'était alors qu'il se reprenait au *Polyptique d'Irminon*, revenant ainsi, pour en tirer tout ce qu'ils pouvaient donner à la science, aux travaux de sa jeunesse.

Longnon avait été appelé, dès 1874, au Comité des travaux historiques et, par une exception qui lui fait honneur, il y siégeait dans trois sections : histoire, archéologie et géographie. Il y rendait les plus signalés services. Sa compétence, en tout ce qui touche le moyen âge français, était si bien établie qu'il paraissait tout naturel de lui soumettre tout d'abord les communications des savants de province ; il excellait à y reconnaître tout de suite les redites sans intérêt et les parties neuves. On ne saura jamais tout ce que lui doivent les Dictionnaires topographiques publiés par le Ministère ; ils ont presque tous été, de sa part, l'objet d'une revision complète. Il devait ajouter, en 1891, l'exemple au précepte ; ce fut alors qu'après bien des années de préparation, il donna ce *Dictionnaire topographique de la Marne* dont il s'occupait déjà en 1868.

On ne s'étonna donc pas de voir Longnon élu membre de notre Compagnie, le 5 mars 1886, en remplacement de Miller. Il n'avait que quarante-quatre ans. C'est un âge où l'on n'arrive guère à l'Académie, de nos jours ; il y a trop de concurrence. Les études qui nous occupent, en se compliquant, se sont scindées. Chacun de ceux qui en représentent une des branches croit avoir, a souvent des titres

égaux ou presque égaux à ceux du candidat qui l'emporte sur lui. Nous sommes forcés de faire attendre. Ce qui valut à cet autodidacte un tour de faveur, c'est qu'il personnifiait, qu'il apportait une étude qui, avant lui, n'avait pas été cultivée avec cette précision, une science nouvelle, qu'il avait en quelque sorte fondée, la géographie historique.

IV

C'est cette science qui fit le succès de son *Atlas historique de la France, depuis César jusqu'à nos jours* [1]. Il devait, d'après le titre, embrasser toute l'histoire de la formation de la France, depuis le temps où elle n'était que la Gaule indépendante jusqu'à l'ordre né de la révolution. Dans une série de cartes, qu'accompagnerait un texte explicatif qui justifie toutes les mentions portées sur les cartes, on aurait les états successifs du pays, les divisions qu'il a connues à différentes époques, sous les régimes divers qui lui ont été imposés. La plus importante des cartes de la première livraison est celle de la Gaule en 400. Elle donne, d'après la plus ancienne rédaction de la *Notitia dignitatum*, la division romaine en cités. De là sont sorties la division ecclésiastique, maintenue dans ses lignes essentielles jusqu'en 1789, la division en *pagi* de l'époque franque, les *pagi* étant des divisions ethniques, identiques pour la plupart aux cités romaines, enfin la division féodale. La deuxième division est plus originale encore et plus précieuse que la première, surtout la carte de la Gaule carolingienne au xe siècle. La troisième livraison permet de suivre toutes les modifications subies par la France du moyen âge. Malheureusement, l'auteur s'est arrêté en 1380, à la mort de Charles V. Il avait annoncé une carte de la

1. *Atlas historique de la France, depuis César jusqu'à nos jours.* 3 livraisons. *Texte explicatif des planches*, 1re partie. De 58 avant J.-C. à 1380 de notre ère (Hachette, 1907, VIII-290 pages).

France ecclésiastique en quatre feuilles, une carte pour la France féodale au temps de Louis XI. Nous ne saurions que déplorer qu'il ait abandonné ce travail pour se consacrer à d'autres publications. Longnon avait dans la tête tous les textes destinés à la continuation de sa grande œuvre ; mais il n'a pas laissé de notes. Sa collaboration à l'*Atlas historique* de Schrader, publié par Hachette, pourra permettre de pousser dès maintenant son atlas jusqu'au dernier tiers du xve siècle. Dans cet atlas, il a tracé toutes les cartes de la France jusqu'à cette époque. En joignant à l'atlas la carte des provinces occupées par les Anglais au xve siècle, la carte des États de la maison de Bourgogne et enfin la carte de la France pendant la mission de Jeanne d'Arc, on arrive à 1477.

On n'en éprouve pas moins, en présence de ce monument inachevé, une impression douloureuse. Cet atlas marque, sur tous ceux qui l'ont précédé, un progrès considérable. A l'étranger, on n'a donné aucun atlas historique qui puisse rivaliser avec celui-ci. Tout y est établi avec une rigueur absolue. Tout nom de lieu inscrit sur une carte, toute limite de fief présuppose la connaissance de textes souvent nombreux. Pour arriver au résultat dont nous bénéficions, il a fallu dépouiller et comparer toutes les chroniques de notre histoire, relever les faits épars dans une immense quantité de documents. Sous son titre modeste, c'est, pour la France, le premier traité de géographie historique qui ait été publié.

Ce qui détourna Longnon de poursuivre et d'achever cet atlas, ce fut le choix des travaux collectifs auxquels il se consacra tout entier, une fois admis dans notre Académie. Il fit décider et se chargea de publier, dans le *Recueil des historiens de France*, les *Pouillés* et les *Obituaires*. Les *pouillés*, ces dénombrements de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, avaient attiré de bonne heure son attention. Sans parler de ses premières recherches sur le

Polyptique d'Irminon, auquel il revint plus tard, il publiait, en 1877, le *Pouillé du diocèse de Cahors*. Il avait pu reconnaître ainsi qu'il y a là des documents de premier ordre pour l'histoire topographique et économique de l'ancienne France. Nulle part, notamment, on ne trouve de renseignements plus authentiques pour l'appréciation du prix des denrées à l'époque et dans le pays où ils ont été rédigés. Il n'en est point qui, par les données qu'ils fournissent, permettent d'évaluer plus sûrement la répartition et la densité de la population dans la région qu'ils concernent.

La plupart de ces pouillés, conservés çà et là dans des archives et des bibliothèques de province, parfois même dans des collections particulières, étaient inédits. Longnon entreprit de les publier tous, par provinces ecclésiastiques, sur un même plan. Dans l'introduction, il indique les manuscrits utilisés ; il trace le tableau des circonscriptions diocésaines ; il donne un index des noms géographiques, une table très complète des noms de lieu et de personnes. Deux volumes ont paru de son vivant, les *Pouillés de la province de Lyon* (t. I, 1904, 319 pages) et les *Pouillés de la province de Rouen* (t. II, 1903, 602 pages). Deux volumes étaient en cours d'impression au moment de la mort de notre confrère, les *Pouillés de la province de Tours* (t. III) et les *Pouillés de la province de Sens* (t. IV). Fidèle à son habitude de ne compter que sur sa mémoire pour la rédaction du travail, Longnon n'avait laissé aucune note ; ils s'achèveront pourtant, grâce aux auxiliaires que lui-même avait choisis et formés. Notre confrère, M. Prou, a bien voulu accepter la tâche pieuse d'en diriger et surveiller l'impression. Que deviendra plus tard l'entreprise ? Pour elle, comme pour les *Obituaires*, retrouverons-nous un confrère qui soit aussi bien préparé par tous ses travaux antérieurs à en porter le poids écrasant ?

Le recueil des *Obituaires* n'est pas moins intéressant

dans son genre. On appelle ainsi des nécrologes, des registres en forme de calendrier, où les communautés religieuses du moyen âge inscrivaient les noms de leurs membres, confrères, associés spirituels pour l'âme de qui elles étaient tenues de réciter des prières. Ils apparaissent au IXe siècle, avec l'obituaire de Saint-Germain-des-Prés, qu'Usuard commença en 869, en utilisant des documents qui remontaient au milieu du siècle précédent. Il y fait entrer les abbés et les religieux du monastère, les anniversaires des rois et des reines, le décès des évêques de Paris et d'un certain nombre de comtes ; on y trouve nommées les épouses de ces comtes. Au cours des temps, les mentions s'amplifient ; ces textes résument les bienfaits du défunt envers l'église, les objets d'orfèvrerie ou les livres qu'il lui a donnés, les constructions qu'il a élevées en son honneur, les fondations pieuses par lesquelles il a voulu perpétuer son souvenir : ce sont des legs en terre ou en argent, des constitutions de rente faites à telle ou telle condition, avec l'indication du lieu ou du temps de la perception. On comprend quel parti l'histoire peut tirer de toutes ces indications, aussi bien l'histoire littéraire que l'histoire économique, pour l'état des personnes et des terres. Dès le XVIe siècle, on consulta les *Obituaires* ; au XVIIe siècle, les frères Sainte-Marthe, Mabillon, Baluze, les Bénédictins, donnent l'exemple d'employer ces documents. Dom Félibien publie le premier texte complet, le nécrologe de Saint-Denis, de 1250.

Auguste Molinier avait eu l'idée de s'occuper de ces documents. Longnon en fit entreprendre la publication par l'Académie et prit sur lui de les mettre en valeur. C'est ainsi que l'on eut les *Obituaires de la province de Sens*, t. I, *Diocèses de Sens et de Paris, publiés par M. A. Molinier, sous la direction et avec une préface de M. Longnon* (1re partie, 1902 ; 2e, 1901) ; t. II, *Province de Sens, Diocèse de Chartres, publié par A. Molinier, sous la direction et*

avec une préface de A. Longnon, 1906. Quoique le nom de Molinier soit joint à celui de Longnon sur le titre de ces deux volumes, il n'y a pas à se dissimuler que la part de ce dernier dans la publication est prépondérante. Non seulement il a revu tout le travail de son collaborateur; mais sa préface contient toutes les notions préliminaires qui permettent d'en user avec profit. Il y fait l'histoire de ces documents et y donne le répertoire chronologique des travaux imprimés relatifs aux obituaires français. Vient ensuite le tableau, par provinces ecclésiastiques et par diocèses, des églises mentionnées dans le répertoire et un index des églises qui y figurent. Passant ensuite aux obituaires de la province de Sens, il décrit le diocèse de Paris et celui de la cathédrale d'abord, puis il examine ce qui reste du diocèse de Paris. Il donne un supplément au diocèse de Sens et un supplément au diocèse de Paris. Il dresse enfin une table de noms propres de lieu et de personnes, table qui n'a pas moins de 130 pages. Le second volume, abstraction faite des généralités qui n'ont pas à être reproduites, est conçu sur le même plan (172 pages de tables).

Le tome III, *Province de Sens, Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers*, par MM. Alexandre Vidier et Léon Mirot, était en préparation et devait même recevoir de Longnon la dernière main. Il s'achèvera par les soins de notre confrère M. Omont ; mais nous n'osons espérer qu'il quitte ses travaux pour se vouer ensuite à l'achèvement d'une tâche qu'il n'a pas prévue et qui n'est pas sienne. Ce n'est pas sans tristesse que nous redisons avec le poète :

... pendent opera interrupta minæque
Murorum ingentes.

V

Longnon, cependant, avait, dans l'intervalle, changé de rôle et de position ; sous-chef aux Archives, il démissionnait

en juillet 1892, quand il fut nommé professeur titulaire au Collège de France, en remplacement de Maury. C'était encore l'amitié de Maury, cette amitié qui avait encouragé et protégé ses débuts, qui l'avait conduit comme par la main dans cette noble maison ; elle l'avait fait monter dans la chaire qu'avaient occupée, depuis la Révolution, Lévesque, Clavier, Daunou, Letronne, Michelet, Guigniaut. Au début de l'année scolaire, il avait présenté, comme son suppléant, Longnon.

Celui-ci ne pouvait prendre d'autre sujet que celui qui l'occupait depuis sa jeunesse, la formation de l'unité par les Capétiens, rassembleurs de la terre française, c'est-à-dire, proclamait-il très haut, « du pays qui a tout notre amour, du pays pour lequel nous sommes tout prêts à donner le meilleur de nous-mêmes, soit en le défendant contre les entreprises de l'étranger, soit en travaillant, chacun dans notre sphère, à lui maintenir la place glorieuse que depuis tant de siècles il occupe si légitimement à la tête des peuples ».

Comme le remarquait un de nos confrères qui disait adieu à Longnon au lendemain de sa mort, ces paroles ont un accent tout particulier. Elles révèlent l'homme, elles expliquent à qui sait les entendre la conduite que tint bientôt après celui qui les a prononcées. Pendant la crise qui partagea en deux, vers la fin du siècle précédent et le commencement de celui-ci, la société française, il eut l'idée de la patrie atteinte et menacée. Alors on vit ce modeste savant, si enfoncé d'ordinaire dans ses études et si étranger aux choses de la politique, se jeter avec ardeur dans la lutte pour affirmer sa foi. Rien ne le retint, ni le respect humain, ni les amitiés à briser. Nous n'avons pas à juger le parti qu'il prit ; mais ceux mêmes qui ne partageaient pas sa manière de voir et qui ont pu penser qu'il se trompait ont toujours rendu hommage à son parfait désintéressement, à la généreuse sincérité de ses convictions.

Les événements qui donneraient lieu à ces manifestations ne devaient se produire que quelques années plus tard; mais il importait de montrer, dès le début, comment Longnon serait disposé à en subir l'atteinte par la pensée qui dominait et qui inspirait tout son enseignement. Celui-ci a gardé, dans les deux années de cette suppléance, le même caractère, et le succès en fut très vif. Aussi, lorsque le décès d'Alfred Maury, survenu au mois de février 1892, rendit vacante la chaire d'histoire et de morale, parut-il bon aux professeurs du Collège d'user de la faculté qu'ils possèdent. Le titre de la chaire était trop vague et trop élastique. Une discipline nouvelle, la géographie historique, était née; elle était représentée avec éclat par un homme qui en avait créé les méthodes et qui, du premier coup, l'avait presque conduite à la perfection. Il était juste de conformer le titre de la chaire à son enseignement. C'est ce qu'exposa M. Flach. Il plaida la cause; elle était gagnée d'avance.

Installé à demeure dans cette chaire faite à sa mesure, Longnon prit son temps pour parcourir à loisir tous les abords de son sujet. Il y étudia la Burgundie et l'Aquitaine à l'époque franque, la formation de la Champagne et de la Brie, les éléments ethniques de la nation française; mais il ne sortit guère, dans ces leçons plus spécialement historiques, des époques les plus anciennes, du VIIe au Xe siècle; il consacra la majeure partie de ses cours à ces recherches de toponomastique où il était passé maître. C'était en même temps ces recherches qui défrayaient son enseignement à l'École des hautes études. En général, Longnon exposait dans un cours de trois ou quatre années la formation des noms de lieu aux époques gallo-romaine, franque et féodale; puis, dans une seconde conférence, il faisait la revision des dictionnaires topographiques des divers départements. C'est ainsi que, de 1894 à 1910, il a étudié les noms des communes des départements de l'Aube, Meurthe-et-Moselle, Maine-et-Loire, Meuse, Eure-et-Loir, Indre-et-

Loire, Yonne, Nièvre, Viénne, Haute-Marne, Belfort, Hautes-Alpes et Aîsne. Dans ce cas, il aimait à associer ses élèves à ses recherches ; il chargeait d'une partie de la préparation du travail ceux qui étaient originaires de la région dont il dressait la nomenclature ; il les exerçait ainsi aux recherches d'étymologie, comme à la reconstitution de l'histoire des noms. Il aimait à questionner, provoquait les interrogations ; des conversations fécondes se continuaient souvent à la sortie jusqu'à son domicile.

Il est deux ouvrages qu'on aurait attendus du savant chargé d'un pareil enseignement, où il apportait une autorité si bien établie. Le premier était un manuel de l'origine des noms de lieu ; il y aurait résumé le travail de toute sa vie ; il aurait appliqué à toutes les régions de la France la méthode dont il avait donné un exemple à propos du département de la Marne. Le second était une histoire de la formation géographique et politique de la France, qu'il était plus que tout autre capable de retracer dans le détail et de présenter dans son ensemble. Pourquoi n'a-t-il pas écrit ces livres auxquels il a dû songer plus d'une fois, comme au couronnement naturel de toute sa carrière scientifique? S'est-il méfié de ses forces? Craignait-il que, faute d'avoir reçu l'instruction universitaire, il lui manquât quelque chose dans l'art de composer, d'écrire et de manier les idées générales? Nous ne croyons pas que ce soit là la vraie cause de cette abstention regrettable. Longnon avait l'esprit net. On écrit toujours bien quand on a des idées claires, quand on ne parle que de choses auxquelles on a longtemps réfléchi et que l'on sait à fond. Il avait donné l'exemple d'un style limpide et ferme dans tout ce qu'il avait écrit, depuis son livre sur la *Géographie de la Gaule au VIe siècle* jusqu'à ses amples *Introductions* aux *Pouillés* et aux *Obituaires*. La raison, c'est ailleurs qu'il faut la chercher. C'est par excès de conscience que Longnon a péché. Il a tenu à payer sa dette à l'Académie, en travail-

lant à ses œuvres collectives. Il avait voulu se charger, à lui seul, de deux de nos recueils dont il poussait l'impression avec une activité toute juvénile, et il n'était plus jeune. Il avait soixante-sept ans. Sans doute, il se réservait d'écrire à loisir ces livres, dans sa vieillesse tranquille ; ils auraient alors résumé tout son effort, toute sa science acquise.

Il ne faut jamais attendre et remettre au lendemain. Ce grand travailleur souffrait de maux qui le gênaient et qui risquaient de retarder l'accomplissement de son double devoir. Il se décida donc à se soigner, à prendre un repos qu'il espérait momentané. Quelques jours après, le 11 juillet, nous apprenions avec stupeur sa mort subite. MM. Omont, Leger et Gabriel Monod se faisaient les interprètes émus des regrets de l'Académie, du Collège de France et de l'École des hautes études. Tous ici s'associèrent à la douleur de sa veuve, de sa fille, de ses deux vaillants fils, qui continuent ses traditions de labeur et d'honneur. Tous sentirent ce que perdait en le perdant l'Académie, tout ce qu'il y avait de ressources accumulées dans sa tête bien faite et dans sa puissante mémoire, pour une tâche qu'il avait voulue et qu'il pouvait seul conduire à terme.

VI

Maintenant, s'il est permis de jeter un regard en arrière et de tirer une leçon de cette vie, c'est d'abord une belle leçon de confiance dans la force de la volonté ; elle triomphe de tous les obstacles, pourvu qu'elle soit persévérante et obstinée ; c'est elle qui a fait de ce fils d'artisan, artisan lui-même, un membre de l'Institut, arrivé très vite au but que pouvait se proposer son ambition. Mais, d'autre part, si Longnon, au début de sa carrière, n'avait pas rencontré chez plus d'un cette bienveillance affectueuse qui confirme le jeune homme dans sa vocation naissante, qui aide ses

velléités à devenir une volonté, ne se serait-il pas découragé, peut-être arrêté en route? Honneur donc à tous ces hommes, Servois, Lalanne, Anatole de Barthélemy, d'Arbois, Renièr et Alfred Maury, qui ont contribué à faire Longnon et à nous le donner! Ils lui ont prêté des livres et l'ont aidé ainsi à assouvir cette fin d'apprendre qui le dévorait; ils l'ont mis à même d'échapper aux servitudes du travail manuel et de se consacrer tout entier à ces travaux scientifiques où il apportait une note à lui, une attachante et neuve originalité.

Imitons-les donc, ces hommes de bien, ces esprits vraiment libéraux, qui ont travaillé à ouvrir les rangs devant une recrue brillante, devant un homme d'avenir. Il a pu y avoir, dans d'autres temps, des savants jaloux de ceux dans lesquels ils apercevaient des successeurs qui les dépasseraient, qui les primeraient peut-être dans l'opinion. Contre ceux-ci, ils ne disaient rien; mais ils les desservaient sous main, leur cherchaient des concurrents, et, dans les scrutins décisifs, ils leur refusaient l'appui de leurs suffrages. A leurs façons embarrassées, on devinait le sentiment qu'ils éprouvaient et dont ils étaient secrètement honteux. Combien plus honorable et plus fondé en raison est le sentiment contraire, celui dont témoignent les mœurs d'aujourd'hui! Il part d'un meilleur cœur, d'un cœur plus brave et plus simple; il est aussi plus conforme aux intérêts de la science. Chacun de nous, quels que soient son ardeur et son mérite, peut faire si peu de chose par lui-même, pendant sa courte vie, pour la science à laquelle il s'est consacré! Mais il peut, en revanche, beaucoup faire en se préparant, en se donnant des successeurs qui iront plus loin que lui, qui développeront les prémisses qu'il aura posées, qui triompheront des difficultés qui l'avaient arrêté. Ce doit être un plaisir infini que de travailler ainsi pour le lendemain, de s'assurer que l'on se survivra dans la personne et par le moyen d'un autre qui aura l'avantage de venir après vous, d'être

plus jeune et, grâce à vous, mieux armé pour la recherche. Dans l'histoire évangélique, rien ne m'a plus frappé que la résignation joyeuse de saint Jean-Baptiste, quand il voit croître l'activité et se dessiner le rôle du Christ; il s'écrie : « *Oportet illum crescere, me autem minui.* Il faut qu'il grandisse, et que je diminue. »

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

M. M. Pillet, architecte diplômé par le Gouvernement, présente le plan d'ensemble du palais de Darius I[er] à Suse [1].

Après avoir adressé à M. M. Pillet les justes félicitations qu'il mérite, M. Dieulafoy présente quelques observations. Il ne croit pas à l'existence simultanée du palais de Darius et de l'apadâna d'Artaxerxès Memnon. Les deux édifices se contrarient et ne sont pas à la même échelle. Bien que la superficie du palais de Darius I, fils d'Hystaspes, soit plus grande que celle de la salle du trône de son descendant, le premier édifice a été conçu et exécuté sur des proportions beaucoup plus modestes que le second. Il existe entre eux la différence qui correspond au progrès accompli durant un siècle entre la puissance de la Perse sous Darius I, le fondateur véritable de l'empire, et l'épanouissement de la monarchie sous Artaxerxès II.

Comme preuves matérielles de la disparition du palais de Darius quand Artaxerxès fit élever l'apadâna, on peut citer d'abord le texte de l'inscription des colonnes de l'apadâna d'Artaxerxès II où ce monarque déclare que le palais de Darius, fils d'Hystaspes, son grand ancêtre, avait été brûlé sous le règne d'Artaxerxès, fils de Xerxès, et que lui, Artaxerxès, fils de Darius, petit-fils d'Artaxerxès, arrière-petit-fils de Xerxès, a reconstruit un nouvel apadâna. Dans le langage des Grands Rois comme dans la bouche des monarques assyriens, on sait ce qu'il faut entendre par reconstruire. Le souverain rase l'édifice ruiné ou en état de ruine, quitte à utiliser les sculptures ou les matériaux dans les constructions projetées.

En second lieu, les lions provenant des constructions d'Artaxerxès II ont été trouvés en place et appartiennent à la déco-

1. Voir ci-après.

ration d'une sorte de pronaos ou de pylone ne répondant qu'à l'axe du second apadâna et se sont abîmés sur un sol vierge de superstructures bien que traversé par les fondations du palais de Darius I.

Enfin, alors que le déblaiement intégral de l'emplacement occupé par le palais de Darius I n'a fourni aucun fragment important de pierre sculptée ou de briques émaillées, la décoration émaillée de ce même édifice a été découverte à l'Est, dans les tranchées profondes où les éléments avaient été transportés lorsqu'on avait nivelé le sol du palais de Darius I avant de commencer la construction de l'apadâna d'Artaxerxès II.

Il y a lieu d'ajouter que dès l'époque de Darius I le palais devait être accompagné d'une salle du trône hypostyle, mais que celle-ci, beaucoup moins grande que celle d'Artaxerxès II, était sans doute constituée par des colonnes dont il a été découvert deux bases et de menus fragments de chapiteaux. Les bases qui portent des inscriptions au nom de Darius fils d'Hystaspes ont à peine la moitié de la hauteur des bases semblables de l'apadâna d'Artaxerxès II.

M. Claude Cochin communique de nouveaux documents sur Jean Lemaire de Belges, Michel Colombe, Jean Perréal et la construction du tombeau de Philibert de Savoie en l'église de Brou [1].

M. le comte Durrieu fait ressortir l'intérêt des documents que M. Cochin a apportés à l'Académie.

M. Joseph Déchelette, correspondant de l'Académie, fait la communication suivante :

« Tous ceux qui connaissent l'histoire des découvertes archéologiques se rattachant au premier âge du fer savent que l'on doit en partie au prince Ernest de Windisch-Graetz la fructueuse exploration des riches nécropoles de la Carniole, des tombes célèbres de Watsch et de Sanct-Margarethen.

« En 1883, la publication des principales trouvailles, situles figurées, armes et parures, a mis en lumière l'importance de la

1. Voir ci-après.

civilisation dite de Hallstatt, révélée une quinzaine d'années auparavant par l'ouvrage de Sacken [1].

« C'est une heureuse fortune pour l'archéologie protohistorique qu'une princesse de Windisch-Graetz, S. A. la duchesse Marie de Mecklembourg-Schwerin, ait repris à son tour et depuis huit ans poursuive avec une vaillante énergie l'étude des stations de la Carniole.

« Ayant eu l'honneur de visiter ses chantiers de fouilles, au cours de récents voyages d'études dans les Alpes orientales et les régions de l'Adriatique, je crois devoir en signaler à l'Académie l'intérêt scientifique. Devant un autre corps savant, l'Académie de Stockholm, un des maîtres les plus autorisés de la science préhistorique, M. Montelius, a rendu hommage à la méthode qui préside à ces explorations. La duchesse de Mecklembourg a transporté successivement son campement dans les districts forestiers les plus isolés de l'ancien *Noricum*, dirigeant personnellement ses ouvriers et maintes fois travaillant de ses propres mains à dégager et à retirer du sol les objets les plus fragiles et les plus précieux, parures ou armes de métal, ossements humains, squelettes de chevaux. Ses recherches ont porté sur les tumulus et les tombes plates des premier et second âges du fer. Elles ont livré notamment des séries d'armes et d'armures de types divers. La variété extraordinaire des fibules et des objets de parure est particulièrement frappante. Une grande partie des types appartiennent aux modèles hallstattiens ; d'autres se classent à la culture de La Tène, qui, après avoir pris naissance au ve siècle dans la région du Rhin moyen, s'est répandue vers le Sud jusqu'en Bosnie, grâce à l'expansion territoriale des tribus celtiques et à leurs relations avec les peuples voisins.

« L'abondance de l'ambre, à côté de nombreuses parures en verre, nous rappelle que la Carniole se trouvait sur le parcours de la grande voie reliant l'Adriatique aux gîtes de la précieuse substance dans la Prusse orientale.

« Par une heureuse éventualité, ces explorations ont coïncidé avec les fouilles également inédites et de toute première impor-

1. Une analyse critique des travaux de Hochstetter sur ces découvertes a été publiée la même année par M. Salomon Reinach dans la *Revue archéologique*, 1883, II, p. 265.

tance que vient d'entreprendre M. le professeur Dall' Osso, de l'autre côté de l'Adriatique, dans l'ancien *Picenum*, fouilles dont j'ai pu étudier les produits au Musée d'Ancône. L'examen comparatif de ces deux séries de trouvailles, appartenant aux mêmes époques successives et contenant, particulièrement en ce qui concerne l'armement, beaucoup d'éléments nouveaux, conduira certainement à des rapprochements d'un haut intérêt.

« Nos connaissances sur les origines de l'industrie du fer sont appelées à en bénéficier largement, et j'ai pour mon compte l'impression que les fouilles des nécropoles d'Ancône, extraordinairement riches en objets de fer, mettront en évidence l'importance de l'exportation des produits sidérurgiques de la Laconie sur le littoral de l'Adriatique.

« Il y a lieu d'espérer qu'une publication prochaine de la duchesse de Mecklembourg nous apportera la description détaillée de ses belles découvertes. De son côté, M. Dall' Osso prépare la monographie des nécropoles du Picenum dont on lui doit l'exploration. »

COMMUNICATIONS

LE PALAIS DE DARIUS Ier A SUSE (Ve SIÈCLE AV. J.-C.),

PAR M. PILLET, ARCHITECTE DIPLÔMÉ DU GOUVERNEMENT.

Le palais de Darius Ier à Suse est maintenant dégagé des ruines accumulées sur son site. L'ensemble est complet en ce sens que seuls les communs ou dépendances restent à déblayer ; cependant de nouvelles recherches seraient intéressantes à exécuter qui lèveraient peut-être bien des doutes.

Les relevés que j'ai exécutés à Suse durant la saison 1912-1913 m'ont permis d'établir le plan d'ensemble du

palais[1] où quelques lacunes subsistent encore que l'état de destruction de ces ruines rend impossibles à combler.

Situation. — Les ruines de l'imposant palais de Darius, fils d'Hystaspe, s'étendent sur le tell ou colline du Nord, dit de « l'Apadâna ». Ses assises reposent sur une terrasse élevée de 15 mètres environ au-dessus de la plaine qui s'étend à ses pieds. Cette terrasse est dominée au Sud-Ouest par le tell de « l'Acropole » et son ensemble de temples élamites, tandis qu'elle commande de quelques mètres le vaste plateau dit tell de la « Ville royale » qui la borde à l'Est. Enserré par ces trois monticules ou tells, la « Place d'armes » ou « Bazar » forme cuvette. A l'Ouest, une petite rivière au cours sinueux et rapide longe les deux tells de l'Apadâna puis de l'Acropole : c'est le Chaour, dernier vestige du canal élamite qui unissait Pâ-ï-Poul à la mer en passant par Suse. Grâce à lui, la pierre, les marbres précieux, la chaux que les montagnes du Pouch-é-Kouh recèlent en grande quantité, arrivaient à pied d'œuvre sans grands frais après avoir emprunté jusqu'à Pâ-ï-Poul (situé à 35 ou 40 kilomètres de Suse) le cours du Seïn-Mèrrè ou Kerkka.

La Délégation en Perse, sous la savante direction de M. de Morgan, en fit la découverte durant la campagne de fouilles de 1908.

Aspect de la fouille. — Lorsque l'on a déblayé avec soin une épaisse masse argileuse qui représente les restes des murs, des voûtes et des plafonds du palais, de grandes surfaces de bétons parfaitement dressés et recouverts d'un enduit rouge apparaissent. Ils représentent le sol des salles, des couloirs, parfois aussi, celui d'un parvis. La couleur en a souvent disparu. Au même niveau, des surfaces dallées de briques dessinent de grands parvis. Mais ces bétons, ces

1. L'auteur présentait un plan de situation à 0 m 0006 pour 1 mètre et un plan du palais à 0 m 05.

dallages sont séparés par de profondes coupures où la masse argileuse des murs en briques crues se trouve encaissée. Elle a pour fondation un ou deux rangs de briques cuites ou de mortier d'un pied. Enfin le tout repose sur un vaste plateau de graviers et de sable dont l'épaisseur atteint jusqu'à près de 12 mètres. Bien souvent les constructions du palais sont rasées jusqu'à cette assiette de graviers, mais en explorant avec soin son étendue, quelques jours après une pluie abondante, on voit se dessiner nettement des murs entiers dont l'argile, retenant plus longtemps l'humidité, trace de longues lignes foncées à sa surface.

Le printemps les recouvre pendant quelques semaines d'une herbe abondante semée de quelques fleurs, puis les jours brûlants détruisent à nouveau ces rares vestiges de construction.

On voit combien il faut apporter de soins au levé de ces plans où il est nécessaire de reporter la moindre brique, la plus petite brisure de bétons, sans se contenter de notes rapides toujours inexactes et qui révèlent à l'étude des lacunes impossibles à combler. Les bétons des salles et les briquetages relevés, restait une question des plus intéressantes : c'était la recherche des portes que les fouilles précédentes n'avaient pas révélées. Sans portes, nous n'avions qu'un plan de fondations sans distribution intérieure ; je m'attachai donc à cette recherche et après avoir relevé soigneusement toutes les déchirures du béton, je fus frappé par le fait suivant : sur la circulation nord, des brisures circulaires se présentaient deux par deux en face du parvis central. Ces trous étaient remplis de terre et de graviers, ils se confondaient avec le sol des environs ; cependant après les pluies ils restaient toujours plus sombres.

Deux ouvriers eurent vite fait de vider ces excavations ; je trouvai tout d'abord des débris de bois calciné mêlés à des clous de bronze, puis quelques briques des types connus ; un créneau de grès avec l'empreinte en fer de lance,

emblème du dieu Marduk ; enfin la pierre résonna sous le pic et un bloc de marbre gris apparut dont la partie supérieure était parfaitement horizontale ; il était creusé en son centre d'une entaille carrée. C'était bien une fondation de gond de porte. La deuxième excavation donna les mêmes débris, le même créneau, la même pierre enfin. Dès lors, en sondant les emplacements probables des portes, les pierres des gonds apparurent nombreuses, donnant près de 26 portes à deux vantaux et 9 autres à un seul, soit 35 au total, plus de nombreux passages dallés, les uns libres, les autres fermés simplement par des draperies.

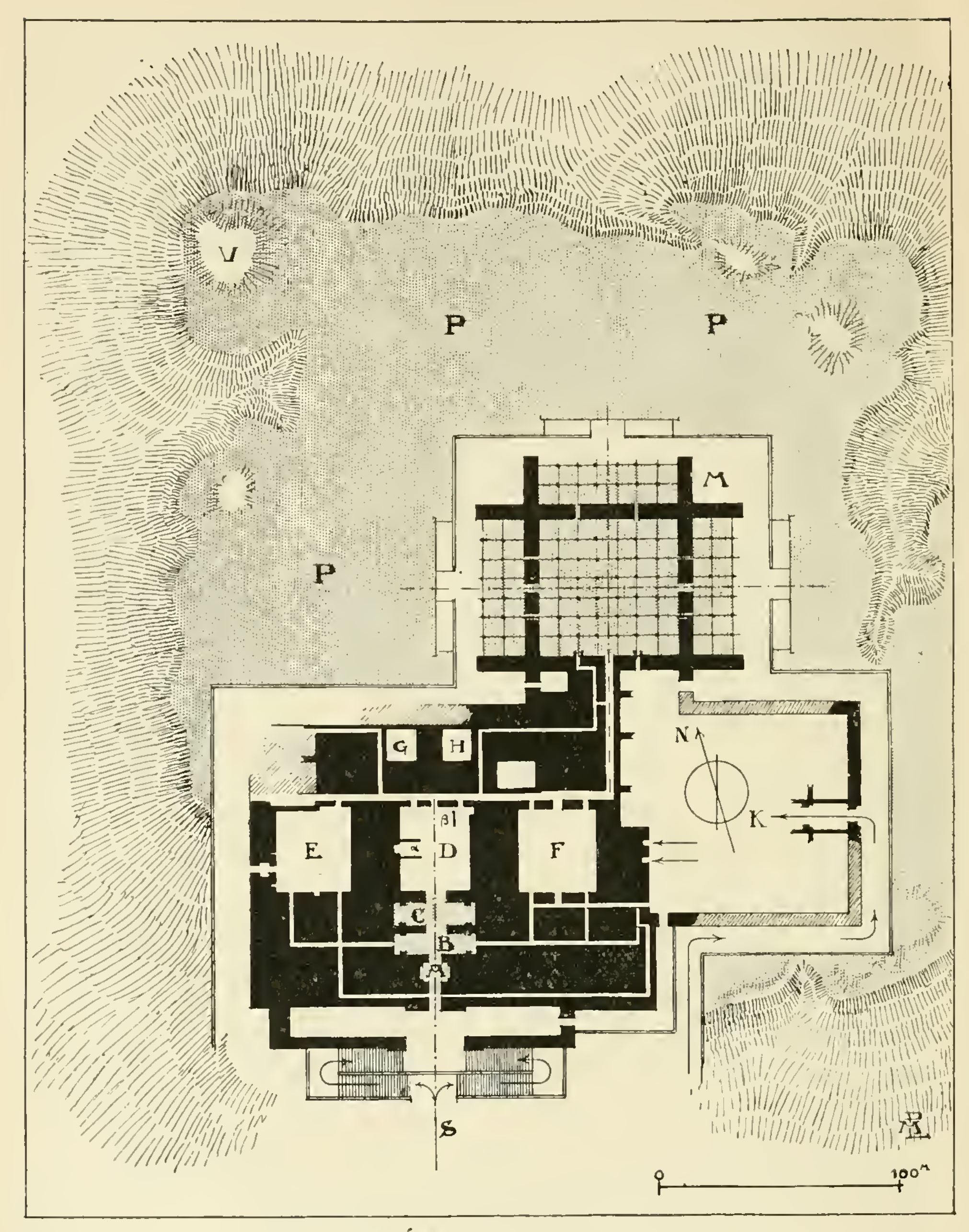
Les débris trouvés, sans intérêt artistique, nous fixaient cependant sur bien des points restés jusqu'alors inexpliqués. Ces pierres n'étaient pas des *gonds* proprement dits, la porte ne tournait pas sur elles. Leur position à 20 ou 30 centimètres au-dessous des bétons, ainsi qu'un scellement de plomb retrouvé en place, nous permettent d'établir qu'un lourd godet de bronze était scellé dans ces pierres de fondation. C'est sur ce godet de bronze ou *crapaudine* que tournait le pivot du vantail qui devait être formé d'un cornet de métal semblable à ceux de Khorsabad. Des pointes de bronze les assujettissaient au bois de la porte.

Attribution à Darius Ier (522-486). — L'attribution du palais à Darius Ier l'Achéménide n'est pas douteuse et s'établit par les nombreux documents trouvés en ce point. Tout d'abord rappelons l'inscription de l'une des bases de l'Apadâna : « Dit le roi Artaxerxès (II)... Ce palais, Darius, mon trisaïeul le bâtit ; plus tard, du temps d'Artaxerxès, mon grand-père, il fut brûlé par le feu..... J'ai ordonné de reconstruire ce palais... » L'Apadâna fut donc reconstruit par Artaxerxès II (404-359), mais la double circulation sud-nord découverte en 1913, ainsi que l'existence des bases de l'Apadâna au nom de Darius nous sont une certitude qu'une salle du trône du même genre existait déjà en cet endroit sous Darius Ier. D'autre part, la campagne de

1911-1912 amenait la découverte sur le palais d'une tablette en argile cuite, écrite en langue perse; Darius y parle de la construction du palais, énumère les matériaux employés : la bonne terre, le bois, la pierre, et dit leur provenance.

Enfin, outre un fragment de statue drapée sur lequel se lit le nom de Darius, les débris d'une grande stèle achéménide en calcaire gris et de nombreuses briques à inscriptions cunéiformes de la même époque, nous avons retrouvé en 1913 le mur de soutènement ouest du palais. Ce mur est fondé sur briques crues qui forment banquette à l'extérieur; soulevées avec précaution, celles-ci ont laissé voir une inscription estampée (face inférieure) où se lisait le nom de Darius. Il ne peut donc y avoir de doutes sur l'époque de la construction de ce palais que l'on peut fixer vers l'an 500 av. J.-C., c'est-à-dire après la prise de Babylone et l'occupation de la Thrace. C'est là que le grand roi vint se consoler de la défaite de ses armées à Marathon et périr sous les coups d'Artaban (486). D'après l'inscription citée plus haut, le palais, déjà brûlé au ve siècle, vers 440 av. J.-C., sous Artaxerxès Ier, avait été restauré par Artaxerxès II lorsqu'au ive siècle Alexandre, emportant les trésors immenses du Mnémonium, le pilla et probablement le brûla (323?) ainsi qu'il fit de Persépolis. On voit que ce palais est célèbre à plus d'un titre et qu'une partie importante de l'histoire ancienne des peuples de l'Orient s'y déroule.

Aspect général du Palais. — Les édifices qui apparaissent sur le tell du Palais ou de l'Apadâna se composent de deux masses principales contiguës et communiquant entre elles, mais ayant chacune leur constitution propre et bien distincte qui correspond à des besoins différents. Au Sud-Ouest, l'habitation, palais de Darius Ier; au Nord-Est, la grande salle hypostyle (M); salle du trône ou Apadâna reconstruit sous Artaxerxès II Mnémon. Leurs superficies respectives sont de 20.675 ^{m2} pour la partie centrale du



PLAN SCHÉMATIQUE DU PALAIS

Les noirs pleins et les pointillés (B, C et M) indiquent les parties couvertes. On a cependant laissé les couloirs en blanc afin de les rendre plus distincts.

S grande entrée du Sud.
A vestibule
B et C salles d'entrée.
D parvis central ou « des Émaux ».
α et β murets de briques émaillées.
E parvis « aux Colonnes ».
F parvis « des Trésors ».
G et H parvis du Nord.
K Apadâna.
P, P, P « Paradis » ou jardins.
V Tour vigie.

palais dégagée par les fouilles et de 10.434 ^{m2} pour l'Apadâna. C'est à l'étude du palais que nous nous attacherons : l'œuvre magistrale et les savantes reconstitutions de M. Dieulafoy ayant donné une vie nouvelle à l'Apadâna, cette merveille de l'art achéménide. De l'ensemble du palais, 110 salles ont pu être retrouvées, tant grandes que petites, toujours beaucoup plus longues que larges, et ce dans une proportion moyenne de 1 à 2 1/2 ou 3.

Cinq parvis ou cours rectangulaires, dont trois grands (E, D, F) placés sur un même axe est-ouest, reliés directement au Nord par une longue circulation et deux plus petits (G, H) situés à l'extrême nord du palais, distribuent l'air et la lumière dans cette vaste composition. A 15°5' de déclinaison Est près, les façades sont tournées vers les quatre points cardinaux, la grande entrée étant au Sud.

La conception architectonique du palais est simple, l'ordonnance claire, et au premier coup d'œil jeté sur le plan, il apparaît comme compact, presque symétrique dans ses masses, aéré par de grands parvis autour desquels se groupent les pièces d'habitation ou d'apparat. Trois longs couloirs principaux ou circulations, courent de bout en bout du palais dans une direction sensiblement Est-Ouest ; ils assurent la liaison des diverses parties de l'édifice. Cette composition est bien celle des grands palais assyriens, elle rappelle Khorsabad (Sargon, VIIIe s. av. J.-C.), Kouyoudjick (Sènnachérib, VIe av. J.-C.), Nimroud, mais l'influence grecque y apparaît nettement avec une plus grande recherche de symétrie dans les masses, faisant de ce plan ce que l'on appelle en architecture un beau plan, c'est-à-dire un plan bien composé.

Description des diverses parties du palais. — L'entrée principale du palais est située au Sud (S), mais les rampes ou escaliers d'accès ainsi que les pylones ou piédroits de l'entrée ont été emportés par les pluies qui ravinent en profondes crevasses les bords du tell.

Après avoir franchi la grande cour du Sud, nous pénétrons dans le vestibule (A); pièce carrée ornée de niches fermées par de petites grilles tournant sur de grandes dalles de marbre gris. Il devait être voûté en coupole surélevée.

Je pense qu'en déplaçant ces seuils de marbre, ainsi que ceux de l'entrée Est, et en fouillant le sol qu'ils recouvrent, on doit trouver là les dépôts de fondation ignorés jusqu'à ce jour.

Après ce vestibule, voici deux longues pièces (B et C) ornées à leurs extrémités de deux pilastres que des doubleaux devaient continuer dans une voûte en berceau. L'étude des murs nous a permis en effet d'établir que ces pièces étaient voûtées sans aucun doute. Ces pilastres ménagent de vastes niches où s'encadrent des portes donnant accès à l'intérieur du palais par de longs couloirs.

Le sol de ces salles est soigneusement enduit d'ocre rouge posé sur un béton épais de 0 m 50 et 0 m 60. M. Candelot, dont on connaît les savantes études sur les mortiers et ciments, a bien voulu analyser un fragment de ces bétons; voici un extrait de son analyse détaillée : « Ce béton est composé de *chaux grasse*, d'un peu de sable et de *morceaux bruns ressemblant à des fragments de briques, mais qui n'en sont certainement pas.* Ces petits blocs ont dû être constitués par un mortier composé de chaux mélangée avec une argile cuite et broyée. Ce mortier après durcissement a été concassé et ce sont les fragments ainsi obtenus qui ont constitué l'ossature du béton. » Le grand parvis (D) dans lequel nous pénétrons ensuite forme le centre de la composition. De là, on peut se diriger soit à droite vers le parvis de l'Est (F), le passage royal et la salle du Trône ou Apadâna; soit à gauche vers le parvis « aux Colonnes » (E); en face enfin, vers tout un corps de bâtiments situé au Nord et d'un aspect un peu différent du reste du palais. — Peut-être y verra-t-on le Harem?

L'aile gauche du palais desservie par deux longs couloirs

se recoupant à angle droit peut fournir des pièces habitables tandis que toute l'aile droite ou Est paraît représenter les magasins ou dépôts d'objets mobiliers et précieux.

Cette cour ou parvis (D) d'une superficie de plus de mille mètres carrés était décorée de murets (α et β) de briques émaillées découverts en 1911 et 1913. Ils devaient supporter des colonnes de marbre ou des charpentes légères soutenant de riches tentures et avaient pour but de réduire sur le passage royal l'espace à parcourir sous le soleil brûlant du jour.

Le contraste offert par ces décorations légères, ces tentures somptueuses et ces broderies d'or et de pourpre, avec la lourde architecture de ces massifs de briques sans moulures ni saillies, les faisaient ressortir encore et accrochaient, sur ces façades privées de colonnades, des ombres brillantes et transparentes. C'était aussi un rappel de la tente sous laquelle ces rois guerriers et chasseurs vivaient la plus grande partie de leur existence.

Outre la large baie d'entrée, ce parvis possède huit portes à deux vantaux qui ouvrent des communications avec l'intérieur du palais. Les débris trouvés nous permettent d'établir que les portes étaient faites de bois précieux recouverts de fines plaques de métal assujetties par des pointes de bronze. Aucune de ces portes n'est véritablement axée ; leurs ouvertures n'offrent qu'une symétrie apparente, mais non mathématique. De plus, elles sont établies *en chicane*, c'est-à-dire que de l'entrée d'une pièce on ne peut voir dans la suivante.

A droite et à gauche de ce parvis central, deux groupes de salles semblables, aux murs puissants, révèlent l'existence de voûtes.

Le parvis de l'Ouest ou « aux Colonnes » (E) est orné d'une petite galerie et d'une sorte de tribune bordées par un muret de briques émaillées. Les deux colonnes de marbre gris de la tribune devaient avoir 4 mètres environ de haut

et supporter une charpente légère. Sur la façade ouest de ce parvis, une large porte, précédée d'un petit vestibule, nous indique la grande sortie du palais.

Un peu au Sud-Ouest, nous trouvons un important témoin du mur d'enceinte construit en briques reposant sur une banquette en briques crues estampillées au nom de Darius. C'est le plus beau mur trouvé jusqu'à ce jour ; il a 2 m 75 de haut vers l'extérieur et affleure, à l'intérieur, le gravier du palais.

Plus à l'Ouest encore, on rencontre l'enceinte extérieure constituée par un mur en briques crues, asséché en arrière par une chape de graviers.

Quant au grand parvis de l'Est ou « des Trésors » (F) d'une superficie de plus de 1.100 m^2 son dallage est complètement défoncé. Les trois portes qui s'ouvrent au Sud de ce parvis mènent aux magasins ou dépôts et sont disposées de telle manière qu'ouvertes, elles ferment les circulations latérales. Une grande cour dallée (K) s'étend à l'Est du palais ; elle se ferme à l'Est par une porte ornée de deux socles de marbre qui coupe l'enceinte de briques crues et donne accès à la terrasse qui borde le palais.

Partie Nord du palais. — Le groupe de constructions qui s'étend au Nord diffère sensiblement des parties déjà étudiées, tant par la distribution intérieure que par les dimensions mêmes des salles. La longue circulation du Nord la sépare des grands parvis, et seuls deux couloirs sud-nord en permettent l'accès. Tous deux se retournent à angle droit, l'un vers l'Ouest, l'autre vers l'Est, se prolongeant jusqu'à l'Apadâna. Deux petits parvis (G, H) éclairent une série de chambres qui s'ouvrent sur deux de leurs côtés tandis que sur un troisième circulent des couloirs. Au Nord, le terrain s'est effondré, emportant probablement une série de salles semblables à celles du Sud. Au cas où l'on voudrait y voir le Harem, il suffirait de quelques eunuques placés à l'entrée des couloirs pour isoler complè-

tement cette partie des bâtiments. A l'Est, deux grandes salles établies sur béton coloré présentent les mêmes dispositions que celles (B et C) de la grande entrée du Sud. Une longue circulation sud-nord les borde à l'Est ; d'après sa direction même, c'est le passage du roi. Chacun de ses 26 renfoncements ou niches qui s'ouvrent symétriquement dans ses épaisses parois devait être occupé par l'un de ces gardes dits « Immortels » qui veillaient à la sécurité royale. Le passage est étroit et étroitement gardé à l'aide d'une circulation latérale avec portes de secours qui s'ouvrent sur l'Apadâna dans l'axe d'une file de colonnes. On y relève une particularité intéressante ; c'est un chambranle saillant sur plan crucial qui devait former un beau motif décoratif intérieur, composé de briques émaillées.

Une salle du Trône ou Apadâna (M), semblable à celui reconstruit par Artaxerxès II, existait donc déjà en ce point au temps de Darius Ier.

Dépendances et jardins. — Dans cet ensemble, les dépendances de service sont rejetées à l'Est, séparées en partie du palais par une grande cour dallée (K) ; quant aux jardins, ces fameux « Paradis » de Suse, c'est dans la partie nord du tell qu'il nous les faut chercher (en P).

En effet, toutes les tranchées lancées dans cette direction n'ont jamais rencontré que la terre argileuse ou crayeuse sous un faible étage de constructions parthes ou arabes. D'autre part, le Livre d'Esther les place en communication directe et à proximité immédiate des appartements royaux. Enfin, dans ces contrées où le soleil des jours d'été est implacable et l'ombre si rare, un monarque seul pouvait à grands frais, entretenir un parc ombreux, et c'était une armée d'esclaves qu'il fallait occuper tout le jour à monter l'eau de la plaine pour y maintenir la fraîcheur nécessaire. Ces jardins devaient donc se trouver dans le voisinage immédiat d'une rivière ou canal.

Sur le plan d'ensemble du tell, ils se dessinent nette-

ment dans ce grand espace qui en occupe tout le Nord-Ouest (P, P, P), à proximité du palais auquel il est contigu et du Chaour.

Le niveau moyen de cette plate-forme est situé à 4 ou 5 mètres au-dessous de l'assiette du palais ; c'est une hauteur facile à franchir à l'aide de faibles rampes et le roi peut aisément s'y promener à l'abri des murs de l'enceinte extérieure dont les bords du tell nous montrent en maint endroit les vestiges. Une tour de garde (V) s'accuse à sa pointe nord-ouest ; c'est la vigie du palais qui surveille les nomades pillards de la plaine. Telles sont, les principales dispositions révélées par ce vaste ensemble ; on remarquera son analogie frappante avec les grands palais chaldéens et assyriens découverts jusqu'à ce jour. On peut dire même qu'au moins depuis le IXe siècle avant J.-C. jusqu'au IVe, les dispositions principales changent peu dans toute cette vaste contrée qui s'étend du golfe Persique jusqu'aux confins de l'Arménie.

C'est qu'en effet les matériaux restent les mêmes : peu ou point de pierre que l'on réserve pour la décoration ; l'argile seule forme le corps des édifices, créant une architecture de masses rectangulaires, sans saillies de moulures auxquelles la brique se refuse, composée de longues lignes horizontales dont les créneaux colorés atténuent la brutale silhouette. Le peu de résistance de la matière employée développe ces palais en surface ; une puissante plate-forme les dresse au-dessus des vastes plaines environnantes et l'atmosphère si pure de ces contrées les grandit démesurément à nos yeux.

Mais le temps et les hommes se sont acharnés sur cette construction au point de ne laisser aucun mur debout, aucune salle entière. Détruisant, brisant ou emportant tout, ces barbares n'ont laissé derrière eux qu'un monticule d'argile semé de quelques gigantesques fûts de colonnes.

Aussi l'objet mobilier est-il rare dans ces fouilles et le

doute planera toujours sur la destination des diverses parties de ce palais.

Les pluies abondantes de l'hiver l'ont creusé, raviné en tous sens, l'herbe y croît chaque année durant quelques semaines, nourrissant les maigres troupeaux des nomades de la plaine. Le site est désolé et désert ; les descendants de ses derniers hôtes se sont dispersés dans les villes de Dizfoul et de Chouster, les autres abritent sous la tente noire des pasteurs leur vie misérable.

C'est aux patients efforts de la Délégation en Perse que nous devons de connaître enfin le palais du redoutable prince que fut Darius Ier, ce conquérant qui fit trembler le monde antique.

JEAN LEMAIRE DE BELGES, MICHEL COLOMBE, JEAN PERRÉAL ET LA CONSTRUCTION DU TOMBEAU DE PHILIBERT DE SAVOIE,

PAR M. CLAUDE COCHIN,

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

Le fonds des « Lettres missives » aux Archives départementales du Nord comprend plus de 20.000 pièces, parmi lesquelles se trouve la plus grande partie des papiers de Marguerite d'Autriche.

On en a tiré déjà d'importants documents sur la construction du monastère et des tombeaux de Brou entreprise par l'archiduchesse. Le Dr Le Glay fut, à ce sujet, un initiateur, et c'est en 1838 qu'il démolit définitivement les légendes absurdes qui couraient sur la construction de Brou.

Les érudits modernes ont beaucoup écrit sur Jean Lemaire de Belges, Jean Perréal et Michel Colombe, que Marguerite avait associés pour construire son « Philibertaeum ». Aucun d'entre eux, même les plus notables (tels M. Paul Vitry, pour son *Michel Colombe*, et le Dr Victor

Nodet, pour ses récentes études sur Brou), n'a effectué de recherches à Lille.

Le désordre dans lequel se trouvent encore les papiers de Marguerite est peut-être la raison de cette abstention. Au cours du classement définitif de ce fonds entrepris par M. Max Bruchet, qui a donné maintes preuves de son activité dans l'organisation de l'admirable dépôt confié à ses soins, plusieurs documents nouveaux sur les trois hommes illustres réunis par l'archiduchesse ont été retrouvés.

Je les apporte aujourd'hui à l'Académie. Ce sont d'abord diverses pièces sur un bénéfice sollicité par Jean Lemaire à la collégiale Saint-Just de Lyon, puis un mandement de Marguerite réglant ses gages et le tenant quitte de certaines sommes qu'il devait à son trésor.

Jean Lemaire avait entrepris, au nom de la souveraine et en vue des tombeaux de Brou, l'exploitation d'une carrière d'albâtre à Saint-Lothain, près de Poligny. Il y régnait en maître, et il y avait certainement engagé ses intérêts personnels. Perréal, ayant pris, d'accord avec lui, un sculpteur pour participer aux travaux de Brou, Lemaire s'en débarrassa rapidement parce que le nouveau venu voulut se mêler des affaires de Saint-Lothain.

Trois lettres inédites (1510-1511) de ce Thibaut de Salins, permettent de restituer son nom de famille, *Landry*, de le rattacher à une lignée d'artistes comtois et d'éclairer ses différends avec Lemaire.

Perréal et Lemaire s'entendirent fort mal avec la congrégation d'Augustins de Lombardie installée à Brou. Plusieurs lettres inédites de ces moines le prouvent. Aussi bien avec eux qu'avec le secrétaire ducal Louis Barangier, le maître des œuvres Étienne Chivillard, le Conseil de Bresse, les grands artistes eurent de multiples sujets de froissement que l'on distingue aujourd'hui très minutieusement.

Lorsque, en septembre 1511, les plans furent prêts, Jean

Lemaire partit pour Tours afin de les montrer à Michel Colombe et de s'assurer le concours du vieux sculpteur, ce qui lui permettrait d'évincer définitivement Thibaut Landry. Une importante lettre inédite de Lemaire à Barangier, datée du 9 octobre 1511, nous révèle tous les détails de cet arrangement. Une nouvelle lettre inédite du même au même, datée du 29 décembre de la même année, nous apprend qu'après avoir vu Michel Colombe à Tours et signé avec lui le fameux traité du 3 décembre pour l'exécution des maquettes du tombeau du duc Philibert, Lemaire alla à Bruxelles. Par là s'éclaire très nettement la brouille de Lemaire avec Marguerite ainsi qu'avec Perréal : « J'ay grand peur — écrit Lemaire — que je ne soie celui qui bat les buissons et ung aultre prend les oisillons. » Querelle d'autorité avec Perréal ; querelle d'argent avec Marguerite. Lemaire, historiographe de la princesse, est toujours à court d'argent, et nos lettres apportent la preuve des diverses besognes auxquelles il se livrait pour remédier à sa pauvreté, qui s'étale dans une lettre inédite à Jean de Marnix, secrétaire de l'archiduchesse (24 oct. 1510). Lemaire fut engagé par la cour de France et rompit avec Marguerite, qui lui écrivit, en février 1512, une lettre humiliante.

Le titre de contrôleur des œuvres de Brou se trouvant vacant, Marguerite le décerna à Jean Perréal qui le garda peu de semaines, assez cependant pour continuer les négociations avec Michel Colombe. A Pâques 1512, la maquette du tombeau de Philibert devait être terminée. Ne voyant rien venir, Marguerite envoya à Tours l'un de ses valets de chambre pour presser le vieux tailleur d'images. Colombe dut s'excuser par une lettre dont nous donnons la primeur (28 mai 1512). Cette lettre est d'autant plus précieuse que c'est la seule lettre de Colombe aujourd'hui connue. Il s'excuse sur son âge : « J'ai esté mallade et suis encore avec vieillesse qui me tient compaignye. » Cependant il s'engage à terminer son œuvre si Perréal, « mon compère Jehan »,

ne le quitte pas : « Il a esté tousjours en toutes mes bonnes œuvres, à celle de la Royne, et d'autres. » On savait en effet que Perréal avait travaillé avec Colombe au tombeau de Nantes. Ces mots « et d'autres » pourront être commentés par les historiens de l'art. En même temps, Colombe fait l'éloge de son neveu, Guillaume Regnault, l'auteur du tombeau des Poncher : « C'est — dit-il — le baston de ma vieillesse. »

Cette lettre nous montre de plus que le contrat du 3 décembre 1511 entre Lemaire et Colombe n'était qu'un contrat provisoire, c'est-à-dire concernant la simple exécution de la maquette. Contrairement à l'idée universellement admise par les plus récents historiens de Colombe (M. Vitry notamment), Perréal conclut avec Colombe le contrat définitif pour l'exécution du monument de Philibert au prix de 800 écus soleil.

Dans le cours de cette même année, Perréal quitta le service de Marguerite. Cette disgrâce entraîna celle de Colombe qui avait lié son sort au sien. Ce dernier mourut peu après.

Les documents de Lille nous apprennent enfin qu'à cette époque Étienne Chivillard ne perdait pas son temps à Brou. Il consultait les maçons, ramassait des matériaux en quantité. Il ne fut pas fâché de se débarrasser des grands artistes trop « spéculatifs ». C'était là le seul point sur lequel Chivillard, homme pratique, s'entendait avec les religieux de Brou. Il fut donc heureux de voir arriver à Brou, en octobre 1512, Louis Van Boghem, le bon maître maçon de Bruxelles.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule d'août-septembre des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1913, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants de :

M. Johannès Steenstrup, correspondant de l'Institut, *Iapetus Steenstrup i ung domsaarene 1813-1845* (Copenhague, 1913, in-4°).

M. René Basset, correspondant de l'Institut, *Mission au Sénégal*. Tome I, fascicule III. — *Étude sur le dialecte Zenaga ; Notes sur le H. Hassauia.* — *Recherches historiques sur les Maures* (Paris, 1913, in-8°).

Ferdinand Brunot. *Histoire de la langue française, des origines à 1900*. Tome IV. *La langue classique*, 1660-1715 (Paris, in-8°).

M. Cagnat offre à l'Académie la 4e édition de son *Cours d'épigraphie latine*, qu'il a revue entièrement et auquel il a joint vingt-huit planches de facsimilés en phototypie.

M. Dieulafoy dépose sur le bureau de l'Académie un travail intitulé : *Les antiquités de Suse découvertes et rapportées par la Mission Dieulafoy*, 1884-1886 (Paris, 1913, in-12).

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, de la part de M. Ad. Reinach, trois mémoires publiés en 1913 dans diverses Revues (d'Ethnographie, Celtique, Journ. intern. d'Archéol. numism.), intitulés : *Les Trophées et les origines religieuses de la guerre* (27 pp.). — *Les têtes coupées et les trophées en Gaule* (61 pp.). — *La Base aux trophées de Délos et les monnaies de Philippe Andriskos* (45 pp.).

« L'auteur étudie, dans ces dissertations fortement documentées, une des principales applications et divers corollaires d'une thèse formulée par notre confrère M. S. Reinach (au t. III [1908] des *Cultes, Mythes et Religions*, pp. 223-253), à savoir : que, dans l'antiquité, à l'aurore des civilisations, la « guerre des civilisés » était un acte de caractère essentiellement religieux, les dieux des belligérants étant invités à y prendre part et intéressés au succès. La victoire, en effet, leur assurait l'entière possession des dépouilles de l'ennemi et la propriété du champ de bataille sur lequel ces dépouilles leur seront

abandonnées. Le monceau de cadavres où ces dieux de proie pourront satisfaire leurs appétits carnassiers est l'appât à eux promis par contrat ou serment (*sacramentum*) préalable ; c'est lui qui, « tournant » ou assurant leur aide à leurs fidèles, constitue le τροπαῖον (de τρέπω, antithèse de ἀποτρόπαιον). Peu à peu, les hommes ont assoupli la théorie des primitifs ; ils se sont attribué une part des dépouilles, le butin (λάφυρον-*praeda*).

« Il y a ici une difficulté : c'est d'expliquer l'usage, répandu dans le monde celtique, germanique, voire scythique, de décapiter les morts et d'emporter les têtes qui deviennent, à l'état de fétiches puissants, propriété individuelle des guerriers, et n'en sont pas moins qualifiées *trophées*. C'est une sorte d'usurpation de la propriété des dieux, à l'occasion des cadavres. M. Ad. Reinach résout la difficulté par une distinction qu'on est tenté de trouver subtile, mais à coup sûr ingénieuse. Ces têtes-fétiches, trophées par nature, sont devenues un butin personnel (*manubiae*), parce que, conquises en combat singulier, sans l'assistance expresse des dieux de la collectivité, elles ne font pas partie du trophée collectif.

« L'étude de la base délienne, reliquat d'un trophée composé de boucliers macédoniens portant d'un côté une massue, de l'autre la tête imberbe du héros Persée — types reproduits sur les monnaies du Pseudo-Philippe, — amène M. Ad. Reinach à conclure que le trophée en question a été probablement érigé par A. Caecilius Métellus, vainqueur de Philippe Andriscos, *Macedonicus* en 146 a. C.

« On peut contester telle ou telle des idées émises par l'auteur, mais non leur enchaînement logique et la cohérence établie entre les témoignages tirés, par une large enquête, des textes et des monuments. »

M. Camille Jullian a la parole pour un hommage :

« Notre éminent confrère, M. Otto Hirschfeld, professeur à l'Université de Berlin, m'a fait l'honneur de vous prier d'accepter, en hommage de sa part, un des premiers exemplaires de ses *Kleine Schriften*. C'est le recueil de tous les mémoires qu'il a publiés au cours de sa longue et laborieuse carrière.

« Tous ont trait à l'histoire romaine ; car l'œuvre comme la carrière de M. Hirschfeld ont une singulière unité. Beaucoup concernent la Gaule ; car M. Hirschfeld a consacré au passé de notre pays la moitié de ses efforts ; c'est donc un volume qui rendra, à la connaissance de nos antiquités, de particuliers services.

« L'Académie voudra donc me permettre de féliciter profondément notre confrère et de le faire avec d'autant plus de joie et de défé-

rence que nous, ses élèves et ses amis, venons de célébrer le 70e anniversaire de sa vie noble et féconde. »

M. Morel-Fatio a la parole pour un hommage :

« M. Georges Daumet, archiviste honoraire aux Archives nationales, vient de publier un important *Mémoire sur les relations de la France et de la Castille de 1255 à 1320*. Cet ouvrage complète, en remontant dans le passé, un autre du même auteur, intitulé *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle*, qui forme le fascicule 118 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Dans ce dernier travail, M. Daumet avait étudié la formation et le développement d'un accord entre les souverains des deux pays qui dut sa naissance, pour la France, à la guerre de Cent ans et qui se continua, en se consolidant par de solennels contrats réciproques, jusqu'au règne des Rois catholiques où la politique agressive de Louis XI causa un revirement dans les relations des deux dynasties. Pendant la période antérieure au règne d'Alphonse XI (1312-1350), il y eut entre la France et la Castille des alliances de famille dont la plus célèbre dans l'histoire fut le mariage de Blanche, fille d'Alphonse VIII, qui donna à la France la mère de saint Louis. Il y eut encore de nombreuses négociations relatives à l'épineuse question des infants de La Cerda, divers projets matrimoniaux ; mais, comme le dit M. Daumet, « les deux monarchies se développaient dans des sphères différentes sans entrer en contact sur le terrain politique ». La véritable alliance offensive et défensive ne vint que plus tard, lorque l'intérêt commun de la lutte contre l'Angleterre unit les deux royaumes. Ces travaux fort bien conduits de M. Daumet reçoivent des circonstances actuelles un accroissement de valeur et d'intérêt, et serviront utilement, par l'étude du passé, à montrer comment l'entente cordiale peut être établie entre les deux nations voisines, quoique les raisons qui l'avaient créée au xive et au xve siècle ne soient plus celles qu'on invoque aujourd'hui.

« Le *Mémoire* de M. Daumet se recommande par le soin avec lequel les documents de nos archives ont été publiés et utilisés ; il se recommande aussi par de fort belles reproductions de sceaux empruntés à la riche collection de nos Archives nationales. »

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOEL VALOIS.

Le Président annonce que le concours pour le prix ordinaire de 1913, dont le sujet était une *Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils*, est prorogé à l'année 1914. — Dépôt des mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1914.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Carcopino, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, qui accepte la mission que l'Académie lui a confiée de recueillir les éléments de l'inventaire des bas-reliefs antiques romains de l'Algérie. Cet inventaire fera l'objet d'une publication de l'Académie.

M. Omont fait une seconde lecture de son mémoire sur la bibliothèque du chapitre de Beauvais.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie la note suivante de M. H. Rouzaud, ancien député, actuellement percepteur à Narbonne :

« On m'a signalé dernièrement une pierre avec inscription antique chez MM. Ferrand frères, de Saint-André-de-Roquelongue ; elle a été trouvée il y a plus de cinquante ans en leur domaine dit « Les Clauses », commune de Bizanet (Aude), à cent mètres environ de la rivière d'Aussou, dans une pièce de terre dite encore « l'Église ».

« Trouvée près d'un cercueil monolithe en grès de la chaîne de Fontfroide, elle a toujours été considérée par les propriétaires comme une pierre tombale sans grand intérêt ; elle a servi de banc rustique aux Clauses, pendant plus de quarante ans, la face inscrite tournée vers le haut et exposée à toutes les détériorations.

« Cette pierre est maintenant dressée contre la porte d'entrée de cette maison de campagne, et j'ai été à deux reprises la mesu-

rer, l'examiner et la dessiner. Le croquis, très exactement fait à l'échelle de 1/10e, montrera, je l'espère, qu'elle vaut la peine d'être sauvée de l'oubli, étant un monument encore sans précédent en nos pays.

« C'est un autel en pierre tendre des environs (mollasse marine) qui a beaucoup souffert depuis sa découverte et dont le couronnement a presque complètement disparu ; il reste une trace de



celui-ci, qu'on peut voir à gauche du croquis. Le socle de base est complet, et la moulure qui le sépare de la partie médiane quadrangulaire se continue sur les quatre faces. L'ensemble n'a plus actuellement 1 m de hauteur ; la partie médiane contenant l'inscription en 3 lignes a 0 m 47 de large et 0 m 35 d'épaisseur.

Les huit lettres de la première ligne ont 7 centimètres de haut et le croquis indique ce qui subsiste de chacune d'elles ; la pre-

mière lettre est un M dont le premier jambage a disparu. Après elle, se voit un point triangulaire très net. Les sept lettres suivantes sont assez conservées pour qu'on déchiffre avec un peu d'attention le gentilice ATILIVS, très répandu dans notre épigraphie locale.

« Les lettres de la deuxième ligne ont deux ou trois millimètres de hauteur en moins et la première a presque totalement disparu; il en subsiste cependant une trace horizontale dans le bas, qui nous permet de restituer sûrement le cognomen LABEO, également représenté déjà dans notre épigraphie locale. Les deux lettres suivantes V et S avec un point séparatif entre elles et, à la troisième ligne, une trace oblique qui atteste la présence d'un M, appartiennent certainement à la formule votive V. S. L. M.

« Enfin, le dernier mot, dont il ne manque que la lettre ultime, facile à suppléer, est FINIBV*s*. C'est donc un autel élevé *aux limites* personnifiées, analogue à celui d'Andernach (C. XIII, n° 7732) *Finibus et Genio loci.*

« Il est assez difficile de discerner de quelles limites il est question ; s'agit-il de celles du domaine particulier de M. Atilius Labeo ? Cela n'est pas impossible, mais il faudrait alors que cette propriété privée eût joui d'une certaine notoriété. Il se rencontre précisément que la terre des Clauses est dans les environs immédiats ou les dépendances du lieu disparu d'Octobian, qui n'est lui-même que la survivance de la *Villa Octaviana* de Sidoine Apollinaire au moyen âge.

« Enfin, ne peut-on songer aussi aux limites du *suburbium* de la Narbonne gallo-romaine, qui devaient au moins s'étendre jusque-là ? Quoi qu'il en soit, le monument est intéressant, même dans l'état où il se trouve, et il est à souhaiter que la conservation en soit assurée. »

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt du texte signalé à Narbonne par M. Rouzaud. La mention des Frontières déifiées (*Fines*) n'avait encore été rencontrée que sur un autel en pierre calcaire, *Finibus et genio loci*... etc., trouvé en 1810, lors de la construction d'un pont sur le ruisseau Vinxtbach qui se jette dans le Rhin entre Andernach et Remagen. Ce ruisseau marquait, à l'époque romaine, la limite entre la Germanie Inférieure

et la Germanie Supérieure, de sorte que la dédicace conservée au Musée de Bruxelles[1] concernait sans doute la frontière qui séparait les deux provinces.

M. Bernard HAUSSOULLIER annonce la découverte à Avroman, dans le Kurdistan perse, d'intéressants textes grecs qui ont été apportés à Londres en 1913 par le Dr persan Sahid-khan et remis au Professeur E. G. Browne et à M. E. H. Minns, de Cambridge. Ce sont deux contrats de vente, écrits sur parchemin et datés, le premier de l'année 88, le second de 22 avant l'ère chrétienne. Ils fournissent de nouvelles preuves de la diffusion de l'hellénisme dans ces contrées lointaines, puisqu'ils sont rédigés en grec et que vendeurs, acheteurs, garants et témoins sont tous des Iraniens. Les intitulés font connaître les noms des reines, épouses de Mithridate II et de Phraate IV.

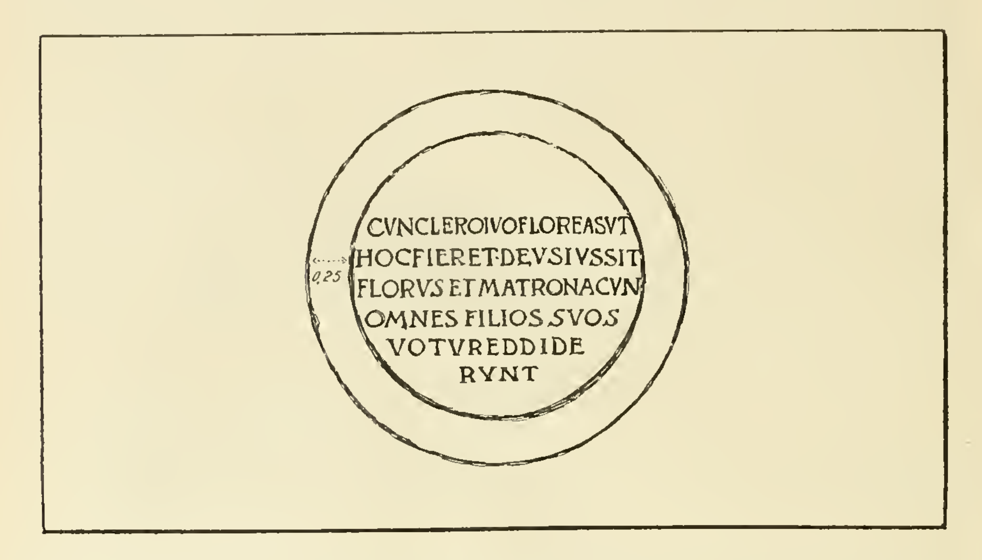
M. Paul MONCEAUX, de la part de M. Carcopino, professeur à l'Université d'Alger, communique une inscription chrétienne sur mosaïque, que l'on vient de découvrir aux environs d'Orléansville :

« Le mois dernier, en créant son jardin, M. Jégot, instituteur au douar des Beni-Rached, au Nord-Est d'Orléansville, mit au jour une grande mosaïque avec inscription. Avisé de la découverte par M. Ardaillon, recteur de l'Académie, M. Carcopino, professeur à l'Université d'Alger, inspecteur-adjoint des Antiquités et directeur du Musée, se rendit aussitôt sur les lieux. Il a bien voulu me transmettre, avec les renseignements qui suivent, sa copie de l'inscription, que j'ai l'honneur de communiquer en son nom.

« La mosaïque a été trouvée à 0 m 50 environ au-dessous du sol actuel, quelques mètres à l'Est du mur du bâtiment d'école. Elle mesure, dans les parties visibles jusqu'ici, 9 m 40 du Nord au Sud, et 5 m 70 de l'Est à l'Ouest. Au pourtour, elle présente plusieurs compartiments à décors géométriques, cercles, rinceaux, en noir sur fond blanc, avec des traces de vert ou de

1. Fr. Cumont, *Catalogue des monuments lapidaires des Musées royaux du Cinquantenaire*, 2e édition, p. 234, n. 195 : *Corp. inscr. lat.*, XIII, 7732. Cf. aussi la pierre de Brohl [*Ge*]*ni o*[*l*]*[oc*]*i e*[*t Fi*]*n*[*ib*]*us* (*ibid.*, 7713).

rouge. Au centre, un rectangle, dont la longueur, du Nord au Sud, est de 3 m 90 ; la largeur ne peut être déterminée exactement, à cause des lacunes de la mosaïque. Au milieu du rectangle, une couronne de laurier, large de 0 m 25, dont le diamètre intérieur est de 1 m 22. L'intervalle entre le périmètre du rectangle et le bord extérieur de la couronne est rempli de



pampres et de grappes. La composition est d'un effet agréable : sur un fond blanc se détachent harmonieusement, d'une part, les branches de laurier où se mêlent les verts, les jaunes, les rouges ; d'autre part, les vignes avec leurs feuilles en noir, que des tiges vertes relient par de souples inflexions aux raisins rouges soulignés de noir.

« A l'intérieur de la couronne se lit une inscription, malheureusement incomplète en haut, comme toute cette partie de la mosaïque. Il manque deux lignes, d'ailleurs très courtes, soit 14 à 16 lettres. Au-dessous de la lacune, on voit encore six lignes parfaitement conservées. Les lignes 3 et 4 de l'inscription, c'est-à-dire les deux premières lignes conservées, sont en cubes noirs, comme les deux dernières ; les lignes 5 et 6 sont en cubes rouges. Les lettres sont hautes d'environ 0 m 14. La lecture du document paraît certaine. En voici la transcription :

. . . . . .

. . . .

cun clero tuo floreas. Ut

hoc fieret Deus jussit.
5 *Florus et Matrona cun*
omnes filios suos
votu(m) reddide-
runt.

L. 3-4. — Dans *clero*, les lettres C et L sont liées. — Les formules *cum clero tuo* et *Ut hoc fieret Deus jussit* sont nouvelles en Afrique. — Le *floreas* de la nouvelle inscription rappelle des formules analogues : *floreat* dans la dédicace en mosaïque d'une basilique, à Henchir Guesseria, au Nord de l'Aurès ; *Hic in Cristo floreat*, à Aïn Segar, dans une inscription placée au-dessus de la porte d'une chapelle.

L. 5. — Les noms des donateurs, *Florus* et *Matrona*, ont été déjà relevés plusieurs fois dans des inscriptions chrétiennes de Numidie et de Maurétanie ; mais c'est la première fois qu'on les trouve réunis dans un même document. — On remarquera la forme *cun* = *cum* (cf. l. 3), et la construction populaire avec l'accusatif.

L. 7-8. — *Votu(m) reddiderunt.* Formule assez fréquente dans l'épigraphie chrétienne de Maurétanie et de Numidie : par exemple, à Mechera Sfa, dans un document de l'année 408 ; à Henchir Akhrib, en 543. — A la dernière ligne, de chaque côté de l'inscription est figuré un épi.

« D'après les formules, l'inscription de Beni-Rached était une dédicace. Elle devait être placée dans l'abside d'une église, où elle conservait le souvenir des donateurs de la mosaïque, Florus, Matrona et leurs enfants. Elle débutait probablement par le nom de l'évêque, au vocatif ; la formule *cum clero tuo floreas* fait allusion au banc demi-circulaire, disposé dans l'abside, où l'évêque siègeait avec son clergé.

« A en juger par les formules, comme par l'aspect des lettres et par les caractères de la décoration, l'inscription date de la fin du IVe siècle ou des premières années du Ve.

« La découverte faite à Beni-Rached paraît prouver qu'il y avait là un évêché, inconnu jusqu'ici. La maison d'école a été construite sur l'emplacement de la vieille basilique. En contre-bas de la mosaïque de l'abside, M. Jégot a trouvé un rectangle

maçonné, haut de $1^{m}20$, long de $1^{m}75$, large de $1^{m}50$; et, dans les environs, des blocs calcaires avec des débris de bases de colonnes en marbre de couleur. M. Carcopino a demandé au Gouvernement général d'accorder une subvention à M. Jégot pour la continuation des fouilles, et de faire transporter au Musée d'Alger le motif central de la mosaïque.

M. Paul Viollet donne lecture d'une note de M. Louis Cons, professeur à Bryn Mawr University, aux États-Unis, examine le problème du cinquième livre de *Pantagruel* que l'on s'accorde à considérer comme ne pouvant être que partiellement de Rabelais, Dès lors, le problème qui se pose est celui-ci : qui l'a continué et dans quelle mesure? La thèse de M. Cons est que des indices internes nous dirigent vers un même nom : Quintin ou Quentin. Il en cite trois. Premier indice : certains passages où paraît le terme de Quinte ou la Quinte lui semblent contenir une signature déguisée. Deuxième indice : à la fin de l'édition originale de 1564, on lit une épigramme, signée : *Nature quite.* M. Cons croit retrouver là un anagramme significatif : *Auteur Quinte.* Troisième indice : κινεῖται à la fin du chapitre xxxvii. Dans κινεῖται, M. Cons retrouve *Quinte.* En somme, le chapitre xviii marquerait le point de départ du remaniement par le soi-disant *Quinte*, et l'inscription terminale du chapitre xxxvii délimiterait la région où il a fait œuvre de continuateur. Dans ce mot de *Quinte*, M. Cons voit l'abréviation du nom de Jean Quintin ou Quentin, humaniste et voyageur, orateur et juriste, doyen de la Faculté de Décret de Paris, né à Autun en 1500, mort à Paris en 1561. Dans la biographie de Quentin, M. Cons retrouve les indices de rapports fréquents avec Rabelais, des voyages qui occupèrent la jeunesse de Quentin et des occupations qui remplirent la fin de sa vie.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un ouvrage de M. Jules Martha, publié sous les auspices de l'Académie, et intitulé : *La langue étrusque. — Affinités hongro-finnoises. Précis grammatical. Textes traduits et commentés. — Dictionnaire étymologique* (Paris, 1913, in-8°).

M. Chavannes offre sa publication intitulée : *Les documents chinois découverts par Aurel Stein dans les sables du Turkestan Oriental*, publiés et traduits par M. Édouard Chavannes, membre de l'Institut (Oxford, 1913, in-4°).

M. Max Collignon offre son volume intitulé : *Le Parthénon ; l'histoire, l'architecture et la sculpture* (Paris, 1914, in-4°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du comte Jean de Kergorlay, un volume intitulé : *Soirs d'épopée en Chypre, en Rhodes*, illustré de 48 gravures hors texte (Paris, Plon, 1913, in-12) :

« L'auteur de ce charmant volume a voulu visiter lui-même et faire connaître ensuite à ses compatriotes les deux grandes îles, situées à l'extrémité orientale de la Méditerranée, où tant de souvenirs parlent encore de la France d'autrefois. Il l'a fait d'une manière fort attachante, avec un sentiment à la fois délicat et juste. Au moyen âge, les princes français transformèrent Chypre qui devint, sous leur domination, une des contrées les plus florissantes du monde. Si Famagouste reste maintenant silencieuse et comme recueillie dans son passé, si, sur l'emplacement de la vieille cité, jadis si animée, on ne peut plus retrouver la trace des rues bruyantes où les habitants étalaient leur luxe et leurs richesses, où l'on entendait parler cent langues différentes, où s'agitaient un monde de marchands venus de tous les points de l'univers, du moins on y goûte aujourd'hui très profondément le charme du paysage et la beauté des grandes ruines encore debout. Au milieu des fleurs et des palmiers, plus de vingt églises de style français montrent leurs blessures béantes, mais se dressent toujours vivantes. A Nicosie, la cathédrale de Sainte-Sophie, autrefois église métropolitaine, transformée en mosquée par les Turcs, étonne le voyageur par son développement et ses vastes proportions ; Saint-Nicolas et Sainte-Catherine attirent ses regards. Près de Cérines, de vieilles forteresses médiévales couronnent des

pics presque inaccessibles; le château de Saint-Hilarion ou du dieu d'Amour, la magnifique abbaye de Bellapaïs ou l'abbaye blanche, entourée d'orangers et de citronniers, sont pour le touriste des sujets d'étude et d'admiration.

« A Rhodes, il n'y eut pas de royaume latin comme à Chypre, mais pendant plus de deux siècles l'île fut possédée par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à la tête desquels se succédèrent dix-neuf grands-maîtres, presque tous français. M. de Kergorlay a retracé les légendes et l'histoire de Rhodes, en a fait revivre les souvenirs, en a décrit l'aspect actuel avec autant de bonheur que d'exactitude. Il ne pouvait pas manquer de rappeler à ses lecteurs les fouilles fructueuses d'Ialysos et de Camiros d'où sont sortis tant d'objets précieux, tant d'échantillons de poteries peintes d'un caractère spécial, conservés aujourd'hui au Louvre et au Musée britannique où ils constituent des séries d'un vif intérêt pour l'étude de l'art antique. Les dernières pages sont consacrées aux découvertes récentes faites par la mission danoise dans la cité antique de Lindos. MM. les professeurs Blinkenberg et Kinch ont dégagé le théâtre grec à l'Ouest de l'acropole; ils ont mis au jour, en 1903, un grand bas-relief sculpté sur la paroi d'un rocher et représentant la poupe d'un navire grec, de grandeur naturelle, ayant servi de base à une statue, ainsi que l'indique une inscription gravée sur son flanc. La statue n'a pas été retrouvée, mais l'inscription nous apprend qu'elle avait pour auteur un artiste rhodien nommé Pythocritos fils de Timocharis. Avant la découverte du relief de Lindos, on ne possédait qu'une seule représentation, en grandeur naturelle, d'un navire remontant à l'antiquité grecque, à savoir la proue qui supporte notre Victoire de Samothrace. On en a deux maintenant, une proue et une poupe, toutes deux à peu près à la même échelle. Une bonne reproduction du navire de Lindos est insérée dans ce livre.

« L'auteur expose sans prétentions, mais avec une chaleur communicative, ses impressions de voyageur et d'artiste, s'efforçant de ne rien omettre et de ne rien dire d'inexact, empruntant toujours ses renseignements aux meilleures sources. Ceux qui n'auraient pas, comme lui, le loisir de consacrer un certain temps à la visite de ces deux grandes îles trouveront dans son ouvrage un guide à la fois agréable et sûr. Ils le consulteront avec autant de plaisir que de profit. »

M. Charles Diehl a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henri Hagenmeyer, la nouvelle édition qu'il vient de publier

de l'*Historia Hierosolymitana* de Foucher de Chartres. On sait — et M. Hagenmayer l'a mis en lumière excellemment dans la belle introduction qui ouvre son livre — quelle est, pour l'histoire de la première croisade et du royaume latin de Jérusalem, la haute valeur de ce chroniqueur, qui fut le témoin attentif des événements qu'il a racontés, accompagna une des armées de la croisade, s'établit en Terre Sainte et y demeura jusqu'à sa mort. Il a connu de près le second roi de Jérusalem Baudouin, le prince d'Antioche Bohémond, d'autres grands personnages, et son récit, consciencieux et véridique, plein d'enthousiasme pour sa nouvelle patrie, nous offre une image singulièrement vivante des événements auxquels l'auteur a assisté. Aussi son livre est-il assez vite devenu populaire, et les chroniqueurs contemporains aussi bien que les écrivains de l'âge postérieur l'ont fréquemment utilisé.

« On sait d'autre part tout ce que les recherches de M. Hagenmeyer ont apporté sur l'histoire des croisades d'informations nouvelles ; tout le monde connaît le livre remarquable où il a ramené aux justes proportions de l'histoire la légendaire figure de Pierre l'Ermite. Il est donc à peine nécessaire de dire avec quelle attentive critique est établie l'édition nouvelle de Foucher de Chartres, et de quel précieux commentaire le texte est partout accompagné. Mais il est un point sur lequel je veux insister en terminant. En me demandant de vous présenter son livre, M. Hagenmeyer m'écrit que, pour l'établissement de son édition, il a dû infiniment à notre *Recueil des Historiens des croisades* où Foucher de Chartres fut jadis publié, et qu'il tient à en exprimer à l'Académie sa très vive reconnaissance. L'Académie ne sera point, je pense, indifférente à la délicate courtoisie de cet hommage rendu à ses travaux. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Besnier, un *Lexique de géographie ancienne* que celui-ci vient de publier :

« Ce livre fait partie de la même collection que la *Chronologie romaine* de M. Goyau, que le *Lexique de topographie romaine* de M. Homo ; il est né de la même pensée, qui est de mettre entre les mains des chercheurs et des professeurs, sous une forme pratique, une série de renseignements qu'il est assez difficile de trouver réunis ailleurs. Ils existent bien, dispersés un peu partout dans des dictionnaires généraux, dans les volumes des *Corpus inscriptionum* grecs ou latins, dans des manuels ; mais nulle part on ne trouve rassemblées sous une forme concise, avec les références utiles, et celles-là seules, les données nécessaires pour faciliter la lecture des textes classiques dans le domaine de la géographie et pour fixer rapide-

ment les incertitudes C'est ce que j'ai essayé de dire dans le petit avant-propos que j'ai écrit en tête du livre à la demande de l'auteur. Je ne puis que répéter ici ce que j'y ai dit en terminant. J'ai confiance que la reconnaissance des lecteurs paiera M. Besnier de la peine qu'il a prise à notre intention. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1913

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le Président du Comité d'organisation des Congrès internationaux des Américanistes annonce, dans une circulaire, que le dix-neuvième de ces Congrès se tiendra au National Museum de Washington du 5 au 10 octobre 1914 et qu'une analyse des communications destinées à cette réunion doit être adressée au Secrétaire avant le 30 juillet.

M. R. Cagnat fait une communication sur un temple de la Gens Augusta à Carthage [1].

M. Gauthiot rend compte de sa mission au Turkestan russe. Voici le résumé de sa communication :

« J'ai l'honneur aujourd'hui de vous rendre compte de la mission au Turkestan russe, et plus spécialement au Yagnôb, que vous avez bien voulu me confier au début du printemps de cette année.

1. Voir ci-après.

« Qu'il me soit permis, avant tout, de rappeler en peu de mots quel était l'objet du voyage entrepris sous les auspices de votre Compagnie. Cet objet était double. D'une part, il s'agissait de compléter, dans la mesure du possible, notre connaissance du dialecte iranien appelé *yagnôbî*, tel qu'il est parlé actuellement par un petit groupe de montagnards vivant dans la haute vallée du Yagnôb, l'un des deux principaux affluents de gauche du Zerafchân, le fleuve qui arrose l'oasis de Samarqand. D'autre part, votre Compagnie désirait que fussent déterminés avec plus de clarté les liens qui unissent le *yagnôbî* à cette langue iranienne dont les écrivains musulmans ne nous ont guère conservé que le nom, et que les belles découvertes faites dans le Turkestan chinois ont remise au jour, le *sogdien*. Il n'y avait pas de doute que l'humble parler montagnard d'aujourd'hui et la langue répandue au moyen âge de Samarqand jusqu'en Chine ne fussent parentes; mais il y avait intérêt à rechercher si l'intelligence de l'une pouvait être facilitée par la connaissance de l'autre et si l'on pouvait parler du yagnôbî et du sogdien comme de deux dialectes alliés de très près, ou de deux parlers d'une même langue. Enfin, il était entendu que d'une façon générale la mission saisirait toute occasion favorable de pénétrer plus avant dans la connaissance de l'Asie centrale et pamirienne.

« Dès le départ de la mission, ou mieux à la veille exactement de son départ de Paris, une question s'est posée à moi que j'ai dû résoudre très rapidement et seul. De façon tout à fait inopinée, un compagnon de voyage s'est offert à moi, par télégramme, en la personne de M. Junker, privat-docent à l'Université de Giessen. Ce n'était pas là pour moi un inconnu : M. F. J. Junker venait d'éditer le *Frahang i pahlavîk*, et il avait été chargé, sur la recommandation de M. Bartholomae, son maître, de dresser le catalogue de la collection avestique et pehlvie, si précieuse, de la Bibliothèque de Copenhague. Il me demandait de l'emmener avec moi comme aide, désireux qu'il était de connaître de l'Iran autre chose que des documents écrits et de prendre contact avec le monde oriental. L'Académie de Heidelberg le défrayait de tout et patronnait sa demande. Je lui donnai rendez-vous à Berlin où je devais passer en allant à Saint-Péterbourg et, après avoir causé avec lui et m'être assuré qu'il était physiquement

en état de faire route dans les montagnes du Turkestan, je lui donnai à nouveau rendez-vous à Samarqand. Ce faisant, je pense m'être conformé à l'esprit de l'Académie, à ses traditions de courtoisie et d'entre-aide sur le domaine scientifique. J'ajoute que M. Junker a été pour moi un compagnon de route fidèle, s'est occupé avec désintéressement de maint détail, a pris et développé des vues photographiques nombreuses, et a noté, en même temps que moi mais de façon indépendante, presque tout ce que j'ai noté en fait de yagnôbi. Grâce à lui, tous mes documents se sont trouvés ainsi contrôlés sur place et dans les meilleures conditions ; malgré l'énorme différence qui séparent ses habitudes d'élocution et d'audition, à lui Hessois, de celles du Parisien que je suis, ses graphies s'accordent avec les miennes jusque dans le détail, et jusque dans les questions d'accent.

« En quittant Paris, j'avais comme bagage spécial une connaissance encore bien limitée, mais pourtant appéciable dans l'état actuel, du sogdien des documents médiévaux retrouvés en Asie centrale, une certaine pratique du persan et du russe, un petit stock de mots et de phrases yagnôbies (d'après des documents d'origine russe que je devais à l'obligeance et à l'amitié de M. Salemann, de l'Académie de Saint-Pétersbourg), et d'excellents conseils pratiques que j'avais été chercher auprès de M. Capus. Car la vallée du Yagnôb est beaucoup plus « française » qu'elle n'en a l'air : c'est, en effet, M. Capus qui l'a le premier remontée jusqu'à son origine et, grâce à vous, c'est un Français qui vient d'en dresser le premier la carte linguistique exacte.

« Bien entendu, j'ai trouvé le meilleur accueil à Saint-Pétersbourg auprès des autorités centrales, comme à Tachkent auprès du gouverneur et de son état-major général, à Samarqand auprès du gouverneur, et à Pendjikent, auprès du pristav : n'étais-je pas envoyé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par le Comité pour l'exploration de l'Asie Centrale et de l'Extrême-Orient? J'ai reçu de la part des autorités, en quelque endroit que ce fût, l'accueil le plus aimable et l'appui le plus complet. Mais il y a eu quelque chose que personne ne pouvait me donner et que j'ai dû m'appliquer à acquérir par moi-même : c'est la confiance des musulmans de langue ira-

nienne et, chose indispensable pour cela, une certaine connaissance du *tâdjîkî*, c'est-à-dire du persan tel qu'ils le parlent, — mais ne l'écrivent jamais. Cela n'a pas été sans prendre du temps. Il a fallu, avant de se mettre en route pour les montagnes, aller flâner sur le Registân, la grande place de Samarqand, pour écouter et s'essayer à parler, à l'ombre des mosquées vénérables; affronter la complaisance ironique des barbes blanches et des barbes noires et le rire des gamins; boire beaucoup de thé vert dans les *tchôï-khôna*, en discutant sur la date du jeûne, ou en écoutant d'invraisemblables récits de voyage débités avec une merveilleuse assurance. Comment apprendre sans cela que personne ne comprend le persan *bäd* « mauvais », que *mītim* signifie *mīdihăm* « je donne » et que si l'on parle de vous en disant *īnkăs*, ce n'est pas une impolitesse grave, une insulte? Car il n'y a aucun moyen d'apprendre le *tâdjîkî*, qui ne s'écrit pas : et, tant que le vocabulaire de ce « persan » du Turkestan n'aura pas été dressé, on ne saura pas combien de mots, qui ne paraissent être ni turcs ni persans d'origine, ne remontent pas à quelque source plus ancienne et ne sont pas des survivances peut-être précieuses. Là, comme sur tant de points, il ne manque qu'un travailleur suffisamment préparé.

« Sitôt prête, à la fin de juin, la mission a quitté Samarqand; le neuvième jour, elle atteignait le premier village de langue yagnôbie. Le voyage s'était fait dans d'excellentes conditions, par une chaleur sèche et torride, à travers le désert de pierres et de sable, mais toujours brûlant, sauf quelques fonds de vallées ombragées où la verdure jaillit partout, où l'industrie des montagnards irrigue les alluvions. Le chemin suivi était une « route » excellente, c'est-à-dire un sentier en montagne, et en plaine une piste; point de travaux d'art, sauf des ponts là où les gués sont impossibles, et des encorbellements faits de branchages flexibles, recouverts de pierres, là où les parois de la vallée presque verticales ne permettent aucun autre passage. De pareilles « routes » sont interdites évidemment à qui n'est pas franc de tout vertige et n'a pas le cœur en bon état ; car elles suivent docilement tous les accidents du sol et l'on se demande souvent, lorsqu'on débouche au haut d'un col et que l'on voit juste au-dessous de soi, très bas, le point à gagner, comment on fera pour descendre. Mais les

ânes font merveille sur ces « routes » et les chevaux se tirent fort bien d'affaire, en règle générale.

« Pendant un mois, la mission a étudié la région du Yagnôb de façon systématique. Tous les villages ont été visités, sauf deux : l'un parce qu'il est inhabité en été et qu'il n'a d'existence propre qu'en hiver, l'autre parce que ses habitants sont venus à nous, pour que nous n'ayons pas la peine d'aller jusqu'à eux. Le soin que j'avais pris d'apprendre du yagnôbi avant mon départ, de m'intéresser aux choses musulmanes et de me faire une réputation de « Français, ami des Musulmans », a beaucoup facilité la tâche de la mission. Les habitants, cultivés ou non, se sont prêtés volontiers à nos désirs. Ils sont d'ailleurs par nature doux et complaisants. Notre enquête linguistique a donc pu être conduite comme en un pays ami, jusque dans les détails ; nous avons réussi à étudier les choses en même temps que les mots, les objets et les mœurs en même temps que les noms qu'ils portent, la configuration du pays et la constitution des groupes sociaux en même temps que les divisions dialectales. Enfin, dans la seconde moitié de mon séjour en pays yagnôbi, j'ai réussi à me passer de l'intermédiaire tâdjîki et à m'adresser aux habitants directement dans leur langue. Tant au point de vue de notre étude en général que de l'exactitude et de la précision des renseignements linguistiques, nous avons à nous louer grandement de cette façon de procéder.

« Au point de vue descriptif, celui de la connaissance du yagnôbi tel qu'il est parlé aujourd'hui, c'est-à-dire du premier des objets de la mission, les résultats ont été particulièrement riches et précis en ce qui concerne la dialectologie. D'abord, la manière même dont notre enquête linguistique a été menée, à travers tous les *kichlak* (villages) du haut Yagnôb, nous a permis de délimiter avec rigueur l'aire du yagnôbî. Ensuite, à l'intérieur de cette aire, elle nous a révélé les différences multiples et parfois minimes en apparence qui au point de vue soit du vocabulaire, soit de la morphologie, soit de la phonétique, séparent les groupes de villages ou les villages les uns des autres. J'ai réussi à dresser pour le territoire de langue yagnôbie une carte à isoglosses, qui rappelle de très près celles que l'on a dressées pour certaines régions patoisantes du Midi, par exemple. Deux dialectes

extrêmes, l'un oriental, l'autre occidental, s'opposent nettement : pour ne parler que de phonétique, on dit dans le premier *d*^{a}*rå̆s* *s*^{a}*rái*, *mĕ́n*, dans le second *d*^{i}*rå̆t*, *t*^{i}*rái*, *máin* pour « faucille », « trois », « village » respectivement. Mais d'un extrême à l'autre le passage se fait progressivement, et il y a, par exemple, un village de zone intermédiaire où « trois » se dit *s*^{i}*rái*, ce qui est une forme originale, tandis que l'on y dit pour « village » *mĕ́n*, ce qui est oriental, et pour « faucille » *d*^{i}*rå̆t*, ce qui est occidental.

« On notera cette division des dialectes en tranches perpendiculaires à la direction du fleuve. Elle peut paraître surprenante au premier abord, car l'on s'attend à ce que la vallée soit un lien entre les villages, à ce qu'elle les unisse, les rejoigne et ne les laisse pas séparés les uns les autres. On songerait plutôt à des segmentations qui s'accorderaient avec la séparation que semble devoir créer le fleuve lui-même qui est impétueux et d'accès peu commode, ou qui répondraient à l'existence de vallées latérales parcourues par des affluents. En fait, la conformation du pays est d'accord avec la répartition des isoglosses : la haute vallée du Zerafchân, celle du Yagnôb, celles aussi des affluents du haut Oxus, c'est-à-dire en somme les vallées hautes qui descendent de l'Est vers l'Ouest, soit des monts du Turkestan, soit du Pamir, sont dans leur ensemble des vallées à étranglements successifs ; le plus souvent, elles sont plus aisément accessibles par un col latéral difficile que par leur embouchure naturelle. Presque jamais on ne peut les suivre en entier; elles ne sont pas seulement « embouteillées », mais plusieurs fois *barrées* par des étranglements tels que pour passer d'un élargissement, d'une oasis à l'autre, on s'enfonce dans la montagne, quitte à gravir jusqu'à trois cols escarpés et élevés, ou plus. On s'aperçoit sans peine que la langue parlée dans une vallée de ce type tendra à se fractionner en autant de parlers qu'il y a de groupes compacts d'habitants, c'est-à-dire d'élargissements, ou de « cellules ». Ce sectionnement est favorisé par les longs hivers : les communications entre les parties habitables d'une vallée, quoique difficiles, peuvent être assez fréquentes et régulières pendant quatre ou cinq mois; elles sont simplement supprimées pendant sept ou huit autres.

« Au point de vue du vocabulaire, les résultats sont moins brillants peut-être. Ils ne sont pas moins intéressants. Il nous a été possible d'établir, en effet, que la conscience linguistique des iraniens de langue yagnôbie est bien éveillée. Aux frontières du domaine, les hommes dont la langue est le yagnôbi s'opposent très nettement et se distinguent eux-mêmes fort bien de ceux qui parlent tâdjîki, quoiqu'ils soient en très bons termes; si les Yagnôbis apprenent le tâdjîki plus ou moins mal, il ne manque pas d'exemples de Tâdjîkis ayant appris le yagnôbî. Et, au point de vue géographique, on peut dire que l'aire occupée par le yagnôbi, et qu'il occupe depuis plus d'un siècle certainement, paraît devoir rester la même quelque temps encore. Mais la résistance intérieure du yagnôbi paraît un peu moins vigoureuse, si l'on entend par résistance intérieure d'une langue celle qu'elle offre non à l'attaque directe, de front, d'une langue différente limitrophe, mais à l'usure patiente par une langue qu'elle porte en quelque sorte en elle-même et qui voisine avec elle dans l'esprit des sujets parlants. Or le tâdjîki est précisément pour le yagnôbî non seulement un voisin « extérieur », ce qui n'est guère, mais encore un voisin « intérieur » et cela est grave. En morphologie, la résistance du yagnôbî est remarquable; pour le vocabulaire, elle est moins forte. Le yagnôbî ne s'écrit pas, le tâdjîki non plus, mais où est la frontière exacte entre le tâdjiki, simple langue vulgaire de la conversation, et le persan, langue écrite digne de figurer à côté de l'arabe? D'ailleurs, le vocabulaire tâdjiki, même le plus plat et le plus impur, celui qui est mêlé de mots turcs, est intelligible partout, A quoi il faut ajouter que l'analogie favorise l'introduction de mots persans; il y a, en effet, des mots iraniens qui sont, par eux-mêmes et de façon tout à fait régulière, les mêmes, ou peut s'en faut, en persan et en yagnôbi.

« Ici nous avons pu noter l'intervention d'un facteur curieux dont il importerait de surveiller le développement : la conscience chez les Yagnôbis que leur parler est non seulement leur langue propre, mais une langue secrète par rapport au tâdjîki des autorités officielles. Des mots secrets ont déjà fait leur apparition, destinés à remplacer, quand les Yagnôbis parlent entre eux en présence de gens du gouvernement, des mots pareils en yagnôbi

et en tâdjîki, tels que *xar* « âne », *asp* « cheval », *birinǰ* « riz ».

« En ce qui concerne le second objet de la mission, la question des liens entre le yagnôbi d'aujourd'hui et les divers « dialectes » du sogdien médiéval, la mission que l'Académie a envoyée en Asie centrale a pu constater la très proche parenté qui unit l'une et l'autre langues. La comparaison entre les parlers yagnôbis contemporains conduit à supposer des formes plus anciennes qui sont exactement celles que nous rencontrons en sogdien : ainsi *pā̊̇s* « flèche » du yagnôbi oriental et *pā̊̇t* « flèche » du yagnôbi occidental présupposent un **pāθ* plus ancien, et c'est *pāθ* « flèche » qui est précisément attesté en sogdien « bouddhique ». Telle phrase sogdienne un peu vulgaire a pu être comprise, à un léger changement près, par des yagnôbis, et plusieurs formes et termes sogdiens sont devenus intelligibles ou se sont trouvés confirmés grâce au yagnôbi.

« Que, sur bien des points, le sogdien et le yagnôbi aient divergé, cela n'a rien d'étonnant. Le sogdien d'écriture sogdienne, souvent appelé à tort bouddhique, qui est le plus archaïque, n'apparaît lui-même pas comme *identique* à la forme ancienne du yagnôbi, mais comme très voisine. A plus forte raison, le sogdien dit « chrétien » diverge-t-il, lui qui est plus évolué. Mais quoi de plus naturel d'après les constatations que nous avons pu faire, et s'il s'agit vraiment d'une langue qui devait être parlée beaucoup plus loin vers l'Occident que le yagnôbi le plus occidental ? Les différenciations entre les dialectes ne suivent-elles pas précisément une direction générale est-ouest ? Et quel autre parler qu'un parler occidental, parlé dans la plaine ou près d'elle, avait-il chance de s'étendre vers les Sept-Fleuves au Nord, pour de là s'enforcer sur la route de Chine ?

« Au bout d'un mois, il fallut quitter, non sans regrets, un pays que la bienveillance des habitants, le ciel inaltérable, les chevauchées quotidiennes de village à village, les causeries et l'étude m'avaient rendu cher, bien que ce fût une terre de misère, un désert semé de quelques maigres oasis. Avec le mois d'août s'approchait l'automne, et les nuits devenaient froides. Surtout il y avait encore du travail à faire à Samarqand. Aussi le retour fut rapide. Je pressai gens et bêtes, et l'on se retrouva à Samarqand au bout de cinq jours seulement : les deux premiers, à neuf

heures de cheval chaque, nous menèrent au delà de l'Iskender Koul; le troisième jour, nous passâmes le col du Doukdân, à 4300 mètres environ et restâmes près de treize heures à cheval; enfin nous gagnâmes Pendjikent en dix heures et, de là, Samarqand en douze, sans arrêt.

« Là il nous restait quinze jours environ pour profiter de notre apprentissage et tâcher de tirer parti des étrangers divers qui du Sud remontent vers la ville illustre. Nous n'eûmes pas de chance avec un malheureux Chigni qui, malade lors de notre arrivée dans la ville, mourut peu après. En revanche, la colonie afghane de Samarqand nous a fourni tous les sujets nécessaires à une étude détaillée de la phonétique de divers dialectes afghans.

« D'autre part, nous avons pu étudier le tâdjiki des montagnards de l'Émirat de Bokhârâ, grâce à un groupe de sept ouvriers agricoles venus de *Kulâb* et environs. Ces hommes assez rudes d'ailleurs et vite las de nos questions m'ont pourtant permis, entre autres, de déterminer que la limite de la prononciation du δ intervocalique se trouve actuellement dans le Sud de l'État de Bokhârâ, près de la frontière afghane, très peu à l'Est de *Kulâb* même. On sait combien cette prononciation a été largement répandue au début des temps modernes.

« Enfin, vers la fin de notre séjour, j'ai pu mettre la main sur un *Mundjânî*, originaire du Wakhân, de cette zone étroite et interdite que l'on a attribuée à l'Afghanistan et qui sépare le Pamir russe de l'Inde anglaise. Les renseignements, naturellement trop rares à notre gré, et le vocabulaire que nous avons pu obtenir sont d'autant plus précieux que ce que nous possédons en fait de Mundjâni est peu de chose et noté sans la précision désirable. Sans doute il sera possible maintenant de se rendre mieux compte des relations qui existent d'une part entre les dialectes iraniens du Pamir et ceux du Badakhchân, d'autre part entre les parlers iraniens de l'Indou Kouch et leurs voisins indiens.

« Ainsi, la mission s'est efforcée de satisfaire même au troisième de ses objets et de pénétrer le plus profondément possible dans la connaissance de l'Asie Centrale. J'espère que les membres de l'Académie auront, par ces quelques résultats obtenus à Samarqand en une brève quinzaine, un aperçu de tout ce

qui s'offre dans le domaine du Turkestan et du Pamir à l'activité de travailleurs consciencieux et méthodiques.

« Le voyage de retour s'est fait vite et sans difficulté. Il n'a présenté que des évènements favorables et d'heureuses rencontres, D'abord un séjour charmant à Saint-Pétersbourg, où MM. Radloff, Salemann et Oldenbourg, de l'Académie Impériale, m'ont accueilli en ami. Ensuite le retour à Paris et l'occasion très agréable qui m'est offerte aujourd'hui et que j'ai saisie avec empressement de remercier l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui a rendu possible mon voyage au Yagnôb. »

L'Académie entend, en comité secret, le rapport de M. Maurice Prou sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1912-1913 [1].

COMMUNICATION

UN TEMPLE DE LA GENS AUGUSTA A CARTHAGE,

PAR M. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Charles Saumagne m'a remis, par l'intermédiaire de M. Reinach, pour être communiquée à l'Académie, la copie, accompagnée d'une photographie, d'une inscription assez intéressante. Elle provient de Carthage.

Le 17 septembre dernier, au cours de fouilles méthodiques entreprises dans sa propriété sise à l'angle nord-est de la colline de Saint-Louis, au-dessous du bureau de poste, M. Saumagne père découvrait un ensemble de trois salles juxtaposées de dimensions égales ($2^{m} \times 3^{m}$). C'est dans la première de ces salles, celle qui regarde le Sud-

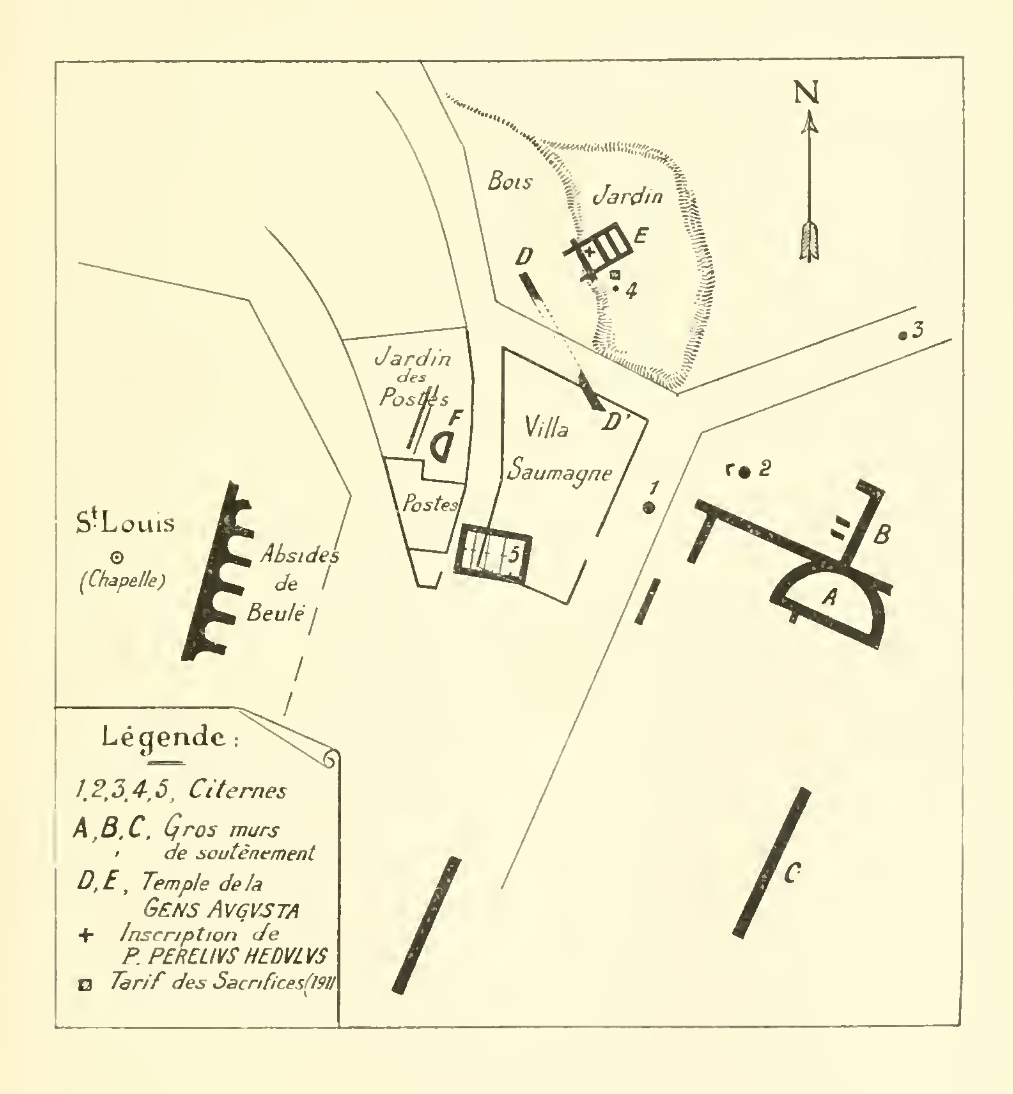
1. Voir ci-après.

Ouest, qu'a été trouvée l'inscription en question dont je transcris le texte :

GENTI·AVGVSTAE
P·PERELIVS·HEDVLVS·SAC·PERP
TEMPLVM · SOLO·PRIVATO
PRIMVS·PECVNIA·SVA·FECIT

M. Charles Saumagne a bien voulu me remettre aussi, avec le croquis des lieux, les détails les plus circonstanciés sur les fouilles qui ont amené cette découverte.

« Sur le flanc de Byrsa, à l'angle N.-E. de la colline, on a rencontré :



1° Un massif de maçonnerie qui semble être la substruction d'un édifice de basse époque. Il se compose, en l'état présent, d'un grand mur S. E.-N. O. qui relie les terres et supporte un bosquet et la route de Saint-Louis. Selon une direction perpendiculaire à ce mur (N. E.-S. O.) et de même structure que lui, se trouvent trois petites chambres, isolées les unes des autres et égales par leurs dimensions (3 m sur 2 m). La salle du milieu n'a pas été fouillée. Dans la composition des murs entrent des marbres concassés et des fragments de mosaïque grossière. C'est dans la salle attenante au grand mur N. O.-S. E. (salle 1) que l'inscription a été découverte.

2° En fouillant plus profondément, on a rencontré des vestiges d'une époque antérieure.

a) Dans la salle n° 1, une assise de pierres de taille qui occupe la moitié de la pièce et qui supporte l'angle d'une mosaïque. Le long de cette assise, se développe un égout qui n'avait pas été ruiné ; les dalles, dont l'une était creusée en forme de regard, étaient en place.

Les fondations du premier édifice ont coupé la mosaïque, qui sans doute se développe sous le bosquet, derrière le mur de soutènement. Elles ont coupé et obstrué l'égout en deux endroits.

Dans cet égout, dans la boue qui l'engorgeait, j'ai recueilli :

— Une lampe portant au revers :

AVGENDI

— Des monnaies qui s'effritaient ; celle que j'ai pu décaper était à l'effigie de Constantin.

— Dans les parois même de l'égout, dont les pierres se détachaient d'elles-mêmes, tellement les matières acides ont pénétré le ciment, une monnaie de Trajan ou d'Hadrien de grand module.

b) Dans la salle n° 3, mêmes observations : grandes assises de pierres de taille, bordant une mosaïque blanche. Au niveau de cette mosaïque, une anse d'amphore portant l'estampille :

ΙΕ//////////////Σ
ΣΤΡΑΤΟΥ
//////////////

Le revêtement de stuc, sur la face extérieure du monument le plus récent, indique le niveau de la façade apparente du second édifice. Une même indication se trouve sur la partie S.-E. du grand mur de soutènement. Ce niveau est supérieur de 0 m 50 à celui où fut trouvée l'inscription de Perelius Hedulus. »

M. Saumagne ajoute :

« Les ruines du premier édifice avaient été nivelées soigneusement, avant qu'on creusât au milieu d'elles les fondations du second. En effet, sur l'égout et sur la mosaïque, la terre était argileuse et fortement tassée. C'est sur cette couche de glaise, visiblement comprimée par la main de l'homme, que se trouvait l'inscription. Elle était appuyée contre le mur qui sépare la chambre n° 1 de la chambre n° 2. Il est évident qu'elle a été déposée sans violence. Au même niveau, une dizaine de dalles massives, jetées en désordre. Elles ont été culbutées là, en même temps qu'on déposait la plaque à côté d'elles. »

De tout cela il résulte qu'il existait à cet endroit une construction qui avait succédé à une autre plus ancienne. Cette dernière était, ainsi que nous l'apprend l'inscription, un temple de la *Gens Augusta*, élevé par un particulier sur un terrain lui appartenant et à ses frais. La forme des lettres, parfaitement gravées, ne laisse aucun doute sur la date à laquelle le texte doit être rapporté : il est du début de l'Empire (voir le facsimilé ci-joint).

L'expression *Gens Augusta* est quelque peu surprenante :

à la suite du mot *gens* on s'attendrait à trouver un adjectif à forme gentilice, comme *Julia*, *Flavia*, etc. Il semble donc que l'auteur ait voulu désigner par là, non pas la famille



des Jules, mais celle d'Auguste même, et ait employé le mot *gens* comme synonyme du terme habituel en pareil cas, *domus*. Qu'il s'agisse d'Auguste et non pas d'un Auguste, d'un de ses successeurs immédats, c'est ce que semble prouver ce détail que Perelius était le premier, à Carthage, qui donnât à l'empereur cette preuve de loyalisme.

L'inscription nous apprend ainsi que cet homme était *sacerdos perpetuus* de la *gens Augusta*. On sait que l'épithète de *perpetuus*, très fréquente en Afrique après le mot *flamen*, ne se rencontre presque jamais avec d'autres titres

sacerdotaux, comme *pontifex* ou *sacerdos*[1]. En Espagne, au contraire, on en trouve quelques exemples. On notera comme particulièrement intéressante pour la question une inscription de Martos[2], où l'on voit figurer, à côté l'un de l'autre, un homme du nom de L. Lucretius Fulvianus, qui est dit *pontifex perpetuus domus Augustae*, et une femme, sa fille, sans doute, *Lucretia L. f. Campana*, appelée *flaminica perpetua domus Augustae*; comme aussi une autre inscription d'Adra qui mentionne une *sacerdos perpetua domus Augustae*[4]. S'il faut attribuer à cette épithète la valeur qu'on lui accorde quand elle suit le mot *flamen*, on comprendra que Perelius Hedulus, après avoir, pendant un an, exercé son sacerdoce, en garda le titre honorifique pendant toute son existence. Mais on pourrait admettre aussi que ce personnage, qui, le premier dans sa ville, éleva un temple à ses frais et sur son domaine, fut chargé, sa vie durant, de célébrer le culte qui lui tenait si fort à cœur[5].

M. Saumagne m'a fait également savoir qu'à une cinquantaine de mètres de l'endroit où se trouvait l'inscription il avait recueilli un fragment de brique avec la marque



H, E et D formant un monogramme.

Il faut assurément compléter : [*Pere*]*li Heduli*. C'est

1. Cf. pourtant un *augur perpetuus* à Rusucurru (*C. I. L.*, VIII, 8995), et à ce sujet Hirschfeld, *Annali*, 1866, p. 56.

2. *C. I. L.*, II, 1663.

3. *C. I. L.*, II, 1978.

4. Cf. une *sacerdos perpetua* (*C. I. L.*, II, 1572 et 1950), une *sacerdos perpetua et prima* (*ibid.*, 1956).

5. C'est le sens que M. Hirschfeld accorde au titre de *pontifex perpetuus* (*loc. cit.*, p. 56, note 1).

une estampille, dont on a déjà signalé, à Carthage, une demi-douzaine d'autres exemplaires [1]. Cette marque n'ayant jamais été rencontrée ailleurs, ni en Afrique, ni en Italie, il semble bien qu'il faille identifier cet industriel avec celui qui est mentionné sur l'inscription nouvellement découverte. Les briques ainsi estampillées dateraient du début de l'Empire.

On notera que deux de ces briques portent, à côté de la marque rectangulaire au nom de Perelius Hedulus, une autre marque, celle-là circulaire, au nom de C. Julius Antimachus, qui, elle, a été rencontrée seule en Italie [2], aussi bien qu'à Carthage [3].

Toute la question est de savoir si les briques estampillées au nom d'Antimachus sont entières et si le nom d'Hedulus ne figurait pas jadis à côté, quand la pièce était complète ; c'est ce que les éditeurs n'ont jamais indiqué, faute de deviner l'intérêt de cette constatation. On ne saurait donc tirer aucune conclusion de ces documents pour la question qui nous intéresse.

Un fait reste certain : sur deux briques de Carthage, les deux marques sont juxtaposées ; particularité tout à fait digne de remarque et qui semble indiquer une association commerciale, une raison sociale double.

1. *C. I. L.*, VIII, 22632, 72.
2. *C. I. L.*, XV, 1202.
3. *C. I. L.*, VIII, 22632, 65.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1912-1913, PAR M. MAURICE PROU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE; LU DANS LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1913.

Le personnel de l'École d'Athènes en 1912-1913 se composait de six membres français, MM. Vallois, Picard, Avezou, Plassart, Blum et Boulanger.

La section étrangère comprenait deux membres : un Belge, M. Delatte, et un Danois, M. Sven Risom, architecte diplômé de l'Académie de Copenhague, dont la pension prenait fin le 1er juin 1913, mais qui est resté par la suite associé aux travaux préparatoires de la publication des fouilles de Thasos. Rappelons que cette œuvre reçoit une subvention de la Bibliothèque d'art et d'archéologie dont la fondation est due à la générosité de M. Jacques Doucet, toujours attentive à saisir les occasions de favoriser les études d'histoire artistique. La même Bibliothèque concourt aussi à la publication des fouilles de Tégée, que préparent M. Dugas, ancien membre de l'École, et M. Clemmensen, architecte danois. Ont encore participé, hors cadre, aux travaux de l'École, deux anciens membres, M. Courby et M. Pâris, l'un ayant reçu de la Commission de la publication des fouilles de Delphes, et accompli, une mission à Delphes, avec la collaboration d'un architecte, M. Lacoste, ancien élève de l'École des Beaux-arts, l'autre ayant poursuivi, aux frais de l'École, ses recherches à Délos.

On ne saurait non plus passer sous silence l'activité multiple et infatigable de l'architecte de l'École, M. Replat, qu'on a vu à l'œuvre sur presque tous les chantiers, à la fois comme conducteur technique et comme architecte, à Délos, à Delphes, à Thasos, à Aphrodisias.

Le 1er octobre 1913, M. Picard, membre sortant de 4e année, a été appelé aux fonctions de secrétaire général, en remplacement de M. Cettier, secrétaire-bibliothécaire, démissionnaire. Les tâches administratives du directeur s'étant multipliées jusqu'à l'attribution de charges qui paraissent assez étrangères à ses fonctions essentielles, telles que l'organisation des examens du baccalauréat et des brevets élémentaire et supérieur, dans les centres du Levant, ou encore le provisorat de l'École Giffard, il devenait nécessaire de lui adjoindre un secrétaire capable de le seconder dans des besognes aussi diverses. L'Académie connaît assez M. Picard par les mémoires qu'il lui a adressés pour être assurée qu'il fera honneur au titre nouveau qui lui a été conféré.

L'événement le plus notable de l'année, touchant le personnel, a été le retour en France du directeur, notre confrère, M. Homolle, nommé administrateur général de la Bibliothèque nationale. M. le Ministre de l'instruction publique a désigné pour lui succéder M. Fougères, professeur-adjoint de langue et de littérature grecques à la Sorbonne, que vous lui aviez présenté. L'expérience que M. Fougères a acquise des explorations archéologiques au temps qu'il était membre de l'École, quand il déblayait le Gymnase de Délos, parcourait à deux reprises l'Asie Mineure, marchant sur les traces de M. Georges Perrot, et s'engageant ainsi dans les voies qu'avait ouvertes notre vaillant secrétaire perpétuel, quand, encore, il relevait d'importantes inscriptions dans l'île de Salamine et en Thessalie, le contact qu'il a gardé avec les pays grecs, non par le seul moyen des livres, mais par des voyages répétés,

le talent avec lequel il a mis en œuvre les documents recueillis au cours de ses missions, dans un livre sur *Mantinée et l'Arcadie orientale*, dont on a dit que « toutes les parties, géographiques, topographiques, historiques, mythologiques, archéologiques, épigraphiques, témoignent du plus remarquable effort d'analyse et de synthèse »[1], et plus récemment dans un livre sur Sélinonte, publié en collaboration avec M. Hulot, architecte, où il a tracé de la vie dans une ville grecque un tableau d'une remarquable précision, nous sont un sûr garant que M. Fougères saura maintenir l'École à la hauteur à laquelle ses prédécesseurs l'ont portée.

Nommé directeur à dater du 11 mai 1913, M. Fougères prenait possession de son poste à Athènes le 20 mai suivant. Tout de suite, il se préoccupait d'organiser le travail de ses collaborateurs de telle sorte qu'en dépit du trouble résultant de l'état de guerre, l'activité de l'École, retardée seulement de deux mois, a été aussi féconde que jamais en résultats utiles.

A Délos, la campagne de l'été de 1912 a été marquée par la découverte qu'a faite M. Pierre Roussel, sur les berges de l'Inopos canalisé, de deux nouveaux sanctuaires, un troisième Sarapieion et un Aphrodision, le premier rappelant par ses dispositions le sanctuaire isiaque de Pompéi, et d'autant plus intéressant qu'on connaît les circonstances de sa fondation par une double inscription en prose et en vers gravée sur une colonnette, le second identifié avec certitude par deux dédicaces à Aphrodite. En août 1913, M. Boulanger a continué le dégagement de ce sanctuaire, et, dans le voisinage, M. J. Pâris a achevé le déblaiement des rues et maisons contiguës à la maison de l'Inopos. Dans le même quartier haut, l'exploration que M. Vallois a faite, en juin 1912, des ruines du théâtre a permis de rectifier le plan précédemment dressé de cet

1. Radet, *L'histoire et l'œuvre de l'École française d'Athènes*, p. 291.

édifice. Le même archéologue a déblayé la grande citerne publique creusée dans le granit derrière la scène du théâtre. Au Sud-Ouest, s'étendait un téménos déjà exploré par M. Chamonard ; M. Vallois y est revenu en 1912, puis en août-septembre 1913, et a constaté que ce sanctuaire, pourvu de deux temples, devait être consacré à Dionysos, Hermès et Pan, associés dans le même culte. Pendant l'été de 1913, M. Plassart a commencé sur les pentes du Cynthe une exploration dont le résultat le plus important a été la reconnaissance des voies sacrées : deux voies principales se développaient le long des pentes à l'Est et au Nord-Ouest pour aboutir aux deux sommets de la montagne couronnés chacun d'un sanctuaire. Le parcours était jalonné d'une suite de petits sanctuaires installés dans les recoins aplanis des rochers comme autant de stations pour les processions. L'aspect majestueux de la voie principale est en rapport avec le rôle important de la montagne dans les cérémonies du culte délien.

Entre le Gymnase et le Lac Sacré se dressait un important monticule de décombres d'où émergeaient quelques colonnes de granit. Le poids des matériaux avait jusqu'ici découragé les fouilleurs qui ne disposaient pas d'un outillage suffisant pour leur déplacement. On désignait cet édifice sous le nom de « Palestre de granit ». M. Avezou n'a pas reculé devant les difficultés ; il l'a dégagé, il en a reconnu le plan, puis, retirant d'une citerne les décombres dont elle était remplie, il y a trouvé tous les éléments d'une reconstitution du monument avec ses ordres inférieur et supérieur. C'est là que M. Avezou a trouvé une belle tête de bronze que M. Homolle a fait connaître à l'Académie. Rappelons encore l'exploration du stade par MM. Avezou et Plassart. Enfin, il faut rendre hommage au zèle avec lequel les architectes, MM. Replat et Risom, ont relevé les plans, exécuté les dessins, et, avant tout, rapproché les débris épars des divers monuments afin d'en faire la reconstitution.

L'ardeur et la méthode avec lesquelles les recherches se sont poursuivies sur le champ de fouilles de Délos ont donc continué à justifier la libéralité inlassable de notre confrère M. le duc de Loubat.

En outre, M. Fougères, dans le rapport qu'il a adressé récemment à M. le Ministre de l'instruction publique, a tracé le programme des travaux à venir, le plan qu'il se propose de suivre dans les fouilles, de manière à résoudre le plus rapidement possible les problèmes essentiels de la topographie et de l'histoire monumentale et religieuse de Délos. Nous lui laissons le soin et le plaisir de vous l'exposer.

A Delphes, MM. Courby et Blum ont fait une série d'enquêtes supplémentaires en vue de la publication définitive des fouilles. Le premier a scruté à fond l'adyton et les substructions du temple archaïque. Le second a fait porter ses efforts sur le portique d'Attale, et il a conclu à une disposition du monument différente de celle qu'a proposée M. Paintow dans un article de la *Berliner philologische Wochenschrift*.

L'Académie a suivi avec intérêt les belles fouilles de MM. Picard et Avezou à Thasos. Lors de la reprise de l'exploration, le gouvernement hellénique a reconnu, avec une parfaite bonne grâce, les droits acquis sous le régime turc par les fouilles précédentes. « Un moment, écrit M. le directeur de l'École d'Athènes, les péripéties de la guerre balkanique, dont les échos venaient de la côte thrace voisine aux oreilles des fouilleurs, firent craindre aux insulaires que leur terre ne passât sous un troisième maître. Loin de souffrir de ces vissicitudes, les travaux n'en étaient suivis qu'avec plus de sympathie par une population disposée à saluer, dans chaque nouvelle trouvaille, la résurrection d'un titre de propriété hellénique [1]. »

1. Voir sur la campagne de 1912 un rapport de M. Collignon, séance du 23 mai 1913, dans *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes*

Dans le Péloponèse, M. Vallois, assisté de M. Clemmensen, a procédé à un déblaiement sommaire du temple de Némée.

A Orchomène (Arcadie), MM. Plassart et Blum ont commencé, le 25 août dernier, une campagne de fouilles au cours de laquelle ils ont reconnu deux portiques, un petit temple, que les dédicaces et les terres cuites désignent comme le temple d'une Artémis, et un autre édifice, en contre-bas de l'agora, dans lequel ils ont recueilli nombre d'inscriptions importantes tant pour l'histoire des institutions que pour la toponymie d'Orchomène au IVe siècle avant notre ère.

L'exploration de l'Asie Mineure, peu à peu délaissée, a été reprise à la suite d'une entente avec l'éminent directeur général des Musées impériaux ottomans, Son Excellence Halil-bey, entente préparée à Paris par M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, et à Constantinople, par M. Mendel, conservateur au Musée impérial. Dans les premiers jours de septembre 1913, M. Picard s'est joint à M. Mendel pour continuer l'exploration du sanctuaire de l'Apollon de Claros à Notion. M. Boulanger, aidé de M. Replat, a repris à Aphrodisias les fouilles commencées par MM. Gaudin et Mendel.

Tant de travaux n'ont pas empêché les membres de l'École de faire quelques voyages. M. Blum a parcouru l'Égypte au mois de mars 1913; et en mai et juin, MM. Plassart et Blum ont fait une reconnaissance à Sicyone, Titané, Stymphale, Phénéos, Orchomène, Phlionte et Némée. De juin à août, M. Vallois et M. Pâris ont parcouru l'Asie Mineure de Smyrne à Rhodes et rapporté, avec des inscriptions inédites, des relevés architecturaux; enfin, M. Boulanger a recueilli à Mitylène et à Lemnos quelques inscriptions et sculptures.

rendus des séances, 1913, p. 198, et un mémoire de MM. Picard et Avezou, *ibid.*, p. 360-378.

Voilà une relation bien sommaire des fouilles et explorations exécutées par les membres de l'École française pendant l'année scolaire 1912-1913. En parler plus longuement serait risquer de lasser votre attention avant d'arriver à l'objet propre de ce rapport qui est de vous faire connaître l'opinion de votre Commission sur les mémoires que nous avons reçus de ces jeunes archéologues. L'activité que MM. Ch. Picard, Ch. Avezou et A. Plassart ont mise dans leurs recherches sur le terrain n'a pas fait tort à la rédaction des mémoires exigés par le règlement.

Le mémoire de M. Charles Picard, intitulé *L'édifice des Poséidoniastes de Bérytos à Délos*, est tout ensemble une étude d'archéologie monumentale et d'histoire des institutions. L'édifice dont il s'agit était le siège d'une association de marchands, d'armateurs, d'entreposeurs syriens, le lieu où ils se réunissaient, soit pour rendre un culte aux « dieux de la patrie » et particulièrement au Poséidon de Bérytos, protecteur du κοίνον, soit pour traiter d'affaires commerciales.

Après avoir fait l'historique des fouilles commencées en 1882 par notre confrère M. Salomon Reinach, et qui, dès cette époque, avaient permis d'attribuer l'édifice aux Poséidoniastes, reprises en 1904 par M. Bulard, continuées en 1906 par M. Replat et terminées en 1910 par M. Picard lui-même, l'auteur décrit l'édifice et en dégage nettement le double caractère, à la fois sanctuaire et bourse de commerce.

Il était situé près du Lac Sacré, entre la calanque de Skardana et le port. En son dernier état, il occupait un espace rectangulaire bordé de rues sur trois côtés. On entrait par la rue du Sud dans une petite cour formant comme le téménos du sanctuaire. Limitée à l'Est et à l'Ouest par une colonnade ornée d'un exèdre et de statues honorifiques, elle renfermait quatre autels correspondant aux

quatre *cellae* du sanctuaire, et dont l'un était consacré à la déesse Rome. La colonnade de l'Ouest formait la façade du sanctuaire que précédait un pronaos, et qui comprenait quatre *cellae* ou chapelles; celle du Nord, identifiée par une inscription, était celle de la déesse Rome; la *cella* voisine était dédiée au Poseidon de Bérytos; les deux autres appartenaient à des divinités qui complétaient la triade syrienne et que M. Picard identifie avec Astarté-Aphrodite et l'Héraklès de Tyr.

Telle n'était pas la disposition primitive au moment de la construction vers 110-109. Le culte de Rome n'y fut installé que lorsque les Poséidoniastes entrèrent au service des Romains; pour placer la statue de Rome, on délogea un dieu syrien, et on l'érigea même sur la base de la statue du premier occupant, en laissant la signature du sculpteur athénien Ménandros, fils de Mélas, qui en était l'auteur. Pour dédommager le dieu évincé, on lui aménagea une nouvelle *cella*.

Le local destiné aux transactions commerciales a été reconnu dans une grande cour à ciel ouvert, située au Nord du sanctuaire. En outre, toute une partie de l'édifice rappelle la disposition des maisons privées. La pièce la plus digne d'attention est une sorte de salle d'honneur d'où proviennent plusieurs statues, entre autres le groupe bien connu d'Aphrodite se défendant contre les entreprises de Pan avec l'aide d'Éros, et une jolie statue de Nymphe.

L'étude des monuments est complétée par une histoire du κοίνον des Poséidoniastes, qui s'est constitué vers l'année 110-109 par la fusion des Hérakléistes de Tyr avec l'association des armateurs et entreposeurs de Laodicée de Phénicie. Il avait à sa tête des fonctionnaires éponymes, l'archithiasite, chargé de l'administration, et le prêtre. Cette association ne paraît pas avoir eu plus d'une vingtaine d'années de prospérité. C'est sans doute en 88 que l'établissement fut détruit par les troupes de Mithridate, car il

paraît probable que les ennemis des Romains n'épargnèrent pas un sanctuaire où trouvait place le culte de Rome.

On retrouve dans le mémoire de M. Picard les qualités dont il a souvent fait preuve : la sûreté des connaissances, la rigueur de la méthode, la précision de l'exposition. A son mémoire est joint un plan d'ensemble qu'a dressé M. Anton Frederiksen, en mettant à profit les relevés de MM. Convert et Replat.

M. Picard nous présente donc sur l'établissement des Poséidoniastes un travail définitif et qui peut être livré à l'impression pour former un des fascicules de l'ouvrage consacré aux *Fouilles de Délos*.

Sous le titre d'*Antiquités de Macédoine et de Thrace*, M. Charles Avezou nous a envoyé le recueil et le commentaire d'une série d'inscriptions et de sculptures relevées par lui au cours de deux voyages, en 1911 et en 1912, sur le littoral de la Macédoine et de la Thrace, le second écourté par la guerre. Il a visité Salonique, le pays du Strymon au Nestos, puis du Nestos à l'Hèbre; à ces trois étapes répondent les trois parties de son travail.

L'École française a souvent paru dans cette région. M. Avezou a partout retrouvé la trace de ses devanciers, MM. Duchesne et Bayet à Salonique, dans la Pérée thasienne, M. Georges Perrot, M. Heuzey, puis MM. Deville, Albert Dumont, Homolle, Salomon Reinach et Seure.

A Salonique, M. Avezou, se substituant à son compagnon de voyage, M. Charles Picard, à qui la Direction des Musées impériaux de Turquie avait confié le soin de rédiger le catalogue des antiquités conservées au Lycée turc, a transcrit les inscriptions ; il a réuni dans son premier chapitre celles qui sont inédites, au nombre de trente, toutes de l'époque impériale. Il en est d'intéressantes, notamment quelques dédicaces dues à des thiases qui célébraient des cultes étrangers, le culte d'Hermanoubis, par exemple. La

série des stèles funéraires est également instructive : on y retrouve la représentation du Héros chasseur ou cavalier thrace, et surtout les deux mains levées, placées, semble-t-il, sur la stèle comme pour éloigner les violateurs de sépultures. Signalons-en une où deux mains levées séparent deux inscriptions, dont la seconde est certainement l'épitaphe, et la première, une injonction qu'il faut lire πόε τὸ ὅσιν (ὅσιον) καὶ τὸ δίκην (δίκαιον). La même formule abrégée se lit sur une inscription funéraire de Thessalie, beaucoup plus ancienne : Ὅσιον. Δίκαιον [1].

Si court que soit le second chapitre du mémoire contenant le résultat des recherches de M. Avezou en Édonide (Piérie du Pangée), les renseignements précis qu'il fournit sur quelques points, Kale-Tchiflik, Pyrgos, Ludza-Leftéré, Gaïdaro-Kastro, sont précieux, car la région est mal connue et les cartes autrichiennes inexactes.

Le troisième chapitre a trait aux antiquités d'Abdère, de Maronée et de Trajanopolis *ad Hebrum*. La moisson épigraphique de M. Avezou lève tous les doutes, si l'on pouvait encore en avoir, sur l'emplacement de l'antique Abdère, exploré dès 1881 par M. Salomon Reinach, et identifié, en 1887, par M. Regel, avec le village de Bulustra. Les textes les plus intéressants que M. Avezou y ait relevés sont quatre décrets gravés sur une *parastade* de marbre et rendus en l'honneur d'un citoyen d'Acanthe et de quatre citoyens romains, dans la première moitié du second siècle avant notre ère. M. Avezou les commente avec soin et s'efforce d'en tirer quelque lumière sur les institutions assez mal connues d'Abdère.

Maronée n'a fourni que peu de chose. Enfin, d'une courte excursion à Trajanopolis, dont Albert Dumont avait déterminé l'emplacement, M. Avezou a rapporté un fragment d'inscription grecque datée du règne de Septime

1. *Revue de philologie*, t. XXXV (1911), p. 294.

Sévère et concernant la réfection de la voie romaine et des bornes milliaires. Il est remarquable que Deville ait découvert à Dédéagatch et publié en 1873 un fragment d'un autre exemplaire du même texte. Le mémoire de M. Avezou a fait le fond d'un article qu'il a imprimé récemment avec son compagnon de voyage, M. Charles Picard, dans le *Bulletin de correspondance hellénique* [1].

M. Plassart nous ramène à Délos avec son étude sur le *Quartier du Stade*. C'est la description minutieuse du stade et de sept maisons voisines. L'auteur a relevé sur le terrain tous les restes des murs, des banquettes, des gradins et du dallage qui dessinent encore la forme intérieure du champ de courses ; il a mesuré et noté toutes les dimensions des portes, des chambres, des plinthes, des caniveaux et tuyaux d'écoulement, décrit toutes les parois de plâtre décorées de peintures, dressant ainsi un état de lieux avec la plus consciencieuse précision, n'omettant aucun détail. Sans doute les considérations générales sur l'histoire de l'habitation à Délos font défaut, mais l'essentiel n'est-il pas de dresser d'abord l'inventaire des matériaux, pour donner un fondement solide au commentaire ?

D'ailleurs, les règles générales suivies par les Déliens dans la disposition des maisons avaient été précédemment dégagées par les archéologues à qui l'on doit des descriptions de constructions privées, MM. Chamonard, Bizard, Leroux et Bulard. Chemin faisant, M. Plassart a eu l'occasion de rectifier ou de rejeter des hypothèses antérieures, par exemple sur la disposition de l'abri cintré qui couvrait le feu sacré et où l'on avait cru reconnaître une combinaison de l'omphalos et de l'autel domestique.

Sa découverte la plus neuve est celle d'une grande citerne

1. Ch. Avezou et Ch. Picard, *Inscriptions de Macédoine et de Thrace*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 37e année (1913), p. 84-154.

dans le sous-sol d'une maison ; on y accède par un escalier intérieur qui met en présence d'une crypte voûtée ; l'eau avait encore, au moment de la découverte, une profondeur de 1 m 50, et atteignait le bord de la vingt-cinquième marche. Rien de pareil n'avait été jusqu'à présent signalé dans les maisons de Délos.

Les trouvailles artistiques les plus intéressantes consistent dans les fresques décorant soit l'autel à l'entrée de la maison, soit la paroi extérieure du mur, soit encore les carreaux de tuf qui forment les cloisons intérieures des chambres. Héraclès armé de la massue, Pan jouant de la flûte, scènes conjugales, scènes de sacrifices ou de luttes, simples dessins à combinaisons géométriques, tels sont les thèmes de ces peintures dans la plupart desquelles s'affirme ce caractère réaliste si bien mis en lumière par M. Bulard [1]. Il est intéressant aussi d'observer et de rétablir, comme l'a fait M. Plassart, la succession des couches de chaux superposées, sous lesquelles disparaissait peu à peu le premier badigeon ; on en compte jusqu'à huit ; qu'ils voulussent réparer les parties dégradées ou remettre à neuf un ensemble, les Déliens repeignaient leurs murailles avec la même aisance que nous changeons les papiers peints de nos appartements.

On trouve même ici un curieux témoignage du soin qu'avait pris un propriétaire de tracer au peintre un programme des sujets dont il désirait orner ses murs, et à qui l'ardeur de son imagination n'avait pas permis de mesurer ses désirs à l'emplacement disponible, car on lit, en petites lettres, cette inscription laissée comme une excuse par les décorateurs : εἰς τὸ λοιπόν, τόπον οὐκ ἔχομεν, « pour le reste,... la place nous manque ! »

Aux peintures s'ajoutent des mosaïques avec le répertoire

1. Marcel Bulard, *Peintures murales et mosaïques de Délos* (*Fondation Eugène Piot*, *Monuments et mémoires*, t. XIV).

ordinaire de postes, de carrés, de losanges et autres figures géométriques. Comme sculptures, on n'a rencontré qu'un Hermès en marche et une tête de jeune Satyre riant, de travail ordinaire. Notons aussi la découverte d'un petit trésor de monnaies composé de cinquante tétradrachmes attiques.

A son texte M. Plassart a joint un grand nombre d'excellentes photographies. Ce mémoire est prêt pour l'impression.

Un seul mémoire nous est venu de l'École française de Rome, celui de M. Fawtier. Le règlement de l'École et la répartition des membres pendant l'année 1912-1913 ne nous permettaient pas d'en attendre d'autres. En effet, le règlement n'exige de mémoires que des membres de seconde année. Or M. Fawtier était le seul de cette catégorie. MM. Canet, de Cenival et Martin étaient de première année, M. Massigli, de troisième, M. de Boüard, de quatrième. Autrefois il était rare qu'on renouvelât aux membres de l'École de Rome leur mission plus d'une fois. Depuis quelques années, il arrive que très souvent on leur accorde une troisième année, et, par exception, une quatrième, afin de les mettre à même de terminer des études commencées. On souhaiterait que ceux dont le séjour à Rome est prolongé au delà de la deuxième année fussent tenus de fournir un mémoire qui témoignât directement de leurs recherches historiques, philologiques ou archéologiques. Exprimer ce désir c'est répondre, croyons-nous, aux vues de M. le Directeur de l'École.

M. Robert Fawtier, élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études, agrégé d'histoire et de géographie, a envoyé une *Étude*, encore incomplète, mais fort intéressante, *sur les documents hagiographiques concernant sainte*

Catherine de Sienne. Cette enquête, pour aboutir à des résultats précis, ne pouvait être menée que sur place, c'est-à-dire en présence des manuscrits mêmes de Florence ou de Sienne qui renferment les textes en question et à portée des pièces d'archives qui doivent servir à en contrôler la valeur. M. Fawtier s'est consciencieusement appliqué à cette tâche. Malheureusement le temps lui a manqué pour terminer l'examen de certaines lettres et de certain recueil de miracles, comme aussi pour aller à Cambridge lire le texte d'un sermon que le religieux augustin William Flete aurait prononcé le jour anniversaire de la mort de sainte Catherine de Sienne. M. Fawtier incline à croire que ce dernier document serait un faux, mais il n'est pas encore en mesure de transformer en affirmation cette conjecture, et nous ne pouvons accepter sans réserve les conclusions indiquées dans ses quatre derniers chapitres, dont il ne fournit qu'un canevas.

Comme résultats acquis, on peut considérer la prépondérance, établie par M. Fawtier, de la légende dite « majeure », c'est-à-dire de l'ouvrage composé par le célèbre Raymond de Capoue, confesseur de la sainte : de là dérivent, à ce qu'il semble, les diverses « légendes mineures », et aussi les dépositions recueillies, à Venise, au cours du procès de 1411, ou du moins la plupart d'entre elles. Mais l'auteur du mémoire a peut-être tendance à exagérer un peu l'insignifiance de ces derniers témoignages, et, en disant qu'ils ont été « en quelque sorte extorqués », il va au delà de ce qu'on est en droit d'affirmer d'après son exposé.

D'une manière générale, et comme l'a remarqué Mgr Duchesne dans son rapport, M. Fawtier, dont la critique est très perspicace et ingénieuse, pousse peut-être à l'excès la méfiance que lui inspirent les documents hagiographiques, et, quand au début de son travail, il nous rappelle qu' « un des auteurs les plus lus par les moines du moyen

âge reconnaît aux hagiographes non seulement le droit, mais presque le devoir de mentir », il s'appuie sur un texte de Cassien[1] entièrement détourné de son sens.

Le jugement sévère porté par l'auteur sur la source principale de la légende de sainte Catherine, l'ouvrage de Raymond de Capoue, n'en est pas moins très digne de notre attention. L'absence de chronologie, de graves erreurs de fait, dont une semble ne pas être inconsciente, diminuent évidemment la confiance qu'on était jusqu'ici tenté d'accorder au contemporain et confesseur de la sainte.

« Ce que nous possédons du travail de M. Fawtier, écrit notre confrère M. Valois dans son rapport à la Commission, nous fait vivement désirer d'en voir l'achèvement. Ce pourra être une œuvre de grande portée, et qui, mise au point et accompagnée des réserves nécessaires, obligera sans doute les historiens du XIVe siècle à modifier quelques-unes de leurs vues. »

Bien que les autres membres de l'École de Rome n'aient pas eu à nous faire connaitre directement l'emploi de leur temps, nous n'en avons pas moins été très exactement renseignés sur leurs travaux par le rapport si intéressant que M. le Directeur de l'École a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique le 17 septembre dernier, et que celui-ci a bien voulu nous communiquer.

Le projet que M. de Boüard avait conçu, et dont notre dernier rapport faisait mention, de reprendre l'étude des registres de la chancellerie angevine de Naples si brillamment inaugurée jadis par notre confrère M. le comte Durrieu, et d'en extraire tous les documents ayant trait à la France, a été réalisé, au moins en ce qui concerne le règne de Charles Ier d'Anjou. M. de Boüard a analysé et classé quinze cents documents qui formeront un volume

1. *Collationes*, XVII, 24 (*Patrol. lat.*, vol. XLIX, col. 1076).

de la série in-4° de la Bibliothèque de l'École de Rome.

Il a, en outre, tiré des Archives Orsini, à Rome, une cinquantaine de lettres romaines intéressant l'histoire de France à la fin du xve siècle et qu'il publiera, avec un commentaire, dans le prochain fascicule des *Mélanges*.

Quant à M. Massigli, on sait que nous ayant envoyé un mémoire sur le décret gélasien *De recipiendis et non recipiendis libris*, qui n'était qu'une étude préliminaire et comme l'introduction d'une édition critique de cet écrit célèbre dans l'histoire de la littérature ecclésiastique, il eut la surprise désagréable de voir paraître une édition due à un savant allemand très compétent, M. E. von Dobschütz [1]. Cependant, après examen de ce travail, M. Massigli n'a pas cru devoir renoncer à son projet.

Sa conclusion générale, que le décret doit être considéré comme une des manifestations d'un courant favorable à Rome qui se produisit, vers la fin du ve siècle, dans le clergé de la Gaule méridionale, lui a paru devoir être maintenue, ayant même reçu une nouvelle force d'une étude de Dom Morin récemment publiée dans la *Revue bénédictine* [2].

M. Massigli a été amené à reviser le texte des lettres pontificales de 461 à 523, donné par Thiel [3], et ayant constaté que ce savant n'a guère fait que copier, et trop rapidement, le texte préparé par Dom Coustant, dont les papiers sont conservés à la Bibliothèque Vaticane, il a résolu de faire un recueil des lettres pontificales du ve et du vi^e siècle, en poussant le travail jusqu'à l'année 590, c'est-à-dire jusqu'à l'accession de saint Grégoire le Grand à la chaire de saint Pierre.

1. Voir le précédent rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, dans *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1912*, p. 669, note.

2. *Les* Statuta ecclesiae antiqua *sont-ils de saint Césaire d'Arles?* dans *Revue bénédictine*, 1913 (juillet), p. 334 à 342.

3. A. Thiel, *Epistolae romanorum pontificum genuinae* (Braunsberg, 1868, in-8°).

Notons que M. Massigli a imprimé dans les *Mélanges* de l'École de Rome un article sur la collection canonique dite *Hadriana augmentée*[1] et un autre sur l'Évangile du Pseudo-Matthieu[2]. Un troisième article, inséré dans les *Mélanges Cagnat*, et intitulé *Un conflit dans l'église africaine au VIe siècle*, se rattache au même groupe d'études.

M. Louis Canet, philologue helléniste qui, à l'École des Hautes Études, avait commencé le classement des manuscrits du texte grec du Livre de Daniel, a été à même de continuer son travail à Rome, dans de meilleures conditions, car il y trouvait la plupart des manuscrits de Daniel. Il n'a pas collationné en Italie moins de vingt-cinq manuscrits dont dix-huit sont à Rome, les autres à Bologne, à Ferrare, à Florence, à Ravenne et à Venise. Il a exposé la méthode suivie et présenté le classement des manuscrits, y compris ceux de Paris, de Londres, d'Oxford, de Munich et de Vienne, dans un rapport qu'il a remis au Directeur de l'École.

M. Jean Martin, ancien élève de l'École normale supérieure, était arrivé à Rome, avec le dessein de préparer une édition d'Ammien Marcellin dont le manuscrit unique est à la Bibliothèque du Vatican ; sur ces entrefaites parut, en Angleterre, l'édition de M. Clarke. M. Martin non seulement renonça à son projet, mais abandonnant la philologie, il se tourna vers les études archéologiques. Sur les conseils de notre confrère M. Wolfgang Helbig, il s'intéressa aux portraits de Virgile et de Brutus. Dans un article des *Mélanges*[3], il s'est efforcé de prouver que les bustes du

1. R. Massigli. *Sur l'origine de la collection canonique dite* Hadriana augmentée, dans *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIIe année (1912), p. 363-383.

2. R. Massigli, *Un manuscrit inédit de l'évangile du Pseudo-Matthieu*, dans *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIIIe année (1913), p. 81-118.

3. J. Martin, *Le portrait de Virgile et les sept premiers vers de l'Énéide*, dans *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIIe année (1912), p. 385-395.

Musée du Capitole, du Musée de Naples et un médaillon du Musée Barracco, placés sous le nom de Brutus, représentent, en réalité, le poète romain. En outre, une étude plus approfondie de la mosaïque de Virgile trouvée à Sousse lui a fait prétendre que les sept premiers vers de l'Énéide sont des additions et que le poème commençait par les mots *Musa, mihi causas memora.* C'est là une conclusion qui demande a être fortifiée par de nouveaux arguments.

Un voyage en Sicile, des conversations avec M. Orsi, directeur du Musée de Syracuse, appelèrent l'attention de M. Martin sur un problème, bien différent, mais d'un intérêt plus général, l'origine des anciennes populations de la Sicile, les Sikèles et les Sikanes, problème pour la solution duquel les fouilles de M. Orsi ont apporté de nombreux documents que le jeune archéologue français se propose de mettre en œuvre avec le consentement de l'inventeur.

En outre, M. Martin a passé deux mois en Tunisie où il a dressé le catalogue des antiquites du Musée Saint-Louis à Carthage qui doivent entrer dans le supplément à la partie romaine, ce qui lui a donné des vues nouvelles sur l'équipement du soldat romain et sur la cérémonie de la *junctio* dans le mariage antique. Enfin, il a préparé, en collaboration avec M. Boussois, pensionnaire de l'Académie de France, un article sur les fouilles de la *villa Hadriana.*

Il convient d'encourager le goût de M. Jean Martin pour l'archéologie, car l'histoire et l'archéologie doivent former le fond des études que les membres de l'École de Rome poursuivent en Italie. Si les recherches dans les archives et les bibliothèques sont faciles, la situation faite en Italie aux archéologues qui désireraient exécuter des fouilles rend au contraire celles-ci très difficiles, pour ne pas dire impossibles. Mais cette difficulté n'est pas pour décourager les vocations archéologiques. Les musées restent, et aussi les monuments. Même, on souhaiterait que les monuments du

moyen âge, si nombreux, si intéressants, si pleins de vestiges d'époques très anciennes, et qui peuvent donner lieu à d'utiles comparaisons avec nos monuments français, attirassent, plus qu'ils n'ont fait, les membres de l'École de Rome.

Nous n'avons plus à parler que des travaux de M. Helloui de Cenival. Cet ancien élève de l'École des Chartes a donné sa collaboration à la publication des registres pontificaux du XIIIe siècle. Grâce aux mesures prises par M. le Directeur de l'École, on peut espérer l'achèvement prochain de cette entreprise qui fait tant d'honneur à notre École française, mais qui n'aura son entière valeur que lorsque tous les volumes seront terminés et munis de tables de matières. Les registres d'Alexandre IV restaient en souffrance. M. de Cenival a revu les analyses faites par l'un de ses prédécesseurs, procédé aux collations et vérifications nécessaires, en un mot a travaillé de telle sorte que l'impression peut être reprise et menée rapidement à fin. L'Académie, qui attache un prix particulier à cette collection, félicitera M. de Cenival de son dévouement scientifique, qu'il a su d'ailleurs concilier avec des recherches dans les Archives du Vatican tendant à compléter la biographie d'Henri III roi de France qu'il avait commencée à l'École des Chartes. Il a même réuni les documents du mémoire qu'il nous enverra l'an prochain sur les compétitions auxquelles donna lieu l'élection d'Henri de Valois comme roi de Pologne et a, en outre, imprimé dans les *Mélanges*[1] de l'École un article sur un personnage, Jules Gassot, qui à la fin du XVe siècle, fut chargé de mission politique en Italie. Il s'est encore occupé de recueillir dans les archives de la famille Orsini et dans celles du Vatican les documents de la légation du cardinal Orsini en France, en 1572.

1. Pierre de Cenival, *Un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'auteur : Jules Gassot*, dans *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXXIIe année (1912), p. 245-260.

La preuve est donc faite que la collaboration à une œuvre collective n'est pas exclusive d'études personnelles. Et les membres de l'École de Rome doivent être convaincus qu'il n'y a rien de plus utile à l'histoire, ni de plus honorable pour eux, que l'établissement de recueils de documents du genre de ces registres pontificaux dont notre confrère M. Élie Berger a commencé la publication en 1881. Le temps n'est pas loin où la série des registres du XIIIe siècle sera complètement imprimée. On souhaiterait qu'après avoir, avec le concours des chapelains de Saint-Louis-des-Français, mis à la disposition des historiens les registres pontificaux du XIVe siècle, les membres de l'École française de Rome nous fissent connaître la série du XVe siècle, au moins en ce qu'elle contient de documents ayant trait à l'histoire de France.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. René Fage, un nouveau travail de cet érudit, auquel on doit déjà de très nombreuses études historiques et archéologiques sur Tulle et le Limousin. Dans *La jeunesse de Baluze* (Tulle, 1913, in-8°, 30 p.), M. R. Fage a mis en œuvre des documents inédits, découverts et recueillis par lui à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Baluze, et qui jettent un jour nouveau sur la studieuse jeunesse de Baluze. »

M. Omont dépose en outre, en son nom, quatre brochures, dont il est l'auteur, intitulées :

Le mystère d'Emmaüs (*Ordo ad Peregrinum*) *d'après un manuscrit du XIIe siècle de la cathédrale de Beauvais* (Paris, 1913 ; extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1913, t. LXXIV) ;

Lettre à l'empereur Adrien sur les merveilles de l'Asie (in-8° ; extr. de la même publication) ;

Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de Normandie (Rouen, 1913, in-8°) ;

Lettres d'indulgences en faveur des religieuses pénitentes ou repenties de Paris (extr. des *Mélanges offerts à M. Émile Picot*).

M. Maurice Croiset offre, de la part de l'auteur, M. Paul Masqueray, professeur de littérature grecque à l'Université de Bordeaux, un volume intitulé : *Bibliographie pratique de la littérature grecque, des origines à la fin de la période romaine*. Rien n'est plus nécessaire, pour ceux qui veulent s'initier à une littérature aussi vaste que la littérature grecque, qu'une bibliographie claire et méthodique. Cette bibliographie, pour leur être utile, ne doit pas être un simple catalogue de titres. Elle doit leur offrir un choix et une classification. M. Masqueray, qui est un érudit et un critique tout à la fois, et qui a déjà une assez longue expérience de l'enseignement, a osé entreprendre cette tâche ingrate et difficile, dont personne encore chez nous n'avait voulu se charger, et il l'a menée à bonne fin. Son livre donne tout l'essentiel en 325 pages. Il est clair, maniable, bien composé. Il rendra certainement les plus grands services.

M. Cagnat dépose sur le bureau, de la part de notre correspondant M. le Dr Carton, un article sur *L'Archéologie et l'hydraulique en Tunisie*. C'est un sujet que l'auteur avait déjà abordé plus d'une fois dans des articles antérieurs. Sa connaissance très personnelle du sujet donne aux différentes observations qu'il présente une valeur particulière.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Après un Comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de nommer M. de Charmasse, à Autun, correspondant français, en remplacement de M. Dezeimeris, de Bordeaux, décédé.

M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, commence la lecture de son rapport sur les travaux des membres de cette École pendant l'année 1912-1913.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de l'auteur, un travail intitulé : *Essai sur quelques portraits peints de Michel-Ange Buonarroti*, avec 9 planches et 32 figures hors texte, par le baron J. du Teil (extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, LXXII, 1912, in-8°) :

« Le baron J. du Teil a tenté un classement des nombreux portraits de chevalet de Michel-Ange, en utilisant comme points de repère, les représentations du célèbre artiste qui se rencontrent dans plusieurs grandes compositions murales. Il s'est trouvé ainsi amené à classer ces portraits en trois groupes : les portraits à turban dont le prototype devait être le tableau disparu de la galerie du Palais Royal ; les portraits à chapeau dont, en dehors d'un panneau malheureusement fort endommagé du Musée de Longchamp, à Marseille, le premier exemplaire semble être un remarquable portrait conservé naguère dans la famille Lotteringhi della Stufa à Florence ; enfin les portraits avec main gauche qui doivent tous procéder de celui de la collection Chaix d'Est-Ange, à Paris, découvert à Naples, vers 1806, par le baron Alquier.

« Ce tableau, dont le portrait très connu du Musée des Offices à Florence, et un autre de la collection Drury-Love en Angleterre, sont manifestement des répliques, offre cette double particularité qu'il est inachevé, à part la tête et la main gauche, et qu'il a été peint sur un panneau où l'on distingue diverses parties de l'esquisse d'une Sainte Famille, les mains de la Vierge, le buste et les jambes de l'enfant Jésus et la tête de saint Joseph. La supériorité de ce portrait sur tous les autres connus, son état d'inachèvement analogue à celui des peintures de Michel-Ange de la National Gallery, la perfection de la main gauche et l'absence de la droite, enfin le style de la Sainte Famille, sont d'excellents arguments dont l'auteur a su tirer parti afin de maintenir à cette peinture son attribution à Michel-Ange lui-même, attribution faite par Wicar dès l'époque de sa découverte.

« Dans un post-scriptum très mesuré, l'auteur répond à des attaques dont il avait été l'objet dans un livre récent et démontre l'autenthicité des deux images du Palais de la Chancellerie et de l'église de la Trinité-des-Monts. Cette démonstration paraît sans réplique. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. Léon Dorez, le tome III de *La Faculté de Décret de l'Université de Paris au XVe siècle* (Paris, 1913, gr. in-4°, 536 pages. — *Histoire générale de Paris*).

« Ce troisième volume, dont le texte a été établi avec beaucoup de soin, termine la publication, commencée il y a près de vingt ans, des statuts et des délibérations de la Faculté de Décret. Il se réfère aux années 1481 à 1502 et on y trouve souvent répétés les noms de personnages qui ont tenu en France une place particulièrement importante non seulement dans l'enseignement du droit, mais dans la renaissance des lettres : Ambroise de Cambray, Robert Gaguin, Roger de Collerye, la famille Budé, etc. Un quatrième et dernier volume, dont on peut espérer la publication prochaine, contiendra l'introduction et la table générale alphabétique.

« Avec le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, dû à notre regretté correspondant Henri Denifle et à notre savant confrère M. Émile Chatelain, avec les *Commentaires de la Faculté de Médecine*, que doit bientôt faire paraître M. le Dr Wickersheimer, la *Faculté de Décret* complètera un ensemble incomparable de textes précieux pour l'histoire de l'antique Université de Paris. »

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS.

Le recteur de l'Université de Groningue annonce à l'Académie que cette Université célèbrera son troisième centenaire les 29, 30 juin et 1er juillet 1914 et prie l'Académie de bien vouloir se faire représenter aux fêtes qui seront données à cette occasion.

Le Président du bureau de l'Association internationale des Académies annonce l'admission dans l'Association de deux nouvelles Sociétés :

1° La « Royal Society of Edinburgh » ;

2° « La Societas scientiarum Fennica », de Helsingfors.

Il est décidé que les deux premières séances de l'année prochaine auront lieu le mardi 6 et le vendredi 9 janvier.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie a nommé aux cinq places vacantes parmi les correspondants étrangers :

1° M. Carl Robert, de l'Université de Halle;

2° M. Lindsay, de l'Université de Saint-Andrews (Écosse);

3° M. Rockhill, ambassadeur des États-Unis à Constantinople;

4° M. L. von Pastor, directeur de l'Institut autrichien, à Rome;

5° Le marquis de Cerralbo, sénateur, à Madrid.

APPENDICE

RAPPORT SUR L'EMPLOI DES FONDS DE CLERCQ, PAR M. E. POTTIER; LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1913.

Nous rappellerons à l'Académie qu'au mois de mai 1912 on a clôturé les comptes des fonds De Clercq après l'achèvement du *Catalogue* de cette collection par M. de Ridder, et qu'une nouvelle commission a été chargée de gérer les revenus de la fondation en s'inspirant des intentions du testateur, c'est-à-dire en employant les arrérages soit à des fouilles et à des recherches archéologiques, soit à des publications d'ouvrages dans le domaine oriental [1]. Il a été décidé aussi qu'un rapport serait adressé chaque année à l'Académie, comme on le fait pour les fonds Piot. Nous avons donc l'honneur de vous présenter ce rapport, relatif à la gestion de l'année 1913.

1. Voir les *Comptes rendus de l'Académie*, 1912, p. 301-303.

Vous avez approuvé une subvention de 4000 fr., octroyée à M. Geuthner, éditeur, pour la publication du tome II de l'*Exploration en Arabie*, par les PP. Jaussen et Savignac. Voici où en est le travail d'impression : pour le texte, 20 feuilles tirées, 6 feuilles en pages, 7 feuilles en placards; pour les planches et cartes, le tirage est entièrement fait (150 planches dont 120 en phototypie et le reste en lithographie), mais non encore cartonné. On peut donc considérer l'ouvrage comme tout près d'être achevé.

Une autre subvention de 3.000 fr. a été accordée à la maison Hachette pour le *Catalogue des cylindres orientaux du Louvre*, par M. Louis Delaporte. L'ensemble des photographies, d'après les originaux ou d'après les empreintes faites au Musée, est à peu près terminé. Les clichés actuellement entre les mains de l'éditeur représentent 80 planches en phototypie. Il y en aura un peu plus de cent planches. Le texte est très avancé en manuscrit et l'auteur espère commencer l'impression en janvier. Le premier volume pourrait paraître vers le milieu de l'année 1914.

Enfin nous vous avons demandé une subvention de 1.000 fr. pour aider aux voyages et aux explorations archéologiques de notre correspondant, le P. S. Ronzevalle, dont vous connaissez le zèle et l'activité, et dont vous avez lu les articles et mémoires dans les *Mélanges de la Faculté orientale* de Beyrouth, qui sont le fruit de ces recherches.

Par ces diverses allocations nous avons cru répondre très exactement aux intentions de M. Louis De Clercq, et nous vous prions de vouloir bien en approuver l'ensemble.

LIVRES OFFERTS

M. C. Jullian a la parole pour deux hommages :

« Il y a quarante ans, une théorie régnait en matière de géographie comparée : c'est que, à l'époque romaine, le rivage de la Gascogne présentait non pas la forme rectiligne que lui imposent aujourd'hui les dunes, mais une série de baies découpées en dents de scie. M. de Saint-Jours, avec une connaissance parfaite du pays et des textes, a fait justice de cette extravagante théorie (voyez les deux brochures que j'ai l'honneur d'offrir de sa part : l'*Industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des dunes*, in-8 de 22 pp. ; la *Carte géologique de Lesparre et la côte landaise*, in-8 de 87 p.). Toutes les conclusions de M. Saint-Jours doivent être adoptées; c'est l'avis des érudits qui ont examiné ses textes, c'est l'avis des géologues, comme M. Welsch, qui ont examiné le pays. Et voilà une contribution de plus à cette théorie de la stabilité des rivages qui fera éternellement la gloire du beau livre de notre éminent confrère de Vienne, M. Édouard Suess, sur *la Face de la Terre*.

« Notre nouveau confrère de l'Institut, M. Duhem, membre de l'Académie des sciences, m'a demandé de vous offrir en hommage le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Le système du monde; histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic* (t. I, Paris, Hermann, 1913, in-8 de 505 p.). L'ouvrage comprendra une dizaine de volumes. C'est donc, vous le voyez, une œuvre de grande envergure qui commence, une de ces œuvres qui seront l'orgueil de la France et de la science. Car vous connaissez tous assez M. Duhem, sa vaillance au travail, sa probité scientifique, son indépendance d'esprit, son intelligence supérieure et les ressources de son érudition, pour garantir à cette entreprise un succès durable, à longue répercussion dans le monde et dans l'avenir. Lisez du reste le premier volume. C'est l'analyse de la cosmologie hellénique. L'auteur y expose et discute les systèmes de Pythagore, de Platon, d'Aristote, des autres Grecs, et il le fait non seulement en savant, mais en helléniste, et en un style ferme et clair qui est la marque propre de M. Duhem. Désormais, l'histoire de la pensée grecque aura pour s'appuyer les solides assises de ce livre. Dans la vie scientifique de notre pays, il est, à tous les égards, une date. »

M. C. Jullian offre ensuite le tome IV de son *Histoire de la Gaule* (Paris, 1914, in-8°).

M. Cagnat a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. l'abbé Lejay d'offrir à l'Académie, trois volumes dont les deux premiers ont paru en 1905 et en 1911 et dont le troisième vient seulement de voir le jour : la traduction d'Eusèbe par l'abbé Émile Grapin. Le texte grec adopté est celui de M. Schwartz ; la traduction est aussi fidèle que possible ; l'exactitude est la qualité que l'auteur a recherchée avant tout, ce dont on ne saurait le blâmer. Ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt de la publication, c'est l'introduction sur Eusèbe et son Histoire ecclésiastique à laquelle M. l'abbé Lejay a pris une part très importante : il ne l'a pas signée de son nom, mais on reconnaît à chaque page la marque de son érudition et de son talent. J'ajouterai que le volume se termine par un index général de cent pages qui facilitera singulièrement les recherches ».

M. Édouard Cuq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Riccobono, professeur à l'Université de Palerme, un mémoire qui a pour titre : « Dalla *communio* del diritto quiritario alla comproprietà moderna ». C'est une étude sur l'histoire de la copropriété chez les Romains.

« Les difficultés que présente cette matière ont depuis longtemps exercé la sagacité des interprètes, sans qu'on ait réussi à en donner une solution satisfaisante. Les textes qui s'y réfèrent contiennent des règles qu'il est malaisé de concilier. M. Riccobono, depuis longtemps connu par ses travaux sur les compilations de Justinien, a eu la pensée de rechercher si les divergences que les textes nous révèlent doivent être attribuées aux jurisconsultes classiques, ou si les décisions insérées sous leurs noms au Digeste ont subi des interpolations systématiques. Une analyse minutieuse lui a permis d'établir que les difficultés proviennent de passages dont le style trahit la main des compilateurs. Il a pu ainsi distinguer la théorie classique, d'après laquelle chaque copropriétaire a un droit absolu et indépendant, et la théorie de Justinien, qui fait prévaloir l'intérêt de la collectivité sur la volonté de l'un des copropriétaires.

« Cette conception nouvelle du droit de copropriété a eu pour résultat de modifier profondément l'exercice du droit qui appartient à chacun des copropriétaires de s'opposer à tout changement projeté par les autres. Ce droit qu'il pouvait, à l'époque classique, faire valoir même par la force est désormais soumis au contrôle des tribunaux.

« La réforme, introduite par Justinien, procède, suivant M. Ricco-

bono, d'un sentiment inconnu au droit classique et qui a été inspiré par les doctrines du christianisme, celui de la solidarité entre les hommes. Elle ne serait pas due, comme beaucoup d'autres innovations de cet empereur, à l'influence du droit grec : on n'en trouve aucune trace dans les papyrus gréco-égyptiens qui expriment le droit appliqué à la copropriété dans une région de culture hellénique.

« On pourra discuter certaines des opinions émises par l'auteur et, pour la réforme de Justinien, rechercher des précédents soit au temps d'Hadrien, dans l'article de la table d'Aljustrel sur les sociétés formées pour l'exploitation des puits de mine, soit au IIIe siècle avant notre ère, dans cette loi d'Alexandrie qu'un papyrus de Halle nous a récemment fait connaître et qui établit une communauté entre les propriétaires riverains d'un canal d'irrigation. Mais ce que nul ne contestera, c'est la maîtrise avec laquelle M. Riccobono a traité un des problèmes les plus ardus de l'histoire du droit romain. »

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. NOËL VALOIS, PRÉSIDENT.

M. Salomon REINACH lit une note de M. José de Figueiredo sur un grand tableau flamand autrefois conservé au couvent de Batalha en Portugal. Ce chef-d'œuvre n'est plus connu que par un croquis du XVIIIe siècle, œuvre du peintre portugais Antonio de Sequeira, que M. de Figueiredo a eu la bonne fortune de retrouver dans un album. La composition représentait la Vierge et l'Enfant, adorés d'une part par Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, de l'autre par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et par son fils Charles le Téméraire. M. de Figueiredo a pu démontrer que ce panneau, attribué par lui à Rogier van der Weyden, a été peint vers 1449 ; il est probable qu'il a été détruit au cours des guerres qui ravagèrent le Portugal au début du XIXe siècle [1].

1. Voir ci-après.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau.

M. CHATELAIN est nommé président : M. CHAVANNES, vice-président.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions annuelles. Sont élus :

COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES : MM. Bréal, Senart, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Collignon, et les membres du bureau ;

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : MM. Paul Meyer, Héron de Villefosse, Paul Viollet, de Lasteyrie, l'abbé Thédenat, Omont, Camille Jullian, Maurice Prou, et les membres du bureau ;

COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Collignon, Cagnat, Pottier, Haussoullier, Maurice Prou, et les membres du bureau ;

COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT : MM. Bréal, Senart, Barth, Pottier, Cordier, le P. Scheil, et les membres du bureau ;

COMMISSION DE LA FONDATION GARNIER : MM. Senart, Barth, Cordier, le P. Scheil ;

COMMISSION DE LA FONDATION PIOT : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Pottier, Haussoullier, le comte Durrieu, et les membres du bureau ;

COMMISSION DE LA FONDATION DE CLERCQ : MM. de Vogüé, Heuzey, Babelon, Pottier, le P. Scheil, et les membres du bureau ;

COMMISSION ADMINISTRATIVE CENTRALE : MM. Alfred Croiset et Cagnat ;

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'ACADÉMIE : MM. Alfred Croiset, Cagnat ;

COMMISSION DU PRIX ORDINAIRE. I. *Étude sur les impôts royaux en France sous les règnes de Philippe le Bel et de ses fils* (question prorogée de 1913 à 1914) : MM. Paul Meyer, Paul Viollet, de Lasteyrie, Maurice Prou, et les membres du bureau ; — II. *L'Espagne à l'époque romaine* : MM. Alfred Croiset, Cagnat, Haussoullier, C. Jullian, et les membres du bureau ;

COMMISSION DU PRIX DUCHALAIS (Numismatique du moyen âge) :

MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon, et les membres du bureau.

Commission du prix Gobert : MM. Paul Viollet, Valois, Morel-Fatio, Fournier.

L'Académie procédera à la suite des nominations des Commissions de prix dans sa prochaine séance.

M. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, expose les résultats des travaux de cette École en 1913. Il rend d'abord compte des fouilles dirigées à Délos par MM. Avezou, Plassart, Boulanger et Pâris, avec le concours technique de l'architecte M. Replat.

A Delphes, M. Courby a étudié les restes des temples successifs d'Apollon, dont il a pu reconstituer partiellement les places, l'ordonnance et les frontons, ainsi que la position et la canalisation de la fontaine voisine, l'aménagement des terrasses et du soutènement sud et celui du monument dit « Chasse d'Alexandre ». M. Blum a exploré les deux grands Portiques latéraux du sanctuaire : Portique d'Attale à l'Est et Portique ouest, où il a retrouvé un important décret des amphictyons de l'an 184 av. J.-C.

Sur le site d'Orchomène d'Arcadie, MM. Plassart et Blum ont, pour la première fois, entrepris des fouilles fructueuses. Ils ont découvert, dans la ville supérieure, les portiques de l'Agora, dont l'un, sans doute le *Bouleutérion* de la ville, leur a livré une série de décrets de proxénie gravés sur bronze, du IVe et du IIIe siècle avant J.-C. Ils ont retrouvé et identifié le temple d'Artémis *Mésopolitis*, le théâtre, et dégagé, dans la ville inférieure, un beau temple dorique archaïque. D'importantes inscriptions (traité de délimitation du territoire d'Orchomène, complément du traité réglant le synœcisme d'Euaimon et d'Orchomène, etc., décrets de proxénie en l'honneur de personnages historiques) complètent cette récolte.

A Némée, MM. Vallois et Clemmensen ont déblayé le temple d'Héraklès et constaté sa parenté de structure et de style avec le fameux temple d'Athéna Aléa à Tégée.

Les fouilles de Thasos, conduites par MM. Picard et Avezou avec la collaboration des architectes Risom et Replat, ont

démontré le caractère archaïque du *Prytanée*, d'où proviennent les reliefs rapportés au Louvre par Miller. Sur l'Acropole, le plan du temple d'Apollon a été déterminé. Le relevé de l'enceinte fortifiée a été complété par le déblaiement et la découverte de portes nouvelles.

Cette année enfin, l'École française a repris pied en Asie Mineure, grâce à la bonne volonté du gouvernement ottoman. M. Picard a été associé aux belles fouilles dirigées sur le site du sanctuaire de l'Apollon de Claros, entre Colophon et Notion, par Macridy-bey, conservateur du Musée impérial de Constantinople. Plus de 100 inscriptions et la découverte des Propylées du sanctuaire donnent pour l'avenir de belles espérances. D'autre part, la continuation des fouilles d'Aphrodisias, confiée à MM. Boulanger et Replat, a permis le déblaiement plus complet des Thermes monumentaux de cette ville [1].

COMMUNICATION

UN PANNEAU INCONNU DE ROGER VAN DER WEYDEN?

PAR M. JOSÉ DE FIGUEIREDO.

Parmi les livres qui composaient, au Palais des Necessidades, la bibliothèque du feu roi Don Carlos, se trouve un album du grand peintre portugais Domingos Antonio de Sequeira. Outre des croquis et des dessins de cet artiste, presque tous d'après nature, Sequeira a reproduit dans cet album diverses œuvres d'art qu'il avait eu l'occasion de voir au cours d'un voyage à travers le pays, vers la fin du XVIIIe siècle. Sequeira a consacré quelques pages, parmi les dernières de son livre, au célèbre couvent de Batalha ; c'est là que se trouve la page précieuse dont j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une reproduction.

1. Le texte complet de ce rapport sera publié dans un prochain cahier.



Reproduction d'un dessin d'A. de Sequeira, d'après un tableau autrefois conservé au couvent de Batalha (Portugal).

L'artiste, dans sa manière large et puissante, y a esquissé à grands traits un tableau vu par lui au monastère fondé par D. João I. Par bonheur, Sequeira n'a rien oublié d'essentiel; il nous a même donné en *palmos* (longueur de la main ouverte) les dimensions de ce panneau qui mesurait, approximativement, 1 mètre de haut sur 1 m 80 de large.

La composition offre quelques analogies, quant aux portraits des donateurs, avec la fresque de la Boucherie de Gand, attribuée par M. L. Maeterlinck à Nabur Martins. On voit, au centre et au fond, la Vierge tenant l'Enfant, assise sur un trône à baldaquin, à droite duquel une femme en oraison est agenouillée derrière un prie-Dieu; à gauche prient deux autres personnages : l'aîné assis devant un prie-Dieu, le plus jeune encore adolescent. Au fond et de chaque côté du baldaquin, on aperçoit deux vastes fenêtres à meneaux; mais il est impossible de savoir si Sequeira a voulu indiquer deux autres personnages, ou si ces traits, de part et d'autre du baldaquin, représentent simplement l'épaisseur d'une tapisserie. Près de la dame, on voit un petit chien au poil dru et long.

L'époque à laquelle appartient ce tableau peut être facilement déterminée par l'identification des personnages. Cette identification se joint au caractère du dessin et à celui du lieu où Sequeira prit un croquis du tableau pour suggérer, en toute probabilité, le nom de l'auteur.

Si le type des deux personnages masculins ne nous suffisait pas, avec la Toison d'or qui leur pend au cou, la coupe des manches bouffantes des pourpoints qu'ils portent et le hennin qui couvre le chef de la dame attestent assez que les uns et les autres appartiennent bien au milieu du xve siècle. D'ailleurs, le blason que l'on aperçoit au-dessus de la tête de la dame lève, à lui seul, tous les doutes. Sur cet écu parti en pal apparaissent, à senestre, les armes de Portugal, d'argent à cinq écussons d'azur en croix chargés chacun de cinq besants de champ.

Le petit chien au poil long est bien différent du lévrier qui semble être le chien familier des princes de la maison de Bourgogne au milieu du xv[e] siècle ; il est identique aux petits chiens du duc Jean de Berry, étudiés naguère par M. le comte Durrieu. Ainsi, la dame qu'accompagne ce chien ne saurait être autre que la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal ; les deux cavaliers seraient le duc Philippe le Bon et son fils Charles, plus tard Charles le Téméraire. Comme Charles le Téméraire naquit à Dijon le 10 novembre 1433, et que ce prince ne peut avoir ici plus de seize ans, le tableau dont nous nous occupons doit avoir été exécuté aux environs de l'an 1449.

Du reste, la chapelle à laquelle le panneau fut certainement offert (la chapelle D. João I[er] à Batalha) et les vicissitudes que subirent les relations de la cour de Bourgogne avec celle de Portugal, s'opposent à ce que le tableau puisse avoir été offert après 1450, date de l'assassinat du duc D. Pedro, père de la duchesse Isabelle. A dater de ce moment, les rapports entre les deux cours furent extrêmement tendus et cette tension persista assez longtemps.

Voyons maintenant à qui l'on peut attribuer cette œuvre qui, pour bien des raisons (composition, caractère des draperies, personnages représentés, etc.), doit être rattachée à l'école de Bruges. L'école de Gand, en effet, malgré des travaux récents, n'est encore qu'une hypothèse.

A mon avis, ce tableau doit être attribué à Rogier Van der Weyden. Voici pourquoi.

Le croquis est un peu sommaire ; il semble, au premier abord, périlleux de le prendre pour fondement d'une théorie. Mais Sequeira, qui fut surtout un dessinateur de grand talent, s'est toujours montré très scrupuleux dans ses croquis, lorsque ceux-ci, comme c'est le cas, sont de nature documentaire ; or il n'y a pas de doute que la longueur et le caractère anguleux des figures ne rappellent les formes affectionnées par Roger de la Pasture. En outre,

ayant été destiné au couvent de Batalha (Notre-Dame de la Victoire) pour être placé dans la chapelle du fondateur, père de la duchesse, il était naturel que ce panneau, le même sans doute dont le portugais Frei Luiz de Souza faisait un si grand éloge au XVIe siècle, ait été demandé au premier peintre de cour de l'époque. Jean Van Eyck étant mort en 1441, personne n'eût pu, vers 1448, passer avant Roger Van der Weyden, peintre officiel de la ville de Bruxelles depuis 1436.

C'est d'ailleurs aux environs de 1448 que ce maître produisit ses meilleures œuvres (retable de Beaune, Madone du Musée de Francfort, triptyque de Miraflores, au Musée de Berlin). N'est-ce pas alors, avant ou après son séjour en Italie, qu'il eut l'occasion de portraiturer le plus souvent le duc de Bourgogne ?

Convaincu, comme je le suis, que le grand peintre portugais du XVe siècle, Nuño Gonçalves, n'est jamais sorti de Portugal, comment pourrais-je expliquer l'influence manifeste de la manière de Van der Weyden sur celle de cet artiste, sinon par la connaissance qu'il aurait eue, en Portugal même, de certaines œuvres du grand peintre wallon ? Cela est d'autant plus vraisemblable que le Portugal a dû certainement acquérir alors plusieurs ouvrages de Rogier et d'autres peintres éminents du même pays. Malheureusement, de ce qui est arrivé en Portugal des œuvres de Van der Weyden, il ne nous reste plus que ce modeste croquis ; les guerres du début du XIXe siècle ont fait disparaître les chefs-d'œuvre originaux avec tant d'autres.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie :

1° Au nom du D[r] V. Leblond, une brochure ayant pour titre : *L'enceinte romaine de Beauvais ; fouilles de la place Vérité (septembre 1912)*, extr. du *Bulletin archéologique*, 1913. C'est un compte rendu

des découvertes, faites l'an dernier vis-à-vis du portail nord de la cathédrale, découvertes qui ont permis de préciser certains détails de construction de l'enceinte romaine de Beauvais. On a notamment mis au jour la base d'une tour dont le diamètre mesure 3 m 50; elle est séparée par une distance de 88 mètres de la tour de l'ancien presbytère de Saint-Pierre; elle est absolument symétrique à la tour découverte dans la maison Dufret, rue du Théâtre;

2° Au nom de M. le Dr Reutter, de Neufchâtel (Suisse), quatre brochures relatives à des analyses de masses résineuses ayant servi à l'embaumement de personnages ou d'animaux sacrés, et aussi des analyses de parfums égyptiens et de résidus trouvés dans des vases gallo-romains.

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Archaeology, 1912, avril-décembre (New-York, in-8°); janvier-septembre 1913 (New-York, London, in-8°).

Analecta Bollandiana, tome XXXI, fasc. 4; tome XXXII, fasc. 1 à 4 (Bruxelles-Paris, 1912 et 1913, in-8°).

Anales del Museo Nacional de Mexico, tome IV, n°s 3 à 12; tome V, janvier à août (Mexico, in-8°).

Annales du Commerce extérieur, année 1912, fasc. 4 à 12; — 1913, fasc. 6 à 7 (Paris, 1912 et 1913, in-8°).

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XXXI, 1re et 2e livraisons (Namur, 1913, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1912, fasc. 3 à 12; 1913, fasc. 1 à 3 (Roma, 1912 et 1913, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 143 à 156, 1912 et 1913 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, septembre-décembre 1912, janvier-avril 1913 (Paris, in-8°).

Boletin del Museo Nacional de arqueologia, historia y etnologia, septembre-décembre 1912; janvier-juin 1913 (Mexico, in-8°).

Boletin del Archivo Nacional, novembre-décembre 1912; janvier-août 1913 (Habana, in-8°).

Boletin de Associação dos archeologos portuguezes, tome XII, n°s 11 et 12 (Lisboa, in-8°).

Boletin de la Sociedad mexicana de geografia y estadistica, janvier à mai 1913 (Mexico, 1912 et 1913, in-8°).

Bolletin de la Biblioteca nacional de Mexico, mai-juin et juillet 1913 (Mexico, in-8°).

Bulletin monumental, 76e vol., n°s 5 et 6; 77e vol., n°s 3 et 4 (Paris et Caen, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 1912, n°s 11 et 12 (Clermont-Ferrand, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome IX, 2e livraison; tome X, 1re et 2e livraisons (Béziers, in-8°).

Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, avril-décembre 1912; janvier-mai 1913 (Louvain, 1912-1913, in-8°).

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, année 1912, nos 8 à 12; année 1913, nos 1 à 6 (Moulins, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, juillet-décembre 1912; janvier-septembre 1913 (Brive, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, avril-décembre 1912; janvier-juin 1913 (Tulle, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juillet-décembre 1912, nos 7 à 10 (Cracovie, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin de la Diana, avril-décembre 1912; janvier-mars 1913 (Montbrison, 1912 et 1913, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, années 1911 et 1912 (Quimper, 1912, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Procès-verbaux, janvier-décembre 1912, janvier-septembre 1913 (Chartres, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, mars-juillet 1909, janvier-décembre 1911, janvier-avril 1912 (Paris, 4 vol., in-8°).

Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, 3e trimestre 1913 (Gap, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome III, livraison 7 (Genève, 1913, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône, année 1913 (Vesoul et Paris, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 90, 1er octobre 1913 (Langres, 1913, in-8°).

Bulletin de l'Association amicale franco-chinoise, janvier 1913 (Paris, 1913, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1912, 2e semestre; année 1913, 1er et 2e semestres (Narbonne, 1913, in-8°).

Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie, 1913, 1er et 2e semestres (in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1913 (Poitiers, 1913, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, octobre-décembre 1912; janvier-juin 1913 (Périgueux, 1912-1913, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, année 1912, 3e et 4e trimestres; année 1913, 1er, 2e et 3e trimestres (Amiens, 1913, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1912 (Auxerre, 1913, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin* (Hanoï, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1912; janvier-octobre 1913 (Paris et Rome, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 15ᵉ à 18ᵉ livraisons (Leyde et Paris, 1913, in-8°).

Estudis universitaris catalans, vol. VI, octobre-décembre 1912 (Barcelona, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, octobre-décembre 1912; janvier à novembre 1913 (New-Haven, Connecticut, in-8°).

Journal Asiatique, septembre-décembre 1912; janvier-août 1913 (Paris, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome X, fasc. 1 (Paris, 1913, in-4°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XX, n° 4 (London, 1913, in-8°).

London University Gazette, janvier à décembre 1913 et supplément (London, in-8°).

Machriq (Al), Revue catholique orientale, janvier-décembre 1913 (Beyrouth, 1913, in-8°).

Mitteilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abteilung, tome XXXVIII, fasc. 1 et 2 (Athen, in-8°).

Proceedings of the Society of biblical archaeology, août-décembre 1912, janvier-novembre 1913 (London, 1913, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXIII, 1 à 4 (Edinburgh, 1913, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia, août-décembre 1912; janvier-avril 1913 (Philadelphia, 1913, in-8°).

Proceedings of the Society of the Antiquaries of Scotland, vol. X, 1911-1912 (Edinburgh, 1912, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XXII, fasc. 5-6, septembre 1913 (Roma, 1913, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, septembre-décembre 1912; janvier-octobre 1913 (Madrid, 1912-1913, in-8°).

Revue africaine, nᵒˢ 284 à 289 (Alger, 1913, in-8°).

Revue algérienne et tunisienne, octobre-décembre 1912; janvier-juillet 1913 (Alger, 1912-1913, in-8°).

Revue archéologique, novembre-décembre 1912; janvier-octobre 1913 (Paris, 1912-1913, in-8°).

Revue biblique internationale, novembre-décembre 1912; janvier-octobre 1913 (Paris et Rome, 1913, in-8°).

Revue contemporaine, 4e année, n° 100, 21 septembre 1913 (Saint-Pétersbourg, in-4°).

Revue médicale de l'Est, janvier à mai 1913 (Paris et Nancy, in-8°).

Revue savoisienne, 1912, 4e trimestre; 1913, 1er à 3e trimestre (Annecy, 1912-1913, in-8°).

Revue sémitique. Directeur J. Halévy, janvier-octobre 1913 (Paris, 1913, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, janvier-août 1913 (Paris, 1913, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1912 (Mamers et Le Mans, 1912, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 185 à 188 (Paris, 1912-1913, in-8°).

Römisch-germanisches Korrespondenzblatt, nos 4, 5, 6, septembre-décembre 1912 (Trier, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1913, IX et X (Berlin, in-8°).

University of California Chronicle and Official Record (*The*), juillet-octobre 1912 (Berkeley, in-8°).

University of Illinois. Vol. 10, n° 12 (Urbana, 1912, in-8°).

Washington University Studies, juillet 1913 (Washington, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

CAHIER DE FÉVRIER

CAHIER DE MARS

CAHIER D'AVRIL

CAHIER DE MAI

CAHIER DE JUIN

CAHIER DE JUILLET

CAHIER D'AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE

CAHIER D'OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE

CAHIER DE DÉCEMBRE

ERRATA

P. 21, l. 4, *au lieu de* : Euling, *lire* : Euting.

P. 49, l. 2, *au lieu de* : Apia, *lire* : Apa.

P. 207, l. 18-19, *au lieu de* : Ce ne pouvait être le « denarius », *lire* : Ce ne pouvait être que le « denarius ».

P. 313, supprimer la note.

P. 505, *au lieu de* : M. Count Plunkett, *lire* : M. le comte George Noble Plunkett.

P. 528, dans le titre courant, *au lieu de* : 1912, *lire* : 1913.

P. 601, l. 31, *au lieu de* : avaient même temps, *lire* : avait en même temps.

P. 625, l. 19, *au lieu de* : benefiicié, *lire* : bénéficié.

P. 666, l. 7, *au lieu de* : note de, *lire* : note où.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS





